HAL
archives-ouvertes.fr

Des Portugais en Europe du Nord : une comparaison France, Belgique, Luxembourg. Contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'Union européenne.

Malika Ghemmaz

▶ **To cite this version:**

Malika Ghemmaz. Des Portugais en Europe du Nord : une comparaison France, Belgique, Luxembourg. Contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'Union européenne.. Science politique. Université du Droit et de la Santé - Lille II, 2008. Français. tel-00300560

HAL Id: tel-00300560
https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00300560

Submitted on 18 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LILLE II

DOCTORAT

SCIENCE POLITIQUE

DES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD : UNE COMPARAISON FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG. CONTRIBUTION À UNE SOCIOLOGIE ÉLECTORALE DE LA CITOYENNETÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Malika GHEMMAZ

Thèse dirigée par Sylvie STRUDEL,

Professeur de science politique à l'Université François Rabelais de Tours

Jury :

M. Albano CORDEIRO, Ingénieur d'études IEHC-CNRS (URMIS)

M. Michel HASTINGS, Professeur à l'IEP de Lille

M. Philippe POIRIER, Professeur à l'Université du Luxembourg

Mme Sylvie STRUDEL, Professeur à l'Université François Rabelais de Tours

Mme Catherine WIHTOL DE WENDEN, Directeur de recherches CNRS-CERI

Date de soutenance : 4 juillet 2008

Mes sincères remerciements aux personnes et structures qui ont contribuées au bon déroulement de ma recherche doctorale :

Le Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), le Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM), et le STADE, laboratoires respectivement français et belge et luxembourgeois, au sein desquels j'ai pu mené mes recherches grâce à leurs moyens mis à disposition et leurs espaces de dialogue scientifique.

Les documentalistes des bibliothèques suivantes pour leur disponibilité et leur gentillesse : la Bibliothèque Calouste Gulbékian (Paris), le Réseau d'Information sur les Migrations Internationales et les Relations Interethniques (Paris 7), le Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (Paris), le Comité de Liaison et d'Action des Étrangers (Luxembourg), l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (Luxembourg) et le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines (Luxembourg), et tout particulièrement Madame Reuter.

Les nombreux Portugais qui ont bien voulu me consacrer une partie de leur temps que ce soit à Roubaix, à Ixelles ou à Esch-sur-Alzette ; leur gentillesse est « transnationale ».

Ma directrice de thèse, madame Strudel, pour ses conseils et ses encouragements, pour avoir guidé avec patience ce travail.

Les soutiens financiers : la Commission européenne (Bourse Marie Curie) qui m'a permis de séjourner en Belgique, le Ministère de la recherche français pour m'avoir permis d'effectuer plusieurs séjours au Luxembourg et le Fond National de la Recherche à Luxembourg qui par son aide, a permis un séjour au Luxembourg à l'occasion des élections communales d'octobre 2005.

Les premiers lecteurs de cette thèse (Emmanuelle Le Texier et Monsieur Fehlen) dont les critiques m'ont été précieuses.

Enfin, ma famille pour son soutien et mes amis pour leurs vifs encouragements.

TABLES DES MATIERES

REPERTOIRE DES SIGLES 8

INTRODUCTION 10

PARTIE I/ LES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD : SOCIO-HISTOIRE D'UNE MIGRATION 34

CHAPITRE I/ LA SOCIOLOGIE DE L'IMMIGRATION PORTUGAISE ET SES IMPASSES 35

SECTION I/ Etat de la recherche sur les Portugais en Europe du Nord 36
§I/ Les recherches relatives aux Portugais au Luxembourg : la question de l'intégration..... 37
§II/ Les recherches relatives aux Portugais en France et en Belgique 39
§III/ La question de l'invisibilité des Portugais : de la notion à sa déconstruction..... 44

SECTION II/ L'étude des comportements politiques des Portugais : un terrain en friche 50
§I/ A propos de « l'apathie politique » des Portugais : constats et discussions 50
§II/ Les situations de mobilisations politiques des Portugais : le recours à l'action collective et les réseaux politiques 56
§III/ Le milieu associatif portugais : un espace apolitique ou un réseau de mobilisation politique ? 61
§IV/ Les explications du comportement politique des étrangers 64
A/ Les explications de la non-participation politique : les étrangers, une catégorie socio-économique ou culturellement défavorisée 64
B/ Les conditions favorables à la participation politique des étrangers : les théories de la solidarité ethnique, de la compensation et de la structure des opportunités politiques..... 67
C/ La citoyenneté en débat 71
Conclusion : pour une contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'Union à travers l'étude des pratiques électorales et des représentations politiques des Portugais en Europe du Nord : problématique et hypothèses de recherche 75
A/ La participation électorale des citoyens portugais est une question de structure des opportunités politiques 75
B/ La participation électorale des citoyens portugais dépend des ressources objectives et subjectives des individus 76
C/ L'acquisition de la citoyenneté de l'Union renouvelle le sens de la citoyenneté et redéfinit les appartenances identitaires 78

CHAPITRE II/ BÂTIR UNE COMPARAISON INTERNATIONALE DE MONOGRAPHIES POUR ABORDER LES PRATIQUES ELECTORALES ET LES REPRESENTATIONS POLITIQUES DES PORTUGAIS 79

SECTION I/ Approche pluri-microscopique..... 79
§I/ La démarche monographique : les avantages du recours à la monographie dans le cadre des études relatives à la participation électorale des étrangers 80
§II/ les objectifs et les limites de la démarche comparative : le citoyen portugais ou les citoyens portugais ? 83

§III/ Les terrains de comparaison : de la détermination des pays au choix des villes 88
A/ Le choix des trois pays d'enquête : des pays d'immigration de l'Europe du Nord 88
B/ Le choix des sites d'enquête : Roubaix, Ixelles et Esch-sur-Alzette..... 89

SECTION II/ Approche pluri-méthodologique..... 93
§I/ Le dépouillement des listes électorales et le recensement des candidatures : saisir la dimension politique active des citoyens portugais..... 94
A/ Une étude sur les dix ans de la citoyenneté de l'Union européenne..... 94
B/ Le recueil des données électorales : les questions de l'accès et de la fiabilité..... 96
C/ Les limites de l'analyse des listes électorales : construire des estimations des inscrits portugais..... 101
§II/ Les entretiens : saisir l'univers des représentations politiques des Portugais 102
A/ La phase de préparation à l'enquête de terrain : réfléchir aux instruments d'enquête et aux moyens de réaliser des entretiens..... 103
B/ La phase de l'enquête de terrain : favoriser les conditions d'émergence du discours de l'enquêté..... 108
C/ La phase post-enquête : une approche critique de l'enquête de terrain..... 113
Conclusion : pour une combinaison méthodologique afin de mieux appréhender la citoyenneté politique des Portugais 119

CHAPITRE III/ CONDITIONS DE MIGRATIONS ET PORTRAITS SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS PORTUGAIS 121

SECTION I/ L' européanisation progressive de l'émigration portugaise 124
§I/ Quitter le Portugal : les raisons du départ..... 125
A/ Emigrer pour échapper aux difficiles conditions de vie : une pratique répandue au Nord du Portugal 126
B/ L'amplification de l'émigration face aux guerres coloniales et à la politique migratoire ambiguë de l'Etat 128
§II/ Quitter le Portugal : la chronologie des départs 131
A/ Avant 1945 : prémices de l'immigration portugaise..... 132
B/ 1945- 1974 : l'essor de l'immigration portugaise 135
C/ 1974-2005 : le renouveau de l'immigration portugaise 145
§III/ Arriver en Europe du Nord : les politiques publiques de l'immigration..... 148

SECTION II/ Portraits socio-économiques des migrants portugais en Europe du Nord 154
§I/ La question de la construction des données statistiques relatives à la population..... 155
A/ La Belgique et le Luxembourg : la fréquence de la production statistique..... 155
B/ La France : la règle du recensement..... 157
C/ Exploiter les données brutes : les précautions de la sous-production et les limites des chiffres officiels..... 158
D/ Les évolutions de l'accès à la nationalité du pays de résidence : les répercussions sur les données relatives aux étrangers..... 160
§II/ Les Portugais de la Belgique à Ixelles : l'attraction de la capitale belge 164
A/ La place des Portugais dans le Royaume de Belgique..... 164
B/ Région Bruxelles-Capitale : un site privilégié par les Portugais..... 166
C/ Ixelles : ville européenne d'élection des Portugais 168
§III/ Des Portugais en France aux Portugais à Roubaix : place et caractéristiques 171
A/ Les Portugais : première population étrangère en France..... 171

B/ Dans la région Nord-Pas-de-Calais : regroupement des Portugais dans le département du Nord 173
C/ Les Portugais à Roubaix, première population européenne 174
§IV/ Le Luxembourg : destination constante d'une immigration portugaise massive 177
A/ Le Grand-Duché du Luxembourg : la place prépondérante de la population portugaise.. 178
B/ Esch-sur-Alzette : site privilégié par les Portugais 180
§V/ Perspective comparative : présence portugaise en France, en Belgique et au Luxembourg 183
A/ Une implantation différente des Portugais en Europe du Nord 184
B/ Les caractéristiques socio-économiques des Portugais en Europe du Nord, les trois F : Force de travail dans la Force de l'âge et Fidèle au pays d'origine 187
Conclusion générale : pour une meilleure connaissance des comportements électoraux et des représentations politiques des Portugais, *denizens* des pays de l'Union européenne 188

PARTIE II/ LES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD : LES LOGIQUES DE LA PARTICIPATION 190

CHAPITRE IV/ LA MISE EN OEUVRE DE LA CITOYENNETE DE L'UNION DANS LES ETATS MEMBRES 191

SECTION I/ Les conditions de création et de transposition de la citoyenneté de l'Union 192
§I/ Les origines et la mise en place de la citoyenneté de l'Union : l'invention du citoyen de l'Union européenne 192
A/ La citoyenneté de l'Union : un facteur de cohésion sociale et économique 193
B/ La citoyenneté de l'Union : un facteur de légitimation démocratique 195
§II/ La mise en œuvre de la citoyenneté de l'Union en France, en Belgique et au Luxembourg : une citoyenneté de l'Union revisitée par les Etats-Nations 197
§III/ La résurgence de l'Etat Nation dans la définition et dans la mise en œuvre de la citoyenneté de l'Union : inclusion partielle des étrangers à la citoyenneté 201

SECTION II/ Les actions générales pour inciter les ressortissants communautaires à s'inscrire sur les listes électorales : articulation des différents niveaux et types d'actions 205
§I/ La mobilisation de différents acteurs pour pallier l'insuffisante information de l'Etat.... 206
A/ Un engagement limité des États-membres : le recours à l'information documentaire 206
B/ La mise en place de plates-formes de diffusion de l'information civique 208
C/ La mobilisation du milieu partisan et syndical au Luxembourg 212
§II/ Le rôle des structures consultatives locales pour résidents étrangers : la question de la mise à l'agenda de l'inscription électorale des ressortissants communautaires 213
A/ Le rôle actif de la Commission Consultative des Étrangers : un maillon local fondamental de la sensibilisation à l'inscription électorale 213
B/ Le rôle passif de la Commission Extra-Municipale des Populations Immigrées de Roubaix 216

SECTION III/ Les actions ciblées à destination de la population portugaise : l'émergence des sphères d'intervention dans le domaine de la citoyenneté 219
§I/ La sphère associative portugaise : échelle de mobilisation et nature des ressources 219
A/ Les fédérations associatives portugaises : un discours en faveur de la participation citoyenne dans le pays de résidence 220

B/ Le rôle des associations portugaises de dimension nationale : la citoyenneté au cœur des actions..... 224
C/ Les associations locales : terrain éventuel d'actions de sensibilisation aux droits politiques 228
§II/ La sphère médiatique : informer en langue portugaise 236
A/ La presse de langue portugaise : support civique et politique..... 236
B/ La place de la sensibilisation au vote et de la politique sur les ondes portugaises..... 241
§III/ La sphère étatique portugaise : la reconnaissance de la citoyenneté de l'Union 243
A/ Le Conseil des Communautés Portugaises : défendre la double citoyenneté des Portugais 244
B/ Les consulats du Portugal : l'acceptation progressive de la citoyenneté de l'Union 245
C/ L'institutionnalisation de l'élu portugais : la reconnaissance par l'Ambassade du Portugal en France des élus portugais..... 246
§IV/ La sphère religieuse portugaise : quand les fidèles deviennent des électeurs…..... 247
A/ Le rôle des prêtres dans la campagne de sensibilisation au vote : prêcher la parole civique 248
B/ Processions contre élections : négociations entre électeurs potentiels et autorités politiques 250
§V/ L'émergence des sphères d'action : une question de structures des opportunités et de répertoire d'action 252
Conclusion : les conditions de la « *citoyennisation* » des Portugais..... 254

Chapitre V/ LES DEGRES DE MOBILISATION ELECTORALE DES CITOYENS PORTUGAIS 256

SECTION I/ L' inscription électorale des citoyens portugais : vers une citoyenneté euro-locale 256
§I/ Faiblesse et progression des inscriptions électorales des citoyens de l'Union au niveau national..... 257
A/ Un accès différencié à la citoyenneté de l'Union : les conditions pour être électeur ou candidat en tant que citoyen de l'Union à l'occasion des élections municipales et européennes 259
B/ Les logiques de l'inscription électorale des ressortissants communautaires : la formation d'un nouveau corps électoral fondée sur une double logique 263
C/ Concentration géographique de la population étrangère et taux d'inscription électorale des étrangers : les limites de la relation..... 267
§II/ Les logiques de l'inscription électorale des citoyens portugais : vers une politisation des Portugais d'Europe du Nord ?..... 272
A/ L'inscription électorale des ressortissants portugais : la constitution du corps électoral portugais autour d'enjeux locaux 273
B/ L'évolution des inscriptions électorales des ressortissants portugais par rapport à celle des autres ressortissants européens : la mise en relief de la dimension locale du corps électoral portugais..... 277
C/ La participation électorale des citoyens portugais d'Europe du Nord à l' occasion des élections portugaises : à la recherche d' un électeur portugais transnational..... 280
§III/ Les ressortissants portugais sur les listes électorales de la commune de résidence : une mobilisation récente autour d'enjeux locaux 287
A/ Approche rétrospective : évolution de l'inscription électorale des ressortissants portugais 287
B/ Les caractéristiques de la mobilisation électorale des ressortissants portugais..... 298

C/ La citoyenneté de l'Union en pratique : une micro-citoyenneté pluri-nationale et euro-locale 305

SECTION II/ Le degré de mobilisation des candidats portugais : miroir de la perception de l' importance de la population portugaise 307
§I/ Usages du droit d'éligibilité par les citoyens de l'Union : un espace partisan peu européen 308
§II/ Usages limités du droit d'éligibilité par les Portugais 311
A/ Un droit d'éligibilité rarement utilisé par les Portugais 312
B/ Premières approches socio-économiques des candidats et des élus portugais : un profil atypique ? 314
C/ Ebauche du portrait du candidat et de l'élu portugais : Parti politique de gauche cherche homme portugais plutôt jeune, actif et engagé dans l'associatif 317
§III/ Être étranger sur une liste locale : candidatures portugaises plurielles 318
A/ Candidatures portugaises aux élections locales : résultats du système électoral local ? ... 318
B/ Profils des candidats de nationalité portugaise aux élections locales : la remise en cause du monopole de la figure du candidat étranger alibi 323
C/ Regard sur la campagne électorale à Esch-sur-Alzette : l'enjeu des étrangers 331
D/ Portugais aux élections, instrumentalisation ou démocratisation ? 335
Conclusion : une lente émergence de la citoyenneté politique de l'Union au gré des contraintes et opportunités structurelles 337

Chapitre VI/ LES MODELES EXPLICATIFS DE LA PARTICIPATION ELECTORALE DES PORTUGAIS 339

Section I/ Itinéraires migratoires des Portugais en Europe du Nord 340
§I/ Une tendance à l'immigration directe et clandestine 340
A/ Les deux types de parcours migratoires : le parcours direct ou indirect 340
B/ Les voies d'accès à l'Europe du Nord : la filière légale ou clandestine 341
§II/ Géographies et motivations des départs des Portugais vers l'Europe du Nord 345
A/ Les régions de départ vers l'Europe du Nord : les réserves de main d'œuvre au Nord du Tage 346
B/ Des raisons essentiellement économiques : « ailleurs est meilleur » 349
§III/ Un séjour provisoire et précaire en Europe du Nord 352
A/ Les premières années : l'instabilité professionnelle et géographique 352
B/ Le projet de vie initiale : épargne et retour au Portugal 353

Section II/ Les multiples facettes de l'exclusion électorale 355
§I/ Le modèle de l'exclusion socio-politique 356
A/ De l'exclusion du marché du travail portugais à la marginalisation économique dans le pays de résidence 357
B/ L'exclusion linguistique et sociale 361
C/ L'exclusion électorale dans le pays de résidence : résultat de l'incompétence politique .. 363
§ II/ Le modèle de l'indifférence politique 367
A/ Le surinvestissement professionnel : les parvenus économiques 368
B/ Une fracture entre les citoyens et le monde politique 373

Section II/ La diversité de la participation électorale 376
§I/ Le modèle de la citoyenneté de résidence : la figure du citoyen euro-local 376
A/ Un attachement symbolique au Portugal : la persistance des liens affectifs 378

B/ Les rapports au pays d'installation : des liens concrets fondés sur la durée de la résidence et le travail 385
C/ La participation électorale fondée sur la résidence : *« j'ai mon mot à dire »* 398
§II/ Le modèle de la citoyenneté binationale : la figure du citoyen euro-transnational 407
A/ Le bricolage d'une double identité 409
B/ Discours et pratiques de la double appartenance 414
C/ Les sens de l'appartenance à deux espaces électoraux 419

CONCLUSIONS 427

BIBLIOGRAPHIE 440

ANNEXES 494

REPERTOIRE DES SIGLES

Luxembourg

ADR : Action Démocratique pour l'Équité des Retraites
APL : Amitié Portugal-Luxembourg
ASBL : Association Sans But Lucratif
ASTI : Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
CASA : Comité d'Appui Social et Associatif
CCE : Commission Consultative des Étrangers
CCPL : Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg
CLAE : Comité de Liaison et d'Action des Étrangers
CNE : Conseil National des Étrangers
LCGB : Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens
OGBL : Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg
PCL : Parti Communiste Luxembourgeois (en luxembourgeois le sigle est KPL)
PCS : Parti Chrétien-Social (en luxembourgeois le sigle est CSV)
PDL : Parti Démocrate Luxembourgeois (en luxembourgeois le sigle est PD)
PSD : Parti Social Démocrate (Portugal)
POSL : Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (en luxembourgeois le sigle est LSAP)
SESOPI : Service Socio-Pastoral Intercommunautaire

Belgique

APEB : Association des Portugais Emigrés en Belgique
CBAI : Centre Bruxellois d'Action Interculturelle
CNAPD : Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie
CRPI : Commissariat Royal à la Politique des Immigrés
FGTB : Fédération Générale du Travail de Belgique
MAR : Movimento Accão e Reflexão

France

CCPF : Coordination des Collectivités Portugaises de France

CEMPI : Commission Extra-Municipale des Populations Immigrées

CIDEM : Civisme et Démocratie

FAPF : Fédération des Associations Portugaises de France

INSEE : Institut National de la Statistiques et des études économiques

Portugal

PIDE : Police Internationale de Défense de l'Etat

RTPI : Radio Télévision Portugaise Internationale

STAPE : Secrétariat Technique d'Aide au Processus Électoral (Portugal)

INTRODUCTION

Bien que depuis quelques années, le Portugal tende à devenir un pays d'immigration[1], il est et il a été pendant longtemps un pays d'émigration. Diaspora quasi-mondiale[2], l'émigration portugaise est un phénomène ancien. De la consécration des grands voyageurs du XVIème siècle à la reconnaissance des travailleurs immigrés du XXème siècle[3], l'émigration fait partie de l'histoire du pays et a donné naissance à ce mot difficilement traduisible de « *saudade* »[4]. À partir du XXème siècle, l'Europe du Nord est une destination prisée par les populations portugaises. La France attire la majorité des flux surtout à partir des années soixante ; des courants secondaires se développent vers l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse. Qualifiés souvent d'« *invisibles* »[5], les Portugais sont régulièrement cités comme un exemple « *d'intégration réussie* »[6] en Europe. Les études sociologiques menées montrent que les Portugais ont su garder leur culture d'origine tout en s'insérant économiquement et socialement dans la société d'installation[7]. Qu'en est-il du point de vue politique ?

Si aujourd'hui la question migratoire constitue un terrain de recherche privilégié ou un sujet de recherche à part entière[8], il n'en était pas de même il y a quelques années. Considérée

---

[1] - LEANDRO Maria Engrácia, « Un pays partagé entre émigration et immigration », *Migrations Société*, vol. 11, n° 64-65, juillet-octobre 1999, pp.181-197. Voir également, CORDEIRO Albano, « *Entre émigration et immigration, le Portugal et les défis d'une société pluriculturelle* », *Migrance*, « Le Portugal entre émigration et immigration », n° 15, Premier trimestre 1999, pp.2-7.

[2] - SIMON Gildas, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 1995, p.216.

[3] - Le Portugal a érigé un monument en l'honneur de ses émigrés.

[4] - Entendue comme la nostalgie du pays.

[5] - Voir CORDEIRO Albano, « Les Portugais, une population "invisible" ? » dans DEWITTE, Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999, pp.106-111. Voir également, ORIOL Michel, « L'identité des invisibles : un million de Portugais en France » dans *Le migrant. France, terre de migrations internes, terre d'immigration. Actes du colloque d'Aurillac, 5-7 juin 1985*, Aurillac, Editions Gerbert, 1986, pp.227-234.

[6] - *L'EUROPÉEN*, « Les Portugais en France : une intégration réussie, une fierté retrouvée », n° 8, 13-19 mai 1998, pp.16-27. CENTRE D'ÉTUDES D'ÉCONOMIE INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE LISBONNE, *L'émigration portugaise en France : exemple d'une réussite*, 1999. COLLECTIF, *La communauté portugaise en France : Exemple d'une réussite*, Lisboa, Universidade Autonoma de Lisboa, 1999. Voir pour le cas des Portugais au Luxembourg, LESNES Corinne, « Portugais et Luxembourgeois, côte à côte dans le Grand-Duché », *Le Monde*, n°15877, 13 février 1996, p.12.

[7] - Notamment CUNHA Maria do Céu, *Portugais de France*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1988. HILY Marie-Antoinette, *Les identités collectives à l'épreuve de l'émigration : le cas des Portugais en France*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Nice-Sophia-Antipolis, 1993. LEANDRO Maria Engrácia, *Au-delà des apparences. Les Portugais face à l'insertion sociale*, Paris, L'Harmattan, 1995. LEANDRO Maria Engrácia, *Familles portugaises : projets et destins*, Paris, L'Harmattan, 1995.

[8] - RUDDER de, Véronique, « Notes à propos de l'évolution des recherches françaises sur "l'étranger dans la ville" » dans SIMON-BAROUTH Ida, SIMON Pierre-Jean (dir.), *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales. Actes du colloque international de Rennes, 14-15-16 décembre 1988*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.60-80. WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les immigrés et la politique*, Paris, PFNSP, 1988. Voir plus

comme un « *objet dévalorisé* »[9] voire « *illégitime* »[10], la question de l'immigration a trouvé difficilement sa place dans le champ scientifique français. Ainsi, « *la sociologie des migrations a été* […] *marginale, dotée de faibles moyens par rapport à d'autres sciences sociales* »[11]. Cette situation est encore plus flagrante au regard de la production scientifique américaine sur l'immigration et cette différence d'intérêt résulte de la façon dont s'est opérée la construction nationale dans les deux pays. En effet, G. Noiriel explique que « *les centres d'intérêt de l'histoire républicaine ont empêché la constitution de l'immigration en objet scientifique* »[12]. Ce constat se retrouve dans d'autres pays européens. Ainsi, en Belgique, l'histoire de l'immigration est « *ignorée, méconnue et inexistante parce qu'elle dérange le schéma classique de l'histoire nationale* »[13]. C'est pourquoi « *l'émergence d'un champ d'études migratoires et ethniques est un phénomène assez récent qui commence réellement au début des années 1980* ».[14] En effet, cette période correspond à la mise à l'agenda politique de la question de l'immigration et des débats autour de la place des étrangers au sein de la société nationale. Au Luxembourg, en raison d'un développement très récent du milieu scientifique, les recherches relatives aux étrangers sont très rares ; ce que regrette A. Reuter puisque « *le risque est grand actuellement que faute de recherches domestiques, le Luxembourg ne se voit imposer des modèles qui ne correspondent pas à ses propres traditions d'accueil* »[15]. Ainsi, l'immigration s'est imposée difficilement et tardivement comme un objet de recherche scientifique dans plusieurs pays européens. Plus précisément, nous pouvons nous interroger sur la place faite par les recherches scientifiques à l'étude des comportements politiques des étrangers. Depuis quand et comment la science politique aborde-t-elle le thème ?

Dans les pays d'Europe du Nord, la législation relative aux étrangers s'est progressivement orientée vers une plus grande égalité des droits sociaux entre les nationaux et

---

récemment, NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

[9] - REA Andrea, TRIPIER Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, Editions La Découverte, 2003, p.31. Cette constatation vaut pour les recherches historiques portant sur l'immigration, voir BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Des logiques nationales aux logiques ethniques », *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, pp.3-16.

[10] - NOIRIEL Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe* siècle, Paris, Seuil, 1988, p.15.

[11] - BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.187.

[12] - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 1988, p.15.

[13] - MORELLI Anne (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur Livres, 2004, p.6.

[14] - COLLECTIF, *Recherche et politiques publiques : le cas de l'immigration en Belgique*, Gand, Academia Press, 2004, p.1.

[15] - REUTER Antoinette, « Panne de mémoire ? Pourquoi entamer des recherches sur les migrations ? » dans REUTER Antoinette, SCUTO Denis (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois à l'étranger, étrangers au Luxembourg*, Éditions Le Phare, Esch-sur-Alzette, 1995, p.22.

les étrangers[16]. D'après T. Hammar, la notion de politique d'immigration présente une double face : d'un côté, la régulation des flux d'immigrés et d'un autre côté, les mesures à l'égard des étrangers résidant sur le territoire[17]. C'est essentiellement le second volet qui retiendra notre attention : les Etats cherchent-ils à favoriser ou à freiner la participation des étrangers ? Quelles sont les mesures mises en œuvre par les pays européens pour ouvrir l'espace politique aux étrangers ? Entre 1960 et 1990, les étrangers de l'Union européenne connaissent une extension de leurs droits[18]. Les pays de l'Union européenne ont d'abord accordé des droits sociaux aux étrangers au nom de l'égalité des salariés. A la lumière de la typologie de T. Marschall[19] reposant sur trois niveaux de citoyenneté, nous pouvons avancer que les étrangers ont généralement accès à deux types de droits : les droits civils (liberté de parler, de penser, de croyance, de mouvement, ect...) et les droits sociaux (minimun économique, sécurité...). Pour ce qui est des droits politiques, la situation est variable selon les pays. Ainsi, les recherches relatives à l'exercice des droits politiques par les étrangers sont subordonnées aux droits octroyés : alors que plusieurs recherches ont porté sur l'exercice des droits sociaux et politiques non-conventionnels des étrangers, peu d'études se sont penchées sur la pratique du vote chez les étrangers.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, il est rendu possible pour les étrangers de créer ou rejoindre des associations ou des syndicats. Les étrangers possèdent également les mêmes droits de représentation dans le domaine économique, donc ils peuvent accéder à toutes les positions au sein d'un syndicat ou d'un comité d'entreprise. En France, alors que l'adhésion syndicale des étrangers est possible depuis la loi du 21 mars 1884, il faut attendre la loi du 27 juin 1972 pour que les étrangers puissent élire et être éligibles aux élections des membres de comités d'entreprise et des délégués du personnel et la loi du 11 juillet 1975 pour que les étrangers puissent devenir délégués syndicaux et accéder aux postes de direction. Pour les conseils des Prud'hommes, la loi du 18 janvier 1979 prévoit que les étrangers sont électeurs mais ne peuvent pas être éligibles car ces conseils rendent des décisions de justice au nom du peuple français. La loi du 9 octobre 1981 donne aux étrangers la liberté d'association et la possibilité d'adhérer à un parti politique français. Avant 1981, les étrangers pouvaient créer leurs associations mais ils devaient demander aux autorités une

[16] - Sur cette question, nous pouvons nous reporter à LAYTON HENRY Zig, *The Political Rights of Migrant Workers in Western Europe*, London, Sage, 1990.
[17] - HAMMAR Thomas (ed.), *European Immigration Policy. A Comparative study*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
[18] - REA Andrea, TRIPIER Maryse, *op.cit.*, 2003, p.93.
[19] - MARSHALL Thomas H, *Citizenship and Social Class*, Cambridge, 1950.

autorisation préalable. Avec la loi du 17 décembre 1982, les étrangers sont électeurs et éligibles pour la désignation des membres des Conseils d'administration des caisses de sécurité sociale, des représentants des locataires au conseil d'administration des organismes de HLM et ils peuvent participer aux élections des représentants des parents d'élèves, en tant qu'électeurs et candidats[20].

En Belgique, dès 1947, les syndicats belges créent des commissions de travailleurs étrangers et les incitent à l'adhésion[21]. En 1949, les étrangers disposent du droit de vote aux élections du conseil d'entreprise. En 1958, les étrangers peuvent se porter candidat aux élections de ces conseils. La loi du 17 février 1970 accorde à tous les travailleurs étrangers les mêmes droits de vote et d'éligibilité dans les comités de sécurité et d'hygiène. Depuis 1980, les étrangers ont la possibilité de créer une association.

Au Luxembourg, les étrangers devront attendre la loi du 4 mars 1994 qui assouplit les conditions de formalités requises pour la création d'une association et prévoit notamment l'abolition de la clause de la nationalité ; avant cette législation, la Constitution luxembourgeoise prévoyait le droit d'association uniquement pour les nationaux (article 26). Une loi de 1928 disposait que le nombre d'étrangers dans une asbl ne peut dépasser les 2/5ème de nombre d'associés. Pourtant beaucoup d'étrangers ont créé des associations de fait[22]. Ainsi, ces pays de l'Union européenne prennent en compte l'étranger dans leur législation sociale. Toutefois, l'image de l'étranger demeure associée à celle du travail ; c'est donc dans le domaine du travail que les premiers efforts des autorités publiques se font ressentir. Parallèlement, au niveau local, des initiatives se développent pour associer les étrangers à la décision publique.

Les pays européens de forte immigration mettent en place des organismes de représentation des étrangers[23]. Certaines municipalités européennes prévoient des espaces de participation consultative au niveau local pour les étrangers ; ces structures visent un double objectif : d'une part, « *intégrer et faire participer les résidents étrangers à la vie publique*

[20] - Pour plus de détails, se reporter à - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988.
[21] - DRESSE Renée, « L'action des syndicats » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Editions de Boeck-Université, collection « Pol-His », Bruxelles, 1997, p.169. Voir également DOHET Julien, « Les immigrés et le syndicalisme », *Les territoires de la mémoire*, n°9, avril-juin 1999.
[22] - PAULY Michel (coord.), ASTI (éd.) *Lëtzebuerg de Lëtzebuerger ? Le Luxembourg face à l'immigration*, Luxembourg, Editions Guy Binsfeld, 1985, pp.129-147.
[23] - « *La structure consultative locale pour résidents étrangers peut être définie comme étant un organe démocratique mis en place au niveau local, qui institue des relations de consultation entre, d'une part, les élus et d'autre part, les résidents étrangers.* » dans GSIR Sonia, MARTINIELLO Marco, *Les structures consultatives locales pour résidents étrangers*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2004, p.11.

locale » et d'autre part, « *améliorer ou harmoniser les relations entre les résidents étrangers et les autres composantes de la cité* »[24]. Les conseils consultatifs sont nés comme réponse à l'exclusion des résidents étrangers du droit de vote et d'éligibilité et « *contribuent également au développement de la citoyenneté des populations étrangères, mais aussi nationales, en offrant des espaces de dialogue et de concertation entre les étrangers et les nationaux* »[25] Dès 1964, la Conférence européenne des pouvoirs locaux préconise la création des conseils consultatifs communaux d'immigrés[26]. La Belgique est l'un des premiers pays à recourir à ce procédé : en 1968, des conseils consultatifs appelés des « *Conseils Communaux Consultatifs des Immigrés* » (CCCI) sont mis en place dans plusieurs villes. Les membres de ces conseils sont nommés ou élus en fonction des villes. Dès cette époque, différentes propositions de loi ont été déposées au Parlement belge tendant à accorder aux étrangers le droit de vote au niveau communal. En France, entre 1977 et 1981, certaines communes qui comptent une forte proportion d'étrangers, se dotent de commissions extra-municipales. Au Luxembourg, les conseils consultatifs des étrangers ont été créés sous la pression des associations d'étrangers et sont devenus obligatoires à partir de 1989 dans les villes ayant plus de 20% de résidents étrangers et conseillés au-dessous de cette barre[27]. Ils sont composés de membres luxembourgeois et étrangers et sont tous nommés par le Conseil communal. Ces premières mesures plutôt d'ordre social font l'objet de recherches et nous donnent un aperçu de l'utilisation de ces droits par les étrangers. Ainsi, la participation des étrangers ne peut se réduire à une participation purement politique : « *les travailleurs immigrés, puis leurs descendants, ont toujours développé une activité politique aux marges ou en dehors des institutions majeures de la société politique afin d'améliorer leurs conditions d'existence ou plus généralement de modifier les rapports de pouvoir de la société en leur faveur* »[28].

Il convient de rappeler que « *l'immigration a longtemps été le parent pauvre de la science politique, largement ignorée, marginalisée, considérée comme non-légitime* »[29]. C. Wihtol de Wenden avance plusieurs raisons pour expliquer cette situation : d'une part, les

[24] - *Ibidem*, p.17.
[25] - *Ibidem*, p.7-8.
[26] - Résolution n° 49, 5ème session, du 7 au 10 avril 1964.
[27] - Selon le règlement grand-ducal du 5 août 1989, un exemplaire est fourni en annexe 13. Voir également, LEGRAND Michel, « Les Commissions consultatives communales pour étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ou la "démocratie en manque" », *Migrations Société*, vol. 13, n° 73, janvier - février 2001.
[28] - MARTINIELLO Marco, « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, « Immigrés et minorités ethniques dans l'espace politique européen », vol.14, n° 2, 1998, p.124.
[29] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Le droit et les sciences politiques en France » dans SIMON-BAROUTH Ida, SIMON Pierre-Jean (dir.), *op.cit.*, 1990, p.86.

étrangers étaient tenus à la neutralité politique ainsi leur expression politique était limitée ; d'autre part, le thème de l'immigration ne constituait pas un enjeu politique que ce soit pour l'opinion publique ou pour la sphère politique. En effet, les étrangers ont occupé des positions défavorisées dans l'espace social et ont été tenus à une neutralité politique ainsi le prosélytisme des partis ou des syndicats a rencontré des réticences chez les étrangers tels que les Espagnols[30], les Portugais ou les Marocains[31]. Avant les années quatre-vingt, l'obligation de neutralité politique conduit les étrangers à être privés des ressources stratégiques nécessaires à la mobilisation et à craindre toute participation à des manifestations et aux activités des partis politiques : « *seul leur est offert le droit de se syndiquer qui correspond à leur fonction productive* […] *La participation sociale est donc en droit fortement limitée, même si dans les faits il en va autrement* »[32]. En effet, dans les faits, les étrangers se sont saisis de différentes possibilités de mobilisation, essentiellement non-conventionnelles. Dans ce sens, le peu d'études relatives aux comportements politiques des étrangers portent essentiellement sur leur activité protestataire[33] et leur participation sociale.

L'étude de la pratique des droits sociaux par les étrangers est souvent issue de monographies historiques. A partir d'une étude des ouvriers immigrés à Longwy, G. Noiriel rend compte de la participation des étrangers (notamment Belges, Italiens et Polonais) au mouvement ouvrier des années vingt malgré le risque d'expulsion[34]. Par la publication de journaux en langue maternelle et la création des commissions spéciales, les syndicats ont été les premiers à donner un moyen d'expression aux travailleurs étrangers, censés respecter la neutralité politique[35]. Dans ce sens, dès 1920, une section de l'Intersyndicale ouvrière de langue espagnole est créée dans la Plaine Saint-Denis[36]. Toutefois, les possibilités d'action collective pour les étrangers étaient limitées à l'époque et certains se sont tournés vers la voie associative dès les années vingt, comme c'est le cas pour les Polonais[37]. A la même époque, le Parti Communiste est le seul parti à prendre en compte la défense des intérêts des étrangers,

[30] - LILLO Natacha, *La petite Espagne de la Plaine Saint-Denis (1900-1980)*, Paris, Autrement, 2004, p.75. HERMET Guy, *Les Espagnols en France*, Paris, Les Editions ouvrières, 1967, p.91.
[31] - TRIPIER Maryse, *L'immigration dans la classe ouvrière*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1990, p.178. Dans le même sens, GIRARD Alain, STOETZEL Jean, *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation, Algériens, Italiens, Polonais ; le service social d'aide aux émigrants*, Paris, INED, 1954.
[32] - TRIPIER Maryse, *op.cit.*, 1990, p.80.
[33] - GIUGNI Marco, PASSY Florence, *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.141.
[34] - NOIRIEL Gérard, *Longwy. Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF, 1984.
[35] - REA Andrea, TRIPIER Maryse, *op.cit.*, 2003, p.63.
[36] - LILLO Natacha, *op.cit.*, 2004, p.74.
[37] - PONTY Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

c'est pourquoi des Italiens antifascistes ont milité dans ce parti[38] ainsi que certains Espagnols[39]. Le même phénomène, à la même période, est observé en Belgique : le Parti communiste attire, dès les années vingt, les travailleurs étrangers notamment originaires d'Europe centrale[40]. Sous le Front Populaire (1936-1938), les étrangers ont la possibilité de participer à la vie publique sans risquer d'être arrêtés par la police et d'être expulsés. Dans ce contexte, le Parti Communiste développe les sections de la main-d'œuvre immigrée, par groupe de langue qui sont notamment investies par les Italiens[41]. Le rôle du parti communiste à l'égard des étrangers ne doit pas être sous-estimé [42]. Les étrangers participent également aux grèves de 1947-1948[43]. A la lumière de ces actions collectives, il semble que les étrangers se mobilisent en vue de l'amélioration de leur statut social quelle que soit leur nationalité.

Une étude sur l'immigration italienne dans l'Est parisien des années 1880 aux années 1960 met en exergue la participation des Italiens, surtout antifascistes, au Parti communiste et à la CGT dès les années vingt[44]. Le même phénomène est observé en Belgique : les Italiens forment dans les années vingt jusqu'à 30% des effectifs du parti communiste belge[45]. Toutefois, en France, régulièrement, des vagues d'expulsion comme celle du début de 1925 contribuent à la baisse des effectifs aussi bien dans le syndicalisme qu'au parti communiste[46]. Cependant, les Italiens sont en tête des étrangers intégrés aux organisations syndicales françaises en 1930 et participent activement aux grèves comme celle qui secoue le bâtiment en 1931-1932[47]. Par ailleurs, il faut souligner la participation des étrangers présents sur les territoires français ou belge à la résistance durant la deuxième guerre mondiale ; c'est le cas des Italiens en France[48] ou en Belgique[49] tout comme les Espagnols en France[50]. Toutefois,

[38] - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 2007, p.345.
[39] - LILLO Natacha, *op.cit.*, 2004, pp.74-76.
[40] - CAESTECKER Frank, « Mineurs d'Europe centrale en Belgique » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit.*, 2004, p.169.
[41] - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 2007, pp.445-449.
[42] - PLATONE François, « "Prolétaires de tous les pays…" Le Parti communistes français et les immigrés » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *Les étrangers dans la cité. Expériences européennes*, Paris, La Découverte, 1993, pp.64-80.
[43] - Pour la participation des Italiens, voir BLANC-CHALEARD Marie-Christine, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960*), Paris, Ecole française de Rome, 2000, p.638.
[44] - *Ibidem*, pp.230-255/297-304.
[45] - MORELLI Anne, « L'immigration italienne en Belgique aux XIXe et XXe siècles » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit.*, 2004, p.204.
[46] - BLANC-CHALEARD Marie-Christine, *op.cit.*, 2000, p.301.
[47] - *Ibidem*, p.455.
[48] - *Ibidem*, p.534.
[49] - MORELLI Anne, « L'immigration italienne en Belgique aux XIXe et XXe siècles » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit.*, 2004, p.206.
[50] - LILLO Natacha, *op.cit.*, 2004, pp.106-113.

les étrangers se mobilisent également depuis le pays de résidence pour intervenir dans la politique de leur pays d'origine. C'est le cas des Italiens qui luttent depuis la France[51] ou la Belgique[52] contre le fascisme ou encore le cas des Espagnols dont plusieurs se sont engagés dans la guerre civile d'Espagne en 1936[53] ou ont milité depuis la Belgique par le biais de groupes politiques essentiellement de gauche[54].

L'organisation en association reste une possibilité d'expression pour les étrangers ; même si dans la plupart des pays de l'Europe du Nord, les conditions de création d'une association par des étrangers, restent contraignantes avant les années quatre-vingt. Ainsi, après la deuxième guerre mondiale, les associations italiennes se développent en France[55]. Au Luxembourg, les premiers écrits relatifs aux comportements politiques des étrangers émanent des associations. En effet, l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) a mené une recherche générale sur les étrangers dans laquelle il fait état de la mobilisation associative des étrangers[56] notamment des Italiens au début des années soixante-dix[57]. Toutefois, les recherches historiques sont très rares au Luxembourg en raison du faible développement du milieu universitaire[58], d'où une quasi-absence d'informations sur les formes de mobilisation politique des étrangers.

En France, les années soixante-dix sont marquées par les actions collectives des étrangers portant sur trois thèmes principaux : le loyer, le travail et le racisme[59]. En effet, à cette période, éclatent les grèves de loyers dans les foyers Sonacotra (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs) qui dureront plus de quatre ans[60]. De plus, débutent les grèves des ouvriers étrangers dans plusieurs usines telles que Renault-Billancourt en 1975. Les étrangers s'associent aux actions collectives bien que leur taux de syndicalisation soit faible. Enfin, dans les années soixante-dix, les premières manifestations

[51] - BLANC-CHALEARD Marie-Christine, *op.cit.*, 2000, pp.230-255.
[52] - MORELLI Anne, « L'immigration italienne en Belgique aux XIXe et XXe siècles » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit.*, 2004, pp.204-205.
[53] - LILLO Natacha, *op.cit.*, 2004, pp.94-102.
[54] - SANCHEZ Maria-José, « Les Espagnols en Belgique au XXe siècle » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit.*, 2004, p.284.
[55] - BLANC-CHALEARD Marie-Christine, *op.cit.*, 2000, pp.636-639.
[56] - ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.169.
[57] - Voir également GALLO Benito, *L'immigration italienne au Grand-Duché de Luxembourg en images*, Luxembourg, 1983, pp.224-225.
[58] - REUTER Antoinette « Rendre compte de l'histoire des migrations au Luxembourg », *Migrance*, « Luxembourg : histoires croisées des migrations », n° 20, Premier trimestre 2002, pp.4-9.
[59] - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 2007, pp.562-565.
[60] - HMED Choukri, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable. La grève des loyers dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, pp.55-81.

contre le racisme ont lieu. Ainsi, les étrangers entrent dans l'espace public pour adresser des revendications qui sont le reflet de leur histoire migratoire, de leurs difficultés singulières d'intégration.

Des études ont également porté sur les structures consultatives locales pour résidents étrangers. À la frontière du social et du politique, « *la plupart de ces conseils voient leurs pouvoirs réduits à cause de leur rôle purement consultatif et de leur compétence limitée aux intérêts municipaux. Ils présentent néanmoins l'avantage d'associer les migrants au processus de décision politique dans le pays d'accueil et de familiariser la population nationale à l'idée d'une participation des étrangers à la vie politique* »[61]. Finalement, les conseils consultatifs qui contribuent à créer un espace de « *citoyenneté sociale* »[62], peuvent servir de tremplin à des revendications de droits politiques : « *l'expérience des Conseils consultatifs communaux des immigrés a signifié pour le mouvement immigré un aboutissement plus ferme de ses aspirations politiques et une conscience plus claire de l'inadéquation des CCCI à en être la réponse* »[63]. Ces structures ont eu un double effet : d'une part, elles apparaissent comme « *une arène politique dans laquelle les leaders politiques immigrés émergents pouvaient s'exercer et acquérir une expérience politique locale* » mais elles fonctionnent aussi comme un « *repoussoir pour favoriser l'engagement direct de certains leaders immigrés dans les structures politiques belges traditionnelles* »[64]. Par ailleurs, toujours en Belgique, M. Martiniello note l'absence des leaders italiens ou d'autres communautés ethniques dans les hautes sphères des appareils syndicaux. En revanche, des leaders d'origine italienne sont présents mais ils défendent plutôt les intérêts généraux des travailleurs que les intérêts spécifiques des personnes d'origine étrangère[65].

---

[61] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op. cit.*, 1988, p.213. Pour un débat sur la question, voir le dossier relatif aux « structures municipales de concertation ou de consultation des résidents étrangers », *Migrations Société*, vol.13, n°73, janvier-février 2001.

[62] - LOCHAK Danièle, « La citoyenneté : un concept juridique flou » dans COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques, *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p.200.

[63] - PANCIERA Silvana, « Les conseils consultatifs communaux des immigrés », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 963, 1982, p.32.

[64] - MARTINIELLO Marco, « Quelle participation politique ? » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, p.110. Voir aussi MARTINIELLO Marco, « Les limites d'une politique de consultation des migrants et des minorités ethniques d'origine immigrée » dans *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Editions du Conseil de l'Europe, 1999.

[65] - MARTINIELLO Marco, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1992, p.264.

Dans le même sens, dans les années soixante-dix, les Espagnols s'investissent dans les syndicats et les Conseils consultatifs communaux d'immigrés[66].

Les années quatre-vingt marquent un glissement vers les revendications de la deuxième génération. Ainsi, en France, le thème de la mobilisation politique des étrangers et de leurs descendants est notamment traité au moment du « *mouvement beur* »[67] ; celui-ci débute en 1983 avec « *la marche contre le racisme et pour l'égalité* » suivie du mouvement « *convergence 1984* » qui organise une marche reposant notamment sur la revendication du droit de vote pour les étrangers. Ensuite, les recherches se sont essoufflées face à l'absence de mobilisations et se sont orientées vers l'engagement associatif des étrangers et de leurs descendants. L'associationnisme immigré a connu trois temps : tout d'abord, dans les années soixante-dix, les associations des étrangers se sont développées autour d'enjeux du pays d'origine ; ensuite dans les années quatre-vingt, les associations, issus du mouvement beur, s'organisent autour des revendications pour l'égalité ; et enfin, à partir des années quatre-vingt-dix, les associations plutôt locales jouent le rôle d'interlocuteur avec les autorités publiques[68].

Enfin signalons la recherche de M. Giugni et F. Passy qui porte sur les mobilisations politiques des étrangers dans les années quatre-vingt-dix en France et en Suisse. Il apparaît que les conceptions de la citoyenneté forment des structures d'opportunités politiques qui influencent directement les revendications dans le domaine des migrations, notamment en élargissant ou restreignant l'accès à la nation et à l'espace public[69]. Par ailleurs, les revendications des étrangers sont dépendantes de leurs ressources[70]. Certains groupes sont plus exclus que d'autres : « *tout groupe de migrants ne bénéficie pas de façon homogène des opportunités discursives disponibles dans chaque Etat-nation. Les rapports d'inclusion (ou d'exclusion) qu'entretiennent les groupes de migrants au sein de la communauté des citoyens façonnera par conséquent leur répertoire d'action* »[71]. Ainsi, l'activité politique des étrangers dépend à la fois des contraintes posées par les Etats et de leur conception de la citoyenneté,

[66] - SANCHEZ Maria-José, « Les Espagnols en Belgique au XXe siècle » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit*, 2004, p.290.
[67] - BOUAMAMA Saïd, CORDEIRO Albano, ROUX Michel, *La citoyenneté dans tous ses états. De l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1992.
[68] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, LEVEAU Rémy, *La beurgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.
[69] - GIUGNI Marco, PASSY Florence, *op.cit.*, 2006, p.40.
[70] - *Ibidem*, p.143.
[71] - *Ibidem*, p.163.

mais également des caractéristiques et de l'histoire migratoire spécifique à chaque groupe des étrangers[72]. Les étrangers constituent souvent des groupes à faibles ressources qui peuvent difficilement développer des mobilisations. Dans ce sens, une étude portant sur les « *sans papiers* » a mis en exergue les logiques de leur mobilisation reposant sur des actions symboliques telles que la grève de la faim ou l'occupation de lieux cultuels ou administratifs. Cette mobilisation a également été rendue possible grâce à l'investissement d'associations de défense des droits de l'homme et du milieu artistique donc grâce à l'intervention de soutiens externes[73].

A la lumière de tous ces exemples, il apparaît que les étrangers ont « *politisé le non-politique* »[74]. De plus, il faut souligner qu'il n'y pas de « *groupe social immigré* »[75]. Le groupe des étrangers est hétérogène : ils auront tendance à se mobiliser en fonction de leur histoire personnelle et/ou nationale et des structures des opportunités offertes par le pays de résidence.

« *On devient pleinement citoyen, et même pleinement humain, comme le montre l'exemple américain, qu'avec l'acquisition du droit de vote sans restrictions et sans contraintes* »[76]. Cette philosophie n'a pas été celle de tous les pays de l'Union européenne. En effet, la citoyenneté politique de l'étranger est un sujet traité différemment en fonction des pays. Après la fermeture des frontières européennes, la plupart des pays ont accordé une attention particulière aux politiques d'immigration[77], mais les États se sont souvent focalisés sur la question de l'immigration clandestine au détriment d'une véritable politique d'intégration. Cette situation a été accentuée par l'émergence de l'extrême-droite sur l'échiquier politique de différents pays européens. Dès les années soixante et surtout après la fermeture des frontières des pays européens dans les années soixante-dix, plusieurs pays européens réfléchissent à la mise en place de mesures à l'égard des étrangers résidant sur le

[72] - *Ibidem*, p.175.
[73] - SIMEANT Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 1998, pp.64-67.
[74] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988.
[75] - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 1988, p.116.
[76] - SUBILEAU Françoise, TOINET Marie-France, *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, Paris, Editions La Découverte, 1993, p.7.
[77] - définies comme l'ensemble des mesures et des pratiques sociales adoptées pour d'une part, réglementer et contrôler l'entrée, le séjour et l'emploi des non-nationaux et d'autre part, traiter les populations déjà installées sur le territoire national. Voir SCHNAPPER Dominique, *L'Europe des immigrés*, Paris, François Bourin, 1992, p.29.

territoire. Dans cette perspective, certains pays européens accordent le statut d'électeur aux étrangers résidant régulièrement sur leur territoire.

L'ouverture de l'espace électoral aux étrangers varie en fonction des pays[78]. En dehors de l'Irlande qui accorde le droit de vote pour les étrangers aux élections municipales dès 1963, un certain nombre de pays européens ouvrent leur espace électoral aux étrangers à partir des années soixante-dix ; c'est le cas de la Suède (1975) suivie du Danemark qui reconnaît, en 1981, électeurs et éligibles les étrangers ayant résidé plus de trois ans sur son territoire. La même année, la Finlande ouvre le droit de vote mais exclusivement pour les citoyens nordiques, puis à l'ensemble des citoyens étrangers en 1995. C'est depuis 1985 que le droit de vote s'appuie sur le pays de résidence et non plus sur celui de la naissance aux Pays-Bas. Par ailleurs, certains pays accordent des droits électoraux à des catégories d'étrangers sous réserve de réciprocité. C'est le cas du Royaume-Uni vis-à-vis des Irlandais et des citoyens du Commonwealth. Le Portugal prévoit également ces droits à l'égard des citoyens des pays de langue lusophone (Brésil, Cap Vert). Enfin, des pays profitent de la citoyenneté de l'Union pour ouvrir le droit de vote aux extra-communautaires. C'est le cas du Luxembourg qui depuis la loi du 18 février 2003, donne le droit de vote aux étrangers extra-communautaires pour les élections communales. De même en Belgique, depuis février 2004, les étrangers extra-communautaires sont reconnus comme des électeurs potentiels.

[78] - Pour plus de détails sur ces questions, voir LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op.cit.*, 1993, pp.18-24.

Tableau 1– Les dates d'inclusion des étrangers communautaires et extra-communautaires dans l'espace électoral local du pays de résidence de l'Union européenne -

Modèles	Pays	Dates	Remarques
Le droit de vote des étrangers pré-Maastricht	Irlande	1963	
	Suède	1975	
	Danemark	1981	
	Pays-Bas	1985	
Le droit de vote des étrangers sous condition de réciprocité	Espagne	1985	
	Portugal	1971	
	Royaume-Uni	1949	
	Malte	1993	
	République Tchèque	2002	
Le droit de vote des étrangers post-Maastricht	Estonie	1993	Sans éligibilité pour les ressortissants extra-communautaires
	Finlande	1995	
	Lituanie	2002	
	Slovénie	2002	
	Luxembourg	2003	Sans éligibilité pour les ressortissants extra-communautaires
	Belgique	2004	Sans éligibilité pour les ressortissants extra-communautaires
Le droit de vote des étrangers communautaires post-Maastricht	Allemagne		
	Autriche		
	France		
	Grèce		
	Italie		
	Chypre		
	Hongrie		
	Lettonie		
	Pologne		
	Slovaquie		
	Bulgarie		
	Roumanie		

Au travers de ce tableau[79], nous avons classé les pays en fonction d'un critère : les conditions dans lesquelles le droit de vote aux étrangers communautaires et/ou extra-communautaires a été accordé. En fonction de ce critère, nous avons défini plusieurs modèles. Tout d'abord, le modèle du droit de vote des étrangers pré-Maastricht : il s'agit des pays de

[79] - Inspiré de STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n° 1, février 2003, pp.3-34.

l'Union européenne qui ont octroyé le droit de vote aux élections locales avant 1992. Ces pays ne font pas de distinction entre étrangers communautaires et étrangers des pays tiers pour l'octroi du droit de vote. Le second modèle nommé « *le droit de vote des étrangers sous condition de réciprocité* » correspond au cas des pays qui réservent le droit de vote aux ressortissants de certains pays en fonction des accords bilatéraux. Dans ce modèle, la pratique du droit de vote des étrangers est généralement antérieure au Traité de Maastricht. Ensuite, vient le modèle « *du droit de vote des étrangers post-Maastricht* ». Ce modèle regroupe les pays qui ont choisi de donner le droit de vote aux étrangers extra-communautaires plusieurs années après que la citoyenneté de l'Union soit reconnue. Enfin, le dernier modèle auquel appartient une partie importante des pays européens, est le modèle « *du droit de vote des étrangers communautaires post-Maastricht* ». Ces pays n'ont pas reconnu d'eux-mêmes le droit de vote des étrangers. Ce sont les institutions européennes qui les ont conduit à inscrire la participation électorale des citoyens de l'Union dans leur législation. Ainsi, ces pays excluent du droit de vote, les étrangers extra-communautaires. Ces modèles permettent de rendre compte de la complexité de la réalité du droit électoral des populations étrangères. Dans les pays de l'Union européenne, le droit de vote des étrangers est une pratique multiple, qui peut être entendue au sens strict (ressortissants communautaires/pas de droit d'éligibilité pour les ressortissants des pays tiers) ou au sens large (tous les étrangers sans distinction de nationalité). Le Traité de Maastricht généralise le droit de vote aux élections municipales et européennes à tout ressortissant d'un pays membre, résidant au sein de l'Union européenne[80]. Finalement, au sujet du droit de vote des étrangers, chaque pays évolue à son rythme ou sous la pression des institutions communautaires. Une fois ces droits octroyés, comment les étrangers s'en saisissent-ils ? Que savons-nous de l'exercice des droits électoraux par les étrangers ?

La plupart des travaux relatifs à l'exercice du droit de vote pré-Maastricht ont conclu à une faible participation des étrangers aux élections. C'est ce qui ressort d'un livre collectif prenant en compte les expériences électorales dans plusieurs pays européens[81]. Il apparaît également que les étrangers votent plus souvent à gauche que les nationaux mais leur comportement électoral se modifie rapidement au gré de l'évolution des statuts sociaux. Cette

[80] - Nous reviendrons en détail sur la présentation du texte au cours de l'introduction. Cf infra.
[81] - LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op.cit.*, 1993.

tendance est confirmée par des études plus récentes que ce soit en Suède[82], au Danemark[83] ou au Pays-Bas[84]. Dans ce dernier pays, les différentes recherches menées sur le thème aboutissent aux mêmes conclusions : le taux d'inscription des étrangers est moins élevé que celui des nationaux. Toutefois, des variations sont constatées en fonction des appartenances nationales : ainsi les électeurs turcs votent autant que les Néerlandais alors que la participation des Marocains est faible. De plus, le vote des étrangers à tendance à se diversifier : la plupart des étrangers attribuent leur voix au parti socialiste, mais les écologistes et les chrétiens-démocrates attirent également les suffrages des étrangers[85].

A la lumière de ces différences entre nationalités, les travaux menés par J. Tillie partent du postulat suivant : il ne faut pas analyser les étrangers comme une catégorie sociale uniforme car leurs parcours sont différents[86]. Dans ce sens, L. Togeby mène une étude sur la participation des étrangers aux élections municipales de novembre 1997 au Danemark[87]. Elle distingue dans son étude les travailleurs turcs des réfugiés libanais. En effet, les Turcs sont arrivés au Danemark dès les années soixante alors que les Libanais sont arrivés au milieu des années quatre-vingt. En outre, l'auteur prend en compte les caractéristiques individuelles des étrangers telles que l'âge, la situation matrimoniale, la durée de résidence ou encore la situation professionnelle pour expliquer le comportement électoral des étrangers. Par ailleurs, il a été démontré que la densité du réseau des associations ethniques et le degré de confiance dans les institutions politiques ont une influence sur la participation politique des minorités ethniques[88] : plus une personne appartient à des réseaux, plus elle participe politiquement[89].

---

[82] - BÄCK Henry, SOININEN Maritta, « Immigrants in the Political Process », *Scandinavian Political Studies*, n°21, 1998, pp.29-50.

[83] - TOGEBY Lise, « Immigrants at the Polls: Immigrant and Refugee Participation in Danish Local Elections » in BEUKEL Erik, KLAUSEN Kurt Klaudi, MOURITZEN Poul Erik (eds.), *Elites, Parties and Democracy*, Odense, Odense University Press, 1999, pp.297-320.

[84] - FENNEMA Meindert, TILLIE Jean, « Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.25, n°4, 1999, pp.703-726.

[85] - RATH Jan, « La participation des immigrés aux élections locales aux Pays-Bas », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.4, n°3, 1988, pp.23-36. JACOBS Dirk, TILLIE Jean, « Introduction: Social Capital and Political Integration of Migrants », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, n°3, 2004, pp.419-427. FENNEMA Meindert, TILLIE Jean, « Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks », *op.cit.*, 1999, pp.703-726.

[86] - TILLIE Jean, « Explaining Migrant Voting Behaviour in the Netherlands. Combining the Electoral Research and Ethnic Studies Perspective », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, *op.cit.*, 1998, pp.71-95.

[87] - TOGEBY Lise, « Immigrants at the Polls: Immigrant and Refugee Participation in Danish Local Elections » in BEUKEL Erik, KLAUSEN Kurt Klaudi, MOURITZEN Poul Erik (eds.), *Elites, Parties and Democracy*, Odense, Odense University Press, 1999, pp.297-320.

[88] - FENNEMA Meindert, TILLIE Jean, « Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.25, n°4, 1999, pp.703-726.

[89] - JACOBS Dirk, TILLIE Jean, « Introduction: Social Capital and Political Integration of Migrants », *op.cit.*, 2004, pp.419-427.

Ces études ont mis en évidence la moindre participation électorale des étrangers. Toutefois, des différences sont établies d'une part, entre les groupes d'étrangers et d'autre part, entre les étrangers d'un même groupe qui se saisissent ou ne se saisissent pas des droits électoraux en fonction de différents paramètres : l'intérêt politique, la situation socio-économique, le bénéfice à retirer de leur participation ou de leur passivité, etc…

La mise en place de la citoyenneté de l'Union a donné lieu à de nouvelles études sur le comportement électoral des ressortissants communautaires. Mais, la sociologie de l'Europe est encore un « *champ en friche* »[90] et de ce fait, le citoyen migrant dans l'Union européenne reste peu étudié[91]. C'est pourquoi, les auteurs comme A. Smith invitent à une étude de l'Europe à travers les pratiques sociales et leurs représentations[92]. Si la citoyenneté de l'Union a fait l'objet de nombreuses études juridiques ou philosophiques, elle donne naissance à de nouveaux comportements politiques qui restent encore peu étudiés[93]. A propos de la littérature philosophique relative à la citoyenneté de l'Union[94], Y. Deloye estime qu'elle « *contribue fortement à faire exister "sur papier" une citoyenneté dont la saillance sociale est encore très faible* »[95]. Des études de politologues ont été menées sur la dimension historique de la citoyenneté de l'Union. Ainsi, P. Magnette retrace la genèse de la citoyenneté de l'Union depuis ses origines dans les traités fondateurs jusqu'aux innovations récentes du traité d'Amsterdam[96]. En revanche, la question est assez peu traitée par les spécialistes du comportement politique et électoral[97]. Comme le note S. Strudel, « *aussi bien les analyses*

[90] - GUIRAUDON Virginie, « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche ? », *Cultures et conflits*, n° 38-39, pp.7-37.
[91] - Sur cette question, voir « Science politique et intégration européenne : Eléments épistémologiques du statut du citoyen » dans BELOT Céline, *L'Europe en citoyenneté. Jeunes Français et Britanniques dans le processus de légitimation de l'Union européenne*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard DENNI, IEP de Grenoble, Grenoble, 2000, pp.169-232.
[92] - SMITH Andy, « L'espace public européen : une vue trop aérienne », *Critique internationale*, n° 2, hiver 1998, pp.169-180.
[93] - Pour un état de la question, cf STRUDEL Sylvie, « Citoyennetés » dans BELOT Céline, MAGNETTE Paul, SAURUGGER Sabine (dir.), *Sociologie de l'Union européenne*, Paris, Economica, 2008.
[94] - Nous pouvons citer notamment DUMONT Gérard-François, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999. FERRY Jean-Marc, *La question de l'Etat européen*, Paris, Gallimard, 2000. HABERMAS Jürgen, *Après l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 2000. BALIBAR Etienne, *Nous, Citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, Paris, La Découverte, 2001. Pour une approche synthétique de la question, voir TASSIN Etienne, « Identités nationales et citoyenneté politique », *Esprit*, janvier 1994, pp.97-111.
[95] - DELOYE Yves, « Le débat contemporain sur la citoyenneté au prisme de la construction européenne », *Etudes européennes*, avril 2004, p.1.
[96] - - MAGNETTE Paul, *La citoyenneté européenne*, Bruxelles, Etudes Européennes, 1999.
[97] - Nous pouvons citer les travaux de STRUDEL Sylvie : STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique, (dir.), *L'opinion européenne 2001*, Paris, Presses de Sciences Po et Fondation Robert Schuman, Paris, 2001, pp.53-64. STRUDEL Sylvie, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du traité de Maastricht », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1, vol.9, 2002, pp.47-63. STRUDEL Sylvie, «

théoriques que celles des politiques publiques nous parlent d'une citoyenneté abstraite et nous renseignent finalement assez peu sur la réception du politique par les citoyens "ordinaires" »[98]. En effet, « *rares ont été les études consacrées à l'exercice concret de la citoyenneté de l'Union par les bénéficiaires* » ; [bref, toute] « *une sociologie politique de l'exercice de la citoyenneté européenne reste à construire* »[99].

Poser un regard de politologue sur la citoyenneté de l'Union permet de glisser des droits octroyés à la pratique de ces droits. Des études de terrain ont été amorcées dans certains pays européens à propos de la citoyenneté de l'Union[100] mais également pour tester de la réalité des droits politiques des citoyens de l'Union[101]. Et les premières conclusions, à la lumière des taux d'inscription sur les listes électorales ou/et de participation des citoyens de l'Union européenne, se rejoignent : ces droits politiques « *restent largement théoriques* »[102] et n'ont pas « *encouragé la mobilisation civique* »[103]. Généralement, la citoyenneté de l'Union ne semble pas trouver d'écho auprès des concernés et son assise pratique est très fragile. Par exemple, la participation des Italiens vivant en Belgique aux élections européennes de 1994 reste très faible. Plusieurs explications sont avancées : le délai trop court entre la loi et les élections de 1994, le manque d'information, les complications administratives et le désintéressement[104]. De façon générale, dans plusieurs communes bruxelloises, les ressortissants de l'Union européenne se sont faiblement inscrits sur les listes électorales à

Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *op.cit.*, février 2003, pp.3-34. Mais également l'analyse exploratoire du vote des citoyens européens à Bruxelles, voir MARTINIELLO Marco, « Les ressortissants communautaires et la pratique de la citoyenneté européenne » dans MAGNETTE Paul, *op.cit*., 1997. Voir également BOUSETTA Hassan, SWYNGEDOUW Marc, « La citoyenneté de l'Union européenne et l'enjeu de Bruxelles. Le droit supranational européen confronté aux réalités d'une société multiethnique et multinationale divisée », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1636, 1999, pp.29-37.

[98] - STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans REYNIE Dominique, CAUTRES Bruno, (dir.), *op.cit.*, 2001, p. 54.

[99] - MARTINIELLO Marco, « Les ressortissants communautaires et la pratique de la citoyenneté européenne » dans MAGNETTE Paul, *De l'étranger au citoyen. Construire la citoyenneté européenne*, Bruxelles/Paris, De Boeck Université, 1997, pp.126-127.

[100] - Nous pouvons citer les travaux de WEISBEIN Julien, *Construire la citoyenneté européenne. Les mobilisations associatives autour de l'intégration communautaire*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Pascal PERRINEAU, IEP Paris, 2001. BELOT Céline, *op.cit.*, 2000.

[101] - Voir STRUDEL Sylvie (coord.), « Pratiques de la citoyenneté européenne », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1, vol.9, 2002.

[102] - MAGNETTE Paul, *op.cit*., 1997, p.14.

[103] - MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, p.186.

[104] - MARTINIELLO Marco, « Les ressortissants communautaires et la pratique de la citoyenneté européenne » dans MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1997.

l'occasion des élections communales de 2000[105]. Au Luxembourg, la série d'études menées par le SESOPI au sujet de l'inscription électorale des ressortissants communautaires établisse une faible mobilisation des citoyens de l'Union même si les inscriptions ont tendance à augmenter au fil du temps[106]. Ces études mettent également en évidence des différences de mobilisation entre les nationalités. S. Strudel met en avant deux types de différences[107] : d'une part, des différences entre pays de résidence où nous observons une meilleure inscription des électeurs communautaires en fonction de la chronologie d'attribution des droits de vote et d'autre part, des différences en fonction des nationalités des résidents. Par exemple, aux élections municipales françaises de 2001, alors que presque 30% des néerlandais ont fait le choix de s'inscrire, seuls 10% des Portugais majeurs sont enregistrés sur les listes électorales. Finalement, le citoyen de l'Union « *demeure avant tout une abstraction* »[108], « *construite par le droit, la citoyenneté européenne s'effrite dans la pratique* »[109]. Par ailleurs, les études menées sur les droits politiques de la citoyenneté de l'Union restent « *aériennes* »[110] et générales survolant l'ensemble des citoyens de l'Union. Seules des tendances générales sont alors ébauchées sans tenir compte des spécificités historiques et sociologiques de chaque groupe de citoyens de l'Union alors que les citoyens de l'Union constituent une catégorie artificiellement unifiée, c'est pourquoi S. Strudel nous invite à revoir « *l'affirmation abstraite du "citoyen de l'Union européenne"* » [111].

Il ressort de l'ensemble de ces travaux que pour mieux saisir le comportement électoral des étrangers, une approche par nationalité s'impose. Il convient de ne pas considérer les étrangers comme un groupe homogène : il faut tenir compte de l'histoire collective et des parcours individuels pour mieux comprendre leurs comportements et attitudes politiques.

---

[105] - JACOBS Dirk, MARTINIELLO Marco, REA Andrea, « Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital Region : The October 2000 elections », *Journal of International Migration and Integration*, vol.2, n°3, 2002, p.204.

[106] - SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999*, RED n° 4, Luxembourg, 1999. SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, RED n°9, Luxembourg, 2005.

[107] - STRUDEL Sylvie, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du traité de Maastricht », *op.cit.*, 2002, p.56.

[108] - MAGNETTE Paul, *op.cit*, 1999, p.132.

[109] - STRUDE Sylvie, *op.cit*., 2001, p.53.

[110] - Pour reprendre l'expression d'Andy SMITH dans « L' "espace public européen" : une vue trop aérienne », *op.cit.*, pp.169-180.

[111] - STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique, (dir.), *op.cit.*, Paris, 2001, p.60-61.

Cette recherche de doctorat est née du constat que très peu d'études ont été menées auprès des Portugais d'Europe alors qu'ils se sont installés de façon massive à partir des années soixante en Europe du Nord. Parallèlement, la mise en place de la citoyenneté de l'Union conduit à l'émergence de nouveaux champs d'étude[112]. Dans mon travail de thèse, il s'agit de mieux comprendre les mécanismes d'intégration sociale et politique des Portugais. Dans ce but, nous étudierons les attitudes et les comportements politiques des Portugais. Le comportement politique est entendu comme « *les activités pratiques des agents sociaux qui relèvent de la notion de participation politique, c'est-à-dire qui exercent une influence sur le mode de gouvernement collectif. Le comportement se distingue de l'attitude qui est plutôt une matrice de comportements virtuels structurée par des normes sociales intériorisées et, plus nettement encore, de l'opinion que l'on peut définir comme une perception rationalisée du réel fondée sur des croyances* »[113]. Plus précisément, nous nous intéresserons à la participation « *conventionnelle* »[114] des Portugais, à travers l'étude du comportement électoral. L'analyse du vote et de l'éligibilité des Portugais constituera une première approche dans l'étude de la citoyenneté politique des Portugais. En effet, comme le vote est la participation minimale et la plus fréquente des citoyens[115], il apparaît comme un indice pertinent pour tester du degré de mobilisation politique des Portugais[116]. Figure emblématique de la citoyenneté ; le droit de vote est le symbole le plus largement cité de la citoyenneté parce qu'il condense deux ensembles de significations : d'une part, il manifeste la participation des citoyens à la vie de la collectivité et le désir de s'intégrer dans la communauté nationale ; d'autre part, il cristallise l'égalité de chacun dans la délibération collective ainsi que la capacité d'émettre une opinion. D'autant plus que depuis 1992, les Portugais résidant dans l'Union européenne accèdent au statut de citoyen de l'Union, défini par le Traité de Maastricht. En effet, tout ressortissant d'un Etat membre, qui garde sa citoyenneté nationale, voit s'y ajouter, au titre de la citoyenneté de l'Union, un certain nombre de nouveaux droits : le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes ;

---

[112] - MARTINIELLO Marco, « Les ressortissants communautaires et la pratique de la citoyenneté européenne » dans MAGNETTE Paul (éd.), *op.cit.*, 1997 p.127.

[113] - HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2001, p.62.

[114] - Nous entendons la participation conventionnelle comme l'implication du citoyen dans la vie politique institutionnalisée à savoir l'acte électoral et tout ce qui concourt à produire le processus électoral (intérêt politique, discussion politique, adhésion à des partis…). Voir MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, pp.15-18.

[115] - *Ibidem*, pp.13-14.

[116] - En effet, le vote est souvent l'activité politique qui mobilise le plus de citoyens : « *la seule activité politique publique qui mobilise clairement plus de la moitié de la population est le vote* » dans MEMMI Dominique, « L'engagement politique » dans GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, vol. 3, Paris, PUF, 1985, p.327.

la protection diplomatique et consulaire est ouverte aux citoyens de l'Union sur le territoire d'un pays tiers où son Etat n'est pas représenté; le droit de pétition devant le Parlement européen ainsi que le recours à un médiateur en cas de mauvaise administration de la part d'une des institutions ou organes communautaires, à l'exception de la Cour de Justice; et la liberté de circulation et de séjour dans l'ensemble de l'espace communautaire[117]. L'article 8B du Traité de Maastricht[118] retient particulièrement notre attention puisqu'il prévoit que « *tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de ces Etats. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités à arrêter avant le 31 décembre 1994 par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen ; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient* ». Nouvelle structure d'opportunité politique, la citoyenneté de l'Union s'inscrit plus dans une dimension horizontale, entre les peuples européens, que sous un rapport vertical, liant les citoyens à l'Union européenne[119]. Après avoir octroyé des droits économiques et sociaux aux étrangers, le Traité de Maastricht prévoit des droits politiques pour les citoyens communautaires, confirmés par le Traité d'Amsterdam et celui de Nice. A travers l'article 8B du Traité de Maastricht, l'Union européenne offre la possibilité de voter aux élections européennes et municipales pour les Européens résidant régulièrement sur le territoire d'un autre Etat membre[120].

Précisons que notre étude s'inscrit dans une tradition de recherches plutôt récente. D'une part, elle prend sa place dans le courant des recherches relatif aux Portugais d'Europe qui visent à en savoir plus sur ces supposés « *invisibles* »[121]. Et d'autre part, elle s'inscrit dans la continuité des études qui analysent les rapports entre citoyenneté, nationalité et droits politiques. La question de la citoyenneté des étrangers est peu traitée pour une double raison : d'une part, les droits politiques ont été octroyés assez récemment aux étrangers et d'autre part, dans plusieurs pays, la citoyenneté était associée à la nationalité. En effet, souvent, les

[117] - Ces articles peuvent être consultés en annexe 3.
[118] - numéroté article 19 après la signature du Traité d'Amsterdam.
[119] - MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, pp.225-237.
[120] - Voir STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *op.cit.*, 2001, pp.53-64. STRUDEL Sylvie, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du traité de Maastricht », *op.cit.*, 2002, pp.47-63.
[121] - COLLECTIF, *Les Portugais et le Portugal au XXème siècle,* Actes de la rencontre organisée par le groupe Epoca à la Bdic le 8 décembre 2001, BDIC, Paris, 2003.

étrangers n'ont pas de droits politiques et n'ont pas l'occasion de participer aux élections du pays où ils résident. Ainsi « *la sociologie européenne continentale de la politique post-immigration a eu tendance à suivre un autre chemin en étudiant plus en détail les formes de participation politique non électorales* »[122]. De façon plus générale, il faut aussi rappeler que l'histoire des migrations n'a pas toujours été vue comme une dimension essentielle de la démographie du pays de résidence[123]. En nous appuyant sur ces deux courants, nous nous interrogerons sur les pratiques et les conceptions politiques des Portugais résidant en Europe. Quelles sont les pratiques et les représentations sociopolitiques des Portugais ? Comment participent-ils à la cité ? Qu'en est-il de leurs comportements politiques ? Quels usages concrets font-ils de leur citoyenneté de droit ? Comment articulent-ils l'appartenance au Portugal, celle au pays d'installation et celle à l'Europe ?

Notre étude a été construite à partir d'une approche monographique et comparative. Les terrains d'études sont Roubaix (France), Ixelles (Belgique) et Esch-sur-Alzette (Luxembourg)[124]. Initialement, nous avions prévu de comparer d'une part, des pays dans lesquels le droit de vote était octroyé bien avant la citoyenneté de l'Union et d'autre part, des pays qui ont attribué des droits politiques suite au Traité de Maastricht. Cependant, les pays dans lesquels le droit de vote a été donné avant le Traité de Maastricht comptent peu de résidents portugais[125]. A défaut, il s'agit de comparer plusieurs pays pour étudier l'effet des Etats de résidence sur la participation politique des étrangers. La comparaison nous permet d'interroger aussi bien l'influence du pays d'origine que celle du pays d'installation sur le degré de politisation des Portugais. Les trois pays choisis pour notre étude sont des pays d'immigration situés dans une même aire géographique et s'inscrivent dans une perspective d'intégration communautaire. Nous pouvons alors nous demander si les systèmes politiques de chaque pays étudié est exclusionnaire ou inclusionnaire au niveau de la citoyenneté. La socialisation au sein du pays d'origine peut-elle avoir une influence sur la construction du rapport des individus au politique ? Quel rôle peut jouer le pays d'installation sur les systèmes d'attitudes individuels ? L'ouverture de la citoyenneté politique aux Européens par le Traité de Maastricht a-t-elle des incidences sur leurs comportements politiques ? Les itinéraires

[122] - BOUSETTA Hassan, « Politiques postimmigration et mobilisation des Marocains dans quatre villes européennes » dans ARNAUD Lionel (dir.), *Les minorités ethniques dans l'Union européenne. Politiques, mobilisations, identités*, Paris, La Découverte, 2005, p.194.
[123] - Sur ce sujet voir NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France XIX°-XX° siècle*, Paris, Edition Hachette Supérieur, Collection Carré Histoire, 1992.
[124] - Nous reviendrons ultérieurement sur le choix de ces terrains d'enquête. Une carte est disponible en annexe 1 pour localiser les trois villes.
[125] - Comme les Pays-Bas, l'Irlande ou le Danemark.

migratoires qui imprègnent les mécanismes de la socialisation politique sont-ils prédictifs de rapports spécifiques à la citoyenneté ? Ou faut-il considérer que l'appartenance au Portugal organise à elle seule les représentations politiques ? Quelles sont les conditions pour "créer" de la participation politique chez les Portugais expatriés ? La citoyenneté de l'Union ne conduirait-elle pas les Portugais à se politiser[126]? Le fait d'exercer un droit inscrit au statut de la citoyenneté de l'Union européenne favorise-t-il le développement d'un sentiment d'identification à l'Europe ? Comment les citoyens de l'Union ont-il intégré la donne européenne afin de repenser leur rôle et leur place au sein de l'espace national et vis-à-vis du pays d'origine ?

Au regard de notre problématique, nous avons privilégié une double approche méthodologique. Pour tenter de comprendre quels liens existent aujourd'hui entre les citoyens portugais et la politique, pour cerner les logiques de participation et de non-participation électorale, nous avons choisi d'aller à la rencontre des Portugais dans trois villes européennes : Roubaix, Ixelles et Esch-sur-Alzette en utilisant à la fois la méthode quantitative et qualitative, afin de saisir en profondeur le vécu de cette population dont nous connaissons si peu. Tout d'abord, nous avons utilisé la méthode quantitative pour analyser le phénomène de l'inscription sur les listes électorales. Par ailleurs, nous avons procédé à la collecte de récits de vie. Ces deux méthodes nous ont permis à la fois de mesurer le degré de participation électorale des Portugais et de comprendre comment certains Portugais passent du comportement prescrit au comportement réel alors que d'autres restent en marge de l'espace électoral du pays de résidence.

Au travers d'une approche de la citoyenneté « *par le bas* », cette thèse vise à interroger les pratiques politiques d'une population étrangère réputée « *invisible* » politiquement et à se demander, par une comparaison internationale, quels sont les effets des politiques à la fois des pays d'origine et d'installation sur les attitudes et les comportements politiques des Portugais. Par ailleurs, l'attribution des droits politiques aux citoyens de l'Union par les dispositions du Traité de Maastricht incite également à poser la question d'une transnationalité éventuelle des appartenances.

[126] - La politisation « *n'est qu'une dimension de la socialisation politique. Elle exprime la réalité d'un investissement d'attention et d'intérêt, voire de participation active à la vie politique* » dans HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *op.cit.*, 2001, pp.242-243.

L'étude du sujet nécessite d'exposer préalablement la démarche scientifique avant de présenter le rapport des Portugais à la politique. La première partie a pour objectif de poser les fondements théoriques et conceptuels de notre démarche. Plus précisément, cette partie visera tout d'abord, à expliquer pourquoi et comment nous allons étudier l'exercice des droits électoraux chez les Portugais en Europe du Nord. Dans cette perspective, nous présenterons un état des savoirs sur l'immigration portugaise en Europe. Nous verrons que ces recherches sont peu nombreuses et font peu de place aux comportements politiques des Portugais. Dans cette première partie, nous exposerons également nos outils méthodologiques qui sont à la fois qualitatifs et quantitatifs afin de mieux cerner la situation étudiée. Enfin, une approche historique et statistique de la question nous donnera l'occasion de revenir sur les conditions de migration et d'installation des Portugais en Europe du Nord. Des portraits socio-économiques de la population portugaise seront dressés alors dans les trois villes étudiées.

Dans la deuxième partie, l'étude des comportements et des attitudes électoraux des Portugais nous permettra d'interroger le lien entre nationalité et citoyenneté. Dans un premier temps, nous ferons état des transpositions de la citoyenneté de l'Union dans les Etats membres et une place sera réservée à l'étude des campagnes d'incitation à l'inscription sur les listes électorales. Ensuite, nous rendrons compte de notre analyse de l'inscription électorale des citoyens portugais. Cette étude révélera une citoyenneté particulière dans son contenu et dans sa pratique. Nous prendrons également en compte l'offre politique pour étudier le positionnement des partis politiques notamment locaux face à la présence de ces nouveaux citoyens, candidats potentiels ; ce qui nous permettra de faire un bilan de l'usage du droit d'éligibilité. Par ailleurs, l'étude approfondie des entretiens nous a permis de brosser différents portraits de citoyens portugais en fonction de leurs rapports au pays d'installation, au pays d'origine et à leurs droits politiques. Ces portraits révèlent une multiplicité de façon d'être citoyen lorsqu'on est Portugais résidant en Europe du Nord : du citoyen théorique au citoyen actif, de l'inclusion à la marginalisation politique, les Portugais s'approprient la citoyenneté pour lui donner un contenu concret et personnel. Les modèles de la citoyenneté remettent également en cause l'unique catégorie « *invisibles* » à laquelle sont traditionnellement rattachés les Portugais. Notre étude de terrain deviendra alors un tremplin pour une réflexion plus générale sur la réalité de la citoyenneté de l'Union et la question de la transnationalité des appartenances.

PARTIE I/ LES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD : SOCIO-HISTOIRE D'UNE MIGRATION

« *Nous sommes le peuple de la pérégrination* »
Manuel Alegre, *Lusiade/Exilé*, Paris, Editions Pierre Seghers, 1970, p.67.

Pendant, la deuxième partie du XXème siècle, les Etats de l'Europe du Nord ont fait appel aux étrangers. Perçue et vécue comme une expérience provisoire, aussi bien par les Etats que par les étrangers, une partie de l'immigration s'est installée définitivement. L'immigration portugaise répond à ce schéma et interroge les positions étatiques face à cette nouvelle catégorie d'habitants. Que savons-nous de cette migration portugaise ? Comment expliquer l'immigration portugaise massive des années soixante/soixante-dix ? Quel est le profil des Portugais vivant aujourd'hui en Europe du Nord ? Cette première partie vise à poser les fondements théoriques, méthodologiques, historiques et statistiques de la recherche.

Nous dresserons, tout d'abord, un état de la recherche sur la population portugaise en montrant à la fois ses apports et ses impasses. Prenant appui sur ceux-ci, nous justifierons, dans un deuxième temps, nos choix méthodologiques qui reposent à la fois sur la monographie et la comparaison. Pour saisir de façon précise les pratiques électorales et les représentations politiques des Portugais, nous avons choisi de nous placer à un niveau local et de multiplier les terrains d'investigation pour mieux cibler les conditions de participation électorale.

Enfin, dans un troisième temps, nous retracerons l'histoire migratoire des Portugais vers l'Europe du Nord, ce qui nous permettra de mieux saisir les raisons qui ont poussées les Portugais à quitter leur pays et les conditions dans lesquelles ils se sont installés en Europe du Nord. Par ailleurs, cette partie se terminera par une présentation statistique des Portugais dans les trois pays et villes étudiés. Il s'agira de mieux mesurer leur importance en fonction des pays, mais également de connaître leurs caractéristiques socio-économiques. Cette analyse nous donnera l'occasion d'interroger les appareillages statistiques de chaque pays étudié quant à la production de données relatives aux étrangers.

CHAPITRE I/ LA SOCIOLOGIE DE L'IMMIGRATION PORTUGAISE ET SES IMPASSES

Dans ses recherches, M. do Céu Cunha pointe du doigt un paradoxe : l'importance de la population portugaise vivant en France (« *le dixième de la population du Portugal !* ») et la méconnaissance de cette population[127]. A. Cordeiro relève également ce phénomène et note que « *sur 377 thèses passées en France entre 1972 (inclus) et le printemps 1996, dans les disciplines des sciences sociales (sociologie, ethnologie, géographie, économie), seulement 14 (3.7%) ont porté sur des thèmes relatifs à l'immigration portugaise* »[128]. Et ce constat ne se limite pas aux frontières françaises : nous savons peu de choses sur les Portugais résidant en Belgique et au Luxembourg.

SECTION I/ ETAT DE LA RECHERCHE SUR LES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD

Parallèlement à l'émergence tardive du champ scientifique relatif à l'immigration[129], il apparaît que certaines minorités semblent avoir plus de légitimité à constituer des objets de recherche et d'autres minorités sont laissées de côté. Cette répartition semble être indirectement imposée par les politiques et les médias. Ainsi, les populations étrangères qui font l'objet de politiques publiques attirent l'attention des chercheurs. L'agenda médiatique semble alimenter l'agenda scientifique. Dans les pays qui ont connu une immigration maghrébine comme c'est le cas en France ou en Belgique, les ressortissants européens font de moins en moins partie des débats sur l'immigration et l'intégration[130]. Ces populations qui ne sont pas sous les feux des projecteurs sont peu étudiées. Nous pouvons alors nous poser la question de savoir si le *« paratonnerre maghrébin »*[131] n'a pas également opéré au niveau de

[127] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.21. Une étude de l'ADRI rejoint ce constat : « *les immigrés portugais sont les plus mal connus malgré leur nombre, très peu d'études ont été consacrées à l'émigration portugaise en France* » dans AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Le Portugal et l'immigration portugaise en France*, Paris, ADRI, 1984, p.28. Dans le même sens, CORDEIRO Albano, « Le paradoxe de l'immigration portugais », *Hommes & Migrations*, « L'immigration portugaise en France », n° 1123, juin-juillet 1989, p.25.

[128] - CORDEIRO Albano, « Les apports de la communauté portugaise à la diversité ethnoculturelle de la France », *Hommes & Migrations*, « Portugais de France », n° 1210, novembre-décembre 1997, p.6.

[129] - REA Andrea, TRIPIER Maryse, *op.cit.*, 2003. Voir également, NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 2007.

[130] - MARTINIELLO Marco, « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.14, n°2, 1998, p.128.

[131] - CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise protégée par le paratonnerre maghrébin », *Im'média/Plein droit*, numéro spécial, hiver, Paris, 1989-1990, pp.115-119.

la recherche scientifique. Cette idée est accentuée lorsque nous comparons d'une part, les recherches scientifiques sur les Portugais produites dans les pays qui connaissent une immigration maghrébine importante (France, Belgique) et d'autre part, celles dans les pays qui comptent parmi leurs étrangers essentiellement des ressortissants communautaires (Luxembourg). Dans les premiers pays, les études sur l'immigration portugaise s'appuient sur le concept d'invisibilité alors que dans les seconds, la question qui fonde l'étude de la population portugaise est celle de son intégration[132] dans la société d'accueil.

§I/ Les recherches relatives aux Portugais au Luxembourg : la question de l'intégration

La première étude sur les Portugais au Luxembourg date de la deuxième moitié des années soixante-dix. Menée par A. Cordeiro, cette enquête exploratoire présente une vison de l'immigration au travers à la fois, du regard des Luxembourgeois et du regard des étrangers portugais[133]. Fondée sur des entretiens et des questionnaires, l'étude montre que le modèle migratoire qui reposait initialement sur la rotation des travailleurs immigrés, connaît une crise à partir de 1963. A ce moment là, le modèle migratoire luxembourgeois a évolué vers la reconnaissance du regroupement familial, preuve de la volonté gouvernementale de stabiliser la population étrangère[134]. C'est dans ces conditions que A. Cordeiro analyse « *les aspects de la connivence entre Luxembourgeois et immigrés* ». Ainsi, très peu d'étrangers parlent la langue luxembourgeoise, ils s'expriment plutôt en français, voire dans leur langue natale. Dans ce sens, les parents portugais sont très soucieux de transmettre la langue portugaise à leurs enfants dans la perspective d'un éventuel retour. L'enseignement de la langue portugaise est primordiale. Les Portugais connaissent des difficultés dans leurs recherches de logement et occupent parfois des logements peu confortables. A cette époque, le mouvement associatif portugais est dispersé. Même si l'idée de la nécessité de la main d'œuvre étrangère est indiscutable, la situation se caractérise par un faible échange entre les Luxembourgeois et les Portugais.

---

[132] - Dans notre thèse, le terme « intégration » est entendue au sens que lui confère D. Schnapper « *les formes de participation des populations à la société globale, par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels* ». Voir SCHNAPPER Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Editions Gallimard, 1991, p.96.

[133] - CORDEIRO Albano, *Immigration – Luxembourg 1975. Aspects économiques, historiques et sociologiques*, Secrétariat d'État à l'immigration Luxembourg/Université des sciences sociales de Grenoble, Grenoble, 1976.

[134] - *Ibidem*, pp.1-21.

Dix années après cette première étude, un collectif de chercheurs a mené une enquête quantitative auprès des ménages portugais au Luxembourg. L'objectif de la recherche était alors de « *définir dans quelle mesure la population immigrée, dans ce cas-ci les chefs de ménage portugais, a réussi à s'intégrer au Luxembourg, puis saisir le degré d'assimilation auquel sont parvenus ces Portugais dans leur tentative de s'adapter aux schémas d'attitudes et de comportements véhiculés par le Luxembourg* »[135]. Les résultats sont les suivants : les Portugais sont plutôt d'origine rurale et émigrent directement au Luxembourg. Leur situation socio-économique est comparable à celle des ouvriers luxembourgeois. Ils vivent majoritairement en famille et la plupart des femmes travaillent. C'est surtout la langue française voire portugaise qui est utilisée sur le lieu de travail au détriment du luxembourgeois. Enfin, à l'époque de l'enquête, les Portugais manifestent une incertitude quant à leur avenir au Luxembourg.

En dehors de ces deux enquêtes, Les « *travaux scientifiques sur l'immigration au Luxembourg présentent une importante composante démographique* »[136]. Ainsi, les travaux de J. Carvalho Arroteia s'inscrivent dans cette perspective[137]. Il définit avec précision la localisation des Portugais au Luxembourg : ceux-ci s'installent dans les zones urbanisées du Luxembourg pour répondre à un manque de main d'œuvre et travaillent majoritairement dans la construction civile. Un nouveau souffle a été donné à la recherche relative aux Portugais au Luxembourg, grâce notamment à l'étude de D. Beirao[138]. Fondée sur plusieurs entretiens avec des familles portugaises, l'enquête revient sur les difficiles conditions de vie des Portugais qui occupent souvent des emplois au bas de l'échelle sociale et ne maîtrisent pas les langues du pays. Un travail de recherche a porté également sur les femmes portugaises au Luxembourg. L'émigration est vécue différemment par chaque femme portugaise mais souvent dans le sens

[135] - CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *Intégration et assimilation des Portugais au Grand-Duché de Luxembourg. Étude sur base d'une enquête auprès de 600 chefs de ménage portugais*, Luxembourg, Atelier de recherches sociales et urbaines, 1987, p.21.
[136] - CLAUSSE Guy, « L'immigration portugaise au Luxembourg : quelques réflexions », *Reflets économiques luxembourgeois*, n° XXIX, 1983, p.40.
[137] - ARROTEIA Jorge Carvalho, *O espaço migratorio luxemburguês*, Aveiro, Universidade de Aveiro, 1983. ARROTEIA Jorge Carvalho, *Atlas emigração portuguesa*, Secretaria de estado da emigração centro des estudos, Porto, 1985. ARROTEIA Jorge Carvalho, « A experiência imigratória do Grão-Ducado do Luxemburgo », Biblos, vol.LXI, 1985, pp.71-96. ARROTEIA Jorge Carvalho, *A emigração portuguesa no G.D do Luxemborgo*, Porto, Secretaria de Estado das communidades Portuguesas, Centro de Estudos, Collection Série Migrações Sociologia, 1986.
[138] - BEIRAO Delfina, *Les Portugais du Luxembourg. Des Familles racontent leur vie*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1999.

d'une émancipation[139]. L'enquête *European Values Studies* a pris en compte les Portugais résidant au Luxembourg. L'analyse des résultats dresse le portrait d'une population portugaise très attachée au pays et à la nationalité d'origine. Cet attachement se concrétise par des liens étroits avec la famille et des retours réguliers au Portugal[140]. Même si la population portugaise constitue la première population étrangère au Luxembourg, les études relatives aux Portugais ne sont pas importantes. La faiblesse de ces recherches peut trouver une explication dans l'inexistence d'un milieu scientifique luxembourgeois organisé[141]. En France et en Belgique, c'est plutôt la question de « l'invisibilité » des Portugais qui expliquerait le peu d'études sur la population.

§II/ Les recherches relatives aux Portugais en France et en Belgique

Les premières recherches[142] qui se penchent sur les Portugais en France datent des années soixante. Elles correspondent au début de l'immigration portugaise en France et relèvent du domaine socio-démographique notamment avec l'article de J-C. Ferreira de Almeida qui porte sur la quantification du mouvement migratoire portugais vers la France[143]. Il met en évidence le poids de l'émigration clandestine et l'apparition de la France parmi les destinations privilégiées par les Portugais. Les recherches relatives à l'émigration portugaise menées dans les années soixante et soixante-dix sont délicates puisqu'elles « *pointent du doigt*

139 - BALTES-LÖHR Christel, « Portugiesische Einwanderinnenen in Luxemburg», in GEISEN Thomas, *Mobilität und Mentalitäten : Beiträge zur Migration, Identität und regionale Entwicklung*, Frankfurt am Main/London, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, 2002, pp.137-151.

140 - DUBAJIC Nénad, « quels rapports aux autres et quelles solidarités dans une société multiculturelle ? » dans LEGRAND Michel (dir.), *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3e millénaire*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2002, pp.327-390.

141 - REUTER Antoinette « Rendre compte de l'histoire des migrations au Luxembourg », *op.cit.*, Premier trimestre 2002, p.6.

142 - Il est utile de se reporter à l'article suivant qui recense une série de travaux réalisés sur l'émigration et l'immigration portugaise jusqu'au milieu des années quatre-vingt : ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Portugal, pays de migration », *Current Sociology*, vol. 32, été 1984, pp.175-198. Voir également, KOTLOK-PIOT Nathalie, DUBUS Gilles, *Les migrations portugaises, bibliographie francophone*, Poitiers, CCPF, Migrinter/Poitiers, 1996. Nous pouvons compléter ces références par des données plus récentes en consultant PEREIRA Victor, DOS SANTOS Irène, VOLOVITCH-TAVARES Marie-Christine, « Introduction » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2003, pp.5-11.

143 - ALMEIDA FERREIRA de, J.C « A emigração portuguesa para França : alguns aspectos quantitativos », *Análise Social*, n°7-8 (2), 1964, pp.599-622. ALMEIDA J.C FERREIRA de, « Dados sobre a emigração portuguesa em 1963-65: alguns comentários », *Análise Social* 13 (4), 1966, pp. 116-128.

l'injustice sociale, l'archaïsme de la société, la faiblesse des revenus, l'absence d'assistance sociale, la chape de plomb culturelle qui sont à la base du régime »[144].

Après la révolution portugaise en 1974[145], les recherches connaissent une nouvelle dynamique avec une analyse plus détaillée des flux migratoires[146]. Cette deuxième série de travaux s'attachent essentiellement à chiffrer le phénomène migratoire qui touche les Portugais et constituent des études très fines qui mettent en valeur les régions de départ et les destinations que rejoignent les étrangers. Ce courant quantitatif[147] fait peu de place aux recherches d'ordre qualitative sur les Portugais. Seuls quelques récits relatifs à l'émigration clandestine sont publiés[148].

« *Beaucoup reste à étudier et à éclaircir de l'histoire de l'immigration portugaise en France* »[149]. En effet, l'immigration portugaise est un sujet encore peu exploré en raison de l'aspect tardif des études sur la question ; les premières recherches historiques datent du début des années quatre-vingt-dix. Ainsi, nous pouvons citer les travaux précurseurs de M-C. Volovitch-Tavarès[150]. En s'appuyant sur le terrain du bidonville de Champigny sur Marne,

---

144 - PEREIRA Victor, DOS SANTOS Irène, VOLOVITCH-TAVARES Marie-Christine, « Introduction » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2003, p.6.

145 - « *Le salazarisme n'a guère encouragé l'épanouissement des sciences sociales : la sociologie était interdite de séjour* » dans POINARD Michel, *Les Portugais dans l'émigration : une géographie de l'absence*, Thèse de Doctorat en Lettres et Sciences humaines, Université de Toulouse Le Mirail, 1991, p.11.

146 - Voir notamment SERRÃO Joel, *A emigração portuguesa : sondagem histórica*, Lisboa, Livros Horizonte, 1974. ANIDO Nayade, FREIRE Rubens, *L'émigration portugaise. Présent et avenir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978. ARROTEIA Jorge Carvalho, *A emigração portuguesa : suas origens e distribuição*, Lisboa, Instituto de Cultura e Língua Portuguesa, 1983.

147 - Voir plus récemment des études fondées sur le recensement français, PORTUGAL BRANCO Jorge de, *A estrutura da Communidade Portuguesa em França*, Porto, Fundo documental e econográfico da emigração e das comunidades portuguesas, 1986. PORTUGAL BRANCO Jorge de, « Breve caracterização demográfica dos portugueses radicados em França », *Cadernos do Noroeste*, vol. 9, (1), 1996, pp.77-92.

148 - MONTEIRO Waldemar, TAVARES-TELES Antonio, *Les émigrés portugais parlent : faits divers de l'émigration portugaise*, Tournai, Casterman, 1974.

149 - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les phases de l'immigration portugaise des années vingt aux années soixante-dix », mars 2001, disponible sur internet et consulté en décembre 2001 : http://barthes.ens.fr/clio/art/volovitch.html, p.9.

150 - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais dans la région parisienne depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale jusqu'en 1974 » dans MARÈS Antoine et MILZA Pierre, (dir.), *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994. VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne (1956-1974) » dans BRUNET Jean-Paul (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIXe-XX siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 173-196. VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Paris, Autrement, 1995. VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais de France » dans ASSOULINE David et LALLAOUI Mehdi (sous la dir.), *Un siècle d'immigration en France. Troisième période : 1945 à nos jours. Du chantier à la citoyenneté*, Syros/Au nom de la mémoire, Paris, 1997, pp. 66-91. VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les immigrés portugais à Champigny sur Marne, 1956-1974, le choc des cultures » dans VEGLIANTE Jean-Charles, *Phénomènes migratoires et mutations culturelles, Europe-Amériques, XIX-XXè siècle*, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1998, pp.89-100.

l'historienne décrit les conditions de départ et d'arrivée des Portugais en France. Elle montre les difficultés éprouvées par les Portugais lors de leur arrivée en France (voyages clandestins, hébergement précaire dans les bidonvilles…). Le but des Portugais était alors de travailler et d'amasser de l'argent. Peu à peu, s'est constitué un réseau pour insérer les nouvelles vagues d'étrangers. Ces espaces se sont progressivement organisés par le biais d'associations qui ont mis sur pied des activités culturelles ou des messes en langue portugaise. Dans cette veine historique, viennent s'inscrire de nombreuses monographies qui apportent des éclairages ponctuels sur l'histoire migratoire portugaise[151]. Parmi ces travaux, certains insistent sur l'aspect interactif du phénomène migratoire ; c'est le cas de M. da Mota[152] qui mène une analyse micro-historique sur les conditions de création d'un système migratoire complexe par les Portugais entre deux concelhos[153] (Guimaraes-Covilha) et l'arrondissement de Lille. En Belgique, une recherche doctorale sur l'histoire de l'immigration portugaise en Belgique a été entamée mais est restée inachevée, toutefois les premiers résultats[154] croisent ceux établis pour le cas des Portugais en France : des réseaux se sont mis en place entre le pays d'arrivée et le pays de départ pour soutenir l'arrivée de nouveaux Portugais en Belgique. En dehors de ce début de recherche historique, aucun travail n'a été mené sur les Portugais en Belgique.

En France, les travaux des géographes ont précédé ceux des historiens avec la publication de quelques études dès les années soixante-dix. Dans cette perspective, M. Poinard a mené une étude approfondie sur la nature, l'évolution et l'état actuel du rapport maintenu avec le Portugal et tout particulièrement, avec le village de départ[155]. Ces « *va-et-*

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « L'Eglise de France et l'accueil des immigrés portugais (1960-1975) », *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, pp.8-102.

[151] - Notamment, SARAIVA Antonio, *Les Portugais dans les bidonvilles du Nord-Est de la banlieue parisienne (1961-1973)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris VIII, 1994/1995. GRAÇA Brigitte da, *Le « bidonville des Portugais » à Massy 1964-1977*, mémoire de DEA sous la direction de Pierre MILZA, Institut d'Etudes Politiques/Cycle Supérieur d'Histoire du XXème siècle, Paris, 1996. PESTANA Philippe, *Les Portugais dans le Sud-Ouest français pendant l'entre-deux-guerres (1919-1939)*, Mémoire de DEA Migrations : Espaces et Société sous la direction de Claude LIAUZU, Université de Poitiers et de Paris VII, septembre 1998. CLÍMACO Cristina, *L'exil politique portugais en France et en Espagne, 1927-1940*, Thèse de Doctorat, Paris VII, 1998. MOTA Miguel da, *Recherches préalables sur l'histoire du système migratoire Guimarães-Covilha-Lille*, 1962-1995, mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Gérard NOIRIEL, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 2000. PEREIRA Victor, *Rapports entre l'état portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974*, Mémoire de DEA, IEP, Paris, 2001. PEREIRA Victor, *L'Etat portugais et les Portugais en France de 1957 à 1974*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Serge BERSTEIN, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2007.

[152] - MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000.

[153] - Circonscription administrative portugaise de taille comparable à celle d'un arrondissement français.

[154] - PEREIRA Sophie, « L'immigration portugaise en Belgique (1945-2000) » dans MORELLI Anne (dir.), *op.cit.*, 2004, pp.319-328.

[155] - POINARD Michel, *op.cit.*, 1991. L'auteur avait déjà publié sur la question : POINARD Michel, *L'émigration portugaise et les retours. Rapport du groupe de travail sur l'émigration*, OCDE, 1971. CHARBIT

vient » entre la France et le Portugal contribuent à la construction d'une bi-citoyenneté, c'est-à-dire que les Portugais seraient à la fois citoyens portugais et citoyens du pays de résidence. Dans le même domaine, signalons la thèse de N. Kotlok-Piot[156] dans laquelle elle définit plusieurs portraits de Portugais en fonction de leurs rapports à la France et au Portugal : tout d'abord, les Portugais dont le séjour en France est temporaire, ensuite, « *les Portugais de France* » qui pratiquent le va-et-vient entre les deux pays, les « *plus Français que Portugais* » et enfin les « *citoyens du monde* » qui cherchent à échapper à toute identité.

Dès les années soixante-dix, des études d'ordre sociologique se penchent sur le mode de vie des Portugais. L'une des premières monographies revient à B. Rocha-Trindade[157]. En s'appuyant sur un échantillon de Portugais originaires de la même région et installés dans une commune de la banlieue parisienne, l'auteur interroge les modes d'adaptation d'une minorité à la société d'accueil et révèlent les liens maintenus avec leur lieu d'origine. Citons également les travaux de C. Brettell[158] qui s'attachent à étudier les effets de l'émigration sur la démographie portugaise : l'émigration conduit à réguler la démographie portugaise et redéfinit le rôle des femmes restées au pays. Il y a également les études de M.-A. Hily[159] ou celles de E. Léandro[160]. Celle-ci étudie les stratégies sociales des familles portugaises à Paris et en région parisienne entre adaptation au contexte français et le maintien de l'identité d'origine. Plus précise est la recherche de I. Taboada-Leonetti qui porte essentiellement sur les modes d'insertion de la population ibérique dont les Portugais dans le seizième arrondissement de Paris[161]. Tous ces travaux insistent sur la capacité des Portugais à se fondre dans la population du pays d'installation tout en gardant des liens très étroits avec leur pays et leur culture d'origine grâce au rôle important des associations portugaises. Dans ce sens, M. do Céu Cunha réfléchit sur la construction et l'évolution de l'identité des Portugais résidant

---

Yves, HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, Paris, PUF/INED, 1997.

[156] - KOTLOK-PIOT Nathalie, *La communauté portugaise en France : espace et devenir*, Thèse de géographie, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1994.

[157] - ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, *Immigrés portugais : observation psycho-sociologique d'un groupe Portugais dans la banlieue parisienne [Orsay]*, Lisboa, Instituto superor de ciências socias e política ultramarina, 1973.

[158] - BRETTELL Caroline, *Men who Migrate, Women who Wait. Population and History in a Portuguese Parish*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

[159] - HILY Marie-Antoinette, *op.cit.*, 1993.

[160] - LEANDRO Maria Engrácia, *Au-delà des apparences : l'insertion sociale des Portugais dans l'agglomération parisienne*, Thèse, Paris V, 1992. Thèse dont sont issus deux livres : LEANDRO Maria Engrácia, *op.cit.*, 1995. LEANDRO Maria Engrácia, *op.cit.*, 1995.

[161] - TABOADA-LEONETTI Isabelle, *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVIe*, Paris, L'Harmattan, 1987.

en France et met en exergue une double dynamique des associations portugaises[162]. D'une part, une dynamique externe, elle nous explique comment les Portugais en situation migratoire, investissent l'espace associatif à la fois, pour entretenir leur identité et pour s'inscrire au sein de la société française. Les associations portugaises ont cette double fonction de « *repli* » et « *d'ouverture* »[163]. Et d'autre part, l'auteur décrit les associations comme des lieux de négociation et de tension entre la jeune et l'ancienne génération. « *Ni assimilation ni repli, mais recherche, par leur propre voie, de formes d'insertion dans la société française, telle est à notre sens la démarche adoptée par les Portugais de France* […] *Ces immigrés sont en train d'acquérir une identité nouvelle : des Portugais de France* »[164]. Ces conclusions se retrouvent dans les travaux de A. Cordeiro qui a notamment mené de nombreuses enquêtes auprès du monde associatif portugais[165].

Par ailleurs, la deuxième génération des étrangers portugais devient un objet de recherche[166]. Certains développent l'idée selon laquelle la "seconde génération des Portugais" se constitue une identité propre entre les normes du pays d'origine représentées par les parents et les normes du pays d'installation véhiculées notamment par l'école et l'environnement extérieur[167]. Cette « *bilatéralité des affiliations* »[168] peut être vécue comme une richesse par les jeunes et utilisée stratégiquement en fonction des contextes[169]. J. de la Barre s'intéresse aux articulations entre les différentes citoyennetés chez les jeunes Portugais et d'origine

---

[162] - CUNHA Maria Céu, *Tribulations de la Saudade. Familles, associations, identités de Portugais en France*, Thèse en Sciences de l'Education, Université de Paris VIII, 1992. CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988.

[163] - COLLECTIF POUR L'ÉTUDE ET LA DYNAMISATION DE L'ÉMIGRATION PORTUGAISE, *Enfermement et ouvertures : les associations portugaises en France*, Paris, CEDEP, 1986.

[164] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit*., 1988, p.22. Dans le même sens, VIGUIER Marie-Claire, « De quelques idées reçues sur les travailleurs portugais en France », *Espaces et Sociétés*, n°4, décembre 1971, pp.153-159.

[165] - Voir notamment CORDEIRO Albano, « Les associations portugaises : enfermement et ouvertures », *Hommes & Migrations*, n° 1090, 15 mars 1986, pp.12-21. CORDEIRO Albano, « Pratiques associatives, pratiques citoyennes », dans BLANC Maurice, DIDIER Guy, FLYE SAINTE MARIE Anne (dir.), *Immigrés en Europe : Le défi citoyen*, Paris, L'Harmattan, 1996.

[166] - Une journée d'étude a été organisée récemment sur ce thème : CENTRE CULTUREL CALOUSTE GULBENKIAN, *La lusodescendance : représentations, pratiques et enjeux*, Paris, journée d'études du 31 mars 2003.

[167] - GOMES SANCHES João Domingos, *La communauté portugaise en France : l'adaptation de la seconde génération*, thèse de doctorat psycho-anthropologie sociale, sous la direction de François RAVEAU, EHESS, Paris, 1994. Voir aussi ORIOL Michel, CATANI Maurizio, CORDEIRO Albano, HILY Marie-Antoinette, *Les variations de l'identité : étude de l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'émigrés portugais en France et au Portugal*, Nice, CNRS, 1984, volume I et volume II Nice , Université de Nice/EDERIC, 1988. Irène Dos Santos mène une thèse sur la question des pratiques identitaires et des mémoires collectives des descendants de migrants portugais en France à l'EHESS.

[168] - HILY Marie-Antoinette, ORIOL Michel, « Deuxième génération portugaise : la gestion des ressources identitaires », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n° 3, 1993, p.84.

[169] - LEANDRO Maria Engrácia, « Les jeunes portugais et les enjeux de la dénomination », *Migrations Société*, vol.11, n°61, janvier-février 1999, pp.105-120.

portugaise. Il montre dans plusieurs études[170] portant sur les lusodescendants[171] que l'identité européenne apparaît comme un compromis entre identité portugaise et française car l'identité européenne est perçue comme une identité supranationale qui englobe les deux références géographiques. Dans le même sens, A. Cordeiro avance que depuis l'entrée du Portugal dans la CEE, « *les Portugais sont citoyens européens ; ce statut leur permet ainsi de faire valoir leur identité spécifique de Portugais de France* »[172]. Du statut de clandestin à celui de ressortissant européen, les Portugais accèdent à la citoyenneté de l'Union. Pourtant, aucune étude ne se penche sur les représentations des Portugais en tant que citoyen.

La plupart des études relatives aux Portugais résidant à l'étranger se positionnent par rapport à la question de l'invisibilité de la population portugaise. Elles décrivent que l'invisibilité n'est pas synonyme de l'abandon de la culture d'origine : le recours à la langue portugaise, les séjours réguliers au pays natal, le développement d'associations portugaises sont autant d'éléments qui contribuent à garder en veille les liens avec le pays d'origine. Au Luxembourg, pays où les Portugais constituent la part des étrangers la plus importante, les études se questionnent surtout sur l'intégration de cette population. Souvent commandées par les autorités publiques, les recherches visent à mesurer le degré d'insertion des Portugais dans le pays d'installation. Cette différence étatique dans l'appréhension de l'immigration portugaise a été ressentie lors de mon travail de terrain : alors que le milieu scientifique et associatif au Luxembourg a manifesté un vif intérêt pour ma recherche, celle-ci a trouvé peu d'écho en France et en Belgique.

---

[170] - BARRE Jorge de la, *Jeunes d'origine portugaise en association : on est européen sans le savoir*, Paris, L'Harmattan, 1997. BARRE Jorge de la, « Eléments pour une typologie du rapport à l'origine portugaise » dans BERTHELEU Hélène (textes édités et présentés par), *Identifications ethniques. Rapports de pouvoir, compromis, territoire. Actes des journées universitaires d'automne, Rennes, 20-21-22 septembre 1999*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.227-237. BARRE Jorge de la, « Portugais, Français ou Européens ? Les sentiments identitaires des jeunes d'origine portugaise en France » dans SABATIER Colette, PALACIO Jorge, NAMANE Hamida, COLLETTE Sandrine, *Savoirs et enjeux de l'interculturel. Nouvelles approches, nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.87-102.

[171] - A noter que le terme de luso-descendance est discuté car il « *implique que tous les Portugais devraient descendre des Lusitaniens, peuplade peu nombreuse et retranchée* », voir PORTUGAL BRANCO Jorge de, « L'émigration et son contexte. Quelques éléments de réflexion sur le Portugal », *Latitudes*, n° 5, avril/mai 1999, p.29.

[172] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais, une population "invisible" ? » dans DEWITTE, Philippe (dir.), *op.cit.*, 1999, p.110.

§III/ La question de l'invisibilité des Portugais : de la notion à sa déconstruction[173]

Comme le rappelle M. Martiniello, la rupture épistémologique est difficile à opérer dans le champ des études migratoires et ethniques : le discours médiatique véhicule des idées sur la question qui pénètrent le champ des recherches sur l'immigration[174]. Ainsi, dans l'opinion publique, les Portugais sont actuellement de « *bons étrangers assimilables* ». Pour mieux comprendre le glissement de la signification du terme d'invisibilité associé aux Portugais, il convient de revenir sur les conditions de construction de cette notion. Celle-ci a été créée par A. Cordeiro en 1985[175] : alors que les Portugais ont participé activement à *Convergence 84*, ils n'étaient pas aussi visibles que les Maghrébins et les Africains. C'est pourquoi A. Cordeiro a qualifié les Portugais d'invisibles en opposition aux « *visibles* ». Cette idée que les Portugais constitueraient une population étrangère « *invisible* » s'est propagée dans le champ médiatique[176]. A ce sujet, sont utilisés indifféremment de discrétion[177], d'invisibilité[178] ou de silence[179] des Portugais. Mais quel sens recouvre cette notion ?

Une même notion véhicule deux réalités différentes. Communément et dans le champ médiatique, l'invisibilité des Portugais est entendue comme l'intégration à la française : perte de l'identité du pays d'origine et adoption de l'identité majoritaire du pays[180]. La notion d'invisibilité des Portugais sous-entend alors deux idées : d'une part, la capacité de la société française à intégrer les étrangers et d'autre part, la possibilité pour les étrangers de s'intégrer. En revanche, les études menées dans le champ sociologique n'assimilent pas l'invisibilité à

---

[173] - Sur la question de la rupture épistémologique, voir BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue, Paris*, La Haye-Mouton, 1973, pp.27-49.

[174] - MARTINIELLO Marco, « Le champ des études migratoires et ethniques en Belgique » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2004, pp.47-55.

[175] - Elle apparaît pour la première fois dans un article : CORDEIRO Albano, « La grande communauté "invisible" de France : les Portugais », *Travail*, n° 7, février 1985, pp.34-41.

[176] - *L'EUROPÉEN*, *op.cit.*, 13-19 mai 1998, pp.16-27. SOLE Robert, « Les Portugais, "bons" immigrés », *Le Monde*, 3 janvier 1992, p.17.

[177] - CORDEIRO Albano, HILY, Marie-Antoinette, « Les Portugais entre discrétion et reconnaissance », *Sigila*, n° 3, printemps-été 1999, pp.33-46.

[178] - CORDEIRO Albano, « La grande communauté "invisible" de France : les Portugais », *op.cit.*, février 1985, pp.34-41. CORDEIRO Albano, « Les Portugais, une population "invisible" ? » dans DEWITTE, Philippe (dir.), *op.cit.*, 1999, pp.106-111. ORIOL Michel, « L'identité des invisibles : un million de Portugais en France » dans *op.cit.*, 1986, pp.227-234.

[179] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Un million de silencieux, les Portugais », *Politique Aujourd'hui*, n° 4, février-mars 1984, pp.86-98.

[180] - CORDEIRO Albano, « Comment interpréter la faible participation civique des Portugais en France ? Exception ou conformisme ambiant ? », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe » n°9, février 2004, p.57.

l'intégration[181]. Tout d'abord, l'idée d'invisibilité est véhiculée par une insertion économico-sociale et une discrétion historique des Portugais. Selon A. Cordeiro[182], la population portugaise est considérée comme une « *minorité invisible* » à plusieurs titres. Tout d'abord, les Portugais se caractérisent par une insertion économique réussie. En effet, les Portugais résidant en France bénéficient d'une insertion économique privilégiée dans le sens où ils sont peu touchés par le chômage et les femmes portugaises sont plus actives sur le marché du travail par rapport aux autres femmes étrangères et françaises. Même si les Portugais exercent des emplois d'exécution, notamment dans le bâtiment, il n'en demeure pas moins que leur carrière est évolutive : il bénéficie souvent d'une augmentation des revenus[183].

D'autre part, les Portugais répondent à une insertion sociale accomplie. Ils sont supposés proches des Français : le racisme les a touchés dans les années soixante, mais l'arrivée des Maghrébins en France a joué un effet de « *paratonnerre* »[184] : « *dans leurs représentations, les Portugais de France se conçoivent comme un groupe immigré classé plus favorablement que d'autres groupes minoritaires dans l'échelle de valeurs des Français. Ils se voient comme un groupe plus accepté et moins exposé à la xénophobie* »[185]. D'autant plus que l'augmentation des revenus des travailleurs portugais, notamment du fait du travail de l'épouse, conduit à une dispersion résidentielle des Portugais dans l'espace urbain[186]. Par ailleurs, il n'y a pas eu de contentieux historique entre le pays de départ et les pays d'arrivée. Ce phénomène se retrouve en Belgique : l'image des Européens s'est améliorée dans les régions où une forte immigration turque et marocaine est constatée[187]. En outre, depuis le début des années quatre-vingt, l'émergence des partis d'extrême-droite sur la scène politique centre le « *débat autour de l'immigration, et plus particulièrement autour de l'immigration maghrébine, en expliquant que les Maghrébins sont trop différents des Européens, ne*

[181] - C'est pourquoi M. Martiniello déconseille l'utilisation du concept d'intégration : en raison de son caractère polysémique, ce terme « *n'ouvre pas de perspectives sociologiques fertiles dans l'étude actuelle des migrations et des populations d'origine immigrée* ». Voir MARTINIELLO Marco, *op.cit.*, 1992, p.36.
[182] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais, une population "invisible" ? » dans DEWITTE, Philippe (dir.), *op. cit.*, 1999, pp.106-111.
[183] - Pour des détails chiffrés, se reporter à *Ibidem*, pp.106-111.
[184] - CORDEIRO, Albano, « La communauté portugaise protégée par le paratonnerre maghrébin », *op.cit.*, 1989-1990, pp.115-119. Dans le même sens, CORDEIRO Albano, « Le paradoxe de l'immigration portugais », *op.cit.*, juin-juillet 1989, p.29.
[185] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.55.
[186] - CORDEIRO Albano, HILY, Marie-Antoinette, *op.cit.*, printemps-été 1999, p.36.
[187] - MORELLI Anne, « L'immigration italienne en Belgique aux XIXe et XXe siècles » dans MORELLI Anne, *op.cit.*, 2004, p.212.

pouvaient s'intégrer »[188]. Cette situation est renforcée par l'entrée du Portugal au sein de la CEE, perçue comme un système de valeurs partagées pour affronter un destin commun. Il faut également noter que la religion catholique qui unit les deux peuples a été favorable à l'insertion sociale des Portugais en France, l'Eglise a lancé un pont entre les deux populations. Suite à l'exil, la religion est apparue pour de nombreux Portugais comme un point d'attache. En effet, « *les Portugais issus des milieux ruraux du Nord et du Centre du Portugal ont constitué l'essentiel de cette émigration massive du Portugal vers la France, au cours de la période 1960-1975. Or dans ces districts, la religion était très pratiquée* […] *Les Portugais se rendirent donc massivement vers les églises proches de leur lieu d'habitation* »[189].

Enfin, l'invisibilité des Portugais a aussi reçu une explication historique : les conditions d'émigration (clandestinité, économiser pour repartir au plus vite…) des Portugais en France les ont conduit à se retrancher et à vivre en marge de la société française : « *c'est entre 1954 et 1974 que l'isolement dans lequel se trouvèrent la majorité des émigrés portugais, la rareté et les difficultés de leurs premiers contacts avec la société française contribuèrent à façonner leur image de "communauté invisible"* »[190]. Ainsi, nous avons exposé les différentes raisons qui conduisent les chercheurs à employer le terme d'invisibilité. Mais quel sens donnent-ils à ce terme ?

En effet, il faut souligner l'ambivalence de la notion d'invisibilité : doit-on l'entendre au sens de l'intégration ou est-ce plutôt une stratégie ? A. Cordeiro s'interroge sur cette idée d'invisibilité et conclut que l'invisibilité ne correspond pas à une dilution de la culture portugaise. Bien au contraire, les liens avec le pays et la culture d'origine, sont entretenus notamment grâce au dense réseau associatif français. Pour l'auteur, l'invisibilité au sens de l'intégration est un mythe[191]. Rappelons d'ailleurs qu'il a inventé ce terme dans un contexte particulier : c'est à propos des jeunes Portugais manifestants pour l'égalité des droits entre

[188] - FERRY Vincent, LHOTEL Hervé, « Chronique partielle d'une récente histoire sombre. L'immigration et la politique : glissements sémantiques et violences (1978-1984) » dans FERRY Vincent, GALLORO Piero-D., NOIRIEL Gérard, *20 ans de discours sur l'intégration*, Paris, l'Harmattan, 2005, p.19.
[189] - MENDES Marc P., *L'Eglise catholique et les Portugais de France : la paroisse portugaise du diocèse de Paris à Gentilly*, mémoire de maîtrise sous la direction de Muzart Fonseca dos Santos, L.L.C.E de Portugais, Université de Paris X-Nanterre, 2000-2001, p.31/34.
[190] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine,. « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne (1956-1974) », dans BRUNET Jean-Paul (dir.), *op.cit.*, 1995, p.175-176.
[191] - CORDEIRO Albano, « La grande communauté "invisible" de France : les Portugais », *op.cit.*, février 1985, p.36.

nationaux et non-nationaux. L'auteur estimait que la présence de ces jeunes est restée dans l'ombre des populations maghrébines. Ainsi, le sens originel de l'invisibilité était loin de l'idée d'intégration. Dans le même sens, des recherches ont mis la lumière sur les revers de l'invisibilité des Portugais : « *la discrétion masque l'intensité des liens intercommunautaires, des rapports conservés et entretenus avec le pays natal* »[192]. Ces liens « *suggèrent que cette communauté, à cette phase de son histoire, s'affirme plus soucieuse de préserver son identité que de se fondre dans la société d'accueil* »[193]. Plusieurs recherches aboutissent à la même conclusion : les Portugais sont loin de répondre au schéma de l'intégration entendue au sens d'abandon de ses références d'origine pour se saisir de celles du pays de résidence. Est-ce que finalement, l'invisibilité ne serait pas une simple stratégie qui permet d'échapper à la domination et de préserver leur identité et leur intégrité[194] ? S. Lopes pousse la réflexion dans ce sens en suggérant l'expression de « *discrétion sélective* ». Pour lui, *« l'emploi d'une stratégie d'invisibilité là où on estime, à tort ou à raison, ne pas avoir des ressources matérielles ou symboliques pour affronter autrement la situation »*[195]. Finalement, « *les termes de visibilité/invisibilité correspondent à des stratégies d'affirmation de l'identité plutôt qu'à la plus ou moins grande capacité des Portugais à se comporter selon les normes de la société d'accueil. Leur discrétion ne signifie pas intériorisation par chacun des normes, ni leur disparition dans la société française, mais bien l'exercice d'une stratégie fondée dans la communauté et contrôlée par la communauté pour s'assurer d'un accueil bienveillant* »[196]. Selon cette interprétation, les Portugais auraient à leur disposition un répertoire d'action ou d'inaction qu'ils utiliseraient en fonction des situations et des contraintes.

Finalement, il apparaît que l'invisibilité est relative et circonstancielle. En effet, la dénomination « *invisibles* » est-elle une spécificité aux Portugais de France ? Tout d'abord, il faut noter que cette qualification d'invisibilité n'est pas particulière aux Portugais. Plusieurs populations étrangères cherchent l'invisibilité afin de réaliser leur projet d'ascension sociale sans éveiller l'hostilité des nationaux. Ainsi, l'invisibilité a également été attribuée aux

---

[192] - CHARBIT Yves, HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, *op.cit.*, 1997, p.1.
[193] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Un million de silencieux, les Portugais », *op.cit.*, février-mars 1984, p.87. La même idée est soutenue par ORIOL Michel, « L'identité des invisibles : un million de Portugais en France » dans *op. cit.*, 1986, pp.227-234.
[194] - Définition proposée par MUNOZ Marie-Claude, « Le renouveau de la création culturelle dans les associations portugaises », *Hommes & Migration*, n° 1236, mars-avril 2002, p.90.
[195] - LOPES Sergio, « Le Portugal et ses immigrés », *Migrations Société*, vol.8, n° 43, janvier-février 1996, p.44
[196] - CORDEIRO Albano, HILY, Marie-Antoinette, « Les Portugais entre discrétion et reconnaissance », *op.cit.*., printemps-été 1999, p.46.

juifs[197]. Le qualificatif de « *bons étrangers* » a aussi été utilisé à propos des étrangers belges « *à mesure que leur nombre s'atténue et que s'affirment avec vigueur d'autres courants migratoires* »[198] ou encore aux Italiens[199], aux Chinois[200] et à l'égard des Espagnols ; ces derniers « *sont considérés comme des immigrés sans problèmes ; proches voisins de la France, catholiques, parlant une langue d'origine latine cousine du français, il est admis qu'ils s'adaptent rapidement au mode de vie français, et que étant adoptés par les Français sans réticence particulière, ils s'intègrent progressivement en France jusqu'à s'y fondre après deux ou trois générations* »[201]. Ce phénomène pourrait être constaté pour les Portugais. Mais, I. Taboada-Leonetti remet en cause cette discrétion en rappelant d'une part, l'attachement des Espagnols à leur pays d'origine (langue, sentiment d'appartenance, retours réguliers…) et d'autre part, les actes de xénophobie dont les Espagnols ont été victimes au début du XXème siècle. Par ailleurs, si l'invisibilité des Portugais est courante dans plusieurs pays comme en France, aux Etats-Unis[202] et au Canada[203], dans certains pays, ce qualificatif n'est pas associé aux Portugais ; c'est le cas au Luxembourg. En fait, « *le Portugais est au bas de l'échelle professionnelle et donc le plus distant (en l'absence de maghrébins, turcs…), culturellement et socialement, des populations nationales* »[204]. Il faut également signaler que « *le nombre réduit de chômeurs et la bonne tenue de l'économie nationale expliquent sans doute cette attitude de tolérance à l'égard des immigrés* »[205]. En effet, A. Cordeiro avance deux raisons pour expliquer le phénomène de l'invisibilité des Portugais en France : d'une

[197] - Voir chapitre 12 : « Devenir des juifs d'Etat : de la visibilité à la discrétion » dans BIRNBAUM Pierre, *Sur la corde raide. Parcours juifs entre exil et citoyenneté*, Paris, Flammarion, 2002, pp.269-283.
[198] - DECOUT-PAOLINI Rémi, « L'immigration belge en France » dans GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile, (dir.), *Toute la France. Histoire du l'immigration en France au XXème siècle*, Paris, Editions d'Art Somogy, 1998, p.31.
[199] - MARTINIELLO Marco, *op.cit.*, 1992, p.128.
[200] - ROBINSON Vaughan, « Une minorité invisible : les Chinois au Royaume-Uni », *Revue Européenne des Migrations Internationales* , Vol. 8 , n° 3, 2004, pp. 9-31.
[201] - TABOADA-LEONETTI Isabelle, *op.cit.*, 1987, p.16.
[202] - SMITH Estellie, « The Portuguese Enclave : The Invisible Minority » dans FITZEGERALD Thomas, *Social and Cultural Identity : Problems of persistence and Changes*, Athens, University of Georgia Press, 1974. BLOEMRAAD Irène, « Portuguese Immigrants and Citizenship in North America », *Lusotopie*, 1999, pp.103-120.
[203] - « *Dans les grandes villes, la minorité portugaise passe presque inaperçue.* » dans HIGGS David, *Les Portugais au Canada*, Ottawa, Edition Les groupes ethniques du Canada et la Société historique du Canada, 1982, p.9.
[204] - GEHRING Jean-Marie, « L'immigration portugaise au Luxembourg » dans *Hommes et terres du Nord* (Actes du Colloque International « Migrations internes et externes en Europe occidentale », Lille 16-17-18 octobre 1980), Hors-série, 1981, p.761.
[205] - HOFFMANN Serge, « Les problèmes de l'immigration et la montée de la xénophobie et du racisme au Grand-Duché à la veille de la deuxième guerre mondiale », *Galerie*, n°4, 1986, p.522.

part, la proximité culturelle ainsi que la ressemblance physique et d'autre part, l'effet du « *paratonnerre maghrébin* »[206]. Or, le deuxième phénomène n'existe pas au Luxembourg[207].

Finalement, une population étrangère peut recevoir ou non le qualificatif d'invisible en fonction des circonstances. Cette qualification n'est pas spécifique à un groupe de population, mais cette impression d'invisibilité de certains étrangers naît d'un concours de circonstances. Cette déconstruction de la notion d'invisibilité des Portugais nous a permis de mettre en lumière les stratégies qui sous-tendent l'invisibilité. Celle-ci n'est pas vécue de façon passive, mais elle est parfois recherchée. Si nous reprenons l'idée de S. Lopes[208] à notre compte et que nous l'appliquons au domaine de la participation électorale, nous pouvons supposer que les Portugais ne participent pas politiquement parce qu'ils estiment ne pas avoir les ressources pour le faire. Toutefois, d'autres arguments sont souvent avancés pour expliquer le retrait politique des Portugais.

SECTION II/ L'ÉTUDE DES COMPORTEMENTS POLITIQUES DES PORTUGAIS : UN TERRAIN EN FRICHE

Si la question de la politisation des Portugais est peu traitée, c'est parce que les Portugais sont vus comme passifs et « *invisibles* » dans ce domaine. Dans cette partie, il s'agira de cerner les raisons de l'apathie politique prêtée aux Portugais. Par ailleurs, à l'appui d'exemples tirés de la littérature, il sera démontré que les Portugais peuvent prendre part à des mobilisations politiques et que le réseau associatif portugais *a priori* apolitique peut jouer un rôle dans la politisation des Portugais. Enfin, nous exposerons les arguments qui sont traditionnellement avancées pour expliquer le comportement politique des étrangers.

§I/ A propos de « l'apathie politique » des Portugais : constats et discussions

Insérés économiquement et socialement, nous nous attendons à ce que les Portugais le soient également politiquement. Or, il n'y a pas de continuum entre l'insertion sociale et

[206] - CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise protégée par le paratonnerre maghrébin », *op.cit.*, 1989-1990, pp.115-119.
[207] - CORDEIRO Albano, « Immigration portugaise : passé et présent » dans REUTER Antoinette, SCUTO Denis (dir.), *op.cit.*, 1995, pp.210-214.
[208] - LOPES Sergio, « Le Portugal et ses immigrés », *op.cit.*, janvier-février 1996, p.44.

l'insertion politique. Les Portugais se caractérisent par leur absence dans l'espace politique : leur prise de parole politique est rare et ils se manifestent « *discrètement* » quant à l'acte électoral[209]. Les Portugais semblent répondre au modèle de la « *culture politique passive* » caractérisée par un système politique autoritaire. Les études font peu état des comportements politiques de la diaspora portugaise et pour celles qui abordent la question, elles remarquent chez les Portugais une propension particulière à la passivité politique. Résidents en Europe, les Portugais ont pourtant de multiples possibilités de participer conventionnellement. Ils peuvent s'exprimer à l'occasion de certaines élections portugaises et lors des élections européennes et municipales dans le pays de résidence. Quelles sont les raisons de cette passivité politique ?

La plupart des recherches relatives aux Portugais font abstraction de la question politique. Ainsi, aucune étude ne s'intéresse à la question de la politisation des Portugais comme si l'image de passivité politique traditionnellement associée aux Portugais empêchait de manifester un intérêt scientifique à un tel sujet. Ce constat est renforcé par le faits que les Portugais ne sont titulaires de droits électoraux dans leur pays de résidence que depuis 1992. Certaines études relèvent juste le manque de participation politique des Portugais que ce soit à l'égard du pays de résidence ou bien vis-à-vis du pays d'origine. Ainsi, les auteurs d'une recherche menée à la fin des années quatre-vingt résument clairement la situation en qualifiant les Portugais en France de « *résidents non-citoyens* » vis-à-vis du pays d'accueil et de « *citoyens absents* » vis-à-vis du Portugal[210]. C'est A. Cordeiro qui est le premier à introduire la question de la « *non-participation des Portugais résidents à l'étranger à tout acte électoral* »[211] et pointe « *l'absence d'enquêtes portant sur le comportement politique des Portugais résidents à l'étranger* »[212]. Pour A. Cordeiro, le constat est sévère : la population portugaise est « *foncièrement méfiante vis-à-vis de la "politique"* […] *La non-disponibilité de la grande masse des Portugais à des pratiques démocratiques élémentaires (vote, débats*

[209] - Voir HILY Marie-Antoinette, ORIOL Michel, « Deuxième génération portugaise : la gestion des ressources identitaires », *op.cit.*, 1993, p.82. Les deux auteurs pointent la « *faible participation des Portugais aux manifestations formelles ou informelles de subversion politique ou culturelle* ».
[210] - CARREIRA Teresa Pires, TOME Maria-Alice, *Portugais et Luso-Français. Tome I : Double culture et identité*, Paris, CIEMI/Collection Migrations et Changements, 1994, p.13.
[211] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *Latitudes*, n°10, décembre 2000, p.14. CORDEIRO Albano, « Portugueses de França e Eleições Autárquicas Francesas », *Latitudes*, n° 11, mai 2001, p.66. CORDEIRO Albano, « Comment interpréter la faible participation civique des Portugais en France ? Exception ou conformisme ambiant ? », *op.cit.*, février 2004, pp.55-68. CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *Hommes & Migration*, n° 1256, juillet-août 2005, pp. 39-51.
[212] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, p.14.

publics) fait en sorte que la participation à n'importe quel processus électoral restera systématiquement marginal »[213]. De même, S. Strudel, en s'appuyant sur les données de l'inscription électorale des Portugais aux élections européennes de 1994 et 1999 et aux élections municipales de 2001, constate que « *la citoyenneté européenne pratiquée par les Portugais résidant en France reste, aujourd'hui et en l'état actuel, limitée dans sa portée et dans ses usages* »[214]. De même, les élections qui ont lieu au Portugal, mobilisent très peu les Portugais de l'étranger. Depuis 1976, les Portugais résidant à l'étranger ont le droit de voter pour les élections législatives portugaises. Depuis 2000, ce droit de vote s'étend à l'élection présidentielle portugaise. Mais les inscrits sur les listes électorales portugaises sont faibles d'autant plus que la politique du Secrétariat Technique d'Aide au Processus Électoral (STAPE) s'inscrit dans ce sens : « *les Portugais qui n'ont pas retiré à la Poste la lettre recommandée envoyée par le STAPE et contenant le bulletin de vote sont radiés des listes* »[215]. En dehors de la participation politique conventionnelle, la présence des Portugais aux élections des structures consultatives en tant qu'électeur ou candidat est variable[216]. Des monographies pointent une certaine passivité des Portugais. Par exemple, à Cerizay, le conseil consultatif des étrangers, élu par la population immigrée locale, a très peu mobilisé les Portugais de la ville[217]. A Neuilly, le droit de vote laisse indifférent les Portugais, ce qui les intéresse, c'est leur situation professionnelle[218]. De même, une enquête monographique menée en 1985 rapporte que parmi les Portugais qui ne souhaitent pas voter, certains estiment que le vote ne changera rien à leur situation plutôt défavorable et d'autres affirment préférer participer au Portugal puisque la France n'est pas leur pays[219]. D. Beirão va dans le même sens à propos des Portugais résidant au Luxembourg : « *en ce qui concerne le droit de vote, une forme politique de participation à la vie communale, personne ne s'y intéresse vraiment, pas plus les parents que les jeunes. Parmi les personnes interrogées, la grande majorité n'avait pas l'intention de s'inscrire aux élections. Cette absence de participation peut-être*

[213] - *Ibidem*, p.12.
[214] - STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe » n°9, février 2004, p.76.
[215] - CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *op.cit.*, juillet-août 2005, p.43.
[216] - CORDEIRO Albano (coord.), *Portugais de France, citoyens d'Europe : Etat des lieux et avenir, Actes des assises de la communauté portugaise de France du 3 et 4 avril 1993*, Paris, Editions des assises de la communauté portugaise de France, 1997, pp.80-83.
[217] - KOTLOK-PIOT Nathalie, « La communauté portugaise de Cerizay (79) », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996, pp.346-354.
[218] - COTAS GONÇALVES José Luis, *Processus d'adaptation des Portugais à Neuilly*, mémoire de maîtrise en sciences sociales et sociologie comparée, Université René Descartes, Paris V, Paris, 1989, p.78.
[219] - PEREZ Michel, *Les Portugais de l'agglomération paloise : contribution à l'étude de l'insertion psychologique et sociale des immigrés portugais*, Bordeaux, Université de Bordeaux III, Thèse de Doctorat/UER d'Etudes Ibériques- Section Portugais, 1985, pp.257-261.

attribuée à leur statut de travailleur immigré, c'est-à-dire à leur situation en tant qu'ouvriers travaillant dans un pays étranger qui ne les accueille que temporairement. Ils n'ont aucune prétention à devenir citoyen à part entière, ils n'aspirent qu'à mener une vie tranquille, sans devenir trop exigeants, au risque de devenir déplaisants aux yeux de leurs hôtes. Ils n'aiment pas se faire trop remarquer ».[220] Ainsi, au Luxembourg, les études qui se sont penchées sur les comportements électoraux des étrangers relèvent une très faible participation des Portugais[221]. De même, une enquête en date de 2002 révèle qu' « *un quart des Portugais est tout à fait non-politisé et plus de la moitié d'entre eux se montrent peu politisés* »[222]. L'apathie politique des Portugais est constatée au-delà des frontières européennes. Ainsi, pour l'Amérique du Nord, I. Bloemraad note que « *la citoyenneté est perçue comme une première étape nécessaire à l'engagement politique, domaine dans lequel la communauté portugaise s'est montrée très inactive* »[223]. De même au Canada, les Portugais manifestent peu d'intérêt pour le régime politique canadien[224]. Nous pouvons en déduire que la nature du régime politique dans lequel vivent les Portugais ne semble pas influencer leur niveau de participation politique. Cependant, les comportements et les attitudes des Portugais doivent-elles se lire et s'interpréter en fonction des conditions politiques et historiques propres à chaque nation ? Dans ce cas, la passivité politique des Portugais ne serait pas un phénomène universel mais une donnée historiquement datée, susceptible de varier selon les situations politiques et les époques. Par ailleurs, quelle est l'influence de la socialisation politique héritée du pays d'origine ? Nous avons trouvé des éléments de réponse à ces questions dans la littérature relative aux Portugais.

Plusieurs arguments sont présentés comme cumulatifs ou alternatifs pour expliquer la passivité politique des Portugais installés à l'étranger aussi bien à l'égard du pays d'origine qu'à l'égard du pays d'installation. Le premier argument est celui de l'héritage d'une culture

---

[220] - BEIRAO Delfina, *op.cit.*, 1999, p.67-68.

[221] - LEGRAND Michel, « Les électeurs et les candidats étrangers dans les élections européennes et communales de 1999 au Luxembourg : une faible participation ? », *Migrations Société*, vol.13, n° 77, septembre-octobre 2001, p.93.

[222] - BESCH Sylvain, « Une citoyenneté en évolution ? » dans LEGRAND Michel (dir.), *op.cit.*, 2002, p.399. Cette idée est confirmée par FEHLEN Fernand, POIRIER Philippe, MARGUE Charles, *La participation politique au Luxembourg à l'occasion des élections législatives et européennes de juin 2004*, Document de la conférence de presse du 21 janvier 2004.

[223] - Traduit de BLOEMRAAD Irène, *op.cit.*,1999, p.115. Dans le même sens, nous pouvons signaler le film de Philippe Constantini, *Les Cousins d'Amérique*, 1983 dans lequel un Portugais estime que les Portugais ne votent pas malgré leur importance numérique.

[224] - ANDERSON Grace M., HIGGS David, *Future to Inherit. Portuguese Communities in Canada*, Ontario, The Canadian Publishers, 1976, p.173. ALPALHÃO João António, PEREIRA DA ROSA Victor M., *Les Portugais du Québec*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1979, pp.209-212. HIGGS David, *op.cit.*, 1982, p.10.

politique passive renforcée par un désintérêt des institutions du pays de résidence. En effet, A. Cordeiro explique la non participation politique par plusieurs raisons notamment « *le manque d'expérience démocratique dans la phase de leur vie où ils ont vécu au Portugal* »[225]. En effet, ayant été socialisés dans un pays sous une dictature avant 1974, les Portugais n'ont jamais connu le rituel électoral et ont du « *réapprendre la démocratie* »[226]. Si nous nous référons à la typologie de G. Almond et S. Verba, nous pouvons dire que les attitudes et les comportements politiques des Portugais relèvent d'une culture politique passive propre à un système autoritaire (passivité de l'individu et acceptation de l'ordre établi)[227]. Des chercheurs luxembourgeois retiennent également cette idée pour expliquer cette faiblesse de l'investissement politique des Portugais : ceux sont des « *immigrés plus récents, avec peu ou pas de tradition syndicale et politique* »[228] sans oublier « *l'empreinte psychologique d'un long passé fasciste* »[229]. A la lumière de ces explications, nous pouvons avancer que les attitudes et les comportements politiques des Portugais dépend de la génération à laquelle ils ont appartenu.

Toutefois, comme le note A. Cordeiro, le retrait de la politique des Portugais installés en Europe du Nord ne peut s'expliquer que par cette seule raison. En effet, aux lendemains de la révolution des œillets, les Portugais qui sont restés au Portugal ont participé aux élections[230]. Pour le cas des Portugais qui ont quitté leur pays d'origine, il faut ajouter une condition cumulative au manque d'expérience démocratique : une fois, partis s'installer à l'étranger, les Portugais se sont éloignés des enjeux politiques du Portugal et dans le pays de résidence, ils sont exclus de l'espace politique et sont tenus à une neutralité politique. Les Portugais résidant à l'étranger ne votent pas pour les élections portugaises pour deux raisons cumulatives : d'une part, le manque d'éducation et d'expérience démocratique et d'autre part, « *l'éloignement de la scène politique portugaise ne leur a pas permis d'accumuler des*

[225] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, p.14. Dans le même sens, voir HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Un million de silencieux, les Portugais », *op.cit.*, février-mars 1984, p.93. Il faut noter que cet argument est souvent avancé quand les étrangers accèdent aux droits de vote dans leur pays de résidence, voir à ce propos, RATH Jan, « Pays-Bas : la participation des immigrants », *Hommes & Migrations*, n° 1139, janvier 1991, p.22.
[226] - DURAND Robert, *Histoire du Portugal*, Paris, Hatier, 1992, p. 277.
[227] - Voir ALMOND Gabriel, VERBA Sidney, *The Civic Culture*, Princeton, Princeton University Press, 1963.
[228] - LEGRAND Michel, « Les électeurs et les candidats étrangers dans les élections européennes et communales de 1999 au Luxembourg : une faible participation ? », *op.cit.*, p.97.
[229] - CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *op.cit.*, 1987, p.94.
[230] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000, p.14.

observations propres ou des échanges qui auraient suppléé à ce manque »[231]. Ce constat est renforcé par le faible niveau scolaire des Portugais ayant émigré. Par ailleurs, les partis politiques portugais et français semblent se désintéresser des Portugais. Ces derniers estiment ne pas bénéficier assez d'informations. Cependant, A. Cordeiro rappelle que même si l'information existe, le faible niveau scolaire d'une grande partie de la population portugaise ne favorise pas la compréhension de l'information. Cependant, cette hypothèse peut être interrogée au regard de l'évolution des moyens de communication avec le pays d'origine : la connexion avec le Portugal est possible via la télévision ou internet[232]. Ces nouveaux moyens ne permettraient-ils pas aux Portugais de s'intéresser voire de participer à la politique portugaise ?

Le deuxième argument utilisé pour expliquer la non-participation des Portugais est celui de la dévalorisation de la politique et de la dispersion de la population portugaise. En effet, A. Cordeiro avance deux autres arguments expliquant la faible politisation des Portugais : d'une part, la politique n'est pas perçue comme une chose essentielle dans leur vécu ; nous pouvons alors supposer que l'expérience de la dictature a marqué « *la mémoire collective* » des Portugais d'un « *traumatisme* »[233] qui s'exprime par l'indifférence à l'égard de la politique : « *tous ces paysans n'avaient jamais connu d'autre régime que celui de l'Estado Novo et pour eux la démocratie, les droits civiques, syndicaux, sociaux n'avaient aucune réalité* »[234]. Et d'autre part, « *la dispersion de beaucoup de Portugais* […] *ne favorise pas la circulation de l'information et les échanges qui servent à former des opinions* »[235]. Dans cette optique, nous pouvons avoir recours à la notion du « *capital social* »[236] pour expliquer le faible degré de participation politique des Portugais. Le retrait des élections n'a pas que des origines politiques (lassitude face aux hommes politiques, la corruption…), il peut également s'expliquer par l'affaiblissement du lien social. Nous pouvons penser que si les Portugais ne votent pas, ce n'est pas parce qu'ils sont lassés de la politique, mais parce qu'ils

[231] - CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *op.cit.*, juillet-août 2005, p.50.
[232] - ANTUNES DA CUNHA Manuel, « Pour une étude de la réception de RTP Internacional par les Portugais de France », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe », n°9, février 2004, pp.43-54.
[233] - BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest*, Paris, Flammarion, 1971.
[234] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les immigrés portugais à Champigny sur Marne, 1956-1974, le choc des cultures » dans VEGLIANTE Jean-Charles, *op.cit.*, 1998, p.92.
[235] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, p.14.
[236] - Le capital social est constitué par les normes et les réseaux qui facilitent la confiance, la coopération et l'action collective. Voir à ce propos, PUTMAN Robert, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993. PUTMAN Robert, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster, 2000.

ne sont plus reliés à des communautés. Mais, cette idée est discutable dans la mesure où le réseau associatif portugais est très développé dans le contexte migratoire et permettrait une circulation efficace de l'information politique. Considérées comme des « *microsociétés parallèles juxtaposées à la société locale* »[237], les associations portugaises constituent un « *troisième espace* »[238] entre celui de la société locale française et celui du village d'origine favorisant la construction d'une identité des Portugais de France. Par ailleurs, dans certains pays comme la Belgique ou le Luxembourg, les Portugais sont concentrés géographiquement : comment alors la discussion politique peut-elle être complètement absente de l'univers des Portugais vivant à l'étranger ?

Enfin, le troisième argument consiste à dire que la non-participation politique des Portugais constitue une stratégie de discrétion. Pour A. Cordeiro[239], le vote n'est qu'un élément de participation politique parmi d'autres, qui ne peut juger par lui seul, du degré d'engagement politique des Portugais. Pourtant, l'acte électoral reste la participation politique minimale et constitue une mesure fiable du degré de participation politique. La désaffection politique des Portugais s'expliquerait également par la volonté de rester discret dans la société d'installation et de mieux réussir leur ascension sociale. Rester discret, c'est éviter de se confronter à la société d'accueil. Dans ce cas, la non-inscription dans l'espace politique de la société d'accueil serait le résultat d'une stratégie. Ainsi, un phénomène de passivité politique, d'autant plus accru dans un contexte d'immigration, semble caractériser la population portugaise. Dans cette perspective, nous pouvons nous demander si la citoyenneté de l'Union ne donnerait pas une opportunité d'action politique aux ressortissants portugais. Toutefois, il ne faut pas confondre apolitisme et passivité. Même si les Portugais peuvent être politiquement passifs, nous ne pouvons pas conclure nécessairement qu'ils soient apolitiques. D'autant plus que dans certaines circonstances, la passivité peut constituer une forme de résistance en attendant une amélioration de la structure des opportunités politiques[240]. Ainsi, les Portugais ne sont pas restés fermés à toute participation politique.

---

[237] - CORDEIRO Albano, « Dans quinze ans, qu'adviendra-t-il de l'identité des Portugais de France ? », *Latitudes*, n° 5, mai 1999, p.3.
[238] - CORDEIRO Albano, « Le paradoxe de l'immigration portugaise », *op.cit.*, juin-juillet 1989, pp.25-32.
[239] - CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *op.cit.*, juillet-août 2005, pp. 39-51.
[240] - MARTINIELLO Marco, « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles », *op.cit.*, 1998, p.124.

§II/ Les situations de mobilisations politiques des Portugais : le recours à l'action collective et les réseaux politiques

Bien qu'une image d'apathie politique soit associée aux Portugais, nous avons recensé des exemples de mobilisation dans l'espace politique. Déjà, il faut rappeler que quelques études menées avant la mise en place de la citoyenneté de l'Union, ont montré que les Portugais souhaitaient accéder au statut d'électeur pour les élections locales. En 1985, une recherche révèle qu'une partie des Portugais de l'enquête souhaitent que les étrangers votent dans leur pays d'installation[241]. Leur motivation peut être résumée sous deux aspects : d'une part, les étrangers vivent dans le pays d'installation donc ils doivent aussi pouvoir y voter et d'autre part, les étrangers se sentiront ainsi responsables de ce qui se passe. Dans le même sens, une enquête quantitative réalisée au Luxembourg dans les années quatre-vingt, montre que « *65% des Portugais interrogés se déclarent prêts à participer à des élections communales* »[242]. Ainsi, ces résultats ne s'inscrivent pas dans le sens d'un total désintérêt des Portugais à l'égard de la politique du pays de résidence. D'ailleurs, le discours relatif à l'apathie politique des Portugais commence à être remis en cause. Par exemple, une étude relative aux taux d'inscription électorale pour les élections communales de 2005 et les européennes de 2004 au Luxembourg démontre que l'augmentation des inscriptions des étrangers et particulièrement des Portugais repose sur un « *système pyramidal : en partant du sommet avec des responsables associatifs qui ont organisé de nombreuses réunions d'informations, relayées* […] *jusqu'à la base par des individus, simples militants* » [243]. Ainsi, les Portugais ne seraient pas insensibles au droit de vote car une campagne de sensibilisation orchestrée par les associations aurait porté ses fruits. De plus, il faut prendre en compte les temporalités de l'installation : la durée de résidence peut influencer l'intérêt porté à la politique du pays de résidence et la participation électorale des Portugais.

[241] - PEREZ Michel, *op.cit.*, 1985, pp.257-261.
[242] - CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *op.cit.*, 1987, p.94.
[243] - DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, pp.30-31.

Il apparaît que les Portugais ont recours à l'action collective reposant sur des revendications majoritairement matérielles. Des monographies ont démontré que les Portugais étaient dans la possibilité de se mobiliser sur le plan politique. Ainsi, B. da Graça évoque la participation des Portugais à des manifestations contre la destruction des bidonvilles de Massy ou de la Seine Saint-Denis au début des années soixante-dix : des habitants refusent de quitter le bidonville pour résider dans des Habitations à Loyer Modéré, proposées par la municipalité. Mais, elle conclut que la participation politique non-conventionnelle est souvent plus motivée par des intérêts que par une idéologie : « *il est donc clairement établi que la seule présence de maoïstes et de l'ASTI*[244] *n'aurait pas permis l'engagement politique des Portugais. La cohésion n'a pu avoir lieu que parce qu'elle était motivée par une portugaise* [Laurette Fonséca] *qui a proposé la défense d'intérêts vraiment essentiels et concrets à ses compatriotes* »[245]. Dans ce cas, la mobilisation politique des Portugais semble relever d'un calcul rationnel. Dans le même sens, « *certaines associations portugaises qui, refusant de se faire représenter par les représentants officiels du pays d'origine, ont essayé d'intervenir dans les discussions entre gouvernements précédant la conclusion des accords franco-portugais de janvier 1977 et ont occupé les locaux du Secrétariat portugais à l'émigration, à Paris* »[246]. De même, les associations portugaises ont pris part aux débats entourant le droit de vote aux étrangers en France et aux lendemains des élections municipales de 1983, les associations portugaises proposent même de créer un parti politique étranger[247]. Dans les années soixante-dix, les Portugais se sont également mobilisés au Luxembourg. Des manifestations étaient régulièrement organisées réunissant plusieurs centaines de Portugais et d'autres nationalités[248]. Il s'agissait de lutter contre les licenciements arbitraires, contre la politique capitaliste de l'émigration et pour l'« *égalité des droits pour tous les travailleurs* »[249]. Dans une période plus récente, A. Cordeiro rappelle la participation de jeunes portugais à « *Convergence 84 pour l'égalité* »[250]. Par ailleurs, les Portugais n'hésitent pas à descendre dans la rue régulièrement pour manifester contre le mauvais fonctionnement du Consulat portugais[251] ou contre la suppression de certains consulats en France[252]. Il semble

[244] - Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés.
[245] - GRAÇA Brigitte da, *op.cit.*, 1996, p.74.
[246] - Récit relaté par WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op. cit.*, 1988, p.273.
[247] - *Ibidem*, p.308/p.341.
[248] - Voir en annexe 11 l'appel à manifestation, extrait de *A Verdade*, n°17, 1975.
[249] - Voir une photographie de la manifestation en annexe 12, extraite du fond documentaire *A Verdade*, disponible au Centre de Documentation sur les Migrations Humaines.
[250] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, mai 1999, p.4. Voir également CORDEIRO Albano, « Histoire des luttes de l'immigration », Conférence : Etats généraux de l'immigration et des quartiers, Strasbourg, octobre 2001, document disponible sur http://www.atmf.org/egi/histoiredesluttes.htm
[251] - « Les Portugais dans la rue », *Tageblatt*, 17 novembre 1997.

que les Portugais arrivent à se mobiliser au sujet de situations concrètes et espèrent en tirer un bénéfice.

Par ailleurs, la presse politique portugaise a connu un développement dès les années soixante en Europe du Nord. Dans le livre de C. Wihtol de Wenden, les Portugais en France ne sont pas présentés comme un groupe apathique du point de vue politique. Elle considère que de par « *le caractère massif de leur émigration*, [les Portugais ont créé] *les conditions sociales d'une mobilisation politique* »[253]. A ce titre, il existe des organisations telles que l'AOP (Association des Originaires du Portugal) regroupant des militants et des sympathisants du Parti communiste portugais ou la LPECP (Ligue Portugaise pour l'Enseignement et la Culture Populaire) dotée d'un journal *O Jornal do emigrante*. Par ailleurs, l'Action Catholique s'investit dans la publication d'un journal *Presença portuguesa* à partir de 1965 à l'initiative d'un prêtre français. Feuillet distribué à la sortie de la messe, il devient une revue traitant à la fois de l'action pastorale et de la vie sociale, tirée à 10 000 exemplaires[254]. La Mission catholique portugaise, proche du gouvernement portugais, publie une revue, également, à partir de 1965 : *Voz da Saudade* pour combattre le récent mensuel en langue portugaise de la CGT : *O Trabalhador* (1964-1980). D'autres clubs ouverts plutôt aux jeunes, aux travailleurs ou aux déserteurs sont créés. Des organisations politiques voient le jour sur le sol français telles que le Parti communiste portugais (PCP) en 1961 ou le Front patriotique de libération nationale (FPNL) en 1970 qui deviendra le Parti révolutionnaire portugais en 1973 et les Comités marxistes-léninistes portugais (CMLP) organisés autour d'un journal *O Salto* qui est à l'origine de la création du Mouvement des travailleurs portugais à l'étranger (MTPE) en 1972. Cet organisme a plutôt une action culturelle mais n'hésite pas s'exprimer sur des questions politiques. Par ailleurs, le Parti communiste français a pris position à l'égard du régime salazariste portugais en se déclarant solidaire de la lutte des Portugais contre le régime salazariste[255]. A partir de 1968, le mouvement associatif se développe et par ricochet les publications de journaux portugais, essentiellement diffusés dans la région parisienne[256]. Il faut également signaler la première émission en langue portugaise

---

[252] - Le 16 mars 2003 par exemple à Paris.
[253] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op. cit.*, 1988, p.169.
[254] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, juillet-septembre 1999, p.99.
[255] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.163.
[256] - Une liste des journaux portugais et franco-portugais publiés en France de 1960 à 1974 est dressée en annexe de l'article de VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais dans la région parisienne depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale jusqu'en 1974 » dans MARÈS Antoine et MILZA Pierre (dir.), *op.cit.*, 1994, pp.117-120.

sur radiodiffusion-télévision française, diffusée en 1966 à Paris[257]. Au Luxembourg, en 1974, suite à la révolution portugaise, est édité un journal de tendance maoïste : *A Verdade*[258] jusqu'en 1978. Ce journal est née de la rencontre de Luxembourgeois de tendance marxiste-léniniste et de Portugais lors d'une manifestation[259]. De langue portugaise, le journal se définit comme le journal des travailleurs portugais au Luxembourg, fait par les travailleurs pour les travailleurs. Il se positionne clairement contre le capitalisme et les injustices. *« L'un des objectifs était d'inciter les ouvriers portugais à s'engager dans les syndicats (OGBL/LGBL). Mais les syndicats étaient assez réticents et avaient peur de l'affluence des Portugais »*[260]. Un peu plus tard, en 1975, est créé le journal *Nossa Voz* par une association portugaise *União,* ancêtre de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés. Définie comme le journal de l'immigré, fait par des immigrés pour les immigrés, il a pour but d'informer les immigrés sur leurs droits et sur l'actualité au Portugal et au Luxembourg. Il sera édité de 1976 à 1990 de façon irrégulière. De même, en Belgique, à la fin des années soixante, des jeunes Portugais qui avaient déserté se réunissent tout d'abord de façon informelle et ensuite dans une association appelée l'APEB (Association des Portugais Emigrés en Belgique). Créée le 11 décembre 1967 et de tendance communiste, elle a été considérée comme l'association portugaise « *la plus importante du Bénélux* »[261].

Ces exemples d'actions collectives menées par les Portugais et l'existence de réseaux politiques dès la fin des années soixante sont des éléments qui contredisent le modèle couramment établi de la population "silencieuse". Ces exemples remettent également en cause les explications culturalistes de l'apathie politique des Portugais. La citoyenneté de l'Union conduira-t-elle les Portugais d'une participation politique non étatique à une participation de plus en plus étatique ? Comment les Portugais se saisissent-ils de leurs nouveaux droits politiques ? Après la révolution portugaise, pour les personnes restées au pays, « *les élections locales portugaises ont constitué un bel apprentissage concret de la citoyenneté, qui a joué un rôle essentiel dans la transformation radicale d'une société si longtemps privée de*

[257] - Pour plus de détails sur la question, se reporter à DA CUNHA Manuel, « L'émission des travailleurs portugais (1966-1992). Des politiques migratoires au vécu des acteurs » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2003, pp.49-67.
[258] - La Une du premier journal *Verdade* est disponible en annexe 10.
[259] - L'ensemble de ces informations ont été obtenues lors d'un entretien avec l'ancien éditeur du journal *Verdade.*
[260] - Entretien avec l'ancien éditeur du journal *Verdade.* Dans le même sens, TRAUSCH Gilbert, « Les Luxembourgeois face aux étrangers. Les débuts d'un long débat » dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, pp.23-41.
[261] - *Mundo. Jornal das Communidades Portuguesas*, 27 octobre 1995.

parole »[262]. Peut-on constater le même phénomène pour les Portugais installés à l'étranger car désormais la citoyenneté de l'Union leur accorde la prise de parole ? A quel degré vont-ils se mobiliser ? A l'instar des « *candidatures maghrébines* », existe-t-il des « *candidatures portugaises* » qui constitueraient « *le produit de négociations et de tractations entre les acteurs politiques et les représentants du mouvement associatif* » [263] ? Ce cas de figure remettrait en cause l'invisibilité politique des Portugais. Quelle identité le candidat met-il en avant ? Comment joue-t-il de ces multiples identités ? « *Très souvent, les citoyens européens qui se sont présentés, ont pour la plupart joué un rôle de figurant, relayés dans les dernières places des listes en lice ou sur des listes sans grand espoir politique* »[264]. Est-ce le cas même dans les pays qui comptent de nombreux Portugais sur leur territoire ? La participation politique des Portugais pose également la question du rôle des associations portugaises. Sont-elles des instruments de mobilisation politique ou restent-elles à l'écart de ce type de revendications ?

§III/ Le milieu associatif[265] portugais : un espace apolitique ou un réseau de mobilisation politique ?

C. Wihtol de Wenden note que le « *réseau associatif plus ou moins dense* [formé par les immigrés] *a servi de creuset à la mobilisation politique* »[266]. Le tissu associatif portugais échappe-t-il à cette logique ? Suite à la chute du régime dictatorial au Portugal (1974) et aux législations relatives à la liberté d'association, les associations portugaises se sont multipliées en peu de temps, dans de nombreux pays européens. Pour exemple, en France, 83 associations portugaises sont recensées en 1973, 371 en 1976 et 863 en 1984[267] grâce notamment à la loi sur la liberté d'association. Foisonnant depuis les années quatre-vingt et issu de réseaux informels, le mouvement associatif portugais est familial, plutôt local et homogène car il n'y a

[262] - GUICHARD François, PERRONET-MENAULT Monique, « Les élections locales portugaises de 1976 à 1997 », *Lusotopie*, 1998, p.429.
[263] - GEISSER Vincent, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p.134.
[264] - GAROT Marie José, *La citoyenneté de l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, Logiques juridiques, 1999, p.140.
[265] - La participation associative peut-être définie comme « *un processus volontaire de mobilisation des individus dans un groupe constitué, plus ou moins durable et intervenant dans la sphère publique.* » dans BARTHELEMY Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p.13.
[266] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op. cit.*, 1988, p.91.
[267] - Chiffres extraits de CORDEIRO Albano, « La grande communauté "invisible" de France : les Portugais », *op.cit.* 7, février 1985, p.40.

pas de dimension régionale dans la culture portugaise[268]. Vécues comme « *le prolongement symbolique* »[269] des familles portugaises et faisant preuve d'une grande vitalité[270], les associations portugaises jouent un rôle capital de sociabilité : « *forme d'organisation interne de la communauté, est aussi un outil d'insertion très efficace au sein de la société française, particulièrement à l'échelon local* »[271]. Les associations constituent un espace qui permet aux Portugais de « *résister à toute une politique de marginalisation ou d'assimilation* »[272]. Les associations portugaises ont surtout fonctionné de façon autonome et ont concurrencé les filières traditionnelles d'intégration de la société française (partis, syndicats)[273]. A. Cordeiro explique cette situation par le facteur colonial : les populations anciennement colonisées ont « *acquis une plus grande aptitude à s'adresser à l'Etat , à entrer dans l'espace public, à revendiquer des droits existants ou de nouveaux droits. Ce n'est pas toujours le cas des populations " réellement" étrangères* […] *qui se montrent plus prudentes, plus attentistes dans ce qu'elles peuvent se voir reconnu comme droits* »[274]. Mais peuvent-elles garder une autonomie ou sont-elles contraintes de s'adresser de plus en plus aux pouvoirs locaux pour maintenir leur existence et pour soutenir leur croissance ?

Dans les années soixante et soixante-dix, « *dans les associations, nous trouvons ainsi, à côté des hommes de quarante ans, très peu scolarisés, issus de plus souvent d'un milieu paysan, des hommes souvent plus jeunes, très scolarisés, qui opposent à l'extrême dépolitisation de leurs compatriotes une conscience politique très critique de la vie portugaise, du régime fasciste et notamment de la guerre coloniale, qu'une bonne part d'entre eux a dû fuir* »[275]. Cependant, ces associations ainsi composées étaient peu nombreuses : « *les immigrés portugais n'étaient alors pas prêts à accepter des discours et des pratiques nettement politiques, mettant en cause directement le régime portugais* […] *Ils*

[268] - Voir CRAVO António, *Les Portugais en France et leur mouvement associatif (1901-1986),* Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1995. Voir également, COLLECTIF POUR L'ÉTUDE ET LA DYNAMISATION DE L'ÉMIGRATION PORTUGAISE, *op.cit.*, 1986.
[269] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.71.
[270] - Différentes activités sont développées par les associations portugaises, voir DIAS Manuel, « La vie associative des Portugais de France », *Migrations Société*, n° 38, mars-avril 1995, pp.73-83.
[271] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.22. Nous retrouvons ce phénomène chez les Polonais migrants aux Etats-Unis, voir THOMAS William et ZNANIECKI Florian, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan, 1998.
[272] - DIAS Manuel, « La vie associative des Portugais de France », *op.cit.*, mars-avril 1995, p.74.
[273] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Réseaux informels et officiels dans la communauté portugaise en France », *Espace, population, sociétés*, II, 1983, pp.57-68. Dans le même sens, HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Fonctions et enjeux du mouvement associatif portugais en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 1, septembre 1985, pp.25-35.
[274] - CORDEIRO Albano, « Les associations, ciment d'un "nouveau peuplement" », *Accueillir*, n° 197, juillet-août 1994, p.38.
[275] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.29.

assimilaient cette remise en cause à un rejet du Portugal »[276]. A partir du milieu des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt, des hommes de trente/quarante ans prennent la tête des associations portugaises. Ils sont souvent arrivés très jeunes en France, plutôt scolarisés, « *ils sont par ailleurs parents d'enfants nés en France, ce qui est un facteur puissant de leur progressive et croissante adaptation* »[277]. Nous assistons à une double évolution : un rajeunissement et une féminisation du mouvement associatif portugais. Les associations portugaises correspondent à une configuration sociologique à quatre dimensions avec des adultes âgés, des adultes jeunes, des jeunes et des enfants. Le changement progressif du profil des dirigeants voire des membres de l'association portugaise, a des conséquences sur le degré de politisation. En effet, en 1988, M. do Céu Cunha a constaté l'existence de deux groupes de jeunes : l'un voudrait « *un mouvement politique clairement anticapitaliste qui conteste la politique gouvernementale portugaise* » et l'autre souhaite « *un mouvement de jeunes qui s'affirme politiquement et publiquement de manière revendicative face à la société française* »[278].

Pendant longtemps, le mouvement associatif portugais en France avait pour seul partenaire, l'Etat portugais. Avec le changement du profil sociologique des dirigeants, les associations se retournent de plus en plus vers la France : « *la France, désormais le pays pour lequel on a opté, devient petit à petit le partenaire des négociations et la cible des revendications d'avenir du mouvement associatif* »[279]. Nous pouvons supposer que « *le "recours au politique", mode d'entrée des préoccupations* [des responsables associatifs] *et leurs objectifs dans l'espace public, est censé, à leurs yeux, apporter à leur action plus d'efficacité, mais aussi une légitimité accrue et une diffusion élargie auprès des publics intéressés* »[280]. C'est au niveau local que les associations portugaises cherchent à gagner en visibilité dans le but de bénéficier de retombées. Par exemple, les associations portugaises à dominante folklorique prennent part à des manifestations culturelles publiques au sein de la ville, et en échange elles en retirent divers bénéfices comme la location d'une salle auprès de la commune ou l'obtention de subventions[281]. Il y a toujours un représentant de l'association qui négocie auprès des pouvoirs publics locaux. Ainsi, il faut nuancer l'idée d'un rejet global

[276] - *Ibidem*, p.29.
[277] - *Ibidem*, p.30.
[278] - *Ibidem*, pp.132-133.
[279] - *Ibidem*, p.62.
[280] - LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation » dans LAGROYE Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p.368.
[281] - CORDEIRO Albano, HILY, Marie-Antoinette, « La fête des Portugais : héritage et invention », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.16, n° 2, 2000, p.68.

de la politique par les Portugais. Les Portugais ne seraient-ils pas des « *agents qui, bien qu'étant extérieurs aux jeux politiques ordinaires et parfois méfiants à leur égard, sont producteurs de telle ou telle forme de politisation* »[282] ? L'association portugaise peut-être perçue comme un instrument de composition et/ou de recomposition du lien social, de l'intégration et de citoyenneté : « *dans tous les cas, la dimension politique du phénomène associatif est patente, même si elle est masquée à l'observateur extérieur, voire aux simples adhérents… Le phénomène associatif est devenu le moyen privilégié qu'ont choisi les Portugais pour aménager leur séjour, préserver leur autonomie tout en s'insérant dans les structures locales* »[283]. L'action associative se présente alors comme un moyen de consolidation et de mobilisation du groupe. Mais, à partir de quand la structure associative portugaise peut-elle devenir une passerelle vers l'action politique voire revendicative ? « *La richesse des réseaux informels que* [la population portugaise] *a su préserver, doublée par la densité du réseau associatif mis en place, témoigne de sa volonté de conserver son autonomie tout en sachant se faire connaître des autorités de tutelle en France* »[284].

§IV/ Les explications du comportement politique des étrangers

Quelles sont les théories auxquelles nous pouvons recourir pour expliquer le comportement politique des étrangers ? Quels sont les facteurs explicatifs de la participation politique des étrangers ? A contrario, quelles sont les logiques de retrait des populations étrangères de l'espace politique ? Le système politique d'accueil contribue-t-il à l'insertion ou à la marginalisation des populations étrangères ? Les étrangers absents de la scène politique ne sont-elles que des personnes socialement marginalisées ? L'ethnicité[285] a-t-elle une influence au niveau du comportement politique des populations étrangères ? Vu que la question de la non-participation politique s'articule à celle de la participation politique, nous verrons à la fois les théories qui expliquent l'apathie des individus et celles qui défendent les conditions d'un éventuel investissement politique.

[282] - LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation » dans LAGROYE Jacques, *op.cit.*, 2003, p.368.
[283] - POINARD Michel, « Le réseau associatif portugais », colloque de géographie sociale, Lyon, octobre 1982 (doc. Ronéoté, 15p.), cité par WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.369.
[284] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Réseaux informels et officiels dans la communauté portugaise en France », *op.cit.*, 1983, p.67.
[285] - L'ethnicité est « *un aspect des relations sociales entre des acteurs sociaux qui se considèrent et qui sont considérés par les autres comme étant culturellement distincts des membres d'autres groupes avec lesquels ils ont un minimum d'interactions régulières.* », MARTINIELLO Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1995, pp.18-19.

A/ Les explications de la non-participation politique : les étrangers, une catégorie socio-économique ou culturellement défavorisée

La participation politique est multiple. Elle couvre d'une part, la participation politique conventionnelle (vote, adhésion partisane ou syndicale…) dont l'acte électoral est l'expression par excellence et d'autre part, la participation politique non-conventionnelle dont font partie les comportements protestataires notamment. De façon générale, la non-participation est interprétée à la lumière de facteurs sociologiques. Mais cette interprétation n'est pas unique dans le cas des étrangers : le retrait de la scène politique pourrait également s'expliquer par des facteurs culturels.

Tout d'abord, il faut évoquer le cas de figure où les étrangers s'auto-excluent de l'univers politique en raison de leur situation socio-économique défavorisée. Dans ce cas, la non-participation est interprétée au regard du citoyen. Celui-ci n'aurait pas les moyens sociaux de s'exprimer. Bien que les variables lourdes socio-économiques ne définissent plus de manière aussi catégorique la non-participation, elles restent d'actualité[286]. Ainsi, l'âge joue sur le niveau de participation : les jeunes ont tendance à ne pas participer. Ensuite, les catégories socio-professionnelles peuvent constituer un facteur explicatif de la non-participation. L'exercice politique est le *continuum* d'une insertion sociale. Globalement, plus l'individu a un statut socialement bas, plus il reste en retrait de l'espace politique. Ainsi, les chômeurs et les personnes occupant des emplois précaires sont particulièrement abstentionnistes ou non-inscrites[287]. De même, le niveau d'instruction définit le niveau de participation : La participation augmente avec le niveau d'instruction. Enfin, certains milieux peuvent favoriser la participation politique ; c'est le cas du tissu associatif dans la mesure où il favorise les discussions politiques et la circulation de l'information politique. Signalons également la pratique religieuse qui peut favoriser la pratique électorale : le vote est alors vécu comme un devoir. Tous ces facteurs sociaux nous prouvent que moins un individu est inséré socialement, moins il a de chances de participer[288]. Ce constat rejoint la thèse de D. Gaxie qui dénonce l'existence d'un « *cens caché* » : l'égalité politique est une illusion car les

[286] - Voir JAFFRE Jérôme, MUXEL Anne, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? » dans BRECHON Pierre, LAURENT Annie, PERRINEAU Pascal, *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 19-52.
[287] - PERCHERON Annick, « Les absents de la cène électorale » dans DUPOIRIER Elisabeth, GRUNBERG Gérard (dir.), *Mars 1986 : la drôle de défaite de la gauche*, PUF, 1986, p.139-147.
[288] - LAZARSFELD Paul et al.; *The People's Choice*, New York, Columbia University Press, 1944.

réalités sociales faussent les représentations égalitaires[289]. C'est dans cette perspective théorique que se comprendrait le retrait politique de certains étrangers.

En effet, si les étrangers participent peu ou moins que les nationaux, c'est parce qu'ils cumulent souvent des caractéristiques sociales défavorables au vote[290]. Venus dans le cadre d'une émigration économique pour la plupart, ils sont peu scolarisés, faiblement qualifiés et occupent des emplois au bas de l'échelle sociale. N'ayant pas les instruments pour comprendre et participer au monde politique, ils s'en tiennent à l'écart selon le mécanisme de l'auto-exclusion et de l'incompétence politique. Au-delà des indices objectifs de position dominée, il faut par surcroît envisager comment les agents intériorisent leur position dominée[291]. L'intériorisation de l'incompétence politique entraîne un mécanisme d'auto-exclusion des étrangers de l'univers politique. Pour exemple, aux Pays-Bas, lors des premières élections municipales auxquelles ont voté les étrangers, il a été constaté une faiblesse de la participation par rapport aux nationaux et une orientation de vote variant en fonction de la durée du séjour et de la situation socio-professionnelle[292]. Dans le même sens, en Suède, la participation des étrangers est plus faible que celle des nationaux et il y a eu une stabilisation voire une diminution de la participation au bout de plusieurs élections[293]. Ainsi, les déterminants socio-économiques défavorables et le sentiment d'incompétence expliqueraient les comportements et les choix politiques des étrangers dans de nombreux pays européens. La non-participation peut être expliquée par des données sociologiques. Dans le cas des étrangers, il a été également supposé que la culture politique du pays de départ pouvait constituer une explication au retrait politique des étrangers.

A côté de l'auto-exclusion socio-économique, relevons la thèse de la passivité politique qui conçoit les étrangers comme une catégorie culturellement défavorisée. Le courant culturaliste soutient que les pays de départ des étrangers connaissent souvent des

---

[289] - Voir GAXIE Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

[290] - TOGEBY Lise, « Immigrants at the Polls: Immigrant and Refugee Participation in Danish Local Elections » in BEUKEL Erik, KLAUSEN Kurt Klaudi, MOURITZEN Poul Erik (eds.), *op.cit.*, 1999, pp.297-320. FENNEMA Meindert, TILLIE Jean, « Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks », *op.cit.*, 1999, pp.703-726.

[291] - « *L'homologie des positions entre les sexes, les classes d'âges et les classes sociales a pour pendant une homologie des comportements politiques* » dans GAXIE Daniel, *op.cit*., 1978, p.156.

[292] - LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p. 22. Voir également, RATH Jan, « La participation des immigrés aux élections locales aux Pays-Bas », *op.cit.*, 1988, pp.23-36.

[293] - BÄCK Henri, HAMMAR Thomas, MALMSTRÖM Cécilia, SOININEN Maritta, « La participation électorale des immigrés en Suède » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p.122.

régimes politiques hostiles à la libre expression, où les règles démocratiques ne sont pas respectées. Ainsi, les étrangers seraient dépourvus de culture politique. Une fois sur le territoire du pays d'accueil, ils se désintéresseraient de la question politique dont ils ne maîtrisent pas les mécanismes et qui est, pour eux, associée à la sanction. Faut-il supposer qu'un régime dictatorial et non-démocratique entraîne forcément une dépolitisation[294] de la population ? Ne pas pouvoir voter induit-il systématiquement une absence de culture politique ?

Ces théories connaissent des limites dans la mesure où il peut être supposé l'effet inverse, dans le sens où l'étranger arrivant sur le territoire de libre expression politique puisse enfin prendre position politiquement. Par ailleurs, une socialisation politique peut s'opérer dans le pays d'installation notamment au contact des structures syndicales ou partisanes ou tout simplement au contact de la population locale. Selon l'exemple suédois, *« l'intégration dans la société (implication dans le jeu social en Suède, mariage, etc.) a un effet positif sur la participation électorale* »[295]. Toutefois, une nuance doit être apportée : les étrangers qui s'impliquent le plus dans la société d'accueil auraient tendance à prendre la nationalité du pays de résidence[296]. La question de la (non)-participation des étrangers à la politique reçoit des réponses classiques telles que l'incompétence politique et des réponses plus particulières comme l'explication culturaliste. Toutefois, certains étrangers peuvent saisir les droits politiques qui leurs sont octroyés. Comment le rôle de citoyen est-il alors endossé par l'étranger ?

B/ Les conditions favorables à la participation politique des étrangers : les théories de la solidarité ethnique, de la compensation et de la structure des opportunités politiques

Plusieurs théories proposent des explications au passage des étrangers à l'acte politique. Les premières théories estiment que la participation politique des étrangers dépend

[294] - Définie comme « *une évolution vers un moindre intérêt des individus et des groupements pour la "chose" politique* » dans VEDEL Georges, *La dépolitisation : mythe ou réalité ?*, Paris, AFSP, Armand Colin, 1962, p.7.
[295] - BÄCK Henri, HAMMAR Thomas, MALMSTRÖM Cécilia, SOININEN Maritta, « La participation électorale des immigrés en Suède » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p.131.
[296] -*Ibidem.*, p.124.

des étrangers eux-mêmes alors qu'une théorie plus récente conditionne la participation politique des étrangers au degré d'ouverture du système politique.

A partir de l'exemple des Noirs-américains aux Etats-Unis, la participation politique des minorités est expliquée par l'existence d'un groupe qui prendrait conscience de ses difficultés communes et passerait à l'action collective[297]. Dans ce cas, la participation politique serait plus dépendante de la conscience de groupe que de la variable socio-économique. Selon la théorie de la solidarité ethnique, l'adhésion à une minorité désavantagée renforce le sentiment de solidarité et la participation politique puisque cette dernière constitue un moyen d'améliorer la situation d'un groupe. Cette théorie semble fonctionner pour expliquer le comportement politique des étrangers résidant Suède : « *les immigrés appartenant à la classe moyenne et adhérant également aux associations ethniques et culturelles ont des niveaux de participation politique plus élevés que ceux des immigrés ouvriers* […] *cette appartenance à la classe moyenne semble donc être une condition nécessaire pour passer de la participation dans le domaine associatif à l'engagement politique* » [298]. Selon cette théorie, c'est la dimension subjective du groupe qui conduit à la participation politique.

Une autre explication de l'engagement politique des étrangers s'appuie sur le processus de frustration[299] en raison du décalage entre une aspiration élevée et la possibilité d'une réalisation médiocre. C'est ce que T. Gurr appelle « *l'anomie* ». Dans ce modèle, les individus ressentent les décisions gouvernementales comme injustes et organisent une action collective pour obtenir un changement. Selon la théorie dite aussi la théorie de la « *compensation* » ou de la « *déprivation relative* », les minorités participeraient pour compenser le sentiment d'infériorité face à la société d'installation. Les structures au travers desquelles les étrangers expriment leur mécontentement, rempliraient dans ce cas une fonction tribunitienne[300]. La faiblesse de cette thèse réside dans le renversement de la question de T. Gurr dans plusieurs de ses ouvrages : pourquoi les hommes ou les minorités ne se révoltent-ils pas plus souvent ? C'est sous cet angle que D. Gupta s'interroge sur l'absence

[297] - Voir MILLER Arthur, GURIN Patricia, GURIN Gerald, MALANCHUK Oksana, « Group Consciousness and Political Participation » in *American Journal of Political Science*, vol.25, n°2, 1981, pp.494-511.
[298] - BÄCK Henri, HAMMAR Thomas, MALMSTRÖM Cécilia, SOININEN Maritta, « La participation électorale des immigrés en Suède » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p.128.
[299] - GURR Ted, *Why Men rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.
[300] - Au sens de LAVAU, Georges, *A quoi sert le parti communiste français ?*, Paris, Fayard, 1981.

d'action collective des "communautés noires" américaines. L'auteur montre incontestablement que la situation économique, sociale et politique de la majorité des membres des "communautés noires" n'entraîne pas de passage à l'acte[301]. Ces théories trouvent leurs limites à partir du moment où les minorités en question n'éprouvent pas de sentiment de frustration. Toutefois, cette théorie ne semble pas s'appliquer aux étrangers européens. En effet, selon H. Gans[302], pour les descendants des migrations européennes, l'ethnicité est affaire d'identité personnelle, voire privée, ne débouchant pas sur des mobilisations et des revendications collectives. En revanche, pour les Noirs et pour les Hispaniques, l'ethnicité est un mode de mobilisation contre le racisme, la discrimination et la ségrégation. La thèse de la structures des opportunités nous propose une nouvelle approche de la participation politique des étrangers.

Pour expliquer le comportement politique des étrangers, M. Martiniello défend la thèse de la structure des opportunités politiques au détriment de celle de la passivité politique[303]. La structure des opportunités politiques est un concept issu de la théorie des nouveaux mouvements sociaux qui permet d'expliquer l'émergence et l'évolution socio-politique de ces mouvements. Selon ce courant, le déclenchement et le destin des mouvements sont dépendants des opportunités ouvertes par la structure institutionnelle[304]. Cette théorie a été transposée dans le champ de l'immigration pour remettre en cause les explications qui sous-tendent la théorie de la passivité politique : d'une part, il ne faut pas que les étrangers jouent un rôle sur la scène politique du pays d'installation par le biais du vote ; d'autre part, les étrangers sont de toute façon dépourvus de culture démocratique. La thèse de la passivité politique est « *insatisfaisante* »[305] et trouve ses limites dans le fait qu'il existe d'autres formes de participation politique et que l'étranger ne doit pas être réduit à son rôle économique, il n'est pas qu'une force de travail. En effet, dans de nombreux pays, la participation politique est conditionnée à la citoyenneté et celle-ci est elle-même conditionnée à la nationalité. Ce

[301] - GUPTA Dipak K., « Le paradoxe de la rébellion: Les relations inter-raciales aux Etats- Unis. », *Cultures et Conflits*, n° 12, Décembre 1993, pp.9-44.
[302] - GANS Herbert, « Symbolic Ethnicity : the Future of Ethnic Groups and Cultures in America », *Ethnic and racial Studies*, vol.1, n°2, 1979, pp.1-20.
[303] - MARTINIELLO Marco, « Quelle participation politique ? » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, pp.101-120.
[304] - MAC ADAM Doug, TARROW Sidney, TILLY Charles, *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
[305] - MARTINIELLO Marco, « Quelle participation politique ? » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, p.107.

triptyque hermétique (nationalité/citoyenneté/politique)[306] rendrait alors impossible l'expression politique des étrangers et les cantonnerait à une « *immigration de travail* »[307]. De plus, l'idée selon laquelle les étrangers n'ont pas de culture politique repose sur « *des préjugés à l'égard des immigrés considérés comme moins évolués, politiquement et culturellement* »[308] que les nationaux. Par ailleurs, il ne faut pas assimiler l'apolitisme à la passivité politique : « *même si l'on avait pu montrer que les travailleurs immigrés étaient politiquement passifs, on n'aurait pas pu nécessairement conclure qu'ils étaient apolitiques* »[309]. D'autant plus que l'activité politique des étrangers était souvent clandestine par peur de la répression policière. En outre, « *dans certaines circonstances, la passivité peut constituer une forme de résistance en attendant une amélioration de structure des opportunités politiques* »[310]. L'exclusion de l'espace politique des étrangers ne signifie pas absence d'activité politique : les étrangers ont pu développé une activité politique aux marges ou en dehors des institutions majeures de la société politique d'accueil. La thèse de l'auteur est résumée par la formule suivante : « *les formes de participation politique des populations d'origine immigrée dépendent largement de la structure des opportunités politiques présentes à un moment donné, laquelle dépend de la mise en œuvre de mécanismes d'inclusion-inclusion par l'Etat et le système politique* »[311]. Les étrangers font alors le choix de saisir ou non ces opportunités. Ce courant place l'individu au cœur de la décision politique. Il se rapproche des théories rationnelles. En effet, l'étranger peut avoir intérêt à ne pas participer; et dans cette situation, il garde une position de « *free rider* » (cavalier seul)[312]. Dans ce cas de figure, l'apathie politique n'est pas un phénomène subi mais le résultat d'un calcul coûts et bénéfices avec la décision finale que le coût de la participation est trop élevé. Dans le même sens, l'apathie politique peut résulter du choix de ne pas participer dans la mesure où les individus seraient d'accord avec le pouvoir en place. Ainsi, ils ne seraient pas intéressés par des changements politiques. Selon la posture rationnelle, l'étranger participe que s'il a intérêt à le faire. Si l'étranger ne prend pas part aux actions collectives, c'est parce qu'il peut estimer

[306] - Sur cette question, se reporter à COLAS Dominique, *Citoyenneté et nationalité*, Paris, Gallimard, 2004, p.15.
[307] - SAYAD Abdelmalek, LECA Jean, « Les maux-à-mots de l'immigration », *Politix*, n°12, 4ème semestre, 1990, p.13.
[308] - MARTINIELLO Marco, « Quelle participation politique ? » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, p.106.
[309] - *Ibidem*, p.106.
[310] - *Ibidem*, p.106.
[311] - *Ibidem*, p.107.
[312] - OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

qu'ils encourent trop de risques (perte de salaires éventuellement perte de l'emploi), il préfère laisser faire les nationaux ; à la fin du compte, il récoltera aussi les avantages ainsi obtenus.

La configuration de l'espace politique peut-être à l'origine de la marginalisation politique des étrangers. Ainsi, nous pouvons supposer que si les étrangers restent en retrait de l'espace politique du pays d'installation, c'est parce qu'ils n'ont pas rencontré l'occasion de s'exprimer politiquement jusqu'alors si ce n'est dans le milieu syndical ou associatif. Cependant, une nouvelle opportunité de participation politique a été ouverte : la construction européenne est à l'origine d'un système d'inclusion des citoyens de l'Union à la vie politique. Les concernés se saisiront-ils de cette nouvelle opportunité ? Tous ces travaux qui portent sur la participation politique des étrangers questionnent la notion de la citoyenneté. Juridiquement, la citoyenneté peut être définie comme la jouissance des droits civiques attachés à la nationalité : le droit de vote aux consultations politiques, l'éligibilité, l'exercice des libertés publiques[313]… Mais cette définition ne semble plus correspondre aux réalités contemporaines marquées par la mobilité géographique. Ainsi, au XXe siècle, la notion de la citoyenneté est au centre d'un débat sur la question de la place des étrangers dans la société de résidence : la citoyenneté doit-elle être reconnue du fait de la simple résidence ? La citoyenneté doit-elle être détachée de la nationalité ?

C/ La citoyenneté en débat

Qu'est-ce qu'être citoyen ? La citoyenneté est-elle dépendante de la nationalité ?[314] Dans une acceptation extensive, la citoyenneté « *désigne avant tout la manière par laquelle les citoyens des pays démocratiques font usage de leurs droits pour participer à la vie de la cité, pour peser sur les décisions relatives à la vie publique, pour entrer dans le débat politique et contribuer à la dynamique démocratique* »[315]. Dans cette définition, l'auteur ne conditionne pas la citoyenneté à la nationalité ; il suppose implicitement que toute personne indépendamment de sa nationalité peut être citoyenne en raison de sa participation à la société. Des nouvelles approches de la citoyenneté, plus pragmatiques et proches des

[313] - HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *op.cit.*, 2001, p.48.
[314] - LOCHAK Danièle, « La citoyenneté : un concept juridique flou » dans COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques, *op.cit.*, 1991, pp.179-207. Voir également, LECA Jean, « Questions sur la citoyenneté », *Projet*, n°171-172, janvier 1983, pp.113-125. LECA Jean, « Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations » dans COSTA-LASCOUX Jacqueline, WEIL Patrick, (dir.), *Logiques d'Etats et immigrations*, Paris, Kimé, 1992, pp.13-57.
[315] - COOREBYTER Vincent, *La citoyenneté*, Dossiers du CRISP, n° 56, 2002, p.7.

évolutions sociétales, bousculent la conception minimaliste de la citoyenneté en donnant un contenu plus souple à la notion.

Depuis le XXème siècle, la citoyenneté est l'objet de débats. Des études aboutissent à l'idée que la citoyenneté doit rendre compte des évolutions de la société : la citoyenneté se transforme et émerge des nouvelles formes de citoyenneté[316]. La citoyenneté contemporaine est le fruit de la reconstruction d'après-guerre. Selon T. Marshall, la citoyenneté n'est plus uniquement définie par des droits politiques[317]. L'auteur propose une conception triptyque de la citoyenneté; il distingue trois niveaux supposés chronologiques : premièrement, les droits civils renvoyant à la liberté individuelle (liberté de parler, de penser, de croyance, de mouvement, ect...); deuxièmement, les droits garantissant la participation politique et l'exercice d'un pouvoir politique; et enfin, le concept de citoyenneté reçoit une dimension sociale (minimun économique, sécurité...). Selon T. Marshall, la citoyenneté ainsi constituée, conduit à une certaine redistribution des ressources qui réduit les inégalités notamment économiques et par ricochet, réduirait les conflits de classe en formant une solidarité au sein de la communauté politique. L'étude de T. Marshall constitue une première rupture avec la conception traditionnelle et rigide de la citoyenneté.

Dans le même sens et plus récemment, des chercheurs ont donné un nouveau contenu au concept de la citoyenneté. J. Leca[318] invente plusieurs échelles de citoyenneté. Il ne renie pas la conception nationale de la citoyenneté puisqu'il estime que la citoyenneté peut-être entendue sous son aspect juridique en tant que nationalité c'est-à-dire le fait d'être citoyen, d'être national d'un pays et d'avoir des droits et des obligations vis-à-vis de la collectivité politique. Toutefois, il ne réduit pas la citoyenneté à la nationalité. La citoyenneté peut couvrir l'idée de comportement dans le sens de la participation à la vie de la cité et de la manifestation de son appartenance à la collectivité, à la communauté. S. Bouamama[319] et C. Wihtol de Wenden[320] constatent également l'émergence de nouvelles citoyennetés. Ils préconisent la dissociation de la citoyenneté et de la nationalité, afin de permettre à tout

316 - CONSTANT Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998, p.16.
317 - MARSHALL Thomas.H, *op.cit.*, 1950.
318 - LECA Jean, « Questions sur la citoyenneté », *op.cit.*, janvier 1983, pp.113-125.
319 - BOUAMAMA Saïd, CORDEIRO Albano, ROUX Michel, *op.cit.*, 1992.
320 - WIHTOL DE WENDEN Catherine, « La nouvelle citoyenneté », dans BLANC Maurice, DIDIER Guy, FLYE SAINTE MARIE, Anne (dir.), *op.cit.*, 1996. WIHTOL DE WENDEN Catherine, « La nouvelle citoyenneté », *Hommes & Migration*, n° 1196, mars 1996, pp.14-16. LEVEAU Rémy, WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Les beurs : nouveaux citoyens », dans BADIE Bertrand, PERRINEAU Pascal, *Le citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 267-281.

individu résidant sur un territoire donné et jouant un rôle actif au sein d'une collectivité, d'exercer des droits politiques. La nouvelle citoyenneté est issue des seconde et troisième marches pour les droits civiques de 1984 et 1985. De ce point de vue, ce qui fonde la citoyenneté n'est pas l'identification à un Etat-nation, mais plutôt l'appartenance à une communauté locale et l'engagement dans la vie politique du lieu où l'individu habite. Une nouvelle citoyenneté qui ne soit pas uniquement liée au territoire national, mais fondée sur la notion des droits acquis par le travail, par la résidence, une citoyenneté qui permettrait aux non-nationaux de participer activement, et avec l'égalité des droits, à la vie des entreprises et des communes. Pouvons-nous alors faire l'hypothèse d'une nouvelle citoyenneté concrète, participative et plurielle en rupture avec la tradition individualiste et assimilationniste ? Comment les étrangers conçoivent-ils et vivent-ils leur citoyenneté ?

Depuis les années quatre-vingt, la prédominance de l'Etat-nation dans la définition de la citoyenneté n'est plus aussi marquée. Ainsi, la localisation exclusive de la citoyenneté à l'intérieur des frontières géographiques de l'Etat-nation semble être remise en cause[321]. La présence de population étrangère soulève la question du lien entre la résidence, la citoyenneté et la nationalité. Le modèle d'une citoyenneté, à caractère universaliste et homogène, semble concurrencé par de nouvelles appartenances. Quelle(s) forme(s) la citoyenneté peut-elle revêtir pour les agents porteurs d'une pluralité potentielle d'identités ? Comment agencent-ils leurs différentes appartenances ? Une citoyenneté peut-elle émerger au-delà de l'Etat-nation ? Quelle est l'existence théorique et pratique de la transnationalité ? Que recouvrent les notions de « *citoyenneté déterritorialisée* »[322] et de « *citoyenneté multiple* »[323] ? Viennent-elles concurrencer l'idée de l'Etat-Nation ? Certains auteurs expriment leur scepticisme face à une citoyenneté multinationale[324] et espèrent le maintien de la citoyenneté nationale[325] ; pour eux, la nation est « *une communauté politique imaginaire et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine* »[326]. Pourtant, de nombreuses recherches menées essentiellement dans les années quatre-vingt-dix démontrent que l'Etat n'a plus le monopole des appartenances et de la citoyenneté des individus. L'unique citoyenneté nationale laisserait place à l'expression

[321] - VOGEL Ursula, MORAN Michael (eds.), *The Frontiers of Citizenship*, London, MacMillan, 1991.
[322] - CORDEIRO Albano, « Pour une citoyenneté attachée à la personne », *Hommes & Migrations*, n°1229, janvier-février 2001, p.39.
[323] - Voir ARON Raymond, « Une citoyenneté multinationale est-elle possible ? », *Commentaire*, n°56, Hiver 1991-1992, pp.695-704.
[324] - *Ibidem*, pp.695-704.
[325] - TOURAINE Alain, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.
[326] - ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996, p.19.

de multiples appartenances. C'est dans ce sens que s'inscrivent les travaux de Y. Soysal[327] ; l'auteur pointe l'affaiblissement des appartenances nationales au profit d'une citoyenneté postnationale en raison notamment d'une plus grande fluidité des frontières et du découplage entre appartenance et lieu de résidence. La citoyenneté disparaîtrait au profit de la logique des droits de l'homme et chaque personne pourrait participer à la vie publique quels que soient ses liens historiques et culturels avec le pays de résidence. R. Bauböck rejoint cette thèse[328] : il estime qu'au nom de l'égalité des droits, les démocraties libérales doivent étendre les droits traditionnellement associés à la citoyenneté au-delà de la nationalité et même des frontières territoriales de l'Etat. Ainsi, la citoyenneté nationale doit se transformer en une citoyenneté transnationale : l'individu pourrait appartenir à une société sans en être le national. Pour rendre compte de ce phénomène, M. Martiniello parle de « *citoyenneté différenciée* » [329] : les Etats ne sont plus la seule source des droits citoyens et certains droits citoyens ont progressivement été étendus par les Etats à des résidents étrangers. Dans le même sens, C. Bertossi estime que pendant deux siècles, « *la citoyenneté moderne trouvait dans l'idée de nation la ressource essentielle de faire frontière. Or depuis les années 80, le national n'apparaît plus comme réservoir de citoyenneté* »[330].

En dépassant le principe de l'allégeance exclusive de l'individu à une nation, se développe l'idée selon laquelle l'individu peut manifester une vocation « *cosmopolite* »[331], symptôme d'une mutation survenue dans l'articulation des notions de nationalité et citoyenneté. Le développement de la mobilité des personnes et les principes démocratiques suggèrent des citoyennetés plurielles. P. Lucas évoque l'émergence de la « *multicitoyenneté* »[332], phénomène qui s'explique par le fait que l'Etat n'est plus l'unique source de droits. Ainsi au sujet de l'Union européenne, J.-M. Ferry et J. Habermas[333] défendent une approche post-nationale de la citoyenneté : il est possible de rester attaché à

[327] - SOYSAL Yasemin N., *Limits of Citizenship, Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1994. Dans le même sens, MEEHAN Elizabeth, *Citizenship and European Community*, London, Sage, 1993.
[328] - BAUBÖCK Rainer, *Transnational Citizenship. Membership and Rights in International Migration*, Aldershot, Edward Elgar, 1994.
[329] - MARTINIELLO Marco, *La citoyenneté à l'aube du 21e siècle. Questions et enjeux majeurs*, Liège, Editions de l'Université de Liège/Fondation Roi Baudouin, 2000, pp.41-42.
[330] - BERTOSSI Christophe, *Les frontières de la citoyenneté en Europe. Nationalité, résidence, appartenance*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 2001, p.10.
[331] - WALDRON Jere, « Minority Cultures and the Cosmopolitan Alternative » in KYMLICKA Will (Ed.), *The Rights of Minority Cultures*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p.105.
[332] - LUCAS Philippe « Après la citoyenneté, les multicitoyennetés », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXIX, 1985, p.249.
[333] - FERRY Jean-Marc, *op.cit.*, 2000. HABERMAS Jürgen, *op.cit.*, 2000.

une culture nationale tout en adhérant rationnellement à une culture civique européenne, c'est ce que J. Habermas qualifie de « *patriotisme constitutionnel* ». Ces philosophes évoquent l'idée d'une dissociation entre communauté politique et communauté d'appartenance, une séparation entre l'Etat-nation et la nationalité. Les droits politiques issus de la citoyenneté de l'Union relèvent des problèmes les plus sensibles car ces droits touchent au cœur de la souveraineté nationale, aux mécanismes fondamentaux de la vie démocratique des Etats, d'où une résistance des Etats à l'adoption de ces dispositions communautaires. La création de l'espace européen conduit à interroger la pertinence de la frontière nationale du politique. Les instances supranationales ont acquis progressivement de nouveaux pouvoirs. Ce phénomène montre que les frontières ne sont pas figées et que les fonctions assurées par les frontières ont évolué. Tous ces propos sur la citoyenneté sont finalement assez théoriques et nous disent peu sur les représentations des étrangers sur la citoyenneté. Ainsi, à l'issue de ce relevé historique et théorique, nous rappellerons deux idées principales : d'une part, il y a peu d'études sur les comportements politiques des étrangers et d'autre part, la plupart des études mettent l'accent sur les différences entre les groupes de nationalités. Ainsi, nous allons nous arrêter sur le groupe des Portugais en raison de leur importance numérique dans plusieurs pays européens et de l'absence de travaux sur leurs comportements et attitudes politiques.

Conclusion : pour une contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'Union à travers l'étude des pratiques électorales et des représentations politiques des Portugais en Europe du Nord : problématique et hypothèses de recherche

L'objectif de la thèse est d'étudier le rapport des Portugais aux élections et à la politique. Quel est le comportement électoral des Portugais depuis la mise en œuvre du Traité de Maastricht ? Comment un groupe considéré jusqu'alors comme étranger se saisit-il de ses nouveaux droits électoraux ? Il s'agit de décrire les logiques d'inclusion et d'exclusion électorales des Portugais en Europe du Nord. Notre travail vise également à comprendre les conditions de l'inscription électorale et à repérer les facteurs de participation ou de non-participation électorale. Ainsi, nous nous interrogerons sur les mécanismes de participation électorale des citoyens portugais. Comment passe-t-on du citoyen théorique au citoyen en pratique ? Pourquoi certains Portugais ne participent-ils pas politiquement ? Quel est le comportement politique des Portugais à l'égard du pays d'origine ? Par ailleurs, cette thèse

souhaite rendre compte des représentations politiques des Portugais et des significations que ces ressortissants communautaires donnent à la citoyenneté et à la participation politique. Quelles sont les représentations politiques des ressortissants portugais ? Que signifie la citoyenneté pour ces nouveaux électeurs ? Enfin, cette étude a pour but de mieux comprendre l'agencement des sentiments d'appartenance des Portugais. La citoyenneté de l'Union est-elle un simple statut ou bien a-t-elle une dimension identitaire ? Quelles sont les conséquences de la citoyenneté de l'Union sur le sentiment d'appartenance ? Afin de traiter tous ses aspects, nous nous appuierons sur trois hypothèses qui prennent en compte la dimension collective et individuelle de la participation électorale et des attitudes politiques.

A/ La participation électorale des citoyens portugais est une question de structure des opportunités politiques

Nous développerons ici une hypothèse qui s'inscrit à contre-courant des explications culturalistes fondées sur l'idée d'absence de culture politique : les Portugais n'apparaissent pas apathiques , résignés, passifs, repliés sur leur sphère privée et dépourvus d'intérêt pour les affaires de leur commune. Notre première hypothèse suppose que la participation électorale des Portugais répond à des opportunités structurelles[334]. En effet, il faut noter que de nombreux constats de la passivité politique des Portugais sont antérieurs à la mise en place de la citoyenneté de l'Union[335]. De plus, à cette époque, beaucoup de Portugais envisageaient leur séjour comme une expérience temporaire[336] et la majorité des pays européens ne souhaitaient pas donner le statut d'électeur aux étrangers[337]. Depuis, la structure des opportunités politiques a changé. Ainsi, une nouvelle opportunité de participation politique a été ouverte en 1992 avec la mise en place de la citoyenneté de l'Union. Au-delà de cette reconnaissance officielle du statut d'électeur aux ressortissants communautaires, il s'agit de voir quelles sont les modalités prévues par chaque pays pour permettre concrètement cette participation électorale. Par ailleurs, une des opportunités structurelles offertes par les pays de résidence a été la liberté d'association. Cette opportunité a été largement saisie par les Portugais. À son tour, le dense réseau associatif portugais peut-il constituer une opportunité pour inciter les Portugais à voter ? Par ailleurs, la faible participation électorale des Portugais

[334] - MARTINIELLO Marco, « Quelle participation politique ? » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997.
[335] - CARREIRA Teresa Pires, TOME Maria-Alice, *op.cit.*, 1994, p.13. COTAS GONÇALVES José Luis, *op.cit.*, 1989, p.78.
[336] - PEREZ Michel, *op.cit.*, 1985, pp.257-261.
[337] - LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1993.

à l'égard de leur pays d'origine s'explique-t-elle par une absence de structures d'opportunités politiques ? Dans ce sens, nous supposerions que les antennes des partis politiques portugais sont peu présentes en Europe du Nord et que les Portugais expatriés se sont pas perçus comme un électorat potentiel.

B/ La participation électorale des citoyens portugais dépend des ressources objectives et subjectives des individus

Notre deuxième hypothèse repose sur l'idée de ressources, entendue comme les moyens mobilisables par un individu pour atteindre un objectif[338], en l'espèce la participation politique. Nous supposons alors que la participation électorale des Portugais répond à des considérations personnelles. Il y aurait une corrélation entre les variables lourdes du vote (niveau éducatif, catégorie socio-économique) et le niveau de participation politique[339]. A. Cordeiro a relevé le faible niveau scolaire de la majorité des Portugais qui ont émigrés dans les années soixante/soixante-dix[340]. Dans le même sens, d'après une étude réalisée sur l'émigration portugaise des années soixante et soixante-dix, il a été établi que le niveau culturel des émigrants portugais est très bas : il y a un grand pourcentage d'analphabètes[341]. De plus, le sentiment d'incompétence politique peut conduire à l'exclusion des élections. Ainsi une mauvaise connaissance du système électoral, des partis politiques et des enjeux, aggravée par les difficultés de langue peut favoriser une faible participation électorale des étrangers[342]. En revanche, la compétence politique peut être une ressource favorable à la participation électorale. Nous pouvons également avancer que les conditions de migration et d'installation dans le pays de résidence peuvent influencer le comportement électoral des ressortissants portugais. Ainsi, nous pouvons élaborer l'hypothèse selon laquelle la durée de résidence sur le territoire du pays de résidence joue en faveur de la participation électorale. En effet, les années passées dans le pays de résidence peuvent favoriser un détachement avec le pays d'origine, une meilleure compréhension des enjeux politiques du pays de résidence et

[338] - Définition extraite de HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *op.cit.*, 2001, p.279.
[339] - GAXIE Daniel, « Le vote comme disposition et comme transaction » dans GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, p.21.
[340] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000.
[341] - ANIDO Nayade, FREIRE Rubens, *op.cit.*, 1978, pp.36-37.
[342] - HAMMAR Tomas, *Democracy and The Nation State*, Gover, Aldershot, 1990.

une implication dans le pays de résidence[343]. Alors que la volonté de retour et les liens entretenus avec le pays d'origine (vacances régulières au Portugal, pratique de la langue portugaise dans la sphère portugaise) peuvent conduire à une distanciation avec le pays de résidence. Nous rejoignons ici l'idée de S. Lopes qui estime qu'il y a « *emploi d'une stratégie d'invisibilité là où on estime, à tort ou à raison, ne pas avoir des ressources matérielles ou symboliques pour affronter autrement la situation* »[344]. Ainsi, nous pouvons supposer que lorsque certains Portugais ne participent pas politiquement, c'est parce qu'ils estiment ne pas avoir les ressources pour le faire. Dans les représentations de certains Portugais, la situation professionnelle peut être plus importante que la politique et ils auraient recours à une stratégie de discrétion pour mieux réussir leur ascension sociale. Ainsi, inégalement disponibles, ces ressources sont plus ou moins cumulatives, certaines facilitant l'accès aux autres. Par exemple, un séjour plus long dans le pays de résidence favorise la pratique de la langue du pays et peut éveiller l'intérêt pour la question politique notamment locale.

C/ L'acquisition de la citoyenneté de l'Union renouvelle le sens de la citoyenneté et redéfinit les appartenances identitaires

La reconnaissance de la citoyenneté aux ressortissants communautaires peut conduire à renouveler le contenu de la citoyenneté. Nous pouvons avancer que les Portugais, citoyens de l'Union, donnent leur propre définition de la citoyenneté et nous pouvons également supposer que cette définition est différente en fonction du parcours personnel, des degrés d'implication dans le pays de résidence et des rapports entretenus avec le pays d'origine. Par ailleurs, nous défendons l'idée que la citoyenneté de l'Union est une citoyenneté identitaire. La citoyenneté de l'Union conduirait à un enrichissement de la citoyenneté identitaire avec une pluralité d' appartenances. Ce qui nous amène à supposer une utilisation stratégique des appartenances, comme c'est le cas pour les jeunes d'origine portugaise[345]. Ainsi, l'évolution du comportement électoral des étrangers serait le résultat à la fois de la structure des opportunités politiques et de la mobilisation des ressources. Par ailleurs, ce nouveau statut conduirait les Portugais à redéfinir leur univers identitaire.

---

[343] - WEISBEIN Julien, « Le vote des résidents communautaires à Toulouse à l'occasion des élections municipales des 11 et 18 mars 2001 », Premier rapport d'enquête, Appel d'offre CNRS sur "l'identité européenne en question", IEP de Toulouse/LASSP, septembre 2001. Voir également, LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p. 22.

[344] - LOPES Sergio, « Le Portugal et ses immigrés », *op.cit.*, janvier-février 1996, p.44

[345] - BARRE Jorge de la, *op.cit.*, 1997.

Nous avons exposé le cadre conceptuel mis en place au cours de cette recherche. Les notions de participation et de non-participation en constituent les repères essentiels. Il reste à voir quelles sont les formes méthodologiques utilisées ; car la réalisation d'un travail monographique et comparatif sur ces questions, a nécessité la mise en œuvre d'une méthodologie souple, adaptative, évoluant au fur et à mesure de l'avancement de la recherche.

CHAPITRE II/ BÂTIR UNE COMPARAISON INTERNATIONALE DE MONOGRAPHIES POUR ABORDER LES PRATIQUES ELECTORALES ET LES REPRESENTATIONS POLITIQUES DES PORTUGAIS

« *S'il est un champ de recherche pour lequel il n'existe pas de méthodologie pré-établie, celui des interactions entre les immigrés et la politique dans ses multiples aspects en est un* »[346]. Ainsi, afin de tester nos hypothèses, nous avons mis en place une méthodologie particulière qui se décline en deux volets. D'une part, nous avons choisi de nous placer à un niveau local sur plusieurs terrains situés dans différents pays, c'est ce que nous avons appelé le recours à l'approche "pluri-microscopique". D'autre part, une fois sur le terrain d'enquête, nous avons opté pour la multiplication des méthodes d'investigation ; ainsi nous avons eu recours aussi bien à la méthode quantitative qu'à la méthode qualitative pour mieux saisir le comportement électoral et les représentations politiques des Portugais. C'est pourquoi nous qualifions cette approche de "pluri-méthodologique".

SECTION I/ APPROCHE PLURI-MICROSCOPIQUE

Le phénomène complexe que constitue la question de la politisation d'un groupe nécessite de cerner clairement les frontières de son étude. C'est pour cette raison que nous avons eu recours à la monographie. Cependant, afin d'éviter de se retrouver enfermer dans un seul cas d'étude, nous avons choisi de prendre en compte plusieurs terrains d'enquête situés

[346] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Le droit et les sciences politiques en France » dans SIMON-BAROUTH Ida, SIMON Pierre-Jean, (dir.), *op.cit.*, 1990, p.89.

dans différents pays de l'Union européenne[347]. Ainsi, la démarche comparative repose sur plusieurs terrains monographiques et permet de contextualiser les faits et les observations.

§I/ La démarche monographique : les avantages du recours à la monographie dans le cadre des études relatives à la participation électorale des étrangers

« *Il faut recourir à des études locales pour approcher de plus près les réalités de l'immigration portugaise en France* »[348]. Tel est le conseil prodigué par une chercheuse étudiant l'immigration portugaise en France ; un conseil que nous avons suivi puisque notre étude s'inscrit dans une perspective microscopique. Notre analyse repose sur la monographie à savoir une « *étude approfondie d'un phénomène ou d'un ensemble social bien délimité ; soit un groupe social restreint (un village, une famille ou une administration) dont on essaie de comprendre le fonctionnement interne, soit un phénomène social particulier dont on s'efforce d'analyser toutes les dimensions et tous les rapports avec l'ensemble social dont il fait partie* »[349]. En l'espèce, il s'agit d'étudier le phénomène politique chez le groupe social constitué par des personnes de nationalité portugaise dans un cadre géographique précis et ainsi de questionner la passivité politique et les conditions de passage à la participation électorale.

La monographie est une approche qui présente de nombreux avantages pour étudier les comportements politiques des étrangers. Tout d'abord, une taille limitée du champ d'investigation permet une connaissance approfondie et un repérage détaillé de la population étudiée. C'est à l'échelle locale qu'a été mené un travail de recensement statistique de la population, nous avons dressé le portrait le plus précis que nous le permettait les données. Par ailleurs, du point de vue méthodologique, « *l'interconnaissance forte du milieu dans les villes de province ou de banlieue permet de mettre en place des procédures de contrôle et de*

[347] - En effet, F. Sawicki estime que « *la dérive localiste réside dans le faible recours des chercheurs – monographes à l'analyse comparative* ». Voir SAWICKI Frédéric, « L'apport des monographies à l'étude du socialisme français » dans GIRAULT Jacques, (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.29.

[348] - MOREIRA DA SILVA Rosa Fernanda, « L'émigration portugaise en France. Le cas du ressort consulaire de Strasbourg » dans Centre d'Etudes Nord du Portugal-Aquitaine (CENPA), *L'identité régionale : l'idée de région dans l'Europe du Sud-Ouest*, Actes des deuxièmes journées d'Etudes Nord du Portugal-Aquitaine, collection de la Maison des Pays Ibériques, Paris, CNRS, 1998, p.187.

[349] - MENDRAS Henri, *Eléments de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2001, p.15.

confrontation […] *qui garantissent la fiabilité des données* »[350]. En effet, nous avons pu mettre face à face des discours très prudents et officiels sur les Portugais et des discours plus engagés. Par ailleurs, cette interconnaissance favorise de nouveaux contacts. Le chercheur peut recueillir de nombreux refus de la part des étrangers, exprimant de la méfiance vis-à-vis d'un chercheur inconnu. Enquêter dans un espace réduit permet de multiplier les rencontres et de gagner en légitimité auprès de la population étudiée. Mais l'interconnaissance permet également aux enquêtés de se rassurer à mon sujet et de se renseigner sur le déroulement de l'enquête auprès des personnes dont j'avais déjà recueillies le témoignage. À l'instar de C. Wihtol de Wenden, nous constatons que la dimension nationale perd de sa pertinence « *pour analyser les multiples formes des relations des immigrés à la politique, quand leur expression politique s'enracine dans le local, là où ils sont "chez eux"* ».[351] Ainsi, il est essentiel de se placer à l'échelle locale pour saisir le rapport des Portugais au politique. D'autant plus que la citoyenneté de l'Union accorde un nouveau statut aux ressortissants communautaires au niveau local ; désormais, ceux-ci peuvent prendre part aux élections communales.

Si les spécialistes des comportements politiques des étrangers nous suggèrent d'adopter une approche locale, il en est de même pour les politologues dont l'objet de recherche est l'Union européenne. En effet, R. Pasquier et J. Weisbein nous invitent à penser « *l'Europe au microscope du local* »[352] c'est-à-dire à utiliser les concepts et les outils traditionnels de la sociologie et à opter pour une posture microscopique[353]. L'étude des comportements politiques des Portugais selon une approche monographique, contribue à une meilleure connaissance de l'Europe des citoyens. La citoyenneté de l'Union étudiée au microscope du local permet de mieux comprendre comment les ressortissants portugais se sont saisis de leurs droits électoraux et de prendre en compte les répercussions de cette nouvelle situation à l'échelle locale. Ainsi, la dimension locale paraît la plus pertinente pour saisir les comportements électoraux des Portugais. C'est à ce niveau que sont établies les listes des inscriptions électorales ; c'est également à ce niveau que se tisse le réseau associatif

[350] - STRUDEL Sylvie, *Votes juifs. Itinéraires migratoires, religieux et politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p.57.
[351] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.379.
[352] - PASQUIER Romain, WEISBEIN Julien, « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire. », *Politique européenne*, n° 12, hiver 2004, p.5.
[353] - « *une ou quelques études de cas localisées et intensives ou sur l'examen d'un nombre restreints d'acteurs, de petits groupes ou de situations à partir d'entretiens ou d'observations directes* » dans SAWICKI Frédéric, « Les politistes et le microscope » dans CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrain d'investigation en science politique*, Paris, PUF, 2000, p.143.

portugais. Un regard sur ces citoyens de l'Union, à l'échelle communale, permet de mieux saisir les incidences de la construction européenne sur le quotidien des Portugais.

Finalement, il s'agit d'étudier le phénomène politique chez les Portugais à travers la monographie et la statistique : « *la description sociologique progresse grâce à l'emploi coordonné de ces deux outils : monographie et statistique. La première découvre les phénomènes, les met en valeur, les relie à d'autres phénomènes. La seconde mesure l'ampleur du phénomène et sa représentativité dans l'ensemble de la société étudiée* »[354]. Il s'agit alors de récolter des données empiriques et comparatives géographiquement et temporellement dans la mesure du possible. Cependant, « *compter les choses et les faits établit vis-à-vis d'eux une certaine distance. Les tableaux de chiffres ont des exigences propres. Mais la statistique n'arrive généralement à décrire que les apparences les plus superficielles, celles qui se laissent compter. Or ce qui importe, c'est de comprendre ce qui, généralement ne se compte pas* »[355]. Ainsi, au sein des trois pays, des données relatives au groupe étudié ont été récoltées : une socio-démographie des Portugais a été construite. Cette socio-démographie nous offre alors l'occasion de nous interroger sur les appareillages statistiques de ces Etats et de leur aptitude à produire des informations sur les groupes étrangers : Quelle est la place des étrangers dans les statistiques officielles ? Combien sont les Portugais ? Quelle est l'origine de leur migration ? Comment s'insèrent-ils socialement dans les sociétés d'accueil ?... Puis seront analysées les pratiques politiques (inscription sur les listes électorales, participation électorale, candidatures, éligibilité..) des Portugais en tant que citoyens de l'Union. Ainsi, la monographie présente l'avantage de pouvoir obtenir des informations précises sur notre sujet à condition de manier la monographie avec une certaine souplesse.

L'enquête de terrain nous a appris à ne pas avoir une conception rigide de la monographie. Il est nécessaire de faire varier les échelles d'observation et les types de populations concernées. En fonction des contextes, il a fallu élargir notre terrain d'observation. Par exemple, à Bruxelles, les Portugais d'Ixelles ont d'étroites relations avec les Portugais de Saint-Gilles, ainsi notre approche monographique ne pouvait se restreindre à Ixelles, nous avons également rencontré des personnes de Saint-Gilles ayant des fonctions associatives. Nous nous sommes *« méfiés des espaces pré-construits, des frontières*

[354] - MENDRAS Henri, *op.cit.*, 2001, p.15.
[355] - *Ibidem*, 2001, p.15.

institutionnelles déjà-là […] *certes , les frontières administratives ou institutionnelles sont importantes mais il convient de les emboîter avec d'autres logiques de construction d'espaces* »[356]. La constitution des réseaux ne correspond pas toujours à la construction de l'espace administratif; les réseaux peuvent le transcender comme c'est le cas dans notre exemple. De même, au sujet de la population observée, notre étude monographique ne nous a pas conduit à interroger exclusivement des personnes de nationalité portugaise. Nous sommes entrés en contact avec des personnes d'origine portugaise ayant acquis la nationalité du pays de résidence. Comme il existe des interactions entre les personnes de nationalité portugaise et celles naturalisées ou d'origine portugaise, ces dernières n'ont pas été exclues de l'enquête. D'autant plus qu'une hypothèse peut être défendue : celle selon laquelle les Portugais désireux de participer à la vie politique du pays de résidence auraient tendance à prendre la nationalité du pays de résidence. Toutefois, l'apport de ces entretiens demeure purement informatif ; ils ne feront pas l'objet d'une analyse approfondie. Par ailleurs, des entretiens ont été réalisés avec des personnes a priori extérieures à la population portugaise mais qui ont pu nous éclairer sur tel ou tel aspect de l'histoire ou des modes de vie des Portugais. Ainsi la monographie n'a pas été utilisée comme un cadre stricte mais plutôt comme un moyen de connaître en profondeur un terrain, de procéder à des « *réglages de focale* »[357] et de saisir les éventuelles interactions entretenues entre différents territoires ou groupes de populations. Enfin, la mise en place de la monographique soulève la question de la représentativité des résultats. Comment passer du savoir local au savoir global ? Les résultats, ainsi obtenus, valent-ils pour l'ensemble des Portugais ? La connaissance de la population portugaise dans telle ville européenne ne peut induire celle de la population portugaise en général ; elle ne peut qu'y contribuer. Pour une connaissance plus fine des comportements et des attitudes politiques des Portugais en tant qu'étrangers et en tant que citoyens de l'Union, la monographie apparaît comme l'approche la plus adéquate. Cependant, pour parer les limites de l'approche monographique, nous avons multiplié les terrains d'investigation dans plusieurs pays européens ; la comparaison est notre deuxième choix méthodologique.

[356] - PASQUIER Romain, WEISBEIN Julien, « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire. » , *op.cit.*, hiver 2004, p.15.
[357] - BROMBERGER Christian, « L'ethnologie de la France et ses nouveaux objets : crise, tâtonnements et jouvence d'une discipline dérangeante », *Ethnologie Française*, tome XXVII (2-3), 1997, p.299.

§II/ les objectifs et les limites de la démarche comparative : le citoyen portugais ou les citoyens portugais ?

Les Portugais se sont établis dans de nombreux pays européens. Ainsi, le champ migratoire des Portugais est vaste et ouvert. Il est intéressant de saisir cette opportunité et d'étudier plusieurs terrains d'enquête afin de mieux cerner les comportements et attitudes politiques des Portugais en fonction du pays d'installation. D'autant plus que l'émergence de la citoyenneté de l'Union et la tendance plus générale à l'européanisation des politiques publiques conduit de plus en plus de chercheurs à utiliser la stratégie des comparaisons internationales[358]. Toutefois, C. Vigour nous invite à interroger « *la pertinence d'une démarche comparative avant d'en entreprendre une* »[359]. La comparaison repose sur l'examen minutieux et la confrontation de plusieurs cas. Plus précisément, la comparaison internationale consiste en une « *étude portant sur deux pays au moins, et se proposant de souligner des similitudes et des contrastes afin de tester des propositions générales sur le fonctionnement des systèmes politiques* »[360]. La comparaison vise plusieurs objectifs, et présente ainsi un certain nombre de qualités notamment dans le cadre de l'étude des comportements électoraux des étrangers. Toutefois, comme toute méthode, la comparaison présente certaines limites.

C. Vigour retient quatre principaux objectifs de la comparaison : « *prendre de la distance par rapport à ce qui nous est familier, mieux connaître l'autre, classer et généraliser* »[361]. Ces différents objectifs répondent à quatre logiques : épistémologique, descriptive, explicative et théorique. L'approche de C. Vigour a pour mérite de synthétiser les différents objectifs recherchés par les comparatistes. Tout d'abord, la comparaison a une dimension épistémologique puisqu'elle permet de prendre de la distance, nécessaire au chercheur, pour objectiver son objet d'étude. En effet, il faut noter les avantages heuristiques

[358] - Thèse défendue dans SPURK Jan, « Épistémologie et politique de la comparaison internationale : quelques réflexions dans une perspective européenne » LALLEMENT Michel, SPURK Jan (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Editions, 2003, pp.71-82.
[359] - VIGOUR Cécile, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, Editions La Découverte, 2005., p.97.
[360] - DOGAN Mattei, PELASSY Dominique, *La comparaison internationale en sociologie politique ? Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Litec, 1980, pp.5-6.
[361] - VIGOUR Cécile, *op.cit.*, 2005, p.97.

de la « *mise à distance* »[362]. La comparaison permet d'instaurer une distance par rapport au connu et de rompre avec les préjugés. Par exemple, dans notre étude, c'est grâce à la comparaison que nous avons été amenés à questionner la notion d'invisibilité qui caractérise les Portugais de France. Ainsi, la comparaison conduit à « *éviter au maximum de projeter ses attentes, de considérer comme point de référence les catégories de pensée propres à son éducation et à sa culture, les institutions qui régissent son univers* »[363]. De plus, la comparaison remplit un objectif descriptif en vertu duquel « *la négation de Soi par la confrontation à l'Autre reste un moyen privilégié de la connaissance du Même* »[364]. La comparaison « *s'avère un instrument indispensable pour connaître mieux l'étranger et soi-même* »[365]. Les séjours dans différents pays nous ont permis d'enrichir nos connaissances sur l'objet étudié et notamment de décrire le phénomène migratoire portugais vers les pays de l'Europe du Nord comme un phénomène différencié en fonction des destinations. Par ailleurs, la comparaison contribue à l'explication des phénomènes étudiés car elle permet de classer les différents cas analysés. Ainsi, pour certains chercheurs, la comparaison sert avant tout à expliquer des phénomènes politiques complexes au moyen de l'analyse de l'influence de différents types de variables[366] et à fonder des classements et des catégories[367]. Dans notre cas, la comparaison nous permet de détecter les variables explicatives du comportement électoral des Portugais. Enfin, la comparaison cherche à généraliser et vise à dépasser les cas de figure étudiés pour dégager des théories. Toutefois, étant donné que dans notre cas, la comparaison est réalisée à partir de monographies, il est difficile d'atteindre l'objectif de la généralisation.

Ces objectifs de la comparaison permettent ainsi de mener au mieux son travail scientifique à différentes étapes de la recherche. Ces objectifs ne sont pas exclusifs les uns des autres. Au-delà de ces avantages généraux de la méthode comparative, il existe des intérêts particuliers à recourir à la comparaison dans le cadre d'une recherche qui vise à étudier les

[362] - HASSENTEUFEL Patrick, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes » dans CURAPP, *op.cit.*, 2000, pp.105-124. Dans le même sens, VIGOUR Cécile, *op.cit.*, 2005, p.47.
[363] - VIGOUR Cécile, *op.cit.*, 2005, p.103.
[364] - DUPRÉ Michèle, JACOB Annie, LALLEMENT Michel, LEFÈVRE Gilbert, SPURK Jan, « Les comparaisons internationales : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche » dans LALLEMENT Michel, SPURK Jan (dir.), *op.cit*, 2003, p.9.
[365] - JUCQUOIS Guy, *La méthode comparative dans les sciences de l'homme*, Louvain-La-Neuve, éditions Peeters, 1989, p.18.
[366] - SARTORI Giovanni, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol.1, n°1, 1994, pp.19-36.
[367] - SEILER Daniel-Louis, « Science politique, comparaison et universaux ou ce que comparer veut dire… », *Revue internationale de politique comparée*, vol.1, n°1, 1994, pp.91-110.

comportements électoraux des étrangers. En se fondant sur l'étude de N. Green, notre comparaison répond au « *modèle divergent* »[368]. Ce modèle prend pour facteur explicatif le pays d'arrivée : « *étudier un groupe à travers des espaces différenciés est* […] *particulièrement intéressant pour évaluer l'importance relative du bagage importé ou de conditions trouvées sur place dans les diasporas modernes* »[369]. Dans ce sens, notre recherche vise à questionner d'une part, l'héritage politique du pays d'origine et d'autre part, les cadres de l'État-nation et la façon d'être citoyen lorsque l'on est pas un national. Notre étude s'inscrit également dans la logique comparative multiple centrée sur les cas c'est-à-dire nous avons retenu un petit nombre de terrains pour les analyser de façon intensive et un traitement qualitatif des variables explicatives[370]. La démarche comparative nous permettra ainsi de vérifier l'hypothèse selon laquelle le comportement politique des Portugais est dépendant du contexte politique dans lequel ils vivent. Un changement de terrain permet de mettre à l'épreuve une interprétation construite initialement à propos d'un terrain spécifique. Dans ce sens, N. Green fait référence à l'étude de C. Brettell. Cette dernière a souligné les écueils d'une étude linéaire fondée sur une seule population dans un pays donné, qui « *n'est que trop souvent tautologique. On choisit* ***une*** *communauté afin de trouver ou de prouver l'existence d'un sens communautaire* »[371]. En se fondant sur une comparaison entre les Portugais de Toronto et ceux de Paris et en constatant que contrairement à Toronto il n'existe pas de "Petite Portugal" à Paris, C. Brettell conclut que « *la proximité de la France et du Portugal, l'importance d'un projet de retour et la relation maintenue au pays d'origine expliqueraient la différence canado-française. Si ces conclusions plus générales pour le cas français (absence d'associations volontaires, absence de quartier ethnique) peuvent à leur tour être nuancées dès que les Portugais de France sont comparés à d'autres groupes immigrés de l'Hexagone, Brettell montre, par la force de sa propre remise en cause, l'intérêt de l'approche comparative* »[372]. En outre, la comparaison vise à mettre en exergue les variables explicatives[373] du comportement électoral des Portugais comme l'effet du développement

[368] - GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, « Le Nœud gordien », PUF, 2002, p.31.
[369] - *Ibidem*, p.31.
[370] - C'est la méthode préconisée par RAGIN Charles C., *The Comparative Method : Moving beyond Quantitative and Qualitative Strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987.
[371] - « Results too often in tautology. One chooses **a** community to find or prove "community". The assumptions become the conclusion» dans BRETTELL Caroline « Is the Ethnic Community Inevitable? A Comparison of the Settlement Patterns of Portuguese Immigrants in Toronto and Paris », *The Journal of Ethnic Studies*, IX, automne 1981, 3, p.1.
[372] - GREEN Nancy L., *op.cit*, 2002, p.32.
[373] - La comparaison a pour but « de confronter toute tentative d'explication aux différents cas afin de tester sa généralité face à la diversité des structures et des cultures politiques » FROGNIER André-Paul, « De la méthode

associatif, du temps de résidence ou des structures étatiques sur le niveau de mobilisation des Portugais. En effet, « *nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause de l'autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents et absents et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre* »[374]. Au-delà de ces avantages généraux, la comparaison permet un travail plus approfondi des comportements électoraux des Portugais. Cependant, la démarche comparative présente certaines difficultés.

Même si la comparaison permet de « *réduire, autant que possible, la perception ethnocentriste* »[375], il n'en demeure pas moins que la démarche comporte un risque d'ethnocentrisme puisqu'il y a un cas de confrontation de Soi à l'Autre. Ainsi dans ma démarche personnelle, j'ai eu tendance, au début de la recherche, à aborder les terrains belge et luxembourgeois par rapport au cas français. C'est ainsi que j'ai recherché systématiquement le même type d'informations auprès des mêmes institutions. Or, la comparaison ne doit pas impliquer une recherche automatique des mêmes informations dans les différents pays, mais il faut tenir compte des spécificités locales. Ainsi pour éviter les pièges du comparatisme, il ne faut pas s'imposer une grille de lecture homogène du phénomène dans les différents pays d'étude. Au contraire, il faut garder une certaine souplesse pour pouvoir observer et prendre en compte des phénomènes différents en fonction des pays. Notre comparaison est limitée dans le sens où elle ne prend en compte que trois pays en raison du temps imparti. D'ailleurs, si le choix de ces pays répond prioritairement à des préoccupations scientifiques, il résulte également de considérations pratiques. Nous assumons le pragmatisme qui prévaut dans le choix des terrains[376] ; notamment la proximité géographique des différents pays et la francophonie des territoires. Mais ces éléments présentent aussi des avantages, ils permettent notamment des allées venues entre les différents terrains ; la possibilité de se rendre sur un terrain à l'occasion d'événements et aussi de pouvoir recueillir tous nos entretiens dans la même langue. Malgré la langue commune à tous nos entretiens, la comparaison pose toujours la question du sens des mots en fonction des

---

comparative en science politique à la politique comparée » dans JUCQUOIS Guy, VIELLE Christophe, *Le comparatisme dans les sciences de l'homme. Approches pluridisciplinaires*, Bruxelles, De Boeck, 2000, p.396.

[374] - DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1983, p.124.

[375] - DOGAN Mattei, PELASSY Dominique, *op.cit.*, 1980, p.3.

[376] - Comme nous y invite DESAGE Fabien, « Comparer pour quoi faire? Le point de vue d'un "monographe" », Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance, Université de Montréal, janvier 2006. Disponible sur : http://www.cccg.umontreal.ca/pdf/working%20papers/workingpaper%2006-01_FB%20.pdf

pays ; c'est ce que D-L. Seiler appelle « *le piège du langage* »[377]. L'emploi d'un mot identique dans différents pays désigne-t-il un phénomène similaire ? Les mots "intégration", "citoyenneté" ou encore "étranger" ont-ils le même sens dans tous les pays ? Nous avons porté une attention particulière aux mots-clefs de notre étude au moment de la construction du cadre théorique de notre recherche ; cette attention a été maintenue au moment de la réalisation des entretiens : nous avons demandé aux enquêtés d'expliciter certains termes utilisés tels que "intégration" ou "citoyen". La comparaison est un exercice qui présente certaines difficultés auxquelles il faut être attentif. Toutefois, la recherche peut être enrichie par la démarche comparative. Mais concrètement, sur quels territoires reposent notre comparaison internationale ?

§III/ Les terrains de comparaison : de la détermination des pays au choix des villes

Dans notre recherche, la comparaison repose sur la confrontation de monographies. Notre monographie comparative se délimite géographiquement : trois villes dans trois pays différents ont été choisies pour mener notre enquête. Il s'agit de Roubaix (France), d'Ixelles (Belgique) et d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg). Sur ces trois terrains, seront menées des enquêtes auprès des Portugais au sujet de leurs comportements électoraux et de leurs représentations politiques. Il faut préciser que notre travail prévoyait initialement une comparaison binaire : France-Belgique. Le cas du Luxembourg s'est greffé au cours de la recherche suite à des discussions avec des scientifiques.

A/ Le choix des trois pays d'enquête : des pays d'immigration de l'Europe du Nord

Notre étude porte sur trois villes qui se situent dans trois pays européens : la France, la Belgique et le Luxembourg. Pourquoi ces trois pays constituent-ils un terrain comparatif intéressant ? Pour que l'on puisse constituer une comparaison raisonnable, nous devons poser comme a priori que les phénomènes que l'on compare ont quelque chose d'essentiel en commun, sinon, la comparaison, perdrait son sens. Ainsi, il existe des similitudes entre pays

[377] - SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Dalloz/Armand Colin, 2004, p.202.

étudiés. Ces pays appartiennent tout d'abord à une même aire géographique : l'Europe du Nord et à une même aire politique : l'Union européenne. Cet espace géographique a connu des mouvements migratoires. En effet, la France tout autant que la Belgique et le Luxembourg sont des pays marqués par une histoire migratoire. Ces pays sont industrialisés et ont accueilli les populations étrangères du Sud de l'Europe. État-nations, ils mènent une politique publique fondée sur la notion d'intégration.

Cependant, ces pays présentent également des divergences. Alors que la France et la Belgique comptent environ 10% d'étrangers, le Luxembourg atteint plus de 30%. Par ailleurs, les Portugais constituent la première population étrangère en France et au Luxembourg, ce qui n'est pas le cas en Belgique. Ainsi, nous avons également choisi de confronter des espaces dans lesquels les Portugais sont invisibles (France, Belgique) et d'autres espaces dans lesquels les Portugais apparaissent comme une minorité importante (Luxembourg). Enfin, ces pays pratiquent une politique d'accès à la nationalité différente. Alors que la Belgique et la France ont assoupli leur législation pour permettre un plus grand accès à la nationalité (droit du sol), le Luxembourg fonde l'accès à la nationalité sur le droit du sang. Un traitement géographique comparatif permet de voir s'il y a une façon d'être citoyen de l'Union portugais ou s'il y a des façons de l'être suivant le pays dans lequel l'individu réside. Est-ce que le pays dans lequel les Portugais vivent, joue sur leur perception de la citoyenneté ? La situation limitrophe des pays permet alors de tester la réalité des frontières qui ont en théorie disparu. La construction européenne rendrait-elle les frontières symboliques ? Prendre en compte plusieurs pays, c'est aussi une façon de questionner l'idée selon laquelle l'Union européenne ne doit pas être dissociée des modèles des Etats membres[378].

B/ Le choix des sites d'enquête : Roubaix, Ixelles et Esch-sur-Alzette

Le choix des trois terrains d'enquête est le résultat de différents critères. « *Ville-laboratoire* », Roubaix « *constitue une terre d'élection pour les sciences sociales parce que la ville constitue un laboratoire quasi-expérimental* »[379]. Nous avons retenu la ville de Roubaix pour notre enquête en raison de notre connaissance de cette ville grâce à une étude menée lors

[378] - STRUDEL Sylvie, « European Citizenship : Theory and Practice, from a Legal Perspective (Maastricht) and from Below (Citizens' Representation) », *ICCLP Review*, March 2000, 3 (1), pp.16-28.
[379] - LEFEBVRE Rémi « Roubaix, ville-laboratoire » dans DAVID Michel, DURIEZ Bruno, LEFEBVRE Rémi, VOIX Georges (sous la dir.) *Roubaix, 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, pp.11-20.

de notre année de Master sur les candidatures des personnes d'origine maghrébine à l'élection municipale de 2001. Pour le choix des deux villes en Belgique et au Luxembourg, nous sommes entrés en contact avec des scientifiques de ces pays. Ainsi, pour la Belgique, j'ai pris contact avec une doctorante qui avait débuté une thèse sur l'histoire des Portugais en Belgique[380]. Ixelles se présenta alors comme un terrain adéquat : située à Bruxelles, cette commune compte une population portugaise qui se concentre essentiellement autour de la place Flagey. Le choix de la ville d'Esch-sur-Alzette a été déterminé suite aux discussions avec M. Fehlen et M. Poirier de l'Université du Luxembourg. Esch-sur-Alzette est la deuxième ville en terme d'habitants au Luxembourg et compte une population portugaise importante. Nous présenterons brièvement les trois sites d'étude, une analyse plus approfondie à la lumière de la population portugaise est proposée dans le deuxième chapitre de la thèse.

L'un de nos terrains d'enquête est constitué par la ville de Roubaix. A 12 kilomètres au Nord Est de Lille et à 236 kilomètres de Paris, Roubaix est une ville du Nord de la France qui a constitué pendant plusieurs décennies un pôle industriel attrayant pour les étrangers. C'est la deuxième grande ville de la région Nord-Pas-de-Calais après Lille. Roubaix est le résultat de la révolution industrielle : devenue capitale mondiale du textile, elle devient à la fin des années soixante-dix, le symbole de la crise du modèle industriel. La ville avait connu une explosion démographique due essentiellement à l'immigration : « *la recherche d'une main d'œuvre à faible coût a contraint le patronat local à aller chercher celle-ci toujours plus loin , et à avoir recours à une politique d'immigration systématique* »[381]. En effet, Roubaix a connu un essor industriel étonnant dès le XIXème siècle. Ainsi, au début du XXème siècle, Roubaix s'est constitué un pôle industriel textile d'importance nationale. Mais, la main d'œuvre locale est insuffisante pour absorber la demande industrielle. Ainsi, après l'exode rural interne, les Belges sont venus travailler dans les usines roubaisiennes, mais également des Polonais et des Italiens. Vers 1880, 50% de la population roubaisienne est étrangère. Mais, à partir de 1958, la population roubaisienne connaît un renouvellement suite à la dévaluation du franc français : il est plus intéressant pour les Belges de travailler en Belgique. Pour remplacer cette main-d'œuvre, les patrons textiles font appel notamment aux Portugais

[380] - PEREIRA Sophie, « L'immigration portugaise en Belgique (1945-2000) » dans MORELLI Anne, *op.cit.*, 2004, pp.319-328.
[381] - DGVREC – Observatoire Urbain, *Diagnostic. Le poids du passé*, Roubaix, 2001, p.2.

et aux Maghrébins[382]. A partir de 1974 avec l'arrêt officiel de l'immigration, la population étrangère tend à se stabiliser ou à augmenter légèrement car certaines mesures prises après 1974 telles que le regroupement familial tendent à augmenter les flux migratoires. Parallèlement, la ville de Roubaix est frappée de plein fouet par la crise du textile et connaît un chômage important. Comptant presque une centaine de nationalités différentes, Roubaix est devenue aujourd'hui une « *ville-monde* ». En 1999, la ville de Roubaix compte 96 959 habitants[383]. La population de la ville est caractérisée par sa jeunesse puisque 42.4% des Roubaisiens ont moins de 25 ans. Roubaix est une ville touchée par le chômage : elle compte 31.9% de chômeurs (alors qu'il est de 16.4% dans la métropole de Lille) et un taux d'activité de 40%. La plupart des actifs le sont dans le secteur tertiaire à raison de 77%. Roubaix compte 13 630 étrangers de 84 nationalités différentes[384] soit 14.1% de la population totale. 27.2% des étrangers sont de l'Union européenne. Les Portugais constituent 2.3% de la population totale à Roubaix, 16.4% de la population étrangère et 60.2% de la population européenne. Ainsi, les Portugais constituent la population européenne la plus importante à Roubaix et la deuxième population étrangère numériquement après les Algériens (37.6%).

Notre terrain d'enquête belge repose sur la ville d'Ixelles. Capitale de la Belgique, Bruxelles est constituée de dix-neuf communes dont Ixelles. C'est la cinquième des communes les plus peuplées de Bruxelles. Avant 1920, l'immigration à Bruxelles-Capitale est essentiellement spontanée et frontalière. A partir des années vingt, la Belgique fait appel à l'immigration italienne qui s'installe notamment dans les grandes agglomérations. A partir des années soixante, l'immigration à Ixelles se diversifie : les populations en provenance du Maroc et de la Turquie et des pays du Sud de l'Europe (Grèce, Portugal et Espagne) s'installent dans les pôles urbains. En 2004, la ville d'Ixelles compte 76 092 habitants[385]. Les étrangers sont au nombre de 29 936 soit 39.4% de la population totale. Ixelles se caractérise par une importante population étrangère de l'Union européenne. La ville d'Ixelles compte 2 050 Portugais soit 2.7% de la population totale, 7% de la population étrangère après les Français et les Italiens et 10.6% de la population européenne.

---

[382] - GIBLIN-DELVALLET Béatrice, « Roubaix-Tourcoing, les conséquences d'une stratégie patronale », *Hommes et Migration*, n° 1157, septembre 1992, pp.10-14.

[383] - Les chiffres sont extraits du recensement de la population, INSEE, 1999. En 2004, la population de la ville de Roubaix a été estimée à 95 900 habitants. Voir BORREL Catherine, DURR Jean-Michel, « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004. Principales caractéristiques de la population et des logements », *INSEE Première*, n° 1001, janvier 2005.

[384] - Observatoire urbain de Roubaix, *Étude sur les populations étrangères ou d'origine étrangère à Roubaix*, sources INSEE RGP 1990-1999, Roubaix, 1999.

[385] - Données statistiques de l'INS, publiées au 1er janvier 2004.

Enfin, notre dernier terrain se situe au Sud du Luxembourg, à quelques kilomètres de la frontière française, Esch-sur-Alzette a connu un développement démographique et économique à la fin du XIXème siècle. « *Métropole du fer* »[386], Esch est une ville industrielle car elle est encerclée d'usines (aciérie, sidérurgie, exploitation minière…) qui témoignent de son passé ouvrier[387]. « *La situation économique et sociale de la ville d'Esch-sur-Alzette est fortement liée à son passé industriel. A la fin du XIXème siècle, face à l'essor de la sidérurgie, le principal enjeu d'Esch est alors d'attirer une main d'œuvre suffisante et de construire rapidement des logements permettant d'accueillir cette population supplémentaire* »[388]. En effet, au XIXème siècle, Esch n'était qu'une « *modeste agglomération villageoise de quelques 1500 habitants* »[389]. L'installation des premières usines à la fin du XIXème siècle a changé la situation : en 1906, Esch devient une ville et connaît une croissance démographique due notamment à « *l'immigration de nombreux étrangers et ruraux attirés par l'expansion rapide de l'industrie et les hauts salaires* »[390]. En 1900, Esch compte 36.6% d'étrangers et en 1910, 55.4% d'étrangers résident dans la ville. « *Esch n'est pas seulement une ville industrielle. C'est aussi un carrefour de personnes* »[391].

A Esch-sur-Alzette[392], il y a 27 146 habitants d'après le recensement de 2001. Les derniers chiffres disponibles témoignent d'une augmentation de la population puisqu'en 2004 la ville compte 28 443 personnes[393]. D'après le recensement de 2001, la population de la ville est plutôt une ville jeune: 28.7% des habitants ont moins de 25 ans, 49.3% ont entre 25 et 59 ans, enfin 22% ont 60 ans et plus. Nous constatons également que la plupart des habitants sont en âge de travailler. Les trois principaux secteurs d'activité dans lesquels travaillent les habitants d'Esch sont la construction, le commerce et l'industrie manufacturière. Et plus de la moitié des salariés occupent un poste d'ouvrier. La ville connaît cependant, un taux de

386 - C'est la présentation qui en est faite par la commune elle-même. Voir www.esch.lu
387 - Voir les sites www.esch.lu et http://www.eschalzette.com
388 - PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *La situation économique et sociale de la ville d'Esch-sur-Alzette. Analyse détaillée d'après le recensement de la population de février 2001*, Observatoire Social Urbain pour Esch-sur-Alzette, Rapport final du 17 octobre 2003, p.7. Disponible sur http://www.cu.lu/stade/publications.html
389 - ANDERS Jérôme, « Evolution et croissance de la ville d'Esch-sur-Alzette », *Bulletin du STATEC*, n°6, 1974, p.178.
390 - *Ibidem*, p.178.
391 - COLLECTIF, *L'évolution de la sidérurgie et d'Esch-sur-Alzette*, Éditions AMMI asbl, Esch-sur-Alzette, 2001, p.61.
392 - Les chiffres du recensement 2001 sont extraits de PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *op.cit.*, 2003.
393 - Fondé sur l'étude réalisée par le Bureau de la Population d'Esch-sur-Alzette en 2004.

chômage deux fois plus important que la moyenne nationale car il s'élève à 3%. 44.5% des habitants d'Esch sont des étrangers (12 084). Les Portugais sont 6 442 personnes et représentent 23.7% de la population de la commune. C'est la première population étrangère de la commune : plus d'un étranger sur deux vivant à Esch-sur-Alzette est un Portugais. « *La nationalité portugaise est mieux représentée à Esch-sur-Alzette que dans l'ensemble du pays* »[394]. 53.3% des étrangers sont des Portugais, suivis de loin par les Italiens (13.6%), les Français (10.2%) et les ressortissants de l'Ex-Yougoslavie (10.1%).

La monographie plurielle permet de dépasser les faits locaux et de gagner en relativisme. Ce qu'on observe dans telle ville existe-t-il dans d'autres villes européennes ? De l'extension dans l'espace, se dégagent des données plus riches et plus assurées que celles du seul cadre local. Comparer permet de mieux comprendre un cas particulier à la lumière des autres cas. Toutefois, comme le montre Y. Déloye[395], la démarche comparative est devenue une approche réflexive, au sens où les chercheurs adaptent cas par cas l'outil au terrain d'investigation. Notre étude comparative vise à voir dans quelle mesure la citoyenneté définie par les pays est affectée par l'intégration européenne et évaluer s'il est possible de parler d'homogénéisation des pratiques et politiques ou si d'importantes spécificités nationales demeurent. La démarche pluri-microscopique est complétée par une approche pluri-méthodologique.

SECTION II/ APPROCHE PLURI-MÉTHODOLOGIQUE

Le caractère comparatif de notre recherche implique des déplacements réguliers sur nos différents terrains d'enquête. En raison de la proximité entre Roubaix et notre lieu de résidence, nous avons pu nous y rendre régulièrement dès le début de notre thèse. En revanche, pour nos terrains d'enquête belge et luxembourgeois, il a fallu organiser différents séjours de recherche. Ainsi, plusieurs séjours ont été effectués à Esch-sur-Alzette et à Ixelles. Les premiers que nous qualifions de "séjours de découverte" (2003-2004)[396] nous ont permis d'avoir accès à la littérature locale relative à notre thème de recherche et de nous rapprocher des administrations publiques pour obtenir des statistiques sur la population locale et des données relatives à l'inscription électorale des citoyens de l'Union. Parallèlement, nous

[394] - PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *op.cit.*, 2003, p.15.
[395] - DELOYE Yves, « Le goût de la comparaison. Rapides réflexions à propos d'un état des savoirs comparés » dans NADAL Emmanuel, MARTY Marianne, THIRIOT Céline (coord.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Editions Karthala, 2005, pp.21-25.
[396] - Grâce à une bourse « aires culturelles », Ministère de la recherche français.

sommes entrés en relation avec le milieu scientifique du pays et nous avons également établi nos premiers contacts avec les associatifs portugais et réalisé des entretiens exploratoires. Ont suivi des "séjours d'étude" pendant lesquels nous avons pris part à différents événements[397], nous avons également établi des contacts avec le milieu étudié et enfin réalisé des entretiens approfondis. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre séjour (octobre 2004-juillet 2005) au sein du Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège[398]. Dans le même sens, un séjour de deux mois (septembre-octobre 2005) a été réalisé au Luxembourg au moment des élections communales au sein du laboratoire d'études sociologiques et politique (Stade : Statistiques et Décision) de l'Université du Luxembourg[399].

J'ai essayé de procéder par des allers et retours entre d'une part, le terrain et la théorie, et d'autre part, entre les différents terrains. Ainsi, chaque terrain m'a permis de mettre en exergue certaines particularités, ce qui m'a conduit à aller voir si elles existaient sur les autres terrains. Pour saisir au mieux les comportements électoraux et les attitudes politiques des Portugais, nous aurons recours à la fois à la démarche quantitative et qualitative. Notre première approche a consisté à recueillir des données nationales et locales relatives à l'inscription électorale et aux candidatures des citoyens portugais ; ensuite, nous avons réalisé des entretiens avec les Portugais sur nos différents terrains.

§I/ Le dépouillement des listes électorales et le recensement des candidatures : saisir la dimension politique active des citoyens portugais

Grâce à l'intérêt porté aux listes électorales, nous pouvons rendre compte des citoyens portugais qui ont atteint le « *degré zéro* »[400] de la participation politique. Les données électorales ne reflètent pas le niveau de participation politique, mais l'inscription électorale est perçue comme la participation minimale donc elle peut être considéré comme un bon indicateur du degré de mobilisation politique des Portugais. D'autant plus que pour les

[397] - La liste des événements est disponible en annexe 5.
[398] - Grâce à une bourse « Marie Curie » de la Commission européenne.
[399] - Grâce à une bourse du Fond National de la Recherche du Luxembourg.
[400] - « *L'électeur potentiel non-inscrit n'a même pas fait le geste de vérifier qu'il était inscrit ou de se faire inscrire et il lui est impossible de prendre part à une élection. Les limbes de la vie politique marquent le degré zéro de la non-participation, ce qu'on appelle abstention ne venant qu'ensuite dans l'échelle* » REMOND René, « Participation électorale et participation organisée » dans VEDEL Georges (dir.), *op.cit.*, 1962.

ressortissants de l'Union européenne, « *le meilleur indicateur de l'état de l'utilisation de ce nouveau droit est le taux d'inscription* […] *sur les listes des électeurs* »[401]. Nous avons également recueilli des données sur le nombre de candidatures européennes pour voir si le droit d'éligibilité a été utilisé par les Portugais. Ainsi, nous avons tenté de récolter des données relatives à l'inscription et à l'éligibilité des Portugais au niveau national et nous avons dépouillé les listes électorales dans les trois villes étudiées. Toutefois, cet exercice présente certaines limites, c'est pourquoi nous préférons parler d'estimations des inscrits portugais.

A/ Une étude sur les dix ans de la citoyenneté politique de l'Union européenne

Nous avons cherché à obtenir des données sur l'inscription électorale et les candidatures de l'ensemble des citoyens de l'Union et plus particulièrement des Portugais, à l'occasion des différentes consultations électorales auxquelles ils ont accès depuis le Traité de Maastricht de 1992.

Tableau 2 – Consultations électorales ouvertes aux citoyens de l'Union en France, Belgique et Luxembourg entre 1992 et 2005-

Elections européennes	France	Belgique	Luxembourg
- juin 1994 - juin 1999 - juin 2004	- municipales mars 2001	- communales octobre 2000	- communales octobre 1999 - communales octobre 2005

Nous n'avons pas pris en compte les élections communales qui se sont déroulées en Belgique en octobre 2006 car nous avions terminé notre enquête de terrain à ce moment-là. De plus, la reprise d'une activité d'enseignement en France ne nous permettait pas de nous déplacer sur les lieux et de suivre efficacement l'événement. Toutefois, certaines données générales, publiées par le Service Public Fédéral de l'Intérieur, seront relayées par notre recherche. De même, nous n'avons pas effectué d'enquête de terrain à l'occasion des élections

[401] - MARTINIELLO Marco, « Quelle participation politique ? » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, p.113.

municipales françaises de 2008. Nous avons eu toutefois l'occasion de consulter les listes électorales d'émargement de la ville de Roubaix, nous en ferons part dans notre conclusion.

Les différentes élections nous donnent l'opportunité de mesurer l'évolution des inscriptions électorales des Portugais dans le temps : les inscriptions électorales ont-elles augmenté ? Ces rendez-vous électoraux nous permettent également de voir comment les Portugais se sont mobilisés lors des élections aux enjeux différents : toutes les élections sont-elles indifféremment investies par les citoyens portugais ? Enfin, nous pourrons voir si le degré de mobilisation électorale des Portugais est différent selon les pays. Ces élections seront enfin l'occasion de cerner l'utilisation du droit d'éligibilité par les citoyens portugais aussi bien à l'occasion des élections européennes qu'à l'occasion des élections communales. Ainsi, l'étude du droit de vote et du droit d'éligibilité chez les citoyens portugais nous permettra de saisir une double dimension de la participation politique : une participation minimale à savoir l'inscription sur les listes électorales et une participation plus active à savoir la présentation d'une candidature lors d'une élection. Toutefois, notre recherche est tributaire des données disponibles au sein des différents pays, ce qui nous conduira à préciser les limites de notre recherche.

B/ Le recueil des données électorales : les questions de l'accès et de la fiabilité

Nous avons cherché à obtenir des données électorales au sujet des citoyens portugais à trois niveaux : tout d'abord, à l'échelle nationale, ensuite auprès des instances consulaires du Portugal et enfin, au niveau local auprès des trois communes qui constituent nos terrains d'enquête.

Au niveau national, le problème principal est celui de la centralisation des données. En effet, dans les trois pays d'enquête, aucun service ne recense l'ensemble des données relatives à l'inscription électorale et aux candidatures des ressortissants européens pour l'ensemble des élections. Il faudrait allier les apports de plusieurs sources pour tenter de rassembler la totalité des données. En France, le Service électoral du Ministère de l'Intérieur nous a fourni des chiffres pour plusieurs élections auxquelles les citoyens de l'Union ont pu participer. Mais certaines communes n'avaient pas communiqué les données au Ministère. En Belgique, nous nous sommes rapprochés du Bureau des élections du Service Public Fédéral de l'Intérieur, lui-même dépendant des informations fournies par les communes. Enfin, pour le Luxembourg,

nous avons utilisé les données publiées par le Service Socio-Pastoral Intercommunautaire (SESOPI)[402]. Ainsi, même si dans les pays, un travail de centralisation des données électorales des citoyens de l'Union est effectué, il est souvent partiel. A propos des candidatures des ressortissants européens à différentes élections, la récolte des données s'est révélée encore plus difficile. Comme le rappelle un rapport de la Commission européenne : « *les États membres n'ont été en mesure de fournir que très peu d'informations au sujet du nombre de citoyens de l'Union non nationaux qui se sont portés candidats aux élections municipales* »[403]. Ce problème n'est pas spécifique aux élections communales, peu de données sont publiées au sujet des candidatures des citoyens communautaires aux élections européennes. Ainsi, les données centralisées au niveau des institutions européennes sont incomplètes. Pour cette raison, d'autres sources ont été utilisées comme des études menées sur la question ou des informations obtenues directement auprès des Ministères de l'intérieur des différents pays. Malgré cette double précaution, certains chiffres sont restés indisponibles. Les difficultés que nous avons identifiées au niveau national peuvent ressurgir au niveau local : même si les données au niveau local sont plus précises, elles sont inégalement accessibles en fonction du pays.

Au niveau local, nous avons eu un accès différent aux données électorales en fonction des pays. En France, en raison de notre qualité d'électeur, nous avons le droit d'accès et de consultation des listes électorales[404] sur simple demande au service des élections de la mairie de Roubaix[405]. Ont été consultées pour la ville de Roubaix, les listes électorales complémentaires et d'émargement pour les élections européennes de 2004[406] ; les listes électorales complémentaires en vue des élections européennes de juin 1999 et 1994 ; et enfin,

---

[402]- Le SESOPI est une association qui compte plusieurs sociologues qui depuis 1997, publient régulièrement des informations sur les questions touchant à la question de l'immigration au Luxembourg. Notamment SESOPI, *op.cit.*, 1999. Et, SESOPI, *op.cit.*, 2005.

[403] - COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au conseil sur l'application de la directive n° 94/80/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales*, Bruxelles, 30 mai 2002, COM (2002), 260 final. Disponible sur http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l23026.htm.

[404] - Selon l'article 28 du Code électoral modifié par la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 : « *Les listes électorales sont réunies en un registre et conservées dans les archives de la commune. Tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication de la liste électorale* ».

[405] - Même si ce service n'a pas toujours été coopératif prétextant un manque de temps pour chercher les registres et un manque d'espace pour m'accueillir au sein du service. Le personnel ne semblait pas voir l'intérêt de la recherche malgré la présentation de mes objectifs. Ainsi, la responsable ne retrouvant plus le registre des listes complémentaires pour l'élection européenne de 1994 s'est contentée de nous dire « qu'il y avait peu d'inscrits à l'époque. Cette information doit vous suffire ? ». Devant notre insistance, nous avons obtenu l'ensemble des registres indispensables à notre recherche.

[406] - L'accès aux listes d'émargement est rendu impossible pendant trente ans après l'élection, sauf durant les 10 jours suivant l'élection, en vertu de l'article 68 du Code électoral.

les listes électorales complémentaires pour les élections municipales de mars 2001. A noter une évolution au niveau de l'intitulé de ces listes électorales complémentaires. Le premier registre était intitulé « *Listes électorales des étrangers* », le second « *Ressortissants de l'Union européenne. Listes des élections européennes* », et les deux derniers : « *Liste électorale complémentaire* ». Par ailleurs, nous avons pu avoir accès aux listes des candidats présentés pour l'élection municipale de 2001, ce qui nous a permis de chiffrer le nombre de candidats européens et parmi eux, ceux de nationalité portugaise. Cependant, la nationalité des candidats de l'Union européenne n'était pas systématiquement indiquée ; dans ce cas, nous avons contacté le parti politique pour avoir cette information. A Ixelles, l'accès aux données électorales est rendu impossible en raison d'une législation très protectrice des droits privés des individus. Exceptionnellement, le directeur du service électoral de Ixelles nous a transmis le fichier des inscriptions électorales pour les élections européennes 2004, après l'avoir rendu anonyme. Le nombre de Portugais inscrits aux élections communales d'octobre 2000 et aux élections européennes de juin 1999 a été obtenu suite à un courrier à l'adresse du cabinet du maire. Pour connaître le nombre de candidatures émanant de ressortissants européens, nous avons cherché les listes des candidats pour l'élection communale de 2000 auprès de chaque parti politique[407]. Enfin, pour Esch-sur-Alzette, l'accès aux listes électorales d'inscription est en principe interdit. Cependant, en raison du caractère scientifique de notre démarche, la bourgmestre nous a autorisé à les consulter. Nous avons eu accès aux listes électorales en vue des élections européennes de 1999 et de 2004 et aux listes électorales pour les élections communales d'octobre 1999 et d'octobre 2005. Les listes pour les élections européennes de 1994 n'étaient plus disponibles. Quant aux informations relatives au nombre de candidatures émanant des citoyens de l'Union, elles ont été facilement accessibles pour les élections de 2005 puisque nous étions présent sur le terrain. Nous avons profité de ce moment pour demander aux partis de nous communiquer les listes présentées pour l'élection communale de 2000, ce qui nous a permis de recenser les citoyens de l'Union et notamment portugais.

Dans les trois pays, les citoyens de l'Union doivent prendre l'initiative de s'inscrire sur les listes électorales[408] à la fois sur la liste des européennes et sur celle des municipales.

[407] - Dans notre quête, nous avons été aidé par M. Pierre-Yves Lambert que nous remercions.

[408] - Pour s'inscrire, il suffit de se présenter à la mairie de son lieu de résidence en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Le citoyen devra aussi remplir une déclaration par laquelle il affirme ne pas être privé du droit de vote dans l'Etat dont il est ressortissant et n'exercer son droit de vote qu'en France pour les élections européennes.

Par exemple, un Portugais en France qui s'inscrit sur la liste européenne de 1994 verra son inscription reconduite pour les élections européennes de 1999; en revanche, si il veut participer aux élections municipales de 2001, il est tenu de s'inscrire à nouveau. Cette situation s'explique par le fait que les citoyens de l'Union ont le choix de leur inscription pour les élections européennes : soit ils choisissent de s'inscrire à la mairie de résidence soit ils choisissent de s'inscrire sur les listes consulaires. A ce titre, F. Delpérée parle de « *citoyenneté alternative* »[409]. Ainsi, en France et au Luxembourg, les listes électorales des citoyens de l'Union sont indépendantes de celles des citoyens nationaux. En France, les listes des inscriptions électorales des citoyens de l'Union sont appelées les listes complémentaires. Et, il existe deux registres pour les listes complémentaires : l'un destiné à répertorier les inscrits européens pour les élections européennes et l'autre destiné à recevoir les noms des inscrits pour les élections municipales. « *L'existence de deux listes électorales complémentaires s'explique par le fait que la participation du citoyen de l'Union aux élections municipales en France ne lui interdit pas de voter à ces mêmes élections dans son pays – alors qu'à l'inverse il ne peut voter aux européennes que dans un seul Etat* »[410]. Après la clôture des listes électorales complémentaires, les années d'élection européenne, l'INSEE informe les pays concernés de l'inscription en France de leurs ressortissants. Si ceux-ci sont inscrits à l'étranger, l'INSEE prévient alors la mairie en inscrivant la mention « *vote à l'étranger pour l'élection européenne* »[411]. De même, au Luxembourg et en Belgique, des vérifications des fichiers en vue des élections européennes, sont effectuées au contact des instances consulaires. En Belgique, le Service Public Fédéral de l'Intérieur transmet aux autorités étrangères concernées la liste des ressortissants inscrits sur une liste électorale belge. Ainsi, l'Etat d'origine peut rayer de ses listes électorales, les ressortissants inscrits sur les listes électorales belges et communiquer le nom des personnes exclues du droit de vote en raison de la législation électorale du pays d'origine[412]. Il faut noter qu'en Belgique, il n'existe pas de listes électorales complémentaires. Les ressortissants européens inscrits figurent sur la liste générale d'inscription des électeurs. A l'exception des listes électorales belges qui ont été rendues anonymes, sur les listes électorales obtenues auprès de chaque commune, figurent plusieurs renseignements : le nom et le prénom, la date de naissance, le pays et le département

[409] - DELPÉRÉE Francis, *Les droits politiques des étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1995, pp.108-109.
[410] - DUTRIEUX Damien, *Les listes électorales : formalités et procédures*, Voiron, Editions de « La Lettre du Cadre Territorial », 2002, p.4.
[411] - Circulaire n°80-108, « instruction relative au contrôle des inscriptions sur les listes électorales et les listes électorales complémentaires », mise à jour au 1er septembre 2002.
[412] - LENTZEN Evelyne, BLAISE Pierre, « La préparation des élections européennes de juin 1994 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1436-1437, 1994, p.44.

ou la commune de naissance, le domicile, le bureau de vote et des observations diverses (radiation, déménagement, décès etc…). Nous avons eu recours au logiciel Excel pour effectuer des calculs dont les résultats sont exposés dans la deuxième partie de la thèse[413]. Il s'agit essentiellement de connaître l'âge moyen et la composition hommes/femmes. En revanche, il a été impossible de travailler sur les communes/départements d'origine des Portugais dans la mesure où le nom indiqué est indifféremment celui du canton ou de la commune d'origine[414]. Par ailleurs, un même nom de commune ou de département est retranscrit sur les listes avec des orthographes différents, par exemple : Vila Franca de Xires / Villa France de Xira. Ainsi, au niveau local, l'accès aux données électorales est différent en fonction des pays. Par ailleurs, toutes les données ne sont pas disponibles et certaines informations ne peuvent pas être exploitées. Toutefois, c'est au niveau du pays d'origine que les données ont été totalement inaccessibles.

Enfin, au niveau du Portugal, l'accès au données consulaires est rendu difficile en raison de la règle du secret. Les Portugais à l'étranger ont le droit de voter par le biais du Consulat aux élections européennes, législatives pour élire quatre représentants (par correspondance), aux élections pour le Conseil des Communautés Portugaises et la présidentielle depuis 2001. Ces deux dernières élections nécessitent un déplacement au Consulat de rattachement. Pour voter, le citoyen intéressé doit prendre l'initiative de s'inscrire sur les cahiers électoraux du Consulat. Obtenir des données sur l'inscription électorale des Portugais dans les Consulats nous aurait permis de savoir si ils sont investis électoralement à l'égard de leur pays d'origine. Mais, l'accès aux données relatives à l'inscription électorale des Portugais auprès des Consulats reste difficile voir impossible. En effet, les consulats refusent tout accès aux cahiers consulaires qui recensent les Portugais à l'étranger mais désirant entretenir des liens notamment électoraux avec le Portugal. Pour illustration, voici, un extrait du courrier reçu de l'Ambassade du Portugal de Belgique : « *J'ai l'honneur de vous faire savoir que le nombre de Portugais inscrits sur les cahiers consulaires et votant pour les élections portugaises, est de 1 854. Nous ne possédons pas d'autres données* »[415]. De même, le Consulat de Lille et celui de Luxembourg nous ont refusé l'accès aux cahiers consulaires. Cependant, même pour les personnes ayant exceptionnellement obtenu l'accès à ces cahiers, l'exploitation des résultats a été rendue très difficile en raison du manque de fiabilité des

[413] - Je remercie Madame Annie Laurent du CERAPS de Lille pour son aide.
[414] - Au Portugal, la territoire connaît un triple découpage administratif : d'une part, le districto (district), le concelho (canton) et la freguesia (commune).
[415] - Courrier de l'Ambassade de Belgique, juin 2004.

données. En effet, A. Cordeiro pointe le problème : le nombre d'inscrits au Consulat portugais des résidents expatriés en vue des élections portugaises, n'est pas fiable[416] en raison notamment d'une absence ou d'un retard important d'actualisation des données du fichier. Nous nous sommes alors contentés des données électorales disponibles auprès du Secrétariat Technique d'Aide au Processus Électoral (STAPE)[417]. Pour la Belgique, les données ont été complétées par des informations obtenues auprès de l'ambassade du Portugal à Bruxelles. Ces données ne donnent qu'un aperçu général du nombre d'inscrits. L'étude des listes électorales des citoyens de l'Union donnera un premier aperçu du comportement électoral des Portugais. Mais, cette analyse présente certaines limites qu'il convient d'exposer.

C/ Les limites de l'analyse des listes électorales : construire des estimations des inscrits portugais

L'analyse des listes électorales est étroitement tributaire des données disponibles. Les services électoraux rattachés au Ministère de l'Intérieur des différents pays ne disposent pas toujours de données précises sur les inscriptions électorales des citoyens de l'Union puisque ces services dépendent de la bonne volonté des communes. De plus, un autre problème s'est posé : celui de la construction du corps électoral potentiel des ressortissants communautaires ou des Portugais en France. En effet, *« en France, le recensement est un instrument approximatif. Tout d'abord* […]*, il existe un décalage considérable entre la date du recensement et celle de l'échéance électorale* […]. *Ensuite, les recensements ne permettent pas d'identifier précisément la population électorale légalement définie : les classes d'âge utilisées par l'INSEE n'isolent pas la population majeure* »[418]. Ainsi, pour la France, il apparaît impossible de reconstituer le corps électoral portugais potentiel car le recensement de la population porte sur des tranches d'âge quinquennal soit 0-4, 5-9, 10-14, 15-19 ans etc[419]… Pour certaines années d'élection, nous avons utilisé les chiffres des citoyens de l'Union majeurs obtenus auprès du Ministère de l'Intérieur et diffusés par d'autres chercheurs. La reconstitution du corps électoral a été rendue possible au Luxembourg et en Belgique. Pour ce dernier pays, depuis le 1er janvier 1998, dans les tableaux par âge, l'Institut National de Statistique effectue un regroupement par classe d'âge selon le modèle : 0-17, 18-64, 65 ans et

[416] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, pp.9-14.
[417] - Voir site : http://www.stape.pt.
[418] - SUBILEAU, Françoise, TOINET, Marie-France, *op.cit.*, 1993, p.83.
[419] - Sur la difficulté à reconstituer le corps électoral potentiel, voir TOINET Marie-France, « Remarques sur l'inscription et la participation électorales à Paris », *Revue française de Science Politique*,vol. 28, n°1, février 1978, pp.102-117.

plus, au lieu de 0-14, 15-64 et 65 ans et plus. Toutefois, même dans ce cas, de nouvelles difficultés surgissent notamment pour le Luxembourg : comme le soulève les membres du SESOPI, « *dans la mesure où nous ne pouvons pas tenir compte des conditions de résidence (pour voter au Luxembourg, il faut justifier cinq années de résidence), le taux d'inscription est forcément sous-évalué* »[420].

Par ailleurs, il faut remarquer qu'en France et en Belgique, les Portugais qui prennent la nationalité du pays de résidence, peuvent néanmoins garder leur nationalité portugaise. Ainsi, dans le cadre des élections européennes, ils pourraient donc voter soit sur les listes françaises, soit sur les listes portugaises. Toutefois, ceux qui ont la double nationalité sont recensés comme national en France[421] et sont donc inscrits sur les listes électorales en tant que national. Il en est de même en Belgique : les personnes qui disposent de la nationalité belge en plus d'une nationalité étrangère, sont considérées comme des Belges dans les statistiques[422]. Donc en cas de double nationalité, c'est la nationalité du pays de résidence qui l'emporte. En raison de toutes ces difficultés, nous préférons parler d'estimations des inscriptions électorales des citoyens de l'Union. De plus, cette approche quantitative ne nous donne qu'un aperçu de la politisation des Portugais. Mais, elle nous permettra également de prendre conscience des « *absents de la cène électorale* »[423]. Etant d'ordre quantitative, les listes d'inscription électorale ne révèlent rien sur les motivations de participation ; de plus, il ne faut pas se cantonner à l'exercice du droit de vote car nous pouvons supposer que la seule « *obtention du droit de vote* [est] *bien davantage la reconnaissance de sa pleine appartenance sociale que le pouvoir d'influer sur le gouvernement de la cité* »[424]. C'est pourquoi des entretiens ont été prévus avec les citoyens portugais qu'ils soient inscrits ou non sur les listes électorales.

---

[420] - SESOPI-Centre Intercommunautaire/Commissariat du Gouvernement aux étrangers, *Les inscriptions des étrangers sur les listes électorales : élections européennes de 2004 et élections communales de 2005*, 2004. Disponible sur http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/07/05jacobs/detail.pdf , pp.2/3.

[421] - STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *op.cit.*, février 2004, p.74.

[422] - HENAU Anne (coord.), *La démographie récente de la région Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Direction des Études et de la Statistique Régionale du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Éditions IRIS, dossier n°38, 2002, 16.

[423] - Pour reprendre le titre de l'article de Annick PERCHERON, « Les absents de la cène électorale » dans DUPOIRIER Elisabeth, GRUNBERG Gérard (dir.), *op.cit.*, 1986, p.139-147.

[424] - VIDAL Dominique, « Qu'est-ce qu'un citoyen ? » dans VIDAL Dominique, *La politique au quartier*, Paris, MSH, 1998, p.143.

§II/ Les entretiens : saisir l'univers des représentations politiques des Portugais

Pour compléter la démarche quantitative, nous avons eu recours à la démarche qualitative. En général, la sociologie électorale utilise la démarche quantitative notamment des questionnaires avec des questions fermées pour comprendre les comportements et attitudes des citoyens. Toutefois, cette méthode présente plusieurs biais notamment le refus des personnes issus des milieux populaires de participer à l'enquête et la dissimulation de certaines opinions et attitudes politiques[425]. C'est dans les recherches qualitatives qu'est accordée la plus grande place aux acteurs et à leurs points de vue. Ainsi, afin de saisir les représentations politiques des Portugais et la signification du vote[426] ou de l'absence de participation électorale, la méthode la plus adéquate semble l'entretien[427] : cette technique fondée sur l'interaction est « *essentielle chaque fois que l'on cherche à appréhender et à rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations, de symboles propres à une culture ou à une sous-culture* »[428]. Dans notre recherche, il s'agit de mener des entretiens semi-directifs auprès de citoyens portugais pour avoir des informations précises sur leurs parcours migratoires, leurs représentations politiques et éventuellement leurs pratiques politiques. Nous avons également mené une série d'entretiens informatifs dans chaque pays pour avoir des données sur la situation des Portugais. Nous pouvons résumer l'enquête quantitative en trois phases : tout d'abord, une phase de réflexion a précédé l'enquête de terrain pour définir les conditions de l'enquête, ensuite, a eu lieu la réalisation des entretiens et enfin, une étude critique des entretiens s'est révélée nécessaire.

---

425 - BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007, p.12.

426 - DENNI Bernard, BRECHON Pierre, « Les méthodologies de l'analyse électorale » dans GAXIE Daniel (dir.), *op.cit.*, 1989, p.66.

427 - Sur la méthode de l'entretien, voir KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Editions Nathan, 1996. OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n°1, 1995, pp.71-109. DUCHESNE Sophie, « Entretien non préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations : peut-on faire l'économie de l'entretien "non-directif" en sociologie? », *Politix*, n° 35, 1996, pp.189-206.

428 - MICHELAT Guy, « Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, XVI, 1975, p.230.

A/ La phase de préparation à l'enquête de terrain : réfléchir aux instruments d'enquête et aux moyens de réaliser des entretiens

L'enquête de terrain a été précédée d'une phase de préparation. La réflexion s'est portée sur la confection des guides d'entretien. Etant dans le cadre d'une démarche comparative, nos guides d'entretien devaient respecter un fil directeur sans pour autant être complètement figés. C'est pourquoi, nous avons construit les guides d'entretien comme des instruments d'enquête souples. De même, pour entrer en contact avec la population d'enquête, nous avons eu recours aux mêmes moyens dans les différents pays, sans pour autant négliger les possibilités spécifiques offertes par chaque terrain.

Dans la réalisation des guides d'entretien, nos soucis ont été de s'adapter au terrain local et de conserver une ligne de conduite identique. « *Le travail empirique dans le cadre de la comparaison suppose de mettre en œuvre la même grille d'analyse, sur le même type de terrain, en recueillant le même type de données* »[429]. Pour respecter cette règle, les guides d'entretien ont été réalisés pour effectuer des entretiens semi-directifs et ont donc étaient conçus plus comme des aide-mémoires. Pour mener nos entretiens, nous avons privilégié l'écoute du discours de l'enquêté. Nos interventions se sont limitées aux relances. Le « *mode réitératif* »[430] de nos interventions vise à laisser la parole à l'enquêté et à l'inciter à l'approfondissement de ses réflexions sur certains thèmes. Limiter ses interventions, c'est également gagner dans le domaine de la neutralité[431].

Nous avons rédigé deux guides d'entretien[432]. Tout d'abord, un guide à l'adresse des "citoyens ordinaires" avec essentiellement des questions relatives aux parcours migratoires et politiques. A. Sayad invite le chercheur à « *s'interroger sur tout l'itinéraire de l'immigré et […] l'interroger lui-même sur son itinéraire afin de pouvoir cheminer avec lui et tenter de*

[429] - HASSENTEUFEL Patrick, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes » dans CURAPP, *op.cit*, p.114.
[430] - BLANCHET Alain, « Les règles du jeu dans l'entretien » dans BLANCHET Alain (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Bordas, 1985, p.87.
[431] - Même si nous savons que la neutralité est un principe difficile à atteindre. Voir à ce sujet, LEGAVRE Jean-Baptiste, « La "neutralité" dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, n° 35, 1996, pp.207-225.
[432] - Pour consulter les guides d'entretien, se reporter à l'annexe 4.

reconstituer, rétrospectivement et avec son aide, la trajectoire sociale qui a fait de lui le représentant d'un certain mode d'émigration et, ceci prolongeant et confirmant cela, d'un certain mode d'immigration »[433]. Ce guide débute par une question ouverte : "Voulez-vous me raconter votre parcours jusqu'à cette ville ?" qui laisse le loisir à l'enquêté de structurer ses idées. Comme le souligne J.-B. Legavre, « *faire parler l'enquêté de son parcours est généralement propice à un certain relâchement de ses défenses* »[434]. Ce relâchement est d'autant plus nécessaire dans notre recherche afin d'instaurer une relation de confiance pour mieux introduire la question politique. Le guide d'entretien comprend deux grands axes : d'une part, des questions sur le parcours migratoire : pourquoi et comment avoir émigré ? A quelle période ? Dans quelles conditions ? Pourquoi cette ville ? Comment s'y sent-on ? Quelle insertion au niveau local ? Quels liens avec le Portugal ? Par ces questions, il s'agit de faire parler les Portugais de leur vie à la fois au Portugal et dans le pays de résidence puisque nous raisonnons à partir du concept de « *cycle migratoire* » à savoir « *l'ensemble du processus par lequel des populations qui appartiennent à un espace économique périphérique entrent, s'établissent et s'implantent dans l'espace d'un Etat-nation* »[435]. Et, d'autre part, des questions sur la politique : quel intérêt pour la commune, le pays de résidence et le pays d'origine ? Quel est le degré de participation ? Quel sens est donné au vote et à la participation politique ? Quelle relation à la politique au Portugal ? Quel est le rapport à la citoyenneté locale, portugaise et européenne ?

Le second guide d'entretien est destiné aux "engagés" soit dans l'espace associatif ou politique. En plus des questions du guide d'entretien pour les "citoyens ordinaires", des thèmes tels que les raisons de l'engagement politique et la nature des activités ont été prévus afin de prendre en compte la particularité de l'engagement. Par ailleurs, des entretiens informatifs ont été réalisés avec des institutionnels tels que des responsables de partis politiques ou encore des personnes de l'administration publique pour avoir une lecture externe de la situation portugaise car la construction des identités passe également par le regard de l'autre. Nous avons aussi pris contact avec des personnes internes à la population portugaise comme les responsables religieux. Un guide d'entretien a alors été ponctuellement établi afin de récolter les informations nécessaires. Par exemple, lors des entretiens réalisés avec des

[433] - SAYAD Abdelmalek, « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *Peuples méditerranéens*, n°9, 1979.
[434] - LEGAVRE Jean-Baptiste, « La "neutralité" dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *op.cit.*, 1996, p.218.
[435] - BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, *op.cit.*, 1993, p.234.

responsables religieux, la question principale a été de savoir comment des messes en langue portugaise avaient été mises en place.

Enfin, en fonction des pays, certaines questions n'ont pas été posées. « *Il est souvent intéressant de conserver pour chaque cas les grands axes de la grille d'entretien, même s'il convient d'adapter certaines questions aux spécificités du terrain et du parcours des personnes rencontrées* »[436]. Un exemple : la question "Avez-vous négocié votre place sur la liste ? " dans le guide d'entretien n° 2 n'a pas été posée aux militants politiques rencontrés au Luxembourg dans la mesure où le système électoral fonctionne sur le mode du panachage, ainsi cette question n'a pas lieu d'être. En revanche, des questions ont été ajoutées au fil des entretiens. Ainsi, la question "*qu'est-ce que signifie pour vous le fait d'être intégré ?*" a été ajoutée dans la mesure où plusieurs enquêtés parlaient d'intégration sans pour autant expliquer ce que ce terme recouvrait pour eux. Ainsi, le guide d'entretien a été conçu comme un instrument de travail évolutif[437]. C'est ce que J-P. Sardan appelle la « *récursivité de l'entretien de terrain, en ce qu'il s'agit de s'appuyer sur ce qui a été dit pour produire de nouvelles questions* »[438]. Bref, la multiplicité et le parallélisme des guides d'entretien visent à la fois à s'adapter à l'interlocuteur en prenant en compte sa richesse, tout en gardant une ligne directrice afin de ne pas s'égarer dans une information foisonnante et de permettre une analyse comparée des récits. Au moment de la prise de contact avec nos interlocuteurs, nous avons utilisé des modes d'accès communs aux trois terrains, mais nous avons également pris en compte les particularités locales.

Une fois les guides d'entretien établis, nous avons réfléchi aux entrées sur le terrain en prenant en compte des particularités locales. Pour contacter les enquêtés, nous avons parfois utilisé les mêmes moyens sur les différents terrains. Au titre de la comparaison, nous avons essayé d'emprunter une même voie d'accès afin d'avoir une population homogène pour l'ensemble des pays. Toutefois, nous avons saisi les opportunités offertes par chaque terrain et tenter ainsi de diversifier nos échantillons d'enquêtés. Sur les trois terrains, le tissu associatif a constitué une véritable richesse pour établir des contacts avec les citoyens portugais. Le contact a été pris soit directement sur place en faisant des entretiens avec des personnes présentes dans les associations soit en rentrant en contact avec des personnes dont les

[436] - VIGOUR Cécile, *op.cit.*, 2005, p.219.
[437] - BERTAUX Daniel, *Les récits de vie : perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan, 1997, p.58.
[438] - OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *op.cit.*, 1995, p.85.

coordonnées nous ont été remises par les responsables associatifs. Dans les trois villes étudiées, le tissu associatif portugais est plutôt développé. Dans ce cadre, nous sommes allés à la rencontre des « usagers » de ces associations : de nombreux Portugais y transitent pour boire un verre ou pour manger, voire pour discuter. En semaine, ce sont principalement des hommes qui fréquentent ces lieux lorsqu'ils sont ouverts ; les week-end et les mercredis, les femmes sont également présentes en compagnie des enfants. Par ailleurs, à Roubaix et à Esch-sur-Alzette, nous avons également eu recours à la prise de contact individuelle : des personnes ont été contactées à partir des listes électorales. En effet, lors du dépouillement des fichiers électoraux, nous avons eu accès aux données personnelles telles que le nom ou l'adresse, il était alors aisé de retrouver les coordonnées téléphoniques des personnes à partir de l'annuaire. Les listes des personnes avec lesquelles le contact serait établi, ont été constituées à partir d'un tirage au sort aléatoire. Dans ce cas, si les personnes posaient la question de savoir comment j'avais pu les contacter, je leur faisais alors savoir qu'ils avaient été tirés au sort à partir de l'annuaire téléphonique. En effet, dans le cas du Luxembourg, la consultation des listes électorales n'est pas un droit ; j'y ai eu accès exceptionnellement au titre de mon travail scientifique et devais donc à ce titre, me tenir à un devoir de discrétion quant à mes sources. Cependant, peu d'entretiens ont été obtenus par ce procédé en raison de la méfiance que les individus manifestaient à l'égard de l'enquêteur[439]. Nous avons préféré contacter des enquêtés par le biais d'intermédiaires. Ainsi, à Esch-sur-Alzette et à Ixelles, les responsables religieux m'ont proposée des personnes avec lesquelles je pouvais m'entretenir. Dans ces deux villes, des messes sont célébrées en langue portugaise. Par le biais de ces « *personnes-ressources* »[440], j'ai pu rencontrer des citoyens portugais. De même, à Roubaix et Esch-sur-Alzette, les structures consultatives locales pour résidents étrangers ont constitué des relais pour entrer en contact avec des Portugais.

Pour réaliser des entretiens avec les candidats qui se sont présentés aux élections communales et/ou européennes, nous sommes entrés en contact avec les partis politiques qui nous ont communiqué la plupart du temps les coordonnées des candidats portugais. Ce travail a été rendu plus aisé au Luxembourg dans la mesure où les élections communales se sont

[439] - En effet, dans son mémoire Karima Yekhlef a eu recours à ce procédé mais elle a essuyé de nombreux refus. Voir YEKHLEF Karima, *La citoyenneté européenne. L'exemple des Italiens du Nord,* Mémoire de DEA sous la direction de Sylvie STRUDEL, Institut d'études politiques de Lille, 1997, p.21.

[440] - Appelées également des « *informateurs clé* » et définis comme « *un individu choisi au sein d'un système social pour sa capacité à réfléchir adéquatement la pensée d'un ou de certains sous-groupes.* » dans MUCCHIELLI Alex (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines,* Paris, Armand Colin, 2004, p.123.

déroulées pendant notre thèse (octobre 2005), ce qui nous a permis de repérer les candidats portugais rapidement et de solliciter un entretien. En France et en Belgique, l'enquête s'est révélée plus complexe car il fallait retrouver les listes des candidats de chaque partie pour les élections communales belges de 2000 et françaises de 2001. Par ailleurs, certains candidats n'ont pu être rencontrés car ils avaient déménagé depuis lors ou le responsable politique contacté ne disposait plus de leurs coordonnées. Ainsi, j'ai réalisé à la fois des entretiens informatifs et des entretiens semi-directifs[441]. Mais, dans le but de s'exposer à une diversité d'éclairage et de bien couvrir l'objet d'étude, il est nécessaire de recourir à plusieurs informateurs clés, ainsi, différents milieux portugais ont été exploités notamment le milieu associatif et le milieu religieux. Par la suite, nous avons demandé aux personnes rencontrées par ces biais, de nous présenter de nouvelles connaissances. Finalement, sur l'ensemble des terrains, j'ai prêté une attention particulière à la diversification de mes voies d'entrée, afin de ne pas rester enfermée dans un réseau[442]. Par ailleurs, les contacts proposés par des « *personnes-ressources* » de la population portugaise ont présenté à la fois un avantage et un inconvénient. L'avantage était que les personnes ainsi rencontrées, manifestaient une certaine confiance à mon égard et j'étais moi-même investie d'une légitimité, du fait de notre intermédiaire. L'inconvénient est que ces personnes étaient souvent "pré-sélectionnées" par l'intermédiaire, ce qui me conduisait à rencontrer essentiellement des individus insérés socialement avec une bonne maîtrise du français. Si l'intermédiaire favorise la réalisation de l'entretien, il revient ensuite à l'enquêteur de tisser une relation de confiance afin d'obtenir un entretien de qualité.

B/ La phase de l'enquête de terrain : favoriser les conditions d'émergence du discours de l'enquêté

L'entretien est une relation artificielle. Toutefois, la confiance doit être le fondement de cette relation afin de produire un entretien de qualité. D'autant plus que le discours recherché est un discours sur le politique, sujet sensible ; ainsi l'enquêteur doit aider l'enquêté à « *accoucher* »[443] de ce discours. La présence de l'enquêteur sur le terrain est nécessaire à

[441] - La liste des entretiens est disponible en annexe 6.
[442] - Voir COENEN-HUTHER, *A l'écoute des humbles. Entretiens en milieu populaire*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.27-30.
[443] - Pour reprendre la terminologie de P. Bourdieu. BOURDIEU Pierre, « Comprendre », dans BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1992, pp.903-939.

plusieurs titres : pour entrer en contact avec d'éventuels enquêtés, pour mieux saisir la situation locale et évoquer certains événements au moment de l'entretien.

La relation d'enquête est une relation artificielle, toutefois, il faut parvenir à en faire une relation de confiance. Ce qui doit amener l'enquêté à réfléchir sur son statut et ses instruments de travail tels que le magnétophone. Issue moi-même de l'immigration et travaillant sur un groupe étranger, ma situation peut influencer les propos des enquêtés. Déjà, elle suscite l'étonnement et l'enquêté me questionne sur les motivations de ma recherche : « *pourquoi avez-vous choisi de travailler sur nous* ? ». Il faut noter que la majorité des études relatives à l'immigration portugaise sont menées par des Portugais ou des personnes d'origine portugaise[444]. Comme le relève J. Rainhorn, « *une certaine confusion semble entretenue entre histoire et mémoire de l'immigration, comme en témoigne la surprise vaguement teintée d'hostilité dont l'auteur a pu être parfois l'objet* […] *en affirmant s'intéresser à un flux migratoire dont elle n'est nullement issue* »[445]. Mais en général, et en raison d'un investissement sur la longue durée sur le terrain, de bonnes relations se sont tissées avec mes interlocuteurs ; ceux-ci ont même manifesté un intérêt au travail que je mène d'autant plus que les Portugais estiment qu'il n'y a pas assez de recherches à leur sujet. Ainsi, il faut noter que les caractéristiques personnelles du chercheur peuvent influencer le recueil et l'analyse des informations, c'est pourquoi il est important de connaître et de faire connaître ses biais face à la recherche.

En outre, la plupart des prises de contact se sont faites par téléphone afin de fixer un rendez-vous pour l'entretien. Au moment du coup de fil, nous prenions la peine de nous présenter et de préciser l'objet de notre étude : « *je suis étudiante à l'Université de Lille, je fais une recherche sur l'immigration portugaise dans plusieurs pays européens, c'est pourquoi je réalise des entretiens avec des Portugais qui sont venus ici dans les années soixante/soixante-dix pour des raisons économiques* ». Parler d'emblée d'une recherche sur les comportements politiques des Portugais auraient probablement rebuter nos interlocuteurs. De plus, nous précisions bien aux individus que nous attendions des récits de vie : « *je souhaiterai que vous me racontez votre histoire jusqu'à votre pays d'installation* ». Ces

[444] - Voir PEREIRA Victor, DOS SANTOS Irène, VOLOVITCH-TAVARES Marie-Christine, « Introduction » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2003, p.11.
[445] - RAINHORN Judith, « L'irréductible fossé atlantique ? Histoire et mémoire comparées des Italiens : Paris (La Villette) et New York (East Harlem) au XXe siècle » dans BLANC-CHALEARD Marie-Christine (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, Paris, Presses Universitaires de Rennes/Editions Mémoire-Génériques, 2003, p.256.

mêmes "règles" étaient de nouveau répétées en début d'entretien afin de faire comprendre à l'enquêté qu'il était maître de la parole. Tous les entretiens ont été menés en langue française quel que soit le pays. Il faut reconnaître que l'usage de la langue portugaise aurait été un avantage dans la mesure où tous les Portugais rencontrés n'avaient pas une bonne connaissance de la langue française. Ainsi, il m'était impossible de mener des entretiens avec des personnes parlant uniquement le portugais. Mais, j'ai pu constaté au moment du dépouillement des entretiens, que le manque de vocabulaire en langue française peut conduire les personnes étrangères à tenir un discours qui gagne en clarté et en concision. Pour graver ces récits, nous avons souvent utilisé le magnétophone, et dans certains cas, la prise de note. Par ailleurs, le recours au magnétophone n'a pas été systématique lors de l'entretien. Il dépendait de l'attitude des personnes contactées. Ainsi lorsque la personne était, dès le départ, plutôt méfiante quant à l'entretien, l'enregistrement n'a pas été proposé afin d'apaiser les craintes de l'enquêté. Il s'agissait alors de restituer par écrit, le contenu du discours de notre interlocuteur tout en étant particulièrement attentive à ses paroles, afin de le relancer par de nouvelles questions, si nécessaire[446]. Dans ce cas, les relances apportent à l'interlocuteur la certitude qu'il est compris, mais permettent également à l'enquêteur de vérifier s'il a bien compris les propos de l'enquêté. Toujours dans la perspective de mettre en confiance l'enquêté, le choix du lieu de l'entretien a été laissé à l'initiative de l'enquêté. Si certains nous ont ouvert les portes de leur domicile, d'autres ont préféré s'entretenir avec nous dans un lieu public. Quel que soit le lieu de l'entretien, nous souhaitions obtenir un discours sur les représentations politiques.

Peu présents sur le terrain politique, les Portugais éprouvent face à la politique un malaise certain et font de la question politique un sujet indicible[447]. La solution a alors été de rendre le sujet politique lisible en multipliant les supports de l'enquête. Discrète, la population portugaise n'est pas habituée à ce que l'on s'intéresse à elle d'où une certaine méfiance lorsqu'un chercheur sollicite des entretiens. Les Portugais ont également des difficultés à s'exprimer à propos de la politique qui apparaît comme un sujet tabou et un objet de méfiance. Dans le même sens, lors de l'étude « *les valeurs au Luxembourg* », les enquêteurs ont constaté un fort taux de non-réponses aux questions politiques du sondage, de la part des

[446] - Sur l'usage limité du magnétophone, voir SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 2002, pp.41-50.

[447] - Sophie Lebret qui a réalisé un mémoire sur la citoyenneté des jeunes issus de l'immigration portugaise explique qu'elle a eu des difficultés à faire parler les jeunes sur la politique. Voir LEBRET Sophie, *Issus de l'immigration portugaise : intégration et citoyenneté*, mémoire de DEA Etudes politiques, sous la direction de Bernard DENNI, IEP de Grenoble, Grenoble, 1996, p.8.

Portugais[448]. Une explication d'ordre sociologique est avancée : une grande part des Portugais sont ouvriers. Dans le même sens, G. Michelat et M. Simon avaient relevé que les "sans réponse" sont souvent des personnes peu diplômées et la tendance à ne pas répondre est accentuée devant des questions d'ordre politique[449]. Toutefois, ce comportement n'est pas spécifique aux étrangers. Il faut rappeler que même dans l'enquête de S. Duchesne où le sujet traité est celui de la citoyenneté, les enquêtés associent rarement ce thème à celui de la politique : « *le lien entre citoyenneté et participation politique n'existe pas dans l'ordre des représentations ordinaires* »[450]. Ainsi, il faut saisir « *la politique dans les aspects concrets de l'existence » car « on assiste à un transfert, souvent conscient de la politique "par le haut" à la politique "par le bas", pour lequel la démarcation d'avec le social n'est pas toujours évidente et où ce qui n'est pas dit à propos de la politique transparaît dans les attitudes diverses exprimées dans d'autres domaines, plus humbles et plus concrets* »[451]. C'est pourquoi lors des entretiens, nous avons pris la précaution de voir « *les gens comme des activités* »[452] de les faire parler sur leur vécu plutôt que sur eux-mêmes pour mieux saisir les processus. « *Mes "Comment ?"* [plutôt que le "Pourquoi"] *donnaient plus de marge aux personnes interrogées ; ils étaient moins contraignants, plus ouverts ; ils leur permettaient de répondre exactement comme elles voulaient et de raconter une histoire incluant tout ce qu'elles estimaient qu'elle dût inclure pour être compréhensible* »[453]. Il faut également signaler que plusieurs personnes ont refusé l'entretien. A l'instar de F. Fehlen, nous pouvons supposer que ces familles contactées qui refusent l'entretien en prétextant le manque de temps sont « *des familles qui réussissent mal, dont par exemple les enfants sont en situation d'échec scolaire, qui utilisent des stratagèmes pour éviter l'entretien, sans toutefois le refuser explicitement pour ne pas avoir à se justifier. Ceci apporte un biais à notre échantillon* »[454]. Il s'agit alors d'un évitement au sens de E. Goffman : « *le plus sûr moyen de prévenir le danger est d'éviter les rencontres* »[455]. Par ailleurs, dans certains cas où les personnes ont accepté l'entretien, elles ont cherché à écourter l'échange et/ou expriment le souhait que

[448] - BESCH Sylvain, « Une citoyenneté en évolution » dans LEGRAND Michel (dir.), *op.cit.*, 2002, pp.531-533.
[449] - MICHELAT Guy, SIMON Michel, « Les "sans-réponses" aux questions politiques : rôles imposés et compensation des handicaps », *L'année sociologique*, vol.32, 1982, pp.81-114.
[450] - DUCHESNE Sophie, *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997 ou « Jeunes, citoyenneté et Europe : quelques remarques à propos des représentations ordinaires de la citoyenneté en France » par DUCHESNE Sophie, *Agora débats/jeunesses*, n°12, 2ème trimestre, 1998, p.72.
[451] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.215.
[452] - BECKER Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Editions de La Découverte, 2002, p.86.
[453] - *Ibidem*, p.107.
[454] - FEHLEN Fernand, « Les choses cachées dans la tête » dans BEIRAO Delfina, *op.cit.*, 1999, p.7.
[455] - GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de minuit, 1974, p.17.

l'entretien soit court. Dans ces cas, nous avons fait parler les enquêtés en rendant le sujet politique lisible et donc visible par la méthode de la photographie. Après avoir mené des entretiens exploratoires et après avoir constaté la difficulté des Portugais à parler du sujet politique, j'ai décidé de recourir à la photographie afin de stimuler la réflexion sur le thème politique.

La méthode de la photographie s'inscrit plus généralement dans les méthodes des commentaires provoqués[456]. Nous avons eu recours aux documents iconographiques lorsque l'enquêté s'est très peu prononcé sur la question politique durant l'entretien. Nous avons alors présenté la photographie en donnant la consigne suivante « *voici quelques photos. Pour chacune d'entre elles, j'aimerais que vous disiez ce qu'elle évoque ou ce qu'elle représente pour vous* »[457]. Ce choix méthodologique présente plusieurs avantages : d'une part, repérer les enquêtés pour lesquels la question politique a été spontanément abordée dans l'entretien, sans recourir à la photographie. D'autre part, l'entretien précédant l'exercice de la photographie, permet d'établir une relation de confiance et la séance des photographies se déroule ainsi dans de bonnes conditions. Enfin, la dimension ludique du commentaire de photographies donne un aspect anodin à l'exploration de la question politique[458]. Ainsi, plusieurs enquêtés ont ri à la découverte de la photographie de Salazar. Le choix des photographies a été adapté au pays où les enquêtés ont été interrogés[459]. Ainsi, en France, des photographies représentant le président J. Chirac et son homologue portugais ont été utilisées. A également été présentée une photographie de Jean-Marie Le Pen ; personnage très charismatique et médiatisé, cette photographie pouvait induire un positionnement sur l'axe droite-gauche. Pour le Luxembourg, nous avons profité de la visite officielle du premier ministre portugais au Luxembourg pour produire une photographie de celui-ci en compagnie de son homologue luxembourgeois. En Belgique, nous avons présenté une photographie du premier ministre belge accompagné du Président français, à défaut d'avoir trouvé une photographie avec une personnalité politique portugaise. Dans tous les pays, une photographie de Salazar a pu être présentée. Ainsi, il s'agit de faire réagir l'enquêté à fois sur la politique du pays d'installation et sur celle du pays d'origine. Nous partageons l'avis de C. Pina : « *les*

[456] - « *Méthode consistant à faire parler des sujets ou des groupes sur des cas spécialement construits pour solliciter leurs réactions et leurs jugements, pour analyser, ensuite, ces "commentaires" en fonction de divers objectifs de recherche.* » dans MUCCHIELLI Alex (dir.), *op.cit.*, 2004, p.22.
[457] - C'est la consigne dictée par Christine PINA. PINA Christine, « Tests sur photographies : Faire parler du politique » dans BLANCHARD Philippe, RIBEMONT Thomas, (dir.), *Méthodes et outils des sciences sociales. Innovation et renouvellement*, L'Harmattan, Collection Cahiers Politiques, 2003, p.40.
[458] - *Ibidem*, p.39.
[459] - Les photographies sont reproduites en annexe 7.

tests sur photographies […] *sont efficaces pour faire émerger la thématique politique* »[460]. Des entretiens ont été menés jusqu'à « *saturation* », c'est-à-dire jusqu'à ce qu' « *aucune donnée suffisamment nouvelle ne ressort des derniers entretiens ou observations pour justifier une augmentation du matériel empirique* »[461]. Cependant, la recherche ne se fonde pas uniquement sur la méthode de l'entretien. Nous avons eu recours à la technique de la « *triangulation* »[462] afin de recueillir le maximum d'informations.

Enfin, signalons que notre présence sur le terrain a été indispensable afin de garantir le renouvellement des enquêtés et pour le bon déroulement de l'entretien. Pour se faire accepter par le groupe étudié, il a fallu être présente de façon prolongée sur le site de la recherche. C'est pourquoi plusieurs événements dans les différentes pays étudiés ont été suivis[463]. Cette entreprise se mène au prix d'une longue familiarité, d'une confiance réciproque et repose sur le recours à l'observation participante. Dans notre cas, nous avons procédé à une « *observation participante périphérique* »[464] dans le sens où nous avons assisté à quelques événements de la vie portugaise mais sans jouer un rôle actif. Si certains événements publics réunissant de nombreuses personnes ont rendus ma présence discrète, d'autres événements avec un public plus restreint ont rendu ma présence visible. La présence sur le terrain donne alors une réputation, une reconnaissance et peut déclencher un intérêt. Par ailleurs, ces événements peuvent être mentionnés au cours de l'entretien pour marquer l'intérêt porté par l'enquêteur aux activités organisées par la population portugaise. En outre, prendre part à certaines activités organisées par les Portugais permet de gagner en visibilité et légitimité et de nouer éventuellement de nouveaux contacts, en dehors de tout intermédiaire. Par exemple, à Esch-sur-Alzette, j'ai été admise à participer à une réunion du Conseil Consultatif des étrangers, j'ai pu y exposer brièvement mon sujet de recherche et demander la collaboration des Portugais présents à la réunion. Ainsi, la présence sur le terrain est une activité complémentaire aux entretiens, présentant plusieurs avantages : tout d'abord, celui de pouvoir entrer en contact avec des nouveaux enquêteurs ; de plus, celui d'être au courant des derniers

460 - PINA Christine, « Tests sur photographies : Faire parler du politique » dans BLANCHARD Philippe, RIBEMONT Thomas, (dir.), *op.cit.*, 2003, p.42.
461 - MUCCHIELLI Alex (dir.), *op.cit.*, 2004, p.75.
462 - « *C'est une stratégie de recherche au cours de laquelle le chercheur superpose et combine plusieurs techniques de recueil de données afin de compenser le biais inhérent à chacune d'entre elles. La stratégie permet également de vérifier la justesse et la stabilité des résultats produits. Le recours à la triangulation décrit aussi un état d'esprit du chercheur, lequel tente activement et consciemment de soutenir, de recouper, de corroborer les résultats de son étude.* » dans MUCCHIELLI Alex (dir.), *op.cit*, 2004, p.289.
463 - Voir annexe 5.
464 - MUCCHIELLI Alex (dir.), *op.cit.*, 2004, p.174.

événements vécus par une partie de la population portugaise, ce qui permet alors d'en parler au moment de l'entretien ou de comprendre le discours de l'enquêté si il en parle. Ce qui nous conduit à recueillir des entretiens plus riches qu'il conviendra par la suite, d'exploiter.

C/ La phase post-enquête : une approche critique de l'enquête de terrain

Une fois les entretiens terminés, l'enquêteur doit revenir sur les critères utilisés pour sélectionner les entretiens. Il doit également réfléchir aux limites posées par l'enquête de terrain et enfin déterminer les conditions de traitement du matériel empirique pour en tirer les informations les plus pertinentes.

Nous allons tout d'abord exposer les critères de sélection des entretiens retenus pour l'analyse. En France, les premiers entretiens ont eu lieu en mai-juin 2003 puis en mai-juin 2004 pour tenir compte des élections européennes de juin 2004. En Belgique, l'essentiel des entretiens a eu lieu en janvier-mars 2005 ; un complément d'enquête a été mené en février-mars 2006 dans la perspective des élections communales d'octobre 2006. Au Luxembourg, les entretiens ont été réalisés en avril-mai 2005 et septembre-octobre 2005. Cette dernière période a été choisie en raison du déroulement des élections communales, moment propice pour parler des pratiques et des représentations politiques. Réalisés au domicile de l'enquêté ou dans un lieu public, les entretiens ont duré entre quarante-cinq minutes et quatre heures. Plus d'une centaine d'entretiens a été réalisée dans les trois pays. Pour notre étude, 112 entretiens ont été retenus[465] : 32 entretiens en Belgique dont 20 entretiens approfondis ; 32 entretiens en France dont 20 approfondis et 48 entretiens au Luxembourg dont 27 approfondis. Les entretiens retenus dans la thèse sont le résultat d'une sélection. Nous avons conservé les entretiens réalisés avec des personnes nées au Portugal et de nationalité portugaise qui sont arrivées dans les années soixante/soixante-dix éventuellement début des années quatre-vingt. Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte, les Portugais qui sont arrivés au-delà de 1986 dans la mesure où à partir de ce moment, le Portugal est membre de la CEE et les droits sont différents ; ce qui nous invite aussi à ne pas prendre en compte l'immigration des fonctionnaires européens. Nous avons également essayé de rencontrer autant d'hommes que de femmes aux profils socio-économiques diversifiés.

[465] - Voir annexe 6 pour la liste des entretiens.

Nous n'avons pas pris en compte les réfugiés politiques ; leur parcours étant jugé différent et de ce fait, ils n'ont pas le même rapport au politique[466]. Toutefois, à l'instar de M.-C. Volovitch-Tavarès, nous n'avons pas considéré comme exilés politiques, les jeunes hommes qui ont quitté le Portugal pour éviter le service militaire auquel ils étaient soumis entre 18 et 23 ans pendant quatre à cinq années[467] ; ils étaient souvent envoyés pour combattre dans les colonies portugaises en Afrique : « *pour transformer ces réfractaires en exilés politiques, il faudrait* […] *qu'ils aient des pratiques de lutte contre le régime* »[468]. Nous avons classé les entretiens en deux catégories : d'un côté, les entretiens informatifs et de l'autre, les entretiens approfondis avec les citoyens ordinaires. Ainsi, les entretiens informatifs, réalisés avec des responsables associatifs, politiques, religieux ou autres, nous ont servi à alimenter le contexte de chaque terrain local, alors que les entretiens avec les citoyens ont fait l'objet d'une analyse approfondie pour dégager des modèles de représentation de citoyenneté de l'Union. Dans tous les cas, il faut toujours conserver les conditions dans lesquelles l'entretien a été réalisé.

Certains entretiens se sont déroulés dans les locaux d'associations. L'avantage était d'avoir à portée de main un renouvellement continu de personnes, très différentes en terme d'âge ou de sexe. De plus, le fait d'être présente dans les locaux de l'association et d'être vue en train d'interviewer les personnes, pouvait rassurer les personnes suivantes à questionner. D'ailleurs, la personne précédemment interviewée expliquer souvent "les règles du jeu" à la personne suivante. Cependant, la principale limite est inhérente aux lieux collectifs, à savoir le bruit. Dans de nombreuses associations, la télévision est allumée ou la radio écoutée, à cela il faut ajouter le brouhaha des conversations; ce qui rend inconfortables les conditions d'enregistrement (les propos enregistrés peuvent être par moment inaudibles) voire le suivi de la conversation. Il fallait alors redoubler de vigilance et prendre des notes pour éventuellement combler des propos enregistrés mais rendus inaudibles par le bruit de l'environnement. Par ailleurs, les entretiens enquêteur-enquêté pouvaient prendre la tournure d'une conversation collective. Il s'agit d'une part, de la situation où le conjoint ou l'enfant de l'enquêté était présent et s'est mêlé à la conversation. D'autre part, il y a le cas des entretiens qui ont été réalisés dans des associations où l'enquêté s'est vu rejoindre par des connaissances

[466] - Sur ce thème, nous pouvons nous reporter à PEREIRA Victor, *Les exilés politiques portugais en France de 1958 à 1974*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction d'Anne-Sophie PERRIAUX, Université de Rouen, 1999-2000.
[467] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais de France » dans ASSOULINE David et LALLAOUI Mehdi (sous la dir.), *op.cit.*, pp. 66-91.
[468] - PEREIRA Victor, *op.cit.*, 1999-2000, p.28.

qui ont pris part à l'entretien. Dans la plupart des cas, la réunion de plusieurs personnes a pu stimuler la discussion grâce à une confrontation et/ou une addition d'idées. Ainsi quand les deux époux étaient présents, l'un avait tendance à compléter, à préciser ou à rectifier ce que l'autre livrait. L'intervention de l'enquêteur est alors limitée car « *les participants se posent mutuellement les questions, les relances, les reformulations* »[469]. Dans d'autres cas, l'entretien collectif peut tourner à la monopolisation de la parole par une personne. C'est ce qui s'est passé lors d'un entretien collectif avec le président de la section locale du parti politique l'Action Démocratique pour l'Équité des Retraites (ADR), le secrétaire général et le candidat portugais présenté par ce parti. Le président a occupé en majorité le temps de parole et les paroles du candidat portugais ont été parfois contrôlées voire contrecarrées[470]. Par la suite, nous avons sollicité un entretien individuel avec le candidat portugais.

En outre, il faut noter que s'exprimer dans une association, lieu public, peut conduire l'enquêté à autocensurer certains propos, sous l'effet du contrôle social. D'ailleurs, de façon générale, j'ai pu constater sur l'ensemble de mes terrains, une grande méfiance des Portugais assortie d'une hésitation à parler. Cette situation peut s'expliquer par une interconnaissance très développée et également un contrôle social très important. Même si la règle de l'anonymat est systématiquement rappelée en début d'entretiens ou au moment de la prise de rendez-vous, certains enquêtés, s'étant laissés aller à des critiques sur telle ou telle institution (religieuse ou associative) se sont inquiétés, à la fin de l'entretien, de voir leurs propos répétés. Rappelons également que l'enquête étant une relation sociale et qu'à ce titre, elle suscite des non-dits. Enfin, nous avons veillé à diversifier notre échantillon d'enquêtés. Ont été pris en compte le sexe, l'âge mais également la catégorie socio-professionnelle. Toutefois, nous remarquons que l'accès au terrain par la voie associative nous a amené à rencontrer une population majoritairement masculine[471]. En effet, les femmes restent en marge de l'activité associative. Pour les atteindre, nous avons du demander à des contacts de nous en présenter. Mais, celles-ci sont souvent réticentes à l'entretien et estiment n'avoir rien à dire et nous

[469] - GIAMI Alain, « L'entretien de groupe » dans BLANCHET Alain, « Les règles du jeu dans l'entretien » dans BLANCHET Alain (dir.), *op.cit.*, 1985, p.230.

[470] - Extrait d'entretien : Le candidat portugais : *« Moi, j'explique plus facilement aux gens car les Portugais sont venus ici et ont du mal à comprendre mais je me mets à leur niveau. Je les incite à voter, mais ils sont très faibles dans le domaine politique… Il faut que ce soit un Portugais qui leur dise ! C'est la première fois que je m'engage dans la vie politique luxembourgeoise et il faut que je sois respecté en tant qu'étranger ! »*
Le Président du parti : « *Non, en tant qu'être humain !* »

[471] - Il faut rappeler que le pivot de l'association portugaise est souvent le bar, lieu de rassemblement quasi-exclusivement des hommes. Voir HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « A propos des associations portugaises en France ou l'identité condensée », *Revue Suisse de Sociologie*, n° 2, 1984, pp.477-478.

orientent souvent vers leur mari. De même, sur le plan socio-professionnel, il a été difficile d'approcher la réalité de la population portugaise. En effet, d'après les statistiques, une part importante de Portugais appartient aux classes sociales défavorisées. Or, il a été problématique d'atteindre ces personnes parce que le réseau a tendance à orienter l'enquêteur vers des personnes "socialement correctes" et qui s'expriment bien en français. Ainsi, au moment de demander de nouveaux contacts, nous insistons sur l'idée que nous cherchions des personnes connaissant des difficultés économiques. La recherche de la diversification des enquêtés est une précaution à prendre afin de rester proche de la réalité au moment de l'exploitation des entretiens.

Comme nous l'avions précisé, deux types d'entretiens ont été recueillis : d'une part, des entretiens informatifs et d'autre part, des entretiens approfondis. Ces entretiens vont subir un traitement différent. Les entretiens informatifs ont été réalisés pour obtenir des précisions sur le contexte local des Portugais. Ces entretiens sont venus compléter des informations extraites de la documentation ou combler une absence de données sur certains thèmes. Ainsi pour avoir des informations fiables, nous avons recroisé les entretiens informatifs avec d'autres entretiens. Nous avons également recroisé ces entretiens avec d'autres sources d'informations lorsque cette démarche était possible. En effet, un véritable travail de dépouillement a été effectué sur les documents qui pouvaient intéresser notre sujet. Ainsi, au Luxembourg nous avons dépouillé la presse écrite de langue portugaise. C'est le cas de *Verdade*, journal de langue portugaise, de tendance maoïste, paru au Luxembourg entre 1974 et 1978. Ce journal est un certain reflet des problèmes que les Portugais ont pu connaître dans les années soixante-dix. Des journaux en langue portugaise plus récents ont été consultés : c'est le cas de *Contacto (*1970-2005), *Correio* (1999-2005), *Noticias* (janvier 1990-janvier 1997) au Luxembourg, *Lusojornal* (2005-2006) en Belgique et *Lusojornal* (2004-2006) en France. Chaque source apporte sa pierre à l'édifice et éclaire un aspect du sujet. Quant aux entretiens approfondis, ils ont été exploités pour en tirer des modèles explicatifs de la citoyenneté politique des Portugais.

Tous les entretiens ont été intégralement retranscrits. Nous avons effectué une retranscription lisible et fidèle[472] des propos enregistrés. Dans ce sens, ont été pris en compte les hésitations et les silences (représentés par des points de suspension) ; de même, les

[472] - Comme le préconise BOURDIEU Pierre, « Comprendre », dans BOURDIEU Pierre (dir.), *op.cit.*, 1992, pp.903-939.

comportements non-verbaux (larmes ; les mouvements des mains) ont été rendus compte dans la retranscription. Les citations tirées des entretiens sont identifiées par un numéro d'ordre des enquêtés, précédé par la lettre du pays d'enquête : L pour le Luxembourg, F pour la France et B pour la Belgique. Pour analyser les entretiens approfondis, nous avons suivi la méthode préconisée par G. Michelat : « *l'attention particulière portée à la singularité de chaque entretien va de pair avec une mise en relation des divers entretiens entre eux. On est ainsi conduit à alterner les lectures verticales des entretiens (en gardant la logique propre à chacun) et les lectures horizontales, pour établir la relation avec les autres entretiens* »[473]. Dans un premier temps, nous avons lu et relu individuellement chaque entretien et reconstitué la biographie de l'enquêté à la lumière du contexte : « *il existe pour chaque individu un système complexe d'accentuations, de contradictions, de transformations en fonction des différents éléments qui jouent ou ont joué dans les processus de socialisation qui ont eu effet sur lui* »[474]. Nous avons également souligné les principales caractéristiques notamment sur le plan migratoire et politique. Ainsi, la première étape s'apparente à ce que L. Bardin appelle un « *déchiffrement structurel* »[475]. Ensuite, un deuxième travail de confrontation des entretiens a été mis en place. Il s'agit alors de faire ressortir les points communs et les divergences entre les discours. A ce stade de l'analyse, le contenu du journal de terrain doit être pris en compte car il permet de contextualiser les entretiens[476]. Nous avons ensuite établi des modèles[477] qui sont des constructions relevant de l'artificiel et ne devant pas être considérés comme le reflet de la réalité. Ils s'apparentent aux « *idéal-types* » de Weber et sont établis dans un but heuristique[478]. La construction de nos modèles repose sur plusieurs indices tels que les liens entretenus avec le Portugal (présence d'une famille, retours au Portugal, logement, langue parlée, désir de retour), ceux développés en France (famille, logement, langue) et le rapport à la politique que ce soit dans le pays d'origine ou dans le pays de résidence.

---

[473] - MICHELAT Guy, « Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie », *op.cit.*, 1975, p.242. Voir également, DONEGANI Jean-Marie, DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, « Sur l'interprétation des entretiens de recherches » dans COLLECTIF, *Aux frontières des attitudes : entre le politique et le religieux. Textes en hommage à Guy Michelat*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp.273-295.

[474] - MICHELAT Guy, « Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie », *op.cit.*, 1975, p.233.

[475] - BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 2003, p.96.

[476] - Sur l'importance du journal de terrain, voir OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *op.cit.*, 1995, pp.71-109.

[477] - Le modèle est défini comme « *représentation simplifiée du phénomène étudié* » dans MAYER Nonna (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.10

[478] - SCHNAPPER Dominique, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, 1999.

Tableau 3 – Les critères des modèles de citoyenneté

Modèles / Critères	Citoyenneté de résidence	Citoyenneté bilatérale	Exclusion socio-politique	Indifférence politique
Rapport au Portugal	Affectif	Intense	Intense	Affectif
Rapport au pays de résidence	Local	Intense	Faible	Important
Participation politique au Portugal	non	oui	non	non
Participation politique dans le pays de résidence	oui	oui	non	non

A propos de la place des entretiens dans l'analyse, nous avons essayé d'éviter deux postures : d'une part, une posture « *illustrative* » qui vise à sélectionner la parole des gens en fonction des besoins de la démonstration scientifique et d'autre part, la posture « *hyper-empiriste* » qui donne une place excessive à la parole des gens[479]. Il s'agit plutôt d'avoir une approche analytique et de reconstruire le sens des propos[480].

Conclusion : pour une combinaison méthodologique afin de mieux appréhender la citoyenneté politique des Portugais

Nous avons vu que les comportements et les attitudes politiques des Portugais étaient peu étudiés quel que soit le pays et que les rares recherches concluaient à la faible participation politique des Portugais. Toutefois, la mise en place de la citoyenneté de l'Union renouvelle le questionnement au sujet de la passivité politique des Portugais. Pour mieux comprendre les comportements et les représentations politiques de ces nouveaux citoyens, nous avons choisi des terrains d'étude locaux. La monographie nous permet de comprendre avec précision la situation. Toutefois, pour ne pas rester enfermer dans un seul cas d'étude, nous avons passé les frontières afin de mieux saisir les conditions de mobilisation ou

[479] - DEMAZIERE Didier, DUBAR Claude, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan,1997, p.16-33.
[480] - *Ibidem*, p.33.

d'absence de mobilisation politique des Portugais en fonction des pays et des structures des opportunités politiques. Ainsi, nous pourrons repérer d'une part, les ressources indispensables qui permettent un passage au vote et d'autre part, les facteurs handicapants qui expliqueraient une passivité politique. La comparaison internationale permettra également de comprendre les représentations politiques des Portugais et de voir si celles-ci sont différentes en fonction des pays de résidence. Pour saisir les pratiques électorales, une étude quantitative a été menée à partir des listes électorales et des candidatures des ressortissants portugais. Parallèlement, des entretiens ont été réalisés pour mieux comprendre les représentations politiques et les appartenances identitaires des Portugais. C'est la combinaison de plusieurs méthodes (qualitative/quantitative) appliquée à différents terrains locaux qui nous permettra d'apporter un éclairage sur la citoyenneté politique des Portugais. En effet, la question n'a été abordée par la littérature que de manière périphérique, ainsi nous n'ambitionnons pas de combler le vide de connaissances, mais d'apporter des éléments de réponses et des pistes de réflexion sur le sujet.

La mise en œuvre de la citoyenneté de l'Union permet d'investir un domaine scientifique peu développé : la citoyenneté politique des résidents portugais en Europe du Nord. Cette étude englobe plusieurs aspects : tout d'abord, la participation électorale, mais aussi, les représentations politiques et enfin, les appartenances identitaires des Portugais. Pour étudier ces thèmes, il a fallu puiser nos références théoriques dans différentes sources pour poser nos hypothèses et construire une méthodologie adaptée à nos objectifs de recherche. Une démarche monographique et comparative, fondée sur une enquête quantitative et qualitative, permettra de mieux comprendre la place des ressources et des structures d'opportunité dans la mobilisation électorale des Portugais. Cette étude s'attardera également sur les représentations politiques et les appartenances identitaires des citoyens portugais. Cette recherche participe tout d'abord, à une meilleure connaissance des comportements et des représentations politiques des étrangers. L'étude souhaite également en savoir plus sur la citoyenneté de l'Union "ordinaire", à savoir celle que décrivent les personnes interrogées[481].

Pour mieux cerner et étudier notre sujet, nous avons fait le choix de la « *combinaison des données* »[482]. Par ailleurs, notre enquête de terrain procède par « *itération, c'est-à-dire*

[481] - DUCHESNE Sophie, *op.cit.*, 1997, p.14.
[482] - OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *op.cit.*, 1995, p.90.

par allers et retours, va-et-vient »[483] entre d'une part, la théorie et le terrain et d'autre part, les différents terrains. La mise en place de la méthodologie est guidée par des règles de souplesse. La monographie, la comparaison et la rédaction des guides d'entretien visent à s'adapter à chaque terrain pour recueillir des informations pertinentes. Ainsi, les premières données récoltées sont d'ordre historique et statistique ; c'est ce que nous allons présenter dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III/ CONDITIONS DE MIGRATIONS ET PORTRAITS SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS PORTUGAIS

Une monographie doit conjuguer plusieurs échelles d'observation allant du plus global au plus local. Même lorsque l'objet d'étude est défini à l'intérieur d'un cadre spatial ponctuel, il ne peut être traité comme un isolat mais comme une entité appartenant à un ensemble dont la morphologie générale conditionne l'évolution particulière. Ainsi, il convient de resituer notre objet de recherche dans une perspective historique et géographique. « *Entre 1960 et 1995, deux millions de Portugais se sont expatriés* »[484]. L'émigration portugaise vers l'Europe du Nord a été massive dans les années soixante et soixante-dix. Certains pays sont encore aujourd'hui les témoins de cette émigration. Ainsi, au milieu des années quatre-vingt-dix, nous estimons à trois millions le nombre de Portugais expatriés (pour une population résidente de 10 millions) : « *le Portugal avec 25%-30% d'émigrés est de loin le premier pays de départ en Europe et sans doute dans le monde* »[485]. C'est pourquoi nous avons dressé un tableau recensant les étrangers de nationalité portugaise dans les vingt-sept pays de l'Union européenne. Encore une fois, il faut mettre en avant la difficulté de la démarche comparative d'autant plus que les éléments de la comparaison sont nombreux. Ainsi, les informations ne sont pas présentes dans tous les pays européens. Toutefois, les pays pour lesquels les données ne sont pas disponibles sont essentiellement des pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce…) ou des pays, nouvellement membres de l'Union européenne (Lituanie, Lettonie, Pologne, Malte, Bulgarie, Roumanie…). Or, les Portugais ont majoritairement émigré vers les pays de

[483] - *Ibidem*, p.94.
[484] - PORTUGAL BRANCO Jorge de, *op.cit*., avril/mai 1999, p.31.
[485] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.59.

l'Europe du Nord. Ce constat atténue ainsi le biais du manque d'informations statistiques dans certains pays.

Tableau 4 - Population de nationalité étrangère et de nationalité portugaise dans les pays de l'Union européenne (27 pays) au 1er janvier 2003[486]

Pays de résidence	Population totale	Population étrangère	Étrangers de nationalité portugaise	Pourcentage d'étrangers dans la population totale	Pourcentage de Portugais dans la population totale	Pourcentage de Portugais dans la population étrangère
Allemagne	82 536 700	7 348 000	131 400	6.1%	0.1%	1.8%
Autriche	8 067 300	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Belgique	10 355 800	837 518 (3)	25 800	8.1%	0.2%	3.1%
Bulgarie	7 845 841	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Chypre	715 100	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Danemark	5 383 500	265 000	600	4.9%	0.01%	0.2%
Espagne	40 683 000	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Estonie	1 356 000	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Finlande	5 206 300	104 000	100	2%	0.001%	0.1%
France	59 630 100	3 258 539 (1)	555 383 (1)	5.5%	0.9%	17%
Grèce	11 018 400	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Hongrie	10 142 400	116 000	00	1.1%	0%	0%
Irlande	3 963 600	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Italie	57 321 100	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Lettonie	2 331 500	30 000	00	1.3%	0%	0%
Lituanie	3 462 600	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Luxembourg	448 300	174 200	61 440 (2)	38.8%	13.7%	35.3%
Malte	397 300	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Pays-Bas	16 192 600	700 000	11 300	4.3%	0.06%	1.6%
Pologne	38 218 500	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Portugal	10 407 500	239 000	-	2.3%	-	-
République Slovaque	5 379 200	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
République Tchèque	10 203 300	N.D	00	N.D	0%	N.D
Roumanie	21 772 774	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Royaume-Unie	59 328 900	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Slovénie	1 995 000	45 000	00	2.2%	0%	0%
Suède	8 940 800	474 000	1 300	5.3%	0.1%	0.3%

N.D : Non disponible
(1) INSEE, recensement de la population 1999.
(2) STATEC, estimation, 2003.
(3) INS, estimation, 2003.

Les pays industrialisés de l'Europe du Nord sont présentés comme des pays d'immigration[487]. En effet, ces pays comptent une population étrangère plus ou moins importante sur leur territoire. Il y a tout d'abord le cas exceptionnel constitué par le Luxembourg. Dans ce pays, plus d'un habitant sur trois est un étranger puisque 38.8% de la population possèdent une nationalité étrangère. Le Luxembourg est le pays d'Europe où la population étrangère est proportionnellement la plus importante et il s'agit pour l'essentiel de ressortissants des autres pays de l'Union européenne. Ensuite, viennent les pays qui enregistrent un taux d'étrangers moyen. La Belgique compte ainsi 8.1% d'étrangers ; 6.1% est la part des étrangers résidant en Allemagne. La France et la Suède enregistrent un taux proche

[486] - Tableau réalisé à partir des données fournies par Eurostat : Commission européenne, *Statistiques de population*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes/Eurostat, 2004. Disponible sur http://europa.eu.int

[487] - BAROU Jacques, *Europe, terre d'immigration. Flux migratoires et intégration*, Presses universitaires de Grenoble, 2001.

puisque la part des étrangers est de respectivement, 5.5% et 5.3%. La population étrangère représente 4.9% de la population totale au Danemark et 4.3% au Pays-Bas. Enfin, viennent les pays dans lesquels la proportion des étrangers est plus ou moins égale ou inférieure à 2%. Tel est le cas la Slovénie (2.2%), de la Finlande (2%), la Lettonie (1.3%) et la Hongrie (1.1%).

De nombreux Portugais se sont orientés vers les pays de l'Europe du Nord. Ainsi, aujourd'hui, le nombre de Portugais est très important au Luxembourg vue que les ressortissants portugais représentent 13.7% des habitants et 35.3% des étrangers. Dans une moindre proportion, la France et la Belgique comptent également parmi leurs étrangers, une population portugaise. En France, les Portugais représentent 0.9% de la population totale et 17% de la population étrangère. Quant à la Belgique, 0.2% des habitants sont de nationalité portugaise et les Portugais constituent 3.1% de la population étrangère. Au regard des données disponibles, ce sont par ordre d'importance, le Luxembourg, la France et la Belgique qui enregistrent la part de ressortissants portugais la plus importante par rapport aux autres pays de l'Union européenne. C'est pourquoi notre choix a été d'étudier des terrains dans ces trois pays. Cependant, des Portugais se sont également installés en Allemagne où ils représentent 1.8% des étrangers; aux Pays-Bas les Portugais représentent 1.6% des étrangers. Enfin, en Suède et au Danemark, la part des Portugais dans la population étrangère est marginale puisqu'ils représentent respectivement 0.3% et 0.2% de la population étrangère.

Les données connaissent des limites car elles sont certainement construites différemment selon les pays, mais aussi parce qu'elles sont directement dépendantes des politiques publiques d'immigration et d'intégration. En effet, un Etat qui mène une politique d'immigration d'ouverture (facilités d'accès au territoire, recours fréquent à l'immigration…) peut voir son taux d'étrangers augmenter. De même, une politique d'intégration qui opte pour un accès à la nationalité fondé sur le droit du sol, conduit à une diminution de la part des étrangers dans le pays. Ainsi, les chiffres peuvent être révélateurs de certains tendances et donner un aperçu sur les politiques publiques menées dans les Etats vis-à-vis des étrangers. Par ailleurs, les données présentent des limites car elles sont trop générales, d'où l'intérêt de se positionner à une échelle microscopique pour saisir les paramètres à un niveau plus fin. Quelles sont les raisons de départ des Portugais ? Quels sont les facteurs qui expliquent l'installation des Portugais dans tel ou tel pays de l'Europe du Nord ? Une fois résidant dans le pays d'accueil, quelles sont les caractéristiques socio-économiques des ressortissants portugais ? Par ailleurs, il convient également de questionner les effets de l'intégration

européenne sur les étrangers portugais : quelles sont les conséquences de l'entrée du Portugal dans l'Union européenne sur les Portugais expatriés ? Ainsi, en se fondant sur trois pays européens, et plus précisément sur trois villes, nous allons revenir sur les conditions de migrations et d'installations des Portugais en Europe du Nord, avant de présenter les caractéristiques socio-économiques des Portugais dans les trois pays et villes étudiés. Cette partie utilise des données, celles-ci doivent être considérées comme des estimations et non comme des certitudes[488]. En effet, l'émigration portugaise a été concernée par le phénomène clandestin ainsi les statistiques ne représentent qu'une réalité de cette émigration[489]. Par ailleurs, les comparaisons dans le temps sont délicates puisque « *les conditions de saisies des données* [ont] *considérablement changé* »[490]. Enfin, sauf indication contraire, toutes les données chiffrées utilisées dans cette partie sont issues des recensements ou des estimations annuelles effectués par les instituts de la statistique des différents pays.

SECTION I/ L' EUROPEANISATION PROGRESSIVE DE L'EMIGRATION PORTUGAISE

La dictature a régné durant plusieurs années au Portugal, menée successivement par António Oliveira Salazar (1932 –1968) et par Marcello Caetano (1968-1974). Salazar est à l'origine d'une nouvelle Constitution (1933) et instaure l'Etat Nouveau (Estado Novo), corporatiste et nationaliste. L'émigration portugaise vers l'Europe a présenté un caractère massif à partir des années soixante. Quelles sont les motivations de ces millions d'individus qui quittent pays, village et famille pour d'autres horizons ? Pourquoi l'émigration portugaise a pris une tournure européenne après s'être pendant longtemps dirigée vers le Brésil ? Comment les Portugais s'insèrent-ils dans ces pays européens à l'heure de l'Union européenne ? Le Portugal est un pays d'émigration et a fourni une main d'œuvre importante aux pays industrialisés de l'Europe du Nord. Pour expliquer les raisons qui ont poussées de nombreux Portugais à quitter leur pays, il faut dépasser le discours officiel qui présente le Portugais comme un aventurier[491] : « s*ouvent aujourd'hui encore dans la littérature*

[488] - Comme le préconise SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.26.
[489] - « *À titre d'hypothèse, nous soutenons que l'é/immigration portugaise à l'intérieur de l'Union européenne est plus élevée que ce que les données statistiques nationales et celles des instances internationales affirment.* » LÉANDRO Maria Engracia, « Le mouvement migratoire au Portugal à la fin du XXème siècle », *Migrance,* « Le Portugal entre émigration et immigration », n° 15, Premier trimestre 1999, pp.65-66/73.
[490] - COSTA-LASCOUX Jacqueline, *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, notes et études documentaires, n°4886, 1989, p.31.
[491] - ORIOL Michel, « Du navigateur au prolétaire : l'histoire comme ressource identitaire dans la diaspora portugaise », *Peuples méditerranéens*, n° 31-32, avril-septembre 1985, pp.203-215.

portugaise sur les "émigrés" intervient cette image de ceux qui partent, comme sont partis quelques siècles auparavant les navigateurs. […] *Ils font des Portugais "des gens qui sont toujours partis". L'émigration se trouve ainsi légitimée dans un discours mythique.* […] *Du même coup sont allégrement effacées les causes économiques et sociales qui successivement, tout au long des siècles, en ont été l'origine* »[492]. Quitter le Portugal et s'orienter vers l'Europe du Nord est le résultat de plusieurs facteurs[493] et s'échelonne sur plusieurs périodes. Si les Portugais ont connu des difficultés pendant les années qui ont suivi leur arrivée, les politiques publiques de l'immigration et l'intégration européenne contribueront à améliorer leur sort.

§I/ Quitter le Portugal : les raisons du départ

E. Léandro dresse une typologie des mouvements migratoires portugais en identifiant quatre périodes. Le premier mouvement migratoire s'ouvre au XVème siècle et correspond à la période des découvertes maritimes. Ensuite, la deuxième période d'émigration s'étend du milieu du XIXème siècle au XXème siècle et concerne le mouvement trans-atlantique, essentiellement vers le Brésil. La troisième période débute à partir de 1950 environ et marque un changement d'orientation géographique de l'émigration qui se dirige alors plutôt vers les pays européens plus développés que le Portugal. Enfin, la quatrième période s'ouvre à partir de la fin des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt : l'émigration portugaise, permanente ou saisonnière, ne cesse pas et continue à s'orienter vers l'Europe[494]. En effet, du début du XVIème siècle jusqu'à la fin du XIXème siècle, c'est environ 1,2 million de Portugais qui avaient quitté leur pays pour l'étranger[495] souvent en direction du Brésil. A ce mouvement migratoire transatlantique (vers le Brésil, le Canada, l'Afrique du Sud notamment) s'est substitué un mouvement intra-européen[496]. L'immigration portugaise en Europe est souvent perçue comme une immigration récente[497]. Cependant, ses origines remontent à la fin du XIX siècle. Ainsi, A. Cravo a retrouvé la trace d'une première vague

[492] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.52/53.
[493] - ALPALHÃO Joào António, PEREIRA da Rosa Victor M., « L'émigration portugaise : réflexion sur les causes et les conséquences », *International Migration*, n°3-4, 1979, pp.290-296.
[494] - LÉANDRO Maria Engracia, « Le mouvement migratoire au Portugal à la fin du XXème siècle », *op.cit.*, Premier trimestre 1999, pp.78-79.
[495] - MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000, p.18/19.
[496] - Pour des considérations quantitatives voir SERRÃO Joel, *op.cit.*, 1974. ARROTEIA Jorge Carvalho, *op.cit.*, 1983.
[497] - Ainsi, Guy LE MOIGNE et André LEBON fixe le début de l'immigration portugaise au tout début des années vingt. Voir MOIGNE Guy Le, LEBON André, *L'immigration en France*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1999, p.6.

d'immigration économique en France datant de 1855[498]. Nous pouvons encore remonter plus loin car dès le « *XIIème siècle, des colonies de marchands portugais étaient établies à Londres, Dublin, Bordeaux ou Bruges où ils détenaient le monopole des échanges avec leur pays* »[499]. Ainsi, l'arrivée des premiers Portugais en Belgique date de la fin du XIIème siècle, époque où la fille du premier roi du Portugal, Teresa, épouse le Conte de Flandres, Philippe d'Alsace. D'autres alliances entre les familles royales du Portugal et de Belgique auront lieu et entraîneront la venue de Portugais notamment des commerçants[500].

Même si l'émigration portugaise peut être différente selon les périodes, selon la prédominance des régions de départ et celles de destination, elle reste une « *constante structurale* »[501] dans l'histoire du Portugal[502]. Les raisons des départs massifs, qui ont débuté dans les années soixante, sont multiples : sclérose du régime dictatorial, inefficacité des politiques publiques agraires et sociales, sans compter l'enlisement du pays dans les guerres coloniales. Les classes défavorisées et moyennes sont les premières victimes de ces politiques ; leurs conditions de vie se dégradent surtout pour ceux qui vivent au Nord du Portugal.

A/ Emigrer pour échapper aux difficiles conditions de vie : une pratique répandue au Nord du Portugal

Dans les années soixante, une partie de la population portugaise vit dans la pauvreté et l'un des moyens d'en sortir est l'émigration. Cette pratique a touché majoritairement le Nord du Portugal. Peu développé, le Portugal des années soixante, est un pays majoritairement agricole. Quelle que soit l'époque de l'émigration, ce sont essentiellement des paysans qui sont partis. En effet, le travail aux champs est difficile et peu rentable. De plus, le système d'héritage de l'époque conduit à favoriser un seul enfant. Ainsi, émigrer peut constituer une

498 - CRAVO António, *op.cit.*, 1995, p.18.
499 - LABOURDETTE Jean-François, *Histoire du Portugal*, PUF, Collection « Que sais-je ? », 2000, p.22.
500 - Sur cet aspect, voir LOPES-SABINO Amadeu, « Pour une lecture européenne de l'histoire du Portugal » dans LOPES-SABINO Amadeu, *L'étoile du Nord. Présences portugaises en Belgique et en Hollande*, Bruxelles, Edition Ambassade du Portugal, 1994, pp.17-27.
501 - MAGALHAES GODINHO Vitorino, « L'émigration portugaise (XV-XXème siècles), une "constante structurale" », *Revista de História Económica e Social*, n° 1, Sà da Costa, Lisbonne, 1978.
502 - Pour une approche chiffrée, voir LÉANDRO Maria Engracia, « Le mouvement migratoire au Portugal à la fin du XXème siècle », *Migrance*, « Le Portugal entre émigration et immigration », n° 15, Premier trimestre 1999, pp.62-63.

perspective d'avenir pour les individus[503]. Mais, le projet migratoire est perçu par les Portugais comme temporaire : amasser de l'argent et revenir au pays. Par ailleurs, les paysans possèdent des petites terres qu'ils peuvent vendre ou hypothéquer pour payer leur voyage[504]. En effet, un réseau de passeur s'est constitué avec le développement de l'émigration : la traversée clandestine d'une partie du Portugal et de l'Espagne nécessite le concours de passeurs qui monnayaient fort cher leurs services. Par ailleurs, les salaires sont très bas que ce soit dans le milieu agricole, commerçant ou industriel. Même les petits commerçants et les artisans connaissent des difficultés et sont d'éventuels candidats à l'émigration. Ainsi, entre 1965 et 1970, les origines sociales des émigrés se diversifient : en plus des émigrants d'origine rurale et commerçante, nous comptons des ouvriers et des employés, venus de toutes les zones urbaines, y compris de Lisbonne et Porto. Tous « *quittaient en masse une vie rude aux travaux exténuants et mal payés, sans espoir d'amélioration pour eux ou leurs enfants, dominée par des notables locaux* »[505]. Il faut noter que dès 1969, l'émigration portugaise touche également les femmes : « *non seulement les femmes mariées furent nombreuses à rejoindre leur mari, seules ou avec leurs enfants en bas âge, mais de plus en plus souvent, des jeunes femmes célibataires partirent en France avec leur père, leur mère, leur frère, leur cousin ou même leur fiancé* »[506]. L'émigration en famille est perçue comme une stratégie car elle permet de gagner un maximum d'argent dans la perspective de revenir au pays au plus tôt et repartir sur des bases financières saines. La présence des femmes portugaises dans l'immigration date des années soixante et s'accentue régulièrement notamment dans le cadre du regroupement familial. Ainsi, dans le cas du Portugal, « *la pauvreté objective et subjective reste sans doute des indicateurs d'une disponibilité à émigrer* »[507]. Cette pauvreté frappe plus durement les habitants du Nord du Portugal.

Les candidats à l'émigration sont majoritairement originaires du Nord du Portugal, plus particulièrement des districts situés au Nord du Tage : Minho, Guarda, Braga, Aveiro,

---

[503] - WEBER Paul, « Problèmes d'appréhension des motivations d'émigrer. "L'interview combinée" des personnes mobiles et immobiles. Analyse d'un groupe de Portugais en R.F.A » dans », *Hommes et terres du Nord* (Actes du Colloque International « Migrations internes et externes en Europe occidentale », Lille 16-17-18 octobre 1980), Hors-série, 1981, p.828.

[504] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les années fondatrices des "Portugais de France" : 1947-1974 », *Migrance*, « Le Portugal entre émigration et immigration », n° 15, Premier trimestre 1999, p.53.

[505] - *Ibidem*, p.54.

[506] - *Ibidem*, p.54.

[507] - GLESENER Marcel, *Interrelations entre immigration et marché de l'emploi au Luxembourg. Pour une société de bien-être partagé*, Étude d'orientation politique commanditée par le gouvernement suite à la déclaration du Premier Ministre M. Jean-Claude Juncker sur l'état de la Nation, Luxembourg, avril 2004, p.37.

Leiria[508]. Ces régions essentiellement agraires connaissent des conditions de vie difficiles. Par surcroît, ces régions enregistrent un taux de fécondité important et alimentent les flux de départ légaux ou clandestins vers la France. L'émigration concerne dans une moindre mesure les grandes villes et les districts du Sud du fait « *d'un tissu sociologique plus faible ou plus individualiste, moins apte à servir au fonctionnement de filières et de réseaux migratoires solides* »[509]. Ainsi, la région de l'Alentejo a aussi connu l'émigration mais de façon moins massive et plus tardive. Cependant, dans les années soixante-dix, l'émigration s'étendra aux zones industrielles et urbaines. L'émigration portugaise a la particularité de s'échelonner durant tout le XXème siècle, ainsi nous rejoignons l'hypothèse de E. Léandro selon laquelle « *la persistance des inégalités sociales et économiques, au niveau des pays et des régions, ne peuvent que favoriser l'augmentation de la tendance de certains groupes sociaux à é/immigrer, cherchant ainsi à accéder, ailleurs, à une vie meilleure* »[510]. Le régime dictatorial qui perdure et se révèle inefficace pour résoudre les problèmes de la population ainsi que l'engagement du pays dans la guerre coloniale aggravent le phénomène migratoire.

B/ L'amplification de l'émigration face aux guerres coloniales et à la politique migratoire ambiguë de l'Etat

Entre 1961 et 1974, le Portugal s'engage dans plusieurs guerres coloniales en Afrique (Angola, Guinée Bissau et Mozambique). Les jeunes qui veulent échapper à la mobilisation militaire pour les guerres coloniales forment une partie importante des candidats à l'émigration. « *Ce choix ne résultait pas d'une volonté clairement déclarée de s'opposer au régime et à sa guerre coloniale, simplement cette guerre n'était pas la leur* »[511]. En effet, même si le régime autoritaire salazariste a véhiculé une puissante identité nationale; « *dans les années 60* […] *l'afflux de milliers de jeunes Portugais en France* [qui] *venaient y chercher du travail mais surtout ils fuyaient la perspective de la mobilisation obligatoire dans la guerre coloniale alors menée par leur pays. En réalité ces jeunes, très dépolitisés, voulaient avant tout éviter la guerre, plus qu'ils ne condamnaient ses fondements mêmes* »[512]. Bien

[508] - Sur ce sujet voir ARROTEIA Jorge Carvalho, *op.cit.*, 1983.
[509] - PEREIRA Sophie, « L'immigration portugaise en Belgique (1945-2000) » dans MORELLI Anne, *op.cit.*, 2004, p.321.
[510] - LÉANDRO Maria Engracia, « Le mouvement migratoire au Portugal à la fin du XXème siècle », *op.cit.*, Premier trimestre 1999, p.74.
[511] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 2001, p.6.
[512] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.51/52.

qu'il soit difficile de chiffrer ce phénomène, A. Cravo compte près de 100 000 déserteurs en France en 1976[513].

En outre, l'Etat portugais adopte une position ambiguë au sujet de l'émigration. D'un côté, il impose une législation stricte de l'émigration : un décret du 8 mars 1947 interdit toute émigration[514] ; mais de l'autre, il ne réprime pas les départs clandestins[515]. Ce paradoxe résulte d'un conflit entre les conservateurs et les modernisateurs : les premiers constitués de propriétaires ruraux, des membres de la bourgeoisie agraire et des petits industriels du Nord qui utilisent la main d'œuvre rurale, sont fermement opposés à l'émigration alors que les modernisateurs composés de fonctionnaires, de jeunes économistes et d'industriels désirent le développement du pays et estiment que l'émigration y participe[516]. En effet, « *l'émigration était perçue par le régime comme une soupape de sécurité permettant d'éviter des troubles sociaux et comme une source de devises*»[517]. Le transfert des fonds et la construction immobilière[518] ont des conséquences sur l'économie du pays. Finalement, comme l'écrit M. Poinard, « *si le Salazarisme pouvait exister sans l'émigration, il n'est pas certain que, sans elle, il aurait tenu plus de quarante ans* »[519]. Ainsi, « *les autorités portugaises tiendront longtemps deux discours à l'égard de l'émigration : un discours officiel, hostile à celle-ci (peur de l'Europe et des syndicats, connotation idéologique dévalorisante pour le Portugal, souci de développer l'émigration vers les colonies portugaises, problèmes du service militaire avec un contingent peu nombreux), et un discours officieux, qui lui est favorable pour des raisons économiques (transferts de fonds, développement du tourisme, élargissement du marché de la consommation interne, notamment dans les secteurs du bâtiment et de la banque)* »[520]. Entre un discours officiel anti-émigration et l'absence de dispositif pour éradiquer le phénomène, de nombreux Portugais profitent de ce vide juridique pour traverser les frontières et s'établir à l'étranger. A la lumière de la typologie de G. Simon, l'immigration

513 - CRAVO António, *op.cit.*, 1995, p.35.
514 - WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *op.cit.*, 1988, p.97.
515 - PEREIRA Victor, « La politique d'émigration de l'Estado Novo entre 1958 et 1974 », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe » n°9, février 2004, pp.15-33.
516 - PEREIRA Victor, « L'Etat portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974 », *Lusotopie*, 2ème semestre 2002, pp.11-12. Voir également, PEREIRA Victor, *op.cit.*, 2007.
517 - PEREIRA Victor, « La politique d'émigration de l'Estado Novo entre 1958 et 1974 », *op.cit.*, février 2004, p.31. Dans le même sens, voir POINARD Michel, « La politique d'un pays d'origine : le Portugal », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 4, n° 1 et 2, 1er semestre 1988, pp.187-202.
518 - VILLANOVA Roselyne de, LEITE Carolina, RAPOSO Isabel, *Maisons de rêve, enquête sur les migrants bâtisseurs*, Paris, Créaphis,1994.
519 - POINARD Michel, *op.cit.*, 1991, p.285.
520 - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.136.

portugaise est essentiellement une immigration de type économique et familial[521]. De nombreux Portugais se sont progressivement dirigés vers l'Europe du Nord et ont choisi tel ou tel pays au gré des réseaux et des opportunités.

Graphique 1 : Évolution de la population portugaise résidente en Belgique entre 1920 et 2004

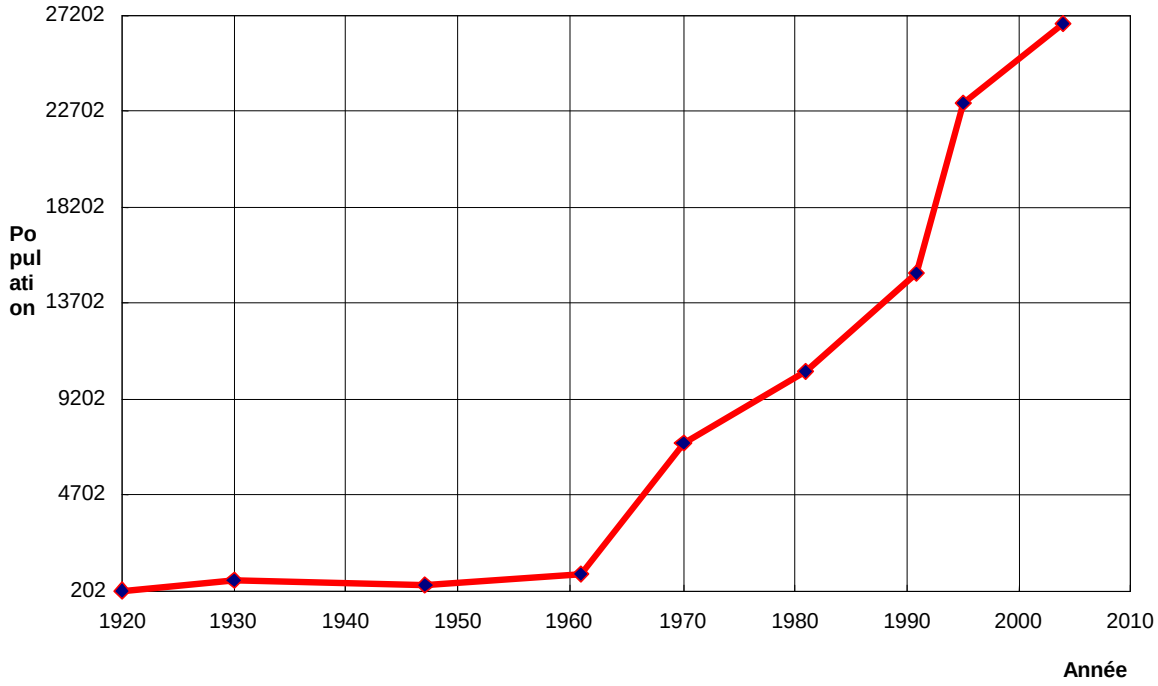

[521] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, pp.30-37.

Graphique 2 : Evolution de la population portugaise résidente en France entre 1921 et 1999

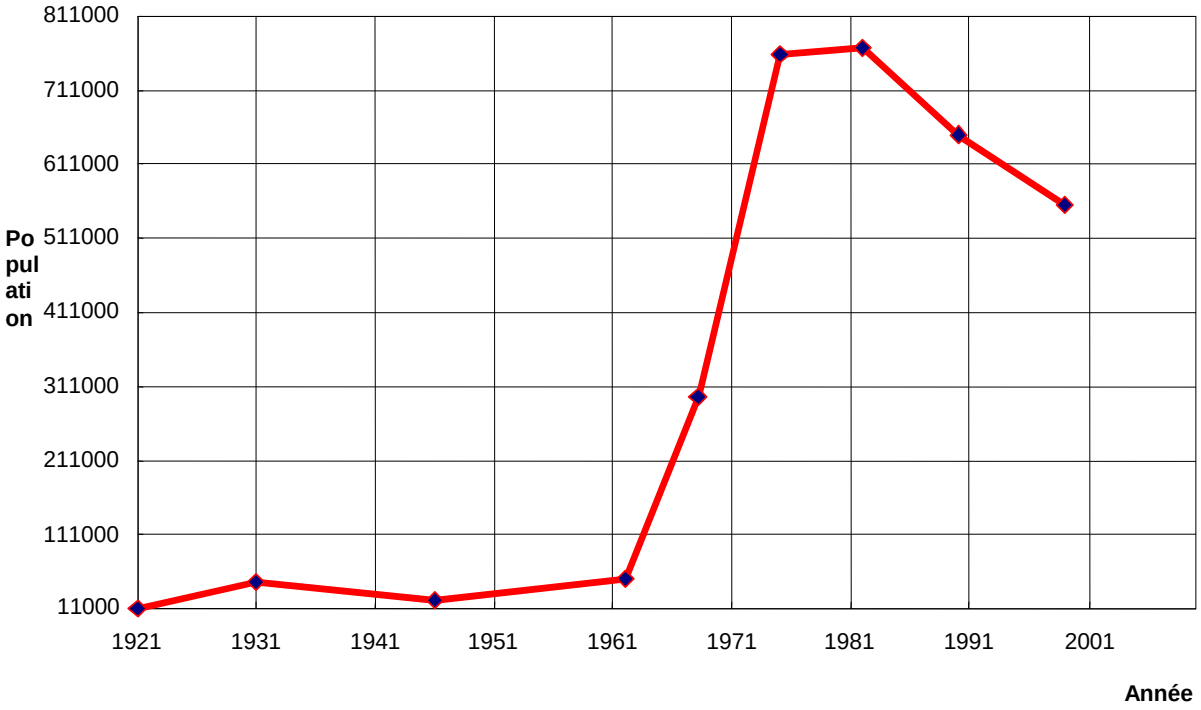

Graphique 3 : Evolution de la population portugaise résidente au Luxembourg entre 1966 et 2004

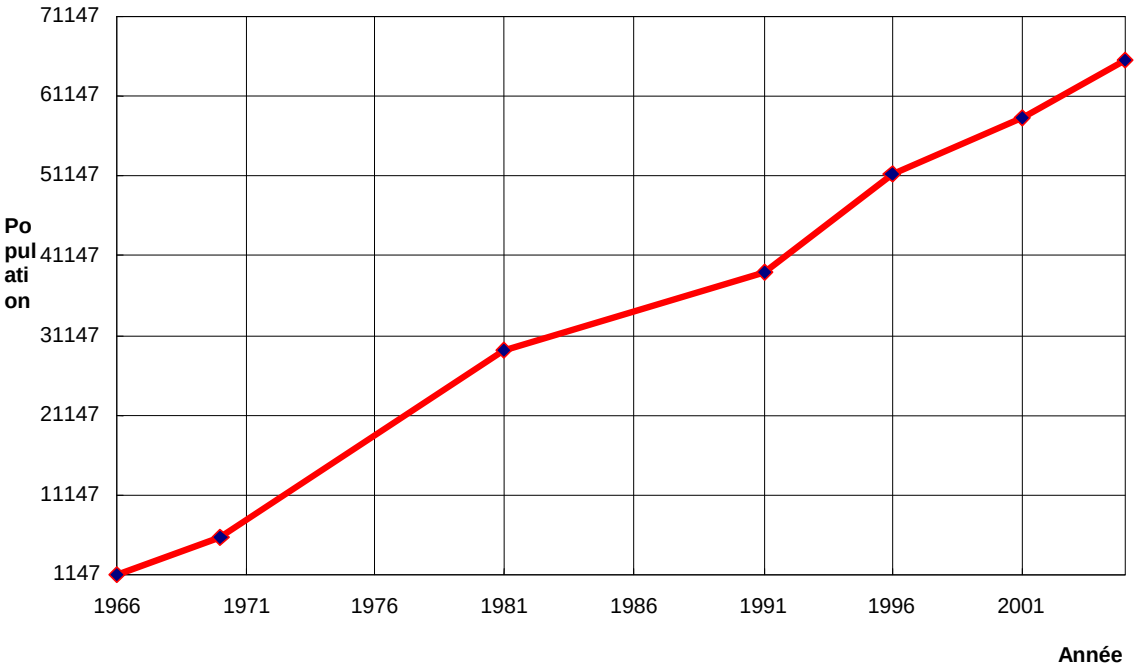

A la lumière des graphiques, nous constatons que dans les trois pays, l'immigration portugaise antérieure à 1960 est marginale. C'est au début des années soixante que l'immigration portugaise s'élance. En effet, en France, entre 1960 et 1980, le nombre de Portugais ne cesse d'augmenter. Mais à partir des années quatre-vingt, le nombre de Portugais s'essouffle et accuse une baisse progressive. Alors qu'en Belgique et au Luxembourg, depuis les années soixante, l'immigration portugaise ne cesse d'augmenter avec une recrudescence dans les années quatre-vingt-dix. Ainsi, en France, l'immigration portugaise est essentiellement une immigration antérieure à l'entrée du Portugal dans l'Union européenne et à la législation relative à la libre circulation. Alors qu'en Belgique et au Luxembourg, l'immigration portugaise n'a pas connu de rupture : il y a même un continuum entre l'immigration des années soixante-dix et celle des années quatre-vingt dix. Les immigrés portugais sont ainsi remplacés par des citoyens de l'Union.

§II/ Quitter le Portugal : la chronologie des départs

Dans les trois pays d'Europe du Nord, l'immigration portugaise connaît trois périodes : une première période antérieure à 1945 caractérisée par une faiblesse de l'immigration portugaise ; une deuxième période correspondant à l'essor de l'immigration portugaise et enfin une troisième période marquée par un double mouvement : un affaiblissement des flux vers certains pays et un renouvellement migratoire vers d'autres pays.

A/ Avant 1945 : prémices de l'immigration portugaise

Pendant cette période, l'immigration portugaise se caractérise par une irrégularité et correspond à une logique de flux et de reflux. En France, au début du XXème siècle, les étrangers ont pris une place de plus en plus importante : si en 1921, la part des étrangers n'est que de 3.9%, elle est de 6% en 1926. C'est lors de cette période que l'on recense les premiers étrangers de nationalité portugaise. En 1916, le Portugal s'allie à la France et à la Grande-Bretagne. Ces accords militaires se concrétisent par l'envoi d'un corps de Portugais en France

dans les tranchées du Pas-de-Calais[522]; à la même époque « *20 000 travailleurs sont recrutés dans le cadre d'un accord de la main d'œuvre* »[523]. En effet, la première guerre mondiale conduit l'Etat français qui ne peut plus recourir aux pays fournisseurs habituels de main-d'œuvre, à s'adresser au Portugal[524]. Cependant, M-C. Volovitch-Tavarès note que l'immigration portugaise aux lendemains de la première guerre mondiale est accessoire et provisoire concernant plutôt des intellectuels, des artistes ou des opposants politiques notamment des « *Républicains après leurs échecs en 1891* » ; à cette époque, l'émigration portugaise ouvrière existe mais elle s'oriente « *massivement vers le Brésil* » [525].

Dans les années vingt, l'immigration portugaise connaît une croissance rapide et se localise notamment en région parisienne et dans le Nord-Pas-de-Calais. A cette époque, l'illégalité caractérise déjà les étrangers. Par ailleurs, le coup militaire de mai 1926 annonce la dictature au Portugal qui perdura jusqu'à la révolution du 25 avril 1974. Cette situation conduit les opposants politiques essentiellement de gauche et d'extrême gauche à s'enfuir vers les pays étrangers[526]. La France constitue alors soit un refuge de longue durée soit un territoire de transition pour partir vers l'Amérique du Sud. Cependant, la crise économique des années trente, propice à la montée de la xénophobie, conduit à un retour massif des Portugais d'autant plus que le gouvernement français a décidé de renvoyer en priorité les célibataires non qualifiés.

Ainsi la présence des Portugais remonte à l'aube du XXème siècle (voir graphique 1) : en 1921, sont recensés quelques 11 000 Portugais soit 0.7% de la population étrangère. Depuis, leur chiffre ne cesse d'augmenter : en 1926, nous comptons 29 000 Portugais soit 1.2% de la population étrangère et en 1931, ils sont 49 000 soit 1.8% de la population étrangère. Leur croissance progressive est cependant gênée par des périodes de crise comme 1936, année pendant laquelle ne sont recensés que 28 000 Portugais soit 1.3% de la population étrangère; ou 1946 qui compte 22 261 Portugais soit 1.3% de la population étrangère. Pendant la première partie du XXème siècle, la principale nationalité étrangère

[522] - Pour plus de précisions sur la présence des Portugais en Flandres pendant la première guerre mondiale, voir CRAVO António, *op.cit.*, 1995, pp.19-25. A noter que le Président Portugais Sampaio s'est déplacé en avril 2004 à Béthune pour fêter la commémoration des soldats portugais morts durant la première guerre mondiale.
[523] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les phases de l'immigration portugaise des années vingt aux années soixante-dix », *op.cit*., p.1.
[524] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p. 29/p.1
[525] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les phases de l'immigration portugaise des années vingt aux années soixante-dix », *op.cit.*, 2001, p.1.
[526] - *Ibidem*, p.2. Sur cette question, voir également CLÍMACO Cristina, « Le temps de l'exil : l'opposition républicaine en France pendant les années 30 », *Latitudes*, n° 11, mai 2001, pp.3-10.

présente sur le sol français est italienne. Les années entre 1930 et 1956 sont qualifiées « *d'années creuses* »[527] pour l'immigration portugaise dans la mesure où la crise des années trente conduit à un triple phénomène : un essoufflement des entrées, une dynamique des retours et un premier mouvement important de naturalisations. Le 30 avril 1940, un Traité entre le Portugal et la France est signé mais n'entrera jamais en vigueur faute de ratification en raison du déclenchement de la guerre[528]. L'immigration de l'entre-deux guerres pourrait être la base de l'immigration portugaise des années soixante et soixante-dix selon le mécanisme du réseau[529]. Ces années d'émigration ont développé un « *savoir-faire migratoire des Portugais* »[530] pour reprendre l'expression de M. Poinard.

En Belgique, avant 1920, l'immigration est plutôt spontanée et frontalière. Le secteur charbonnier nécessite de la main d'œuvre, recrutée dans les pays voisins mais également dans les pays de l'Est et en Italie. Dès la fin du XIXème siècle et sur l'initiative des patrons charbonniers, l'Etat belge met en place une politique d'embauche des mineurs étrangers surtout des Italiens[531], concrétisée finalement par un accord avec l'Italie après la deuxième guerre mondiale. Ainsi en 1930, les étrangers constituent 3.8% de la population totale. L'immigration des Portugais en Belgique remonte au début du XXème siècle. Elle est donc très ancienne mais à cette époque, la part des Portugais est marginale car en 1920, ne sont dénombrés que 202 Portugais. Leur nombre augmente progressivement : en 1930, 654 Portugais sont recensés et en 1961, la Belgique abrite 933 Portugais. S. Pereira suppose que l'immigration portugaise à cette époque, essentiellement masculine, est d'origine politique, consécutive à la mise en place de « l'Etat nouveau » sous la figure d'Antonio Salazar[532].

Considéré comme un pays « *très dépendant de l'immigration* »[533], le Luxembourg a fait appel aux étrangers très tôt. En effet, le décollage de la sidérurgie à la fin du XIXème siècle a nécessité de la main-d'œuvre[534]. Il n'y a pas eu d'exode rural car les paysans

[527] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 2001, p.2.
[528] - WEIL Patrick, *La France et ses étrangers*, Paris, Gallimard, 2004.
[529] - C'est la thèse défendue par PESTANA Philippe, *op.cit.*, septembre 1998.
[530] - POINARD Michel, *op.cit.*, 1991.
[531] - Voir COLLECTIF, *« Siamo tutti neri ! » Des hommes contre du charbon. Etudes et témoignages sur l'immigration italienne en Wallonie*, Seraing, Institut d'histoire ouvrière économique et sociale, 1998.
[532] - PEREIRA Sophie, « L'immigration portugaise en Belgique (1945-2000) » dans MORELLI Anne, *op.cit.*, 2004, p.321.
[533] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.75.
[534] - Pour une vision synthétique et historique de l'immigration au Luxembourg, nous pouvons utilement consulter HOFFMAN Serge, « L'immigration au Grand-Duché de Luxembourg. De l'époque industrielle à aujourd'hui », *Migrance*, *op.cit.*, Premier trimestre 2002, pp.60-69. Voir également, SCUTO Denis, « Emigration et immigration au Luxembourg au XIXe et XXe siècles » dans REUTER Antoinette, SCUTO Denis (dir.), *op.cit.*, 1995, pp.24-28.

luxembourgeois refusaient de quitter leur exploitation agricole pour un travail dans l'industrie. Ainsi en 1890, le pays compte déjà 17 990 étrangers soit 8.5% de la population totale. A l'époque, l'immigration est frontalière et essentiellement allemande. Mais dès cette époque, commencent à arriver des Belges, des Français et des Polonais. « *À la veille de la première guerre mondiale, les étrangers fournissent plus de 50% de la main d'œuvre de la sidérurgie* »[535]. Le début du XXème siècle connaît une immigration plus importante : en 1922, le Luxembourg recense 12.8% d'étrangers et ce chiffre augmente progressivement au fil des années : 18.6% d'étrangers sont dénombrés en 1930. Cette immigration change alors de profil : aux Allemands, s'ajoute une immigration italienne. Flexibles, les étrangers de nationalité italienne constituent une main d'œuvre pour les entreprises minières et sidérurgiques. A la fin du XIXème et au début du XXème siècle, la main d'œuvre étrangère se caractérise par une forte rotation[536]. Pour A. Cordeiro, cette rotation empêcherait tout mouvement syndical ou révolutionnaire parmi les étrangers[537]. A cette époque, la catégorie « *étrangers de nationalité portugaise* » ne figure pas dans le recensement. Nous ne pouvons ainsi quantifier la part de cette immigration même si nous pouvons supposer que le nombre de Portugais à cette époque est très faible. La deuxième période qui s'ouvre en 1945 change la donne dans les trois pays européens.

B/ 1945- 1974 : l'essor de l'immigration portugaise

Après la deuxième guerre mondiale , l'émigration portugaise connaît un sursaut. Bien que le gouvernement portugais soit réticent au départ de ses ressortissants, les Portugais franchissent les frontières illégalement pour se rendre en Europe du Nord. D'autant plus que les pays industrialisés mènent des politiques de recrutement de main-d'œuvre étrangère. « *Vers la fin des années soixante, le flux migratoire se déverse en Europe et se développe de manière vertigineuse dépassant, plusieurs années durant, l'accroissement naturel de la population* »[538]. L'orientation européenne de l'immigration portugaise trouve deux explications : d'une part, le Brésil ferme ses frontières en 1964 aux étrangers « *pauvres et non qualifiés* » et d'autre part, le Portugal développe une politique d'industrialisation au détriment

[535] - Ville d'Esch-sur-Alzette, *Du village à la ville industrielle. Art et révolution industrielle au pays de la terre rouge*, Esch-sur-Alzette, 1989.
[536] - PAULY Michel, « L'immigration dans la longue durée » dans ASTI (éd.), *op.cit*., 1985, p.13
[537] - CORDEIRO Albano, *L'immigration*, La Découverte, collection « repères » n°3, Paris, 1983, p.16.
[538] - PORTUGAL BRANCO Jorge de, *op.cit*., avril/mai 1999, p.32.

de l'agriculture qui occupait une part importante des actifs portugais[539]. Ainsi, l'immigration portugaise vers l'Europe du Nord s'intensifie à partir de la deuxième moitié du XXème siècle. Une partie de cette immigration est clandestine, ce qui rend les conditions de vie des Portugais précaires lors de leur installation dans le pays de résidence.

En France, entre 1945 et 1974, la période se caractérise par des incertitudes étatiques quant à la politique migratoire. Si l'immigration étrangère diminue lors du deuxième conflit mondial (en 1946, il y a 4.4% d'étrangers en France), les années soixante et soixante-dix connaissent une recrudescence de l'immigration : en 1975, la part des étrangers est de 6.5%. C'est aussi à partir des années soixante que la présence portugaise s'affirme. L'immigration portugaise se développe alors que l'Etat contrôle difficilement l'immigration qui de contractuelle, devient de plus en plus spontanée. Les années soixante marquent l'envol de l'immigration portugaise[540] et J. Carvalho Arroteia parle d'un « *véritable exode* »[541] : En 1962, la France compte 50 010 Portugais soit 2.3% de la population étrangère. Devant le nombre croissant d'entrées irrégulières, les autorités françaises négocient et signent avec les autorités portugaises un accord de main d'œuvre, le 31 décembre 1963. Cet accord correspond à une période pendant laquelle l'Etat français souhaitait la venue d'étrangers « *assimilables* »[542]. Cependant, les entrées clandestines et les régularisations ne cessent de se multiplier : entre 1968 et 1971, le taux de régularisation des Portugais atteint les 90%[543]. En 1968, 296 448 Portugais sont recensés soit 11.3% de la population étrangère. Cette augmentation est fulgurante dans les années soixante-dix puisqu'en 1975, 758 925 Portugais sont dénombrés en France soit 22% de la population étrangère (Cf graphique 2). Ainsi, ce sont les années entre 1962 et 1966 qui connaissent « *le premier essor spectaculaire de l'immigration portugaise* […] *La France devint à partir de ces années-là, et jusqu'aux années quatre-vingt, la première destination des émigrés portugais au détriment du Brésil* »[544] Le nombre d'entrées est très élevé : « *plus de 88 000 entrées en 1970* »[545]. Cette situation est accentuée par un nouvel accord franco-portugais signé en 1971 ; il prévoit un quota annuel de

539 - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.135.
540 - « *Dans l'histoire de l'immigration en France, c'est la première fois que s'installe dans ce pays une population mono-ethnique et mono-linguistique aussi nombreuse, sans passé commun avec la France* » dans CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise à l'heure de l'Europe de 93 », *Migrant-formation*, n°76, mars 1989, pp.100-110.
541 - « um verdadeiro "êxodo" » dans ARROTEIA Jorge Carvalho, *op.cit.*, p.12.
542 - Voir WEIL Patrick, « La droite et l'immigration » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op.cit.*, 1993, p.30.
543 - COSTA-LASCOUX Jacqueline, *op.cit.*, 1989, p.24.
544 - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 2001, p.3.
545 - *Ibidem*, p.10.

65 000 Portugais pouvant migrer vers le France, en dehors des jeunes de moins de 21 ans en raison des guerres coloniales. Il est alors dit que la France est le troisième pays des Portugais.

Aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, l'État belge recrute des travailleurs essentiellement dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce, Espagne)[546]. En 1947, la part des étrangers en Belgique est de 4.1%. Dans les années soixante et soixante-dix, l'origine des étrangers se diversifie : aux immigrations habituelles, s'ajoutent les immigrations marocaines et turques. En plus de la diversification, est constaté un phénomène d'augmentation de la population étrangère : de 4.9% en 1961, les étrangers passent à 7.2% de la population totale en 1970. Pendant cette période, la population portugaise en Belgique se développe. Certes, en 1947, nous constatons une baisse de l'effectif des Portugais qui sont alors au nombre de 466. Nous pouvons supposer que comme pour les Portugais de France, les Portugais de Belgique sont repartis dans leur pays au moment du conflit mondial. Globalement entre 1945 et 1961, la population portugaise représente entre 0.1% et 0.2% de la population étrangère. Ainsi la part des Portugais parmi les étrangers de Belgique est marginale. Dès 1961, la migration portugaise n'a pas été exclusivement masculine puisqu'en 1961, 54.2% des Portugais étaient des hommes et 45.8% de femmes. C'est dans les années soixante que le groupe des Portugais se constitue véritablement car en 1970, sont dénombrés quelques 7 177 Portugais (voir graphique 1). Les premiers Portugais qui sont venus dans le cadre de l'immigration économique dans les années soixante, ont travaillé dans les mines en Wallonie. Ainsi, en Belgique, nous retrouvons des Portugais originaires de l'Alentejo, région portugaise qui compte plusieurs mines. « *On peut distinguer deux vagues de migration : une migration ancienne de célibataires qui ont fait souche en Belgique, et une migration récente, essentiellement familiale, beaucoup plus importante que la première, mais qui a été freinée à partir de 1967 par la législation belge* »[547].

Au Luxembourg, le conflit mondial a également des répercussions sur le flux des étrangers car l'année 1947 enregistre une baisse des effectifs étrangers recensés (10%)[548]. Pour autant, le recours à l'immigration ne s'est pas essoufflé au XXème même si les pays

[546] - Sur la période, voir MARTENS Albert, *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Louvain, EVO/Presses Universitaires de Louvain, 1976.
[547] - DEHOTTE Pierre, *Immigration portugaise dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, Namur, 1973, p.25.
[548] - Sur le thème des politiques migratoires au Luxembourg, voir WARINGO Karin, « Migration Policies in Luxembourg », 1er avril 2004. Disponible sur internet : http://www.emz-berlin.de/projekte_e/pj32_1pdf/MigPol/MigPol_Luxembourg.pdf

fournisseurs de main d'œuvre ne sont plus les mêmes : l'Italie a laissé place au Portugal. En effet, l'Italie du Nord connaît une reprise économique qui conduit à un besoin important de main d'œuvre : les Italiens au Luxembourg repartent alors vers l'Italie. La deuxième moitié du XXème siècle connaît une recrudescence des étrangers sans précédent. En 1960, le pays compte 13.2% d'étrangers ; chiffre qui ne cesse d'augmenter puisqu'en 1970, le taux d'étrangers atteint 18.4%. Ainsi, au départ, le « *modèle migratoire luxembourgeois a été essentiellement la résultante de pratiques patronales* », ce modèle a connu une crise et a du évolué à partir de 1963 pour stabiliser la population étrangère[549]. Au sujet de l'immigration portugais, il faut noter, préalablement que les données pour l'immigration en provenance du Portugal ne sont disponibles qu'à partir de 1966. Jusqu'à cette date, les Portugais étaient comptabilisés parmi la catégorie de l'immigration en provenance « *d'autres états d'Europe* ». Cependant, nous pouvons situer les premières arrivées importantes des Portugais au Luxembourg à partir de 1963-1964. C'est lorsque l'immigration italienne s'est essoufflée que les Portugais ont commencé à venir au Grand-Duché. « *Depuis 1963*, […] *les Portugais arrivent en masse au Luxembourg, se faisant vite rejoindre par leurs épouses et enfants, sans parler des cousins et voisins du village d'origine. Les périodes de haute conjoncture (1964-65, 1969-74), l'installation de nouvelles entreprises, l'amélioration du niveau de vie des Luxembourgeois et leur orientation vers le secteur tertiaire, la baisse des naissances luxembourgeoises, tous ces facteurs ont causé un besoin quasiment intarissable de main-d'œuvre peu ou prou qualifiée* »[550]. Cette idée est partagée par M. Barnich, premier Commissaire à l'immigration : « *dès 1964* […] *des Portugais qui avaient découvert le Grand-Duché du Luxembourg à partir de la France, y affluèrent* »[551]. Ce premier mouvement de l'immigration portugaise est réactivé à la fin des années soixante : en 1968, « *les Portugais en France étaient déjà nombreux dans le bâtiment* […] *Cette année-là, les chantiers s'arrêtèrent et les Portugais durent se mettre à la recherche d'un travail ailleurs. Deux d'entre eux, ouvriers du bâtiment, habitant alors Thionville montèrent vers le Nord en quête de chantiers en activité* » [552]. Ainsi, ils ont trouvé du travail au Luxembourg et ont répandu la nouvelle aux amis en France et au Portugal. Par ailleurs, le 20 mai 1970, un accord de main d'œuvre a été signé entre le Luxembourg et le Portugal notamment pour endiguer l'immigration clandestine : « *pendant les trois mois qui suivent la signature de l'accord de main-d'œuvre,*

[549] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, pp.1-21.
[550] - PAULY Michel, « L'immigration dans la longue durée », ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.16.
[551] - Selon le témoignage de Marcel Barnich, premier Commissaire à l'immigration, dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.80.
[552] - CORDEIRO Albano, « Immigration portugaise : passé et présent » dans REUTER Antoinette, SCUTO Denis (dir.), *op.cit.*, 1995, p.213.

les Portugais arrivent ici à la cadence d'un par heure »[553]. Ainsi, en 1966, 1 147 Portugais sont dénombrés au Luxembourg. Les années 1970-1975 marquent un essor de l'immigration portugaise. En 1970, 5 783 Portugais sont dénombrés au Luxembourg, soit 1.7% de la population totale et 13.9% de la population étrangère (voir graphique 3). Dans les trois pays européens, les années soixante et soixante-dix ont connu une immigration portugaise remarquable. Une fois sur le territoire du pays de résidence, les Portugais connaissent des conditions de vie difficiles.

Au Portugal, les statues érigées en l'honneur des émigrés et la journée du 10 juin dédiée à l'immigration sont autant de signes étatiques de reconnaissance de l'émigration portugaise. Toutefois, ces symboles laissent dans l'ombre les difficultés rencontrées par de nombreux Portugais lors de leur voyage et de leur installation dans les pays de l'Europe du Nord[554]. De nombreux Portugais sont venus dans les pays d'Europe du Nord, au « *salto* » c'est-à-dire par le passage clandestin outre-Pyrénées[555]. Ce passage clandestin dangereux et cher payé implique souvent un *engajador* (un passeur)[556]. L'émigration clandestine est estimée à 1/3 de l'émigration totale[557]. Ainsi, en 1969-1970, « *90% des 120 000 Portugais immigrant en France sont clandestins* »[558]. La question de la clandestinité de l'émigration portugaise est au cœur du film de J. Vieira *La photo Déchirée. Chronique d'une émigration clandestine*[559]. Le titre du film fait allusion à la pratique de la photographie du clandestin déchirée en deux : une partie était laissée à la famille et la deuxième partie était emportée par le clandestin et envoyée à sa famille lorsqu'il arrivait à bon port. La famille payait alors le reste du montant au passeur. Au travers des témoignages, ce documentaire revient sur les dures conditions de l'émigration portugaise et les motivations de ces nombreux Portugais qui ont quitté leur pays dans les années soixante. Après un voyage périlleux et une fois arrivés à destination, les Portugais connaissent des conditions de vie très difficiles. Entre 1956 et 1974, les Portugais vivent leur arrivée en France comme un choc dans la mesure où ils ignorent totalement la langue française, méconnaissent les règles de l'administration française alors

[553] - CORDEIRO Albano, « L'immigration au Luxembourg dans le dernier quart du siècle dernier », *Passerelles*, n° 22, Printemps-Été 2001, p.98.
[554] - POINARD Michel, « La politique d'un pays d'origine : le Portugal », *op.cit.*, 1er semestre 1988, p.196.
[555] Un film retrace le parcours d'un homme venu clandestinement. Voir CHALONGE Christian (de), *O Salto*, 1967.
[556] - Voir sur ce sujet, CRAVO António, *op.cit.*, 1995, pp.55-60.
[557] - ARROTEIA Jorge Carvalho, *op.cit.*, 1983, p.108. Voir également, le graphique dans CARVALHO ARROTEIA, *op.cit*., 1983, p.57.
[558] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 2001, p.5.
[559] - VIEIRA José, *La photo Déchirée. Chronique d'une émigration clandestine*, Production **:** La Huit, Animais, les films de La Mémoire, Télessonne, RTP, RTBF, 2001.

qu'ils doivent se régulariser et sont confrontés à une pénurie de logements[560]. Dans les autres pays, les Portugais connaissent les mêmes difficultés, celles-ci sont aggravées lorsque les Portugais sont des clandestins. Toutefois, une fois sur les territoires d'accueil, les Portugais ont souvent bénéficié d'une politique de régularisation de grande ampleur. C'est le cas en France, surtout à partir de 1962, année où l'Office national d'immigration a vu son champ de compétence s'élargir et son pouvoir de régularisation s'accroître[561]. Au Luxembourg, suite à l'accord du 20 mai 1970, les clandestins portugais déjà sur le territoire luxembourgeois ont été régularisés[562]. L'émigration portugaise répond au schéma de la « *fenêtre d'opportunité* » : d'un côté, les pays industrialisés de l'Europe du Nord ont besoin de main d'œuvre pour le travail que refusent les nationaux et de l'autre, les Portugais cherchent à travailler pour gagner plus et économiser rapidement pour retourner au pays. Etant donné que l'installation dans le pays de résidence n'est pas perçue comme définitive, les Portugais connaissent et acceptent la précarité du travail et du logement.

Dès leur arrivée, les Portugais sont confrontés à la difficulté de trouver un logement. Ainsi, en France, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, les Portugais connaissent une pénurie de logements qui se traduit par l'émergence des bidonvilles, surtout dans la région parisienne[563]. Les conditions de vie des émigrés sont difficiles[564], mais l'épargne rapide motive les expatriés : « *importants envois en devises, qui ont longtemps constitué la première source d'entrée de devises du Portugal* »[565]. En effet, avant 1975, « *l'épargne des Portugais était la plus élevée de toutes les nationalités* »[566]. De nombreux Portugais ont résidé ou ont transité par le bidonville de Champigny, le plus grand bidonville de la région parisienne. Le bidonville est devenu dans les années soixante la « *plaque tournante de l'immigration portugaise pour toute la France, mais également vers le*

[560] - Voir VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les immigrés portugais à Champigny sur Marne, 1956-1974, le choc des cultures » dans VEGLIANTE Jean-Charles, *op.cit.*, 1998, pp.89-100.
[561] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, Paris, PFNSP, 1988, p.124.
[562] - Ministère d'État du Grand-Duché de Luxembourg, *L'intégration des travailleurs étrangers au Grand-Duché de Luxembourg*, Service information et presse du Gouvernement, Luxembourg, 1973, p.20.
[563] - Le bidonville de Champigny devient le plus grand bidonville de France : de 600 habitants en 1961, il en compte 12 000 en 1964. Voir VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais de France » dans ASSOULINE David et LALLAOUI Mehdi (sous la dir.), *op.cit.*, 1997, p.70.
[564] - Pour une vision synthétique, voir VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Portugais de France, un siècle de présence » dans GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile, (dir.), *Toute la France. Histoire de l'immigration au XXème siècle*, Paris, Somoggy Editions d'Art, 1998, pp.144-153.
[565] - PORTUGAL BRANCO Jorge de, *op.cit.*, avril/mai 1999, p.33.
[566] - MOULIER Yann « Les Portugais » dans GARSON Jean-Pierre, TAPINOS Georges (dir.), *L'argent des immigrés. Revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, pp.198.

Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique »[567]. Ces bidonvilles étaient perçus par les entreprises françaises comme de véritables « *centres de recrutement* »[568]. Une exposition organisée par le CEDEP (Centre d'Études et de Dynamisation de l'Émigration Portugaise) en 1989, consacrée à l'histoire de l'immigration portugaise en France parle des « *années de boue* » pour qualifier les bidonvilles dans lesquels s'entassent les Portugais. Ceux-ci résistent aux difficiles conditions de vie dans la mesure où pour eux, émigrer est une expérience temporaire : la migration est perçue comme « *déplacement* »[569]. Ils étaient juste des travailleurs de passage et le « *temps des baraques* »[570] était éphémère. Pour cette raison, ils refusent d'investir sur le territoire d'installation, c'est pourquoi ils s'opposent à la destruction des bidonvilles, perçus comme des espaces de logements à prix dérisoires. En revanche, ils sont de plus en plus nombreux à investir dans la construction d'une maison au pays. Cet état d'esprit peut aussi expliquer le fait que les étrangers de nationalité portugaise soient les plus nombreux à avoir bénéficier de l'aide au retour (notamment le « *million Stoleru* »), proposée par les gouvernements français dans les années soixante-dix[571]. Par ailleurs, les Portugais souvent issus de milieux ruraux reconstituent des habitudes villageoises en construisant des baraques[572]. La constitution de ces bidonvilles participe à « *la recherche de l'entre soi* [comme] *étant le seul moyen de parvenir à constituer un îlot de sécurité et de relative tranquillité* »[573]. Les réseaux de solidarité nourrissent cette émigration : « *les compatriotes déjà présents* [dans le pays d'accueil] *pouvaient devenir le point d'ancrage de nouveaux réseaux* »[574]. Les bidonvilles n'ont pas concerné que la France : « *certains travailleurs ont expérimenté l'inconfort des baraquements quand ils sont arrivés en Belgique* »[575]. Si les Portugais du Luxembourg n'ont pas connu les bidonvilles, les conditions de vie n'en étaient pas moins difficiles notamment dans les foyers[576] ou les cafés : les Portugais sont entassés

[567] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 1995, p.34.
[568] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les immigrés portugais à Champigny sur Marne, 1956-1974, le choc des cultures » dans VEGLIANTE Jean-Charles, *op.cit.*, 1998, p.94. Voir également, VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 1995, pp.88-92.
[569] - « *Le but du migrant est ici de vendre temporairement sa force de travail ailleurs que dans sa société d'origine en voie d'appauvrissement. Le but est d'acquérir une masse monétaire à réinvestir rapidement dans l'espace d'origine pour relancer l'économie traditionnelle déclinante.* » dans BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, *op.cit.*, 1993, p.204.
[570] - Pour reprendre le titre de VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 1995.
[571] - Pour une approche chiffrée, voire WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, PFNSP, 1988, p.234. Pour le cas des Portugais, voir POINARD Michel, *Le retour des travailleurs portugais*, Paris, La Documentation française, 1980.
[572] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les immigrés portugais à Champigny sur Marne, 1956-1974, le choc des cultures » dans VEGLIANTE Jean-Charles, *op.cit.*, 1998, pp.89-100.
[573] - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 1988, pp.170-187.
[574] - MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000, p.27.
[575] - DEHOTTE Pierre, *op.cit.*, 1973, p.35.
[576] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, pp.58-61.

dans des chambres de café[577] et se sentent victimes de discriminations[578]. A. Cordeiro a une approche critique et pointe la marginalisation des Portugais dans la société luxembourgeoise : *« globalement, la présence d'une importante population portugaise est tolérée. Peu importe si, parfois, cette tolérance ressemble à une condescendance »*[579]. Enfin, les logements précaires sont également la conséquence du travail précaire. En effet, les Portugais ont des salaires modestes ; ils sont essentiellement recrutés en tant qu'ouvriers et sont victimes d'une « *surexploitation dans le travail : la précarité des contrats dans les petites entreprises du BTP, les horaires élastiques, et aujourd'hui on dénombre parmi eux un grand nombre de malades et d'accidentés du travail* »[580]. Les Portugais se concentrent surtout dans les grandes régions industrielles : Paris, Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble et le Nord pour la France ; Luxembourg-ville ou le Bassin minier d'Esch pour le Luxembourg et enfin, Bruxelles ou la Wallonie minière et industrielle pour la Belgique. Ces zones urbaines leur permettent de travailler dans le secteur industriel, automobile ou dans les chantiers du bâtiment. Ainsi, les Portugais connaissent des conditions de travail et de logement précaires. Toutefois, ces conditions ne sont pas contestées par les Portugais dans la mesure où la migration est vécue comme une expérience temporaire. C'est également pour cette raison que les Portugais restent à l'écart de la politique du pays de résidence.

En effet, les Portugais sont cantonnés à un rôle de travailleur : leur passivité politique est entretenue à la fois par l'Etat portugais et par l'Etat de résidence. Au Portugal, la Constitution de 1933 limite l'expression politique. Le suffrage est restreint, plus précisément capacitaire. En effet, le droit de vote est accessible à tous les hommes de plus de 21 ans sous réserve qu'ils sachent lire et écrire (sauf à payer une taxe de 100 escudos), et aux seules femmes diplômées de l'enseignement supérieur. Les fonctionnaires sont seuls obligés de voter, par devoir civique. Ces conditions excluent des urnes une bonne partie de la population. De plus, les partis d'opposition sont illicites et seuls les candidats officiels bénéficient de facilités pour leur campagne électorale. Dans la pratique et dans les villages[581], les Portugais n'avaient aucune source d'informations (radio, télévision…) et étaient souvent analphabètes.

[577] - Ces conditions de vie sont décrites et dénoncées dans le journal *Verdade*, n°1, 1974.
[578] - *Verdade*, n°2, 1974 ou *Verdade*, n°37, juin 1977.
[579] - CORDEIRO Albano, « L'immigration au Luxembourg dans le dernier quart du siècle dernier », *op.cit.*, Printemps-Été 2001, p.99.
[580] - TRIPIER Maryse, *op.cit.*, 1990, p.105.
[581] - Pour avoir un aperçu des rapports des paysans portugais à la politique dans les années soixante-dix, nous pouvons nous reporter avec intérêt à l'article de TAVARES Jean, « Les paysans ; l'Eglise et la politique dans un village portugais », *Les Temps Modernes*, n° 360, 1976, pp. 2234-2274.

Ainsi, les Portugais qui se rendent en Europe du Nord, ne connaissent pas la pratique démocratique.

Dans les années soixante et soixante-dix, le rôle des Portugais résidant en Europe du Nord se cantonne à un rôle de labeur. En parcourant la *bibliografia da emigração portuguesa*[582], nous relevons d'une part, que l'émigration portugaise apparaît comme éphémère et « *a aventura do trabalhador* »[583]. Les idées « *d'aller-retour* » ou « *de résistance des immigrés portugais à l'assimilation* » sont évoquées. D'autre part, ces travailleurs portugais sont complètement dénués de rôle politique. En effet, l'Etat portugais cherche à encadrer les Portugais installés en Europe du Nord ; il intervient dans le domaine catholique, social et culturel. Ce monopole vise à entretenir la passivité politique des immigrés[584]. Si l'Etat portugais se désinvestit, les mouvements politiques notamment de gauche risqueraient d'encadrer cette population démunie et de la politiser. La PIDE (Police Internationale de Défense de l'Etat) est active au-delà des frontières pour veiller à l'apolitisme des migrants. Les Portugais arrivés au Luxembourg trouvaient en face *« des autorités consulaires portugaises plus soucieuses de contrôler que d'aider leurs ressortissants, et ce avec le concours de la police politique portugaise PIDE, présente au Luxembourg* »[585]. Les autorités du pays de résidence entretiennent également cette passivité politique. Par exemple, dans les années cinquante, alors qu'une nouvelle génération d'exilés portugais s'installent en France[586], l'Etat français interdit le parti communiste portugais et les associations qui en découlent.

Par ailleurs, l'encadrement des travailleurs étrangers par des institutions de leur pays d'origine ne favorise pas leur participation politique puisque souvent ces institutions exercent un contrôle sur leurs compatriotes et sont hostiles à leur participation politique. À propos des Espagnols des années soixante, G. Hermet constate une réticence des Espagnols au

---

582 - La bibliographie de l'émigration portugaise. ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, ARROTEIA Jorge, *Bibliografia da emigração portuguesa*, Lisboa, Instito português de ensino a distância, 1984.

583 - Une aventure du travailleur. PEIXOTO, M., *Emigrar. A aventura do trabalhador*, Porto, Editorial Perpétuo Socorro,

584 - PEREIRA Victor, « L'Etat portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974 », *op.cit.*, 2ème semestre 2002, p.25. Voir également, PEREIRA Victor, « Encadrer et surveiller : l'Etat portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974 » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2003, pp.32-48. Pour plus de détails, voir PEREIRA Victor, *op.cit.*, 2007, pp.645-808.

585 - ASTI, *Portugais au Luxembourg*, brochure accompagnant l'exposition ambulante « Portugais au Luxembourg », CDAIC, 1992, p13.

586 - PEREIRA Victor, « L'engagement des exilés politiques portugais en France de 1958 à 1974 », *Latitudes*, n° 11, mai 2001, pp.11-17. Voir également, PEREIRA Victor, *op.cit.*, 1999-2000.

syndicalisme français ou espagnol. Il avance plusieurs causes : d'une part, en raison de la propagande du gouvernement espagnol, le syndicalisme ouvrier est assimilé à la subversion communiste. D'autre part, les étrangers craignent la police française qui exercerait des pressions sur les militants ou les adhérents syndicalistes. Par ailleurs, ils sont dépourvus d'expérience syndicale[587] et ne voient pas l'intérêt de s'investir alors que leur venue est provisoire et a pour but de réunir un maximum d'argent[588]. Pourtant l'auteur n'exclut pas une possibilité de politisation sous l'effet de la transformation des besoins. Peut-on avancer la même idée à propos des Portugais ? Pour le cas des Portugais, des travaux historiques ont montré l'opposition des représentants de l'Etat portugais à l'implication syndicale ou politique des travailleurs Portugais. Par exemple, « *la mission portugaise* [fondée en 1958 à Paris par Joaquim Monteiro Saraiva] *ne faisait pas un mystère de son antipathie à l'égard de l'implication syndicale des travailleurs* »[589]. La politique appartiendrait au domaine du refoulé, de l'interdit[590]. A. de Almeida rapporte les difficultés rencontrées par le milieu religieux français pour syndiquer les Portugais[591]. En Belgique, les Portugais ne participent pas aux grèves car ils ne s'expriment pas assez bien en français et pensent qu'ils s'exposent ainsi au risque du chômage[592]. Dans le même sens, un rapport établi par le secours catholique de Bruxelles relève que les Portugais refusent de se syndiquer puisque participer à un syndicat, c'est faire de la politique[593]. Le caractère provisoire du séjour accentue le retrait politique. Enfin, le contrôle des institutions issues du pays d'origine est d'autant plus efficace que les Portugais, comme la grande partie des étrangers, appartiennent à des catégories socialement et politiquement dominées. Ainsi, ils entretiendraient un rapport distant à la politique ; peu compétents, ils se retrouvent hors champ politique[594].

Au début des années soixante, l'immigration portugaise est plutôt inorganisée, insécurisée et privée de droits politiques ainsi elle est faiblement intégrée dans les

[587] - CRAVO António, *op.cit.*, 1995, p.146.
[588] - HERMET Guy, *op.cit.*, 1967, pp.90/159-160.
[589] - MENDES Marc P., *op.cit.*, 2000-2001, p.35-36.
[590] - Voir le récit personnel de DIAZ Manuel, *Cri d'un immigré*, Paris, Les Editions ouvrières, 1974.
[591] - ALMEIDA De Anibal, *Evolution de l'attitude des migrants catholiques portugais vis-à-vis du monde ouvrier et des mouvements politiques*, mémoire sous la direction de J.-Y.Calvez, Institut Catholique, Paris, 1986.
[592] - DEHOTTE Pierre, *op.cit.*, Namur, 1973, p.41.
[593] - Commission internationale catholique pour les migrations, *Immigration portugaise en Belgique*, Genève, CICM, non daté [probablement début des années soixante-dix], p.4.
[594] Cette hypothèse repose sur la théorie de la domination développée par Bourdieu et Gaxie. Voir BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979. Et GAXIE Daniel, *op.cit.*, 1978.

organisations ouvrières et peu politisée[595]. Ainsi, pendant les années 1956-1961, « *les syndicats se trouvent confrontés aux difficultés d'insertion des nouveaux arrivants, Italiens du Sud, Espagnols puis Portugais, souvent marqués par leur origine rurale, un individualisme assez fort et la peur de la répression* »[596]. Mais, les syndicats français (la CGT dès 1964) construisent un discours en direction des travailleurs portugais mais qui ne connaît pas véritablement d'écho dans la mesure où les Portugais enregistrent une faible syndicalisation durant les années soixante[597]. Cette situation n'est pas spécifique aux étrangers portugais, pour les Espagnols, « *l'urgence des besoins matériels des immigrants économiques les éloigne de tout ce qui ne leur semble pas immédiatement rentable en termes financiers. Dans cet esprit, le syndicalisme leur apparaît comme une activité vaine et même dangereuse, puisqu'elle peut mécontenter les dirigeants de l'entreprise dont ils dépendent* »[598]. Ainsi, les pays d'origine et d'accueil entretiennent la passivité politique des ressortissants portugais. La période s'étalant entre 1945 et 1974 correspond à une émigration massive des Portugais vers les pays du Nord de l'Europe. Dès ses prémices, l'immigration portugaise mêle de nombreux émigrés économiques à quelques exilés politiques. Mais quelles seront les conséquences de la crise économique des années soixante-dix sur l'immigration portugaise ?

C/ 1974-2005 : le renouveau de l'immigration portugaise

La décision de suspendre les flux de main-d'œuvre, marque une réorientation fondamentale du cadre institutionnel, politique et économique régissant la condition des étrangers dans de nombreux pays européens : « *le souci des gouvernements européens de freiner la montée de la migration familiale, la crainte de voir se constituer des îlots de peuplements dont l'intégration risque d'être difficile, ont joué un rôle tout aussi décisif que la montée du chômage dans le renversement des politiques migratoires européens* »[599]. Cette décision de suspendre l'immigration est prise dès 1974 en France et en Belgique et en 1978 au Luxembourg. Depuis, la politique de l'immigration vise à la fois à organiser les entrées et à améliorer les conditions de travail et de vie des étrangers. 1992 marque la libre circulation

[595] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.126.
[596] - *Ibidem*, 1988, p.123.
[597] - « *En 1964, la CGT ouvrit des permanences en langue portugaise dans les communes où se trouvaient les grands bidonvilles et publia une revue syndicale en portugais O trabalhador* » dans VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne (1956-1974) » dans BRUNET Jean-Paul (dir.), *op.cit.*, 1995, p.186.
[598] - HERMET Guy, *op.cit.*, 1967, p.159-160.
[599] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.279.

accordée aux ressortissants de l'Union européenne : les Européens n'ont plus besoin de permis de travail pour se rendre dans un autre Etat membre[600].

En France, la part de la population étrangère dans la population totale a diminué depuis le recensement de 1982, à cette époque, les étrangers représentaient 6.8% de la population totale. En 1977, un accord est signé entre la France et le Portugal dans le but de garantir aux Portugais installés en France un droit à l'immigration familiale[601]. En 1982, 767 304 Portugais sont recensés soit 20.7% de la population étrangère. Cette augmentation est essentiellement le résultat du regroupement familial. Depuis cette date, le nombre des Portugais décroît, ainsi en 1990, la France compte 649 714 Portugais soit 18% de la population étrangère et en 1999 : 555 383 Portugais soit 17% de la population étrangère. En l'espace d'une cinquantaine d'années, les étrangers de nationalité portugaise ont pris une place considérable dans la population étrangère en France : le taux d'accroissement est de 96% entre 1946 et 1999. Les années de forte croissance se situent entre 1968 et 1975 ; depuis la population portugaise a baissé et s'est stabilisée (voir graphique 2). Dans les années soixante, les trois nationalités les plus importantes en France sont les Espagnols, les Italiens et les Algériens. En 1975, l'arrivée des Portugais bouleverse cette hiérarchie : les Portugais arrivent en tête des étrangers avec 22% des étrangers devant les Algériens et les Italiens. Entre 1982 et 1999, les Portugais et les Algériens sont alternativement la nationalité la plus importante numériquement. Les Portugais « *ont su tirer parti des mesures de régularisations exceptionnelles adoptées en 1973-1974 et en 1981-1982 ; au total près de 150 000 Portugais dont 56 000 travailleurs, ont été autorisés à se fixer dans ce pays depuis 1973. Mais face aux difficultés croissantes, ils ont cherché des pays de substitution* »[602].

En Belgique, les années quatre-vingt enregistrent une croissance de la population étrangère (due essentiellement au regroupement familial) puisque le recensement de 1980 indique 9% d'étrangers en Belgique. Depuis, la part des étrangers a baissé légèrement et se stabilise : 8.8% d'étrangers en 1990 et 8.7% en 2000. La population étrangère se concentre surtout dans la région Bruxelles-Capitale. De 6.8% en 1961, la part de la population étrangère dans la région Bruxelles-Capitale est passée à 16.1% en 1970 et a atteint 29.7% en 1996. Avant les années soixante, les étrangers venaient travailler essentiellement dans les régions

[600] - Pour des données chiffrées, voir PEIXOTO J « A emigração portuguesa a partir de 1980 : factos estatísticos e modalidades de evolução », *Estudos demográficos*, n°31, Lisbonne, INE, 1993, pp.35-74.
[601] - WEIL Patrick, *op.cit.*, 2004, p.147.
[602] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.330.

minières. A partir des années soixante, la croissance économique a provoqué une demande de la main-d'œuvre étrangère non-qualifiée dans les secteurs de la construction et des services et dans les zones urbaines. Le Portugal en a fourni une partie. Depuis les années soixante, l'effectif des Portugais ne cesse d'augmenter de façon importante. L'accord belgo-portugais, signé le 29 novembre 1978, définit le statut des Portugais au sein de la société belge et régularise la présence de certains Portugais en Belgique[603]. Ainsi en 1981, il y a 10 482 Portugais en Belgique. Et le chiffre des Portugais est passé de 15 137 en 1991 (soit 1.7% de la population étrangère et 2.8% de la population européenne) à 23 033 Portugais (2.5% de la population étrangère) en 1995. Nous pouvons supposer que l'entrée du Portugal dans l'Union européenne a favorisé ce mouvement d'immigration et que l'augmentation des Portugais en Belgique n'est pas due essentiellement à un mouvement d'immigration[604], mais également aux procédures de régularisations, survenues suite aux principes de libre circulation des hommes et des marchandises au sein de l'Union européenne, mis en place le 1er février 1993. Le début du XXIème siècle voit la présence portugaise se confirmer en Belgique puisqu'en 2000, sont recensés 25 560 Portugais. Depuis, la population portugaise semble se stabiliser car en 2004, la Belgique compte 26 802 Portugais. Si l'immigration portugaise en Belgique est ancienne, le noyau commence à se développer à partir des années soixante et à s'élargir dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Puisque entre 1970 et 2004, le taux d'accroissement de la population portugaise est de 100%. Ainsi, c'est une population qui s'est constituée avant les années soixante-dix mais son développement est postérieur à 1974, année de l'arrêt légal de l'immigration en Belgique. Nous pouvons en déduire que parmi les Portugais en Belgique, se côtoient une population venue dans le cadre d'accords bilatéraux ou clandestinement et une population venue dans le cadre de la libre circulation dans l'Union européenne.

Au Grand-Duché du Luxembourg, en 1975, un accord de main-d'œuvre a été signé avec la Tunisie, mais cet accord n'a jamais été mis en place, ainsi le gouvernement luxembourgeois s'est reporté vers le Portugal[605]. G. Als considère que « *le Luxembourg a avantage à limiter l'immigration aux pays latins de la Méditerranée, les nationaux de ces pays posent un minimum de problèmes d'intégration* »[606]. Par ailleurs, la politique

[603] - Pour plus de détails, voir PEREIRA Sophie, *op.cit.*, 2004, p.323.
[604] - POULAIN Michel, *Migrations en Belgique. Données démographiques*, CRISP, n° 1438-1439, 1994, p.8.
[605] - LESNES Corinne, *op.cit.*, 13 février 1996, p.12.
[606] - ALS Georges, « Les étrangers au Luxembourg », *Benelux*, n°81/1, Bruxelles, 1981, p.42. Dans le même sens voir le témoignage de Marcel Barnich, premier Commissaire à l'immigration, dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.79 : « *Tous les gouvernements que j'ai connus partageaient le sentiment général du pays que le*

d'immigration du Luxembourg « *s'adapte étroitement aux besoins de ses employeurs qui demeurent à la source, envoyant leurs demandes au ministère du travail qui y répond en les adaptant aux perspectives socio-économiques à court terme. Le Portugal apparaît dès lors comme un réservoir de main d'œuvre assuré* »[607]. Au Luxembourg, la part des étrangers est de 26.3% en 1981, 29% en 1991 et 36.9% en 2001 ; soit une augmentation de 69% en deux décennies. A. Cordeiro parle des « *trois cycles de l'immigration luxembourgeoise* » : le cycle allemand, le cycle italien et le cycle portugais qui se sont successivement enchaînés et parfois superposés[608]. Un accord à la fin de l'année 1979 est signé entre le Luxembourg et le Portugal et concerne plus de 13 000 personnes[609]. « *Le choix des Portugais répond à la volonté de bénéficier d'une immigration hors pays du Marché Commun mais pas trop éloignée du profil traditionnel de l'immigrant* »[610]. Au Luxembourg, en 1981, le chiffre des Portugais est sextuplé : le Luxembourg compte 29 300 Portugais soit 8% de la population totale et 30.6% des étrangers. Les Portugais deviennent alors la première population étrangère du Luxembourg, devançant ainsi la population italienne. Il faut noter que les Portugais ont « *profité de la nouvelle réglementation concernant le regroupement familial* »[611]. Puis, l'immigration portugaise a connu une deuxième période à partir de 1987 (plus de 2 000 personnes par an) après que le Portugal soit entré dans l'Union européenne en 1986. Ainsi en 1991, sont recensés 39 100 Portugais soit 10.2% de la population totale et 34.2% des étrangers et ce chiffre augmente progressivement car en 1996, le pays compte 51 500 Portugais (soit 12.5% de la population totale et 37.3% des étrangers). Le début du XXIème siècle confirme ce mouvement : en 2001, 58 450 Portugais sont dénombrés (13.3% de la population totale et 36.1% de la population étrangère) ; en 2003 : 61 440 (soit 13.7% de la population totale et 36.1% de la population étrangère); et en 2004 : 63 760 14.1% de la population totale et 36.6% de la population étrangère). Les derniers chiffres obtenus en 2005 marquent une continuité puisque les 65 700 Portugais vivant au Luxembourg constituent 14.4% de la population totale et 37% de la population étrangère. Il faut également prendre en compte les fonctionnaires européens qui étaient au nombre de 7 700 personnes en 2002.

---

recrutement de travailleurs étrangers devait se faire de préférence dans les pays européens, sans pour autant se fixer sur une nationalité déterminée, qui nous étaient proches par leur culture et leurs traditions, ceci pour faciliter leur intégration »

[607] - GEHRING Jean-Marie, « L'immigration portugaise au Luxembourg » dans *op.cit.*, 1981, p.750-751.

[608] - CORDEIRO Albano, *op.cit*., Printemps-Été 2001, pp.93-100.

[609] - GEHRING Jean-Marie, « L'immigration portugaise au Luxembourg » dans *op.cit.*, 1981, p.745.

[610] - *Ibidem*, p.749.

[611] - HOFFMAN Serge, « L'immigration au Grand-Duché de Luxembourg. De l'époque industrielle à aujourd'hui », *Migrance*, *op.cit*., Premier trimestre 2002, p.67. Dans le même sens, voir WARINGO Karin, « Migration Policies in Luxembourg », *op.cit.*, 2004.

1974 ne marque pas la fin de l'immigration portugaise. En effet, le regroupement familial contribue à gonfler les effectifs des ressortissants portugais parmi les étrangers en Europe du Nord. Par ailleurs, dans certains pays comme en Belgique et au Luxembourg, le principe de libre circulation des citoyens de l'Union conduit au renouvellement de l'immigration portugaise. Finalement, en Europe, de nombreux Portugais ont été engagés à partir des années soixante afin d'occuper des emplois pénibles et mal payés. Contrairement à ce que l'on pensait alors, la plupart d'entre eux ne sont pas retournés dans leur pays après quelques années, et nombreux sont ceux qui ont fait venir leur famille. En très grande majorité, les travailleurs étrangers se sont installés dans les régions traditionnellement industrielles ou bien dans les grandes villes, sources d'emplois dans la construction ou les services. Ainsi, l'émigration est un moyen pour les Portugais d'améliorer leurs conditions de vie d'autant plus que les pays de l'Europe du Nord sont en pleine expansion économique à partir des années soixante et s'ouvrent à l'immigration.

§III/ Arriver en Europe du Nord : les politiques publiques de l'immigration

Dès le XIX siècle, l'Europe connaît des mouvements migratoires qui s'intensifient au fur et à mesure des années et de la demande économique[612]. La main-d'œuvre étrangère moins coûteuse que la main d'œuvre locale est destinée à combler les besoins générés par la révolution industrielle[613]. Dans plusieurs pays européens, c'est à partir des années trente qu'est née la politique d'immigration. En France, *« l'année 1938 constitue le premier tournant, le moment où, au sommet de l'Etat, une politique tente de se définir et de se coordonner »*[614]. De même, en Belgique, la politique d'immigration est qualifiée d'*« invention récente »*[615]. C'est dans les années trente que la crise amène les pouvoirs publics

[612] - Pour une vision européenne de l'immigration en Europe, voir DASSETTO Felice, PIASER Antonio, *Migrations entre passé et avenir. Flux et politiques migratoires en Europe et en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia/Sybidi, 1992, pp.11-48. Voir également les tableaux récapitulatifs dans NIESSEN Jan, PEIRO María José, SCHIBEL Yongmi, *Civic citizenship and immigrant inclusion. A guide for the implementation of civic citizenship policies*, Migration Policy Group, Bruxelles, 2005, pp.24-37.

[613] - CORDEIRO Albano, *Pourquoi l'immigration en France ? (Critique des idées reçues en matière d'immigration)*, Créteil, CMMC, 1981, pp.79-104. Voir également, TARRIUS Alain, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992. BAROU Jacques, Europe, *op.cit.* , 2001.

[614] - WEIL Patrick, *op.cit.*, 2004, p.21.

[615] - HULLEBROECK Patrick, SANT'ANGELO François, « La politique générale d'immigration et la législation sur les étrangers » dans MORELLI Anne, *op.cit.*, 2004, p.123. Sur le sujet, voir également,

à légiférer. L'arrêté royal du 15 décembre 1930 prévoit que les étrangers qui souhaitent travailler en Belgique doivent préalablement en obtenir l'autorisation du ministère de la Justice, autorisation conditionnée par la présentation d'un contrat de travail[616]. Avant 1945, la législation relative aux étrangers est à peine en formation. La donne changera durant la deuxième moitié du XXème siècle.

Si les deux conflits mondiaux provoquent la fuite de la main d'œuvre étrangère, les pertes humaines recensées aux lendemains des guerres conduisent les Etats européens à faire appel aux étrangers pour la reconstruction et la remise en route du pays. Après la deuxième guerre mondiale, « *le volume général des flux d'immigration vers l'Europe dépasse celui des flux des autres courants d'immigration nord ou latino-américains* »[617]. Ainsi, le creuset européen a accueilli à la fois des Européens du Nord (comme les Belges en France) de l'Est (les Polonais) et du Sud (les Italiens, les Espagnols ou les Portugais). L'immigration vers l'Europe s'est diversifiée en accueillant de nouvelles populations comme les Turcs, les Maghrébins ou les Africains. Devant ces flux d'étrangers, chaque pays européens tentent de légiférer. En France, entre 1945 et 1974, les pouvoirs publics cherchent à « *élaborer une politique migratoire visant à réglementer le séjour et l'emploi des étrangers* »[618]. Deux ordonnances sont prises en 1945 ; elles déterminent à la fois les conditions d'accès à la nationalité et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France[619]. « *La Belgique et le Luxembourg inaugurent une politique qui se présente de façon plus ou moins explicite comme une politique démographique copiée sur le modèle du discours français. Elle consiste surtout à l'encouragement du regroupement familial* »[620]. Cependant, en Belgique, « *il n'y a pas de politique* [migratoire] *cohérente* »[621] : après la volonté de stopper l'immigration à la fin des années cinquante, celle-ci reprend de plus belle quelques années après au point que le permis de travail exigé pour entrer sur le territoire belge ne l'est plus entre 1963 et 1967. En effet, face aux besoins de main-d'œuvre, l'Etat belge incite les étrangers à venir en Belgique

---

MARTENS Albert, *op.cit.*, 1976. Et la troisième partie dans le livre de MARTINIELLO Marco, PONCELET Marc (dir.), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, De Boeck/Université, Bruxelles, 1993, pp.105-202.

[616] - CARLIER Jean-Yves, REA Andrea, *Les étrangers en Belgique*, Dossiers du CRISP, n°54, 2001, p.5.

[617] - DASSETTO Felice, PIASER Antonio, *op.cit.*, 1992.

[618] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op. cit.*, 1988, p.92.

[619] - WEIL Patrick, *op.cit.*, 2004, p.79.

[620] - DASSETTO Felice, PIASER Antonio, *op.cit.*, 1992, p.20.

[621] - Voir LEWIN Rosine, « Balises pour l'avant 1974 » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, p.24. Dans le même sens, voir REA Andréa, « Les politiques d'immigration de la Belgique » dans Initiative belge inter-universitaire sur l'immigration et l'intégration, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004.

et à régulariser leur situation une fois dans le pays. La catastrophe minière de Marcinelle[622] conduit l'Etat belge à s'approvisionner en main d'œuvre auprès d'autres pays notamment l'Espagne, la Grèce, le Portugal et à partir de 1962 au Maroc et en Turquie[623]. La revendication relative à la question du statut des étrangers est portée par les étudiants belges. Dès la rentrée de 1970, les étudiants et les professeurs se mobilisent (grèves de la faim, manifestations, interpellations politiques…). Ces revendications ont pour but de faire plier le ministre de la justice (J. Vranckx) qui souhaite appliquer un arrêté royal de 1965 selon lequel les étudiants étrangers doivent être en possession d'une autorisation de séjour provisoire avant d'entrer sur le territoire belge. Fin décembre, le ministre retire son projet. Après la constitution d'une commission, un « *code des étrangers* » portant sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, est mis en place, mais ce projet n'est pas suivi par le gouvernement. Il faut attendre le 15 décembre 1980 pour qu'une loi soit adoptée en la matière.

La réglementation du travail des étrangers a souvent été à l'ordre du jour au Luxembourg[624] et elle connaît aussi une certaine incohérence : « *depuis le début de l'immigration massive jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les forces politiques et sociales du Luxembourg se sont trouvés sans cesse aux prises avec l'élément étranger, sans arriver à une attitude cohérente à son égard* »[625]. En 1972, la loi Schaus prévoit l'expulsion des étrangers qui n'ont pas d'emploi. Même si la loi n'a jamais été appliquée, elle témoigne d'un durcissement de la politique migratoire du Luxembourg[626]. Toujours en 1972, une loi crée le Commissariat à l'immigration pour se conformer à une recommandation de la Commission européenne ; il a pour mission d'agir dans le vaste domaine de l'immigration. Jusqu'en 1974, les impératifs économiques semblent justifier la politique d'immigration des pays européens.

« *L'année 1974 marque le début du cycle de crise* [… caractérisé] *par un arrêt des flux d'entrée de nouveaux migrants* »[627]. La plupart des pays européens déclarent l'arrêt de

[622] - Le 8 août 1956, à Marcinelle, 262 mineurs dont 136 Italiens trouvent la mort dans une mine.
[623] - LEWIN Rosine, « Balises pour l'avant 1974 » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, Bruxelles, 1997, p.22.
[624] - FAYOT Ben, « Les forces politiques et sociales face à l'immigration (1880-1940) dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, , pp.49-61. Voir également DIEDERICH René, « Le droit et les immigrés » dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, 1985, pp.129-147.
[625] - FAYOT Ben, « Les forces politiques et sociales face à l'immigration (1880-1940) dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.61.
[626] - UNIÃO, *Fremdarbeiter. Ein Schwarzbuch über ihre situation in Luxemburg*, União Weimerskirch, 1974, pp.39-43.
[627] - DASSETTO Felice, PIASER Antonio, *op.cit.*, 1992, p.24.

l'immigration. La France est le premier pays européens a proclamé la fermeture légale des frontières françaises le 3 juillet 1974. De nombreux pays européens lui emboîtent le pas : en Belgique, cette mesure est prise le 1er août 1974. Ceci conduira à une sédentarisation des populations étrangères. Toutefois, les gouvernements européens semblent proposer deux solutions aux étrangers : repartir dans le pays d'origine ou bien s'intégrer dans leur pays de résidence. Pour favoriser la première option en France, la période allant d'avril 1977 à mai 1981 est jalonnée par les « *lois du retour* »[628]. Cette aide financière est proposée par plusieurs Etats européens aux étrangers qui souhaitent quitter définitivement le pays. Par ailleurs, la présence de cette population étrangère soulève la question de leur intégration. Ainsi une brochure éditée par le Ministère d'État Luxembourgeois témoigne d'un changement dans l'approche de l'immigration : « *le travailleur étranger ne peut plus être considéré comme un tampon conjoncturel* »[629].

C'est dans les années quatre-vingt dix, sous l'effet de la percée électorale de l'extrême droite en Flandres que le gouvernement belge met en place une politique d'intégration des étrangers résidant dans le pays[630]. Mais *« la Belgique synthétise, dès lors, les deux approches de l'intégration existant en Europe. La Flandre se rapproche davantage du modèle anglais et hollandais où les problèmes urbains et la marginalité sont évoqués en termes de minorités ethniques. Les Francophones adoptent en une approche différente, plus proche de celle de la France, où le thème de l'exclusion est central et celui d'ethnie banni* »[631]. Certains pays européens connaissent la montée des parties d'extrême droite et éprouvent des difficultés à éradiquer la crise économique. Dans ce contexte de crise politico-économique, plusieurs pays européens réfléchissent à l'existence d'un organe dont la mission serait de traiter les questions inhérentes à l'immigration. Ainsi, en Belgique, en 1989, a été créé le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés (CRPI). Cette politique vise à la fois à favoriser l'inclusion sociale tout en tolérant l'existence d'identités et d'associations culturelles distinctes[632]. Le CRPI a cédé sa place au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, créé par la loi

[628] - WEIL Patrick, *op.cit.*, 2004, pp.144-192.
[629] - Ministère d'État du Grand-Duché de Luxembourg, *op.cit.*, 1973, p.3.
[630] - JACOBS Dirk, « Immigrants in a Multinational Political Sphere: The Case of Brussels » in Rogers Alisdair, Tillie Jean, (eds.), *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities*, Aldershot, Ashgate. 2001, pp. 107-122.
[631] - REA André, « La politique d'immigration et les politiques d'intégration en Belgique » dans MARTINIELLO Marco, PONCELET Marc (dir.), *op.cit.*, 1993, pp.164-165.
[632] - PHALET Karen, SWYNGEDOUW Marc, « Les représentations sociales de la citoyenneté et de la nationalité : une comparaison entre immigrés turcs et marocains et belges peu scolarisés à Bruxelles », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 1, 2001, p.110.

du 15 février 1993. Il a pour mission de favoriser l'intégration des populations étrangères et de lutter contre le racisme grâce à de nombreuses actions[633].

Pour le Luxembourg, C. Wey détermine deux phases dans la politique d'immigration : d'une part, entre 1974 et 1984/1985 et d'autre part, entre 1984/1985 et 2002[634]. La première période correspond à la crise économique mondiale et se caractérise par des mesures migratoires restrictives et les débuts d'une politique d'intégration. Il s'agit d'une part, d'améliorer le statut social des immigrés et de leurs familles et d'autre part, de valoriser le statut professionnel des migrants en mettant en place des cours d'alphabétisation ou de formation professionnelle[635]. C'est également en 1974 que les autorités luxembourgeoises lancent la Conférence Nationale de l'Immigration. Il s'agit d'une grande consultation des associations immigrées qui ont regroupé leurs revendications dans une résolution commune. Elles demandent notamment la sécurité de l'emploi et des logements sociaux. Le 24 juillet 1977, a été créé le Conseil National de l'Immigration (CNI) qui devrait être saisi de toute loi touchant les immigrés. La deuxième période de la politique d'immigration est marquée par une législation en faveur de l'intégration des étrangers. Progressivement, l'intégration des étrangers sera envisagée à la fois du point de vue socio-économique et du point de vue socio-politique[636]. La loi du 27 juillet 1993 prévoit la création du Commissariat du gouvernement aux étrangers et celle du Conseil National pour étrangers. Le Commissariat du Gouvernement aux étrangers, fonctionnant auprès du Ministère de la Famille, est chargé de coordonner la politique en faveur des étrangers et a pour mission d'apporter son appui et d'organiser toutes les autres actions prévues par la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg. Auprès du Commissariat du Gouvernement aux étrangers, fonctionne le Conseil National pour étrangers. Le Conseil est l'organe consultatif au niveau national, chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, tous les problèmes concernant les étrangers et leur intégration. Il donne son avis sur tous les projets législatifs et réglementaires relatifs à la politique pour étrangers ainsi que sur tous les projets que le Gouvernement juge utile de lui soumettre. Le Conseil est composé du Commissaire au Gouvernement des étrangers, de représentants du gouvernement et syndicaux et de quatorze étrangers. Le Conseil National pour étrangers a été élu pour la première fois en

633 - Pour plus de détails, voir http//www.diversite.be
634 - WEY Claude, « Le champ politique luxembourgeois et les étrangers » dans ASTI, « Migrations : les enjeux ! Conférences et colloque 2002 », *Ensemble*, n° 71-72, mars 2003, pp.90-98.
635 - HIRSCH Mario, « Les tergiversations d'une politique d'immigration » dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.156.
636 - WEY Claude, « Discours et politiques d'immigration et d'intégration au Luxembourg (1974-2002) » dans FERRY Vincent, GALLORO Piero-D., NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 2005, pp.157-160.

juillet 1995. C'est un organe qui fait l'objet de critiques notamment à propos de sa composition et de son rôle : le gouvernement n'est pas obligé de soumettre les projets de loi au CNE[637].

« *Derrière les politiques et le droit se cachent les pratiques et les philosophies nationales en matière d'accueil et d'intégration des étrangers* »[638]. Par ailleurs, les choix politiques en matière d'immigration ne sont pas sans conséquence sur l'identité des étrangers[639]. Si la politique publique d'immigration de chaque Etat est spécifique. Au fur et à mesure, la construction européenne fait converger les politiques d'immigration des Etats-membres[640]. En effet, les prises de position de plusieurs pays européens s'inscrivent plus globalement dans le cadre de la politique européenne, « *caractérisée d'une part, par une politique d'intégration des personnes séjournant de façon régulière dans un pays et d'autre part, par une politique de maîtrise des flux migratoires* »[641]. Ainsi, la construction européenne semble favoriser une certaine convergence dans le traitement des étrangers présents sur le sol des différents Etats membres, alors que cette dimension représente sans doute l'un des domaines les plus sensibles de la souveraineté nationale[642]. L'intégration du Portugal dans l'Union européenne transforme le simple travailleur étranger portugais en un citoyen de l'Union : « *au terme d'un siècle de présence en France, les Portugais se trouvent à la croisée des chemins dans la société où ils vivent : plus vraiment immigrés, mais pas encore pleinement européens* »[643]. Qui sont les Portugais qui vivent aujourd'hui en France, en Belgique et au Luxembourg ?

SECTION II/ PORTRAITS SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD

Pour dessiner un portrait statistique de la population portugaise dans les trois villes étudiées, nous avons eu recours aux données disponibles dans chaque pays et ville. En effet,

---

637 - « Bases fragiles », *D'Lëtzebuerger Land*, juillet 1995.
638 - BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *op.cit.*, juillet-septembre 1999, p.11.
639 - *Ibidem*, p.16.
640 - WEIL Patrick, « Convergences et divergences des politiques de flux » dans COSTA-LASCOUX Jacqueline, WEIL Patrick, (dir.), *op.cit.*, 1992, pp.61-71.
641 - SESOPI, *Entre intégration et fermeture. Rapport d'information analytique sur les politiques des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, janvier 1993-juin 1994*, SESOPI,1994, p.28. Voir également BESCH Sylvain, « Quelle politique migratoire au Luxembourg au cours des années 90 ? Les points forts, défis et enjeux », *Passerelles*, n° 22, Printemps-Été 2001, pp.127-136.
642 - Hypothèse tirée de ARNAUD Lionel (dir.), *op.cit.*, 2005, p.15.
643 - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Portugais de France, un siècle de présence » dans GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile, (dir.), *op.cit.*, 1998, pp.144-153.

nous ne saurions sous-estimer la dimension quantitative des Portugais et il importe d'en préciser les chiffres pour les villes d'Esch, Roubaix et Ixelles, lieux de notre recherche. Chaque État a une politique de recensement spécifique. Ainsi, les données issues des structures statistiques des trois pays ne datent pas toujours de la même année. Par ailleurs, si certains pays disposent de données régulières de la population comme la Belgique et le Luxembourg ; en revanche, en France, les données statistiques reposent essentiellement sur le recensement national de l'Institut National de la Statistique et des Études économiques (INSEE). En comparant les trois pays, nous constatons une divergence à la fois au niveau de la régularité et de l'actualisation des données statistiques relatives aux étrangers. Ainsi, il y a un intérêt à confronter les données statistiques issues de plusieurs pays mais aussi des limites. Cependant, « *si en dépit de "l'incomparabilité" intrinsèque des chiffres émanant d'espaces nationaux dont les histoires, les structures, les institutions… sont différentes* [il ne faut pas] *prétendre, au nom du relativisme renoncer à la comparaison* »[644]. Il faut cependant prendre une double précaution : d'une part au préalable, comprendre et expliquer les modes de production des données utilisées et d'autre part, ne pas s'en tenir à la confrontation terme à terme des objets investigués. C'est pourquoi, avant d'analyser les données relatives aux étrangers et plus particulièrement aux Portugais, disponibles dans chaque pays et ville, il est important de revenir sur les conditions de fabrication des données statistiques.

§I/ La question de la construction des données statistiques relatives à la population

On s'accorde pour dire que « *1/3 des Portugais vivent hors du Portugal* »[645]. Par ailleurs, 1/10ème de la population du Portugal vivrait en France[646]. Ainsi, à l'instar d'A. Cordeiro, nous pouvons nous poser la question de savoir « *quels critères adopter pour considérer qu'une personne demeurant hors du "territoire national", est portugaise ?* »[647] Par surcroît, dans la perspective de la comparaison, il est nécessaire de porter un intérêt aux conditions de construction des données statistiques relatives aux étrangers. Quels organismes s'occupent de ces statistiques ? A quelle fréquence sont-elles produites ? Selon quels

644 - DUPRÉ Michèle, JACOB Annie, LALLEMENT Michel, LEFÈVRE Gilbert, SPURK Jan, « Les comparaisons internationales : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche » dans LALLEMENT Michel, SPURK Jan (dir.), *op.cit.*, 2003, p.14.
645 - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, p.1.
646 - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, p.21.
647 - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, p.1.

principes ? Réfléchir sur les conditions de production de données relatives aux étrangers, c'est par ricochet, questionner le rapport qu'entretiennent les États à leurs populations étrangères : « *réfléchir l'immigration revient au fond à interroger l'État, à interroger ses fondements, à interroger ses mécanismes internes de structuration et de fonctionnement* »[648]. Comment les données relatives aux étrangers sont-elles présentées et diffusées ? Au niveau européen, il existe Eurostat, l'organisme officiel de statistique ; mais l'organisme est plutôt chargé de compiler les données nationales. Nous verrons, tout d'abord que certains pays font le choix de produire régulièrement des statistiques sur la population du pays ; c'est le cas de la Belgique et du Luxembourg. La faiblesse de la production statistique distingue la France de ces États, c'est ce que nous présenterons dans un deuxième temps. Ensuite, nous verrons qu'il faut prendre certaines précautions quant à l'exploitation des données, d'autant plus que celles-ci peuvent résulter de la politique d'immigration menée par l'Etat.

A/ La Belgique et le Luxembourg : la fréquence de la production statistique

Les prémisses de la statistique belge remontent au début du XIXème siècle : en 1846, est réalisé le premier recensement de la population et les registres de la population dans les communes sont mis en place. Depuis un recensement est réalisé tout les dix ans environ. Le dernier a eu lieu en 2001. L'organisme de la statistique officielle en Belgique est l'Institut National de Statistique (INS), mis en place en 1946 et rattaché au Ministère des affaires économiques. Depuis 1988, le chiffre officiel de la population est calculé par INS sur la base des données du Registre National des Personnes Physiques. Le registre est un fichier informatisé géré en temps réel[649]. Il regroupe les données des registres communaux de la population (y compris les registres des étrangers)[650] et les ressortissants étrangers travaillant dans les institutions de l'Union Européenne[651]. Chaque année, l'INS publie les chiffres de la population par commune à la date du 1er janvier dans le *Moniteur Belge*. La statistique de la population belge et de la population étrangère est établie sur la base du critère juridique de la nationalité. Ainsi seules les personnes n'ayant qu'une nationalité étrangère sont des étrangers.

[648] - SAYAD Abdelmalek, « Immigration et "pensée d'état" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, septembre 1999, p.6.
[649] - HENAU Anne (coord.), *op.cit.*, 2002, p.13.
[650] - Dans le registre des étrangers, figurent les étrangers dont le séjour est en principe, temporaire. Les étrangers qui séjournent en Belgique de manière permanente figurent sur les registres de la population. A noter que le personnel diplomatique est exclu du comptage.
[651] - A savoir Parlement, Conseil, Commission et Comité Économique et Social. En principe, les ressortissants communautaires sont dispensés des formalités d'enregistrement de population, mais si ils ne sont pas inscrits dans les registres de population, les communes doivent les mentionner dans les registres de la population sur base de listes mensuelles fournies par le Ministère de l'Intérieur.

Les personnes qui disposent de la nationalité belge en plus d'une nationalité étrangère, sont considérées comme des Belges dans les statistiques[652].

Institut officiel de statistiques du Grand-Duché de Luxembourg , le STATEC est le service central de la statistique et des études économiques. Créé en 1962 suite à la fusion de l'Office de la statistique générale et du Service d'études et de documentation économique, il est rattaché au Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Il faut noter qu'il existe plusieurs ressources statistiques au Luxembourg. Tout les dix ans, un recensement de la population est effectué par le STATEC : le dernier a eu lieu le 15 février 2001. Cependant, annuellement, sont produites des estimations de la population par le STATEC en fonction des mouvements naturels (naissances et décès) et migratoires (arrivées et départs) de l'année. Depuis 1987, c'est le Centre informatique de l'Etat qui fournit au STATEC un fichier anonyme basée sur les mouvements enregistrés au Répertoire Général des Personnes Physiques. Enfin, il faut noter que le bureau de la population (*Biergeramt*) de chaque commune dispose de statistiques réalisées à partir des arrivées, des départs, des naissances et des décès dans la commune. Dans tous les cas, est considéré comme étranger, toute personne n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise. Cependant, « *chacune des trois sources* […] *utilisent des méthodes différentes de comptage et aboutissent donc à des résultats distincts* […c'est] *la manifestation de la difficulté de mesure de la population* »[653]. Ainsi, la Belgique et le Luxembourg privilégient la régularité des chiffres pour être au plus proche des réalités. La France tend à se rapprocher de ce système, même si pendant longtemps la règle a été celle du recensement.

B/ La France : la règle du recensement

En France, le recensement de la population est réalisé, conjointement par le Ministère de l'Intérieur et l'INSEE[654] selon une périodicité de sept ans environ. Les statistiques sont périodiques en France depuis le début du XIXème siècle. Mais l'INSEE, créée en 1946, réalise depuis des recensements à un rythme à peu près régulier : 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999. A noter que depuis janvier 2004, le recensement de la population en France est annuel : dans les communes de 10 000 habitants ou plus, est réalisée annuellement

652 - HENAU Anne (coord.), *op.cit.*, 2002, p.16.
653 - PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *op.cit.*, 2003.
654 - qui est une Direction générale du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8% environ de la population. Les statistiques élaborées à partir des enquêtes de recensement seront représentatives de l'ensemble de la population. Ainsi le recensement de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps. G. Noiriel souligne le manque de données concernant les populations étrangères en France contrairement aux Etats-Unis[655]. Il constate que dans ce dernier pays, sont disponibles « *des données statistiques fournies retraçant l'évolution du nombre annuel des immigrants admis à séjourner, par pays d'origine* »[656]. La recherche relative à l'histoire de l'immigration américaine date des années vingt et explique l'abondance des matériaux dans ce domaine par opposition à la France. Cette situation est le résultat de l'histoire française qui estime que « *l'immigration n'a rien à voir avec la construction de la France, rien à voir avec les Français et leur passé* »[657]. Pourtant, le recensement est la seule source d'information sur les étrangers vivant en France, même si elle est limitée : « *faute de registre de population, faute de comptabilisation fiable des titres de séjour délivrés, le recensement général de la population qui a lieu tous les sept ou huit ans demeure le seul instrument de comptage de la population étrangère* »[658].

Selon la nomenclature de l'INSEE, « *la population étrangère est composée des individus ayant déclaré une nationalité autre que la nationalité française.* [Et] *la population immigrée est composée des personnes nées étrangères dans un pays étranger* »[659]. Dans notre étude ne seront pris en compte que les étrangers pour deux raisons : d'une part, car notre travail porte sur les personnes de nationalité portugaise et d'autre part, car la démarche comparative nous conduit à prendre le même critère de référence pour les trois pays, à savoir la nationalité étrangère. Lors du recensement, « *est considéré comme étranger celui qui se déclare comme tel, sans qu'il soit fait vérification de cet état* »[660]. Ainsi, des erreurs sont possibles. Par exemple, pour l'administration française, les binationaux franco-portugais ne sont que Français, et apparaissent en tant que tels… sauf si ils se déclarent en tant que Portugais puisque l'information « *nationalité* » dans le recensement est déclarative. Ainsi, les pays disposent de chiffres plus ou moins actualisés. G. Noiriel explique les logiques de la

[655] - NOIRIEL Gérard, *op.cit*, 1988, p.26.
[656] - *Ibidem*, p.26.
[657] - *Ibidem*, p.20.
[658] - MOIGNE Guy Le, LEBON André, *op.cit.*, 1999, p.14.
[659] - INSEE, *Tableaux thématiques, exploitation complémentaire : Population immigrée - Population étrangère*, recensement de la population, mars 1999, p.28.
[660] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.22.

construction de la statistique française[661] et estime que « *la tradition "assimilatrice" française a rendu invisible l'immigration dans la société française* »[662]. C'est à ce sujet qu'a eu lieu un débat chez les démographes entre M. Tribalat et H. Le Bras sur la question de savoir si il fallait introduire des catégories « *ethniques* » dans les statistiques étatiques ; débat s'est prolongé jusqu'à ces derniers mois[663]. Face à ces chiffres, des précautions méthodologiques de maniement et d'utilisation s'imposent.

C/ Exploiter les données brutes : les précautions de la sous-production et les limites des chiffres officiels

« *Dans les pays où les statistiques sont développées, il arrive très rarement qu'elles soient compilées en fonction des exigences des sociologues; ceux-ci en sont donc réduits à les retravailler et à les réinterpréter* »[664]. Les données fabriquées par les institutions statistiques restent générales. Pour obtenir des données pertinentes pour notre recherche, un travail des données brutes est nécessaire. Par ailleurs, pour pouvoir procéder à des comparaisons entre pays ou villes, il a fallu notamment calculer la part des Portugais au sein d'une part, de la population totale, d'autre part, de la population étrangère et enfin, de la population européenne. Dans ce sens, il faut relever que la population européenne est celle de l'Union européenne et qu'elle est donc variable au fil du temps et des élargissements. Par ailleurs, pour le recensement français de 1999, dans certains tableaux, il n'y a pas de distinction établie entre les pays de l'Union européenne et les pays d'Europe. Dans ce cas, les ventilations sont effectuées par continents : nationalités d'Europe, nationalités d'Afrique, nationalités d'Asie et nationalités d'Océanie. Mais, la plupart des tableaux sont établis selon une ventilation « *pays de l'Union européenne* ».

Pour la question du chômage, il faut noter que lorsque le chiffre du chômage est issu du recensement, il peut être différent de celui établi par l'administration de l'emploi : l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) pour la France, l'Office National pour l'Emploi

---

661 - NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 1988, pp.22-26.
662 - *Ibidem*, p.43.
663 - Sur cette question, voir SPIRE Alexis, MERLLIE Dominique, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, Les Editions de l'atelier, n° 188, juillet-septembre 1999, pp.119-130. Et TRIPIER Maryse, « De l'usage des statistiques "ethniques" », *Hommes & Migrations*, n° 1219, mai-juin, 1999, pp.27-31. HERAN François, « Il n'y a pas d'apprentis sorciers de l'INED », *Le Monde*, 15 novembre 2007.
664 - MENDRAS Henri, *op.cit.*, Paris, Armand Colin, 2001, p.15. La même idée est défendue par BECKER Howard S., *op.cit.*, 2002, pp.169-172.

(ONEM) pour la Belgique ou l'Administration de l'Emploi (ADEM) pour le Luxembourg. Puisque dans le recensement, il faut juste noter « à la recherche d'un emploi » sans fournir de preuve de cette situation. Par ailleurs, il faut soulever le cas de la double nationalité que l'on peut trouver en France et en Belgique. Ainsi, il peut y avoir des variations dans le comptage des Portugais vivant sur le territoire français ou belge en fonction de l'instance à la tête de l'enquête : pour les instances portugaises, le nombre de Portugais correspond au nombre de personnes en possession de la carte d'identité portugaise sans tenir compte que certains ont également acquis la nationalité du pays d'origine. Quant aux instances françaises et belges, elles recensent uniquement les Portugais qui n'ont pas la double nationalité. Pour le Luxembourg, cette situation n'est que rarement possible car l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise doit entraîner l'abandon de la nationalité d'origine[665]. Cependant, des cas exceptionnels de la double nationalité existent au Grand-Duché notamment lorsqu'un enfant est issu d'un couple mixte ayant deux nationalités différentes ou lorsque le pays d'origine refuse l'abandon de la nationalité. Ainsi, 20 000 à 30 000 binationaux sont dénombrés au Luxembourg. Enfin et de façon globale, il faut relever qu'il est difficile d'obtenir des informations précises au niveau communal tout en respectant l'anonymat des habitants. Et que les chiffres officiels relatifs à l'immigration ne reflètent qu'une certaine réalité des mouvements migratoires dans la mesure où l'immigration clandestine n'est pas prise en compte. Par ailleurs, ces chiffres sont également le résultat de la politique d'accès à la nationalité pratiquée par le pays de résidence.

D/ Les évolutions de l'accès à la nationalité du pays de résidence : les répercussions sur les données relatives aux étrangers

Il faut se méfier de ce que P. Hassenteufel appelle « les pièges du nominalisme et de la traduction, c'est-à-dire comparer deux objets parce qu'ils sont désignés par le même terme dans des pays différents, alors que ses significations et ses connotations peuvent être très variables selon les pays étudiés »[666]. Ainsi, être Portugais ne recouvre pas une même réalité

[665] - La question de la double nationalité est discutée. Dans ce but, un rapport a été commandé par le ministre de la justice : DELPÉRÉE Francis, VERWILGHEN Michel, *Citoyenneté multiple et nationalité multiple au Grand-Duché de Luxembourg*, rapport présenté au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg à la demande de Monsieur Luc FRIEDEN, ministre de la justice, Louvain-La-Neuve, 2004. Disponible sur : http://www.ufbe.be/pdf/rapport_lux.pdf

[666] - HASSENTEUFEL Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol.55, n°1, février 2005, p118.

selon les pays. La législation d'accès à la nationalité a des conséquences sur le contenu de la catégorie « individus de nationalité portugaise ». Deux politiques de l'immigration sont concevables. La première tend à garder les étrangers à l'écart de la société d'accueil. La présence des étrangers est donc vue comme une présence temporaire, dans un but essentiellement économique ou humanitaire (dans le cas du droit d'asile). La deuxième politique vise à l'intégration des étrangers dans l'ensemble national. Dans ce cas et en général, l'accès à la nationalité ne se fait pas exclusivement par filiation (droit du sang), mais aussi par le biais du droit du sol. Si la Belgique et la France s'inscrivent dans la deuxième tendance, le Luxembourg prévoit des conditions plus restrictives à l'accès à la nationalité. Les modèles de la France et la Belgique reposent sur la volonté des citoyens alors que le modèle luxembourgeois se rapproche du modèle allemand qui repose sur la communauté ethnique et culturelle. Dans le cas de la France et de la Belgique, il s'agit d'assurer l'intégration progressive des populations étrangères alors que dans le cas du Luxembourg, le droit tente d'abord de maintenir l'unité et l'identité culturelle du peuple luxembourgeois[667].

En Belgique et en France, c'est le principe du *jus soli* qui prévaut. Nation assimilationniste, la France a fini par privilégier le *jus soli*[668]. La nationalité française s'acquiert selon trois procédures : d'une part, par décret de naturalisation ou de réintégration ; d'autre part, par naissance et résidence et enfin par déclaration (surtout à raison du mariage)[669]. Pour la naturalisation, il faut avoir dix-huit ans, résider en France depuis cinq années, ne pas avoir fait l'objet de certaines condamnations et avoir une connaissance suffisante de la langue française. Quant à la réintégration, elle peut être demandée à tout âge par une personne qui a possédé la nationalité française mais qui l'a perdue. L'acquisition de la nationalité française à raison de la naissance ou de la résidence implique essentiellement que le requérant soit né en France, y réside à sa majorité et y a résidé pendant cinq années depuis l'âge de douze ans. Pour redonner du sens au droit de la nationalité, la loi du 22 juillet 1993 institue, pour les jeunes étrangers nés en France et résidant en France, l'obligation, pour devenir français, d'effectuer une démarche administrative, dite « manifestation de volonté », entre seize et vingt-et-un ans. Mais, la loi du 16 mars 1998 rétablit le principe de l'acquisition de plein droit de la nationalité française pour les jeunes étrangers nés en France et y résidant

[667] - D. Schnapper en se fondant sur une comparaison de l'Allemagne et de la France, dégage deux idées de la nation . SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, 1991, p.68.
[668] - BRUBAKER Rogers, « De l'immigré au citoyen. Comment le jus soli s'est imposé en France, à la fin du XIXe siècle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°99, septembre 1993, pp.3-25. WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset, 2002.
[669] - Voir article 17 et suivants et Code civil. Voir également, WEIL Patrick, *op.cit.*, 2004, pp.416-448.

depuis au moins cinq ans, et leur permet, s'ils remplissent les conditions de résidence, de demander dès l'âge de seize ans à être Français. Ainsi, les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à dix-huit ans, s'ils résident et y ont résidé de manière continue ou discontinue pendant cinq années depuis l'âge de onze ans. Enfin, l'acquisition de la nationalité française par déclaration notamment du fait du mariage donne la nationalité au partenaire au bout d'un an de mariage et de vie commune[670]. En 2001, parmi les nouveaux français, 62% sont d'origine africaine, 18% d'origine asiatique et 15% d'origine européenne. Pour les Portugais, en 1995, 14.8% ont acquis la nationalité française ; c'est le cas de 7.6% en 2001 et essentiellement du fait de la naissance et de résidence.

En Belgique, jusqu'en 1984, la législation relative à la nationalité était essentiellement fondée sur le *jus sanguinis*. Les modifications successives du code de la nationalité ont facilité l'accès à la nationalité belge. Dans la perspective de l'intégration individuelle, depuis la loi dite Gol de 1984 (entrée en vigueur en janvier 1985), prise par un gouvernement de droite (chrétien-libéral), il existe trois procédures pour acquérir la nationalité belge : d'une part, l'attribution ou la déclaration, d'autre part, l'option et enfin, la naturalisation. Pour l'acquisition de la nationalité belge par attribution, la loi de 1984 accorde la nationalité belge aux enfants issus de mariages mixtes : il suffit que l'un des deux parents possède la nationalité belge pour que l'enfant né de la relation soit belge. Par ailleurs, la loi de 1991 connue comme la loi Wathelet (entrée en vigueur en janvier 1992), contient une série de dispositions facilitant l'accès à la nationalité belge : les enfants issus de la deuxième génération peuvent devenir belges par la voie d'une déclaration et les enfants de la troisième génération d'étrangers deviennent automatiquement belges. Quant à l'acquisition de la nationalité par option, la loi de 1984 pose les conditions : avoir dix-huit ans, avoir résidé en Belgique au moins un an avant l'âge de six ans et obligatoirement entre quatorze et dix-huit ans et enfin, résider en Belgique pendant l'année précédant l'option. Par ailleurs, le conjoint étranger d'un(e) Belge peut opter pour la nationalité belge après six mois de résidence (ce délai a été étendu) commune en Belgique. Enfin, l'acquisition de la nationalité par naturalisation est ouverte pour les personnes majeures et ayant résidé en Belgique depuis trois ans au moins. La procédure de naturalisation est simplifiée par la loi du 13 avril 1995, puis par la loi du 1er mars 2000 dite la « *loi sur la naturalisation rapide* » en rendant l'accès gratuit à la naturalisation et en raccourcissant le délai de traitement de dossier. En Belgique, la binationalité est possible

[670] - Article 21-2 du Code civil.

lorsque le ressortissant acquiert la nationalité belge involontairement. Dans le cas d'une acquisition volontaire de la nationalité belge, il doit abandonner sa nationalité d'origine[671].

Le Luxembourg répond quant à lui à un autre schéma d'acquisition de la nationalité. Le Luxembourg applique la règle du *jus sanguinis*. Au XIX siècle, le Luxembourg se constitue en tant que nouvel Etat ; dans cette perspective, le droit du sol est privilégié. La rupture se situe au début du XXème siècle : la nationalité luxembourgeoise se construit par opposition à l'Allemagne avec la peur de la germanisation. Dans ce contexte, le discours identitaire luxembourgeois apparaît et le droit du sang prend de l'importance[672]. Si le Luxembourg compte un nombre plus important d'étrangers, c'est parce que le pays ne pratique pas le droit du sol. Ainsi, les enfants de parents étrangers, nés sur le territoire luxembourgeois, sont étrangers alors qu'ils ont été socialisés au Luxembourg. Il existe deux modes d'acquisition à la nationalité : soit l'option, soit la naturalisation[673]. Pour la naturalisation, il faut avoir dix-huit ans, avoir une autorisation de séjour au Luxembourg et avoir résidé au Luxembourg durant une période de cinq années consécutives précédant immédiatement la demande de naturalisation. Pour l'option, peuvent y recourir notamment les personnes nées au Luxembourg d'un parent étranger, l'étranger qui épouse un Luxembourgeois, l'enfant né à l'étranger d'un parent luxembourgeois. Dans tous ces cas, il faut être âgé de dix-huit ans et avoir sa résidence habituelle au Luxembourg pendant l'année antérieure à la déclaration d'option et y avoir résidé habituellement pendant au moins cinq années consécutives. Que ce soit dans le cas de la naturalisation ou de l'option, l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise est conditionnée par l'abandon de la nationalité d'origine, la connaissance d'une des langues du pays (luxembourgeois, français ou allemand), et l'absence de condamnation grave ou impliquant la déchéance du droit électoral. La naturalisation est décidée par la Chambre des députés. Quant à l'option, il faut l'agrément du ministre de la justice. Mais, dans les deux cas, l'avis motivé du Conseil communal de la résidence du requérant, est exigé. Malgré le nombre important des étrangers, le recours à l'acquisition de la nationalité quel que soit le mode est très faible. Il faut, cependant, constater une augmentation des demandes depuis la loi du 24 juillet 2001 qui rend les procédures de

[671] - Article 22 paragraphe 1er, 1°/ du Code de la Nationalité Belge.
[672] - SCUTO Denis, « Qu'est-ce qu'un Luxembourgeois? L'histoire de la nationalité luxembourgeoise du Code Napoléon à aujourd'hui: Une histoire sous influences française, belge et allemande », *Forum*, n° 244, mars 2005, pp.40-46.
[673] - Article 5 de la loi du 22 février 1968, modifiée par la loi 24 juillet 2001.

naturalisation et d'option gratuites[674]. L'idée de la double nationalité est soutenue par le Gouvernement qui estime qu'elle pourrait être « *l'instrument le plus efficace* » pour éviter l'exclusion des immigrants qui souhaitent continuer à participer au processus de décision de leur pays d'origine[675]. Cependant, le législateur luxembourgeois refuse pour le moment la double nationalité pour deux raisons : d'une part, pour éviter les difficultés inhérentes au statut du binational et d'autre part, pour privilégier l'intégration à la société luxembourgeoise. Par ailleurs, « *par rapport à la Belgique et à la France, la nationalité est conçue, non pas comme un moyen d'intégration mais comme un aboutissement* »[676]. Toutefois, depuis quelques années, les députés réfléchissent aux conditions d'une possible double nationalité. D'autant plus que la législation portugaise accepte la double nationalité.

Enfin, il convient d'évoquer la législation portugaise relative à la nationalité. La loi portugaise accepte le cumul des nationalités. Le Portugal ne prévoit pas la perte automatique de la nationalité portugaise par les ressortissants qui acquièrent une nationalité étrangère : « *l'acquisition d'une autre nationalité ne peut déclencher à elle seule la perte de la nationalité portugaise* »[677]. Par ailleurs, les enfants d'un parent portugais qui naissent à l'étranger ont la nationalité portugaise après déclaration ou enregistrement auprès des autorités portugaises : « *d'après la loi* [n°37/81 du 3 octobre 1981], *les enfants nés à l'étranger d'un parent (père ou mère) portugais seront portugais dès qu'ils déclarent qu'ils veulent l'être ou qu'ils font enregistrer leur naissance dans le registre civil portugais* »[678]. Ainsi, la législation portugaise contribue au maintien de la nationalité portugaise chez les Portugais expatriés. Cependant, cette règle peut se trouver confrontée à certaines limites, comme c'est le cas au Luxembourg qui prévoit l'accès à la nationalité luxembourgeoise sous réserve de l'abandon de la nationalité d'origine. Toutefois, dans de nombreux pays, les Portugais qui ont acquis la nationalité du pays de résidence, conservent la nationalité de leur pays d'origine et forment ainsi des double nationaux. Les politiques d'immigration menées par l'Etat de résidence ont des répercussions sur le nombre d'étrangers. Les données statistiques offertes par chaque pays constituent des éléments importants pour aborder la question des Portugais sur nos trois terrains d'enquête. Les chiffres, avec toutes les limites

[674] - DELPÉRÉE Francis, VERWILGHEN Michel, *op.cit.*, 2004, pp.26-27.
[675] - Commission spéciale "immigration", *Débat d'orientation sur la politique d'immigration*, rapport intermédiaire, chambre des députés, Luxembourg, 17 juillet 2002, p.15.
[676] - SCUTO Denis, « L'intégration par la nationalité », *Le Quotidien*, 4 mars 2005.
[677] - MOURA RAMOS Rui Manuel, « Mouvements migratoires et droit de la nationalité au Portugal dans le dernier siècle » dans WEIL Patrick, HANSEN Randall, (dir.), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Paris, La Découverte, 1999, p.231.
[678] - *Ibidem*, p.227.

qu'ils comportent, nous permettent de mieux connaître les caractéristiques de la population portugaise. Cette analyse statistique nous offre l'opportunité de mettre en évidence des points communs et des différences entre les Portugais d'Ixelles, de Roubaix et d'Esch-sur-Alzette.

§II/ Les Portugais de la Belgique à Ixelles : l'attraction de la capitale belge

Avant de faire le portrait statistique des Portugais sur notre terrain d'étude à savoir la commune d'Ixelles, il est nécessaire de dresser un portrait plus général de la Belgique des étrangers et des Portugais en particulier.

A/ La place des Portugais dans le Royaume de Belgique

En 2004, la Belgique compte 10 396 421 habitants, parmi lesquels nous pouvons dénombrer 860 287 étrangers soit 8.3% de la population totale[679]. Le nombre des ressortissants européens s'élève à 569 011 personnes soit 5.5% de la population totale et 66% de la population étrangère. Les ressortissants européens les plus nombreux sont par ordre d'importance : les Italiens (183 021), les Français (114 943), les Néerlandais (100 700), les Espagnols (43 802), les Allemands (35 530) et les Portugais (26 802). Les populations extra-communautaires les plus nombreuses sont les Marocains (81 763) et les Turques (41 336).

Les Portugais représentent 0.25% de la population totale, 3.1% des étrangers et 4.7% des citoyens de l'Union. Parmi les 26 802 Portugais, 50.7% sont des hommes et 49.3% des femmes. Ainsi, l'immigration portugaise ne dépend pas du genre : elle concerne aussi bien les hommes que les femmes. Par ailleurs, 21.7% des Portugais vivant en Belgique ont moins de 18 ans, 73.3% ont de 18 à 64 ans et 5% ont 65 ans et plus. Nous constatons une représentation de la population adulte. Le chiffre des Portugais ayant plus de 65 ans est marginal. Cette faiblesse peut être due d'une part, au caractère récent de l'immigration portugaise (à partir des années soixante-dix) et d'autre part, aux retours de certains étrangers au Portugal, une fois arrivé le temps de la retraite.

[679] - Pour réaliser cette partie nous avons eu recours aux données statistiques de l'INS de 2004 (notamment www.statbel.fgov.be/pub/d2/p202y2004_fr.pdf pour les statistiques publiées au 1er janvier 2004) mais également aux chiffres disponibles auprès du site du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme : http://www.antiracisme.be/fr

Du point de vue économique, nous avons eu recours à une enquête réalisée en 2001 à partir du recensement 2001[680]. D'après celle-ci, 11 588 Portugais sont actifs dont 83.5% sont occupés et 16.5% sont sans emploi. Il faut compter 1 083 pensionnés. 5 059 sont des femmes actives dont 76.8% sont occupées contre 23.2% sans emploi. 6 529 sont des hommes actifs dont 88.7% sont occupés contre 11.2% qui sont à la recherche d'un emploi. Ainsi, nous constatons un fort taux d'activité parmi les Portugais. Cette idée est confirmée par une étude récente, réalisée par l'ONEM en juin 2005[681] : le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de nationalité portugaise est de 1 517 soit 0.3% de l'ensemble des indemnisés et 2.5% des indemnisés de nationalité étrangère. Le taux d'étrangers à être indemnisé est de 13.1%. Les demandeurs d'emplois de nationalité portugaise recherchent majoritairement un emploi dans le domaine des services aux particuliers (conciergerie, ménage, cuisine…). Les secteurs d'activité privilégiés par les Portugais actifs sont la construction (16% des actifs de nationalité portugaise travaillent dans le secteur de la construction), les services fournis aux entreprises (10.5%) et les hôtels/restaurants (10.3%). Cependant, le sexe semble déterminer le secteur d'activité puisque les hommes portugais travaillent prioritairement dans le domaine de la construction (27.3%) et les Portugaises s'orientent surtout dans le domaine des services fournis aux entreprises (15.6%)[682]. Enfin, il faut préciser que 775 ressortissants portugais travaillent à la commission européenne ; cette institution emploie la majorité du personnel des institutions européennes[683].

Même si les étrangers de l'Union européenne se naturalisent de moins en moins et peu par rapport aux autres étrangers, il faut noter que les Portugais sont les citoyens de l'Union qui se naturalisent le moins. En effet, seulement 0.7% des Portugais ont acquis la nationalité belge entre 1985 et 1997[684] alors que cette période correspond à l'assouplissement de la législation relative à la nationalité. Cette situation se confirme car en 2000, 0.3% des étrangers à se naturaliser sont des Portugais. Les Portugais en Belgique conservent, en majorité, leur

[680] - Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et énergie, statistique et information économique, *op.cit.*, 2001.
[681] - Les données de cette enquête nous ont été transmises par mail.
[682] - Les informations sur le secteur d'activité occupé par les Portugais, datant de 2002, ont été obtenus par mail auprès du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale et datent de 2002.
[683] - Commission européenne/Direction général du personnel et de l'administration/Direction « Personnel et carrière », *Bulletin statistique. Le personnel de la commission*, 1er octobre 2004, p.11.
[684] - Information tirée du site du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme http://www.antiracisme.be/fr/chiffres/nationalité.htm

nationalité. C'est une population plutôt jeune et active professionnellement qui se concentre essentiellement dans la région Bruxelles-Capitale[685].

B/ Région Bruxelles-Capitale : un site privilégié par les Portugais

En regroupant dix-neuf communes, la région Bruxelles-Capitale compte en 2004, 263 451 étrangers soit 26.3% de la population totale. Il y a 145 279 Européens soit 14.5% de la population totale, contre une moyenne nationale de 8.3%. Par ailleurs, les ressortissants communautaires représentent 55.1% de la population étrangère. Ainsi, Bruxelles-Capitale compte une proportion importante d'étrangers européens. En 2001, parmi les dix nationalités étrangères les plus représentées, sept sont européennes. Région européenne, Bruxelles est particulièrement privilégiée par les ressortissants portugais. Dès le début de la migration portugaise, celle-ci a plutôt tendance à s'orienter vers la région Bruxelles-Capitale car 43.5% des Portugais en Belgique en 1970 habitent à Bruxelles-Capitale (soit 3 125 Portugais). Cette population prend de l'importance au fur et à mesure du développement de la capitale : alors qu'en 1981, la région compte 4 793 Portugais, elle en dénombre, dix ans plus tard, 9 216. Ainsi, en 1991, les Portugais prennent du volume à la fois dans la population étrangère (3.4% des étrangers de la région sont des Portugais) et aussi dans la population européenne (7.4% des Européens vivant dans la région ont la nationalité portugaise). Les années quatre-vingt-dix confirment cette hausse de la population portugaise puisqu'en 1995, 14 474 Portugais sont dénombrés.

Le début du XXIème siècle marque une stabilisation de la population portugaise car en 2001, les Portugais sont 15 677 dans la région Bruxelles-Capitale. C'est la sixième population étrangère la plus importante après les Marocains (21%), les Français (13.6%), les Italiens (11%), les Espagnols (8%) et les Turcs (6%). Les Portugais pèsent 1.6% dans la population totale de la région et 6% dans la population étrangère de la région. Par ailleurs, 11% des citoyens de l'Union européenne résidant à Bruxelles-Capitale sont des Portugais. Entre 1981 et 2001, le taux d'accroissement de la population portugaise dans la région est de 69.4%. Ainsi, « *la région de Bruxelles-Capitale accueille la plupart des Portugais (61,2%)* »[686]. En 2004, il y a 15 958 Portugais en région Bruxelles-Capitale soit 11% des Européens, 6% des

[685] - GRIMMEAU Jean-Pierre, « Vagues d'immigration et localisation des étrangers en Belgique » dans MORELLI Anne, *op.cit.*, 2004, pp.109-121.
[686] - HENAU Anne (coord.), *op.cit.*, 2002, p.21.

étrangers et 1.6% de la population totale. Chez les Portugais, nous pouvons compter autant d'hommes que de femmes puisque 49.2% des Portugais sont des hommes et 50.8% des femmes. Parmi la population portugaise, 23.2% ont moins de 18 ans, 72.6% ont de 18 à 64 ans et 4.2% ont 65 ans et plus. Au niveau de cette région, il y a une confirmation de la sur représentation de la population en âge de travailler et très peu de Portugais en âge d'être retraités. Selon une enquête réalisée en 2001[687], la population active de nationalité portugaise s'élève à 6 827 personnes dont 81.4% sont occupés contre 18.3% à la recherche d'un emploi. 3 152 sont des femmes actives dont 75.4% sont occupées et 24.6% sont à la recherche d'un emploi. 3 675 sont des hommes actifs dont 87% sont occupés et 13% sont sans emploi. Ainsi, nous pouvons constater que l'activité professionnelle concerne à la fois les hommes et les femmes et que les Portugais connaissent un taux d'occupation fort important, quel que soit le genre. Les secteurs d'activité privilégiés par les Portugais sont la construction et les hôtels/restaurants : 18% des Portugais travaillent dans le domaine de la construction et 12.5% travaillent dans celui de la restauration et de l'hôtellerie. Les femmes de nationalité portugaise travaillent prioritairement dans le domaine des activités immobilières (16.3%) et les hommes dans celui de la construction (33.7%)[688]. Il faut ajouter que *« la présence de travailleurs indépendants est spécialement élevée dans la population portugaise* […] *qui semble exploiter, à Bruxelles, une "niche" particulière dans les secteurs du nettoyage et de la construction* »[689]. Si cette hypothèse se confirme, est-ce à dire que « *le petit commerce et l'artisanat* [apparaissent] *comme échappatoires à l'usine et au chantier* » ?[690] Avec Saint-Gilles[691], Ixelles est la commune de Bruxelles-Capitale qui compte le plus de ressortissants portugais.

C/ Ixelles[692] : ville européenne d'élection des Portugais

Au 31 décembre 2003, la ville d'Ixelles compte 76 041 habitants. Le nombre a légèrement augmenté par rapport à 2002 où la population ixelloise atteignait 75 793 personnes. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la population ixelloise a connu un

[687] - Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et énergie, statistique et information économique, *op.cit.*, 2001.
[688] - Les informations sur le secteur d'activité occupé par les Portugais, datant de 2002, ont été obtenus par mail auprès du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale.
[689] - PEREIRA Sophie, *op.cit.*, 2004, p.327.
[690] - La même logique est observée pour les Espagnols immigrés en France. Voir LILLO Natacha, *Espagnols en « banlieue rouge ». Histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Pierre Milza, IEP Paris, 2001, p.256.
[691] - Au 1er janvier 2003, Saint-Gilles compte 2 804 Portugais.
[692] - Sauf indication contraire, l'analyse a été réalisée à partir de *l'étude statistique de la population ixelloise*, Service de la population de la commune d'Ixelles, 31 décembre 2003.

taux d'accroissement de 4.2%. Cet accroissement est essentiellement dû à une augmentation de la population étrangère européenne. Ainsi, la population ixelloise s'européanise et la part des Portugais a augmenté ces dernières années.

Nous observons une européanisation progressive de la population ixelloise. A Ixelles, en 2004, les étrangers sont au nombre de 29 936 soit 39.4% de la population totale. Parmi les étrangers 49.9% sont des hommes et 50.1% sont des femmes. C'est une commune bruxelloise qui compte un pourcentage important d'étrangers (rappelons que la moyenne pour Bruxelles-capitale est de 26.6%). Entre 1992 et 2003, la population d'Ixelles a augmenté sous l'effet d'une hausse des ressortissants européens. En effet, pour la même période, la population belge d'Ixelles a baissé de 1.4% et la population extracommunautaire a diminué de 18%. Ainsi les ressortissants européens alimentent la population locale d'où une population étrangère qui prend, chaque année, une part de plus en plus importante dans la population locale totale : en 1992 : 34.5%, en 1995 : 36%, en 1999 : 36.5%, en 2002 : 37.6%. Ainsi, en 2003, la majorité des étrangers provient des pays de l'Union européenne : 19 217 soit 65.9% des étrangers ont une nationalité européenne contre 34.1% d'étrangers extracommunautaires. Cette population européenne représente 25.3% de la population ixelloise, soit un habitant d'Ixelles sur quatre est de l'Union européenne. Une étude statistique de la ville d'Ixelles réalisée en mai 2004 confirme la prise de poids progressive de la composante européenne au sein de la population ixelloise : 26.4% des Ixellois sont des citoyens de l'Union. A noter que depuis 1992, cette population européenne à Ixelles n'a cessé d'augmenter : le taux d'accroissement entre 1992 et 2003 est de 30.7%. L'ouverture de l'espace européen à la circulation des hommes, des marchandises et des capitaux, est sans doute à l'origine de ce phénomène. Par ailleurs, Bruxelles est une ville qui compte de nombreuses institutions européennes, ce qui a conduit certains fonctionnaires européens à prendre domicile à Ixelles notamment. Multiculturelle, Ixelles accueille 169 nationalités différentes. Les populations étrangères les plus représentées sont les Français : 21% ; les Italiens : 8.8% ; les Portugais : 7% ; les Anglais : 6.3% ; les Espagnols : 5.7% et les Marocains : 5.3%. C'est la population portugaise qui retiendra notre attention : ancienne et récente à la fois, l'immigration portugaise s'est progressivement hissée au troisième rang des immigrations à Ixelles.

Par ailleurs, la population portugaise s'affirme progressivement à Ixelles. « *Minha patria e a lingua portuguesa* »[693], telle est l'inscription gravée sur le socle de la sculpture dédiée au poète portugais Fernando Pessoa. Cette sculpture, située à Ixelles, a été offerte par la Fondation A. de Almeida de Porto et réalisée par la sculptrice portugaise Irène Vilar en 1989. Elle témoigne de la présence des Portugais à Ixelles.

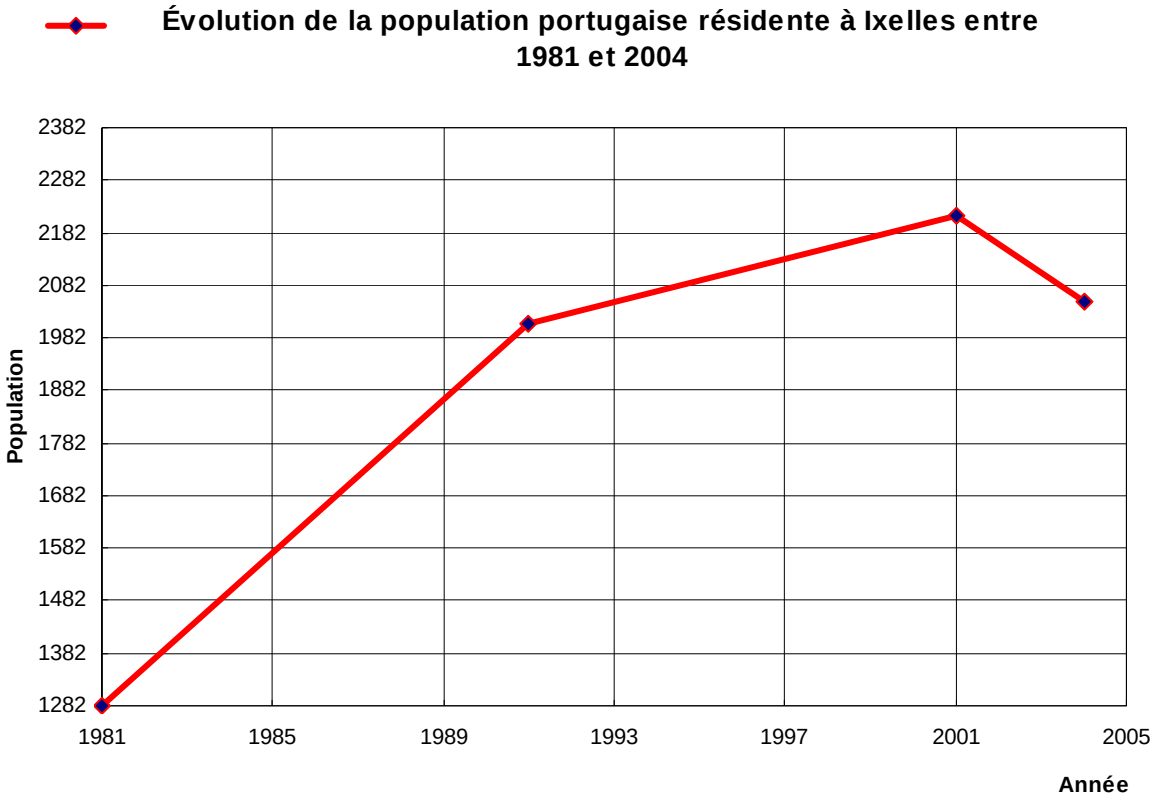

L'immigration portugaise à Ixelles s'est essentiellement constituée dans les années soixante-dix et quatre-vingt (voir graphique ci-dessus). Ainsi, en 1981, 1 282 Portugais sont recensés dans la commune. Ce chiffre augmente progressivement vu qu'au recensement de 1991, le nombre de Portugais atteint 2 010 individus. Les années suivantes, l'immigration portugaise à Ixelles a tendance à se stabiliser : 2 213 Portugais sont recensés en 2001. En 2004, la ville d'Ixelles compte 2 050 Portugais soit 2.7% de la population totale, 7% de la population étrangère et 10.6% de la population européenne. Parmi les Portugais, nous comptons 49.8% de femmes et 50.2% d'hommes. Chez les hommes portugais, 22.8% ont moins de 19 ans, 71.8% ont entre 20 ans et 64 ans et enfin 5.4% ont 65 ans et plus. Pour les femmes portugaises, 20.3% ont moins de 19 ans, 74.5% ont entre 20 ans et 64 ans et 5.2% ont 65 ans et plus. Dans le cadre local, la population portugaise se caractérise également par sa

[693] - Traduction : « *ma patrie est la langue portugaise* ».

jeunesse. A Ixelles, la population active de nationalité portugaise est constituée de 893 personnes dont 82.6% sont occupées contre 17.4% qui sont non-occupées. 43% de la population active portugaise est constituée par des femmes, le reste étant des hommes. La population non active portugaise est constituée de 735 personnes, essentiellement des jeunes de moins de 18 ans et des pensionnés[694]. Ainsi, dans l'ensemble, nous constatons un fort taux d'activité chez les Portugais en âge de travailler. D'après une enquête de l'ONEM réalisée en 2005[695], parmi la population active portugaise, 43.8% sont des femmes et 56.2% des hommes. Parmi les femmes, la plupart est occupée à 79.8%. Parmi les hommes, le taux d'occupation est encore plus important : 84.9%. A Ixelles sont dénombrés 102 Portugais indemnisés soit 2.1% des Ixellois indemnisés et 8.9% des étrangers indemnisés résidant à Ixelles. Le taux d'étrangers indemnisés à Ixelles s'élève à 24%. Ainsi la grande partie des Portugais est active.

Ixelles est une ville qui s'est européanisée progressivement car il y a eu une augmentation des effectifs de ressortissants européens au détriment des habitants belges et extra-communautaires. Parmi ces Européens, les Portugais occupent une place de plus en plus importante et forment un contingent de main-d'œuvre active. En Belgique, l'immigration portugaise s'est essentiellement orientée vers la capitale. Fournissant de nombreux emplois non-qualifiés, Bruxelles constitue un site privilégié pour les Portugais désireux de travailler. Encore plus que la Belgique, la France a accueilli de nombreux Portugais.

§III/ Des Portugais en France aux Portugais à Roubaix[696] : place et caractéristiques

Pays d'immigration, la France recense de nombreux étrangers. Aujourd'hui, les Portugais constituent la première population étrangère en France. Certaines villes françaises, à l'exemple de Roubaix, comptent une importante population portugaise.

A/ Les Portugais : première population étrangère en France

[694] - Service public fédéral Économie, PME, *op.cit.*, 2001.
[695] - Rappelons que les résultats de cette enquête nous ont été transmis par mail.
[696] - Sauf indication contraire, l'étude est fondée sur le recensement de la population de 1999.

En 1999[697], en France, 58 518 395 habitants sont recensés. La population de nationalité étrangère a été évaluée à 3 258 539 personnes soit 5.6% de la population totale. La France compte 1 194 135 personnes de nationalité européenne soit 2% de la population totale et 36.6% de la population étrangère. Selon le recensement de 1999, les Portugais sont 555 383 soit la catégorie de la population étrangère la plus importante sur le territoire français avant les Marocains et les Algériens. La part des Portugais pèse 0.9% dans la population totale et 17% dans la population étrangère. Les Portugais constituent également la part des Européens la plus importante soit 46.5% des citoyens de l'Union sont des Portugais. Parmi les Portugais, 53.2% sont des hommes et 46.8% sont des femmes. Nous constatons une légère sur représentation des hommes. Par ailleurs, nous pouvons relever que la population portugaise est une population plutôt jeune, en âge de travailler. Très peu de Portugais se comptent parmi les plus de 65 ans : 15% des Portugais ont moins de 19 ans, 78.6% ont entre 20 ans et 64 ans et enfin 6.4% ont 65 ans et plus.

En 1999, il y a 360 987 Portugais actifs. 57.2% des actifs de l'Union européenne sont des Portugais. 22.7% des étrangers actifs sont de nationalité portugaise. C'est de loin la population étrangère la plus active. Parmi les Portugais actifs, il y a 58.4% d'hommes et 41.6% de femmes. Les hommes portugais sont les plus actifs des étrangers puisque 21% des étrangers actifs sont portugais. Le même phénomène est constaté chez les femmes portugaises car une femme active sur quatre est de nationalité portugaise. D'ailleurs, nous pouvons noter que les Portugais sont peu touchés par le chômage : 10.5% des étrangers au chômage sont de nationalité portugaise. Parmi les chômeurs portugais, il y a 55.9% d'hommes et 44.1% de femmes. Les Portugais actifs occupent majoritairement des postes d'ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que des postes en tant que personnels des services directs aux particuliers : 72.6% des Portugais actifs appartiennent à ces trois catégories socioprofessionnelles[698]. C'est la population étrangère à être la plus importante dans ces trois secteurs d'activité. Il faut noter une répartition des Portugais selon le genre : un homme portugais sur deux travaille en tant qu'ouvrier qualifié et 43.7% des Portugaises travaillent en tant que personnels des services directs aux particuliers. Parmi les Portugais qui occupent un emploi, 25% travaillent dans le domaine de la construction et 15.4% occupent un travail dans le domaine des services aux particuliers. Ce sont essentiellement les hommes qui travaillent dans la construction : 41.7%

[697] - Nous prenons pour référence le dernier recensement qui a concerné toute la population en même temps.
[698] - Sur le sujet, voir ECHARDOUR Annick, « La vie professionnelle des immigrés originaires du Portugal », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996, pp.421-430.

des hommes portugais travaillent dans le domaine de la construction. Quant aux femmes portugaises, 32.2% occupent un emploi dans le domaine des services rendus aux particuliers. Ainsi, la majorité des ménages se constitue d'un homme et d'une femme actifs : 54% des couples portugais sont constitués de deux membres actifs.

Très peu de Portugais vivent hors ménage ou dans un foyer de travailleurs surtout si l'on compare par rapport aux autres populations étrangères : 99% des Portugais vivent en ménage. La taille du ménage portugais est de 3.2 personnes en moyenne. Le nombre moyen d'enfants dans les familles portugaises est de un. 44.2% des ménages portugais logent dans une maison individuelle alors que 53% occupent un logement dans un immeuble collectif. Si 41% des Portugais sont propriétaires de leur logement, 51.3% sont des locataires. Par ailleurs, en 1999, 236 005 personnes portugaises ont acquis la nationalité française soit 46.7% d'hommes et 53.3% de femmes. 10% des étrangers qui acquièrent la nationalité française sont Portugais. La part des Portugais parmi les Européens à prendre la nationalité française est de 22.8% alors que celle des Italiens est de 35.7% ou celle des Espagnols de 26.5%. Nous constatons que la proportion des Portugais devenant Français est faible au regard de leur nombre mais aussi en comparaison aux autres nationalités européennes[699]. Entre 1990 et 1999, 10.4% des acquisitions réelles de la nationalité française ont été faite par des Portugais. Le phénomène a aussi été constaté par M. Tribalat : « *la proportion* [des Portugais] *à devenir français est assez moyenne et très inférieure à celle qui caractérise les migrants espagnols* »[700]. Ainsi, la population portugaise en France est caractérisée par son importance et son activité professionnelle. Qu'en est-il dans la région Nord-Pas-de-Calais ?

B/ Dans la région Nord-Pas-de-Calais : regroupement des Portugais dans le département du Nord

En 1999, 131 695 étrangers soit 4% des étrangers recensés en France résident dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les étrangers représentent 3.3% de la population totale de la région. La région, de par son activité minière et industrielle, a eu recours à la main-d'œuvre étrangère jusqu'à ce que la crise frappe ce territoire. Cette part des étrangers n'a cessé de baisser depuis 1975 où elle avait atteint le pic de 204 810 étrangers soit 5.2% de la population

[699] - Voir FOUGÈRE Denis, MIRNA Safi, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? » dans INSEE, *France, portrait social*, 2005-2006, p.171.
[700] - TRIBALAT Michèle, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte/INED, 1998, p.184.

totale de la région. Avec 13 143 Portugais, le Nord-Pas-de-Calais est la dixième région en France à accueillir le plus d'étrangers de nationalité portugaise. Les Portugais représentent 10% des étrangers de la région. 55.3% des Portugais sont des hommes et 44.7% de femmes. Dans cette région, 7 943 Portugais sont actifs dont 61.7% d'hommes et 38.3% de femmes. Nous constatons que le taux d'activité des femmes portugaises est plus faible par rapport au taux national (41.6% des femmes portugaises sont actives). Les Portugais se concentrent essentiellement dans le département du Nord.

Dans le département du Nord, il y a 108 539 étrangers d'après le recensement de 1999 soit 4.2% de la population totale départementale. 33.9% des étrangers sont des ressortissants de l'Union européenne. Les Portugais sont 12 080 dans le Nord soit 0.5% de la population totale, 11.1% de la population étrangère et 32.8% de la population de l'Union européenne. 55.2% sont des hommes et 44.8% sont des femmes. Nous constatons une prédominance des Portugais de sexe masculin. Par ailleurs, 17% ont moins de 24 ans, 66% ont entre 25 ans et 59 ans et 17% ont 60 ans et plus. C'est un département où la part des 60 ans (et plus) est importante par rapport à la moyenne nationale. Par rapport à l'échelle nationale, nous notons une masculinisation et un léger vieillissement des Portugais vivant dans le département du Nord. Ces particularités sont-elles perceptibles au niveau local ?

C/ Les Portugais à Roubaix, première population européenne

En 1999, Roubaix compte 13 630 étrangers de quatre-vingt-quatre nationalités différentes[701] soit 14.1% de la population totale. 27.2% des étrangers sont de l'Union européenne. Cependant, la part des ressortissants communautaires a baissé par rapport au recensement de 1990 où elle constituait 32% de la population étrangère. Les Portugais constituent la première population européenne de la ville.

La ville de Roubaix recense 2 231 Portugais avec 956 ménages composés en moyenne de trois personnes. Les Portugais constituent 2.3% de la population totale à Roubaix, 16.4% de la population étrangère et 60.2% de la population européenne. Ainsi, les Portugais constituent la population européenne la plus importante à Roubaix et la deuxième population étrangère numériquement après les Algériens (37.6%). Ainsi, les Algériens et les Portugais constituent 53.7% de la population étrangère résidente à Roubaix. Les cinq nationalités les

[701] - Observatoire urbain de Roubaix, *op.cit.*, 1999.

plus importantes sont : les Algériens, les Portugais, les Marocains, les Italiens et les Turcs. Par rapport au recensement de 1990, le nombre de Portugais a baissé car à cette date, 3 088 Portugais étaient recensés soit 3.1% de la population locale totale. Parmi les Portugais, 53.6% sont des hommes et 46.4% sont des femmes. Ainsi, il y a une légère sur-représentation des hommes par rapport aux femmes. 18.9% des Portugais ont moins de 25 ans, 62.6% ont entre 25 ans et 59 ans et enfin 18.5% ont 60 ans et plus. La population portugaise est essentiellement une population en âge d'être active. Les parts de moins de 25 ans et de plus de 60 ans sont identiques et pèsent peu dans la population portugaise locale. Même si la part des plus de 60 ans est plus importante que la moyenne nationale et a augmenté par rapport au recensement de 1990 : la part des plus de 60 ans était alors 3 fois moins importante (5.6%). Selon le recensement de 1999, 221 Portugais ont acquis la nationalité française, ainsi parmi l'ensemble des étrangers ayant acquis la nationalité française, seuls 5.4% étaient de nationalité portugaise. Les Portugais constituent les étrangers les plus actifs de la ville de Roubaix : 78.4% des actifs portugais sont occupés, contre 21.6% de chômeurs. 59.2% des actifs portugais sont des hommes et 40.8% sont des femmes. A. Marrucho estime que si les femmes sont moins actives c'est parce que « *la crise que l'industrie textile traverse à Roubaix a des répercussions sur l'emploi des Portugais spécialement sur les femmes* »[702]. Même si le taux d'activité des femmes portugaises est inférieur à celui des hommes portugais, il n'en demeure pas moins que les femmes portugaises enregistrent le taux d'activité le plus important par rapport aux autres femmes étrangères : le taux moyen d'activité des femmes étrangères est de 12.1%. 40.4% des Portugais actifs occupent un poste d'ouvriers. 43.8% des Portugais travaillent dans le secteur tertiaire dont le commerce, 31% sont employés dans le domaine industriel et 25.2% dans la construction. Par rapport à 1990, nous relevons une évolution au niveau du secteur d'activité : en 1999, la part la plus importante des Portugais actifs est située au niveau tertiaire alors qu'en 1990, c'était dans le secteur industriel (42.8% des Portugais y travaillaient). Nous pouvons supposer que les Portugais ont su s'adapter aux reconversions locales, puisque le secteur industriel en crise offrait moins d'opportunités professionnelles contrairement au secteur tertiaire qui a connu un développement. Toutefois, de nombreux Portugais sont venus à Roubaix car ils exerçaient déjà un métier dans le textile lorsqu'ils étaient au Portugal.

[702] - MARRUCHO Antonio, *L'émigration portugaise dans la ville de Roubaix*, Maîtrise de géographie, Lille, 1982, p.6.

« *Les Roubaisiens s'engagent à l'aube du XIXème siècle, dans la voie du renouveau : une industrialisation intense, une urbanisation extraordinaire s'amorcent* »[703]. Ce phénomène attire l'immigration essentiellement belge[704]. C'est notamment le développement de l'industrie textile qui a attiré les étrangers à Roubaix puisqu'en 1968, 16 148 étrangers sont recensés soit 14% de la population totale. « *L'immigration étrangère a longtemps été incitée par les besoins de l'industrie, plus spécialement du textile, le recours aux immigrés comblant le recul des frontaliers et de la main-d'œuvre locale* »[705]. De plus, Roubaix attire les immigrés en raison des « *possibilités de logement à très bon marché dans l'habitat ancien* »[706]. Parmi ces étrangers, 1 200 sont de nationalité portugaise en 1968. Ils n'étaient que 60 en 1962[707]. La part des étrangers augmente en 1975 avec 21 487 étrangers soit 19.6% de la population totale. Parmi les étrangers sont dénombrés 4 621 Portugais. Cette population se stabilise au début des années quatre-vingt : en 1982, 21 162 étrangers sont recensés soit 20.8% de la population totale. Roubaix compte alors pour la même année 4 812 Portugais. Entre 1975 et 1982, « *les Portugais constituent la seule population à s'être renforcée numériquement* »[708]. Ensuite, le nombre des étrangers et des Portugais diminuent en 1990 : 16 092 étrangers et 3 088 Portugais (voir graphique ci-dessous).

[703] - HILAIRE Yves-Marie, (dir.), *Histoire de Roubaix*, Dunkerque, Editions des beffrois, 1984, p.89.
[704] - *Ibidem*, pp.144-145. Sur la question de l'immigration belge, voire PÉTILLON Chantal, « Roubaix, une ville industrielle nourrie d'immigration belge » dans DAVID Michel, DURIEZ Bruno, LEFEBVRE Rémi, VOIX Georges (sous la dir.) *op.cit.*, 2006, pp.23-39.
[705] - HILAIRE Yves-Marie, (dir.), *op.cit.*, 1984, p.320.
[706] - *Ibidem*, 1984, p.320.
[707] - Ces chiffres proviennent des données du Consulat de Lille. Voir MARRUCHO Antonio, *op.cit.*, 1982, p.33.
[708] - LACOMBLEZ Philippe, *Etude socio-économique de Roubaix à partir des données du recensement de 1982*, 1989, p.4.

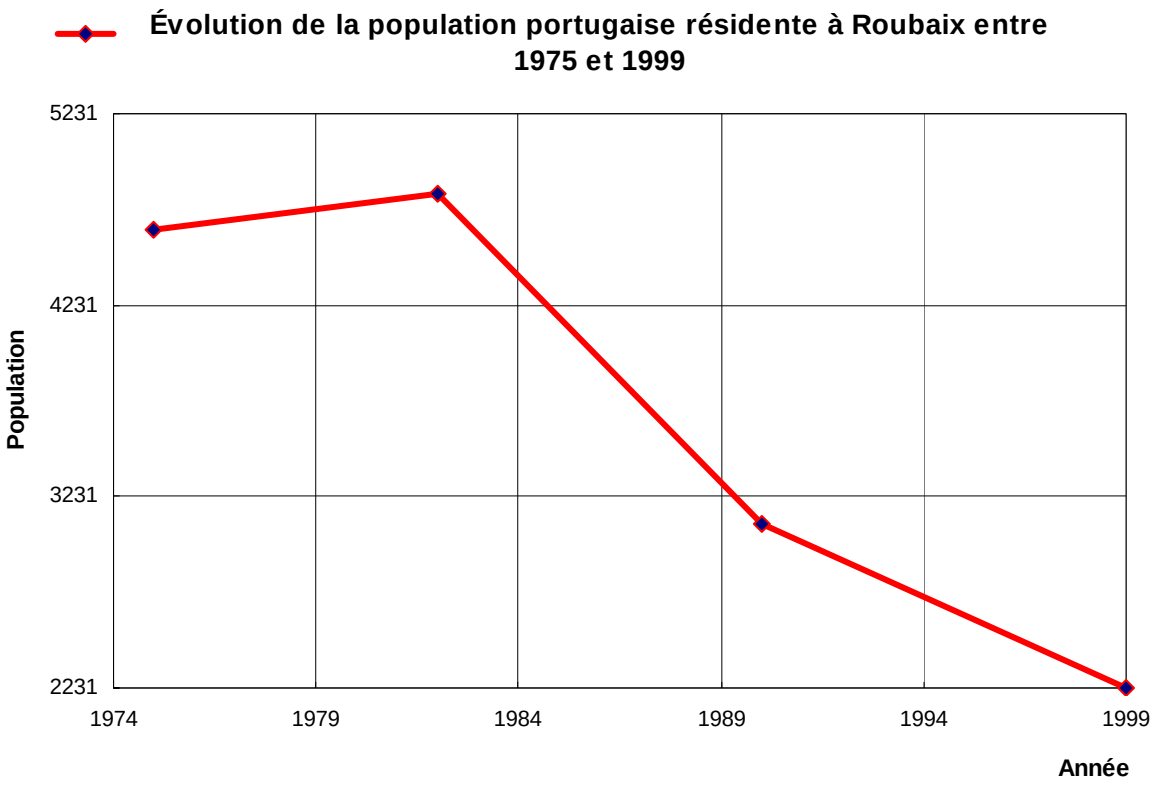

Les Portugais de Roubaix ont la particularité d'être souvent, d'origine ouvrière dans le sens où ils exerçaient déjà un métier d'ouvrier textile au Portugal et sont venus en France pour gagner plus[709]. Ainsi, il s'agit d'une émigration d'ouvriers qui sont à la recherche de meilleures conditions de vie[710]. Dans ce cas, il y a un lien entre la profession exercée et la région d'origine au Portugal (Guimarães ou Covilhã). « *Dans les pays en cours d'industrialisation mais où le niveau des salaires ouvriers reste encore très bas, une fraction non négligeable de la main-d'œuvre formée, dotée de plusieurs années d'expérience professionnelle, émigre et cherche à partir afin de valoriser à l'extérieur un savoir-faire, une compétence acquise dans les entreprises locales, avec l'espoir aussi d'associer une promotion professionnelle qui est souvent impossible dans le* pays d'origine »[711]. Par ailleurs, dès la fin du XIXème siècle jusqu'aux années soixante, c'est la région du Nord de la France qui fournissait des machines, des techniciens et des ingénieurs au Portugal. Et les fils des

[709] - MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000. MOTA Miguel da, « Les Portugais de Guimarães et de Covilhã dans l'arrondissement de Lille ou deux vagues d'arrivées bien distinctes que l'on peut opposer du fait d'insertions dans la société française très contrastées » sur http://barthes.ens.fr/clio/revues/EHI/articles/volumes/mot.html, mise à jour le 30/10/2002.
[710] - MOTA Miguel da, « L'émigration vers la France depuis Covilha : Analyse sérielle des conditions de vie, de travail et d'émigration vers la France de 650 ouvriers du textile de Covilha (1955-1975) », Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 18 décembre 2002.
[711] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995.

patrons textiles du Portugal étaient envoyés à l'école de textile de Roubaix[712]. Comme à Cerizay[713], à Roubaix, les industriels locaux se rendent au Portugal pour chercher de la main d'œuvre. Première population européenne en 1999, la part des Portugais a baissé à Roubaix depuis 1982. Les Portugais à Roubaix se caractérisent par une certaine jeunesse et un fort taux d'activité professionnelle. Si l'immigration portugaise en France s'est progressivement estompée à partir des années quatre-vingt, elle est encore vivace dans certains pays comme par exemple au Luxembourg.

§IV/ Le Luxembourg : destination constante d'une immigration portugaise massive[714]

L'un des plus petit pays de l'Union européenne (2 586 km²) caractérisé par le vieillissement de sa population, le Luxembourg a eu recours à l'immigration notamment portugaise pour répondre à la demande de son économie croissante. Le Luxembourg est devenu une société multiculturelle. En effet, les étrangers composent une part importante de la population. D'ailleurs, Esch-sur-Alzette est très représentative de cette dynamique.

A/ Le Grand-Duché du Luxembourg : la place prépondérante de la population portugaise

Le Luxembourg peut être défini comme un pays d'immigration à la fois ancien et récent. Les Portugais constituent la vague la plus importante des personnes ayant migré au Luxembourg dans la deuxième moitié du XXème siècle. Certaines communes luxembourgeoises sont les témoins de cette immigration portugaise, à l'exemple d'Esch-sur-Alzette. Dans le pays, il y a en 2004, 451 600 habitants. Le nombre d'étrangers est de 174 200 personnes soit 38.6% de la population totale, avec plus de 80% de ressortissants de l'Union européenne. En 2004, les Portugais sont 63 760 personnes soit 14.1% de la population totale et 36.6% de la population étrangère.

---

[712] - MOTA Miguel da, « Les Portugais de Guimarães et de Covilhã dans l'arrondissement de Lille ou deux vagues d'arrivées bien distinctes que l'on peut opposer du fait d'insertions dans la société française très contrastées » sur http://barthes.ens.fr/clio/revues/EHI/articles/volumes/mot.html, mise à jour le 30/10/2002.
[713] - KOTLOK-PIOT Nathalie, « La communauté portugaise de Cerizay (79) », *op.cit.*, 1996, p.347.
[714] - Sauf indication contraire, l'analyse statistique pour le Luxembourg repose sur le recensement général de la population de 2001.

Pour dresser le portrait socio-économique des Portugais, nous nous fondons sur les chiffres du recensement général de la population de 2001. Selon cette enquête, 58 657 Portugais résident au Luxembourg soit 13.3% de la population totale et 36.1% de la population étrangère. Ainsi, les Portugais constituent la première population étrangère du Luxembourg, suivis de loin par les Français (12.3%), puis par les Italiens (9.1%), les Allemands (6.2%) et les ressortissants de l'Ex-Yougoslavie (4.6%). 51.9% des Portugais sont des hommes et 48.1% sont des femmes. 30% des Portugais ont moins de 20 ans, 65% ont entre 20 ans et 59 ans et enfin moins de 5% ont 60 ans et plus. La population portugaise est en grande partie composée d'individus d'âge actif. Cette idée est confirmée par la moyenne d'âge des Portugais au Luxembourg qui est de 28.7 ans. Les Portugais sont parmi les plus jeunes étrangers du Grand-Duché.

Si les Portugais sont touchés par le chômage (3.6% dont 3.2% de femmes et 4.4% d'hommes), ils restent très actifs sur le marché de l'emploi car 77.4% des Portugais ont un emploi. Il faut noter que les femmes portugaises sont particulièrement actives professionnellement car leur taux d'activité atteint 69.2% contre 56.2% pour le taux d'activité des femmes habitants au Luxembourg. Le secteur de la construction occupe presque un Portugais sur trois soit 30.7% des Portugais. C'est la part la plus importante des étrangers à travailler dans ce secteur. Ensuite, 13% des Portugais sont actifs dans le secteur du commerce. Les femmes portugaises sont essentiellement employées dans le secteur de la location des services aux entreprises. Plus précisément, les Portugais occupent de façon majoritaire des postes d'ouvriers : quatre portugais actifs sur cinq sont ouvriers. « *Globalement, l'immigration portugaise qu'elle soit ancienne ou nouvelle, continue de présenter majoritairement un profil de travailleurs manuels et peu qualifiés* »[715]. Cependant, il faut noter une évolution en fonction de la durée de résidence au Luxembourg. En effet, il a été démontré que les Portugais récemment arrivés occupent majoritairement des emplois non-qualifiés. Alors que les Portugais installés depuis plusieurs années au Luxembourg connaissent une diversification des postes. Par exemple, après une trentaine d'années de résidence au Luxembourg, 6.4% se retrouvent cadres ou dirigeants d'entreprise et le nombre de ceux qui restent travailleurs non-qualifiés a chuté de 22.4%[716].

[715] - GLESENER Marcel, *op.cit.*, avril 2004, p.38.
[716] - Se reporter à la fiche « Immigration et qualification », STATEC/Centre Universitaire du Luxembourg dans Fiches thématiques du recensement 2001 mises en ligne par la STATEC (Luxembourg) : http://www.statec.lu/html_fr/RP_2001/atlas.html

A propos de la durée de résidence, jusqu'en 1982, les retours des Portugais sont très importants : entre 1970 et 1982, la moyenne annuelle est de 43 retours pour 100 entrées[717]. Mais, globalement, les Portugais semblent s'installer à plus long terme puisque presque la moitié de ceux arrivés depuis 1969 sont restés[718]. A l'instar de M. Pauly, nous pouvons supposer qu'« *au lieu de rentrer définitivement après quelques années de travail au Luxembourg,* […]*, la voiture permet aux Portugais de rentrer tous les ans, et de rester beaucoup plus longtemps au pays d'accueil* »[719]. La scolarisation des enfants portugais témoigne également de la sédentarisation des Portugais : 51.3% des enfants étrangers scolarisés au Luxembourg pour l'année scolaire 2001-2002 sont de nationalité portugaise[720]. La plupart des ménages portugais (52%) sont constitués de trois ou quatre personnes. D'ailleurs, « *plus la durée du séjour est longue, plus l'immigré est prêt à investir dans le pays d'accueil* »[721]. Ainsi, une part importante de Portugais est propriétaire de son logement soit 40% des ménages portugais sont propriétaires. Cependant, la location reste la pratique la plus courante : 50.7% des ménages portugais sont locataires d'un logement vide ou occupé. Par ailleurs, les ménages portugais ont tendance à occuper des maisons individuelles disposées en rangée (38.2%) ou des immeubles collectifs destinés à l'habitation (37%). Devenir propriétaire peut être ainsi le signe d'une volonté de rester vivre dans le pays de résidence. Nous pouvons également se poser la question de savoir si cette installation durable conduit à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Parmi les personnes nées au Portugal, 2.3% sont de nationalité luxembourgeoise. Le taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise est assez faible, mais proche de la moyenne pour les pays de l'Union européenne car le taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise pour l'ensemble des 14 pays de l'Union européenne est de 3%. Nous pouvons supposer que les citoyens de l'Union ont peu d'intérêts pratiques à prendre la nationalité luxembourgeoise. Géographiquement, les Portugais sont localisés principalement dans le bassin minier (36.7% des Portugais habitent dans le canton

[717] - CLAUSSE Guy, « Le retour des Portugais émigrés au Luxembourg » dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.115.
[718] - Fiche « Immigration et durée de séjour. L'immigration portugaise, une immigration de longue durée », STATEC/Centre Universitaire de Luxembourg, pp.51-52 dans Fiches thématiques du recensement 2001 mises en ligne par la STATEC (Luxembourg) : http://www.statec.lu/html_fr/RP_2001/atlas.html
[719] - PAULY Michel, « L'immigration dans la longue durée » dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.16.
[720] - SESOPI-Centre intercommunautaire, *Chiffres clés sur la population du Luxembourg*, présentés à l'occasion de la Conférence Nationale pour Étrangers du 6 mars 2004, organisée par le Ministère de la Famille, de la Solidarité et de la Jeunesse et le Commissariat du Gouvernement aux étrangers, en collaboration avec le Conseil National pour Étrangers, Luxembourg, SESOPI-Centre intercommunautaire, 2004, p.16.
[721] - BEIRAO Delfina, *op.cit.*, 1999, p.22.

d'Esch, soit le premier canton luxembourgeois à recenser le plus de Portugais) dont Esch-sur-Alzette fait partie[722].

B/ Esch-sur-Alzette : site privilégié par les Portugais

Esch-sur-Alzette est une ville qui compte de nombreux Portugais : un habitant sur quatre et un étranger sur deux est de nationalité portugaise. Cette situation est le résultat de plusieurs vagues d'immigration portugaise.

La population portugaise constitue une composante importante d'Esch-sur-Alzette. Pour faire le portrait des Portugais à Esch-sur-Alzette, nous allons nous appuyer à la fois sur le recensement de 2001 (les chiffres sont les plus sûrs) et les estimations de la population en 2004. 44.5% des habitant d'Esch sont des étrangers (12 084). Si la ville d'Esch a toujours été une ville d'immigration (déjà en 1900, la ville comptait 36.3% d'étrangers), le taux d'étrangers en 2001 est le résultat d'une évolution puisqu'en 1947, la part des étrangers était de 16.5%. Esch-sur-Alzette est aujourd'hui la deuxième ville après Luxembourg-ville a compté le plus d'étrangers. Ce chiffre a continué à évoluer car d'après une étude réalisée en 2004 par le bureau de la population de la ville d'Esch, la majorité des habitants possède une nationalité étrangère, soit 50.2% à savoir 14 276 habitants. En 2001, les Portugais sont 6 442 personnes et représentent 23.7% de la population de la commune. C'est la première population étrangère de la commune : plus d'un étranger sur deux vivant à Esch-sur-Alzette est un Portugais. « *La nationalité portugaise est mieux représentée à Esch-sur-Alzette que dans l'ensemble du pays* »[723]. 53.3% des étrangers sont des Portugais, suivis de loin par les Italiens (13.6%), les Français (10.2%) et les ressortissants de l'Ex-Yougoslavie (10.1%). La population portugaise vivant à Esch est plutôt masculine et jeune. En effet, parmi les Portugais, il y a 53.1% d'hommes et 46.9% de femmes. Par ailleurs, 29.8% des Portugais ont moins de 20 ans, 67% ont entre 20 ans et 59 ans et 3.2% ont 60 ans et plus. Les Portugais se caractérisent par l'importance des personnes en âge de travailler et une faiblesse des plus de 60 ans alors que la population de nationalité luxembourgeoise est caractérisée par une forte population de plus de 60 ans. Dans le même sens, les Portugais ont en moyenne 29.1 ans contre 44.4 ans pour les Luxembourgeois résidant à Esch-sur-Alzette.

[722] - Voir carte sur la fiche « les Portugais : une population jeune, une majorité d'ouvriers », STATEC/Centre Universitaire de Luxembourg, p.40 dans Fiches thématiques du recensement 2001 mises en ligne par la STATEC (Luxembourg) : http://www.statec.lu/html_fr/RP_2001/atlas.html
[723] - PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *op.cit.*, 2003, p.15.

Les Portugais à Esch ont le taux d'emploi le plus important après les Belges : 73.6% des Portugais âgés de 15 à 64 ans ont un emploi. La répartition par sexe révèle un taux d'activité de 81.6% chez les hommes portugais, soit parmi les hommes étrangers les plus actifs avec les Belges et les Allemands. De même, les femmes portugaises enregistrent le taux d'activité le plus important des habitantes d'Esch, luxembourgeoises ou étrangères : 64.2% des Portugaises en âge de travailler occupent un emploi. Les employés portugais, qu'ils soient hommes et femmes, occupent majoritairement un poste d'ouvrier : 90.4% des hommes portugais et 78.5% des femmes portugaises. Les professions les mieux représentées sont les artisans et les ouvriers de type artisanal chez les hommes (63.9%) et les travailleuses non qualifiées[724] chez les femmes (63.3%). Dans ce sens, il faut relever qu'une large majorité des Portugais d'Esch n'ont suivi que l'enseignement primaire (plus de 70%). A noter que plus de 30% des Portugais ne travaillent pas dans leur ville de domiciliation, ils sont des « *navetteurs sortants* »[725]. Le taux de chômage des personnes en provenance du Portugal est de 5.2% soit l'un des taux de chômage les plus faibles après celui des Belges et des Luxembourgeois. Il n'y a pas de distinction selon le genre quant au chômage puisque le taux de chômage des hommes portugais habitant à Esch est de 5% et celui des femmes de 5.6%. 4 300 personnes sont arrivées à Esch-sur-Alzette en 1991 dont la moitié sont de nationalité portugaise. Ainsi, l'arrivée des Portugais est continue dans cette ville. A côté de ce mouvement de migration, il faut prendre en compte le mouvement naturel notamment les naissances : 1 530 Portugais sont nés sur le sol luxembourgeois et habitent à Esch. Mais, très peu prennent la nationalité du pays de résidence. En effet, 1.7% des personnes nées au Portugal sont de nationalité luxembourgeoise. Ainsi, le phénomène de naturalisation est minoritaire. A Esch-sur-Alzette, les étrangers résident plutôt au centre ville. Nous constatons le même phénomène de délaissement du centre ville par les classes moyennes et la ré-appropriation des logements par les étrangers notamment. Les étrangers sont surtout localisés dans le Sud de la ville au niveau des quartiers de Brill et Grenz (rue des Boers, rue du canal) : « *de nombreuses rues du Sud et en particulier celles situées non loin de la voie ferrée ont plus de la moitié de leurs habitants qui sont Portugais* »[726]. Ainsi, l'école du Brill accueille 640 élèves dont 81.7% sont étrangers, la plupart Portugais[727]. Cependant, « *les principales communautés parmi la population du Brill : italienne, portugaise et luxembourgeoise semblent avoir mis en place un système de vie*

[724] - à savoir aides et nettoyeuses dans les bureaux, les hôtels et autres établissements.
[725] - PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *op.cit.*, 2003, p.80.
[726] - *Ibidem*, p.30.
[727] - *Ibidem*, p.31.

qui permet de se côtoyer, sans avoir à "s'interférer" entre elles »[728]. Seuls 31.8% des chefs de ménages de nationalité portugaise sont propriétaires de leurs logements. Nous notons une préférence chez les Portugais pour les logements meublés (12.6%) : « *il s'agit de personnes seules qui sont arrivées entre 1991 et 2001 au Luxembourg* […] *Il peut également s'agir de ménages qui ne souhaitent pas s'établir de façon durable au Luxembourg* »[729]. Toutefois, les différentes vagues de l'immigration portugaise se sont majoritairement stabilisées à Esch-sur-Alzette.

Par ailleurs, l'immigration portugaise à Esch est continue. Au regard du graphique ci-dessous, l'immigration portugaise à Esch-sur-Alzette s'est constituée en deux phases : d'une part, durant les années soixante-dix. Alors qu'en 1970, les Portugais ne sont que 707 dans la ville ; en 1977, la ville compte près de 2 321 Portugais. En 1981, leur nombre atteint 3 137 personnes. D'autre part, l'immigration portugaise connaît une hausse de ses effectifs dans les années quatre-vingt dix : 3 963 Portugais à Esch sont recensés en 1991. Dix ans plus tard, les Portugais sont 6 442. En trente ans, le nombre d'étrangers de nationalité portugaise est multiplié par neuf. Et, il continue à augmenter puisque d'après la dernière estimation établie par le bureau de la population de la ville (2006), les Portugais sont 8 143 individus.

[728] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, p.109.
[729] - PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *op.cit.*, 2003, p.118.

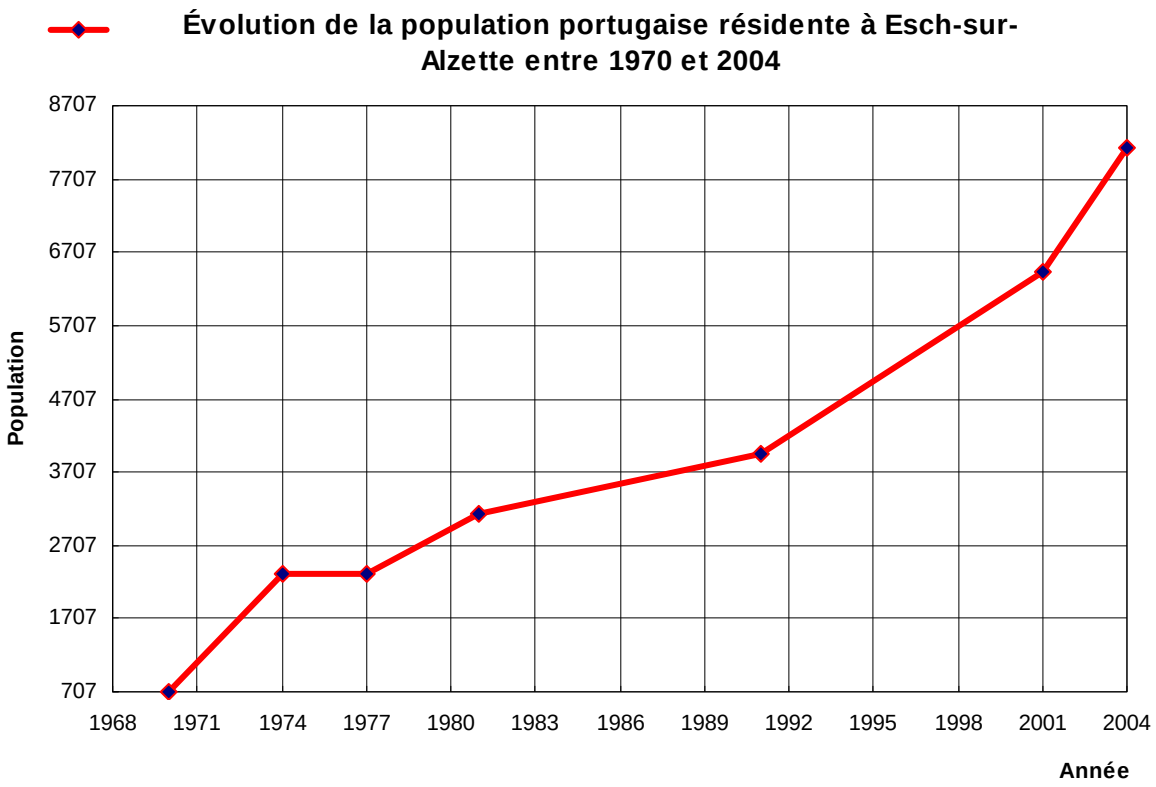

Cette évolution est confirmée par des données produites par la commune d'Esch, relatives à l'année d'arrivée des étrangers (entrées et naissances), qui sont toujours résidents dans la ville. A la lumière de ces chiffres, il apparaît que les premières arrivées de Portugais datent de l'année 1965. Mais, c'est surtout dans les années soixante-dix que le flux de Portugais s'intensifie : entre 1973 et 1980, sont arrivés 562 Portugais. Ensuite, le flux diminue ; il reprend son élan à la fin des années quatre-vingt avec des entrées et des naissances de plus de 200 personnes par an. La population portugaise résidente à Esch-sur-Alzette est le résultat de plusieurs vagues d'immigration. Essentiellement économique, l'immigration portugaise est caractérisée par un taux d'activité important. Les portraits successifs des Portugais en France, en Belgique et au Luxembourg nous ont révélé des caractéristiques communes sur lesquelles il convient de revenir.

§V/ Perspective comparative : présence portugaise en France, en Belgique et au Luxembourg

Dans les trois pays retenus pour notre étude, la population portugaise est présente mais à des niveaux différents. En revanche, les Portugais en Europe du Nord présentent certaines caractéristiques socio-économiques au delà des frontières.

A/ Une implantation différente des Portugais en Europe du Nord

La part des Portugais est différente en fonction des pays. En effet, le Luxembourg compte le plus de Portugais, suivi par la France, puis par la Belgique. Ces tendances se retrouvent au niveau des terrains d'enquête.

A la lumière du tableau ci-dessous, le Luxembourg est le pays qui compte la part d'étrangers la plus importante vu que 36.9% des habitants sont de nationalité étrangère. Ces étrangers sont essentiellement des ressortissants de l'Union européenne (86.6%). En Belgique, la part des étrangers de l'Union européenne par rapport à l'ensemble des étrangers est également importante (66%). Elle est de moindre importance en France (36.6%).

Tableau 5 – Données relatives aux étrangers en Belgique, en France et au Luxembourg

	Belgique (1)	France (2)	Luxembourg (3)
Nombre d'habitants	10 396 421	58 518 395	439 539
Nombre de Portugais	26 802	555 383	58 657
Pourcentage d'étrangers dans la population totale	8.3%	5.6%	36.9%
Pourcentage d'étrangers de l'Union européenne dans la population totale	5.5%	2%	32%
Pourcentage d'étrangers de l'Union européenne par rapport à la population étrangère	66%	36.6%	86.6%
Pourcentage de Portugais dans la population totale	0.2%	0.9%	13.3%
Pourcentage des Portugais dans la population étrangère	3.1%	17%	36.1%
Pourcentage des Portugais dans la population de l'Union européenne	4.7%	46.5%	41.6%
Pourcentage de femmes de nationalité portugaise	49.3%	46.8%	48.1%
Pourcentage d'hommes de nationalité portugaise	50.7%	53.2%	51.9%

(1) INS, 1er janvier 2004.
(2) INSEE, recensement de la population, 1999.
(3) STATEC, Recensement de la population, 2001.

Les ressortissants portugais constituent au Luxembourg et en Belgique, la première population étrangère puisqu'au Luxembourg, 13.3% des habitants sont Portugais et 36.1% des

étrangers possèdent la nationalité portugaise ; par ailleurs, quasiment un ressortissant de l'Union européenne sur deux est de nationalité portugaise (41.6%). En France, 17% des étrangers sont des Portugais. Si leur part est marginale dans la population totale (0.9%), elle est importante parmi les ressortissants de l'Union européenne puisque 46.5% des citoyens de l'Union européenne sont des Portugais. Enfin, en Belgique, seuls 3.1% des étrangers sont Portugais soit 0.2% de la population totale. Dans les trois pays, la proportion d'hommes portugais est légèrement supérieure à celle des femmes surtout en France puisque 53.2% des Portugais sont des hommes. Nous pouvons supposer que l'immigration portugaise en France est plus ancienne et a drainé une population plutôt masculine dans le cadre d'une immigration de travail. Retrouvons-nous ces logiques au niveau local ?

Au regard du tableau ci-dessous, dans les trois villes retenues, la population étrangère apparaît comme une réalité importante. A Ixelles, 38.4% de la population est étrangère. A Roubaix, les étrangers représentent 14.1% de la population. Enfin, à Esch-sur-Alzette, quasiment un habitant sur deux est étranger. A Ixelles et à Esch-sur-Alzette, les étrangers sont majoritairement des ressortissants de l'Union européenne puisque 65.9% des étrangers à Ixelles sont des citoyens de l'Union. La proportion pour Ixelles est de 67.3%. Alors qu'à Roubaix, seul ¼ des étrangers sont européens.

Tableau 6 – Données relatives aux étrangers à Ixelles, Roubaix et Esch-sur-Alzette

	Ixelles (4)	Roubaix (5)	Esch-sur-Alzette (6)
Nombre d'habitants	76 041	96 959	27 146
Nombre de Portugais	2044	2 231	6 442
Pourcentage d'étrangers dans la population totale	38.4%	14.1%	44.5%
Pourcentage d'étrangers de l'Union européenne dans la population totale	25.3%	3.8%	37.3%
Pourcentage d'étrangers de l'Union européenne par rapport à la population étrangère	65.9%	27.2%	67.3%
Pourcentage de Portugais dans la population totale	2.7%	2.3%	23.7%
Pourcentage des Portugais dans la population étrangère	7%	16.4%	53.3%
Pourcentage des Portugais dans la population de l'Union européenne	10.6%	60.2%	63.6%
Pourcentage de femmes de nationalité portugaise	49.8%	46.4%	46.9%
Pourcentage d'hommes de nationalité portugaise	50.2%	53.6%	53.1%

(4) *Étude statistique de la population ixelloise*, Service de la population de la commune d'Ixelles, 31 décembre 2003.
(5) INSEE, recensement de la ville de Roubaix, 1999.
(6) STATEC, recensement de la population de la ville d'Esch-sur-Alzette, 2001.

A Roubaix et à Ixelles, la majorité des ressortissants de l'Union européenne sont des Portugais. Ainsi, 60.2% des citoyens de l'Union sont des Portugais à Roubaix et 63.6% à Esch-sur-Alzette. Cependant, les Portugais pèsent environ 2% dans la population locale que ce soit à Ixelles ou à Roubaix. En revanche, à Esch-sur-Alzette, les Portugais constituent 23.7% des habitants de la ville et plus de la moitié des étrangers (53.3%). A Roubaix, 16.4% des étrangers sont des Portugais et 7% à Ixelles. Comme à l'échelle nationale, les Portugais de sexe masculin sont plus importants que les femmes surtout à Roubaix et à Esch. Dans les deux villes, 53% des Portugais sont des hommes. L'histoire migratoire et la nature du travail

recherché semblent constituer des facteurs explicatifs de cette répartition. Au-delà des différents niveaux d'importance des Portugais, ceux-ci présentent des caractéristiques communes dans les trois pays.

B/ Les caractéristiques socio-économiques des Portugais en Europe du Nord, les trois F : Force de travail dans la Force de l'âge et Fidèle au pays d'origine[730]

Dans les trois pays et villes européens, les Portugais constituent une force de travail indéniable, dans la force de l'âge et qui reste fidèle à ses origines (conservation de la nationalité portugaise, vacances au Portugal…). Dans tous les pays, la population portugaise présente plusieurs caractéristiques communes. Tout d'abord, la population portugaise est plutôt jeune : très peu de personnes ont plus de 60 ans. L'essentiel des effectifs se concentre dans les tranches d'âge allant de 20 ans à 60 ans, et éventuellement parmi les moins de 20 ans. Dans les années soixante et soixante-dix, « *le groupe des "moins de 30 ans" représente environ 70% du total des émigrants portugais officiels* »[731]. Ce sont toujours les classes d'âge les plus productives qui sont sur-représentées. Ainsi, la population portugaise installée dans les pays européens constitue une immigration de travail et de famille. D'autre part, la population portugaise se caractérise par un taux d'activité élevé que ce soit chez les hommes ou les femmes. La population portugaise est majoritairement à l'abri du chômage. Peu qualifiés, les Portugais s'insèrent aisément sur le marché du travail des zones urbaines. Dans tous les pays, les Portugais sont souvent venus en couple afin de gagner le plus d'argent dans la perspective de retourner au pays. C'est ce que A. Cordeiro appelle la « *stratégie du deuxième salaire* »[732].

Par ailleurs, nous constatons une ouvriérisation de la population portugaise active. Pour les pays où les données sont disponibles, nous pouvons constater que les Portugais sont peu scolarisés et qualifiés. Nous pouvons dire que les Portugais sont « *prolétarisés* »[733] à l'instar de G. Hermet qui utilise ce qualificatif pour les Espagnols. « *La présence des*

[730] - En référence aux trois F qui qualifient traditionnellement la population portugaise à savoir le Football, Fatima et le Folklore.
[731] - ANIDO Nayade, FREIRE Rubens, *op.cit.*, p.22.
[732] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, Printemps-Été 2001, p.99. Nous retrouvons cette idée dans CALLIER-BOISVERT Colette, « Les femmes portugaises vues à travers une ville de province : Poitiers », *Migrants-Formation*, n° 32-33, mars 1979, pp.22-24.
[733] - HERMET Guy, *op.cit.*, 1967.

Portugais a été plus spécifiquement importante dans un nombre de secteurs où la productivité et les salaires sont bas »[734]. Par ailleurs, quelle que soit la ville, le secteur du bâtiment a fonctionné comme un secteur d'intégration des hommes portugais sur le marché du travail. En effet, pour les Portugais, ce secteur présente un certain nombre d'avantages : une facilité d'embauche même lorsque l'étranger est en situation irrégulière, un engagement des travailleurs peu ou pas du tout scolarisés et enfin, la possibilité de faire des heures supplémentaires et d'économiser rapidement en vue d'un retour au pays natal[735]. Quant aux femmes portugaises, elles s'insèrent essentiellement dans le domaine des services aux entreprises et aux particuliers. Enfin, les Portugais se caractérisent par un faible recours à la naturalisation. Cette constatation permet de s'interroger lors des entretiens sur le sens de la nationalité du pays d'origine pour les Portugais. A la lumière de l'ensemble de ces données, l'idée selon laquelle les Portugais sont intégrés peut être relativisée. En effet, les Portugais occupent encore des positions socio-économiques désavantageuses et sont peu enclins à la naturalisation. Ainsi, les Portugais présentent des caractéristiques socio-économiques semblables sur les trois terrains. Qu'en sera-t-il de leurs comportements et attitudes politiques ?

Conclusion générale : pour une meilleure connaissance des comportements électoraux et des représentations politiques des Portugais, *denizens* des pays de l'Union européenne

Dépourvus de nationalité, les étrangers étaient *de facto* exclus du champ politique du pays de résidence. Ils sont soumis à la « *neutralité politique* »[736]. Pourtant, des étrangers ont « *politisé le non politique* »[737] en utilisant la voie syndicale ou associative pour revendiquer des droits politiques, comme par exemple la participation à la vie locale par le biais de conseils consultatifs ou le droit de vote aux élections locales du pays de résidence. Les étrangers sont devenus des *denizens* selon la terminologie de T. Hammar[738], à savoir une catégorie intermédiaire entre l'étranger et le citoyen : il s'agit de ressortissants, étrangers

[734] - WILTGEN Paul, « Les effets économiques de l'immigration au Luxembourg. Le cas des Portugais. » dans ASTI (éd.), *op.cit.*, 1985, p.112.
[735] - VOLOVITCH-TAVARES Marie-Christine, « Les travailleurs immigrés portugais pendant les Trente Glorieuses », *Hommes et Migrations*, n°1263, septembre-octobre 2006, p.77.
[736] - DE WENDEN Catherine, *Citoyenneté, nationalité et immigration*, Paris, Arcantère Editions, 1987 : « *l'affirmation de l'Etat-nation et de la souveraineté impose une obligation de réserve, de neutralité, voire de passivité* [...] *aux non-nationaux* », p.25.
[737] - WIHTOL de WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1987, p.218.
[738] - HAMMAR Thomas., *op.cit.*, 1990.

résidant légalement sur le territoire du pays d'installation, ayant des droits économiques et sociaux, voire des droits politiques dans certains cas, mais dont le statut n'est pas totalement assimilé à celui des nationaux. D'ailleurs, cette catégorie de *denizens* a été affinée par A. Réa[739] : il y a les *denizens* des pays de l'Union européenne et ceux des pays-tiers. Même si de nouveaux droits sont attribués aux ressortissants de l'Union européenne, leur statut n'est pas totalement identique à celui des nationaux, ainsi ils restent des *denizens* des pays de l'Union européenne.

C'est de cette catégorie hybride dont nous souhaitons comprendre les comportements électoraux et les représentations politiques, à travers l'exemple des Portugais en Europe du Nord. Pour ce faire, nous avons reconstitué et discuté les connaissances au sujet de la participation politique des étrangers et des Portugais afin de faire émerger nos hypothèses de recherche. Ainsi, nous supposons que la participation électorale des Portugais dépend de la structure des opportunités politiques et des ressources des individus. Par ailleurs, nous supposons que la citoyenneté de l'Union peut redéfinir les appartenances identitaires des Portugais. Pour vérifier ces pistes, nous avons choisi d'aller à la rencontre des Portugais dans différentes villes européennes. Les premières rencontres ont été celles avec l'histoire de l'immigration portugaise : retracer l'histoire collective des Portugais qui ont migré vers l'Europe du Nord nous permet de mieux comprendre les raisons de départ et les conditions d'installation dans les pays de résidence. Immigrés économiques, les Portugais ont réussi à s'insérer dans la société de résidence grâce au travail, en occupant majoritairement des emplois peu qualifiés. En revanche, les trois pays de résidence leur ont donné très peu de possibilités pour participer à la politique du pays. Ces pays répondaient alors à un modèle exclusionnaire en matière de citoyenneté, modèle remis en cause, en principe, par l'institution de la citoyenneté de l'Union qui prévoit certains droits électoraux pour les ressortissants communautaires. Pour en savoir plus sur les comportements électoraux et les représentations politiques des Portugais, une enquête de terrain a été menée, fondée essentiellement sur des entretiens semi-directifs pour retracer le parcours migratoire et révéler les représentations politiques de ces *denizens* des pays de l'Union européenne. C'est en analysant ces entretiens que nous avons essayé de comprendre les logiques de participation électorale.

[739] - REA Andrea, « Les immigrés et la citoyenneté de l'Union européenne. Les effets de clôture du traité de Maastricht et le déplacement des discriminations » dans TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (dir.), *Repenser l'Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, p.92.

PARTIE II/ LES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD : LES LOGIQUES DE LA PARTICIPATION

« Nous avons quelque chose à dire sur les raisons de notre venue en France, sur nos conditions de vie et de travail, sur nos aspirations et nos actions, bref sur nos droits. C'est une question de justice et de dignité ».

Manuel Vaz Dias, *Cri d'un immigré*,
Editions Ouvrières, Paris 1974, préface.

Dans cette partie, nous questionnerons les logiques de participation électorale. Tout d'abord, nous rendrons compte des transpositions de la citoyenneté de l'Union dans les états membres tout en faisant une place particulière aux campagnes d'incitation à l'inscription électorale : par qui ces campagnes ont-elles été orchestrées ? Comment les différents milieux portugais se sont-ils mobilisés sur la thématique de la citoyenneté de l'Union ? Ensuite, nous analyserons la mobilisation électorale des Portugais à travers l'étude des listes électorales. Comment les ressortissants communautaires et plus précisément les Portugais ont-ils utilisé leurs droits électoraux à l'occasion des différentes consultations électorales ? Se sont-ils inscrits ? Dans quelle proportion ? Continuent-ils à se mobiliser pour les élections qui se déroulent au Portugal et auxquelles ils peuvent prendre part ? Quelles sont les caractéristiques sociales des Portugais inscrits sur les listes électorales ? Enfin, nous étudierons l'engagement de candidats portugais pendant la campagne électorale : quels sont les usages du droit d'éligibilité par les citoyens de l'Union ? Quels sont les profils des Portugais qui se présentent aux élections ? Répondre à ces questions, c'est mettre à l'épreuve l'hypothèse de la structure des opportunités politiques.

Par ailleurs, nous affinerons cette vue d'ensemble par l'étude des entretiens qui permettra de mieux saisir les logiques de la participation ou la non-participation électorale des Portugais. Quelles sont les pratiques politiques des Portugais ? Quel(s) sens donnent-ils à la politique ? Quelles sont leurs appartenances identitaires ? Pour répondre à ces questions, nous avons construit des modèles explicatifs de la participation et de l'exclusion électorale des Portugais. Ces modèles permettront de vérifier l'hypothèse selon laquelle la participation électorale dépend des ressources des individus. C'est également à ce stade que nous questionnerons les appartenances identitaires des Portugais.

CHAPITRE IV/ LA MISE EN ŒUVRE DE LA CITOYENNETE DE L'UNION DANS LES ETATS MEMBRES

Le Traité de Maastricht entérine parfaitement le compromis politique qui prévaut aujourd'hui à propos de la construction communautaire. L'objectif affiché est de dynamiser les ferments d'une identité commune tout en respectant les identités nationales et les Etats qui

représentent et portent ces identités. Cet double objectif est très perceptible au sujet de la citoyenneté de l'Union et notamment des droits politiques accordés aux ressortissants communautaires. C'est pourquoi la citoyenneté de l'Union, idée ancienne, a mis des décennies à se concrétiser. Comment a évolué la citoyenneté de l'Union ? Comment cette mesure a-t-elle été reçue par les Etats membres ? Quels types de campagnes de sensibilisation à l'inscription électorale ont été menés ?

SECTION I/ LES CONDITIONS DE CREATION ET DE TRANSPOSITION DE LA CITOYENNETE DE L'UNION

Même si le Portugal constitue géographiquement le Sud Ouest de l'Europe, certains historiens estiment que « *le Portugal est bien une région de l'Europe : mêmes structures de pouvoir, mêmes rapports de domination, même obédience à l'Eglise romaine, mêmes formes d'expressions, à travers l'art roman, puis l'art gothique* »[740]. Le Portugal a déposé sa demande d'adhésion à la Communauté européenne et économique en 1977. Intégré à la C.E.E en 1986, le Portugal est vu comme un Etat membre « *petit et périphérique* »[741]. Le Portugal s'inscrit alors dans une Europe à la fois économique et politique. Dans cette dernière perspective, la citoyenneté de l'Union sera mise en place et progressivement prise en compte par les Etats membres.

§I/ Les origines et la mise en place de la citoyenneté de l'Union : l'invention du citoyen de l'Union européenne

Le concept de citoyenneté de l'Union est récent : il « *se répand dans la doctrine au cours des années soixante-dix, est très rarement usité dans les documents des institutions jusqu'au début des années quatre-vingt-dix* »[742]. Toutefois, « *la reconnaissance des droits* [attachés à la citoyenneté de l'Union] *est le fruit d'un long processus de maturation débuté avec le Traité de Rome* »[743]. Dans les premiers traités européens, il n'y a pas de projet d'union

[740] - DURAND Robert, *op.cit.*,1992, p.17.
[741] - SOUSA Teresa de, « Le Portugal à l'heure de la présidence européenne », *Critique internationale*, n° 7, avril 2000, p.17.
[742] - MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, p.99.
[743] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.73. Sur l'histoire de la citoyenneté de l'Union, voir également, WEISBEIN Julien, *op.cit.*, 2001, pp.21-46.

politique clairement défini. L'idée de la citoyenneté de l'Union s'inscrit dans une histoire[744] : la citoyenneté de l'Union n'est qu'une « *nouvelle étape dans un processus d'élargissement et d'approfondissement de l'intégration communautaire* »[745]. Mais, l'évolution du rôle du citoyen dans la Communauté européenne ne peut être comprise que lorsqu'elle est analysée dans le cadre d'une réflexion plus large sur la légitimité de l'Union européenne[746]. « *La citoyenneté européenne est véritablement pensée de 1974 à 1992 comme un facteur de cohésion sociale et économique, puis dès 1993, comme un facteur de légitimation démocratique* »[747].

A/ La citoyenneté de l'Union : un facteur de cohésion sociale et économique

La citoyenneté de l'Union a été exprimée indirectement par Jean Monnet lors de son discours en 1952 lorsqu'il affirme que « *nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes* ». Cependant, l'idée de citoyenneté trouve son origine officielle dans le Traité de Rome de 1957[748], le préambule prévoit « *une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens* ». Les débats sur les droits politiques apparaissent pour la première fois à l'agenda communautaire en 1972 : les délégations belge et italienne ont soulevé la possibilité des ressortissants européens de participer aux élections locales après cinq ans de résidence[749]. Entre 1974 et 1977, s'ouvre une période d'étude qui aboutit à la publication du rapport Tindemans en 1975. Ce rapport insiste sur l'importance de la politique de la communication de l'Union européenne : les dirigeants européens doivent insister sur la proximité avec les citoyens de l'Union. Cependant, dans ce rapport, aucune mention n'est faite aux droits politiques des ressortissants communautaires. Alors que la même année, la Commission européenne sort un rapport dans lequel elle évoque la possibilité d'octroyer des droits politiques aux ressortissants communautaires qui résident sur le territoire d'un autre Etat

[744] - Voir HEYMANN-DOAT Arlette, « Les institutions européennes et la citoyenneté » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op.cit.*, 1993, pp.176-191. Voir également HEN Christian, « Vers une citoyenneté européenne » dans COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques, *op.cit.*, 1991, pp.273-292. FABRY Elvire, *Qui a peur de la citoyenneté européenne ? La démocratie à l'heure de la Constitution*, Paris, PUF, 2005, pp.15-59. STRUDEL Sylvie, « Citoyennetés » dans BELOT Céline, MAGNETTE Paul, SAURUGGER Sabine (dir.), *op.cit.*, 2008.

[745] - KOVAR Robert, SIMON Denys, « La citoyenneté européenne », *Cahiers de droit européen*, n°394, 1993, p.286.

[746] - BELOT Céline, *op.cit.*, 2000.

[747] - WEISBEIN Julien, *op.cit.*, 2001, pp.23-24.

[748] - Sur l'histoire de la citoyenneté de l'Union entre 1957 et 1990, voir MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, pp.13-123.

[749] - Pour plus de précisions sur cet événement, se reporter à MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, p.48.

membre[750]. Avant même d'être élu au suffrage universel direct (1979), le Parlement européen a adopté le 16 novembre 1977 une résolution sur l'attribution de droits spéciaux aux citoyens de la Communauté européenne prévoyant le droit de vote aux élections locales. En 1983, est présenté le rapport Macciochi sur « *le droit de vote et d'éligibilité au niveau local* ». Le Parlement européen a débattu du problème et a adopté en juin 1983 une résolution demandant à la Commission de présenter une proposition de directive à ce sujet. Mais, c'est lors du Conseil de Fontainebleau des 25 et 26 juin 1984 qu'émerge le concept « *d'Europe des citoyens* ». Les rapports Adonnino évoquent un certain nombre de droits des citoyens de l'Union comme la libre circulation ou le droit de séjour, ainsi que la création des symboles du drapeau et de l'hymne européens. Il suggère également d'approfondir les discussions à propos du droit de vote des ressortissants communautaires. De nombreux échanges ont lieu entre le Parlement européen et la Commission européenne pour définir les termes de la citoyenneté de l'Union[751].

Dans un rapport en date du 7 octobre 1986, la Commission européenne confirme son engagement en faveur du droit de vote municipal dans le pays de résidence. Suite à une résolution du Parlement du 15 décembre 1987, la Commission adopte le 22 juin 1988 une proposition de directive du Conseil sur le droit de vote des ressortissants des Etats membres aux élections municipales dans les pays de résidence[752]. Enfin, c'est lors du Conseil européen de Rome des 14 et 15 décembre 1990 que l'on parlera de « *citoyenneté de l'Union* ». Finalement, si la notion de "*citoyenneté européenne"* remonte au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de 1974, elle n'est juridiquement concrétisée qu'avec le Traité de Maastricht[753]. Celui-ci est le résultat d'un compromis entre les deux tendances opposées que sont la tendance fédéraliste et la tendance confédéraliste (contre la dissolution des Etats-nations dans le projet européen)[754]. Au fur et à mesure, la citoyenneté de l'Union est perçue comme un facteur de légitimation démocratique.

---

[750] - Commission des Communautés européennes, *Vers l'Europe des citoyens*, Rapport sur la mise en œuvre des points 10 et 11 du communiqué final du sommet européen de Paris des 9 et 10 décembre 1974 relatifs à l'Union des passeports et à l'attribution des droits spéciaux, transmis au Conseil le 3 juillet 1975, Bull. CE, suppl. 7/75.
[751] - MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, pp.48-58.
[752] - MABILLE Xavier, *Droit de vote et nationalité*, Courrier Hebdomadaire du CRISP, n° 1290, 1990, pp.16-21.
[753] - MARTINIELLO Marco, « Citizenship of the European Union. A critical view » dans BAUBÖCK Rainer, *From Aliens to Citizens. Redefining the Status of Immigrants in Europe*, Aldershot, Avebury, 1994, pp.29-47.
[754] - *Ibidem*, pp.29-47.

B/ La citoyenneté de l'Union : un facteur de légitimation démocratique

Le Traité de Maastricht marque un tournant mémorable dans l'histoire de la construction européenne. En effet, ce texte propulse « *la petite communauté économique » en « une ambitieuse Union européenne* »[755]. La citoyenneté de l'Union concerne toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. « *Ainsi tout ressortissant d'un Etat membre, qui garde sa citoyenneté nationale, voit s'y ajouter, au titre de la citoyenneté européenne, un certain nombre de nouveaux droits : le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections au Parlement européen ouvert à tout citoyen européen, dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant et cela selon les modalités qui ont été définies par le Conseil en décembre 1994; la protection diplomatique et consulaire ouverte aux citoyens européens sur le territoire d'un pays tiers où son Etat n'est pas représenté; le droit de pétition devant le Parlement européen ainsi que le recours à un médiateur en cas de mauvaise administration de la part d'une des institutions ou organes communautaires, à l'exception de la Cour de Justice; la liberté de circulation et de séjour dans l'ensemble de l'espace communautaire* »[756]. L'ensemble de ces droits au nom de la citoyenneté de l'Union est confirmé par le Traité d'Amsterdam et celui de Nice. Ils sont également retranscrits dans la Charte des droits fondamentaux, proclamée au Conseil de Nice. Malgré l'article 8 E du Traité de Maastricht qui fait de la citoyenneté de l'Union, un concept évolutif appelé à se développer, « *le statut de la citoyenneté européenne ne paraît pas avoir sensiblement progressé depuis le Traité de Maastricht* »[757]. Le Traité d'Amsterdam insiste même sur l'idée que la citoyenneté de l'Union ne fait que compléter les citoyennetés nationales.

La citoyenneté de l'Union viserait à « *renforcer la légitimité démocratique de la communauté* »[758] et par ricochet celle du Parlement européen. Elle cherche aussi à mettre en application « *le principe de non discrimination des droits politiques entre nationaux et non-nationaux européens* »[759]. Ainsi, la mise en place de la citoyenneté de l'Union vise à dépasser la dimension économique de l'intégration communautaire pour lui donner un caractère

[755] - TELO, Mario, MAGNETTE, Paul, « Introduction : les paradoxes d'Amsterdam » dans TELO, Mario, MAGNETTE, Paul, *De Maastricht à Amsterdam. L'Europe et son nouveau traité*, Bruxelles, Etudes européennes, Editions complexe, 1998, p.15.
[756] - DEGRYSE Christophe, *Dictionnaire de l'Union européenne*, Bruxelles, DeBoeck Université, 1995, p.82. Voir également "citoyenneté" dans QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Les mots de l'Europe. Lexique de l'intégration européenne*, Paris, Presses de sciences Po, 2001, p.48-49.
[757] - QUERMONNE Jean-Louis, « L'impact du traité d'Amsterdam sur la citoyenneté européenne : Paradoxes ou révolution ? » dans BADIE Bertrand, PERRINEAU Pascal (dir.), *op.cit.*, 2000, p.297.
[758] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.126.
[759] - *Ibidem*, p.179.

politique en créant « *une nouvelle forme d'allégeance des ressortissants des Etats-membres à l'égard de la communauté* »[760]. La création de la citoyenneté de l'Union est un acte important qui affirme l'existence du système politique européen et le processus de légitimation mis en place par les différentes élites. Ainsi, T. Marshall[761] propose une conception tryptique de la citoyenneté; il distingue trois niveaux : premièrement, les droits civils renvoyant à la liberté individuelle (liberté de parler, de penser, de croyance, de mouvement, ect...); deuxièmement, les droits garantissant la participation politique et l'exercice d'un pouvoir politique; et enfin, le concept de citoyenneté reçoit une dimension sociale (minimum économique, sécurité...). Cette typologie peut valoir pour la citoyenneté de l'Union avec un volet civil qui regroupe la liberté de circulation et de séjour sur le territoire des Etats membres; ensuite, un volet politique qui confère notamment le droit de vote et d'éligibilité, aux élections municipales comme aux élections du Parlement européen, dans l'Etat membre où le citoyen réside, mais dans ce volet figure également, le droit de pétition auprès du Parlement européen, le droit de recourir au médiateur, la protection diplomatique et consulaire, le droit d'écrire à toute institution européenne; enfin, un volet social qui vise à une coordination des politiques de l'emploi, des conditions de travail, de formation dans les différents Etats membres, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Mais, l'intégration communautaire ne respecte pas l'ordonnancement de T. Marshall dans le développement des droits du citoyen puisque dans le cadre européen, ont d'abord été octroyés des droits civils, puis des droits sociaux et enfin, des droits politiques. « *Corollaire de la libre circulation* »[762], les droits politiques ouverts par l'article 8 B du Traité de Maastricht permettent aux ressortissants des Etats membres de s'exprimer politiquement, en tant que citoyens de l'Union. Cependant, la citoyenneté de l'Union, à travers ses droits politiques, n'est entrée dans les faits que récemment. En effet, les Etats membres ont tardé à insérer dans leur législation les droits posés par l'article 8 B. Au final, la citoyenneté de l'Union ne s'exerce effectivement que depuis récemment.

[760] - KOVAR Robert, SIMON Denys, « La citoyenneté européenne », *op.cit.*, 1993, p.285.
[761] - MARSHALL Thomas H, *op.cit.*, 1950.
[762] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.125.

§II/ La mise en œuvre de la citoyenneté de l'Union en France, en Belgique et au Luxembourg : une citoyenneté de l'Union revisitée par les Etats-Nations

Comme le Parlement européen ne relève pas des ordres juridiques nationaux et de l'exercice des souverainetés nationales, aucune réforme constitutionnelle n'a été nécessaire pour ouvrir le droit de vote aux ressortissants européens pour les élections européennes. En revanche, pour la participation des communautaires aux élections communales, les Constitutions, entre autres, de la France, de la Belgique et du Luxembourg ont subi des modifications pour se conformer aux directives européennes[763]. En effet, la participation électorale des étrangers aux élections locales touche la souveraineté nationale des pays. Pour prendre en compte les dispositions du Traité de Maastricht, la Belgique et le Luxembourg ont procédé à des « *changements différés* » à savoir « *il n'est pas donné suite aux injonctions européennes et aux nouvelles dispositions des traités fondateurs. Le principe est accepté puisqu'il est inscrit dans le Traité de Maastricht et que celui-ci est bel et bien ratifié. Mais la mise en œuvre du principe est différé* »[764]. Quant à la France, elle a procédé à un « *changement obligé* »[765]. Mais certains pays ont eu recours aux dérogations en raison de l'importance de la population étrangère. Dans le même sens, E. Fabry a établi une typologie qui détermine les différents comportements des pays de l'Union européenne face à l'élargissement du corps électoral municipal aux citoyens de l'Union. La France est classée dans les pays qui ont eu recours à la révision constitutionnelle et qui ont vécu la situation comme problématique d'où la mise en place de restrictions. Quant au Luxembourg et à la Belgique, l'élargissement des droits politiques aux citoyens de l'Union est très problématique et lent[766]. Cette longue hésitation peut trouver une raison dans « *la crainte que l'accès des étrangers au droit de vote ne puisse perturber les équilibres politiques locaux* »[767].

---

[763] - Pour une approche générale sur la mise en œuvre de la citoyenneté de l'Union dans les différents pays de l'Union européenne, voir STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *op.cit.*, février 2003, pp.3-34.

[764] - DELPÉRÉE Francis, *op.cit.*, 1995, p.37.

[765] - *Ibidem*, p.26.

[766] - FABRY Elvire, *op.cit.*, 2005, p.217.

[767] - HEN Christian, « Vers une citoyenneté européenne » dans COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques, *op.cit.*, 1991, p.289.

En France, le Traité de Maastricht a été ratifié après trois décisions constitutionnelles[768], une révision constitutionnelle en date du 25 juin 1992 et un referendum organisé le 20 septembre 1992[769]. La Constitution prévoit un nouvel article : l'article 88-3 qui réserve le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux seuls citoyens de l'Union résidant en France. Ces citoyens ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. Ce retard dans la transcription de la directive communautaire a fait que les citoyens de l'Union n'ont pas pu participer aux élections municipales de mars 1995. Le Parlement a adopté définitivement la loi organique permettant le vote des ressortissants communautaires aux élections municipales seulement le 21 avril 1998[770]. En revanche, pour les élections européennes, cette citoyenneté a été reconnue depuis la loi n° 94-104 du 5 février 1994. Ainsi, les Européens ont pu participer à l'élection européenne dès 1994, même si le temps d'inscription sur les listes électorales était très réduit.

Supposée comme « *un des pays les plus europhiles et le plus attaché au devenir du projet communautaire* »[771], la Belgique a été condamnée en juillet 1998 par la Cour de justice pour défaut de transposition de la directive[772]. En effet, le Conseil de l'Union européenne a pris une directive le 19 décembre 1994 en fixant les modalités d'application pour la participation des ressortissants européens aux élections communales dans l'Etat membre où ils résident. La transposition de la directive a impliqué la modification de la Constitution belge. Celle-ci a eu lieu le 8 décembre 1998[773]. Les réticences viennent pour la plupart des milieux politiques flamands qui craignent que le droit de vote accordé aux Européens ne vienne renforcer les partis francophones de la périphérie bruxelloise[774]. En raison de ces

[768] - 9 avril 1992/2 septembre 1992/23 septembre 1992. Ces décisions insistent sur l'incompatibilité du Traité de Maastricht à la Constitution française.
[769] - Pour plus de détails, voir DELPÉRÉE Francis, *op.cit.*, 1995, pp.28-36. Pour les débats autour du Traité de Maastricht en France, se reporter à DIMIER Véronique, « De la citoyenneté de l'Union française à celle de l'Union européenne : la République et la nation en débat », *Revue politique et parlementaire*, n°1013-1014, juillet-août-septembre-octobre 2001, pp.116-133.
[770] - Loi organique n° 98-404 du 25 mai 1998 et décret n°98-1110 du 8 décembre 1998. Pour les conditions juridiques, se reporter à la Section I bis du Titre IV du Livre Premier du Code électoral : « Dispositions spéciales à l'exercice par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France du droit de vote pour l'élection des conseillers municipaux et des membres du Conseil de Paris ».
[771] - DELWIT Pascal, « La Belgique et l'Union européenne » dans REYNIÉ Dominique, CAUTRÈS Bruno (dir.), *op.cit.*, 2001, p.173.
[772] - CJCE, Commission contre Belgique, 9 juillet 1998, aff 323/97.
[773] - ARCQ Étienne, BLAISE Pierre, COOREBYTER Vincent, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1685-1686, 2000, p.11.
[774] - BOUSETTA Hassan, SWYNGEDOUW Marc, « La citoyenneté de l'Union européenne et l'enjeu de Bruxelles. Le droit supranational européen confronté aux réalités d'une société multiethnique et multinationale divisée », *op.cit.*, 1999.

conditions, les ressortissants de l'Union européenne n'ont pu voter aux élections d'octobre 1994 ; ils se sont rendus aux urnes pour la première fois aux élections locales du 8 octobre 2000. De plus, dans les communes où les citoyens de l'Union représentent plus de 20% de la population totale, les dirigeants flamands ont obtenu une dérogation auprès des instances européennes : il faut avoir six ans de résidence dans la commune pour pouvoir voter. Cependant, cette dérogation est restée théorique et n'a jamais été appliquée puisque la Belgique n'a jamais communiqué de communes pour lesquelles l'usage de la dérogation aurait été envisagé[775]. En revanche, la Belgique a eu recours à une autre dérogation : si ils sont élus conseillers communaux, les ressortissants communautaires ne peuvent pas devenirs échevins ou bourgmestres. En ce qui concerne, les élections européennes, « *depuis la loi du 23 mars 1989, la Belgique permet aux ressortissants communautaires qui résident sur son territoire de voter pour des candidats belges aux élections européennes s'ils sont privés de ce droit dans leur Etat du fait de leur résidence à l'étranger* »[776]. Ce qui permettait essentiellement aux Britanniques et aux Irlandais de voter en Belgique pour les européennes à condition de résider depuis trois ans en Belgique. La loi du 23 mars 1989 a été modifiée par celle du 16 juillet 1993 qui prévoit l'obligation de vote pour les citoyens de l'Union qui se sont inscrits sur les listes électorales belges. La directive du Conseil du 6 décembre 1993 fixe les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants. Cette directive a été transposée dans le droit belge par les lois des 11 et 29 avril 1994.

Au Luxembourg, la Constitution réservait l'exercice des droits politiques aux nationaux[777]. Ainsi pour permettre aux ressortissants communautaires de voter aux communales, le Parlement luxembourgeois a révisé la Constitution par le 22 décembre 1994. Ainsi, l'article 9.3 prévoit que *« la loi peut conférer l'exercice des droits politiques à des non Luxembourgeois* ». Ce principe est immédiatement appliqué dans l'article 107, alinéa 4 de la Constitution : « *le Conseil communal est élu directement par les habitants de la commune* ». Ainsi, les citoyens de l'Union ont pu se rendre aux urnes pour les élections communales dès

[775] - COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au conseil sur l'octroi d'une dérogation en vertu de l'article 19, paragraphe 1, du traité CE, présenté conformément à l'article 12, paragraphe 4, de la directive n° 94/80/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales*, Bruxelles, 22 août 2005, COM (2005), 382 final. Disponible sur http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0382fr01.pdf.
[776] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.133-134.
[777] - Articles 9 alinéa 2 et article 52 de la Constitution.

octobre 1999. Mais, le Luxembourg se distingue surtout par le recours aux dérogations, même si celles-ci sont atténuées depuis la loi du 21 février 2003. En effet, le 19 décembre 1994 a été adoptée la directive « *fixant les modalités du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat dont ils n'ont pas la nationalité* ». Il est prévu que « *si il y a plus de 20% de ressortissants communautaires, il est possible de réserver le droit de vote aux électeurs qui résident dans cet Etat membre pendant une période minimale qui ne peut dépasser la durée égale à un mandat de l'assemblée représentative municipale, réserver le droit d'éligibilité aux éligibles qui résident dans cet Etat membre pendant une période minimale qui ne peut pas dépasser une durée égale à deux mandats de cette assemblée et prendre des mesures appropriées en matière de composition des listes des candidats et visant notamment à faciliter l'intégration des citoyens de l'Union des non-nationaux* » (article 12.1). La directive a été adoptée à l'unanimité, seul le Portugal s'est abstenu estimant qu'il s'agissait d'une discrimination à l'égard de ses nationaux résidant au Luxembourg. Ainsi, la participation des citoyens de l'Union aux élections municipales au Luxembourg est liée à une durée de résidence d'un mandat du Conseil municipal (six ans). Le droit d'éligibilité suppose une durée de résidence de deux mandats (douze ans). Les dérogations s'appliquaient également pour les élections européennes : il faut cinq ans de résidence pour s'inscrire et dix ans pour se porter candidat. Dans cet esprit, l'article 12.1 de la directive permet au Luxembourg de prendre des mesures qui empêcheront la constitution de listes majoritairement constituées de non-nationaux. Enfin, la directive européenne prévoit qu'un Etat peut réserver la fonction de membre du collège directeur de l'exécutif d'une collectivité locale de base à ses propres ressortissants. Le Luxembourg a également eu recours à cette dérogation : les étrangers ne peuvent accéder au poste de bourgmestre ou d'échevins[778]. Mais, les dérogations relatives à la durée de résidence ont été assouplies par une loi du 21 février 2003[779]. Cette loi fixe la durée de résidence à cinq ans que ce soit pour participer aux élections européennes ou communales, que ce soit pour être électeur ou candidat. C'est la même loi qui ouvre le droit de vote aux étrangers extra-communautaires. Ces dérogations sont régulièrement soumises à un examen des institutions européennes pour vérifier leur pertinence. Enfin, en ce qui concerne l'article 8 B1, l'article 14 de la Loi du Grand-Duché du 28 décembre 1995 ajoute une disposition : « *la langue usuelle parlée au conseil communal est le luxembourgeois. Les conseillers peuvent également s'exprimer dans*

[778] - Le collège échevinal détient le pouvoir exécutif de la commune, c'est son « gouvernement ». Sa mission principale est d'exécuter les décisions prises par le conseil communal et d'assurer la gestion quotidienne de la commune. Les échevins sont élus au sein du conseil communal.
[779] - Loi 21 février 2003, A – N°30.

l'une des autres langues, c'est-à-dire l'allemand ou le français, prévues par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. Nul ne saurait toutefois demander l'interprétation de la langue parlée ou une traduction des documents écrits présentés en une des langues visées par la loi précitée ou en toute autre langue ». Enfin, le droit de vote et d'éligibilité des citoyens de l'Union aux élections européennes n'a pas nécessité la révision de la constitution car ce droit de vote au Parlement européen n'est régi par aucune disposition constitutionnelle. Seule la loi électorale luxembourgeoise du 25 février 1979 sur l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen a été modifiée par la loi du 28 janvier 1994 afin d'étendre le corps électoral aux ressortissants européens.

Selon la typologie de S. Strudel, le Luxembourg fait partie des pays « *appliqués* » : la citoyenneté de l'Union au niveau communal a été attribuée conformément au traité de Maastricht. Alors que la France et la Belgique sont qualifiés de « *récalcitrants* » ; ces pays ont connu des retards significatifs dans leurs délais de transposition[780]. Finalement, « *les intérêts politiques nationaux continuent de prévaloir sur le principe d'égalité des citoyens européens* »[781]. M-J. Garot estime que « *ces dérogations* […] *portent gravement atteinte à la mise en œuvre d'une véritable citoyenneté européenne, qui reposerait notamment sur le principe de non-discrimination entre tous les citoyens européens* »[782]. Ainsi la citoyenneté de l'Union présente une certaine innovation parce qu'elle tente de dissocier nationalité et citoyenneté politique, elle n'en demeure pas moins « *incertaine* »[783] notamment parce que le droit de la nationalité reste de la compétence des Etats-membres.

§III/ La résurgence de l'Etat Nation dans la définition et dans la mise en œuvre de la citoyenneté de l'Union : inclusion partielle des étrangers à la citoyenneté

En reconnaissant un certain nombre de droits notamment politiques à des citoyens résidant sur le territoire d'un autre Etat-membre, le Traité de Maastricht innove. Avec l'Union européenne, les étrangers communautaires peuvent entrer dans la nation par la voie des droits

[780] - STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *op.cit.*, février 2003, pp.9-19.
[781] - FABRY Elvire, *op.cit.*, 2005, p.231. Dans le même sens, voir GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.145.
[782] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.139.
[783] - STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique, (dir.), *op.cit.*, Paris, 2001, pp.53-64.

politiques et non plus par la nationalité, comme c'était le cas jusqu'alors dans la plupart des pays européens. C'est pourquoi, certains auteurs estiment que la reconnaissance d'un droit électoral actif et passif aux élections municipales constitue l'apport le plus spectaculaire du Traité de Maastricht[784]. Mais la plupart des travaux scientifiques portant sur la citoyenneté de l'Union aboutissent à une conclusion plutôt critique du concept.

Pour certains auteurs, la citoyenneté de l'Union n'est qu'un concept insignifiant et vide[785] : J. Weiler est très critique sur la question, pour lui, la citoyenneté de l'Union repose sur une conception minimaliste de la citoyenneté et offre des droits limités[786]. Sans être aussi virulent que J. Weiler, d'autres chercheurs ont mis en avant les limites d'une citoyenneté de l'Union qui se veut novatrice mais qui réserve les droits politiques aux seuls ressortissants communautaires, sans remettre en cause véritablement le lien entre citoyenneté et nationalité[787]. En effet, la citoyenneté de l'Union ne remplace pas la citoyenneté nationale, elle la complète seulement. Ainsi, la citoyenneté de l'Union européenne est dérivée des citoyennetés nationales : « *elle ne donne naissance à aucun sujet juridico-politique neuf. Le citoyen européen est européen parce qu'il est d'abord un citoyen d'un des Etats membres* »[788]. La citoyenneté de l'Union n'est qu'une « *supra-citoyenneté complémentaire* »[789]. La nationalité des Etats membres est le fondement de la citoyenneté de l'Union : n'étant pas un Etat, l'Union européenne ne peut attribuer aux citoyens une nationalité. En outre, chaque pays membre reste souverain pour définir les règles d'accession à sa nationalité, suivant le droit du sol et le droit du sang. La citoyenneté de l'Union n'est pas exclusive mais additive. D'ailleurs, lors des négociations qui ont précédé le Traité de Maastricht, à l'exception du Parlement européen, aucune institution n'avait envisagé que la citoyenneté de l'Union puisse être détachée complètement de la nationalité des Etats membres et attribuée de manière autonome[790].

Par le fait que citoyenneté de l'Union rime avec nationalité d'un Etat membre, le rôle de l'Etat est renforcé et sa prérogative souveraine concernant la population est consacrée. En

[784] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.125.
[785] - WEILER Joseph, « To be an European citizen. Eros and civilization », *Journal of European Public Policy*, vol.4, n°4, décembre 1997, p.495.
[786] - WEILER Joseph, « Les droits des citoyens européens », *Revue du marché unique européen*, n° 3, 1996, pp.35-64.
[787] - DELOYE Yves, *op.cit.*, avril 2004, p.3. Dans le même sens, MARTINIELLO Marco, « Citizenship of the European Union. A critical View» dans BAUBÖCK Rainer (ed.), *op.cit.*, 1994, pp.29-47.
[788] - MARTINIELLO Marco, *op.cit.*, 2000, pp.32-33.
[789] - *Ibidem*, p.33.
[790] - - MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, p.154.

effet, comme le rappelle Y. Deloye, l'émergence de la citoyenneté de l'Union a pour fondements la citoyenneté stato-nationale[791]. La citoyenneté de l'Union ne se substitue pas à la citoyenneté nationale, elle vient en complémentarité. Y. Deloye qualifie la citoyenneté de l'Union de « *notion bricolée* », « *d'objet politique assez étrange dont les implications sont encore délicates à préciser* »[792]. La dissociation entre citoyenneté politique et nationalité n'est pas totalement consommée dans la mesure où d'une part, les ressortissants européens ne sont électeurs qu'à l'occasion de certaines élections et d'autre part, les ressortissants extra-communautaires restent encore exclus de la scène électorale dans certains pays comme la France. Finalement, la citoyenneté de l'Union a une dimension symbolique[793]. Comme le fait remarquer M-J. Garot « *la citoyenneté européenne pose problème car elle apparaît finalement bien peu « citoyenne (telle qu'on entend traditionnellement) et insuffisamment européenne* »[794]. Car elle se fonde sur la nationalité des Etats membres alors qu'elle devrait se fonder sur le critère de la résidence dans le territoire de la communauté : « *seuls les Etats désignent leurs nationaux et par-là même les citoyens européens* »[795]. Ainsi, le lien entre nationalité et droits politiques est maintenu puisque l'Etat-nation « *a contribué à la formation de la conception européenne de la citoyenneté* »[796]. Ce lien est le résultat d'un compromis que l'on peut qualifier de « *dilatoire* »[797] selon lequel l'établissement de la citoyenneté de l'Union est acceptée mais seulement si elle est corrélée avec la nationalité des Etats membres qui contrôlent ainsi son effectivité.

Il s'agit d'une citoyenneté fondée sur la réciprocité des droits entre ressortissants communautaires et non pas une citoyenneté de résidence reposant sur le contrat social[798]. Par ailleurs, la citoyenneté de l'Union serait essentiellement une citoyenneté statutaire, conférant des droits et des devoirs plutôt qu'une citoyenneté identitaire, fondée sur le sentiment

---

[791] - DELOYE Yves, « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne : quelques éléments de conceptualisation », *Swiss Political Science Review*, vol.4, n°4, 1998, pp.169-194.
[792] - *Ibidem*, p.172.
[793] - GLOANNEC Anne-Marie Le, « La citoyenneté européenne ou les apories du modèle impérial » dans GLOANNEC Anne-Marie Le, SMOLAR Aleksander (dir.), *Entre Kant et Kosovo : études offertes à Pierre Hassner*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.441.
[794] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.340. Dans le même sens, voir KOVAR Robert, SIMON Denys, « La citoyenneté européenne », *op.cit.*, 1993, pp.285-316.
[795] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.334.
[796] - ARON Raymond, « Une citoyenneté multinationale est-elle possible ? », *op.cit.*, Hiver 1991-1992, p.695-704, p.703.
[797] - Un compromis dilatoire est un accord sur un désaccord qui permet d'évacuer un sujet sur lequel un consensus n'est pas possible. SCHMITT Carl, *Théorie de la Constitution*, Paris, PUF, 1993.
[798] - WIHTOL De Wenden Catherine, « Citoyenneté et libre circulation en Europe » dans TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (dir.), *op.cit.*, 1996, p.77.

d'appartenance à une collectivité[799]. Elle vise plus à développer le sentiment d'appartenance européenne qu'à entériner une conscience supranationale déjà existante. Alors que la citoyenneté stato-nationale fait primer l'ordre politique sur l'ordre économique, la citoyenneté de l'Union bouleverse cette logique[800]. Au point que certains chercheurs[801] estiment que la citoyenneté de l'Union ne repose que sur une citoyenneté économique et sociale : les Européens sont des consommateurs et non pas des citoyens. Pour D. Schnapper, le projet postnational est irréalisable et dangereux[802] : la dissociation entre nationalité et allégeance politique risque de favoriser le développement des nationalismes et des revendications identitaires voire des conflits identitaires. Enfin, la citoyenneté de l'Union est limitée en pratique dans sa portée. D'une part, la citoyenneté de l'Union n'est pas si novatrice puisque certains pays européens prévoyaient déjà le droit de vote pour les étrangers résidant sur leur territoire. Et d'autre part, « *les droits* [accordés aux citoyens de l'Union] *ne leur permettent d'accéder qu'à un espace public considéré comme infra-politique puisqu'on traite essentiellement de questions locales et techniques, secondes par rapport aux affaires politiques nationales qui intéressent, elles, l'ensemble de la collectivité* »[803]. Une fois, les dispositions transposées, comment les Etats ont-ils informé les citoyens concernés ?

En principe, lorsque une nouvelle catégorie de citoyens bénéficie de droits politiques, une campagne d'informations est mise en place[804]. D'après l'article 12 TCE, les Etats membres sont invités à informer en temps utile les citoyens de l'Union de leurs droits politiques. D'ailleurs, les institutions européennes vont aider les Etats-membres, notamment financièrement à la publication de brochures d'information. Toutefois, « *il semble que les Etats n'aient pas montré beaucoup d'empressement à le faire lors des élections européennes [1994]. Le Parlement européen lui-même s'en est préoccupé : il a par deux fois avant le*

[799] - HASSENTEUFEL Patrick, « L'Etat-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté », *L'Année Sociologique*, vol.46, n°1, 1996, pp.127-149. Dans le même sens, voir MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, p.11.
[800] - DELOYE Yves, « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne : quelques éléments de conceptualisation », *op.cit.*, 1998, p.172.
[801] - SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994. KRIEGEL Blandine, *La cité républicaine. Essai pour une philosophie politique*, Paris, Galilée, 1998. TODD Emmanuel, *L'invention de l'Europe*, Paris, Editions du Seuil, 1996.
[802] - SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, 1994, pp.77-82.
[803] - LE COUR GRANDMAISON Olivier, « Immigration, politique et citoyenneté : sur quelques arguments » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p.99.
[804] - Comme c'est le cas pour les étrangers pour les Pays-Bas, voir RATH Jan, « Pays-Bas : la participation des immigrants », *op.cit.*, janvier 1991, pp.17-23.

scrutin demandé aux Etats membres et à la Commission de mettre tout en œuvre afin de favoriser cette information »[805]. Cette situation a-t-elle changé depuis 1994 ?

Le Luxembourg a mené une vaste campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales des ressortissants communautaires. Chaque élection notamment communale a été l'occasion de mobiliser différents acteurs et de déployer des moyens multiples. Au Luxembourg, pour les élections communales 2005, « *54% des nouveaux inscrits ont fait la démarche auprès des communes entre le 10 février 2004 et le 31 mars 2004* »[806]. Cette période correspond à la mise en place de la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale. Par ailleurs, la campagne de sensibilisation au droit de vote a connu un renouveau au Luxembourg et en Belgique suite à l'accès au droit électoral des populations extra-communautaires[807]. Contrairement au Luxembourg, la France et la Belgique n'ont pas mené de vastes campagnes de sensibilisation à l'inscription électorale à l'égard des ressortissants communautaires. Les moyens mis en œuvre ont toujours été limités. Des actions ponctuelles ont été mises en place l'année précédant certaines élections. Mais il n'y a pas de mise à l'agenda d'une politique publique spécifique pour l'inscription des citoyens de l'Union sur les listes électorales. Quand des actions ont été menées, elles le sont au niveau national et au niveau local, elles sont tantôt générales en s'adressant à tous les étrangers concernés et tantôt spécifiques, en ciblant une population comme les Portugais par exemple.

SECTION II/ LES ACTIONS GÉNÉRALES POUR INCITER LES RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES À S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES : ARTICULATION DES DIFFÉRENTS NIVEAUX ET TYPES D'ACTIONS

Plusieurs acteurs se sont mobilisés pour informer les citoyens de l'Union de leurs nouveaux droits politiques. Cette mobilisation s'est faite à différents niveaux (national et local) mais également selon différents degrés d'implication. Ainsi au niveau national, différents acteurs se sont mobilisés pour compléter la faible information émanant de l'Etat. Au niveau local, les structures consultatives locales ont pu se mobiliser comme c'est le cas à

[805] - GAROT Marie José, *op.cit.*, 1999, p.139. Dans le même sens, voir WEISBEIN Julien, « Fondements d'une citoyenneté européenne pour un dessein et un destin communs » dans PARISOT Françoise (coord.), *Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne*, Paris, Hachette, 1998, p.342.
[806] - SESOPI-Centre Intercommunautaire/Commissariat du Gouvernement aux étrangers, *op.cit.*, 2004, p.3.
[807] - suite à une loi votée en février 2003 au Luxembourg et en février 2004 en Belgique.

Esch-sur-Alzette alors qu'à Roubaix, la question du droit de vote des étrangers est passée inaperçue au sein de la commission consultative des étrangers.

§I/ La mobilisation de différents acteurs pour pallier l'insuffisante information de l'Etat

Les Etats-membres se sont contentés d'une information minimale. Alors des plates-formes civiques se sont mises en place pour informer les citoyens de l'Union de leurs droits politiques. Au Luxembourg et en Belgique, ce sont les associations interculturelles ou d'étrangers qui ont endossé ce rôle alors qu'en France, cette mission a été assurée par les associations civiques. Enfin, au Luxembourg, nous pouvons signaler quelques actions menées par les partis politiques et les syndicats.

A/ Un engagement limité des États-membres : le recours à l'information documentaire

L'État, à travers le ministère de l'intérieur, a en charge l'organisation des élections. A ce titre, il doit informer les citoyens de leurs droits politiques. Pourtant, l'initiative des Etats est restée limitée en ce qui concerne l'information des droits politiques des citoyens de l'Union. Dans l'ensemble des pays, ce sont essentiellement des brochures d'information qui ont été diffusées. Comme par exemple, pour les élections européennes de juin 1994, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a édité une brochure intitulée « *élections du 12 juin 1994 au Parlement européen* ». Ce document contient des informations relatives à l'inscription des ressortissants européens sur les listes électorales luxembourgeoises et est diffusé en plusieurs langues : français, allemand, anglais, italien et portugais. Pour les élections européennes de juin 2004, le gouvernement a distribué des brochures d'informations et a appelé les administrations communales à ouvrir leurs portes toute la matinée du samedi 22 mars 2003 pour faciliter les démarches des citoyens de l'Union. Cette expérience avait déjà été menée en 1998 puisque le 21 mars 1998 a été décrété « *journée nationale des inscriptions* » : les municipalités ont ouvert leurs portes pour permettre les inscriptions. Pour les communales de 2005, le Commissariat du gouvernement aux étrangers a initié des actions à l'adresse des étrangers, avec le soutien du CNE et de plusieurs associations. Ainsi, le Commissariat du gouvernement aux étrangers est à l'origine de trois émissions télévisées

portant sur l'inscription électorale des résidents étrangers en vue des élections communales de 2005.

En France, et en Belgique, les Etats se sont limités à une information civique essentiellement à l'occasion des élections locales. En France, en vue des élections municipales de 2001, le Ministère de l'intérieur a édité une brochure intitulée « *Elections municipales du 11 et 18 mars 2001. Citoyens européens, vous avez le droit de voter en France* »[808]. La brochure rappelle les conditions pour s'inscrire. Un million cinq cent brochures a été distribué dans les préfectures et les mairies, ainsi que 45 000 affiches expliquant la démarche à suivre pour s'inscrire en tant que citoyen de l'Union [809]. La mairie de Roubaix n'a pas mené de campagne et s'en est remise aux campagnes nationales d'informations par voie de presse[810]. Pour l'ensemble des élections européennes, la France a privilégié une information sous forme de brochures ou de spots radios. En Belgique, à l'occasion des communales 2000, les autorités régionales ont distribué des brochures à l'adresse des citoyens de l'Union indiquant la procédure à suivre pour s'inscrire et voter[811]. Des communiqués ont été diffusés dans la presse et à la télévision. A l'occasion des élections européennes de 2004, le service public fédéral intérieur a publié une brochure « *Citoyens européens. Votez le 13 juin 2004 pour le Parlement européen* »[812]. Pour les élections européennes précédentes, des brochures avaient également été distribuées.

Quel que soit le pays, l'information diffusée par les Etats-membres consiste à éditer des brochures informatives, parfois avec l'appui des institutions européennes et mises à disposition essentiellement dans les communes et autres lieux publics. Par ces efforts concentrés essentiellement à l'occasion des élections locales, les Etats peuvent chercher à gagner en légitimité : étendre la participation électorale au maximum d'habitants, c'est donner une plus grande légitimité aux élus et aux décisions publiques. Mais, les Etats se caractérisent par un faible investissement en matière de communication sur la citoyenneté de l'Union, c'est pourquoi E. Fabry parle de citoyenneté « *confidentielle* » : en 2002, 32% des ressortissants européens n'ont jamais entendu parlé de cette citoyenneté et 37% en ont entendu parlé sans

[808] - Un exemplaire est disponible en annexe 19.
[809] - « Peu d'Européens installés en France se sont inscrits sur les listes électorales », *Le Monde*, 20 février 2001.
[810] - YEKHLEF Karima, *op.cit.*, 1997, p.133.
[811] - JACOBS Dirk, MARTINIELLO Marco, REA Andrea, « Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital Region : The October 2000 elections », *op.cit.*, 2002, p.204.
[812] - Un exemplaire est disponible en annexe 20.

avoir ce qu'elle signifie exactement[813]. C'est finalement des associations, parfois avec l'aide de l'Etat, qui ont menées des actions réelles pour sensibiliser les étrangers à leurs droits politiques.

B/ La mise en place de plates-formes de diffusion de l'information civique

Au Luxembourg, créé en 1985, le CLAI (Comité de Liaison et d'Action des Immigrés) devient le CLAE (Comité de Liaison et d'Action des Étrangers) en 1990. Animé à la fois par des personnes luxembourgeoises ou étrangères, le CLAE présente une plate-forme associative qui milite pour l'égalité des droits entre tous les résidents, pour une citoyenneté de résidence, pour la reconnaissance et la valorisation des cultures issues de l'immigration, pour une politique d'immigration ouverte et solidaire au Luxembourg et en Europe[814]. Il est l'interlocuteur principal et le porte-parole des associations d'étrangers dans leurs relations avec le gouvernement. Ainsi, le CLAE est à l'origine du Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté. Il diffuse un bulletin d'information : *Horizon, Bulletin de liaison des associations du Luxembourg issues de l'immigration,* destiné prioritairement aux associations et qui vise à « *permettre une meilleure intégration des migrants et de leurs descendants dans la société où nous vivons* »[815]. Le CLAE s'est mobilisé dès les élections européennes de 1994. Il a diffusé une brochure intitulée « *Citoyens communautaires, inscrivez-vous sur les listes électorales auprès de votre commune jusqu'au 28 février* »[816] rappelant les conditions d'inscription en plusieurs langues : français, italien et portugais. Le CLAE a également envoyé des courriers aux communes du pays pour les inciter à informer les ressortissants communautaires de leurs droits politiques : il faut faire un « *maximum d'efforts pour sensibiliser les résidents étrangers de votre commune à cette nouvelle possibilité de participation qui leur est offerte* »[817]. Les efforts ne se sont pas limités à la période des inscriptions. D'après le compte-rendu d'une réunion de la Commission Consultative des Etrangers (CCE) en mai 1994, le CLAE a envoyé à la commune d'Esch des dépliants d'informations pour les électeurs communautaires inscrits sur les listes électorales luxembourgeoises : « *ce petit dépliant doit permettre aux nouveaux électeurs de mieux comprendre le système électoral luxembourgeois et de voter ainsi sans erreur* ». Le CLAE a suggéré aux CCE de joindre ce dépliant à l'envoi de la convocation de vote.

[813] - FABRY Elvire, *op.cit.*, 2005, p.284.
[814] - Selon une brochure diffusée par le CLAE.
[815] - *Horizon*, n°0, mars 1994.
[816] - Un exemplaire est disponible en annexe 21.
[817] - Extrait de la lettre du CLAE en date du 31 janvier 1994 – Archives de la CCE d'Esch-sur-Alzette.

Le CLAE s'est également mobilisé pour inciter les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales en vue des communales et européennes de 1999. Ainsi, une brochure bilingue (français-anglais, français-italien, français-portugais…) a été éditée avec la collaboration de la Commission Européenne, du Gouvernement Luxembourgeois et des syndicats OGBL (Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg) et LCGB (Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens). Cette brochure intitulée « *Participer pour décider. 1997, inscrivons-nous pour les élections communales !* » rappelle la procédure à suivre pour s'inscrire[818]. D'autres brochures, toujours en plusieurs langues, ont été diffusées par le CLAE : « *décidons ensemble aux élections communales* »[819]. Le Festival de l'immigration, organisé par le CLAE en mars 1997, était placé sous le signe des élections de 1999 : des stands d'informations sont montés et des débats sur le sujet ont eu lieu. Cependant, le CLAE note la faible inscription des étrangers : en plus du désintérêt des partis politiques, il y a eu du retard dans la distribution des brochures d'informations faites en plusieurs langues par le gouvernement luxembourgeois[820]. En vue des communales de 2005, le Festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté réunit différentes associations et a participé nettement en faveur de l'inscription électorale des étrangers en mettant en place un stand pour les inscriptions. Le CLAE a rédigé plusieurs brochures en différentes langues notamment français-portugais : *« Votar para agir, agir para votar »*[821]. Dans cette brochure, l'accent est mis sur les compétences de la commune afin de rendre compte de l'importance du vote. Mais, l'action des associations ne s'est pas limitée à la période des inscriptions, ainsi le CLAE a édité une fiche pour expliquer aux étrangers comment voter[822]. Le CLAE utilise plusieurs moyens pour sensibiliser les citoyens de l'Union à leur droit de vote. Certes, des brochures ont été distribuées, mais le CLAE a également profité des espaces publics comme les festivals pour amener des personnes à s'inscrire sur les listes électorales. Par ailleurs, le CLAE entretient des liens avec les structures locales pour que ces derniers relaient l'information civique auprès des habitants. Parallèlement à l'action du CLAE, le SESOPI[823] a rédigé une brochure d'information « *Bouger… Pour faire bouger…* » qui vise à répondre à trois

[818] - Un exemplaire bilingue français-portugais est disponible en annexe 17.
[819] - Voir l'exemplaire en annexe 18.
[820] - *Horizon*, n°26 janvier 1998.
[821] - Voir un exemplaire en annexe 22.
[822] - Un exemplaire est disponible en annexe 23.
[823] - Le SESOPI repose sur une double structure : un Service d'Eglise catholique et d'une association.

questions : pourquoi s'engager ? Pourquoi s'intéresser à la politique ? Pourquoi voter ?[824] Les membres du SESOPI se sont rendus dans des lycées, des associations etc. pour informer les étrangers et les jeunes de leurs droits politiques.

Créée en 1970, la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) lutte notamment contre les exclusions et les inégalités en Belgique. Dans ce sens, elle organise des activités d'information et de sensibilisation. Pourtant, la CNAPD n'a pas mené de campagne spécifique pour inciter les ressortissants européens à s'inscrire sur les listes électorales entre 1994 et 2004. C'est l'accès au vote des étrangers extra-communautaires qui a favorisé le lancement d'une campagne d'information. Ainsi, dans le cadre de sa campagne « *tous résidents, tous citoyens* », la CNAPD a publié un document intitulé « *Objectif élections communales. Manuel du vote des résidents étrangers* » à l'attention des agents administratifs et des acteurs associatifs[825]. Elle part du constat que les ressortissants européens se sont très peu inscrits à l'occasion des communales de 2000 par manque d'informations. Par ailleurs, le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) a organisé des séances pour sensibiliser les professionnels au droit de vote des étrangers. Afin d'informer le public bruxellois sur les modalités d'organisation de ces élections et sur les conditions à remplir pour participer au scrutin, le CBAI a publié une brochure pédagogique *« Les élections communales 2006. Je fais entendre ma voix »*[826]. Cette brochure contient des informations basiques. Elle rappelle également la procédure à suivre pour émettre un vote électronique puisque dans la région Bruxelles-capitale, le vote est électronique. Les associations belges qui mènent une action dans le domaine de l'égalité des droits, n'ont pas agi lors de la mise en place de la citoyenneté de l'Union. Leurs actions ont été lancées à partir du moment où les étrangers extra-communautaires ont obtenu le droit de vote en vue des communales de 2006. Par ailleurs, leurs actions visent surtout à former des agents qui entreront avec un public potentiel d'étrangers.

---

[824] - SESOPI-Centre Intercommunautaire, Service National de la Jeunesse, *Bouger… Pour faire bouger… Brochure pédagogique de sensibilisation des jeunes et des ressortissants étrangers à la participation sociale, politique et électorale*, SESOPI, Luxembourg, 2004.

[825] - Ce manuel est téléchargeable : http://www.cnapd.be/__CNAPD1.1/DocATelecharger/brochure_droitvote_a_telecharger21.pdf

[826] - Disponible sur : http://www.cbai.be/FR-Election-FoyerCBAI.pdf

En France, depuis 1984, le CIDEM (Civisme et Démocratie) rassemble onze associations[827] et mène depuis 2000 « *des campagnes nationales d'incitation au vote et à l'inscription sur les listes électorales* »[828]. Ainsi pour les élections européennes de juin 2004, le CIDEM a pris l'initiative de diffuser plusieurs brochures, envoyées dans les mairies et les associations. L'une des brochures intitulée « *l'Europe des 25, c'est l'Europe qui grandit. 2004, une année décisive pour l'Europe* »[829] rappelle les Etats membres de l'Union européenne, les droits des citoyens de l'Union et les conditions à remplir pour voter en France. Une autre brochure intitulée « *c'est encore la meilleure carte quand on a des vœux à exprimer* »[830] concerne à la fois les élections régionales, cantonales et européennes de 2004. Elle contient une rubrique qui rappelle les documents à fournir pour l'inscription électorale. Les brochures diffusées pour inciter les personnes à s'inscrire s'adressent à toutes personnes avec une rubrique spécifique aux ressortissants communautaires. Ainsi, il n'y a pas de brochures exclusivement destinées aux ressortissants communautaires. Il faut également signaler l'action du Mouvement européen de France qui a cherché à encourager l'inscription des ressortissants communautaires sur les listes électorales en diffusant des tracts[831]. Signalons qu'en 1998, s'est constitué le collectif « *Pour une véritable citoyenneté européenne* » qui regroupe une dizaine d'associations dont trois portugaises. Ses buts sont de favoriser la participation des citoyens de l'Union européenne résidant en France aux élections européennes et municipales, notamment aux élections européennes de 1999 et de mener campagne en vue d'obtenir le droit de vote aux élections municipales et européennes pour les ressortissants des Etats tiers. Il tente d'attirer l'attention du gouvernement français sur la nécessité de mener une campagne d'information à destination des citoyens de l'Union.

En France, les électeurs potentiels sont perçus comme un corps unique. Il n'y a pas d'actions civiques qui visent directement les citoyens de l'Union. En Belgique, le corps électoral étranger est devenu visible et objet d'actions à partir du moment où les étrangers extra-communautaires ont eu le droit de vote. Enfin, au Luxembourg, le corps électoral européen est perçu comme un nouveau potentiel à mobiliser. L'étude des actions envers les citoyens de l'Union révèle des logiques différentes selon les Etats qui s'appuient sur des

[827] Ces associations sont très diverses telles que la Confédération des Maisons des jeunes et de la cultures (MJC), France Nature Environnement, la Ligue des droits de l'homme ou encore le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).
[828] - Brochure « Civisme et démocratie. Revitaliser le civisme, dynamiser la démocratie ». Voir également le site www.cidem.org
[829] - Un exemplaire est disponible en annexe 24.
[830] - Un exemplaire est disponible en annexe 25.
[831] - WEISBEIN Julien, *op.cit.*, 2001, p.551.

structures déjà existantes pour ériger des actions à l'adresse des citoyens de l'Union. À côté de ces plates-formes civiques, signalons l'action ponctuelle des partis politiques et des syndicats au Luxembourg.

C/ La mobilisation du milieu partisan et syndical au Luxembourg

En vue des élections de 1999, les partis politiques au Luxembourg se sont également mobilisés. Pour exemple, le parti chrétien-social a réalisé un dépliant intitulé « *un oui à l'Europe, un oui à la citoyenneté européenne, un oui à l'intégration* ». 150 000 exemplaires ont été distribués dans le pays. De façon générale, les partis politiques luxembourgeois se sont engagés à accepter des membres, indépendamment de leur nationalité et à s'ouvrir aux membres voire aux candidats étrangers[832].

La section étrangère de la Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg (OGBL) a été créée en 1985. Le Département des Immigrés est une structure spécifique de l'OGBL pour les travailleurs non-luxembourgeois résidant au Luxembourg. Il s'intéresse aux problèmes particuliers de ces salariés et a notamment pour objectif de promouvoir l'amélioration de la situation matérielle de ses membres; l'égalité des chances dans l'économie et la société et plus particulièrement dans le domaine de la formation; l'égalité des droits dans la société; et l'élimination de toutes formes de discriminations[833]. L'information syndicale est diffusée en plusieurs langues notamment en français, en portugais, en italien. Il y a une assistance aux membres dans la langue maternelle. Aujourd'hui, 16 000 étrangers dont 9 000 Portugais sont membres de l'OGBL.

> *« Il y a eu des personnes à l'OGBL qui m'ont contactées pour voir si j'étais intéressé à travailler avec l'OGBL pour diffuser le syndicalisme au sein de la communauté portugaise parce que la syndicalisation des Portugais était très faible à l'époque. Ce que j'ai accepté, et j'ai commencé »* [Entretien L-42 - Secrétaire du département des étrangers de l'OGBL]

L'OGBL a établi des accords de coopération à partir de 1992, avec les deux centrales syndicales du Portugal pour pouvoir organiser des conférences pour faire l'inventaire des problèmes qui se posent au niveau des différents pays et puis, pouvoir lancer et présenter ces différents problèmes aux organes de l'Etat luxembourgeois et aussi du pays d'origine. L'OGBL a également participé à la campagne électorale. Elle a publié des informations sur le

[832] - « Position commune de cinq partis politiques : mettre en pratique l'ouverture démocratique », *Tageblatt*, 2 janvier 1996.
[833] - Voir site de l'OGBL : http://www.ogb-l.lu/html_fr/qui/departements.html

droit de vote dans son journal syndical. Le département des immigrés de l'OGBL « *invite tous les immigrés à s'informer et à participer activement aux élections communales. Les partis politiques devront tenir compte des immigrés inscrits sur les listes électorales et s'engager activement dans l'information des électeurs non Luxembourgeois sur leurs droits et les enjeux de ces élections* »[834]. A côté de ces actions qui sont plutôt initiées à un niveau national et éventuellement répercutées à un niveau local, des structures implantées dans les communes peuvent prendre part à la campagne de sensibilisation.

§II/ Le rôle des structures consultatives locales pour résidents étrangers : la question de la mise à l'agenda de l'inscription électorale des ressortissants communautaires

La ville d'Ixelles n'est pas dotée d'une structure consultative des étrangers dans la mesure où « *on recense dans la ville 169 nationalités donc la composition d'une telle structure poserait des problèmes de représentativité* »[835]. En revanche, les communes d'Esch-sur-Alzette et Roubaix se sont dotées d'une structure consultative des étrangers. Pourtant, l'une s'est activement engagée dans la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale des étrangers alors que l'autre est complètement restée passive.

A/ Le rôle actif de la Commission Consultative des Étrangers : un maillon local fondamental de la sensibilisation à l'inscription électorale

En 1984, la commune d'Esch a pris l'initiative de mettre en place une CCE avant qu'elle ne devienne obligatoire (1989)[836] sous la pression des associations de défense des étrangers. Les statuts de la Commission Consultative des Immigrés (CCI) ont été rédigés en juillet 1979[837] et une délibération du Conseil communal prévoit que les membres du CCI seraient élus par les habitants étrangers de la ville[838]. Ce principe n'a pas été mis en œuvre. Aujourd'hui, la CCE se compose de dix membres de nationalité luxembourgeoise et de dix

[834] - OGBL « Département des Immigrés », Assemblée générale : résolution 2005, Rémich, 28 mai 2005.
[835] - Chef du Cabinet du Bourgmestre, Ixelles, mai 2004.
[836] - Les informations relatives à la CCE d'Esch-sur-Alzette sont extraites de l'entretien réalisé avec le secrétaire de la CCE de la ville d'Esch-sur-Alzette et des Archives de la CCE (avril 1990-novembre 2005).
[837] - Annexe du Conseil communal la ville d'Esch-sur-Alzette, 16/17 juillet 1972, pp.690-610.
[838] - Séance du Conseil communal la ville d'Esch-sur-Alzette, 25 janvier 1982, pp.78-82.

membres de nationalité étrangère et autant de suppléants. Elle se réunit environ chaque mois. Les membres de la CCE sont choisis selon l'importance de leur nationalité dans la population locale : quatre Portugais, deux Italiens, un Français, un Yougoslave et une personne africaine. Les membres luxembourgeois sont choisis suivant l'importance de leur parti au conseil communal. La langue utilisée pour les échanges est le français. Un budget est prévu notamment pour les activités culturelles de la CCE (visites de musées ou d'autres villes…). Par exemple, la CCE a édité en 1998 un guide pratique pour les étrangers. Il a été imprimé en 5 000 exemplaires en français et en 3 000 exemplaires en portugais et distribué gratuitement. Grâce à la CCE, les étrangers ont l'occasion d'exprimer leurs idées : la CCE est le réceptacle des revendications des étrangers. Mais d'un autre côté, la commune est au courant de ces revendications et peut ainsi les canaliser. Nous pouvons citer un exemple relatif à la population portugaise : la ville d'Esch compte cinq clubs de football portugais en raison de la rivalité entre les clubs originaires de différentes régions et trois luxembourgeois. Les clubs de football portugais souhaitent que la ville d'Esch-sur-Alzette leur loue des terrains de football. Mais, la commune refuse puisqu'elle estime que les joueurs portugais doivent s'intégrer dans les clubs luxembourgeois et ils bénéficieront ainsi des terrains pour leurs pratiques sportives.

La CCE a participé largement à la campagne d'inscription sur les listes électorales puisqu'il faut rappeler que l'une des missions de la CCE est *« d'assurer la participation des étrangers à la vie de la commune »*[839]. Dès 1994, la CCE de la ville d'Esch a mis en place des actions pour sensibiliser les ressortissants communautaires de la commune. Ainsi, elle a pris l'initiative de rédiger une lettre en date du 9 février 1994[840] à l'adresse des associations culturelles et sociales de la ville d'Esch. Cette lettre contient les horaires de l'Etat civil afin que les ressortissants non-luxembourgeois puissent s'inscrire sur les listes électorales. La CCE consacre une réunion à l'analyse du faible taux d'inscription pour les élections européennes de 1994[841]. Des raisons sont avancées : le délai d'inscription trop court, le manque d'intérêt général pour les élections européennes et le déficit de la publicité pour les inscriptions et les élections. Par ailleurs, lors de la réunion du conseil communal d'Esch en janvier 1996, l'élu écologiste d'origine portugaise, Félix Braz, a proposé une motion. Par ce biais, il a suggéré à la ville d'organiser conjointement avec la CCE, une campagne d'information pour sensibiliser les non-luxembourgeois à leurs nouveaux droits politiques.

[839] - Selon le règlement grand-ducal du 5 août 1989, un exemplaire est fourni en annexe 13.
[840] - Archives de la CCE de la ville d'Esch.
[841] - Compte-rendu de la réunion de la CCE d'Esch-sur-Alzette, 2 mars 1994.

Ainsi, l'élu a proposé de rédiger une lettre personnalisée (en français, en portugais, en italien ou en allemand) à tous les citoyens de l'Union européenne résidant à Esch. Par ailleurs, l'élu a sollicité de la ville des formulaires portant demande d'inscription sur les listes électorales, portant déclaration de la nationalité et de l'adresse, portant déclaration de non échéance du droit de vote et renseignant sur la durée de résidence. Félix Braz participe à la réunion de la CCE en date du 5 février 1996 pour expliquer sa position et discuter des actions à mettre en place. Il faut rappeler que lors de son premier discours au Conseil communal, « *Monsieur Braz* [a] *souligné son action politique en faveur des immigrés, dont il est lui-même issu* »[842].

En vue des européennes et communales de 1999, la CCE d'Esch-sur-Alzette a mis en place un véritable travail de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales. Dans un premier temps, la CCE a procédé à la reconstitution du réseau étranger de la ville d'Esch : les associations étrangères ont été listées et les syndicats ont également été invités à participer à la campagne de sensibilisation. A partir du registre de la population, les coordonnées postales des étrangers de la ville ont été extraites. Ainsi identifiés, les étrangers ont reçu un courrier les invitant à s'inscrire sur les listes électorales. Ces lettres étaient écrites en différentes langues notamment en français, en portugais ou encore en italien. La CCE a même installé un stand dans la rue commerçante de l'Alzette pour informer les étrangers de leurs droits politiques et les inciter à s'inscrire sur des formulaires prévus à cet effet. La CCE a organisé des réunions d'information dans des lycées de la ville pour sensibiliser les jeunes notamment ceux de nationalité étrangère au droit de vote. Les membres portugais de la CCE ont proposé de faire des spots sur radio *Amizade*, radio portugaise locale.

Pour la campagne en vue des élections communales 2005, la CCE a renouvelé sa campagne de sensibilisation pour l'inscription sur les listes électorales. Elle a organisé des réunions dans des associations étrangères de la ville pour informer les habitants des fonctions du conseil communal le 27 novembre 2001. La CCE estime que la plupart des inscriptions ont été récoltées lors des stands tenus dans les différentes manifestations[843]. Ainsi, une fête de l'amitié dont le thème était l'inscription sur les listes a été organisée; un bureau d'inscription sous la forme d'un stand a été mis en place dans la rue piétonne de la ville. Cette expérience a été renouvelée lors des rendez-vous officiels (fête nationale luxembourgeoise). Par ailleurs, la

[842] - Séance du Conseil communal, 13 mars 1995.
[843] - Compte-rendu de la CCE, 19 avril 2004. Dans ce compte-rendu, nous trouvons le formulaire d'inscription à destination des étrangers, reproduit en annexe 16.

CCE a envoyé des lettres personnalisées (une invitation à s'inscrire, un dépliant d'informations et les heures d'ouverture du bureau de la population) aux électeurs étrangers potentiels de la ville. Des réunions dans les différents lycées de la ville ont été organisées. La CCE a aussi organisé un rassemblement pour la remise du carnet d'électeur. Cette cérémonie est habituellement organisée pour les jeunes luxembourgeois qui se sont inscrits pour la première fois sur les listes électorales. Mais, cette invitation à la cérémonie de la remise du carnet d'électeur a semé un trouble dans l'esprit des inscrits de nationalité portugaise qui pensaient qu'il s'agissait de l'élection en elle-même[844]. La CCE a poursuivi ses efforts au-delà de l'inscription puisqu'elle a décidé de faire un petit dépliant pour expliquer aux étrangers les règles du vote ainsi que la composition du conseil communal. Ce dépliant, rédigé en français, a été envoyé personnellement à tous les étrangers inscrits sur les listes électorales. La CCE de la ville d'Esch-sur-Alzette a été la structure pilote de la campagne de sensibilisation des ressortissants communautaires au niveau local. Au centre du réseau de la campagne de sensibilisation, elle capte l'information et la fait circuler. En revanche, à Roubaix, la commission des étrangers ne s'est pas du tout mobilisée sur la question.

B/ Le rôle passif de la Commission Extra-Municipale des Populations Immigrées de Roubaix

Créée en 1977, la CEMPI est composée d'élus, de techniciens des services municipaux et « *des représentants des communautés immigrées ou de groupes de populations qui, bien que majoritairement français, revendiquent une identité culturelle spécifique, sur le territoire roubaisien […] Elle a une fonction consultative et, en principe, elle est interpellée sur toutes les décisions et les actions engagées par la municipalité, concernant les communautés immigrées de Roubaix. Elle est censée favoriser l'expression des populations immigrées auprès de la municipalité et ainsi contribuer à une meilleure prise en compte de leurs besoins et demandes* »[845]. En 2003, la structure réunit des représentants de dix-neuf associations étrangères : plusieurs associations africaines et maghrébines, des associations italienne, yougoslave, polonaise, espagnole, portugaise, turque et laotienne. Elle édite un bulletin intitulé *Mix'cité* et organise depuis 1977, la fête de l'Amitié. Il s'agit de réunir les

[844] - Cette confusion a été rapportée par plusieurs membres portugais de la CCE lors de la réunion de la Commission Consultative des Étrangers - Esch-sur-Alzette – Luxembourg – 18 avril 2005.
[845] - JIBARD Christophe, *La commission extra-municipale des populations immigrées de Roubaix. De la participation-intégration à la participation par assimilation*, mémoire de maîtrise en Sciences et techniques de Développement Local, Université de Paris XIII, septembre 1996, p.4.

Roubaisiens une fois par an autour de la célébration de la diversité culturelle locale, chaque population étrangère doit présenter sa culture à travers des menus et des spectacles typiques. Le Festival de l'amitié « *permet la rencontre des associations étrangères et de la population immigrée avec des Roubaisiens de nationalité dans le cadre de repas typiques, d'expositions artisanales et de spectacles culturels folkloriques* »[846]. Plusieurs membres de nationalité européenne sont présents dans la CEMPI, pourtant aucune action n'a été mise en place pour informer les citoyens de l'Union de leurs droits politiques. Il apparaît qu'à Roubaix, les structures communales sont plus orientées vers les populations extra-communautaires.

Alors que les communes de Roubaix et d'Esch-sur-Alzette sont dotées d'une structure consultative des étrangers, cette dernière se mobilise différemment au sujet de la campagne de sensibilisation électorale des ressortissants européens. Nous pouvons proposer quelques pistes pour expliquer ces différences de mobilisation. Tout d'abord, il faut rappeler qu'à Esch-sur-Alzette, la population étrangère est essentiellement de nationalité européenne alors qu'à Roubaix, la population étrangère comprend une part importante de Maghrébins. En conséquence, les membres de la CCE d'Esch sont essentiellement des citoyens de l'Union alors qu'à Roubaix, les représentants sont plutôt issus de nationalités extra-communautaires. Nous pouvons supposer que les différentes populations ont des intérêts communs à défendre, mais également des intérêts particuliers en fonction de leur nationalité. La question de la citoyenneté de l'Union ne concerne qu'une minorité des membres de la CEMPI et ne s'impose pas à l'agenda de la Commission. De plus, cette sous-représentation des ressortissants européens parmi les effectifs est aggravée par un manque d'investissement des Européens et essentiellement des Portugais dans la CEMPI de Roubaix : une seule association portugaise est présente alors que Roubaix compte six associations portugaises. Il faut noter que cette association ne se rend pas régulièrement aux réunions de la CEMPI. Par ailleurs, la CEMPI est plus ancienne que la CEE et son fonctionnement tend à s'essouffler : elle produit peu d'activités et souffre d'un manque de visibilité. Son rôle est cantonné à une dimension culturelle. Alors que la CCE est plus jeune, institutionnalisée et s'inscrit dans une dynamique de participation à la vie locale. Toutefois, à la lumière de la structure électorale des trois villes, nous pouvons noter que les villes dotées d'un conseil consultatif des étrangers (Roubaix et Esch-sur-Alzette) enregistrent un taux d'inscription plus important que la ville qui en est dépourvue (Cf tableaux 17-18-19). Nous pouvons supposer que cet organe, qui

[846] - VILLE DE ROUBAIX, *Constat et réflexions sur l'immigration à Roubaix, Roubaix*, 1984, p.40.

compte parmi ses membres des ressortissants européens a pu fonctionner comme une source d'information. Les citoyens de l'Union représentants dans cette instance, sont souvent par ailleurs dans la direction d'une association du pays d'origine. Ainsi, à l'interface des institutions politiques et de la population de leur pays d'origine, ils ont pu jouer le rôle d'intermédiaire quant à l'information du droit de vote des ressortissants communautaires.

Finalement, la perception du corps électoral européen varie d'un pays à un autre et donne lieu à des actions différentes. Dans tous les pays, des brochures ont été diffusées pour informer les citoyens de l'Union à propos de leurs droits politiques. La Commission européenne a constaté l'insuffisance de l'information dans la plupart des Etats-membres[847]. En dehors de cette action commune, les façons d'agir sont différentes. Certains Etats agissent au plus près de la population concernée comme c'est le cas au Luxembourg. Par ailleurs, le fait que le Luxembourg soit un pays trilingue a favorisé la diffusion de l'information civique auprès des ressortissants communautaires dans leur langue maternelle. Finalement, nous pouvons définir deux modes d'action : la formation des intermédiaires (agents administratifs, responsables associatifs…) ou l'information des étrangers ; ces modes d'action directs ou indirects peuvent être diffusés au niveau national ou au niveau local.

Tableau 7 – Niveaux d'action et modèles d'action à propos de la campagne de sensibilisation des ressortissants communautaires à l'inscription électorale en France, en Belgique et au Luxembourg -

Niveaux d'action/modèles d'action	Information	Formation
National	-Belgique - Luxembourg - France	___
Local	-Luxembourg	-Belgique -Luxembourg

Le cas belge correspondrait à un modèle de formation au niveau local et d'information au niveau national. Alors qu'au Luxembourg, l'action envers les ressortissants européens

[847] - Voir par exemple, COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission sur l'application de la directive 93/109/CE lors des élections au Parlement européen de juin 1999. Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants*, Bruxelles, 18 décembre 2000, COM (2000), 843 final. Disponible sur http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l23025.htm

repose exclusivement sur un modèle d'information au niveau national et relayé au niveau local de façon individualisée. Enfin, en France, c'est le modèle de l'information qui est privilégié au niveau national. Le Luxembourg inscrit son action sur plusieurs terrains pour multiplier les chances d'atteindre le public visé. En revanche, en France, nous pouvons noter l'absence de relais au niveau local. Comme nous l'avons vu, ces actions s'adressent aux ressortissants communautaires voire à l'ensemble des étrangers quand ceux-ci ont le droit de vote. Cependant, des actions plus ciblées ont été menées, nous nous intéresserons à celles qui visent la population portugaise.

SECTION III/ LES ACTIONS CIBLÉES À DESTINATION DE LA POPULATION PORTUGAISE : L'ÉMERGENCE DES SPHÈRES D'INTERVENTION DANS LE DOMAINE DE LA CITOYENNETÉ

À côté des actions générales, les structures portugaises telles que les associations tentent de se mobiliser pour sensibiliser les Portugais à leurs droits politiques. Plusieurs sphères agissent dans le but de mobiliser les citoyens portugais. Quelles sont ces sphères ? Quelles sont les actions mises en œuvre ? Sont-elles essentiellement composées d'acteurs du pays de résidence ?

§I/ La sphère associative portugaise : échelle de mobilisation et nature des ressources

Dans les pays qui comptent des résidents portugais, le mouvement associatif portugais est fortement développé[848]. Ce réseau associatif peut-il jouer un rôle dans la connaissance et l'exercice de la citoyenneté notamment européenne par les Portugais ? Nous pouvons supposer que le tissu associatif portugais a contribué à une prise de conscience par les Portugais de leurs nouveaux droits politiques. Le réseau associatif a joué le rôle de relais entre les institutions, les administrations et les Portugais. Il a aussi facilité la circulation de l'information au niveau local. Dans ces espaces associatifs, nous pouvons également supposer que se fait un "brassage" entre les Portugais de nationalité et les naturalisés ou les descendants. Ces interactions peuvent jouer au niveau politique. Quels sont les mots d'ordre

[848] - Voir CRAVO, Antonio, *op.cit.*, 1995. Voir également HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Fonctions et enjeux du mouvement associatif portugais en France », *op.cit.*, septembre 1985, pp.25-35.

lancés par les associations portugaises à propos de la participation politique des Portugais dans leur pays de résidence ? Quelles sont les actions menées pour favoriser l'information et l'inscription des Portugais sur les listes électorales ?

A/ Les fédérations associatives portugaises : un discours en faveur de la participation citoyenne dans le pays de résidence

En France et au Luxembourg, dans les années quatre-vingt-dix, des fédérations d'associations portugaises se sont constituées au niveau national pour défendre les intérêts des Portugais. En Belgique, il n'existe pas encore de fédération des associations portugaises, mais un projet est en cours de discussion. Comment les fédérations se sont-elles positionnées sur la question de la citoyenneté de l'Union ?

Nous allons tout d'abord exposer le rôle de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg. Créée en 1990, la CCPL « *est née de la volonté de coordonner la communauté et de faire avancer ses droits civiques et de l'inciter à participer à la vie civique du pays* »[849]. Lors des Congrès, elle réunit environ 84 associations portugaises[850]. La CCPL vise plusieurs objectifs dont « *coordonner l'action de toute la communauté portugaise au Luxembourg dans le débat, la définition et la défense de ses intérêts collectifs* » et « *se constituer comme interlocuteur central et porte-parole de la communauté portugaise auprès des autorités luxembourgeoises et portugaises* »[851]. A la lumière de ces objectifs, nous pouvons dire que la CCPL se présente comme un groupe de pression puisque la CCPL tente de représenter les intérêts des citoyens portugais et « *d'influer sur le processus de prise de décision* »[852].

> *« Aujourd'hui, nous sommes reconnus par pas mal d'organisations notamment par l'Etat luxembourgeois, qui nous considère comme un interlocuteur privilégié de la communauté… »* [Entretien L-33 - Président de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg]

[849] - Entretien L-33 - Président de la CCPL. Voir également le site internet de la CCPL : http://www.restena.lu/ccpl/
[850] - Presque la totalité des associations puisqu'il y a environ 90 associations portugaises dans tout le Luxembourg.
[851] - Extraits du site internet de la CCPL : http://www.restena.lu/ccpl/
[852] - HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *op.cit.*, 2001, p.128.

Lors de sa création, la CCPL avait pris le nom de Confédération des Associations Portugaises au Luxembourg ; c'est lors du deuxième congrès en 1993 que la Confédération est devenue la CCPL. Ce changement de nom témoigne d'un changement de fond : l'organisation ne voulait pas seulement s'adresser aux associations, ainsi elles intègrent les membres portugais des CCE. Par ailleurs, la Confédération a voulu élargir ses activités et s'ouvrir aux actions civiques :

> *« Aujourd'hui, on est sorti un peu de la coquille ! On travaille plus avec la société en général en tenant compte spécifiquement de la communauté portugaise. »* [Entretien L-33 - Président de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg]

Ainsi, même si la CCPL a connu des problèmes comme l'absence de siège ou le manque d'infrastructures, elle s'organise pour offrir des cours d'informatique, de langue… aux Portugais mais également à toutes personnes désireuses d'y participer. Les locaux sont loués auprès du CLAE. Pourtant, il existe le Comité d'Appui Social et Associatif, il s'agit d'un local qui est mis à la disposition des associations portugaises par la ville de Luxembourg, mais le responsable, un président d'une association portugaise, l'occupe en permanence et ne permet pas aux autres associations d'exercer leurs activités[853]. La philosophie de la CCPL est la suivante :

> *« Notre politique, c'est dans ce sens : que les gens, ils s'intègrent, ils gardent leurs origines, leurs racines, mais en même temps qu'ils s'intègrent, qu'ils sont membres de la cité, des citoyens de ce pays… Mais, il faut aussi que du côté luxembourgeois, y'a des efforts qui se font pour s'intégrer et les appeler à participer. »* [Entretien L-33 - Président de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg]

Le discours de la CCPL semble tourner vers l'avenir et prend part activement à la campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales. Elle véhicule un discours en faveur de la participation citoyenne des Portugais dans le pays de résidence.

> « *Le plus important, c'est ce qui se passe ici, même si on incite les Portugais à voter au Portugal. Mais le plus important, c'est ce qui se passe ici !* » [Entretien L-33 - Président de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg]

Pour les élections de communales de 1999, la CCPL s'est également mobilisée avec pour mot d'ordre : « *Pour vos droits, inscrivez-vous sinon vous comptez pour rien !* » Des

[853] - Plusieurs associations portugaises se sont vues refuser l'accès au local sans aucun motif.

affiches et des dépliants ont été distribués. Ces efforts de communication se sont poursuivis[854] en vue des élections communales de 2005 :

> *« Comme les Portugais sont attirés par le foot, la couverture de l'affiche, c'était une image de foot. On a fait ça pendant trois mois, mais on voyait pas des inscriptions. Alors, pour les grandes batailles, les grandes armes : pourquoi pas la télé ? »* [Entretien L-33 - Président de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg]

Ainsi, la CCPL a produit un spot télévisé diffusé sur RTPI pour inciter la population portugaise à s'inscrire sur les listes électorales. La CCPL est également à l'origine des émissions à *Radio Latina* consacrées à des témoignages des élus portugais. Ainsi, la CCPL utilise les médias de langue portugaise pour demander aux Portugais au Luxembourg, de participer dans leur pays de résidence.

Il convient à présent de rendre compte du rôle des fédérations portugaises en France. Les volontés de fédérer le mouvement associatif portugais en France remontent aux années soixante. En effet, l'une des premières tentatives revient à l'Association des Originaires du Portugal en 1962. Ont suivi d'autres actions dans ce sens, initiées par le gouvernement portugais ou les partis politiques portugais, cependant, ces fédérations ne réussissent qu'à rassembler quelques associations et finissent par se dissoudre[855]. Aujourd'hui, il existe deux associations fédératives portugaises, issues de la dissolution de la section française du Conseil des Communautés Portugaises (1982-1987) : la Fédération des Associations Portugaises de France (FAPF) et la Coordination des Collectivités Portugaises de France (CCPF).

Créée en 1992, la CCPF est un collectif national regroupant environ 190 associations adhérentes[856]. Elle forme un centre d'accueil et de soutien aux associations. Ses objectifs principaux sont de développer un réseau associatif, contribuer à une meilleure insertion sociale des Portugais en France, promouvoir la langue et la culture portugaise en France et dynamiser les actions dans le domaine de la jeunesse[857]. Elle participe ainsi à la défense des intérêts de la population portugaise auprès des instances portugaises, françaises et

[854] - Un exemplaire est disponible en annexe 26.
[855] - Pour plus de détails sur le sujet, voir DIAS Manuel, « La vie associative des Portugais de France », *op.cit.*, mars-avril 1995, pp.78-79.
[856] Sur le sujet, voir « La Coordination des Collectivités Portugaises de France », *Hommes & Migrations*, « Portugais de France », n° 1210, novembre-décembre 1997, pp.129-130. La liste des associations adhérentes peut être consultée sur le site de la CCPF : http://www.ccpf.info/
[857] - Ces informations sont extraites du site de la CCPF : http://www.ccpf.info/

européennes.[858] L'un des projets de la CCPF est de favoriser l'intégration sociale et politique des Portugais. Dans ce sens, la CCPF fait une place particulière à l'inscription sur les listes électorales pour les municipales. Dans ce domaine, la CCPF estime qu'en principe, ce sont les Etats portugais et français qui doivent mener la campagne. Mais, la CCPF dénonce le peu d'entrain des autorités françaises et estime que *« c'est plus dans les Consulats du Portugal que dans les Préfectures françaises que l'on a trouvé de l'information, du conseil, du soutien »*[859]. Ainsi, la CCPF s'est mobilisée dans la campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales en diffusant des tracts et en intervenant dans les émissions de radios portugaises.

A côté de la CCPF, il existe une autre fédération des associations portugaises. Née au début des années quatre-vingt-dix, la FAPF vise à représenter la population portugaise et son mouvement associatif face aux autorités portugaises, françaises, européennes et internationales. Ses buts sont d'inciter les jeunes à participer aux associations portugaises, d'agir dans le sens de la pleine intégration de la communauté portugaise dans la société française, défendre les particularités culturelles et linguistiques et défendre les nouveaux droits sociaux, civiques et culturels pour la communauté portugaise[860]. Depuis 1998, la FAPF a lancé une campagne nationale d'information et de mobilisation dont le slogan principal est le suivant « *Portugais, inscrivez-vous !* ». La FAPF a réalisé une affiche : « *Voter est un droit. Un million de Portugais en France, la force du nombre dans la force du vote. Inscrivez-vous !* »[861]. Cette affiche rappelle que les Portugais ont à la fois le droit de vote pour certaines élections françaises (municipales et européennes) et pour certaines élections portugaises : présidentielle, législatives, éventuellement européennes et celles du Conseil des Communautés Portugaises. Dans la perspective des élections municipales de 2001, la FAPF a également envoyé un guide électoral à tous les Présidents des associations portugaises adhérentes à la fédération. Ce guide permet de répondre aux questions que se posent les associés portugais à propos des élections. Il contient notamment des informations quant aux conditions à remplir pour pouvoir participer aux élections, un exemple d'attestation sur

[858] - Buts énumérés par CENTRE D'ÉTUDES D'ÉCONOMIE INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE LISBONNE, *op.cit.*, 1999, p.15.
[859] - http://www.ccpf.info/
[860] - Ces informations sont extraites du site de la FAPF : http://www.fapf.org/
[861] - Un exemplaire de cette affiche est disponible en annexe 27.

l'honneur, une lettre-type à adresser aux autorités locales ou autres pour diffuser l'information[862].

Les fédérations associatives portugaises agissent à la fois en faveur de la participation politique des citoyens portugais dans leur pays d'origine et dans leur pays de résidence. Il faut rappeler que ces fédérations ont été créées au début des années quatre-vingt-dix, au moment où la construction européenne prend le virage de la citoyenneté de l'Union. Souvent, l'un des objectifs affichés par ces fédérations est de favoriser l'intégration politique de la population portugaises dans le pays de résidence. Aussi bien en France qu'au Luxembourg, l'action des fédérations s'appuie sur une double logique : la documentation et la médiatisation des droits politiques des Portugais. Dans cette perspective, les actions menées ont recours aux médias portugais et les informations sont surtout diffusées en langue portugaise. En participant à ces actions, les fédérations renforcent leur légitimité vis-à-vis des Etats. Désormais, ces fédérations détiennent un certain poids électoral ; cet aspect peut être un avantage dans les négociations avec les pays de résidence. D'ailleurs, la FAPF et la CCPL mettent en avant l'importance numérique pour mobiliser les Portugais : en raison de leur nombre, la participation électorale peut avoir des effets sur les résultats. Il faut noter que ce chiffre est fictif puisque comme nous l'avons vu dans notre partie statistique, la France comptait 555 383 Portugais lors du recensement de 1999. Les fédérations s'appuient sur leur réseau associatif pour que l'information civique soit diffusée au niveau local. Au-delà des fédérations, des associations portugaises à dimension nationale défendent également un discours de participation.

B/ Le rôle des associations portugaises de dimension nationale : la citoyenneté au cœur des actions

Dans chacun des pays étudiés, nous avons noté l'action d'associations qui se sont particulièrement mobilisées sur la question de la citoyenneté. Nous verrons que ces associations présentent un profil atypique et recourent à des ressources particulières pour mobiliser les Portugais.

[862] - Des extraits de ce guide sont disponibles en annexe 14.

D'inspiration catholique, l'APL a été fondée en 1969[863] à la fois par des Luxembourgeois et des Portugais, surtout à l'initiative de Lucien Huss, fonctionnaire à la commune d'Esch-sur-Alzette[864]. Touché par les difficultés des Portugais à leur arrivée au Luxembourg, Lucien Huss a amené le milieu catholique luxembourgeois à réagir face à cette situation. A l'époque, pour créer une asbl, il fallait un certain nombre de Luxembourgeois[865], mais cette association est née également de la volonté des étrangers de s'intégrer au Luxembourg. En ce qui concerne ses actions, l'association a prévu des cours de langue française et luxembourgeoise, elle remplissait également un rôle social. Par la suite, elle a revu ses actions et vise aujourd'hui à favoriser la culture et la lecture. Une bibliothèque roulante a été mise en place et des soirées de lecture sont prévues entre enfants et adultes. Le but est de favoriser l'apprentissage et les efforts au sein du milieu populaire et de redonner le goût de la culture à des enfants de migrants qui connaissent des expériences d'échec à l'école. Pour ces activités, l'association est agréée par le ministère de la famille et des affaires étrangères et reçoit à ce titre une subvention annuelle de 15 000 euros. Depuis 1999, la fédération de l'association a introduit des questions de citoyenneté parmi ses objectifs et cherche à favoriser la connaissance de la vie luxembourgeoise car les participants viennent souvent des milieux les moins informés et les plus populaires. L'association estime que les étrangers sont des citoyens à part entière dans le pays d'accueil. Dans ce sens, un guide intitulé « *viver no Luxemburgo* » a été rédigé en langue portugaise et contient des renseignements utiles pouvant intéresser les Portugais. Ce guide rappelle les droits politiques des Européens aux élections communales et européennes au Luxembourg. Il a été distribué gratuitement à 8 000 exemplaires[866]. Ainsi, l'association défend une participation active des étrangers à la vie luxembourgeoise. Dans ce sens, elle a participé activement à la campagne d'inscription des étrangers sur les listes électorales à travers une action intitulée « *Je m'inscris, je vote, je suis citoyen/ne* »[867] en vue des élections communales de 2005. L'APL défend l'idée d'une citoyenneté active : c'est à partir du moment où l'individu fait usage de son droit de vote qu'il devient citoyen. L'APL a également organisé une campagne ciblée sur

[863] - Les éléments historiques sont tirés d'un entretien réalisé avec le Président de l'Association Amitié Portugal-Luxembourg.
[864] - Lucien Huss a participé à de nombreuses actions à destination des Portugais. Son portrait est dressé par le *Luxemburger Wort* du 9 juillet 1997.
[865] - Nous rappelons qu'une loi de 1928 prévoyait que le nombre d'étrangers dans une asbl ne peut dépasser les 2/5ème d'associés.
[866] - Amitiés Portugal-Luxembourg, *Guia de informação para estrangeiros : Viver no Luxemburgo*, Amitiés Portugal-Luxembourg, Luxembourg, 1994.
[867] - Voir la brochure en annexe28.

les jeunes étrangers intitulée « *voter, c'est gagner !* »[868]. A ce sujet, le responsable estime que l'APL a été *« un acteur très important* » d'autant plus que « *les moyens mis en œuvre par le gouvernement étaient moins importants qu'en 1999* »[869]. Des réunions ont également été organisées, en collaboration avec le SESOPI, dans des associations portugaises ou dans des cafés portugais. Dans certaines réunions, des séances d'explication des attributs de la commune ont été réalisées. L'association s'est également chargée de remplir les bulletins d'inscription et de les remettre à la commune. Avec toutes ces actions, l'association estime avoir été à l'origine de 700 inscriptions d'étrangers sur les listes électorales en vue des élections communales d'octobre 2005[870].

Créée en 1991, Cap Magellan est une association de jeunes portugais ou d'origine portugaise qui souhaite promouvoir une nouvelle image des Portugais en France[871]. Depuis 1999, Cap Magellan développe des actions de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales et au vote des ressortissants portugais et français d'origine portugaise, jeunes et adultes. Des actions sur le terrain, des spots et des supports écrits ont été réalisés. En 2001, l'association a développé une campagne complémentaire à celle du CIDEM en publiant des supports en langue portugaise. Ainsi, en vue des élections européennes de 2004 et celles du Conseil des Communautés Portugaises en 2003, le Cap Magellan a réalisé une affiche intitulée « *si tu ne votes pas, tais-toi !* »[872]. Cette association inscrit son action sur deux terrains politiques : celui du pays d'origine et celui du pays de résidence. Si elle est dirigée et composée de jeunes portugais, l'association tente également de mobiliser politiquement les premières générations de Portugais. Ainsi, ces jeunes portugais s'inscrivent dans un processus de visibilité des Portugais : « *l'image généralement répandue à propos des jeunes Portugais* […] *en fait des jeunes en voie d'assimilation totale, aussi silencieux que leurs parents et non moins disciplinés et sages* [… Pourtant] *les jeunes "rejettent" cette image et souhaitent "quitter l'invisibilité"* »[873]. Nous pouvons également signaler l'action de plusieurs collectifs à l'occasion des élections municipales de 2001 : Communidade em Movimento, Collectif

[868] - Un exemplaire est disponible en annexe 29. Voir également « Eleições comunais de 2005 no Luxemburgo : "Venha jogar este jogo" », *Contacto*, 12 décembre 2003.
[869] - Entretien L-35 - Président de l'Association Amitié Portugal-Luxembourg.
[870] - Entretien L-35 - Président de l'Association Amitié Portugal-Luxembourg.
[871] - Voir SANTOS Irène dos, « Mémoires de l'immigration portugaise : une recherche ethnologique menée auprès des jeunes Français d'ascendance portugaise », Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle, novembre 2002.
[872] - Un exemplaire est disponible en annexe 30.
[873] - CUNHA Maria do Céu, *op.cit.*, 1988, pp.125-126. Dans le même sens, MUNOZ Marie-Claude, « Le renouveau de la création culturelle dans les associations portugaises », *op.cit.*, mars-avril 2002, pp.82-92.

Portugais pour une Pleine citoyenneté, Portugais de France Actifs et Solidaires[874]. Ces deux dernières associations font partie du collectif « *Pour une véritable citoyenneté européenne* ».

Créée en 1999, l'asbl *Movimento Accão e Reflexão* (MAR) vise à « *unir, intégrer et rendre visible la communauté portugaise de Belgique* »[875].

> *« Movimento Accão e Reflexão, c'est un Mouvement donc c'est différent d'une association traditionnelle : on a pas de siège, mais on fait des réunions dans les autres associations, et l'idée c'est d'être complémentaire aux activités des autres associations… »* [Entretien B-26 - Président de l'asbl MAR]

L'asbl a été créée par des fonctionnaires européens de nationalité portugaise. Le Président, fonctionnaire européen installé en Belgique depuis plus de dix ans, s'investit particulièrement sur la question de la citoyenneté des Portugais. A cet effet, il a édité une brochure intitulée « *Ser português aqui ! Viver a cidadania* »[876]. Elle vise à rappeler l'importance du vote aussi bien au Portugal qu'en Belgique : « *qui ne vote pas, ne compte pas* ». A ce titre, elle rappelle les différentes procédures à suivre et les institutions auxquelles s'adresser pour s'inscrire sur les listes électorales. Par ailleurs, à l'occasion des élections européennes de 2004, l'asbl a présenté officiellement ses actions civiques dans une salle communale où étaient présents des Portugais et des membres de la commune.

> *« On est la troisième communauté étrangère à Ixelles, mais la force politique c'est nul ! Les inscriptions sur les listes électorales c'est très bas ; on a diffusé partout nos papiers pour l'inscription dans les associations, dans les cafés, on les a distribués à la sortie de la messe… on a parlé, expliqué dans la fête nationale du 10 juin »* [Entretien B-26 - Président de l'asbl MAR]

Finalement, dans ce cas de figure, ce sont les fonctionnaires européens de nationalité portugaise qui cherchent à politiser les Portugais, ainsi, il s'agit d'une politisation du bas par le haut.

L'ensemble de ces associations n'ont pas un terrain circonscrit pour mener leur action. Elles essaient d'agir au niveau national et en collaboration avec les autres associations portugaises. Elles sont originales dans leur composition. L'APL réunit à la fois des Portugais

[874] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000, p.14.
[875] - MAR, *Belgavida. Guia da Comunidade Portuguesa na Bélgica*, Bruxelles, Editions MAR, 2001, p.11.
[876] « Être Portugais ici ! Vivre la citoyenneté ! ». Ce guide est disponible soit en annexe 31 ou sur le site de l'asbl : www.mar.com.sapo.pt

et des Luxembourgeois, Cap Magellan est plutôt porté par des jeunes portugais ou d'origine portugaise, enfin MAR est animé par des Portugais, fonctionnaires européens. Cette composition confère un statut particulier aux associations et des ressources spécifiques pour développer leurs actions. Ainsi, MAR a utilisé ses réseaux privés (banque) pour éditer des brochures. Nées ou réorganisées dans les années quatre-vingt-dix, ces associations correspondent à *« la période d'autonomisation et de sortie de l'univers strictement portugais »*[877]. En effet, la sédentarisation des Portugais en Europe du Nord a conduit les associations à réfléchir aux modes d'insertion dans la société d'accueil. Par leurs mots d'ordre, elles cherchent toutes à atteindre un même but : la participation électorale des Portugais dans leur pays de résidence.

C/ Les associations locales : terrain éventuel d'actions de sensibilisation aux droits politiques

Quel que soit le pays, le tissu associatif portugais à l'échelle local est développé. Ces associations disposent de peu de moyens pour mener des actions relatives à l'inscription sur les listes électorales, en revanche, elles se constituent comme le terrain d'action au plus proche de la population portugaise locale. Ainsi, nous allons présenter successivement le tissu associatif portugais dans chaque ville étudiée et essayer de voir quel a été leur degré de mobilisation pour sensibiliser les Portugais à leurs droits politiques.

A Esch-sur-Alzette, le tissu associatif portugais est un milieu culturel, partenaire des actions citoyennes. Pour les élections de 1999 et celles de 2005, des réunions ont eu lieu dans des cafés tenus par des Portugais et certains milieux associatifs portugais de la ville pour informer les Portugais de leurs droits politiques. Plusieurs associations portugaises existent à Esch. Ce sont essentiellement des associations sportives, créées à la fin des années soixante-dix comme l'Union de la jeunesse portugaise, l'Union Mortaguense d'Esch ou encore l'Union portugaise de quilles. A ces associations, nous pouvons ajouter l'asbl *Ranchos Folclorico Provincias de Portugal* et le Centre Social et Culturel Portugais. L'asbl *Ranchos Folclorico Provincias de Portugal* a été créée en 1979 à Esch-sur-Alzette. Sa mission est de faire connaître au Luxembourg la culture portugaise traditionnelle, à travers son équipe d'une soixantaine de personnes. Le groupe participe surtout à des spectacles folkloriques. Quant au

[877] - MUNOZ Marie-Claude, « Le renouveau de la création culturelle dans les associations portugaises », *op.cit.*, mars-avril 2002, p.84.

Centre Social Culturel Portugais, il a été créé en 1978 au moment de l'arrivée massive des Portugais. A cette époque, l'association venait en aide aux Portugais nouvellement arrivés et leur donnait des conseils quant à la procédure de régularisation et à la recherche d'un emploi. Le centre composé d'une centaine de membres et présidé par le prêtre de la Mission catholique portugaise, assure des cours de langue : français, luxembourgeois. Il y a aussi un bar ouvert le week-end. Toutes ces associations se déclarent apolitiques.

Ces associations n'ont pas mené d'actions spécifiques pour l'inscription sur les listes électorales des Portugais. En revanche, elles ont ouvert leurs portes pour accueillir des réunions organisées par la commune ou des associations d'étrangers. Elles ont également diffusé des informations documentaires tels des tracts ou des affiches signalant la réunion de tel parti politique. Finalement, les associations portugaises à Esch sont des associations à caractère culturel, qui fonctionnent avec peu de moyens. Mais, elles ont collaboré avec des structures pour faire de leur siège associatif un terrain d'action, au plus proche de la population portugaise locale. Grâce aux associations implantées localement, les actions visaient à la fois les membres de ses associations, mais également un public plus large, constitué à partir du bouche-à-oreille.

A Ixelles, le tissu associatif portugais a beaucoup changé en l'espace de quelques années. Si plusieurs associations ont déménagé ou fermé leurs portes, celles qui restent ont souvent une activité sportive. Cependant, initialement, le milieu associatif portugais à Bruxelles s'est constitué à partir d'une opposition religieuse et politique autour de l'asbl Emaeus et de l'Association des Portugais Emigrés en Belgique (APEB). Aujourd'hui, les deux premières asbl portugaises mettent en avant leur apolitisme notamment au niveau des statuts, mais les discours et les actions des dirigeants marquent une orientation politique.

Association de fait depuis la fin des années soixante[878], *Emaeus* a pour objet « *la formation humaine et chrétienne selon l'esprit de l'Evangile de tout immigrant portugais* »[879]. Elle s'installe dans un local en 1973. Elle est devenue une asbl qu'en 1991 afin d'accéder à la propriété immobilière. Depuis 1986, elle organise, en collaboration avec d'autres associations portugaises, la fête nationale portugaise à Bruxelles. Avec une centaine de membres, elle

878 - Archives de l'asbl *Emaeus*-Ixelles.
879 - Selon les statuts de l'asbl *Emaeus*.

propose des cours de français depuis 1975[880], de couture et d'informatique. Elle dispose d'un groupe folklorique depuis 1977. En raison de ces activités pédagogiques, l'asbl a été agréée par le Ministère de la culture française comme un centre d'éducation permanente pour les étrangers[881]. Un journal est édité depuis des années : *Elo*, qui paraît trois fois par an et tiré à 200 exemplaires. Dans ces bulletins, des informations sur les activités de l'association sont données. Nous n'avons trouvé aucune information relative aux droits politiques des citoyens de l'Union dans les bulletins que nous avons consultés[882], si ce n'est un communiqué de l'Ambassade du Portugal à Bruxelles qui rappelle les conditions pour élire le représentant au Conseil des Communautés Portugaises. C'est une association qui organise des débats autour de questions sociales comme lors de la journée de l'enfant ou encore au moment de l'adhésion du Portugal à l'Union européenne.

> *« Beaucoup de gens qui venaient travailler ici comme domestiques à Bruxelles, ils avaient pas droit au chômage ! C'est l'association avec le syndicat chrétien qui s'organisait pour demander au gouvernement belge que tous les gens qui travaillent comme domestiques avaient droit au chômage ! Et cette loi, elle a changé !* » [Entretien B-25 Présidente de l'asbl Emaeus]

Considérée comme l'association portugaise « *la plus importante du Bénélux* »[883], l'APEB a été créée le 11 décembre 1967[884], essentiellement par de jeunes Portugais, originaires de l'Alentejo, qui avaient déserté et des Belges, membres du parti communiste et du syndicat : Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)[885]. La FGTB apportait un soutien notamment matériel à l'APEB, en mettant à disposition un local. Il faut rappeler que la Belgique était alors le seul pays d'Europe où les ressortissants portugais bénéficiaient facilement du statut de réfugié politique[886]. Doyenne des associations portugaises de Belgique et initialement nommée association belgo-portugaise d'aide aux émigrants portugais, le rôle de l'APEB a changé au gré des profils des migrants et de l'évolution de la situation politique du Portugal. Au départ, l'association faisait fonction d'aide sociale et syndicale aux travailleurs et aider les réfugiés politiques dans leurs démarches administratives. Après la révolution de 1974, cette dernière fonction a été abandonnée au profit de l'aide sociale aux migrants : il s'agit de les orienter dans leurs démarches professionnelles et administratives ;

880 - Archives de l'asbl *Emaeus*-Ixelles.
881 - Archives de l'asbl *Emaeus*-Ixelles.
882 - de 1997 à 2005.
883 - *Mundo. Jornal das Communidades Portuguesas*, 27 octobre 1995.
884 - OLIVEIRA REIS Carlos, extrait de mémoire, disponible à L'APEB, 1991.
885 - A l'époque, en Belgique, une asbl ne pouvait être créée uniquement par des étrangers.
886 - PEREIRA Victor, *op.cit.*, 1999-2000, p.105.

enfin depuis que le Portugal est membre de l'Union européenne, l'association s'est orientée vers une fonction culturelle : conserver la culture portugaise à travers le folklore et la chorale. Pourtant, l'association est encore considérée comme attachée au parti communiste portugais :

> *« Avec le fascisme, quand on est pas du côté de la personne qui gère le pays, automatiquement, on était des communistes… mais les gens qui sont venus ici ne sont pas nécessairement communistes, par contre, ils étaient contre le régime, donc ils étaient considérés comme communistes… donc aujourd'hui, l'étiquette qui est sur l'APEB est communiste… c'est pas faux totalement mais pas exactement ça parce que les gens qui ont été contre le fascisme n'étaient pas nécessairement des communistes, mais des gens humains et normaux qui voyaient que le système n'était pas le bon au Portugal ! »* [Entretien B-24 – Président de l'APEB]

Association de résistance pendant la dictature de Salazar, les membres de l'APEB manifestaient le 1er mai en Belgique[887]. Cependant, il était difficile pour l'asbl d'exprimer ouvertement son opposition puisque des membres de la PIDE étaient présents en Belgique. Mais, l'opposition au régime portugais en place à l'époque, était implicite et s'exprimait à travers des manifestations culturelles : chants, pièces de théâtre ou poèmes. L'APEB édite un bulletin trimestriel : *Boletim da APEB* qui n'hésite pas à informer les citoyens des élections qui se déroulent au Portugal ou en Belgique et auxquelles peuvent prendre part les citoyens portugais résidant en Belgique. L'APEB a accueilli le candidat communiste portugais lors de son passage en Belgique à l'occasion de la campagne électorale de la présidentielle au Portugal[888].

L'APEB et Emaeus se sont d'abord inscrites dans un rapport d'opposition. En effet, dans les années soixante-dix, Emaues considérait l'asbl APEB comme une association communiste et non pas portugaise. Au départ, s'y trouvaient essentiellement des émigrés du Sud du Portugal, région où le PC a une grande implantation et où le catholicisme est peu pratiqué. Pour Emaeus, l'Eglise avait un rôle social important et donc Emaeus était l'association des Portugais. Les rivalités se sont atténuées notamment par le déménagement de l'APEB à Saint-Gilles. A Ixelles, il existe d'autres associations sportives dont la plus importante est l'asbl *Clube Alentejano de Desportos de Ixelles O Elvas* qui a été créée en 1972. A l'origine, il y avait une équipe de football portugais. Depuis, l'association a développé ses activités autour d'un groupe folklorique, d'une bibliothèque et d'un bar. La

[887] - Le 1er mai n'était pas célébré au Portugal sous le régime salazariste.
[888] - *LusoJornal*, n°5, 20 décembre 2005, p.4.

commune subventionne l'association parce qu'elle a un club de football. L'association a déjà reçu des membres du parti socialiste belge pour les réunions :

> « *Le Parti socialiste, section d'Ixelles ont déjà fait ici des assemblées… pour éclairer les doutes que les Portugais ont sur la politique belge… il y a des choses qu'on ne connaît pas… Le PS, ils sont venus pour répondre à des questions que les immigrés se posaient…* » [Entretien B-27 - Responsable de l'asbl Clube Alentejano de Desportos de Ixelles O Elvas]

Comme à Esch-sur-Alzette, les associations portugaises n'hésitent pas à ouvrir leurs portes pour les réunions d'information civique voire politique. Cependant, le milieu associatif bruxellois est nettement plus politisé que celui d'Esch-sur-Alzette. Il faut rappeler que la capitale belge a accueilli quelques réfugiés politiques portugais à l'époque de la dictature de Salazar alors que ce type d'immigration est plus rare au Luxembourg. Ainsi, le profil des migrants portugais a des répercussions sur la nature du mouvement associatif. Des réunions d'informations sur les droits politiques des citoyens de l'Union ont été organisées dans les associations. Celles-ci ont également accueillis des partis politiques belges ou portugais, proches de leurs idéologies.

Le milieu associatif portugais à Roubaix se caractérise par un morcellement. Le Consulat du Portugal à Lille a établi une liste des associations portugaises dont le siège se situe dans la région Nord-Pas-de-Calais. A partir de cette liste, sont recensées neuf associations portugaises dans la ville de Roubaix. Cependant, certaines associations n'existent plus et d'autres n'ont pas été recensées. Les associations portugaises donnent à voir « *une grande variété des manifestations de Portugais dans la ville de Roubaix* »[889]. C'est pourquoi A. Marrucho qualifie d' « *intense la vie associative portugaise* »[890].

La Casa du Portugal a été inaugurée en 2004. A l'origine, existait un club de football portugais, première association portugaise du Nord de la France[891], né en 1969, qui siégeait dans un café portugais jusqu'en 1976, date d'achat d'un local. Cette association a fusionné en 2002 avec une association sportive portugaise de la ville voisine. Cette fusion a nécessité un local plus spacieux et est née l'idée de créer un espace portugais ouvert à différentes associations portugaises. Soutenue financièrement par la commune de Roubaix et

[889] - MARRUCHO Antonio, *op.cit*., 1982, p.117. Sur cette question, voir également MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000, pp.87-97.
[890] - *Ibidem*, p.90.
[891] - F-24 - Président de l'association Casa du Portugal.

fonctionnant sur le bénévolat, *la Casa du Portugal* se définit comme une association apolitique et laïque. Elle rassemble une équipe de football dans laquelle joue près de 200 personnes.

> *« J'ai fait visiter le local au maire de Roubaix… On est une communauté appréciée… et quand il a vu le projet, il a dit "comptez sur nous !"… Nous aussi, on est à Roubaix, comme on fait quelque chose dans le milieu sportif et qu'on a beaucoup de jeunes parce qu'on a cinq équipes de jeunes, on a quand même… un sens éducatif dans tout ça et les jeunes quand ils seront chez nous en train de jouer au football, ils seront pas ailleurs ! Donc y'a quelque chose qui intéresse énormément la ville de Roubaix parce qu'on s'occupe de tous ces jeunes… On est une association portugaise ouverte à toutes les nationalités ! On est tous là pour le sport ! Ca c'est quelque chose que la mairie recherche… »* [Entretien F-24 - Président de l'association Casa du Portugal]

L'amicale des Parents Luso-Française est née en 1976. Dès les premières années, elle a eu du succès en réunissant 1 000 adhérents et se hisse au premier rang des amicales portugaises les plus importantes de France. Sa principale activité était d'organiser des cours de langue portugaise ; activité qui n'existe plus depuis 2003 en raison d'un manque de demandes. Mais, elle disposait également d'un groupe folklorique et d'une équipe de football. Même si l'association est fréquentée par de nombreux Portugais, peu sont actifs. Aujourd'hui, seul le groupe folklorique est en activité. Bénévole, elle ne reçoit aucune aide financière de la mairie ou du consulat du Portugal. L'association participe à la fête de l'Amitié et certains des responsables se rendent aux réunions de la CEMPI. L'association connaît aujourd'hui des difficultés. Les locaux sont vétustes, des travaux sont nécessaires mais personne ne veut les financer. Le bâtiment appartient à 75% au Consulat portugais et 25% à la mairie de Roubaix, d'après les statuts de l'association.

On peut encore signaler l'existence de deux associations culturelles. D'une part, l'association catholique récréative portugaise *Paz no Mundo* est née en 1989. Association liée à l'Eglise, elle n'a pas de local et fonctionne essentiellement autour d'une chorale et organise des excursions à Lourdes. L'association compte une vingtaine de membres. D'autre part, l'association culturelle *Muizelense* de Roubaix, créée en 1995, qui a pour but « *de maintenir, de revivre la culture de notre village au Portugal »*[892]. L'association dispensait des cours de portugais, mais elle a du arrêter récemment. Elle dispose d'une équipe de football. Avec une cinquantaine de membres, l'association fonctionne sur les recettes du bar et les cotisations.

[892] - Entretien F-22 - Secrétaire de l'association culturelle *Muizelense* de Roubaix.

Enfin deux associations sportives sont nées au milieu des années soixante-dix. L'association sportive de *Covilhã* a été créée en 1978. Avec 200 membres, l'association fonctionne surtout sur les cotisations et les recettes du bar :

> « *Parfois, la mairie, elle nous donne des subventions, environ 500 euros, mais pas toujours, une fois, il donne à Vimaranense*[893]*, une fois à nous… sinon, on a le bar !* » [F-27 – Entretien avec le Président de l'association sportive de *Covilhã*]

L'association de football de *Vimaranense de Roubaix* a été créée en 1975 par des Portugais de Guimaraes. L'association est un club de football et un lieu de réunion puisqu'elle dispose d'un bistrot. L'association fonctionne sur le bénévolat, avec une dizaine d'actifs. Elle reçoit ponctuellement des subventions, mais fonctionne financièrement grâce à la buvette. A Roubaix, la question des droits politiques des Portugais n'a pas été à l'ordre du jour. Seuls quelques documents reçus par le Consulat de Lille ou les fédérations ont été affichés au sein des associations. Pourquoi ce manque de mobilisation par rapport à Esch et à Ixelles ?

Ainsi, les milieux associatifs locaux sont plus ou moins réceptifs à la question de la citoyenneté politique. Selon la classification de M. Martiniello[894], les associations portugaises à Roubaix sont dirigées par des « *leaders traditionnels* », à savoir des travailleurs étrangers, plutôt âgés, avec un certain niveau d'éducation qui agissent surtout au niveau local. Alors qu'à Esch-sur-Alzette et à Ixelles, aux « *leaders traditionnels* », s'ajoutent des « *leaders importés* ». Ces derniers ont été envoyés dans le pays de résidence pour organiser l'encadrement des travailleurs étrangers par exemple les prêtres ou encore les enseignants de langue et de culture portugaises. Nous pouvons également classer dans cette rubrique les fonctionnaires européens. De formation universitaire, ils ont une influence supra-locale et manient la bilatéralité. Cette différence de profils peut expliquer les différences de mobilisation des associations locales sur la question de la citoyenneté des Portugais. Les associations roubaisiennes menées par des leaders traditionnels sont particulièrement sensibles aux questions de maintien de la culture portugaise et ont peu de relations avec l'extérieur. Alors que certaines associations portugaises à Esch et à Ixelles, dirigées par des leaders importés sont plus réceptifs à des questions de participation et de citoyenneté.

[893] - Autre club de football portugais à Roubaix.
[894] - MARTINIELLO Marco, *op.cit.*, 1992, pp.167-176.

Par ailleurs, l'âge des associations a également son importance. Ainsi, le tissu associatif roubaisien est très ancien et connaît des difficultés à se renouveler. La faiblesse du nombre d'adhérents et la diminution des activités sont révélateurs à ce sujet. Les associations fonctionnent de façon familiale et s'inscrivent peu dans l'environnement local. En revanche, à Ixelles, si les principales associations portugaises sont aussi anciennes que celles de Roubaix, elles ont réussi à renouveler leur personnel et leurs actions. En effet, les associations se sont ouvertes aux jeunes portugais mais également aux fonctionnaires européens. Cette nouvelle composante a introduit de nouveaux thèmes et a ainsi contribué à l'ouverture de ces associations aux questions de société comme celle de la citoyenneté. Les anciennes associations portugaises à Ixelles ont réussi à trouver une dynamique évolutive alors que celles de Roubaix sont nombreuses à être sclérosées et s'interrogent sur leur avenir. Elles n'ont pas réussi à intégrer des jeunes membres. Par ailleurs, contrairement, à Ixelles et à Esch, l'immigration portugaise à Roubaix n'évolue plus. A Ixelles et à Esch, des nouveaux Portugais arrivent régulièrement (migrants économiques, fonctionnaires européens), ce qui permet de donner un nouveau souffle aux associations. De plus, à Esch, les associations portugaises sont plus récentes et ont réussi à s'inscrire dans le tissu local. Parmi les dirigeants de ces associations, certains font partie du CCE ou sont membres de partis politiques luxembourgeois. Le profil des responsables associatifs, l'ancienneté et la capacité d'adaptation de la structure associative peuvent expliquer le degré de réception des associations locales au thème de la citoyenneté.

Finalement, les associations portugaises ont été mobilisées sur la question de la citoyenneté politique des Portugais à différents niveaux : national et local. Ces différents niveaux ne se sont pas concurrencés, au contraire, ils se complètent : les fédérations et les associations nationales prennent l'initiative des actions de sensibilisation au vote, produisent des instruments pour la campagne et diffusent les données au niveau local. Finalement, les différents niveaux d'action (national/local) correspondent à différents types de ressources : alors que les associations fédératives et nationales disposent des ressources matérielles, les associations locales offrent des ressources immatérielles : un public. C'est également ce public que cherchent à viser les médias portugais.

§II/ La sphère médiatique : informer en langue portugaise

Les médias portugais se sont développés à l'étranger. Ainsi, la Radio Télévision Portugaise Internationale (RTPI) peut être reçue par les Portugais résidant en Europe. Créée en 1992, RTPI diffuse une programmation télévisuelle à destination des populations portugaises expatriées[895]. Elle vise à véhiculer la langue et la culture portugaises. Par ailleurs, des radios locales et des journaux portugais ont émergé dans les pays de résidence. Par exemple, à Esch, tous les ménages reçoivent deux chaînes portugaises et peuvent écouter deux radios portugaises. D'ailleurs, dans tous les cafés portugais qui disposent d'une télévision, celle-ci diffuse RTPI sans compter la presse portugaise qui a toujours été très active. Nous verrons que dans les autres villes étudiées, les médias portugais occupent une place moins importante. Comment ces moyens médiatiques se sont-ils mobilisés sur la question de la citoyenneté des Portugais ?

A/ La presse de langue portugaise : support civique et politique

Au Portugal, sont édités deux journaux à destination de la population portugaise résidente à l'étranger : *Lusitano* et *O Mundo Português*. Les associations sont souvent abonnées à l'un des deux journaux. Dans de nombreux pays d'immigration, avant la révolution de 1974, la presse de langue portugaise diffusée est d'ordre politique, mais après la révolution, la presse devient plutôt d'actualité et culturelle. Ainsi pour la France, A. Cordeiro définit trois périodes de la presse portugaise en France[896]. Avant l974, la presse de langue portugaise en France est plutôt politique ou syndicale. Par exemple, la CGT publie *O Trabalhador* entre 1964 et 1980 ; entre 1967 et 1974, la CFDT publie *A Voz do Trabalhador* entre 1967 et 1974 ; enfin, en 1965, sort la première édition de *Presença Portuguesa.* Sa diffusion entre 1968 et 1996 et s'effectue dans toute la France et rassemble 40 000 lecteurs. Mais entre 1974 et 1924, la période est creuse car la presse politique s'essouffle et la presse associative prend à peine son élan. A partir de 1983, des journaux de langue portugaise gratuits émergent comme *Publi-Portugal à Paris* ou *Encontro das comunidades portuguesas*

[895] - Sur cette question, voir ANTUNES DA CUNHA Manuel, « Pour une étude de la réception de RTP Internacional par les Portugais de France », *op.cit.*, février 2004, pp.43-54.
[896] - CORDEIRO Albano, « La presse d'expression portugaise en France », *Migrance*, n° 11-12 « Presse et immigration en Europe », deuxième trimestre 1996, p.61.

(1990). Les bulletins associatifs sont diffusés ; il s'agit de *Correio associativo* pour la CCPF et *Agora* pour la FAPF. Même si il existe des journaux en langue portugaise publiés en France, ils ne sont pas reçus à Roubaix[897]. C'est pourquoi, nous allons nous arrêter essentiellement sur la presse diffusée à Esch et à Ixelles.

Le plus ancien journal en langue portugaise diffusé au Luxembourg est encore publié : il s'agit de *Contacto*[898]. La première édition date de janvier 1970 et se définie comme « *une publication mensuelle de l'association Amitiés Portugal-Luxembourg pour les Portugais au Luxembourg* »[899]. Les objectifs sont fixés dès le premier numéro et croisent ceux de l'association APL. Il s'agit d'une part, d'aider les immigrés portugais grâce à une information utile pour leur vie quotidienne, professionnelle et sociale ; et d'autre part, de développer les relations entre les Portugais et les Luxembourgeois. Issu de l'action catholique, *Contacto* est « *situé, jusqu'à la chute du régime* [dictatorial au Portugal] *sur une ligne ouvertement critique par rapport aux autorités consulaires, représentants de la dictature instaurée au Portugal* »[900]. Au départ, le bulletin est imprimé au Portugal ; en effet, un membre de l'association travaillait à la compagnie aérienne *Luxair* et pouvait transporter gratuitement les bulletins et les imprimer à moindre frais au Portugal avant de les faire revenir au Luxembourg[901]. En raison de ce transport, le *Contacto* avait une diffusion mensuelle. Avec un tirage de 650 exemplaires, il était alors essentiellement distribué aux membres de l'association. En 1987, l'association a une proposition de reprise du journal par l'imprimerie Saint-Paul[902]. Vue que cette proposition coïncide avec un essoufflement de l'association, l'APL cède le journal. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, le journal était diffusé à 5 000 exemplaires. Dans les années quatre-vingt-dix, le journal est diffusé à 15 000 exemplaires et aujourd'hui, le tirage se fait à 22 000 exemplaires[903]. Un prix est indiqué sur la Une, mais il s'agit d'un prix symbolique puisqu'à défaut de l'indication d'un prix, le journal n'est pas considéré comme de la presse.

---

897 - Par exemple, *LusoJornal* publie 10 000 exemplaires en France, essentiellement à Paris et en région parisienne.

898 - L'ancêtre de *Contacto* était un bulletin mensuel *Voz do emigrante.* Pour un éclairage historique, voir l'article « *Contacto* : "le" journal de la communauté portugaise du Luxembourg. Portrait du seul journal de la communauté portugaise du Luxembourg », *Luxemburger Wort*, 23 septembre1997.

899 - Voir annexe 32 la une du premier numéro de *Contacto*, année 1, n°1, janvier 1970.

900 - PEROTTI Antonio, KOLLWELTER Serge, « Presse et immigration au Luxembourg », *Migrance*, n° 11-12 « Presse et immigration en Europe », deuxième trimestre 1996, p.27.

901 - Entretien L-35 - Président de l'Association Amitié Portugal-Luxembourg.

902 - Imprimerie luxembourgeoise catholique et plutôt à droite.

903 - Entretien L-38 - journaliste à *Contacto.*

> « *Le journal est distribué gratuitement parce que la population portugaise n'a pas l'habitude de lire et pour informer les gens, on a distribué le journal gratuitement avec une publicité qui paie le journal* » [Entretien L-38 – Entretien avec le journaliste à *Contacto*]

Avant 2001, le journal comprenait trente-deux pages puisque la rédaction était composée de six personnes. Suite à la crise qui a frappé le milieu journaliste, aujourd'hui il ne reste que deux journalistes et le journal ne comporte plus que seize pages pour un tirage hebdomadaire. Il y a environ une dizaine de correspondants libres, mais ces reporters sont très irréguliers.

> *« Le journal a pour but d'informer les Portugais sur ce qui se passe à Luxembourg. Parfois, le journal prévoit une page sur l'actualité au Portugal, mais rarement parce que l'espace est déjà pris par RTPI et les radios. »* [Entretien L-38 - Entretien avec le journaliste à *Contacto*]

Au Luxembourg, le champ médiatique portugais est développé et oblige chaque journal de langue portugaise à se positionner par rapport à ses concurrents. Ainsi, *Contacto* se spécialise dans l'information en langue portugaise au sujet de ce qui se passe au Luxembourg. À côté du *Contacto*, il y a le *Correio*. C'est l'équipe journalistique de *Noticias* qui est à l'origine de *Correio* : il s'agit de trois journalistes portugais qui étaient déjà correspondants dans des journaux au Portugal et qui sont venus s'installer au Luxembourg afin de travailler auprès des institutions européennes. Créé en 1990, *Noticias* est un journal de langue portugaise destiné aux Portugais du Luxembourg qui paraîtra jusqu'en 1997. Bimensuel, il se définit comme « *le périodique d'actualités des Portugais au Luxembourg* ». Il traite de sujets relatifs au Luxembourg[904] et au Portugal[905], il présente également des pages d'actualité. Il est distribué gratuitement « *aux onze milles ménages portugais du Grand-Duché* »[906]. En mars 1999, est parue la première édition du journal *Correio*[907]. Le projet d'éditer un journal en langue portugaise est né en 1998 : le directeur du groupe Editpresse[908] a décidé de mettre en place un journal de langue portugaise vue que le groupe concurrent Saint-Paul dirigeait le *Contacto*. Quelques années plus tard, des journalistes ont été engagés à plein temps car le groupe de journalistes à l'origine du journal, ne pouvaient se consacrer pleinement à la

[904] - Le numéro 96 en date du 26 avril 1994 présente les candidats portugais qui sont sur les listes luxembourgeoises en vue des élections européennes de juin 1994.
[905] - Exemple : A la Une du numéro 26 en date du 15 janvier 1991, « Eleiçoes presidenciais sem surpresas. Mário Soares reeleito á primeira».
[906] - PEROTTI Antonio, KOLLWELTER Serge, « Presse et immigration au Luxembourg », *op.cit.*, deuxième trimestre 1996, p.28.
[907] - Les informations à propos du *Correio* sont tirées de l'entretien avec un journaliste à *Correio* et de la consultation des numéros de *Correio*.
[908] - qui dirige aussi le *Tageblatt* et le *Lux-Post*. Cette maison d'édition est réputée de gauche.

rédaction des articles. Ainsi, le journal, fondé sur une équipe professionnelle, a connu un tirage hebdomadaire. Mais, le milieu journalistique a connu une crise au début des années 2000 que le journal *Correio* a subi de plein fouet ; il a été conduit à réduire ses effectifs. Depuis janvier 2004, un seul journaliste est en fonction et la fréquence du tirage du journal a été revue à la baisse : désormais le *Correio* devient un bi-mensuel.

Au départ, *Correio* avait misé sur l'idée que les Portugais au Luxembourg s'intéresseraient aussi bien à l'actualité portugaise qu'à l'actualité luxembourgeoise. Par la suite, s'est imposé le constat que les lecteurs voulaient plutôt être informés de ce qui se passe au Luxembourg notamment à propos des activités portugaises. En effet, il y a déjà RTPI pour avoir des nouvelles du Portugal. Ainsi, le journal a mis fin à la rubrique « Portugal » et fonctionne désormais sur une répartition entre les pages nationales et les pages régionales. Le journal est tiré à 12 000 exemplaires. Au départ, le journal était distribué dans les kiosques, mais sans succès. Désormais, le journal est envoyé au domicile des abonnés. Par ailleurs, une partie du tirage est distribuée à une liste de personnes dont le nom est tiré au hasard à partir d'une liste[909]. Le journal a eu des difficultés à s'imposer dans un champ journalistique où un journal portugais est déjà distribué gratuitement. C'est un journal qui vise à faire des comptes-rendus des événements au Luxembourg mais à travers le regard des Portugais au Luxembourg. Par exemple, lorsqu'il y a des décisions dans le pays, il s'agit de voir les conséquences de ces décisions pour le pays et aussi pour les Portugais. A la question de savoir quelle est la place de l'actualité politique dans le journal, l'enquêté répond qu'il n'y a pas de rubrique "*politique"*, l'actualité politique est toujours diluée dans les autres rubriques plus générales.

> « *La politique fait peur aux Portugais ; les Portugais n'ont pas une bonne image des politiciens, ça risque de faire peur aux gens.* » [Entretien L-39- Entretien avec le journaliste de *Correio*]

Ces journaux constituent un support d'informations civiques[910]. En effet, à l'initiative de l'association Amitié Portugal-Luxembourg[911], *Correio* et *Contacto* ont publié des portraits de Portugais inscrits entre le 1er janvier et le 31 mars 2004. *Contacto* et *Correio* ont couvert la

[909] - Nous n'avons pas plus d'information sur la constitution de cette liste ; nous savons que ce n'est pas une liste issue du répertoire téléphonique.
[910] - *Contacto*, n°6, 11 avril 1997 prévoit un article sur la procédure à suivre pour s'inscrire sur les listes électorales, p.13.
[911] - Le projet est disponible en annexe 33.

campagne des élections communales d'octobre 2005[912]. Les élections portugaises que ce soit les législatives ou la présidentielle sont également couvertes, parfois par un correspondant à Lisbonne. Ils publient également les communiqués qui leur sont transmis par le consulat portugais.

Créé en juin 2005 par une société de communication, *LusoJornal* est une version adaptée à la Belgique du *LusoJornal France*, paru pour la première fois en septembre 2004. Le travail est le résultat d'une collaboration avec l'équipe de *Portugalnet*, site internet lusophone[913].

> « *Vu le succès du projet en France, nous avons décidé de créer un projet identique en Belgique car il n'y avait aucun journal portugais en Belgique. C'est donc une réponse à une absence. LusoJornal est venu combler un manque d'informations dans la communauté portugaise de Belgique.* » [Entretien B-28 - Entretien avec le Responsable du Lusojornal – Le journal bilingue des Portugais de Belgique]

Mensuel et bilingue[914], le journal est distribué gratuitement, il est financé par la publicité et essaie de toucher à la fois les Portugais venus dans le cadre d'une émigration économique et les Portugais, fonctionnaires européens.

> *« LusoJornal est distribué dans les lieux de passage des Portugais : restaurants, associations, églises, ce sont les équipes de Portugalnet qui se chargent, tous les mois, de la distribution du journal. Pour une communauté d'environs 40.000 Portugais, nous distribuons 10.000 exemplaires. »* [Entretien B-28 - Entretien avec le Responsable du Lusojornal – Le journal bilingue des Portugais de Belgique]

Le journal couvre les événements qui se déroulent en Belgique, susceptibles d'intéresser les Portugais résidant en Belgique. Ainsi, la venue de personnalités portugaises politiques ou artistiques en Belgique, fait l'objet de comptes-rendus dans le journal.

> *« Nous ne nous intéressons ni à l'actualité du Portugal ni à l'actualité de la Belgique. Il y a des journaux qui savent faire ça mieux que nous. Nous parlons des Portugais de la Belgique. »* [Entretien B-28 - Entretien avec le Responsable du Lusojornal – Le journal bilingue des Portugais de Belgique]

---

[912] - Pour exemple, la Une de *Correio* en date du 30 septembre 2005, a été consacrée aux candidats portugais présents sur les listes en vue des communales d'octobre 2005. Plusieurs pages présentent les différents candidats portugais.
[913] - http://www.portugalnet.be
[914] - Les numéros sont accessibles sur http://www.lusojornal.com

L'aspect politique occupe une place importante dans le journal. A l'occasion de la campagne électorale pour l' élection présidentielle portugaise, le journal a couvert la venue des candidats portugais en Belgique. Par ailleurs, le premier numéro du journal consacre sa *Une* à la question de la participation civique des Portugais en Belgique : un entretien avec l'ambassadeur du Portugal en Belgique constitue l'occasion de rappeler les droits politiques des Portugais résidant en Belgique.

> *« LusoJornal veut avoir aussi cette fonction de formation civique. Nous cherchons des candidats aux élections communales pour commencer à en parler. »* [Entretien B-28 - Entretien avec le Responsable du Lusojornal – Le journal bilingue des Portugais de Belgique]

La presse en langue portugaise diffusée sur le territoire de résidence contribue à informer les Portugais de leurs droits électoraux et de l'actualité essentiellement du pays de résidence. Le milieu radiophonique portugais s'inscrit-il dans la même logique ?

B/ La place de la sensibilisation au vote et de la politique sur les ondes portugaises

La question est de savoir quel rôle jouent les radios portugaises locales dans la mobilisation électorale des Portugais[915]. Les radios sont-elles essentiellement musicales ou bien font-elles une place au civisme et à l'actualité politique ? Au Luxembourg, *Latina* est une radio portugaise, née en 1992, qui appartient au Groupe Saint-Paul et qui diffuse dans tout le pays. En revanche, la Radio *Amizade* a une diffusion locale à Esch-sur-Alzette. Créée officiellement en 1992 suite à la libéralisation des radios, *Amizade* a été une radio pirate à ses débuts, elle diffusait à partir de l'association folklorique portugaise. Aujourd'hui, elle partage sa fréquence avec deux autres radios luxembourgeoises. Les journalistes de la radio « *essaient d'être présents pour les choses les plus importantes pour la communauté comme la visite du président portugais au Luxembourg* »[916]. Cette radio participe au Festival de l'Immigration depuis 2003, c'est une manière de gagner en visibilité et d'attirer des sponsors. Par ailleurs, la radio et l'asbl *Ranchos Folclorico Provincias* de Portugal sont à l'origine d'une fête populaire

[915] - Sur le milieu radiophonique portugais en France, voir COLECTIVO DE ESTUDOS E DINAMIZAÇÃO DA EMIGRAÇÃO PORTUGUESA, *Les Portugais dans les radios locales en France. Première rencontre des émissions portugaises dans les radios locales en France*, Paris, CEDEP, 1984. Voir également ANTUNES DA CUNHA Manuel, « Quand le public prend la parole : l'émission des Portugais (1966-1992) », *Médiamorphoses*, n° 7, 2003, pp. 98-103.
[916] - Entretien L-37 - Journaliste à Radio *Amizade.*

portugaise à Esch qui a lieu toutes les années, en juin : les marches de la Saint-Jean. Radio *Amizade* s'est également mobilisée à l'occasion des élections communales : pour l'inscription, des témoignages ont également été diffusés sur Radio Amizade, à l'initiative d'APL.

> *« Pour ces dernières élections communales, le 9 octobre 2005, nous avons diffusé des interviews avec les partis candidats à la commune d'Esch et des programmes spéciaux sur les institutions luxembourgeoises, le système électoral luxembourgeois et la façon de voter, très différente de celle du Portugal »* [Entretien L-37 - Entretien avec une journaliste à Radio Amizade]

Créée au milieu des années quatre-vingt, la radio *Voz de Portugal* diffuse, les samedi et dimanche matins[917], des émissions en langue portugaise à Bruxelles, *« dédiées à la communauté portugaise »*[918]. Animée par cinq bénévoles, la radio est essentiellement musicale fondée sur les dédicaces. Mais, elle consacre également des moments aux informations locales et présente un agenda des événements susceptibles d'intéresser la population portugaise. Du point de vue politique, la radio estime avoir un rôle d'informations civiques :

> *« On donne les informations qui nous sont données par la commune et on essaie que ça soit au niveau portugais ou au niveau belge, de faire en sorte que les gens prennent leur responsabilité, qu'ils ne restent pas à la maison tranquillement en train d'attendre que les résultats arrivent... On prend pas position sur… On a pas une couleur… On est hors de la politique, hors des partis politiques… Pour 2000, on a fait une petite information : on a expliqué ce qu'il fallait prendre pour voter pour pas qu'ils oublient des documents… On fait la même chose pour les élections portugaises… »* [B-29 – Entretien avec deux animateurs de la radio *Voz de Portugal*]

C'est dans ce sens, qu'à l'occasion des élections présidentielles portugaises, la radio a reçu des candidats qui étaient de passage à Bruxelles.

En France, la libéralisation des ondes a lieu en 1981[919]. En 1998, la CCPF a dénombré cinq radios portugaises sur toute la France. C'est en octobre 1986 qu'a été diffusée à Roubaix, la première émission en langue portugaise à partir d'une radio locale[920]. Il s'agit de radio *Triunfo* qui était au départ une radio pirate. Bénévole, la radio diffuse dans la métropole lilloise pour informer les Portugais des événements qui sont susceptibles de les intéresser. Elle

[917] - Elle partage sa fréquence avec d'autres radios étrangères.
[918] - Entretien B-29 - deux animateurs de la radio *Voz de Portugal.*
[919] - COLLECTIF, « Les radios locales associatives à destination des publics immigrés :bilan de 20 ans d'expression et d'initiatives », *Migrations Etudes*, n° 128, novembre 2004.
[920] - MARRUCHO Antonio, *op.cit.*, 1982, p.109.

a également un protocole avec une radio portugaise pour diffuser des informations. Cependant, elle a cessé de diffuser suite à une décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel depuis 2005. 80% des émissions sont en langue portugaise. La radio estime remplir une mission civique ; à ce titre, elle se doit d'informer les citoyens portugais de leurs droits politiques :

> « *Quand y'a des élections au Portugal concernant les Portugais, on essaie de mobiliser des gens, c'est notre devoir… Mais après, recevoir des invités pour parler de politique, c'est beaucoup plus délicat parce quand on accepte un, après il faut inviter tous les membres des autres listes, des autres partis et pour nous c'est compliqué… On fait de la politique, non ! On couvre les événements politiques, oui ! Même quand il y a des élections ici en France, on a couvert… On a donné les résultats dans les villes… On fait des communiqués à l'antenne pour expliquer les élections… On crée des slogans comme « tu votes pas, tu comptes pas ! » pour sensibiliser les gens... Notre rôle, c'est ça : informer les gens sur les élections ! […] A l'antenne, on a essayé de dire aux gens :"Allez y ! Manifestez vous !"… Si tous les Portugais s'inscrivaient et qui votaient et si ils votaient tous pour la même personne, ce serait suffisant pour changer un maire, quoi !… C'est un peu ce message qu'on a essayé de faire passer à l'antenne pour que les gens se rendent compte que leur participation était importante…* » [Entretien F-28 - Entretien avec le Journaliste de radio Triunfo]

Finalement, la presse et la radio portugaises au Luxembourg sont devenus de véritables partenaires pour la diffusion d'informations sur les droits électoraux des citoyens portugais. En Belgique et en France, dans une moindre mesure, les médias de langue portugaise ont cherché à diffuser des informations civiques transmises notamment par des associations portugaises. Ainsi, la sphère médiatique portugaise est plus ou moins mobilisée selon les pays. Qu'en est-il de la sphère étatique portugaise ?

§III/ La sphère étatique portugaise : la reconnaissance de la citoyenneté de l'Union

Jusqu'à présent, nous avons vu que les sphères qui se sont mobilisées sont celles du pays de résidence. Cependant, les sphères du pays d'origine ne sont pas restées en marge. A quel niveau se sont-elles mobilisées ? Avec quels moyens ?

A/ Le Conseil des Communautés Portugaises : défendre la double citoyenneté des Portugais

Le Conseil des Communautés Portugaises est composé de cent membres élus pour quatre ans au suffrage universel direct par les citoyens portugais expatriés. Il assure la représentation institutionnelle des citoyens expatriés. Ce Conseil assure une double mission : il est consulté par le gouvernement pour tout sujet relatif à la politique de l'émigration et il assure l'expression collective des Portugais dans tous domaines (politique, économique, social…).

En 1999, le Conseil Régional d'Europe du Conseil des Communautés Portugaises a édité une affiche intitulée « *Etre Portugais ici. Etre citoyen portugais et citoyen européen* ». Cette affiche rappelle les différents droits électoraux des Portugais dans leur pays d'origine et dans leur pays de résidence[921]. Elle a été diffusée dans plusieurs pays européens.

En vue des élections européennes 2004, la section française du CCP a décidé de lancer une campagne d'inscription sur les listes électorales. Dans ce but, des documents informatifs ont été diffusés auprès des associations, qui diffusent à leur tour ces informations auprès de leurs membres. Des appels à l'inscription sur les listes électorales ont été diffusés sur les radios locales[922]. Par ailleurs, le CCP est à l'origine d'un spot électoral diffusé sur RTPI à la fin de l'année 2003 pour inciter les ressortissants portugais à s'inscrire sur les listes électorales en vue des élections européennes de juin 2004 :

> « *En 2004 auront lieu les élections pour le Parlement européen. Les Portugais de plus de 18 ans résidant en France peuvent voter et être élus. Inscrivez-vous auprès de votre mairie jusqu'au 31 décembre. Il suffit de présenter votre carte de séjour, carte d'identité ou passeport portugais en cours de validité et deux justificatifs de résidence. Si vous êtes déjà inscrit pour les élections municipales, il est nécessaire de procéder à une nouvelle inscription pour les élections européennes. Si vous n'avez jamais voté, faites-le maintenant. Voter c'est donner plus de force à la communauté.* »[923]

Le CCP rappelle également aux Portugais résidant à l'étranger leur droit de vote au Portugal. Par exemple, le Conseil des Communautés Portugaises a appelé les Portugais de tous les pays à participer aux élections législatives du 20 février 2005.

---

[921] - Un exemplaire est disponible en annexe 34.
[922] - Information en date de novembre 2003, diffusée sur le site www.luso.fr
[923] - Je remercie Manuel Antunes da Cunha pour l'enregistrement et la traduction de l'information.

B/ Les consulats du Portugal : l'acceptation progressive de la citoyenneté de l'Union

Au Luxembourg, depuis que les ressortissants portugais sont reconnus comme des citoyens de l'Union, la position du Portugal porté par le Consulat portugais a évolué. Au départ, le consulat semblait réticent à la participation des Portugais en tant que candidats aux élections luxembourgeoises[924]. Par la suite, le Consulat s'exprime en faveur de la participation des Portugais dans leur pays de résidence : « *il est primordial de participer aux élections communales dans son pays de résidence, car c'est ici que les Portugais travaillent, paient leurs impôts, et où leurs enfants vont à l'école* »[925]. En vue des élections communales de 2005, des membres du consulat ont pris part à des réunions organisées pour sensibiliser les Portugais au droit de vote au Luxembourg. Comment expliquer ce changement de position ? Nous pouvons supposer que le Consulat du Portugal perçoit l'Etat de résidence comme une instance pouvant résoudre la vie quotidienne des Portugais. Ainsi sur certains sujets, les citoyens portugais ne s'adresseront plus au Consulat, mais plutôt à la commune de résidence. D'autant plus que la citoyenneté de l'Union permet aux Portugais de conserver leurs droits politiques à l'égard de leur pays d'origine.

En France, en novembre 2003, la ministre des Affaires étrangères Teresa Gouveia a appelé les Portugais de France à s'inscrire sur les listes électorales et a demandé à son homologue français, Dominique de Villepin, un plus grand engagement en la matière. Elle a incité les Portugais à participer davantage à la vie politique du pays d'accueil en présentant des candidatures. A la même époque, en vue des élections européennes 2004, le consulat du Portugal de Lille a envoyé un courrier à toutes les associations portugaises recensées dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette lettre en date du 21 octobre 2003[926] rappelle les droits électoraux des Portugais et les conditions à remplir pour les exercer en insistant sur la nécessité de s'inscrire de nouveau si les Portugais se sont uniquement inscrits dans leur commune en vue des élections municipales. Cette démarche du Consulat rejoint la volonté de l'Ambassade du Portugal qui incite les ressortissants portugais résidant en France à voter dans leur pays de résidence pour les élections européennes de juin 2004[927]. Le Consulat de Lille compte

[924] - C'est ce qui ressort d'une réunion de la CCE d'Esch-sur-Alzette en date du 5 février 1996.
[925] - Extrait de l'interview du Consul du Portugal, Monsieur Damas Nunes, *La Voix du Luxembourg*, 12 octobre 1999.
[926] - Disponible en annexe 35.
[927] - Communiqué de l'Ambassade du Portugal diffusée le 26 octobre 2003 sur le site www.luso.fr

essentiellement sur les associations pour mobiliser les citoyens portugais. Il n'a pas fait d'affiches ou de courriers directs aux Portugais de la région.

Lorsque les Consulats reçoivent des informations de la part des fédérations portugaises, ils les envoient aux associations, enregistrées auprès du Consulat. Les Consulats portugais semblent alimenter la source d'information civique des associations portugaises roubaisiennes. Ce phénomène répond à un schéma de « *circulation circulaire de l'information* »[928] civique. Ainsi, les instances consulaires acceptent la citoyenneté de l'Union et l'Ambassade du Portugal en France reconnaît même les élus portugais en France.

C/ L'institutionnalisation de l'élu portugais : la reconnaissance par l'Ambassade du Portugal en France des élus portugais

La première réunion des élus portugais et lusodescendants dans les municipalités françaises a eu lieu en novembre 2002 au Sénat. Plusieurs personnalités politiques portugaises et françaises étaient présentes. Tous les discours ont convergé vers la faible participation politique des Portugais en France et les moyens pour augmenter la participation civique des Portugais. Par ailleurs, les élus de nationalité portugaise ont dénoncé les dérogations dont ils font l'objet à savoir l'impossibilité d'être élu maire ou adjoint au maire. Cette dérogation leur paraît d'autant plus injuste que le Portugal permet aux ressortissants européens résidant sur son territoire d'accéder à l'exécutif de la commune.

La deuxième rencontre des élus portugais et lusodescendants dans les municipalités françaises a eu lieu en février 2004. Ces rencontres s'installent dans la durée puisqu'une troisième rencontre a eu lieu en novembre 2005. Les discours des autorités portugaises encouragent nettement la participation sociale et politique des Portugais à la fois dans leur pays d'origine, mais également dans leur pays de résidence. Pour illustration, nous citons cet extrait de l'intervention de la ministre des affaires étrangères et des communautés portugaises, Teresa Gouveia, lors de la deuxième rencontre :

> « *J'en appelle à la Communauté portugaise en général, et à vous en particulier, pour que vous ayez une participation encore plus active, aussi bien dans la vie politique portugaise que dans celle du pays d'accueil, par l'exercice d'une citoyenneté active et participative* »

[928] - Cette expression signifie que les institutions ont les mêmes sources d'informations, ce qui contribue à l'uniformisation de l'information. Voir BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Liber Editions, Paris, 1996, p.22.

Une association des Elus portugais en France s'est constituée. Elle estime que la faible participation électorale des Portugais s'explique par un manque d'informations. Elle appelle le réseau associatif portugais à informer ses adhérents. Ainsi, la sphère étatique portugaise n'est pas restée en marge au sujet de la mobilisation électorale des Portugais : en véhiculant un discours en faveur de la participation électorale des Portugais dans leur pays de résidence, l'Etat portugais espère également une participation électorale pour le pays d'origine. Enfin, un dernier milieu s'est également positionné en faveur de la participation électorale des Portugais en tant que citoyens de l'Union.

§IV/ La sphère religieuse portugaise : quand les fidèles deviennent des électeurs...

Préalablement, rappelons qu'au Luxembourg, dans la perspective des élections européennes et communales de 1999, l'archevêque de Luxembourg s'est prononcé pour appeler les ressortissants communautaires à s'inscrire sur les listes électorales[929]. Dès l'instauration du droit de vote des européens, l'église luxembourgeoise s'est prononcée en faveur d'une participation accrue des étrangers[930]. Et les réseaux religieux portugais se sont-ils mobilisés pour inciter les Portugais à s'inscrire ? Pour réaliser cette étude, plusieurs événements ont été observés : le pèlerinage à Wiltz au Luxembourg (mai 2005), le pèlerinage à Banneux en Belgique (mai 2005), la procession à Saint-Gilles à Bruxelles (mai 2005), la procession à Esch-sur-Alzette au Luxembourg (octobre 2005). Tous ces rites se construisent autour du culte marial, d'autant plus que Marie est perçue comme protectrice des émigrés. Par ailleurs, des entretiens avec les responsables religieux de la population portugaise ont été menés. Cette enquête nous a permis de mettre en évidence deux caractéristiques de la sphère religieuse.

[929] - Voir message de l'Archevêque de Luxembourg reproduit en annexe 36.
[930] - Fernand Franck (Archevêque de Luxembourg), « Journée des Migrants 1994 », *Luxemburger Wort*, 12 novembre 1994.

A/ Le rôle des prêtres dans la campagne de sensibilisation au vote : prêcher la parole civique

A Esch-sur-Alzette, pendant plusieurs années, la Mission Catholique Italienne a assuré la prise en charge pastorale des immigrés portugais[931]. C'est en 1973 qu'est créée la Mission catholique portugaise à Esch, par un Italien qui avait résidé au Brésil durant plusieurs années.

> « *Dans la mission italienne, on disait qu'à l'époque y'avait des Portugais qui arrivaient du Portugal et pendant qu'ils attendaient soit l'autocar… ou quelqu'un qui passait pour les prendre pour aller au travail, ils rentraient dans la chapelle de la mission italienne pour prier… Et y'avait un père qui était là et il était très sensible et il a dit "mais quand même il faut faire quelque chose !"* » [Entretien L-41 - Prêtre de la Mission Catholique Portugaise]

Depuis une messe en langue portugaise est organisée tout les dimanches matin et elle réunit environ 500 personnes. Pour la catéchèse en langue portugaise, il y a 250 enfants. Actuellement, deux religieux de langue portugaise assurent le service. Les prêtres ne se limitent pas à une mission religieuse, ils informent également le public religieux sur leurs droits de citoyen.

> *« Alors il y a eu toute une campagne ; Contacto, il a fait et les amitiés Portugal-Luxembourg surtout, pour sensibiliser les gens pour s'inscrire pour les élections de cette année, pour les élections en octobre… Et là, justement, moi j'ai annoncé à l'Eglise à la fin de la messe "voilà, il y a de telle date à telle date pour s'inscrire pour les élections", pour s'inscrire, je dis pas qui voter ! […] Je pense que le citoyen, le chrétien, il doit participer… »* [Entretien L-41 - Prêtre de la Mission Catholique Portugaise].

L'APL a monté un stand destiné à l'inscription électorale, à la sortie de la messe dominicale en langue portugaise à Esch-sur-Alzette. Le prêtre a informé les fidèles qu'il était possible de prendre inscription en sortant ; par ce procédé, il y a eu une soixantaine d'inscriptions[932]. La Mission catholique portugaise s'est impliquée au moment de la campagne de l'inscription sur les listes électorales. Ses efforts se poursuivent pendant la campagne électorale. Le 8 octobre 2005, la messe qui suit la dix-neuvième procession en l'honneur de Notre Dame de Fatima à Esch-sur-Alzette, est placée sous le signe de l'élection ; le prêtre de langue portugaise a rappelé aux fidèles l'importance des élections communales qui avaient lieu le lendemain :

---

[931] - GALLO Benito, *op.cit.*, 1983, p.225.
[932] - Entretien L-35 - Président de l'Association Amitié Portugal-Luxembourg.

> « *Demain est un jour important puisqu'il s'agit d'élire à Esch, les personnes qui vont diriger la ville pour les six années à venir. Il faut choisir les représentants qui nous semblent les meilleurs avec l'aide de Dieu !* »

A Ixelles, la première messe en langue portugaise a été célébrée en octobre 1969[933] par un Portugais, étudiant à Lumen Vitae[934]. Au fur et à mesure, des prêtres originaires du Portugal qui venaient étudier à Lumen Vitae étaient sollicités par l'Eglise pour assurer des messes en langue portugaise. En 1974, à la demande de la population portugaise et du Vicariat de Bruxelles, la société missionnaire a assumé ce travail et a accepté de détacher un prêtre pour ce travail pastoral[935]. Ont été envoyés deux prêtres, mais il y a eu aussi un Belge parlant le Portugais qui a fait des messes. La catéchèse compte 500 enfants et les messes sont suivies par environ 100 à 300 fidèles. Lors des messes, le prêtre d'Ixelles a déjà fait un appel au vote et à l'inscription électorale à l'adresse des Portugais dès qu'il y a une échéance électorale.

Dans les deux villes étudiées, il y a des prêtres qui officient des messes en langue portugaise : celui d'Esch est Brésilien et celui d'Ixelles est Portugais. Il faut remarquer que ces deux religieux ont un profil similaire : d'une cinquantaine d'années, récemment arrivés (environ cinq ans), plutôt cultivés, issus d'un milieu religieux international (l'un est dominicain et l'autre vient de la congrégation des Scalabriniens), ils sont tous les deux impliqués dans le mouvement associatif portugais local. Ils maîtrisent assez bien la langue du pays d'accueil. A titre personnel, les prêtres sont actifs politiquement. Intéressés par ce qui se passe dans leur ville et leur pays de résidence, ils votent dès qu'ils en ont l'occasion. Le prêtre d'Ixelles est membre d'une association très active sur le plan civique. Il côtoie également les membres de l'association *MAR*, composée en majorité de fonctionnaires européens, qui développe une campagne de sensibilisation des Portugais à la politique. Quant au prêtre d'Esch, il a fait l'objet d'une interview dans la presse exposant les raisons de son inscription sur les listes électorales. En effet, étant brésilien, il a le droit de participer aux élections communales (octobre 2005) et tout en expliquant pourquoi il a fait le choix de s'inscrire sur les listes électorales, il fait passer un message civique à l'adresse des étrangers résidant au Luxembourg. Cette interview a été publiée dans deux journaux : *La Voix* et *Contacto.*

933 - Archives de l'asbl *Emaeus*-Ixelles.
934 - Créé en 1935 par la Compagnie de Jésus, le Centre LUMEN VITAE (Centre internationale d'études à la formation religieuse) offre une formation en catéchèse, en pastorale des communautés et en éducation chrétienne adaptée au monde d'aujourd'hui (Bruxelles).
935 - COMMISSION EPISCOPALE DES MIGRATIONS, *Les communautés portugaises en Belgique*, Bruxelles, 1989, p.7.

A Roubaix, dès le milieu des années soixante, un prêtre venu du Portugal officiait dans une église[936] : une messe en langue portugaise avait lieu une fois par mois.

> « *Mais depuis que ce prêtre est parti au Portugal, la diocèse a dit que les Portugais sont bien intégrés en France, donc c'est pas la peine d'avoir des prêtres portugais par ici.* » [Entretien F-25 - Responsable de la Chorale portugaise de Roubaix]

Ce sont des prêtres français qui ont fait des séjours au Brésil qui sont devenus les référents religieux pour la population portugaise. Depuis, les messes mensuelles sont devenues franco-portugaises, c'est-à-dire que les deux langues sont utilisées pendant la cérémonie religieuse : certains chants sont en portugais, d'autres en français… Pour les grandes occasions (Noël ou Pâques), les messes réunissent une centaine de personnes. Ainsi, la question du droit de vote semble complètement absente du milieu religieux à Roubaix. En Belgique et au Luxembourg, les religieux participent à la circulation de l'information civique. Désormais, les Portugais sont des électeurs potentiels, statut qui intéresse les autorités politiques notamment locales.

B/ Processions contre élections : négociations entre électeurs potentiels et autorités politiques

La dévotion populaire à l'égard de Fatima trouve une résonance particulière dans un pays comme le Luxembourg marqué par le culte marial (l'octave). Par ailleurs, une étude a montré que 88.8% des Portugais se déclarent catholiques[937]. Les manifestations publiques *a priori* culturelles peuvent véhiculer des enjeux politiques[938]. Lors des processions que ce soit à Wiltz[939], ou à Esch-sur-Alzette, de nombreux pèlerins essentiellement Portugais, envahissent les rues de la ville en entonnant des chants religieux, en langue portugaise, dédiés à la Vierge Marie. Il y a environ 2 000 personnes pour la procession d'Esch-sur-Alzette et 20

[936] - Sur le thème de l'encadrement religieux des immigrés portugais, nous pouvons nous reporter à l'article de VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, juillet-septembre 1999, pp.8-102.
[937] - LEGRAND Michel, « Formes de participation à la vie sociale, culturelle et politique » dans ESTGEN Paul (coord.), *Le sondage Baleine, une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, Luxembourg, Cahier RED (Recherche, Étude, Documentation), SESOPI - Centre Intercommunautaire, Hors Série 1, novembre 1998, p.100.
[938] - C'est par exemple le cas des certains carnavals, voir ARNAUD Lionel, « Le "carnaval" comme événement politique ? » dans ARNAUD Lionel, GUIONNET Christine, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp.177-208.
[939] - Ville située dans le Nord du Luxembourg dans laquelle a lieu le pèlerinage des Portugais depuis 36 ans (depuis 1969). Dans cette commune a été construit un sanctuaire par des Luxembourgeois suite à la deuxième guerre mondiale. En 1972, l'Evêque du Luxembourg offre une copie de la statue de Notre Dame de Fatima à la paroisse de Wiltz.

000 pour celle de Wiltz. A l'instar de A. Raulin, nous pouvons avancer que ces manifestations publiques à caractère religieux sont une façon pour les Portugais de s'inscrire dans l'espace public local et d'y participer. Dans ce sens, des élus communaux peuvent être conviés à de telles manifestations[940]. Dans le cas du pèlerinage de Wiltz, la ministre de la famille et de l'intégration est présente. Le Grand-Duc du Luxembourg devait également participer exceptionnellement à cette manifestation mais s'est décommandé.

> « *Il y a aussi toujours un représentant de la commune qui est là, pendant la célébration, pas de bourgmestre car justement, il est de gauche etc… je pense qu'il y va pas, mais il y a toujours quelqu'un de la commune, il y a la ministre du culte … Vous vous dites que ce sont des gens qui sont pratiquants, mais en même temps ils vont parce qu'ils représentent un petit peu l'Etat, et surtout cette année où il y aura les élections communales, je suis sûr qu'il y aura plus encore…* » [Entretien L-41 - Prêtre de la Mission Catholique portugaise d'Esch-sur-Alzette]

Au Luxembourg, le pèlerinage vient s'inscrire dans un cadre plus général de solidarité : en effet, parallèlement au pèlerinage une course a été organisée en faveur des demandeurs d'asile car « *l'évangile nous appelle à intégrer tous les hommes et toutes les femmes dans la communauté du Christ* »[941]. La course-relais est symboliquement partie du Foyer des demandeurs d'asile à Luxembourg-ville. Dans le cahier des prières, nous pouvons trouver un tableau statistique sur les demandeurs d'asile au Luxembourg.

En Belgique, au mois de mai, une procession nocturne est organisée à Saint-Gilles, elle réunit 2000 personnes. Le prêtre estime que la commune accepte et maintient cette procession car désormais les Portugais sont électeurs. Et depuis 1978, les Portugais se retrouvent à Banneux[942], commune où la Vierge fait huit apparitions entre le 15 janvier au 2 mars 1933. Ainsi, la pratique du pèlerinage héritée du pays d'origine s'inscrit dans l'espace du pays d'accueil par le biais d'une réappropriation de lieu de culte déjà existant. En mai et en octobre, des processions réunissent quelques centaines de participants à Roubaix[943]. Mais depuis quelques années, elles ne se déroulent plus à l'extérieur parce que l'autorisation à la commune n'a pas été faite. Des pèlerinages ont lieu vers des chapelles qui se trouvent dans le Pas-de-Calais. C'est le cas pour la chapelle de Sainte-Rita à Vendeville. C'est également le cas de la chapelle construite en 1976 à Richebourg, à proximité du cimetière portugais dans

940 - RAULIN Anne, *L'ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.102.
941 - Extrait du petit cahier de prière, distribué à l'occasion de ce pèlerinage.
942 - Archives de l'asbl *Emaeus*-Ixelles.
943 - MARRUCHO Antonio, *op.cit.*, 1982, p.102.

lequel sont enterrés des soldats portugais, décédés pendant la première guerre mondiale. En mai 2004, le Président portugais Sampaio s'est rendu sur les lieux pour rendre hommage aux soldats. En s'inscrivant dans l'espace public, les Portugais deviennent visibles et peuvent constituer un enjeu politique. Il est important pour les associations organisatrices de relever le défi et de collaborer avec les autorités locales afin que la manifestation se déroule au mieux. Mais, il est également important pour les autorités politiques de participer à cet événement réunissant une part importante des étrangers, désormais électeurs.

§V/ L'émergence des sphères d'action : une question de structures des opportunités et de répertoire d'action

Les sphères qui cherchent à mobiliser les Portugais sur la question du vote se sont constituées à partir des structures d'opportunités offertes par l'Etat de résidence. Dans les trois pays étudiés, le droit d'association a été ouvert aux étrangers. Les Portugais se sont largement saisis de cette opportunité structurelle pour s'organiser aussi bien au niveau national qu'au niveau local. De même au niveau radiophonique, l'éclosion des radios portugaises a été le résultat de la légalisation des radios libres. Par ailleurs, l'espace religieux a surtout été exploité au Luxembourg et en Belgique. En France, le principe de laïcité réduit les manifestations religieuses.

Tableau 8 - Récapitulatif des sphères d'intervention dans la campagne de sensibilisation au vote – Cas français, belge et luxembourgeois -

Cas/Sphères	Sphère associative			Sphère médiatique		Sphère étatique portugaise	Sphère religieuse
	fédérative	nationale	locale	presse	radio		
Cas français	×	×	×		×	×	
Cas belge		×	×	×	×		×
Cas luxembourgeois	×	×	×	×	×	×	×

Au regard du tableau récapitulatif, nous constatons que le cas luxembourgeois est celui qui a mobilisé le plus de sphères pour l'inscription électorale des Portugais. Un véritable

réseau s'est tissé autour de la question de la participation électorale des Portugais. Il faut rappeler que dans ce pays, les Portugais constituent la population étrangère la plus nombreuse, ainsi les Portugais peuvent être perçus comme un nouveau corps électoral important. Ainsi, les structures portugaises n'ont pas hésité à se mobiliser sur la question : les associations, les médias portugais, les représentants de l'Etat portugais ou encore le domaine religieux ont endossé un rôle civique. Cette action a été facilitée par les liens d'interdépendance, rendus possible en raison de la petite dimension géographique du pays, entre les différentes sphères : les associations portugaises ou les représentants de l'Etat portugais ont utilisé les médias portugais ou l'arène religieuse pour diffuser leurs messages.

Pour le cas belge, ce sont essentiellement les sphères associatives et médiatiques qui ont assuré le travail d'information civique. Même si il n'existe pas encore de fédération associative, les associations nationales ont mené des actions, répercutées au niveau local, grâce à l'aide des médias, surtout la radio puisque comme nous l'avons vu le journal franco-portugais a été créé récemment. Le milieu religieux a également participé à sa façon, à la sensibilisation au droit électoral. Enfin, pour le cas français, la campagne de sensibilisation au vote a été essentiellement orchestrée par le milieu associatif : initiée par les fédérations et les associations nationales, l'action était destinée aux associations locales, en contact direct avec les électeurs potentiels. Avec l'appui de la radio portugaise et le soutien des représentants de l'Etat portugais, le milieu associatif a lancé un appel à l'inscription électorale des Portugais.

Finalement, dans chaque pays, les milieux portugais qui se sont mobilisés sont ceux qui ont pu se développer dans l'Etat de résidence. Ce sont les structures d'opportunités offertes par le pays de résidence qui sont à l'origine de l'émergence de sphères d'action à destination de la population portugaise. L'exemple le plus éloquent est celui de la sphère religieuse : alors que le milieu religieux a été investi par les Portugais au Luxembourg et dans une moindre mesure en Belgique ; en France, le principe de laïcité restreint la sphère religieuse à l'espace privé. Ainsi, les Portugais à Roubaix n'ont pas pu utiliser le milieu religieux pour mener des actions de sensibilisation aux droits politiques comme c'est le cas au Luxembourg ou en Belgique. En revanche, dans tous les pays, grâce au droit d'association ouvert aux étrangers, les Portugais ont utilisé pleinement cette structure d'opportunité et à toutes les échelles (fédérative, nationale, locale). Le milieu associatif est alors apparu comme la pierre angulaire de la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale des citoyens portugais. De plus, les logiques de mobilisation s'expliqueent à la lumière de la théorie du

« *two steps flow of communication* » formulée par E. Katz et P. Lazarsfeld[944] : une idée diffusée par les médias touche une première fois toute la population, mais elle ne s'impose pas d'emblée. L'idée n'est adoptée qu'après sa rediffusion par les leaders d'opinion (responsables associatifs, religieux…) qui la propagent dans leur entourage. C'est par les relations personnelles que l'information se diffuse.

Cependant, les structures d'opportunités réduisent l'action des Portugais à quelques arènes. Par exemple, l'action des associations vise essentiellement les membres associatifs. De même, les actions menées par la sphère religieuse touche un public précis celui des fidèles. Par ailleurs, l'ensemble de ces sphères se caractérise par un répertoire d'action limité. En effet, les associations portugaises ou les médias de langue portugaise fonctionnent grâce à des bénévoles et avec peu de moyens financiers, souvent de l'auto-financement[945]. Ces sphères disposent de peu de ressources pour agir dans le domaine de la sensibilisation au vote. Finalement, l'émergence de sphères portugaises dans le pays de résidence, est rendue possible grâce à des opportunités structurelles. Les Portugais se sont surtout saisis du droit d'association pour se réunir et s'organiser. Cependant, le milieu associatif portugais dispose d'un faible répertoire d'action qui limite ses moyens d'action et son influence.

Conclusion : les conditions de la « *citoyennisation* »[946] des Portugais

Les actions pour sensibiliser les ressortissants communautaires et notamment les Portugais à leurs droits politiques, se sont développées au fur et à mesure des élections. Pour les élections européennes de juin 1994, la période de sensibilisation a été très courte et essentiellement orchestrée au niveau national. Ensuite, les moyens ont été déployés différemment en fonction des pays et de la nature des élections. Les efforts d'information sont concentrés sur les élections locales. Par exemple, au Luxembourg, en 1999, année où avaient lieu à la fois les élections européennes et communales au Luxembourg, les efforts de sensibilisation à l'inscription ont essentiellement concerné les élections communales. L'essentiel de l'information se situe au niveau infra-politique. Comme pour les Pays-Bas, une seule question semble accompagner le droit de vote des étrangers celle de l'information : « *si*

[944] - KATZ Elihu, LAZARSFELD Paul, *Personal influence : the part played by people in the flow of mass communications*, New York, Free Press, 1955.
[945] - Voir CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise de France à l'heure de l'Europe de 93 », *op.cit.*, mars 1989, p.105.
[946] - « qui désigne le processus social d'entrée "dans la cité" » voir BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, *op.cit.*, 1993, p.192.

l'on enregistrait un faible taux de participation des immigrants, cela signifierait que la campagne avait été un échec. De fait, on fit passer au second plan les question essentielles de toute élection, à savoir, que proposaient les partis politiques aux immigrants et quel rôle ces derniers allaient-ils jouer à présent qu'ils avaient le droit de vote ? »[947] En effet, nous avons pu constater qu'en dehors du Luxembourg, les partis politiques n'ont pas participé à la campagne de sensibilisation des ressortissants communautaires au droit de vote. De plus, les partis politiques français et belges ont peu modifié leurs programmes électoraux suite à l'insertion de ces nouveaux électeurs ; en revanche, au Luxembourg, des modifications ont été constatées, ce que nous présenterons dans le chapitre V.

Le Luxembourg qui a mené une campagne intensive au sujet du droit de vote des ressortissants européens enregistre les taux d'inscription les plus faibles, c'est le cas d'Esch-sur-Alzette en 1999. Comment peut-on expliquer ce phénomène paradoxal ? L'information en elle-même ne suffit pas, encore faut-il que les personnes ciblées s'intéressent et comprennent cette information. Ainsi au Luxembourg, les ressortissants se sont faiblement mobilisés au regard des moyens investis, peut-être se sentent-ils en retrait de ce qui se joue sur la scène politique luxembourgeoise (le luxembourgeois est la langue officielle de la campagne électorale) ? Par ailleurs, nous pouvons supposer que la sensibilité aux campagnes d'information varie en fonction des données migratoires et socio-économiques de la population ciblée. Ainsi, la constitution du corps électoral européen se construit très lentement et essentiellement autour d'enjeux locaux. Les facteurs exogènes telles que l'information politique éprouvent des limites pour expliquer le niveau de mobilisation des ressortissants communautaires ; c'est pourquoi nous allons approfondir la question par l'analyse des entretiens afin de prendre en compte des éléments inhérents à la population étudiée. Mais avant cette étape, nous allons rendre compte des degrés de mobilisation électorale des citoyens de l'Union, plus particulièrement des Portugais.

[947] - RATH Jan, « Pays-Bas : la participation des immigrants », *op.cit.*, janvier 1991, p.23.

CHAPITRE V/ LES DEGRES DE MOBILISATION ELECTORALE DES CITOYENS PORTUGAIS

En 2000, 4.7 millions de citoyens de l'Union âgés de plus de 18 ans vivaient dans un État membre autre que le leur[948]. Ces citoyens représentent environ 2% de la population européenne électorale totale. Depuis 1992, ces individus ne sont plus considérés comme tout à fait des étrangers. Le Traité de Maastricht a donné naissance à un nouveau corps électoral au-delà des États et nous amène à nous interroger sur le degré de mobilisation électorale des ressortissants communautaires dans leur pays de résidence. Quel est le niveau des inscriptions des ressortissants européens ? Comment ont évalué ces inscriptions ? Enfin, nous verrons si le droit d'éligibilité a été utilisé par les citoyens concernés, ce qui nous permettra également d'en savoir plus sur le profil des candidats portugais.

Ainsi, un citoyen de l'Union peut prendre part aux élections de différentes manières. Tout d'abord, il peut s'inscrire sur les listes électorales et voter. Il peut également s'engager plus activement pendant les élections en se portant candidat. Ainsi, pour saisir le degré de participation électorale des Portugais, nous avons eu recours à l'analyse des inscriptions sur les listes électorales. Enfin, une partie est consacrée aux usages du droit d'éligibilité par les ressortissants européens notamment portugais.

SECTION I/ L' INSCRIPTION ÉLECTORALE DES CITOYENS PORTUGAIS : VERS UNE CITOYENNETÉ EURO-LOCALE

Pour saisir la dimension active de la citoyenneté de l'Union, nous avons choisi de recourir à l'indice de leur inscription sur les listes électorales. Le vote est la participation politique minimale. L'acte électoral est précédé d'une inscription sur les listes électorales. Notre étude s'inscrit dans la perspective de la sociologie électorale des citoyens de l'Union. L'analyse fine des inscriptions électorales des sujets européens devra nous aider à répondre aux questions suivantes : comment l'obtention du droit de vote se traduit-elle dans la pratique ? L'inscription sur les listes électorales concerne-t-elle dans les mêmes proportions

[948] - COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op.cit.*, 30 mai 2002.

les élections locales et les élections européennes ? Quelles sont les caractéristiques des inscrits ? Les inscriptions électorales varient-elles en fonction des pays ?

Nous ne reviendrons pas sur les considérations d'ordre méthodologique[949]. Rappelons seulement que cette partie s'appuie sur les données des inscriptions électorales et sur la population électorale potentielle. Il faut entendre les taux d'inscription comme des estimations ainsi que nous l'avons expliqué dans la partie méthodologique. Afin de vérifier les différentes hypothèses posées, nous allons tout d'abord rendre compte des inscriptions électorales des ressortissants communautaires et plus particulièrement des citoyens portugais au niveau du pays de résidence ainsi qu'auprès des instances consulaires. Enfin, nous présenterons et analyserons les inscriptions électorales des citoyens de l'Union notamment portugais au niveau local.

§I/ Faiblesse et progression des inscriptions électorales des citoyens de l'Union au niveau national

Plusieurs recherches ont défini les caractéristiques des personnes non-inscrites sur les listes électorales[950]. P. Bréchon et B. Cautrès ont démontré que plusieurs « *variables sociales et politiques* »[951] influencent la non-inscription. Tout d'abord, l'âge : les jeunes sont peu inscrits ; le niveau de diplôme : l'absence de tout diplôme correspond à une forte non-inscription ; la religion : être catholique favorise l'inscription ; l'intérêt pour la politique : « *ceux qui pensent que le vote est nécessaire pour se faire entendre sont beaucoup plus inscrits sur les listes électorales que ceux qui n'en voient pas l'utilité quel que soit l'âge* » ; enfin, le fait d'être propriétaire de son logement influence positivement l'inscription sur les listes électorales. A. Percheron ajoute que la participation politique dépend du sentiment de compétence politique. Certains citoyens, exclus du point de vue social et économique, s'auto-excluent de la vie politique. Cependant, pour étudier le phénomène de l'inscription électorale chez les citoyens de l'Union, nous ne pouvons reprendre complètement les schémas d'analyse définis pour les nationaux dans la mesure où nous sommes face à un corps électoral différent

[949] - Se reporter la partie méthodologique : Section II du Chapitre I de la première partie.
[950] - Nous citerons notamment, BRECHON Pierre, CAUTRES Bruno, « L'inscription sur les listes électorales indicateur de socialisation ou de politisation ? », *Revue française de science politique*, vol.37, août 1987, pp.502-525. Et, PERCHERON Annick, « Les absents de la cène électorale » dans DUPOIRIER Elisabeth, GRUNBERG Gérard (dir.), *op.cit.*, 1986, pp.139-147.
[951] - BRECHON Pierre, CAUTRES Bruno, « L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation ?, *op.cit.*, août 1987, pp.506-515.

du corps électoral national. En effet, certaines caractéristiques sont inappropriées pour rendre compte des logiques de l'inscription électorale des ressortissants européens. Ainsi, la variable de l'âge ne reçoit pas la même appréciation dans le cadre d'une inscription d'un ressortissant européen. En effet, nous verrons que la moyenne d'âge des inscrits est assez élevé et que les moins de vingt-cinq ans sont presque absents. Cette situation ne correspond pas à un phénomène de non-inscription des jeunes, mais s'expliquerait plutôt par le phénomène migratoire. Les étrangers qui ont atteint un certain âge et les enfants d'étrangers ont tendance à prendre la nationalité du pays de résidence et à s'inscrire alors sur les listes électorales en tant que Français.

« *On peut aussi interpréter la non-inscription de deux manières; soit comme un phénomène sociologique, soit comme un phénomène politique* »[952]. Dans le cadre de la première hypothèse, « *les populations migrantes s'inscriraient lentement sur les listes électorales, du fait de leur négligence, de la volonté de ne pas couper toutes attaches avec leurs racines et de la lenteur de la socialisation politique dans un nouvel univers social* »[953]. Selon cette hypothèse, les ressortissants communautaires feraient un choix de ne pas s'inscrire sur les listes électorales du pays de résidence ; en revanche, ils seraient inscrits et participeraient activement aux élections de leur pays d'origine. Par ailleurs, ce postulat soulève la question de l'évolution de l'inscription des citoyens de l'Union sur les listes : dans quelle mesure et proportion les ressortissants communautaires s'inscrivent-ils sur les listes électorales du pays de résidence ? « *Mais on peut aussi interpréter la non-inscription en termes politiques. Plutôt que signe d'anomie sociale, la non-inscription manifesterait le refus, par les individus, de l'expression politique ou simplement leur absence de politisation* »[954]. Les citoyens de l'Union sont-ils suffisamment politisés ? « *Les absents* [communautaires] *de la cène électorale* [européenne] »[955] perçoivent-ils les consultations européennes comme des élections de « *second ordre* » sans enjeux ? Les élections municipales ont-elles permis de « *prendre part à la vie politique d'un niveau de pouvoir plus lisible et qui semble les toucher plus directement* »[956]? De manière générale, quelles sont les incidences de la nature de l'élection et des types d'enjeux sur l'exercice de la citoyenneté de l'Union ? Par ailleurs, il

[952] - *Ibidem*, p.505.
[953] - *Ibidem*, p.505.
[954] - *Ibidem*, p.505.
[955] - Pour reprendre le titre de l'article de Annick PERCHERON, « Les absents de la cène électorale » dans DUPOIRIER Elisabeth, GRUNBERG Gérard (dir.), *op.cit.*, 1986, p.139-147. Les auteurs utilisent volontairement le terme de « *cène* » pour désigner la scène électorale car ils estiment que celle-ci est un grande occasion à laquelle doit prendre part un grand nombre de personnes.
[956] - MAGNETTE Paul, *op.cit.*, 1999, p.184.

faut rappeler une particularité de l'inscription électorale des citoyens de l'Union. L'inscription électorale en vue des élections européennes interdit au citoyen de l'Union de participer à cette élection dans son pays d'origine alors que l'inscription pour les élections municipales permet au résident de continuer à voter pour les élections municipales dans son Etat d'origine. Avec D. Dutrieux, « *on peut donc, sans trop de risques d'erreur, augurer une inscription plus nombreuse sur la liste complémentaire pour les municipales que sur celle destinée aux élections européennes* »[957].

C'est à l'occasion des élections européennes de 1994 que les ressortissants communautaires ont eu pour la première fois l'opportunité de voter sur le territoire de leur pays de résidence. Depuis, les ressortissants communautaires ont été appelés à voter pour les européennes de 1999 et 2004. En ce qui concerne les élections locales, les citoyens de l'Union ont voté en 1999 et 2005 au Luxembourg, en 2000 et 2006 en Belgique et en 2001 et 2008 en France[958]. Ainsi, la citoyenneté de l'Union a plus de dix ans d'existence et nous donne l'occasion de nous pencher sur son évolution dans la pratique. Nous présenterons tout d'abord les conditions à remplir pour pouvoir accéder au statut d'électeur européen, ensuite nous analyserons les données de l'inscription électorale des ressortissants européens, nous serons alors amenés à nous interroger sur une éventuelle relation entre la concentration géographique de la population étrangère et l'importance du taux d'inscription électorale des étrangers.

A/ Un accès différencié à la citoyenneté de l'Union : les conditions pour être électeur ou candidat en tant que citoyen de l'Union à l'occasion des élections municipales et européennes

Dans les trois pays, pour s'inscrire sur les listes électorales, les citoyens de l'Union doivent remplir les conditions suivantes : d'une part, avoir dix-huit ans accomplis le jour des élections ; d'autre part, jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans son pays de résidence ou dans le pays d'origine ; enfin, pour les élections européennes, il ne faut pas être simultanément électeur dans son pays d'origine. Par ailleurs, il faut noter que même dans les Etats où l'inscription sur les listes électorales est automatique, les citoyens de l'Union conservent l'initiative de s'inscrire.

[957] - DUTRIEUX Damien, *op.cit.*, 2002, p.99.
[958] - Nous rappelons que les élections municipales belges de 2006 et françaises en 2008 ne sont pas prises en compte dans notre échantillon.

Au-delà de ces conditions communes, chaque Etat-membre a pu prévoir des conditions supplémentaires nécessaires à l'exercice de la citoyenneté de l'Union. Pour la Belgique, les citoyens de l'Union doivent juste résider dans la commune et être inscrit au registre de la population de la commune. En France, le citoyen de l'Union doit être domicilié dans la commune depuis six mois. En revanche, dans le cas luxembourgeois, le citoyen de l'Union doit être domicilié au Luxembourg depuis cinq années au moins à la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales[959]. Finalement, le Luxembourg instaure une citoyenneté de l'Union à plusieurs vitesses en créant une catégorie de néo-citoyens de l'Union exclus du droit de vote et une catégorie d'anciens citoyens de l'Union inclus dans le corps électoral. Ainsi, il y a une inégalité interne entre les citoyens de l'Union au sein du pays, mais également des inégalités externes entre les pays. Par exemple, un Portugais qui s'installe dans les Ardennes belges pourra être électeur sans aucun délai, alors qu'un Portugais qui choisit de résider dans les Ardennes luxembourgeoises devra attendre cinq années avant de pouvoir prétendre à son droit de vote. Si les institutions européennes ont mis en place la citoyenneté de l'Union, les modalités d'inclusion ou d'exclusion des ressortissants communautaires au corps électoral national à l'occasion des élections européennes et locales, restent du ressort de l'Etat de résidence. Nous sommes en présence d'une pluri-citoyenneté de l'Union ou plus précisément d'une citoyenneté de l'Union pluri-nationale, c'est-à-dire d'une citoyenneté définie par les institutions européennes et applicable sur tout le territoire communautaire, mais qui dans la pratique, est différemment mise en oeuvre selon les Etats membres[960]. Le fait que le droit de la nationalité relève des compétences étatiques renforce également cette idée.

Cette différence de traitement est également visible au niveau des conditions d'éligibilité. Dans tous les pays, l'accès au droit d'éligibilité suppose de remplir les conditions pour être électeur. Par ailleurs, pour les élections européennes, il ne faut pas être candidat dans un autre Etat de l'Union européenne. Cependant, des spécificités existent en fonction des pays. Pour se présenter aux élections européennes, il faut avoir vingt-trois ans en France et vingt-et-un ans en Belgique. Au Luxembourg, pour devenir candidat à l'une des deux élections, il faut être âgé de dix-huit ans, résider dans la commune depuis au moins six mois et

[959] - Cette disposition résulte de la loi électorale du 18 février 2003, avant il fallait avoir résider six ans pour pouvoir voter aux communales et cinq ans pour les européennes.
[960] - STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *op.cit.*, février 2003, pp.3-34.

résider au Luxembourg depuis cinq ans, au moment du dépôt de la candidature[961]. Ainsi, les conditions d'exercice du droit d'éligibilité des citoyens de l'Union se rapprochent de celles imposées aux nationaux en France et en Belgique. En revanche, au Luxembourg, les conditions posées tendent à faire des potentiels candidats européens, une catégorie spécifique.

Par ailleurs, les délais d'inscription sur les listes électorales sont différents en fonction des pays. En France, il faut s'inscrire sur les listes complémentaires de la mairie de résidence avant le 31 décembre de l'année précédent celle pendant laquelle se déroule l'élection. Ainsi, la date de clôture des listes électorales est proche du déroulement des élections et peut favoriser une plus grande mobilisation électorale des citoyens de l'Union. En Belgique, la date de clôture des listes est encore plus proche qu'en France. Par exemple, pour les élections communales qui ont eu lieu le 8 octobre 2006, les ressortissants communautaires doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 1er août 2006. En revanche, au Luxembourg, la clôture des inscriptions est très éloignée des élections. Pour voter aux communales du 9 octobre 2005, il fallait s'inscrire avant le 31 mars 2004. Cet écart temporel ne favorise pas la perception des enjeux lors de l'inscription. Plusieurs associations dont le Comité de Liaison et d'Action des Étrangers (CLAE) militent pour que la période des inscriptions électorales se rapproche de celle des élections[962].

En France, pour s'inscrire, il faut se munir d'une pièce d'identité valable, d'un justificatif de domicile et remplir une déclaration écrite indiquant la nationalité, l'adresse en France et que le citoyen bénéficie du droit de vote dans son Etat d'origine et qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France[963]. En Belgique et au Luxembourg, pour participer aux élections, les ressortissants communautaires doivent remplir un formulaire de demande d'inscription[964]. Au Luxembourg, les étrangers n'ont plus à apporter la preuve des cinq années de résidence, c'est le bureau de la population de la ville qui se charge de la vérification du temps de résidence nécessaire pour l'inscription sur les listes. Par ailleurs, en France, le vote n'est pas obligatoire. Au Luxembourg et en Belgique, les ressortissants européens

[961] - Article 192 de la loi électorale du 18 février 2003. Avant cette loi, il fallait résider depuis douze ans pour se présenter aux communales et dix ans pour les européennes.
[962] - *Horizon*, n°66, mai 2004.
[963] - Voir un exemplaire en annexe14 dans *le Guide électoral de la Fédération des Associations Portugaises de France.*
[964] - Pour la Belgique, un exemplaire obtenu auprès de la direction de la population et des élections du service public fédéral intérieur est disponible en annexe15. Pour le Luxembourg, un exemplaire de la demande d'inscription pour ressortissants non-Luxembourgeois de l'Union européenne en vue des élections communales d'octobre 2005 est disponible en annexe 16.

inscrits sur les listes des électeurs sont soumis à l'obligation de vote. En Belgique, comme au Luxembourg, les inscrits n'ont pas de carte d'électeur, mais une convocation à présenter lors de leur passage aux urnes. Il apparaît que les ressortissants communautaires sont soumis à un régime hybride quant à leur participation électorale. Alors que certaines dispositions réglementaires du pays leur sont appliquées comme le caractère obligatoire ou facultatif du vote, d'autres dispositions ne concernent pas les citoyens de l'Union comme c'est le cas de l'inscription automatique.

Par ailleurs, la configuration de l'offre électorale et les systèmes électoraux sont différents selon les pays. En effet, malgré les tentatives du Parlement européen, aucune procédure électorale commune pour la désignation des députés européens n'a été prévue. En France, les élections européennes ont lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, alors qu'au Luxembourg, le panachage[965] des listes est possible et le vote préférentiel peut s'appliquer en Belgique. Pour les élections locales, les règles sont également différentes selon les pays. Au Luxembourg, le principe est celui du panachage pour les élections communales. Ce système peut inciter les citoyens de l'Union à émettre un vote communautaire en sélectionnant les candidats de leur nationalité sur différentes listes. Ainsi, si le Luxembourg a émis une dérogation pour interdire la constitution de listes ethniques, son système électoral qui ne repose pas sur la constitution de listes bloquées, permettrait un vote ethnique. Ce qui ne peut être le cas en France puisque les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à un ou deux tours aux municipales. En revanche, le cas du Luxembourg se rapproche de celui de la Belgique. Pour les élections communales belges, il y a deux types de vote : soit le vote de liste en cochant la case située en haut de la liste des candidats, soit le vote nominatif ou préférentiel c'est-à-dire que l'électeur vote pour plusieurs candidats de la même liste. Mais, le panachage n'est pas autorisé.

La citoyenneté de l'Union ne conduit pas à un système de participation uniforme pour l'ensemble des ressortissants européens. Les Etats membres restent les maîtres de leur espace électoral. À ce titre, les citoyens de l'Union sont soumis aux conditions générales de participation électorale, mais ils peuvent également faire l'objet de modalités particulières. C'est pourquoi, les citoyens de l'Union sont soumis à un régime électoral hybride. En outre,

[965] - *« un système qui permet à l'électeur de voter en même temps pour des candidats de différents partis* » dans FEHLEN Fernand, « Le panachage ou le fonctionnement du champ politique luxembourgeois », *Forum*, n°147, novembre 1993, p.2.

la mise en pratique de la citoyenneté de l'Union par les Etats membres est hétérogène. Ainsi la citoyenneté politique de l'Union est plurielle. Alors que la France et la Belgique tendent vers un modèle théorique d'inclusion des ressortissants communautaires, le Luxembourg se rapprocherait d'un modèle d'exclusion partielle des citoyens de l'Union. La construction européenne a pour effet de mettre en évidence les modèles nationaux : le niveau national puis le niveau local réinterprètent les exigences européennes. Qu'en est-il dans la pratique ? Quels sont les taux d'inscription électorale des ressortissants de l'Union européenne ?

B/ Les logiques de l'inscription électorale des ressortissants communautaires : la formation d'un nouveau corps électoral fondée sur une double logique

A la lumière du tableau 9, nous constatons que les inscriptions sur les listes électorales sont faibles. Une grande majorité des ressortissants communautaires reste en marge de l'espace électoral du pays d'installation quel que soit le type d'élection. Cependant, dans tous les pays, les chiffres de l'inscription sur les listes électorales sont plus importants pour les élections communales que pour des élections européennes.

Tableau 9 – Evolution du taux d'inscription des ressortissants communautaires selon différentes élections au Luxembourg, en France et en Belgique -

Pays	Luxembourg (7)			Belgique			France		
Elections	Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes (5)	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs (6)	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes (2)	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs
Européennes 1994	6 907	104 700	6.6%	23 721	466 031	5.1%	47 632	1 250 049 (8)	3.8%
Européennes 1999	9 811	111 509	8.8%	38 233	491 688	7.7%	72 399	1 224 492 (9)	5.9%
Communales (1999, 2000 et 2001)	13 835	111 509	12.4%	87 858	498 315	17.6%	166 031	1 201 206 (3)	13.8%
Européennes 2004	11 739	132 160	8.9%	59 384	514 295	11.5%	148 567	1 057 000 (4)	14%
Communales 2005/2006	22 706 (1)	133 828 (1)	17%	110 973	529 878	20.9%	—	—	—

(1) Dans un souci de comparaison, ces chiffres ne prennent en compte que les ressortissants communautaires. En effet, pour les communales de 2005, les étrangers extra-communautaires ont eu le droit de vote. Avec les étrangers extra-communautaires, il y a eu au total 23 957 inscrits et 155 809 étrangers potentiellement électeurs.
(2) Chiffres fournis par le Bureau des élections du Ministère de l'intérieur.
(3) Ressortissants européens de plus de 18 ans, Ministère de l'intérieur, 2000.
(4) Eurostat, 2004. Les ressortissants des dix nouveaux Etats membres sont inclus.
(5) Données du Service Public Fédéral Intérieur. Pour les européennes de 1994, les données sont issues de LENTZEN Evelyne, BLAISE Pierre, « La préparation des élections européennes de juin 1994 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1436-1437, 1994.
(6) Données de l'INS en fonction des années des élections.
(7) Données tirées de SESOPI, notamment SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999*, RED n° 4, Luxembourg, 1999. Et, SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, RED n°9, Luxembourg, 2005.
(8) Ressortissants européens de plus de 18 ans, Ministère de l'Intérieur, 1994.
(9) Ressortissants européens de plus de 18 ans, Ministère de l'Intérieur, 1998.

Les élections locales semblent être plus mobilisatrices que les élections européennes. Prenons par exemple le cas luxembourgeois, l'année 1999 pendant laquelle se sont déroulées à la fois les élections européennes et les élections communales : l'inscription s'élève à 12.4% en vue des élections communales, alors qu'elle plafonne à 8.8% pour les européennes. Finalement, une double logique semble sous-tendre l'évolution des inscriptions électorales des citoyens de l'Union : d'un côté, une progression des inscriptions dans la perspective des consultations locales et d'un autre côté, une stagnation des inscriptions en vue des élections européennes.

Au Luxembourg, à la date de clôture des listes électorales (31 mars 2004) en vue des élections communales de 2005, 23 957 étrangers se sont inscrits sur les listes électorales dont 22 706 ressortissants communautaires. 17% des ressortissants communautaires majeurs ont pris l'initiative de s'inscrire. Par rapport aux élections communales de 1999, l'augmentation s'élève à 73%[966]. En effet, aux communales de 1999, 13 835 citoyens de l'Union européenne étaient inscrits. Les électeurs européens représentaient alors 12.4% des électeurs potentiels et 5.9% de l'électorat total[967]. En France, les citoyens de l'Union ont pu vu voté récemment, en 2008, en plus d'une première élection municipale en 2001. Nous constatons que le taux d'inscription aux élections locales (13.8%) est le taux maximal enregistré pour l'ensemble des élections. Même les élections européennes qui ont eu lieu trois années plus tard n'ont pas mobilisé plus de ressortissants communautaires en chiffres absolus. En Belgique, pour les élections communales d'octobre 2000, 87 858 communautaires ont pris inscription sur les listes soit 17.7% des 498 315 personnes en situation de s'inscrire. Ces nouveaux électeurs se sont essentiellement inscrits dans les derniers mois avant la clôture des listes (1er août 2000) puisque fin juin 2000, 35 561 personnes étaient inscrites. Ce chiffre a plus que doublé en un mois puisqu'il est passé à 87 858 au moment de la clôture des listes[968]. Toutefois, malgré leur importance démographique, dans plusieurs communes bruxelloises, les ressortissants de l'Union européenne enregistrent une participation électorale marginale[969]. Cette faible participation des ressortissants européens est encore plus accrue au regard de la participation

966 - Les données sont tirées de DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, p.10.
967 - SESOPI, *op.cit.*, 1999.
968 - Ces données sont extraites du site www.elections.fgov.be
969 - C'est également l'idée qui ressort de JACOBS Dirk, MARTINIELLO Marco, REA Andrea, « Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital Region : The October 2000 elections », *op.cit.*, vol.2, n°3, 2002, p.204.

électorale des citoyens d'origine immigrée, essentiellement marocaine et turque[970]. Aux élections communales de 2000, les ressortissants européens représentaient 2.5% des inscrits alors que leur poids dans la population électorale est de 28.9%. Les chiffres de l'inscription électorale des ressortissants européens augmentent légèrement à l'occasion des élections communales de 2006 : sur 529 878 électeurs potentiels, 110 973 se sont inscrits soit 20.94% des majeurs de l'Union européenne[971].

Au Luxembourg, l'inscription sur les listes en vue des élections européennes a connu une évolution à peine perceptible alors que ces élections se sont déroulées à trois reprises. En effet, en 1994, il y a 6 907 étrangers inscrits. Dans la perspective des élections européennes de 1999, 9 811 sont inscrits soit 8.8% des citoyens de l'Union majeurs. Les inscrits européens représentent 4.3% de l'électorat total. Enfin, pour les élections européennes de 2004, le taux d'inscription des citoyens de l'Union stagne à 8.9%, soit 11 739 ressortissants communautaires inscrits. A l'appui du tableau, nous constatons que cette faible évolution est due à un gonflement du nombre de ressortissants communautaires majeurs provoqué certainement par l'élargissement européen, qui masque ainsi une légère augmentation en chiffres absolus. En France, il faut noter que le taux d'inscription des citoyens de l'Union aux élections européennes de 2004 a plus que doublé par rapport à celui des européennes de 1999. Il a également quadruplé par rapport aux toutes premières élections européennes auxquelles ont pu prendre part les ressortissants communautaires. Ainsi, le taux d'inscription des citoyens de l'Union pour les élections européennes progressent lentement. Nous pouvons supposer que l'inscription sur les listes électorales en vue des élections municipales de 2001 a entraîné un effet d'inscription sur les listes en vue des européennes de 2004. Nous vérifierons cette hypothèse grâce à l'étude des listes électorales au niveau de la ville de Roubaix. En Belgique, sur dix ans, l'inscription électorale des ressortissants communautaires aux élections européennes a peu évolué. En 1994, 5.1% des électeurs européens potentiels se sont inscrits. Les élections européennes de 1999 n'ont pas connu une évolution importante : seuls 7.7% des citoyens de l'Union majeurs sont inscrits. Enfin, aux élections européennes de 2004, le taux d'inscription des ressortissants communautaires franchit la barre des 10%. Nous pouvons nous questionner sur l'effet des élections communales sur l'inscription à l'occasion des européennes de 2004.

---

[970] - JACOBS Dirk, MARTINIELLO Marco, REA Andrea, « Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital Region : The October 2000 elections », *op.cit.*, 2002, p.201.
[971] - Voir www.registrenational.fgov.be

Comme nous l'avons vu, dans les trois pays étudiés, les ressortissants européens enregistrent un taux d'inscription maximal à l'occasion des élections locales (12.4% au Luxembourg en 1999, puis 17% en 2005 ; 13.8% en France et 17.6% en Belgique). Pour les élections européennes, ce sont les citoyens de l'Union de Luxembourg qui sont les moins mobilisés (8.9% aux européennes de 2004), alors qu'en France et en Belgique, les ressortissants européens ont connu une progression à l'occasion des européennes de 2004 pour atteindre 14% en France et 11.5% en Belgique. Finalement, la mobilisation des ressortissants européens au Luxembourg est plus lente et évolue surtout au profit des élections locales. A la lumière de l'ensemble des chiffres, il apparaît que les inscriptions électorales des étrangers sont encore faibles et ont tendance à évoluer timidement pour les élections européennes et plus rapidement pour les élections communales[972]. Un corps électoral européen à double vitesse semble prendre forme : d'une part, un corps électoral restreint fondé sur des enjeux transnationaux et d'autre part, un corps électoral plus développé reposant sur des enjeux locaux. Nous pouvons supposer d'une part, que la mobilisation électorale est plus aisée autour des sujets de proximité et d'autre part, que certains citoyens de l'Union choisissent de s'inscrire sur les listes consulaires pour les élections européennes. Cependant, au Luxembourg, l'augmentation des chiffres de l'inscription fait des citoyens de l'Union « *un potentiel électoral non-négligeable* »[973]. En effet, aux dernières élections communales, sur 100 électeurs, 10 étaient étrangers. Ainsi, il semble que le pays qui compte le plus d'étrangers soit celui qui enregistre le taux d'inscription le plus important. Nous pouvons alors nous poser la question de savoir si les villes qui comptent le plus d'étrangers sont celles qui enregistrent les taux d'inscription les plus élevés ?

C/ Concentration géographique de la population étrangère et taux d'inscription électorale des étrangers : les limites de la relation

En fonction de la concentration géographique de la population étrangère dans certaines communes, les étrangers peuvent disposer d'un poids électoral potentiel qui peut être très élevé localement. Dans ce cas et à l'instar de M. Martiniello, nous pouvons nous demander si il y a un lien entre la concentration de population étrangère et la mobilisation politique

[972] - C'est ce qui ressort également des analyses de S. Strudel. Voir notamment STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique, (dir.), *op.cit.*, 2001, pp.53-64. STRUDEL Sylvie, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du traité de Maastricht », *op.cit.*, 2002, pp.47-63.
[973] - DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, p.15.

notamment électorale[974]. Nous pouvons poser l'hypothèse que l'inscription sur les listes électorales augmente à partir du moment où la part des étrangers majeurs progresse dans la population locale. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons réalisé des tableaux en confrontant les villes qui comptent les taux d'inscription les plus élevés d'étrangers à celles qui enregistrent des taux d'inscription les plus bas, à l'occasion des élections communales (2001 pour la France, 2005 pour le Luxembourg et 2000 pour la Belgique). Pour voir si ces taux d'inscription dépendent de la concentration des étrangers, nous avons établi la part des étrangers majeurs dans la population locale majeure (dernière colonne). En fonction des données disponibles, nous avons procédé différemment selon les pays. Pour le Luxembourg, nous avons sélectionné les villes aux d'inscription les plus élevés et les plus bas à l'échelle nationale. Pour le Luxembourg, tous les étrangers sont pris en compte vue que les étrangers extra-communautaires ont le droit de vote. Pour la Belgique, nous avons pris les taux d'inscription les plus élevés et les plus bas parmi les communes situées au sein de l'arrondissement Bruxelles-Capitale. Enfin, pour le cas de la France, nous n'avons pas les données des inscriptions électorales par ville. Ainsi, nous avons obtenu auprès de quelques services des élections de différentes mairies du Nord, le nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes électorales.

[974] - MARTINIELLO Marco, « Residential Concentration and Political Participation » dans BODY-GENDROT Sophie, MARTINIELLO Marco (ed.), *Minorities in European Cities. The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, London, MacMillan Press, 2000, p.121.

Tableau 10 - Taux d'inscription des étrangers dans les villes luxembourgeoises à l'occasion des élections communales d'octobre 2005[975] -

Villes		Nombre d'étrangers inscrits sur les listes	Nombre d'étrangers potentiellement électeurs	Pourcentage d'étrangers inscrits par rapport aux étrangers potentiellement électeurs	Pourcentage des étrangers majeurs dans la population locale majeure
Villes avec les taux d'inscription les plus élevés	Bastendorf	75	130	58%	21%
	Bech	88	236	37%	28.7%
	Grobous	47	130	36%	22.7%
	Beckerich	151	440	34%	27.6%
	Preizerdaul	78	234	33%	22.6%
Villes avec les taux d'inscription les plus bas	Echweiler	8	158	5%	28.5%
	Berdorf	39	434	9%	38.7%
	Lac Haute Sure	29	311	9%	26.4%
	Luxembourg-Ville	4 228	47 218	9%	62.2%
	Mompach	19	209	9%	27%

[975] - Les données sont extraites de DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005. Sont pris en compte l'ensemble des étrangers.

Tableau 11 - Taux d'inscription des ressortissants européens dans les villes belges à l'occasion des élections communales d'octobre 2000[976] -

Villes		Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Pourcentage des ressortissants communautaires majeurs dans la population locale potentiellement électrice
Villes avec les taux d'inscription les plus élevés	Ganshoren	234	1 204	19.4%	7.7%
	Woluwe-Saint-Pierre	953	5 879	16.2%	20.7%
	Watermael-Boitsfort	319	2 043	15.6%	10.9%
	Saint-Gilles	1 425	9 875	14.4%	34.5%
	Jette	317	2 516	12.6%	8.4%
Villes avec les taux d'inscription les plus bas	Ixelles	989	15 566	6.3%	28.9%
	Bruxelles	1 196	17 043	7%	19.3%
	Uccle	772	10 105	7.6%	18%
	Etterbeek	501	6 473	7.7%	22.4%
	Saint-Josse-ten-Noode	170	2 116	8%	19%

[976] - Les données ont été obtenues auprès du Service Public Fédéral Intérieur.

Tableau 12 - Taux d'inscription des étrangers dans les villes françaises à l'occasion des élections municipales de mars 2001 –

Villes		Nombre de ressortissants européens inscrits sur les listes (1)	Nombre de ressortissants européens potentiellement électeurs (2)	Pourcentage de ressortissants européens inscrits par rapport aux ressortissants européens potentiellement électeurs	Pourcentage de ressortissants européens majeurs dans la population locale potentiellement électrice
Villes avec les taux d'inscription les plus élevés	Bondues	34	119	28.6%	1.6%
	Dunkerque	102	479	21.3%	2.6%
	Tourcoing	568	3 067	18.5%	5.1%
	Wasquehal	51	277	18.4%	1.5%
	Croix	79	539	14.6%	3.7%
Villes avec les taux d'inscription les plus bas	Roubaix	280	3 203	8.7%	5.7%
	Mouvaux	22	188	11.7%	2%
	Lille	260	2 140	12.1%	1.6%
	Halluin	75	595	12.6%	4.7%
	Douai	40	302	13.2%	1%

(1) Information obtenue par téléphone ou par mail auprès du service électoral de chaque commune.
(2) Ressortissants de l'Union européenne de 19 ans et plus, INSEE, recensement 1999.

Dans les trois pays, les villes qui connaissent une concentration de la population majeure étrangère sont celles qui enregistrent les taux d'inscription les plus bas. Prenons pour exemple Luxembourg-Ville (tableau 10) : 62.2% des personnes de plus de 18 ans sont des étrangers pourtant seuls 9% des étrangers en âge de voter se sont inscrits sur les listes électorales. Nous pouvons faire le même constat en Belgique (tableau 11). Il apparaît que les villes qui enregistrent le taux le plus important de ressortissants communautaires majeurs sont celles qui comptent le moins d'inscrits européens (Ixelles, Bruxelles, Etterbeek). Le même phénomène est observé en France (tableau 12) : Bondues, Dunkerque et Wasquehal sont les villes qui comptent le plus d'inscrits communautaires sur les listes électorales et pourtant leur part dans la population locale est faible.

A contrario, ce sont les villes qui comptent le moins d'étrangers qui enregistrent les taux d'inscription les plus forts. Le cas luxembourgeois (tableau 10) nous offre l'exemple de la ville de Bastendorf qui compte 21% d'étrangers de plus de 18 ans, soit trois fois moins qu'à Luxembourg-Ville, alors que 58% des étrangers potentiellement électeurs ont pris inscription. En Belgique (tableau 11), les villes qui comptent le moins de ressortissants communautaires majeurs dans leur population locale sont celles qui ont enregistré les taux d'inscription de citoyens de l'Union les plus élevés (Ganshoren, Watermael-Boitsfort et Jette). Enfin, les villes françaises n'échappent pas à cette tendance : alors que Roubaix ou Halluin comptent de nombreux citoyens de l'Union européen parmi les habitants majeurs, leur part sur les listes électorales est plutôt faible.

On avait supposé que la proportion des citoyens de l'Union à s'inscrire sur les listes électorales augmente avec la composition étrangère de la ville où ils résident ; par exemple, les campagne de sensibilisation au vote destinée aux étrangers auraient plus d'impact auprès des étrangers formant des groupes compacts qu'auprès d'étrangers isolés. Finalement, le lien entre la concentration des étrangers et les taux des inscriptions électorales des étrangers ne se vérifie pas pour l'ensemble des cas étudiés. L'effet contraire semble se produire : la mobilisation électorale est plus importante dans les villes qui comptent une faible part d'étrangers majeurs. Ainsi, l'effet du milieu appelé également « effet *Klatzmann* » ne joue pas dans ce cas[977] : plus une population étrangère est nombreuse dans la ville, moins elle a tendance à s'inscrire sur les listes électorales. Maintenant, il convient de s'intéresser à l'inscription électorale des Portugais.

§II/ Les logiques de l'inscription électorale des citoyens portugais : vers une politisation des Portugais d'Europe du Nord ?

Comme pour les ressortissants européens, l'inscription électorale des Portugais est plus importante pour les élections locales. Toutefois, nous démontrerons que cette caractéristique est encore plus accentuée chez les inscrits portugais.

[977] - Joseph KLATZMANN , « Comportement électoral et classe sociale », dans Maurice DUVERGER, François GOGUEL et Jean TOUCHARD (dir.), *Les élections du 2 janvier 1956*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1957.

A/ L’inscription électorale des ressortissants portugais : la constitution du corps électoral portugais autour d’enjeux locaux

À ce stade, il s’agit de chiffrer l’inscription électorale des ressortissants portugais au niveau national, dans les différents pays étudiés. Quel est le volume des Portugais inscrits sur les listes électorales ? Est-il variable selon les pays et le type d’élections ?

Tableau 13 – Evolution du taux d'inscription des Portugais selon différentes élections au Luxembourg, en Belgique et en France-

Pays	Luxembourg (1)			Belgique			France		
Élections	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	Pourcentage de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs	Nombre de Portugais inscrits sur les listes (2)	Nombre de Portugais potentiellement électeurs (3)	Pourcentage de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs	Nombre de Portugais inscrits sur les listes (4)	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	Pourcentage de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs
Européennes 1994	1 356	39 240	3.4%	252	16 575	1.5%	8 119	595 203 (5)	1.3%
Européennes 1999	2 699	42 571	6.3%	606	19 675	3.1%	16 395	580 080 (6)	2.8%
Communales (1999, 2000 et 2001)	4 896	42 571	11.5%	1 363	19 675	6.9%	57 460	566 078 (7)	10.1%
Européennes 2004	3 646	51 282	7.1%	1 176	20 264	5.8%	43 706	566 078 (7)	7.7%
Communales 2005	10 622	52 215	20.3%	—	—	—	—	—	—

(1) Données tirées de SESOPI, notamment SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999*, RED n° 4, Luxembourg, 1999. Et, SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, RED n°9, Luxembourg, 2005.
(2) Données du Service Public Fédéral Intérieur. Pour les européennes de 1994, les données ont été fournies par le Centre de l'Égalité des Chances et la Lutte contre le racisme.
(3) Données de l'INS en fonction des années des élections.
(4) Chiffres fournis par le Bureau des élections du Ministère de l'intérieur.
(5) Portugais de plus de 18 ans, Ministère de l'Intérieur, 1994.
(6) Portugais de plus de 18 ans, Ministère de l'Intérieur, 1999.
(7) Portugais de plus de 18 ans, Ministère de l'Intérieur, 2000.

Globalement, la structure des taux d'inscription des citoyens portugais se rapproche de celle de l'ensemble des citoyens de l'Union. En effet, l'inscription électorale des citoyens portugais se caractérise par une marginalité, une faible évolution et une irrégularité en fonction de la nature des élections. Les inscriptions sont marginales puisqu'elles ne concernent qu'une minorité de ressortissants portugais au regard de leur potentiel électoral. La majorité des Portugais majeurs n'ont pas fait la démarche de s'inscrire sur les listes électorales quel que soit le type d'élections et le pays. Cependant, c'est autour des élections communales que semble se constituer le corps électoral portugais ; en revanche, l'inscription pour voter aux européennes n'atteint pas le seuil des 10% quel que soit le pays. Par exemple, en Belgique, les européennes de 1999 ont deux fois moins mobilisé les Portugais (3.1%) que les communales qui ont eu lieu l'année suivante (6.9%). Finalement, l'inscription électorale des Portugais s'inscrit sur la double logique définie pour l'ensemble des citoyens de l'Union : d'une part, faiblesse et stagnation des effectifs pour les européennes et d'autre part, constitution et évolution des effectifs pour les communales.

Au Luxembourg, pour les élections communales de 2005, les Portugais ont enregistré la plus forte progression. De 4 896 inscrits en 1999 (11.5% des Portugais en âge de voter se sont inscrits), ils sont passés à 10 622 inscrits en 2005, soit une progression de 117%[978]. En effet, 20.3% des Portugais en âge de voter ont choisi de s'inscrire, soit la population la plus importante après les Italiens. Le chiffre initial a plus que doublé. Dans une moindre mesure, en France, si différentes élections européennes n'ont pas réussi à rassembler les Portugais, en revanche, une seule élection municipale a suffi pour que 10.1% des Portugais potentiellement électeurs prennent inscription sur les listes électorales. Ainsi, les ressortissants portugais inscrits marquent leur préférence pour les élections municipales. Nous pouvons encore supposer ici que les Portugais ont profité de l'inscription sur les registres en vue des élections municipales pour s'inscrire également sur le registre électoral en vue des élections européennes. En Belgique, les élections communales de 2000 sont également celles qui ont réuni le plus d'inscrits portugais. Cependant, au regard de leur potentiel électoral, seuls 6.9% des Portugais majeurs sont inscrits.

Les élections locales sont celles qui rassemblent le plus de Portugais. Cependant, en fonction des pays, la mobilisation est plus ou moins importante. En effet, en Belgique, les

[978] - DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, p.13.

Portugais sont deux fois moins inscrits (6.9%) aux communales qu'en France (10.1%) ou au Luxembourg (11.5%). Si cette évolution est encore faible pour les communales, elle contraste nettement avec les inscriptions pour les élections européennes. Au Luxembourg, pour les élections européennes de 2004, nous avions vu que le taux d'inscription n'avait presque pas augmenté pour l'ensemble des citoyens de l'Union, mais dans le cas des Portugais, une augmentation est enregistrée : entre 1999 et 2004, les inscrits portugais sont passés de 2 699 (6.3% des Portugais majeurs ont été dénombrés sur les listes) à 3 646, soit une hausse de 35%[979]. Il n'en reste pas moins que seuls 7.1% des Portugais en âge de s'inscrire l'ont fait, soit une inscription en dessous de la moyenne (8.9%). Déjà en 1994, seuls 1 356 Portugais s'étaient inscrits. En France, les premières élections européennes ont mobilisé très peu de Portugais puisque seul 1.3% des Portugais en âge de s'inscrire sur les listes électorales ont fait cette démarche en 1994. Les élections européennes de 1999 n'ont pas connu d'évolution notable au niveau des inscriptions des ressortissants portugais. C'est seulement au moment des européennes de 2004 que les chiffres évoluent pour atteindre 7.7% de Portugais majeurs inscrits. En Belgique, les élections européennes mobilisent moins les Portugais. En 1994, seuls 252 Portugais sont inscrits sur les listes électorales. Les élections de 1999 connaissent une faible évolution : 3.1% des Portugais majeurs sont inscrits. Enfin, aux européennes de 2004, le taux d'inscription des ressortissants portugais passe au dessus de la barre des 5%.

En comparant les taux d'inscription des Portugais dans les trois pays, nous constatons qu'ils sont nettement plus inscrits aux élections communales qu'aux européennes. Nous pouvons également relever que le taux d'inscription des Portugais aux communales est faible en Belgique (6.9%) par rapport aux deux autres pays (11.5% au Luxembourg et 10.1% en France). C'est en Belgique que la mobilisation électorale des Portugais est la moins importante quel que soit le type d'élection. Comment expliquer cette particularité ? En outre, dans les trois pays, les Portugais se caractérisent par une très faible mobilisation à l'occasion des élections européennes. Sur une période de dix ans, les élections européennes ont peu attiré les Portugais. Est-ce à dire que les Portugais préfèrent voter via le consulat pour les députés européens de leur pays d'origine ? Ou peut-être font-ils le choix de ne pas voter du tout ? Ces données révèleraient-elles alors un total désintéressement des Portugais en ce qui concerne les élections européennes ?

[979] - *Ibidem*, p.21.

Dans le cas des Portugais, l'écart entre les inscriptions aux élections locales et les inscriptions aux élections européennes est encore plus creusé que pour l'ensemble des citoyens de l'Union (voir tableau 9). Par rapport à l'inscription électorale de l'ensemble des ressortissants communautaires, les Portugais se distinguent par une plus grande différentiation entre leur mobilisation aux élections européennes et celle aux élections communales au profit de ces dernières. En effet, l'évolution numérique des inscrits sur les listes électorales ne correspond pas à une évolution temporelle : nous pourrions alors supposer qu'à chaque élection, le nombre des inscrits portugais augmenterait. Mais, au regard du tableau 13, l'évolution des chiffres des inscriptions électorales des Portugais semble plus répondre à une stratégie électorale dans le sens où les chiffres évoluent différemment en fonction du type d'élections. Ainsi, le peu de Portugais qui se mobilisent le font autour d'enjeux locaux au détriment des enjeux transnationaux[980]. Pour vérifier cette hypothèse, nous confronterons les chiffres des inscriptions des Portugais à ceux des autres ressortissants européens.

B/ L'évolution des inscriptions électorales des ressortissants portugais par rapport à celle des autres ressortissants européens : la mise en relief de la dimension locale du corps électoral portugais

Pour mieux saisir et mettre en évidence l'évolution du taux d'inscription des Portugais, nous avons pris pour point de référence, le taux d'inscription des autres ressortissants européens en excluant les Portugais.

[980] - C'est également l'idée défendue par STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *op.cit.*, février 2004, pp.69-76.

Tableau 14 – Evolution du taux d'inscription des ressortissants communautaires en dehors des Portugais selon différentes élections au Luxembourg, en Belgique et en France-

Pays	Luxembourg			Belgique			France		
Elections	Nombre de ressortissants communautaires en dehors des Portugais inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits en dehors des Portugais par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Nombre de ressortissants communautaires en dehors des Portugais inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits en dehors des Portugais par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Nombre de ressortissants communautaires en dehors des Portugais inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits en dehors des Portugais par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais
Européennes 1994	5 551	65 460	8.5%	23 469	449 456	5.2%	39 381	764 310	5.1%
Européennes 1999	7 112	68 938	10.3%	37 627	472 013	8%	59 422	582 951	10.2%
Communales (1999, 2000 et 2001)	8 939	68 938	13%	86 495	478 640	18%	108 571	582 951	18.6%
Européennes 2004	8 093	80 878	10%	58 208	494 031	11.8%	104 861	586 284	17.9%
Communales 2005	12 084	81 613	14.8%	—	—	—	—	—	—

A la lumière du tableau 14, nous constatons toujours cette différence entre les chiffres des inscriptions pour les élections européennes et ceux pour les élections locales en faveur de ces dernières. En effet, le taux d'inscription pour les élections européennes connaît une certaine stabilité dans tous les pays alors que les taux d'inscription relatifs aux élections communales se détachent légèrement pour atteindre presque 15% au Luxembourg, 18% en Belgique et 18.6% en France. En confrontant le tableau 14 au tableau 9, il apparaît que la dichotomie entre élections européennes et élections communales semble caractériser particulièrement les citoyens Portugais. Lorsqu'il s'agit des élections communales, le taux d'inscription des Portugais est proche de celui des autres ressortissants. Alors que pour les élections européennes, le taux d'inscription des Portugais est nettement inférieur à celui des autres citoyens de l'Union dans n'importe quel pays. Finalement, c'est le corps électoral portugais qui semble faire l'objet d'une évolution à double vitesse : d'un côté, un corps électoral portugais développé à dimension communale et de l'autre, un corps électoral portugais à dimension européenne qui se concentre autour d'un petit noyau d'inscrits. Si la mobilisation électorale des Portugais est marginale pour les élections européennes, elle a progressé en ce qui concerne les élections communales. Ainsi « *le degré de politisation semble évoluer au sein de la communauté portugaise dont on a souvent dit, peut-être trop vite, qu'elle était a-politique* »[981]. Cependant, les chiffres restent toujours faibles, est-ce à dire que les Portugais préfèrent participer aux élections portugaises organisées par le pays d'installation ?

C/ La participation électorale des citoyens portugais d'Europe du Nord à l'occasion des élections portugaises : à la recherche d' un électeur portugais transnational

L'un des acquis significatifs de la révolution portugaise de 1974 est la reconquête d'élections démocratiques au Portugal. Comment les Portugais expatriés utilisent-ils ces droits électoraux ? Nous analyserons les mobilisations électorales organisées à partir du pays d'accueil vers le pays d'origine. Les Portugais ont la possibilité de voter via le Consulat aux élections européennes, législatives pour élire quatre représentants (par correspondance), aux élections pour le Conseil des Communautés Portugaises et la présidentielle depuis 2001. Ces deux dernières élections nécessitent un déplacement au Consulat de rattachement. Pour pouvoir participer, il faut prendre l'initiative de s'inscrire sur les cahiers électoraux du

[981] - DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, p.12.

Consulat. Dans les années quatre-vingt, M. Poinard constatait que « *moins de 10%* [des Portugais] *s'inscrivent sur les listes électorales et seule la moitié de ceux-ci remplit son devoir électoral* »[982]. La donne a-t-elle changé ? Les Portugais en Europe du Nord se saisissent-ils de ces droits politiques ? Par ailleurs, des antennes des partis politiques portugais se sont installés dans plusieurs pays européens pour diffuser leurs idées auprès des migrants portugais. Quel est leur rôle ? Comment gèrent-ils le droit de vote de leurs compatriotes dans le pays de résidence ?

A ce stade de l'étude, nous sommes au niveau national. En effet, les chiffres obtenus auprès des Consulats sont globaux et concernent l'ensemble des Portugais du pays d'installation. Nous n'avons pu obtenir des chiffres plus détaillés en raison de la confidentialité des listes[983]. Pour mesurer la mobilisation électorale des Portugais vis-à-vis de leur pays d'origine, nous avons retenu seulement certaines élections portugaises auxquelles peuvent prendre part les Portugais résidant à l'étranger. Toutefois, les données consulaires ne sont pas régulièrement mises à jour et surestiment les personnes inscrites sur les cahiers électoraux consulaires[984]. Il s'agit tout d'abord des élections européennes ; nous verrons si les Portugais se mobilisent plus à ces élections via le Portugal. Par ailleurs, nous prendrons en compte l'élection présidentielle, censée être une élection mobilisatrice. Enfin, nous ferons une place particulière aux élections en vue de désigner les membres du Conseil des Communautés Portugaises, instance consultative représentant les Portugais résidant à l'étranger auprès du gouvernement portugais.

[982] - POINARD Michel, « La politique d'un pays d'origine : le Portugal », *op.cit.*, 1er semestre 1988, p.198.
[983] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.18.
[984] - Voir CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000, p.12.

Tableau 15 - Taux d'inscription et de participation des citoyens de nationalité portugaise auprès des Consulats du Luxembourg, de Belgique et de France selon différentes élections portugaises[985] -

Pays	Luxembourg					Belgique					France				
Elections	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	% de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs	Votants	% de participation	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	% de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs	Votants	% de participation	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	% de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs	Votants	% de participation
Européennes 1999	2 155	42 571	5%	indisponible	indisponible	1 767	19 675	9%	indisponible	indisponible	70 991	470 716	15.1%	9 338	13.1%
Présidentielle 2001	2 095	42 571	4.9%	567	27%	1 735	19 675	8.8%	376	21.7%	71 374	470 716	15.2%	3 956	5.5%
Européennes 2004	2 107	51 282	4.1%	370	17.6%	1 854	20 264	9.1%	430	23.2%	45 753	470 716	9.7%	8 019	17.5%
Présidentielle 2006	2 187	52 215	4.2%	798	36.5%	1 973	20 264	9.7%	611	31%	69 688	470 716	14.8%	4 660	6.7%

[985] - Ce tableau a été construit à partir de données disponibles auprès du Secrétariat Technique d'Aide au Processus Électoral (STAPE). Voir site : http://www.stape.pt. Pour la Belgique, les données ont été complétées par des informations obtenues auprès de l'Ambassade du Portugal à Bruxelles.

Le taux d'inscription des Portugais sur les listes consulaires est plutôt faible. Par ailleurs, les inscrits ne semblent pas être sensibles à la nature de l'élection : nous retrouvons presque autant d'inscrits pour les élections européennes que pour la présidentielle. Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'un noyau de Portugais politisés. C'est au Luxembourg que les Portugais sont les moins inscrits sur les listes consulaires par rapport à la Belgique et à la France. Les inscriptions électorales des Portugais au Luxembourg plafonnent à 5% quel que soit le type d'élections. Ainsi, la mobilisation électorale via le Consulat ne concerne qu'une minorité de Portugais installés au Luxembourg. De plus, l'inscription n'induit pas l'acte électoral. Par exemple, pour l'élection présidentielle de 2001, 2 095 Portugais se sont inscrits, mais seuls 567 ont voté[986] soit 27% des inscrits. Les élections présidentielles surtout celles de 2006 ont conduit 36.5% des Portugais inscrits à se rendre aux urnes. En Belgique, le taux d'inscription sur les listes électorales portugaises se situe aux environs de 9% quel que soit le type d'élection. Cependant, tous les inscrits ne se sont pas rendus aux urnes : l'abstention demeure la règle. Par exemple, l'élection présidentielle de 2006 qui a compté le plus de votants, enregistre un taux d'abstention de 69%. Enfin, la France est le pays qui mobilise le plus d'inscrits portugais. Environ 15% des Portugais sont inscrits sur les listes électorales consulaires quel que soit le type de l'élection. Cependant, les inscrits ont diminué pour les élections européennes (9.7%) alors que l'élection présidentielle réussit à conserver un électorat stable autour des 15%. Selon C. Cordeiro, cette diminution s'explique par une règle émise depuis 2000 : ceux qui n'ont pas retiré à la Poste la lettre recommandée envoyée par le STAPE et contenant le bulletin de vote sont radiés des listes[987]. Toutefois, le taux d'inscription n'est pas révélateur de la participation électorale des citoyens portugais. En effet, l'abstention est très importante et encore plus marquée pour l'élection présidentielle. La participation électorale pour l'élection présidentielle ne concerne qu'une minorité : 5.5% des inscrits ont voté à la présidentielles de 2001 et 6.7% à la présidentielle de 2006[988]. Les différences entre pays de la mobilisation électorale des Portugais peuvent s'expliquer par les possibilités de mobilisation des Portugais à l'étranger : des partis politiques portugais sont-ils présents dans le pays de résidence ? Sont-ils actifs pendant les campagnes électorales portugaises ? De façon plus générale, les Portugais continuent-ils à s'intéresser à ce qui se

[986] - DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, p.48.
[987] - CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *op.cit.*, juillet-août 2005, p.43.
[988] - Il faut rappeler que le vote à la présidentielle est présencial : les Portugais doivent se rendre au Consulat pour voter et peuvent manquer de disponibilité pour le faire.

passe au Portugal ? Se tiennent-ils informés et assument-ils leur rôle d'électeur vis-à-vis du Portugal ?

En comparant le tableau 15 au tableau 13, il apparaît que les absents de nationalité portugaise sur les listes électorales européennes de la commune de résidence ne sont pas des présents sur les listes électorales européennes du Portugal. Toutefois, nous pouvons constater que les Portugais sont plus nombreux à s'inscrire sur les listes consulaires que sur les listes de la commune pour voter aux élections européennes. En effet, en France, pour les élections européennes de 1999, 2.8% des Portugais majeurs se sont inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence alors que 15.1% se sont inscrits auprès du Consulat. Mais, nous constatons que pour les élections européennes de 2004, les inscriptions sur les listes consulaires ont diminué (9.7%) alors qu'elles ont augmenté sur les listes de la commune de résidence (7.7%). Ce même phénomène est observé au Luxembourg. Est-ce à dire que certains Portugais se sont dés-inscrits des listes consulaires pour s'inscrire sur les listes de leur commune de résidence ? Cette hypothèse est difficilement vérifiable dans la mesure où elle implique un travail matériel important et impossible à réaliser en raison de la confidentialité des cahiers consulaires : confronter toutes les listes des ressortissants communautaires à celles des Consulats en sélectionnant les noms des personnes radiées et celles inscrites.

L'une des élections à laquelle peuvent participer les Portugais est celle du Conseil des Communautés Portugaises (CCP). Créé en 1996, le CCP est un organe consultatif auprès du gouvernement Portugais, élu tous les cinq ans[989]. Depuis avril 1997, les élections ont lieu au suffrage universel direct : tout Portugais adulte inscrit dans les consulats peut voter pour la composition de ce conseil alors que jusqu'à cette date, seuls votaient les représentants d'associations inscrits auprès du consulat. Le CCP se compose de 100 représentants des Portugais de l'étranger dont quinze représentants pour la France, deux pour le Luxembourg et un pour la Belgique. La dernière élection a eu lieu le 30 mars 2003

[989] - Sur le CCP, voir CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000, pp.10-13.

Tableau 16 – Inscription et Participation des ressortissants portugais pour les élections du CCP en date de 2003 en Belgique, en France et au Luxembourg[990]. -

Pays	Inscrits	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	Inscrits par rapport à la population portugaise potentiellement électrice	Votants	Taux de participation
Belgique	1 461	20 264	7.2%	149	10.2%
France	59 251	470 716	12.6%	3 650	6.2%
Luxembourg	2 102	51 282	4.1%	698	33.2%

Nous avons supposé que les Portugais installés à l'étranger porteraient un intérêt particulier à l'élection du CCP dans la mesure où cet organe représentait leurs intérêts auprès du pouvoir portugais. Pourtant, l'inscription électorale n'est pas plus importante que pour les élections présidentielle ou européennes. En effet, seuls 12.6% des Portugais majeurs en France se sont inscrits sur les listes électorales, 7.2% en Belgique et 4.1% au Luxembourg. Par ailleurs, le comportement électoral des Portugais se caractérise par une très forte abstention. Ainsi, en France, seuls 6.2% des inscrits se sont rendus aux urnes. En Belgique, 10.2% ont voté. Ils étaient un peu plus nombreux au Luxembourg (33.2%). Mais, il faut remarquer qu'au Luxembourg, il y a moins de Portugais majeurs qui sont inscrits sur les listes électorales (4.1%) qu'en France, mais une plus grande mobilisation de ceux qui se sont inscrits (33.2%). Alors qu'en France, il y a une plus grande part de Portugais qui se sont inscrits sur les listes (12.6%), mais seule une minorité a voté (6.2%). Avec un électorat si réduit, le CCP manque de légitimité bien qu'il constitue une preuve pour le gouvernement portugais qu'il s'occupe du sort des Portugais à l'étranger. Finalement, aussi bien les Portugais de l'étranger que les autorités portugaises portent peu d'intérêt à cette instance, peut-être est-ce parce que *« l'expérience de ces Conseils peut-être considérée comme un véritable échec »*[991] ? À la faiblesse des inscrits portugais fait écho la faiblesse de la mobilisation des partis politiques portugais.

[990] - Ces résultats officiels ont été publiés sur : www.luso.fr
[991] - CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000, p.11.

Dans de nombreux pays d'Europe du Nord, il existe des antennes des partis politiques portugais. En général, les partis de gauche se sont installés en Europe du Nord avant la révolution des œillets, les partis de droite sont venus après 1974. Dans les trois pays européens, des partis politiques sont présents tels que le Parti Socialiste Portugais, le Parti Communiste Portugais et le Parti Social Démocrate. Les responsables des partis politiques portugais s'investissent à la fois dans l'espace politique du pays d'origine et du pays d'accueil. Ainsi, au Luxembourg, le Président du Parti Communiste portugais est candidat depuis deux élections communales sur la liste communiste luxembourgeoise. Et l'ancien président du Parti Social Démocrate s'est présenté comme candidat aux communales de 1999 sur la liste qu'il estime la plus proche du parti portugais : le DP. Tous les deux font partie du CNE. Ils estiment que les citoyens portugais doivent participer au Luxembourg pour les élections qui leurs sont ouvertes et profiter également des opportunités électorales offertes par le Portugal[992]. Le parti communiste portugais n'a pas donné de consigne de vote pour les européennes, en revanche, il a incité ses membres à s'inscrire pour les élections communales au Luxembourg. Le parti socialiste portugais n'a pas fait de campagne particulière pour inciter les gens à s'inscrire sur les listes luxembourgeoises, mais défend le principe de l'inscription là où l'individu vit[993]. Les partis politiques portugais en Belgique défendent la même philosophie. Ils semblent prendre une nouvelle dimension qui suppose une plus grande implication des partis portugais dans la vie politique belge :

> *« Je pense que le PSD va s'orienter vers la politique belge puisque déjà aux élections communales de 2 000, les partis portugais ont mis des candidats sur les listes belges, pour le PSD, c'était le CDH. »* [entretien B-23 - Responsable du Parti socialiste portugais]

Dans le même sens, un militant du parti socialiste portugais en Belgique s'est porté candidat sur les listes socialistes belges à l'occasion des communales de 2 000. Finalement, les Portugais sont peu inscrits sur les listes consulaires. Les antennes des partis politiques sont peu actives et mobilisent un groupe restreint de fidèles électeurs. « *Dans le contexte post-migratoire de l'Europe occidentale, les espaces nationaux perdent leur évidence : on ne réside pas forcément dans l'espace de sa participation politique citoyenne* »[994]. Certes, certains portugais sont des électeurs au-delà des frontières du pays de résidence mais ce

[992] - Extrait d'entretiens : L-30-Ancien président du Parti Social Démocrate et L-32-Président du Parti communiste portugais.
[993] - DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *op.cit.*, 2005, p.50.
[994] - AMIRAUX Valérie, « Les limites du transnational comme espace de mobilisation », *Cultures & Conflits*, n°33-34, 1999, p.27.

potentiel est faiblement utilisé. Peu inscrits au niveau du consulat et du pays de résidence, qu'en est-il des inscriptions électorales des Portugais au niveau local ?

§III/ Les ressortissants portugais sur les listes électorales de la commune de résidence : une mobilisation récente autour d'enjeux locaux

En dix ans, les inscriptions sur les listes électorales des ressortissants communautaires ont évolué mais elles restent encore marginales. Comment les Portugais des villes étudiées se sont-ils saisis du droit à s'inscrire sur les listes ? Une approche rétrospective de l'inscription électorale des ressortissants portugais nous permettra de mieux saisir leur présence à chaque élection. Ensuite, par une approche synthétique, nous mettrons en évidence les caractéristiques de la mobilisation électorale des citoyens portugais.

A/ Approche rétrospective : évolution de l'inscription électorale des ressortissants portugais

Tableau 17 – Evolution du taux d'inscription des ressortissants communautaires et des citoyens de nationalité portugaise selon différentes élections à Esch-sur-Alzette –

Elections	Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes (1)	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs (3)	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Nombre de Portugais inscrits sur les listes (1)	Nombre de Portugais potentiellement électeurs (2)	% de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs
Européennes 1994	501	6 650	7.5%	53	3 512	1.5%
Européennes 1999	514	6 647	7.7%	77	4 738	1.6%
Communales 1999	1 044	6 647	15.7%	417	4 738	8.8%
Européennes 2004	564	9 193	6.1%	147	5 787	2.5%
Communales 2005	1 865*	9 193*	20.2%	1 193	5 940	20%

(1) Listes électorales de la ville d'Esch-sur-Alzette.
(2) Pour 1994, estimation de la population de la Ville d'Esch-sur-Alzette (personnes de 18 ans et plus). Pour 1999, Statec, Recensement de la population 2001, ville d'Esch-sur-Alzette (personnes de 18 ans et plus). Pour 2004, SESOPI-Centre Intercommunautaire (personnes nées avant 1986 au 1/01/2004). Pour 2005, estimation de la population, bureau de la population de la ville d'Esch-sur-Alzette, janvier 2005 (personnes de 18 ans et plus).
(3) Données tirées de SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999*, RED n° 4, Luxembourg, 1999. Et, SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, RED n°9, Luxembourg, 2005.
* Dans un souci de comparaison, ces chiffres ne prennent en compte que les ressortissants communautaires. En effet, pour les communales de 2005, les étrangers extra-communautaires ont eu le droit de vote. Avec les étrangers extra-communautaires, il y a eu au total 2 143 inscrits et 10 884 étrangers potentiellement électeurs.

Tableau 18 – Evolution du taux d'inscription des ressortissants communautaires et des citoyens de nationalité portugaise selon différentes élections à Ixelles –

Elections	Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes (1)	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs (2)	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Nombre de Portugais inscrits sur les listes (1)	Nombre de Portugais potentiellement électeurs (2)	% de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs
Européennes 1994	NC (3)	NC (3)	NC (3)	NC (3)	NC (3)	NC (3)
Européennes 1999	572	14 843	3.8%	28	1 796	1.5%
Communales 2000	989	15 566	6.3%	60	1 796	3.5%
Européennes 2004	934	18 292	5.1%	60	1 726	3.5%
Communales 2006	1 824	18 574	9.8%	—	—	—

(1) Listes électorales de la ville d'Ixelles, complétées par les données obtenues auprès du Service Public Fédéral Intérieur.
(2) Direction des Etudes Statistiques du Ministère de la Région Bruxelles-Capitale, ville d'Ixelles (18 ans et plus) en fonction des années des élections.
(3) Non-communiqué.

Tableau 19 – Evolution du taux d'inscription des ressortissants communautaires et des citoyens de nationalité portugaise selon différentes élections à Roubaix –

Elections	Nombre de ressortissants communautaires inscrits sur les listes (1)	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs (2)	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs	Nombre de Portugais inscrits sur les listes (1)	Nombre de Portugais potentiellement électeurs (3)	% de Portugais inscrits par rapport aux Portugais potentiellement électeurs
Européennes 1994	92	3 631	2.5%	7	1 923	0.4%
Européennes 1999	153	3 203	4.8%	66	1 876	3.5%
Municipales 2001	280	3 203	8.7%	216	1 876	11.5%
Européennes 2004	356	3 203	11.1%	236	1 876	12.6%

(1) Listes électorales complémentaires de la ville de Roubaix.
(2) Ressortissants de l'Union européenne de 19 ans et plus, INSEE, recensement 1999 (sauf pour 1994, recensement de 1989).
(3) Ressortissants de nationalité portugaise de 19 ans et plus, INSEE, recensement 1999 (sauf pour 1994, recensement de 1989).

A la lumière des trois tableaux ci-dessus, il apparaît que les inscriptions électorales des ressortissants européens restent minoritaires. En effet, la plupart des adultes européens ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Cependant, nous constatons une percée des inscriptions électorales à l'occasion des élections communales. Au niveau des communes, nous retrouvons ce double corps électoral qui se forme à peine autour des élections européennes et qui se développe plus rapidement autour des élections communales.

A Esch-sur-Alzette (tableau 17), en vue des élections européennes de juin 1994, 501 ressortissants européens se sont inscrits sur les listes électorales soit 7.5% des citoyens de l'Union majeurs. Les Portugais sont minoritaires : 53 personnes soit 10.5% des inscrits alors qu'ils représentent 71.3% des ressortissants communautaires en âge de voter. Seulement 1.5% des Portugais majeurs a fait la démarche de l'inscription. Cette tendance est confirmée à l'occasion des élections européennes de 1999 pour laquelle nous constatons une stagnation des effectifs des citoyens de l'Union et en particulier de ceux des inscrits portugais. En effet, en vue des élections européennes de juin 1999, 514 européens se sont inscrits sur les listes électorales de la ville d'Esch. Parmi ces inscrits, 77 sont de nationalité portugaise, soit 15% des inscrits. Cependant, peu de ressortissants portugais ont pris l'initiative de s'inscrire sur les listes puisque 1.6% des Portugais potentiellement électeurs ont fait cette démarche. La troisième élection européenne à laquelle peuvent voter les ressortissants communautaires confirme la stagnation du corps électoral européen. Ainsi, à l'occasion des élections européennes de juin 2004, 564 ressortissants communautaires se sont inscrits sur les listes électorales soit 6.1% des Européens majeurs. C'est une légère baisse par rapport à 1999, cette baisse ne correspond pas à une diminution des inscrits mais à une augmentation des ressortissants majeurs. 147 inscrits sont de nationalité portugaise soit 26.2% des inscrits sont Portugais. Mais seuls 2.5% des Portugais en âge de s'inscrire ont fait cette démarche.

A Ixelles (tableau 18), nous n'avons pu obtenir les données relatives aux inscrits communautaires pour les élections européennes de 1994. Mais, au niveau national et au regard des autres pays et villes étudiés, nous avons vu que ces premières élections ont compté très peu d'inscrits parmi les citoyens de l'Union. Progressivement, le taux d'inscription électorale des citoyens de l'Union atteint la barre des 5% aux élections européennes de 2004. Ces mêmes élections n'ont quasiment pas mobilisé les ressortissants portugais : 3.5% des Portugais majeurs se sont inscrits sur les listes électorales, ils n'étaient que 1.5% aux européennes de 1999.

A Roubaix (tableau 19), pour les élections européennes de 1994, une grande majorité des ressortissants européens n'a pas pris part à l'inscription. Seuls 2.5% des ressortissants communautaires majeurs se sont inscrits sur les listes électorales. Les Portugais sont très minoritaires : leur taux d'inscription par rapport à leur potentiel électoral n'atteint pas 1%. Alors qu'ils constituent la population européenne résidant à Roubaix la plus importante : plus de la moitié des résidents européens à Roubaix sont de nationalité portugaise (56,6%) ; il y a une nette sous-représentation des Portugais. Les élections européennes de 1999 ne marque pas de progression notable. Les ressortissants européens qui se sont inscrits, représentent à peine 5% de l'électorat européen potentiel. Le taux d'inscription des Portugais s'améliore mais reste en dessous de la moyenne générale (3.5%). C'est lors des élections européennes de 2004 que les données évoluerons. En effet, 11.1% des ressortissants communautaires se sont inscrits sur les listes complémentaires. Les effectifs ont doublé par rapport aux précédentes élections européennes. Ce même phénomène est observé chez les ressortissants de nationalité portugaise : 12.6% des Portugais majeurs se sont inscrits sur les listes électorales.

En Belgique et en France, nous observons donc une augmentation à l'occasion des élections européennes de 2004. Cependant, nous émettons l'hypothèse que ce sont les élections communales de 2001 pour la France et celles de 2000 pour la Belgique qui ont conduit les ressortissants européens à s'inscrire sur le registre des élections européennes. Cette hypothèse est étayée par l'évolution en chiffres absolus. En effet, que ce soit pour les ressortissants européens ou plus particulièrement pour les Portugais, les chiffres ont peu évolué entre les élections municipales de 2001 et les élections européennes de 2004. En effet, à Roubaix, 280 ressortissants européens se sont inscrits en vue des élections communales, seuls 76 ressortissants communautaires se sont inscrits entre les élections municipales et les élections européennes de 2004. Ce phénomène est encore plus accentué pour les Portugais dans la mesure où seules 20 personnes ont pris inscription antérieurement à 2001. Ainsi, les élections municipales ont conduit indirectement les ressortissants européens et plus particulièrement portugais à s'inscrire sur les listes électorales en vue de voter pour les élections européennes. La plupart des Portugais rencontrés à Roubaix et Ixelles et inscrits sur les listes électorales affirment s'être inscrits simultanément sur le registre pour les municipales et celui pour les européennes lors des élections communales. En effet, une étude des itinéraires d'inscription des Portugais à Roubaix, réalisée à partir des listes électorales complémentaires, révèle que 65% des Portugais se sont inscrits pour la première fois à

l'occasion des municipales 2001. Enfin, cette idée est confirmée par le faible nombre de nouvelles inscriptions enregistrées par la mairie de Roubaix durant les dix mois précédents la clôture des registres électoraux en vue des élections européennes 2004 (Cf tableau 21).

Par ailleurs, l'existence de deux listes électorales indépendantes (l'une pour les européennes et l'autre pour les municipales), entraîne une confusion dans l'esprit des citoyens de l'Union d'après les membres du service des élections. Ainsi, « *il importe d'insister sur la large publicité qu'il convient de donner à ces dispositions. Les citoyens de l'Union, quand ils viennent s'inscrire, doivent être informés de l'existence des deux listes et de leurs différences quant aux effets qu'elle génèrent pour le droit de vote du citoyen dans l'Etat dont il est ressortissant.*»[995] Cela ne semble pas encore être le cas tout au moins au sein de la mairie roubaisienne. Le personnel semble lui-même ne pas maîtriser totalement les différents mécanismes de l'inscription des ressortissants de l'Union européenne. En effet, pour les élections européennes, comme nous l'avons vu ci-dessus, les citoyens de l'Union ont le choix de l'inscription. Ce choix ne semble pas être connu du personnel du service des élections[996].

Finalement, les élections européennes mobilisent peu les ressortissants européens. Certes, la première élection européenne s'est déroulée dans des conditions qui n'ont pas favorisé l'inscription sur les listes puisque les ressortissants avaient seulement quelques mois pour être informés et s'inscrire[997]. Les mairies, les consulats et les associations n'ont pas eu le temps de diffuser l'information. Cependant, les Européens n'ont pas profité des autres opportunités électorales pour s'inscrire. Il semble que les élections européennes n'intéressent pas les ressortissants communautaires et plus particulièrement les citoyens portugais. En effet, seule une minorité de Portugais s'est inscrite sur les listes électorales pour voter aux européennes. Et, nous avons démontré que c'est l'élection communale précédant les élections européennes qui a conduit certains Portugais à s'inscrire également sur les listes en vue de voter aux européennes. Ainsi, les élections communales semblent plus mobilisatrices que les élections européennes.

---

995 - DUTRIEUX Damien, *op. cit.*, 2002, p.106.

996 - « *Non, non ! Si les Portugais habitent à Roubaix, ils doivent s'inscrire chez nous et pas au consulat de leur pays pour les élections européennes*. » [F-30 - Responsable du service des élections de la commune de Roubaix].

997 - Voir INGHELS Laurence, *L'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens pour les élections au Parlement européen de juin 1994*, mémoire de DEA d'Etudes Politiques, Lille II, 1995, p.59.

En vue des élections communales d'octobre 1999, 1044 ressortissants communautaires se sont inscrits sur les listes électorales de la ville d'Esch-sur-Alzette soit 15.7% des adultes européens. Parmi les 1044 inscrits, 417 sont de nationalité portugaise, soit 40% des inscrits. Même si le poids des inscrits portugais est important, il faut relativiser ce phénomène dans la mesure où seuls 8.8% des électeurs portugais potentiels ont pris l'initiative de s'inscrire sur les listes électorales. Ainsi, il y a une sous-représentation des Portugais inscrits sur les listes électorales. La donne se modifie à l'occasion de l'élection communale 2005. En vue des élections communales d'octobre 2005, 1 865 ressortissants communautaires ont été relevés sur les listes électorales. Le taux de progression des inscriptions pour les communales entre 1999 et 2005 est de 104%. Ainsi, le poids électoral des étrangers dans l'ensemble de l'électorat à Esch s'élève à 15%[998]. Parmi ces effectifs, 1 193 Portugais ont été dénombrés soit 55.6% des inscrits. 20% des Portugais en âge de s'inscrire l'ont fait. C'est une évolution notable. Il s'agira alors de voir quels sont les facteurs qui ont incité les Portugais à prendre inscription.

A Ixelles, ce sont les élections communales de 2000 qui ont réuni le plus de ressortissants communautaires (6.3%), même les élections européennes qui ont eu lieu quatre ans après n'ont pas dépassé ce taux (5.1%). Les dernières élections communales de 2006 ont réuni encore un peu plus de citoyens de l'Union puisque 9.8% des majeurs de l'Union européenne se sont inscrits sur les listes. Les quelques Portugais qui se sont inscrits semblent être sensibles à la nature de l'élection et se regroupent essentiellement autour des élections communales : 3.5% des Portugais en âge de voter, se sont inscrits sur les listes électorales. Ce chiffre n'a d'ailleurs subi aucune évolution pour les élections européennes qui ont eu lieu en 2004. A Roubaix, les élections municipales de 2001 ont réuni 8.7% des ressortissants européens potentiellement électeurs. Les Portugais constituent la plus grande part parmi les inscrits. Cependant, au regard de leur potentiel électoral, seuls 12.6% se sont inscrits.

En comparant le taux d'inscription électorale des ressortissants communautaires dans les trois pays, il apparaît qu'Ixelles est la commune qui enregistre les taux d'inscription les plus faibles par rapport à Roubaix et à Esch. Ainsi, le taux d'inscription aux communales est deux moins important à Ixelles qu'à Esch-sur-Alzette. En comparant les taux d'inscription électorale des Portugais dans les trois villes européennes, nous relevons que les taux

[998] - SESOPI-Centre Intercommunautaire/Commissariat du Gouvernement aux étrangers, *op.cit.*, 2004, p.7.

d'inscription aux européennes sont dérisoires quel que soit le pays. En ce qui concerne les élections communales, Ixelles enregistre le taux d'inscription le plus bas (3.5%), suivi d'Esch-sur-Alzette (8.8% pour 2000 puis 20% en 2005) puis Roubaix (11.5%). Comment expliquer ces différences de mobilisation électorale ? Par l'histoire migratoire des Portugais ? Par le degré d'ouverture des Etats aux citoyens de l'Union ? Quelles sont les structures d'opportunité électorale offertes aux Portugais en fonction des pays ? Au niveau local, la différence des inscriptions entre élections européennes et élections communales est marquée surtout chez les citoyens Portugais. Est-ce que cette différence d'inscription est le résultat d'une stratégie électorale en fonction de la perception des enjeux ? Ou bien, est-ce que la faiblesse des effectifs en vue des européennes résulte d'une ignorance de l'existence de deux fichiers d'inscription ? Quoi qu'il en soit les inscrits ne sont pas systématiquement des votants.

Pour la ville de Roubaix, nous avons eu accès aux listes d'émargement pour les élections européennes 2004[999]. En sachant que le vote est obligatoire en Belgique et au Luxembourg, nous avons supposé que l'abstention était un phénomène marginal.

Tableau 20 – L'abstention des ressortissants de l'Union européenne résidant à Roubaix (1) -
- Elections des députés au Parlement européen de juin 2004 -

Nationalités	Votants	Abstentionnistes	% des votants	% des abstentionnistes
Portugais	75	161	32,2	67,8
Italiens	13	70	14,5	85,5
Espagnols	4	6	40	60
Autres de l'Union européenne	15	12	55,5	44,5
Total	107	249	30	70

(1) Travail réalisé à partir des listes complémentaires d'émargement de la ville de Roubaix, juin 2004.

[999] - Sur l'analyse des listes d'émargement, voir TOINET Marie-France, « Remarques sur l'inscription et la participation électorales à Paris », *op.cit.*, février 1978, pp.102-117.

A Roubaix, l'abstention est un phénomène aussi important dans le corps électoral français que dans le corps électoral européen[1000]. En effet, la proportion des Européens qui ont voté est faible (tableau 20) : seuls 30% des citoyens de l'Union inscrits se sont rendus aux urnes à l'occasion des élections européennes de 2004. Le fait pour un citoyen de l'Union de s'inscrire n'induit pas une participation électorale effective. Par ailleurs, cette abstention est fonction de la nationalité. Les Italiens arrivent en tête des abstentionnistes (85,5%), suivis des Portugais (67,8%) puis des Espagnols (60%). Les autres Européens (majoritairement des Belges) se sont mobilisés à hauteur de 44,5%. Comment interpréter la massive démobilisation de ces citoyens de l'Union considérés pourtant comme le noyau le plus mobilisé par le fait de s'être inscrits ? Nous pouvons avancer que la campagne électorale des européennes aux enjeux nationaux a provoqué un manque d'intérêt chez les inscrits européens : « *L'abstention apparaît bien comme une conséquence de la faible visibilité et lisibilité du Parlement européen pour les citoyens des Etats membres. Ceux-ci se sentent rarement concernés par les discussions, les décisions et les votes de l'Assemblée parlementaire européenne* »[1001].

Tableau 21 – Les nouvelles inscriptions des ressortissants communautaires à Roubaix entre mars 2003 et décembre 2003 (en chiffres absolus) -

Nationalités	Inscrits (1)	Votants	Abstentionnistes
Portugais	24	9	15
Italiens	2	0	2
Autres de l'Union européenne	8	7	1
Total	34	16	18

(1) Comparaison entre la liste électorale complémentaire de la ville de Roubaix de mars 2003 et celle de janvier 2004.

Il faut noter que cette abstention touche également les Européens fraîchement inscrits sur les listes électorales (cf. tableau 21). Entre mars 2003 et décembre 2003, le service des élections de la mairie de Roubaix a enregistré de nouvelles inscriptions, or celles-ci sont peu nombreuses (34 individus). Cependant, nous pouvons constater que ces citoyens de l'Union

[1000] - L'abstention a atteint 57.46% en France. Voir notamment « Elections européennes, un faible taux de participation », *Le Monde*, 13 juin 2004. Voir aussi « Une abstention à 52% chez les quinze et à 74% chez les dix », *Le Monde*, 15 juin 2004.

[1001] - DELWIT Pascal, WAELE Jean-Michel de, « Un Parlement sans électeurs ? Les faiblesses des élections européennes » dans TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (dir.), *op.cit.*, 1998, p.217.

inscrits dans les dix mois précédents l'élection, ne se sont pas rués vers les urnes alors que l'on sait que « *si l'on prend la peine de s'inscrire sur les listes électorales, c'est bien pour voter : les "nouveaux inscrits", quelle que soit la nature de l'inscription* […], *votent toujours davantage que les autres électeurs* »[1002]. 18 inscrits se sont abstenus contre 16 qui ont voté. Dans ce cas, nous retrouvons la même hiérarchie des abstentionnistes : aucun Italien nouvellement inscrit ne s'est déplacé ; ensuite 15 Portugais se sont abstenus, seuls 9 ont voté. Enfin, les ressortissants des autres Etats membres ont quasiment tous voté. *« Elections nationales de second ordre »*[1003] *ou « élections nationales intermédiaires* »[1004], les élections européennes sont marquées par une importante abstention même chez les ressortissants européens. Dans les trois pays étudiés, les ressortissants européens et plus particulièrement les Portugais s'inscrivent faiblement dans l'espace électoral du pays de résidence. Quelles sont les caractéristiques de ce noyau de Portugais mobilisés ?

B/ Les caractéristiques de la mobilisation électorale des ressortissants portugais

Les inscrits de nationalité portugaise le sont surtout sur les listes en vue des élections communales. Le degré de féminisation des listes électorales est différent en fonction des villes. En revanche, une certaine stabilité est remarquée au niveau de l'âge moyen des inscrits : les listes se composent essentiellement d'individus âgés de plus de quarante ans.

Globalement, les inscriptions électorales des Portugais se caractérisent par leur marginalité. En effet, peu de Portugais ont pris l'initiative de s'inscrire à l'occasion des consultations électorales. Cette marginalité électorale est encore plus prononcée lors des premières élections et lors des élections européennes. Dans ces cas, les inscriptions sont dérisoires. Toutefois, les Portugais sont majoritairement absents de l'espace électoral du pays de résidence ; en effet, même aux élections communales de 2005 d'Esch-sur-Alzette, marquées par un taux d'inscription en progression, 80% des Portugais en âge de voter sont absents des listes électorales. A Roubaix, le maximum des inscrits portugais est atteint à l'occasion des élections européennes 2004 (12.6%). Enfin, à Ixelles, sur dix ans, 3.5% est le taux d'inscription le plus élevé atteint par les ressortissants portugais. Est-ce à dire que les

[1002] - SUBILEAU Françoise, TOINET Marie-France, *op. cit.*, 1993, p.98.
[1003] - REIF Karlheinz, SCHMITT Hermann, « Nine Second-Order National Elections. A conceptual framework for the analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, vol.8, 1980.
[1004] - PARODI Jean-Luc, « Les cinq absents de l'élection européenne », *Revue politique et parlementaire*, n°910, mai-juin 1984.

Portugais s'intéressent peu à la politique[1005] ? Cependant, le manque d'intérêt des Portugais à l'égard de l'inscription ne touche pas toutes les élections avec la même intensité.

A la lumière des tableaux 17-18-19, il apparaît que les inscriptions électorales sont globalement faibles. Cette faiblesse est d'autant plus accrue pour les élections européennes. En effet, sur trois élections européennes et sur une période de dix ans, le taux d'inscription des Portugais a très peu évolué. En revanche, les inscriptions électorales des ressortissants portugais semblent se constituer autour d'enjeux locaux. Les élections communales de 1999 ont rassemblé 8.8% des Portugais majeurs à Esch-sur-Alzette, 3.5% à Ixelles et 11.5% à Roubaix. Mais, dans le cas du Luxembourg, c'est surtout à l'occasion des élections communales de 2005 que le corps électoral portugais s'étend et prend de l'importance : désormais 20% des Portugais sont inscrits sur les listes électorales. D'après les chiffres du service des élections de la ville d'Esch-sur-Alzette, en vue des élections communales de 2005, le corps électoral total est constitué de 13 854 personnes toutes nationalités confondues. Ainsi, les Portugais constituent 8.6% du corps électoral total. Au fur et à mesure des élections, les Portugais ont pris de l'importance et peuvent être perçus comme une réalité incontournable de la ville. A Ixelles, la stabilisation du taux d'inscription électorale depuis les communales de 2000 prouve que les Portugais inscrits s'intéressent essentiellement aux élections communales. Mais contrairement au Luxembourg, actuellement, les Portugais sont loin de peser au sein du corps électoral local : en 2000, les Portugais inscrits représentaient 0.1% de l'ensemble des électeurs. C'est également le cas à Roubaix où les Portugais inscrits sur les listes électorales ne représentent que 0.5% de la population électrice totale.

L'inscription varie en fonction des caractéristiques politiques de la consultation. Les élections qui mobilisent le plus les Portugais sont les communales. Si les Portugais sont plus inscrits en vue des élections communales, c'est peut-être parce que les efforts de sensibilisation à l'inscription ont été particulièrement importants en vue des communales. Les élections européennes ne bénéficient pas du même traitement[1006]. Mais, les entretiens avec les enquêtés inscrits nous permettront de comprendre les raisons et les circonstances de l'inscription à l'occasion des élections communales. Il semble que les élections communales sont celles qui mobilisent également l'ensemble des ressortissants européens. Pour vérifier

[1005] - FEHLEN Fernand, POIRIER Philippe, MARGUE Charles, *op.cit.,* Document de la conférence de presse du 21 janvier 2004, p.16.
[1006] - Pour exemple, les brochures disponibles en annexes 17 et 18 incitent surtout les étrangers au Luxembourg à s'inscrire en vue des élections communales de 1999 alors que les élections européennes ont lieu la même année.

cette hypothèse, nous allons comparer les taux d'inscription des ressortissants communautaires en dehors des Portugais et ceux des citoyens portugais.

Tableau 22 – Evolution du taux d'inscription des ressortissants communautaires en dehors des Portugais selon différentes élections à Esch-sur-Alzette, Ixelles et Roubaix-

Villes	Esch-sur-Alzette			Ixelles			Roubaix		
Elections	Nombre de ressortissants communautaires en dehors des Portugais inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits en dehors des Portugais par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Nombre de ressortissants communautaires en dehors des Portugais inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits en dehors des Portugais par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Nombre de ressortissants communautaires en dehors des Portugais inscrits sur les listes	Nombre de ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais	Pourcentage de ressortissants communautaires inscrits en dehors des Portugais par rapport aux ressortissants communautaires potentiellement électeurs en dehors des Portugais
Européennes 1994	448	3 138	14.3%	—	—	—	85	1 708	5%
Européennes 1999	437	1 909	22.9%	544	13 047	4.2%	87	1 327	6.5%
Communales (1999, 2000 et 2001)	627	1 909	32.8%	929	13 770	6.7%	64	1 327	4.8%
Européennes 2004	417	3 406	12.2%	874	16 566	5.3%	120	1 327	9%
Communales 2005	672	3 253	20.6%	—	—	—	—	—	—

A Esch-sur-Alzette, les pourcentages révèlent une baisse que ce soit pour les élections européennes ou les élections communales. Cependant, en regardant les chiffres absolus, nous constatons que ces baisses sont à relativiser et correspondraient plutôt à un mouvement naturel des listes alimenté par les déménagements ou les décès. Pour exemple, entre l'élection européenne de 1994 et celle de 2004, les listes comptent une trentaine d'inscrits en moins. En revanche, entre les deux élections communales, il y a eu une légère augmentation des inscrits en chiffres absolus, mais une baisse au regard des pourcentages dans la mesure où le corps électoral potentiel a augmenté notamment sous l'effet de l'enregistrement des nouveaux ressortissants de l'Union européenne. Pour Ixelles et Roubaix, nous pouvons constater que l'inscription sur les listes électorales est marginale pour les ressortissants européens.

En comparant les taux d'inscription de l'ensemble des ressortissants européens sans les Portugais (tableau 22) à ceux des citoyens portugais (tableaux 17-18-19), nous constatons que les inscriptions des citoyens portugais se caractérisent d'une part, par des taux d'inscription très faibles et d'autre part, par une nette différence entre élections communales et élections européennes au détriment de ces dernières ; alors que cette différence est moins marquée pour l'ensemble des ressortissants européens sans les Portugais. Ainsi la mobilisation autour des enjeux locaux caractérise l'ensemble des citoyens de l'Union. Mais, les Portugais se distinguent par un net retrait des inscriptions en vue des élections européennes alors qu'ils sont plus mobilisés pour les communales. Certes, la dernière élection européenne compte 12.6% des Portugais potentiellement électeurs à Roubaix ; mais comme nous l'avons démontré, c'est l'organisation des élections municipales de 2001 qui a conduit les Portugais à s'inscrire sur les registres des élections européennes. Ainsi, les enjeux locaux incitent certains Portugais à s'inscrire sur les listes électorales en vue de voter aux municipales ; et cette inscription conduit indirectement les Portugais à s'inscrire aux élections européennes.

Pour les Portugais, être électeur européen, c'est avant tout être électeur local. Et c'est parce qu'on est électeur local que l'on devient électeur européen. Ainsi, les ressortissants portugais semblent renverser la logique de la citoyenneté de l'Union. Construite par le haut, elle est réappropriée et définie par le bas dans la pratique. La citoyenneté de l'Union donne avant tout l'occasion aux Portugais de devenir des acteurs de la ville où ils résident avant d'être des acteurs de la vie politique européenne. Parmi ces citoyens, les femmes occupent une place particulière en fonction des pays.

A ce stade, il s'agit d'interroger le comportement électoral des femmes portugaises à travers leur inscription sur les listes électorales. A la lumière du tableau 23, nous voyons que les villes nous offrent deux configurations : d'une part, à Roubaix et à Esch-sur-Alzette, les listes électorales subissent une féminisation progressive alors qu'à Ixelles, les femmes sont sur-représentées.

Tableau 23 – La répartition par genre des Portugais inscrits sur les listes électorales- Ville d'Esch-sur-Alzette, Ixelles et Roubaix -

Pays	Esch-sur-Alzette			Ixelles			Roubaix[1007]		
Elections	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Pourcentage d'hommes inscrits	Pourcentage de femmes inscrites	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Pourcentage d'hommes inscrits	Pourcentage de femmes inscrites	Nombre de Portugais inscrits sur les listes	Pourcentage d'hommes inscrits	Pourcentage de femmes inscrites
Européennes 1994	53	60.4%	39.6%	__	__	__	7	42.8%	57.2%
Européennes 1999	77	58.4%	41.6%	28	48%	52%	66	73.4%	26.6%
Communales 1999	417	56.1%	43.9%	60	45%	55%	216	66.7%	33.3%
Européennes 2004	147	58.5%	41.5%	60	45%	55%	236	64.8%	35.2%
Communales 2005	1 193	53.6%	46.4%	__	__	__	__	__	__

Pour chaque élection, nous constatons une surreprésentation des hommes de nationalité portugaise par rapport aux femmes. Il apparaît que la population portugaise résidente à Esch-sur-Alzette et à Roubaix est caractérisée par une légère masculinisation. Cependant, cet effet ne peut expliquer à lui seul la sous-représentation des femmes portugaises sur les listes électorales. Par exemple en 1999, à Esch, si les hommes sont un peu plus à être inscrits sur les listes, c'est parce que les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi la population de nationalité portugaise potentiellement électrice : en effet, 53.9% des Portugais en âge de voter sont des hommes et 46.1% sont des femmes. A Roubaix, pour les élections 1999, 73,4% sont des hommes et 26,7% sont des femmes. Certes, la structure de la population locale de nationalité portugaise en âge de voter est dominée par les hommes (53,5% d'hommes contre 46,5% de femmes). Mais cet aspect ne suffit à expliquer un tel décalage.

[1007] - Pour Roubaix, nous ne prenons pas en compte les pourcentages définis pour les élections européennes de 1994 dans la mesure où nous raisonnons sur de très petites unités. En effet, seuls 7 Portugais étaient inscrits sur les listes dont 3 hommes et 4 femmes.

Toutefois, il faut relever une évolution : le taux de femmes sur les listes a progressé en dix ans. A Esch, à l'occasion des élections européennes de 1994, seuls 39.6% des inscrits portugais sont des femmes. A l'occasion des élections communales de 2005, la part des femmes parmi les inscrits portugais est de 46.4%. Dans ce dernier cas, nous pouvons voir que parmi les Portugais, les femmes sont autant inscrites que les hommes au regard de la constitution par genre de la population portugaise locale. Par ailleurs, nous pouvons relever que la surreprésentation des hommes parmi les inscrits portugais concerne surtout les élections européennes. Pour les élections communales, la répartition entre les genres semble tendre vers une équivalence. Il faut rappeler qu'au Portugal, ce n'est qu'en 1968 que le droit de vote est reconnu à toutes les femmes[1008] et il faut attendre 1976, lors de la transition démocratique, pour que la pleine capacité civile et politique soit acquise au Portugal[1009]. A la lumière de cette évolution, nous pouvons nous poser la question de savoir si les hommes portugais sont plus politisés que les femmes, et nous interroger de façon plus générale, sur le rapport des citoyennes portugaises à la politique. Comment expliquer cet alignement au niveau de l'inscription électorale entre hommes et femmes ?

A Ixelles, nous observons le phénomène inverse 45% des inscrits de nationalité portugaise sont des hommes et 55% des femmes à l'occasion des communales 2000 et des européennes 2004, et moins marquée pour les européennes de 1999. Nous constatons une sur-représentation des femmes qui n'est pas due à un effet de structure de la population portugaise potentiellement électrice à Ixelles dans la mesure où il y a une égalité entre hommes et femmes portugais en âge de voter. Comment expliquer ce phénomène d'autant plus que l'on ne trouve pas de variations en raison du sexe chez les autres ressortissants communautaires ? D'une part, les conditions d'émigration peuvent apporter des éléments explicatifs. En effet, à Roubaix, les femmes sont souvent venues dans le cadre du regroupement familial alors qu'à Ixelles, de nombreuses femmes ont émigré seules pour venir travailler. D'autre part, il apparaît que les femmes portugaises à Ixelles sont plus investies dans le milieu associatif alors qu'à Roubaix et à Esch-sur-Alzette la majorité des associations portugaises est dotée d'un corps de direction essentiellement masculin. Ces idées seront développées ultérieurement lors

[1008] - Cependant, en 1931, les femmes diplômées de l'enseignement secondaire et supérieur avaient acquis le droit de vote aux municipales, qu'en 1946, ce droit avait été élargi aux femmes mariées alphabétisées ainsi qu'aux analphabètes payant l'impôt.
[1009] - Informations tirées de MARQUES-PEREIRA Bérengère, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003, p.65.

de l'analyse des entretiens. Ainsi, le genre ne semble pas être un facteur explicatif de la mobilisation électorale des Portugais; il s'agirait plutôt des facteurs migratoires ou sociaux.

Tableau 24 – L'âge moyen et les 40 ans et plus parmi les Portugais inscrits sur les listes électorale d'Esch-sur-Alzette, d'Ixelles et de Roubaix -

Pays	Esch-sur-Alzette		Ixelles		Roubaix	
Elections	Moyenne d'âge	Pourcentages de Portugais de 40 ans et plus	Moyenne d'âge	Pourcentages de Portugais de 40 ans et plus	Moyenne d'âge	Pourcentages de Portugais de 40 ans et plus
Européennes 1994	43 ans	71%	__	__	50 ans	85.7%
Européennes 1999	44 ans	69%	49 ans	51.2%	54 ans	90.9%
Communales (1999, 2000 et 2001)	41 ans	57%	51 ans	53.7%	55 ans	88.9%
Européennes 2004	45 ans	67%	51 ans	53.7%	57 ans	84.3%
Communales 2005	43 ans	62%	__	__	__	__

Dans les trois villes européennes, la part des "quarante ans et plus" est la plus importante sur les listes électorales. Cette situation correspond à la structure d'âge des Portugais et résulte du fait que la plupart des enfants d'étrangers ont acquis la nationalité du pays d'installation quand le code de la nationalité le permet. Si la moyenne d'âge est moins élevée au Luxembourg, c'est parce que la nationalité luxembourgeoise n'est accessible qu'à condition d'abandonner sa nationalité d'origine ainsi peu de jeunes portugais prennent la nationalité luxembourgeoise. Par ailleurs, l'immigration au Luxembourg est beaucoup plus récente. Alors qu'à Roubaix, ville dans laquelle les moyennes d'âge sont les plus élevées, l'immigration portugaise est plus ancienne.

C/ La citoyenneté de l'Union en pratique : une micro-citoyenneté pluri-nationale et euro-locale

Cette étude des inscriptions sur les listes électorales a surtout révélé le phénomène de non-inscription des ressortissants de l'Union européenne et plus particulièrement des Portugais. La citoyenneté de l'Union apparaît comme une micro-citoyenneté. En effet, certains pays ont apporté des limites qui réduisent le champ d'exercice de la citoyenneté de l'Union. Par ailleurs, les citoyens de l'Union européenne ont fait un usage marginal de leurs nouveaux droits politiques : le taux d'inscription électorale des Portugais maximal toutes

villes confondues est de 20%. Tout en s'interrogeant sur les circonstances qui ont conduit certains Portugais à devenir des citoyens effectifs, nous tenterons de comprendre pourquoi la majorité des Portugais reste en marge de l'espace électoral du pays d'origine et du pays de résidence. Il faut reconnaître que l'inscription électorale n'est qu'un aspect de la participation politique. Cependant, l'inscription sur les listes électorales et le vote sont souvent perçus comme la participation politique minimale. De plus, certaines recherches avancent l'idée selon laquelle les étrangers qui ont la plus forte tendance à voter sont souvent ceux qui demandent et obtiennent la nationalité du pays de résidence[1010].

De plus, la citoyenneté de l'Union révèle dans la pratique une citoyenneté pluri-nationale. Tout d'abord, chaque pays a adapté la citoyenneté de l'Union à sa configuration étatique : « *le principe de l'égalité de traitement n'égalise pas les conditions entre États : l'uniformisation par le haut avec des principes communs s'accommode de règles spécifiques* »[1011]. Ainsi, le Luxembourg qui compte parmi sa population de nombreux ressortissants européens, a choisi de limiter l'exercice des droits politiques des citoyens de l'Union. Ce qui prouve que la citoyenneté de l'Union reste dépendante des Etats-nations et ne s'apparente pas à une citoyenneté supranationale qui échapperait à la souveraineté du pays. Par ailleurs, la citoyenneté de l'Union est pluri-nationale dans la mesure où la participation électorale varie en fonction des pays et des villes de résidence. Finalement, la citoyenneté de l'Union ne donne pas naissance à un citoyen de l'Union, mais plutôt à des citoyens de l'Union dont le statut diffère en fonction des pays. Nous rejoignons l'idée de E. Fabry qui estime que « *l'intégration politique européenne est sacrifiée au bénéfice de la vie politique nationale et l'on a, en fin de compte, moins affaire à une amorce de citoyenneté politique européenne qu'à diverses citoyennetés politiques européennes* »[1012]. Finalement, les frontières n'ont pas disparu sous l'effet de la construction européenne. Les frontières survivent et continuent à avoir un sens politique pour le citoyen de l'Union.

Enfin, à la lumière de l'étude des listes électorales des étrangers, il apparaît que la mobilisation électorale des Portugais est faible et évolue de manière différentielle au profit des enjeux locaux. Nous confirmons l'hypothèse de S. Strudel : « *il semblerait que la faible*

[1010] - BACK Henry et alia, « La participation électorale des immigrés en Suède » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op.cit.*, 1993, p.124.
[1011] - STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *op.cit.*, février 2003, p.26.
[1012] - FABRY Elvire, *op.cit.*, 2005, p.206.

attractivité des élections européennes […] *joue clairement en défaveur d'une mobilisation européenne pour des élections qui le sont si peu. Paradoxalement, les scrutins municipaux, avec leurs enjeux de vie quotidienne* […] *risquent plus de donner corps à la construction d'une citoyenneté de l'Union "par le bas"* »[1013]. Ainsi, la citoyenneté de l'Union des Portugais peut être qualifiée de citoyenneté euro-locale. En effet, c'est une citoyenneté de l'Union dans le sens où elle a été mise en place par les institutions européennes à destination des ressortissants européens. Mais, c'est également une citoyenneté locale dans la mesure où dans la pratique, elle prend forme essentiellement autour d'enjeux locaux. Nous avons vu que les électeurs se sont peu mobilisés, qu'en est-il des candidats, ressortissants communautaires ?

SECTION II/ LE DEGRÉ DE MOBILISATION DES CANDIDATS PORTUGAIS : MIROIR DE LA PERCEPTION DE L' IMPORTANCE DE LA POPULATION PORTUGAISE

Le traité de Maastricht a donné naissance à un nouvel électorat, composé des ressortissants européens. Comment l'espace politique et plus particulièrement partisan a-t-il réagi à cette nouvelle composante de l'électorat ? Quelle est la place des étrangers portugais sur la scène politique du pays d'installation en tant que candidats ? Comment les partis politiques se positionnent-ils par rapport à cet électorat ? Les programmes et les réunions politiques tiennent-ils compte de cette réalité ? Les premières études sur l'usage du droit d'éligibilité des ressortissants communautaires mettent en avant la marginalité des candidats et encore plus, des élus[1014]. Les partis politiques cherchent-ils à capter un « vote ethnique » ? La notion de « vote ethnique » peut recevoir deux sens : d'une part, le vote ethnique peut exister à partir du moment où la population étrangère voterait pour un parti représentant surtout des candidats de la même origine, vus comme des représentants de leurs intérêts car ils sont de la même origine. D'autre part, nous pouvons dire qu'il y a vote ethnique quand la population étrangère en question a tendance à voter de façon majoritaire pour une tendance politique ou/et un parti politique[1015]. Selon M. Martiniello, le lien entre concentration de la population étrangère et vote ethnique n'est pas clairement établi. Y a-t-il alors des stratégies pour capter cet électorat en présentant des candidats portugais ? Nous allons tout d'abord

[1013] - STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique, (dir.), *op.cit.*, 2001, p.64.
[1014] - GEISSER Vincent, ORIOL Paul, « Les élus d'"origine étrangère" aux élections municipales de mars 2001 : Paris, Lyon et Marseille », *Migrations Société*, n° 83, septembre-octobre 2002, pp.27-38.
[1015] - Ce sont les deux sens retenus par MARTINIELLO Marco, « Residential Concentration and Political Participation » dans BODY-GENDROT Sophie, MARTINIELLO Marco (ed.), *op.cit.*, 2000, p.122.

présenter l'usage du droit d'éligibilité par les citoyens de l'Union, puis nous aborderons les candidatures et les élus portugais aussi bien au plan national qu'au plan local.

§I/ Usages du droit d'éligibilité par les citoyens de l'Union : un espace partisan peu européen

A ce stade, il s'agira de voir quels usages les ressortissants communautaires font du droit d'éligibilité. Dans quelle mesure vont-ils recourir à l'éligibilité ? Quelles sont les caractéristiques socio-économiques des citoyens de l'Union qui ont été candidats ou élus ? Préalablement, il faut rappeler les difficultés à récolter les chiffres sur les candidatures des ressortissants européens à différentes élections. Même les institutions européennes font état du très peu d'informations au sujet du nombre de citoyens de l'Union non nationaux qui se sont portés candidats aux élections municipales[1016]. Cette remarque s'applique également à propos des candidatures des citoyens communautaires aux élections européennes. Ainsi, les données centralisées au niveau des institutions européennes sont partielles. Pour constituer nos tableaux, il a fallu rechercher les données auprès de différentes sources : d'une part, des sources secondaires telles des études menées sur la question et d'autre part, des sources primaires comme les renseignements obtenus directement auprès des Ministères de l'intérieur des différents pays. Malgré cette double précaution, des chiffres sont restés indisponibles.

[1016] - COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *op.cit.*, 30 mai 2002.

Tableau 25 – Candidats européens selon différentes élections au Luxembourg, en Belgique et en France [1017]-

Elections/Pays	Luxembourg			Belgique			France		
	Candidats européens	Total Candidats	% des candidats européens par rapport à l'ensemble des candidats	Candidats européens	Total Candidats	% des candidats européens par rapport à l'ensemble des candidats	Candidats européens	Total Candidats	% des candidats européens par rapport à l'ensemble des candidats
Européennes 1994	5	120	5.8%	18	534	3.4%	5	Indisponible	__
Européennes 1999	7	84	8.3%	14	335	4.2%	8	804	1%
Communales (1999, 2000 et 2001)	138	3 226	4.3%	Indisponible	__	__	991*	255 788	0.4%
Européennes 2004	10	84	11.9%	8	342	2.3%	9	1 910	0.5%
Communales 2005	189	3 195	5.9%	__	__	__	__	__	__

* Dans les villes de plus de 3 500 habitants.

De façon générale, nous constatons que le droit d'éligibilité est très peu utilisé par les ressortissants communautaires quel que soit le pays : en effet, la part des ressortissants parmi les candidats est marginale que ce soit aux élections communales ou aux élections européennes. Au Luxembourg, la part des candidats européens a légèrement augmenté au fur et à mesure des élections européennes. D'ailleurs, la part des candidats, citoyens de l'Union, est plus importante lors des élections européennes (11.9% en 2004) que lors des communales (5.9% en 2005). En Belgique, la part des candidats européens a tendance à baisser aux élections européennes (4.2% en 1999 puis 2.3% en 2004) tout comme en France (1% en 1999 puis 0.5% en 2004), ce dernier pays mobilise très peu de ressortissants européens en tant que

[1017] - Ce tableau a été construit à partir des données extraites de STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique, (dir.), *op.cit.*, 2001, pp.53-64. STRUDEL Sylvie, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du traité de Maastricht », *op.cit.*, 2002, pp.47-63. Pour la Belgique, les informations ont été obtenues auprès du Service Public Fédéral Intérieur. Enfin, pour le Luxembourg, nous avons eu recours aux études du SESOPI : SESOPI, *Candidats étrangers aux élections communales et européennes de 1999 : pour-quoi ?*, volume I, Sesopi, série RED, n°6, 2001. SESOPI, *Les candidats étrangers aux élections communales du 9 octobre 2005. Premier bilan sur les principaux paramètres socio-démographiques dont la nationalité des candidats, comparaison avec 1999*, 2005. Disponible sur http://www.statistiques.public.lu/fr/communiques/sociale/politique/2005/10/20051005/index.html. Toutes ces données ont pu être complétées par les informations tirées de DELEMOTTE Bernard (dir.), *Citoyens d'Europe. Des étrangers qui votent*, Paris, L'Harmattan/Licorne, collection villes plurielles, 2004. Et par des informations obtenues auprès du bureau d'information du Parlement européen.

candidats au regard de l'ensemble des candidats. Paradoxalement, les listes des candidats sont plus ouvertes aux étrangers à l'occasion des élections européennes, peut-être parce que les élections européennes présentent moins d'enjeux que les élections communales. Par ailleurs, nous avons vu les dérogations émises par les trois pays pour limiter l'accès des ressortissants communautaires à l'exécutif de la commune, ce phénomène décourage-t-il les citoyens de l'Union à participer à la course au pouvoir local ? En outre, dans certains pays, les candidatures des ressortissants européens ont diminué avec le temps ; les ressortissants européens sont-ils déçus de leur expérience en tant que candidat ? Quelle suite est donnée à ces candidatures ? Quelle est la part des élus parmi les candidats, citoyens de l'Union ?

Tableau 26 – Elus européens selon différentes élections au Luxembourg, en Belgique et en France[1018] -

Elections/Pays	Luxembourg			Belgique			France		
	Elus européens	Total élus	% des élus européens par rapport à l'ensemble des élus	Elus européens	Total élus	% des élus européens par rapport à l'ensemble des élus	Elus européens	Total élus	% des élus européens par rapport à l'ensemble des élus
Européennes 1994	0	6	0%	1	25	4%	0	87	0%
Européennes 1999	0	6	0%	2	25	8%	1	87	1.1%
Communales (1999, 2000 et 2001)	9	1 123	0.8%	Indispo-nible	__	__	204	83 445	0.2%
Européennes 2004	0	6	0%	0	24	0%	0	78	0%
Communales 2005	14	1 136	1.2%	__	__	__	__	__	__

La part des ressortissants européens élus est complètement marginale quel que soit le pays. Une timide percée électorale se fait à l'occasion des élections locales mais reste de l'ordre de l'exceptionnel[1019]. Quant aux élections européennes, aucun candidat n'a été élu au Luxembourg ; l'année 1999 a vu deux citoyens de l'Union élus en Belgique et un en France. Au Luxembourg, les candidats européens se présentent plus aux élections européennes, mais y sont moins élus ; alors qu'ils se présentent moins aux élections communales, mais y sont

[1018] - Nous avons utilisé les mêmes sources que le tableau précédent pour construire celui-ci.

[1019] - Ce phénomène est également constaté par GEISSER Vincent, ORIOL Paul, « Les élus d'"origine étrangère" aux élections municipales de mars 2001 : Paris, Lyon et Marseille », *op.cit.*, septembre-octobre 2002, pp.27-38.

plus élus. Ce même phénomène est observé en France. Finalement, nous rejoignons l'idée de S. Strudel selon laquelle « *les candidats de l'Union européenne sont moins bien élus que les candidats français* »[1020]. En Belgique, nous n'avons pas les données pour les communales de 2000, mais nous constatons que les candidatures des ressortissants européens portent rarement leurs fruits.

En comparant les tableaux 25 et 26 au tableau 9, nous pouvons vérifier les liens entre l'évolution des candidatures européennes à celle des inscrits européens. Au Luxembourg, nous constatons que plus les ressortissants européens sont inscrits sur les listes électorales, plus les candidats européens se présentent et sont élus notamment au niveau local. En revanche, en Belgique, les candidatures européennes ont tendance à se stabiliser alors que les inscriptions électorales des citoyens de l'Union augmentent. De même en France, la mobilisation des candidats européens reste faible malgré la lente évolution des inscriptions électorales des européens. Dans le cas du Luxembourg, nous pouvons supposer que la formation du corps électoral européen motive certains ressortissants communautaires à se porter candidats ; toutefois, la prise de conscience du corps électoral européen peut venir des partis politiques luxembourgeois qui auraient alors tendance à solliciter des ressortissants européens pour qu'ils posent candidatures sur leur liste. En revanche, en Belgique et en France, la composition d'un corps électoral européen ne semble pas influencer la configuration des listes et n'entraîne pas l'émergence progressive de candidats européens. Nous pouvons supposer que dans ces pays, les partis politiques ne perçoivent pas le corps électoral européen comme un enjeu. Ainsi, les candidats européens ne sont pas spécialement sollicités par les partis politiques. Qu'en est-il plus précisément des candidats portugais ?

§II/ Usages limités du droit d'éligibilité par les Portugais

Comme les citoyens de l'Union, il apparaît que les Portugais utilisent peu le droit d'éligibilité. Que savons-nous alors des Portugais qui se portent candidats et qui pour certains, sont élus ?

[1020] - STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *op.cit.*, février 2004, p.75.

A/ Un droit d'éligibilité rarement utilisé par les Portugais

Tableau 27 – Candidats portugais selon différentes élections au Luxembourg, en Belgique et en France[1021] -

Elections/Pays	Luxembourg			Belgique			France		
	Candidats portugais	Total Candidats	% des candidats portugais par rapport à l'ensemble des candidats	Candidats portugais	Total Candidats	% des candidats portugais par rapport à l'ensemble des candidats	Candidats portugais	Total Candidats	% des candidats portugais par rapport à l'ensemble des candidats
Européennes 1994	1	120	0.8%	0	534	0%	0	indisponible	0%
Européennes 1999	1	84	1.2%	0	335	0%	0	804	0%
Communales (1999, 2000 et 2001)	43	3 226	1.3%	7	__	__	389*	255 788	0.1%
Européennes 2004	3	84	3.6%	0	342	0%	1	1 910	0.05%
Communales 2005	65	3 195	2%	__	__	__	__	__	__

* Dans les villes de plus de 3 500 habitants.

Ce tableau marque le quasi-retrait des Portugais des listes des candidats. En tant que citoyens de l'Union, les Portugais n'utilisent pas leurs droits d'éligibilité notamment lors des élections européennes. Pour les élections européennes de 2004, les candidats portugais se sont essentiellement présentés sur les listes de petits partis politiques. Par exemple, au Luxembourg, les trois candidats portugais se sont présentés sur les listes des formations d'extrême-gauche et en France, le seul candidat portugais l'a été sur la liste du parti « La France d'en bas ». Les élections communales réunissent quelques Portugais. Quel est ensuite le parcours ?

[1021] - Ce tableau a été construit à partir des données extraites de STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *op.cit.*, février 2004, pp.69-76. Pour la Belgique, les informations ont été obtenues auprès du Service Public Fédéral Intérieur. Enfin, pour le Luxembourg, nous avons eu recours aux études du SESOPI : SESOPI, *op.cit.*, 2001. SESOPI, *op.cit.*, 2005. BESCH Sylvain, « Les candidats portugais aux élections locales luxembourgeoises », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe », n°9, février 2004, pp.77-87.

Tableau 28 – Elus portugais selon différentes élections au Luxembourg, en Belgique et en France[1022] -

Elections/Pays	Luxembourg			Belgique			France		
	Elus portugais	Total élus	% des élus portugais par rapport à l'ensemble des élus	Elus portugais	Total élus	% des élus portugais par rapport à l'ensemble des élus	Elus portugais	Total élus	% des élus portugais par rapport à l'ensemble des élus
Européennes 1994	0	6	0%	0	25	0%	0	87	0%
Européennes 1999	0	6	0%	0	25	0%	0	87	0%
Communales (1999, 2000 et 2001)	0	1 123	0%	0	__	__	83	83 445	0.09%
Européennes 2004	0	6	0%	0	24	0%	0	78	0%
Communales 2005	2	1 136	0.2%	__	__	__	__	__	__

Au travers de ce tableau, nous constatons que les candidats portugais deviennent rarement des élus quel que soit le pays. Certains Portugais arrivent à percer et à devenir élus lors des élections communales[1023], en revanche pour les élections européennes, ils se portent rarement candidats et les rares candidats ne sont jamais élus. En comparant les tableaux 27 et 28 au tableau 13, nous constatons globalement que les élections européennes intéressent peu les inscrits portugais et encore moins les candidats portugais. Les élections communales qui comptent le plus d'inscrits sont également celles qui recensent le plus de ressortissants communautaires élus. Est-ce un signe de la prise de conscience de cet nouvel électorat par les partis politiques ? Les partis politiques cherchent-ils à mettre sur leur liste des candidats européens dans le but d'attirer une tranche de l'électorat ? Ou bien la faible inscription électorale des ressortissants communautaires laisse-t-elle dubitatifs les partis politiques ? A la lumière de l'ensemble des données, deux phénomènes sont mis en évidence : peu de ressortissants européens et portugais se portent candidats et peu de candidats européens ou portugais sont élus. Quel(s) sens donner à cette quasi-absence des ressortissants européens dans l'espace politique notamment partisan du pays de résidence ? Les ressortissants communautaires manquent-ils de motivation ou est-ce le système partisan qui éprouve des difficultés à inclure les citoyens de l'Union ? Que savons-nous de ces ressortissants

[1022] - Nous avons utilisé les mêmes sources que le tableau précédent pour construire celui-ci.
[1023] - Sur ce thème, voir CORDEIRO Albano, « Portugueses de França e Eleições Autárquicas Francesas », *op.cit.*, mai 2001, p.66.

communautaires plus précisément de nationalité portugaise qui font le choix de se porter candidats et qui sont éventuellement élus ?

B/ Premières approches socio-économiques des candidats et des élus portugais : un profil atypique ?

Au niveau national, nous avons deux études réalisées sur la question de l'éligibilité des Portugais aux élections locales : d'une part, une étude relative aux candidats européens et notamment portugais au Luxembourg lors des élections communales de 1999 et de 2005 et d'autre part, une étude réalisée par l'Ambassade du Portugal en France à propos des élus portugais ou d'origine portugaise en France. Ainsi, ces études reposent sur des démarches méthodologiques différentes puisque la première ne prend en compte que les candidats de nationalité portugaise et se situe au niveau de la candidature alors que l'étude française porte à la fois sur les nationaux portugais et sur les personnes d'origine portugaise, par ailleurs, elle se situe à un niveau différent puisqu'elle étudie uniquement les élus. Cependant, nous présenterons synthétiquement les résultats tirés de ces deux études. Ces données pourront nous aider à poser des hypothèses et des questions que nous tenterons d'élucider lors de notre étude menée auprès des candidats et des élus portugais à l'échelle locale.

Nous allons tout d'abord présenter les caractéristiques socio-économiques des candidats européens et portugais au Luxembourg définies lors des élections communales[1024]. Au Luxembourg, 189 ressortissants communautaires se sont portés candidats à l'occasion des élections communales de 2005 soit 0.12% des étrangers majeurs. Il y a eu une légère progression par rapport à 1999 qui comptait 138 candidats étrangers soit 0.14% des citoyens de l'Union majeurs. Ainsi, la progression est relativisée au regard de l'augmentation de la part des étrangers majeurs. Au niveau de l'âge, nous constatons une stabilisation : les candidats étrangers qui se sont présentés aux élections de 2005 ont une moyenne d'âge de quarante-six ans et de quarante-cinq ans pour ceux qui se sont présentés pour les élections communales de 1999. Pour les deux élections, les candidats étrangers qui se sont présentés font partie en majorité de la classe d'âge 36-55 ans. En revanche, comme en 1999, la proportion de femmes est plus forte parmi les candidats étrangers (44.7% des candidats étrangers sont des femmes) que parmi les candidats luxembourgeois (27.9% des candidats luxembourgeois sont des

[1024] - Cette partie a été rédigée à partir des données fournies par le SESOPI. Voir SESOPI, *op.cit.*, 2001. SESOPI, *op.cit.*, 2005.

femmes). Il faut rappeler qu'au Luxembourg, il n'y a pas de loi favorisant la parité hommes/femmes sur les listes de candidats, donc la présence des femmes étrangères ne peut recevoir une explication structurelle. Que ce soit pour les élections communales de 1999 ou celles de 2005, les proportions les plus importantes de candidats étrangers se trouvent dans les petites formations politiques, surtout de gauche. Le niveau de formation scolaire des candidats étrangers est relativement élevé : « *les candidats étrangers sont recrutés majoritairement parmi les couches moyennes et supérieures et le monde ouvrier est largement sous-représenté parmi eux* »[1025]. Les candidats étrangers disposent de compétences linguistiques importantes, et le luxembourgeois est la deuxième langue parlée après le français. Globalement, le profil des candidats étrangers se rapproche de celui des candidats luxembourgeois. Parmi ces candidats étrangers, en 1999, 31% sont de nationalité portugaise. En 2005, les Portugais représentent 34.6% de l'ensemble des candidats étrangers. Si nous nous concentrons sur les candidats portugais lors des communales de 1999[1026], nous constatons une sous-représentation de ces derniers par rapport aux autres nationalités. Parmi ces candidats, prédominent les hommes : 64% contre 33% de femmes. Toutefois, la part des femmes portugaises est plus importante que celle des femmes luxembourgeoises, cependant, les femmes portugaises sont sous représentées au regard de la part des électrices de la même nationalité. Par ailleurs, les candidats sont plutôt jeunes et sont majoritairement situés dans la classe d'âge 36-55 ans. Une moitié des enquêtés a suivi sa scolarité au Grand-Duché, mais seul ¼ a une formation supérieure ; ces candidats se caractérisent souvent par un engagement associatif ou syndical. Presque la moitié de l'échantillon portugais est trilingue, l'autre moitié se caractérise par de faibles connaissances linguistiques. Une partie des candidats sont recrutés dans le milieu ouvrier, une autre au sein des couches moyennes. Mais, les candidats ouvriers sont sous-représentés par rapport à leur poids dans la population portugaise. Finalement, les candidats étrangers ont le profil typique du candidat luxembourgeois, mais un profil atypique par rapport à l'ensemble de la population étrangère. Que nous apporte l'étude menée auprès des élus portugais et d'origine portugais en France ?

[1025] - SESOPI, *op.cit.*, 2001, p.59.
[1026] - BESCH Sylvain, « Les candidats portugais aux élections locales luxembourgeoises », *op.cit.*, février 2004, pp.77-87.

Nous allons à présent définir les profils des élus portugais et d'origine portugaise aux élections municipales de 2001 en France[1027]. Pour les élections municipales des 11 et 18 mars 2001, 991 ressortissants communautaires se sont présentés et 204 d'entre eux ont été élus conseillers municipaux[1028]. Parmi ceux-ci, les personnes de nationalité portugaise représentent 389 candidats dont 83 élus[1029]. Pour dresser le portrait des élus portugais aux élections municipales, nous reprenons une étude réalisée par J. Branco de Portugal, sociologue à l'Ambassade du Portugal en France. Pour établir la base de données des élus portugais et d'origine portugaise, l'Ambassade a pris directement contact avec les municipalités pour chiffrer les ressortissants de nationalité portugaise élus. Pour ce qui est des élus bi-nationaux ou mono-nationaux français, l'Ambassade se fonde sur des contacts établis localement. Ainsi, les chiffres sont plutôt à considérés comme des estimations. Selon l'étude relative aux caractéristiques des 202 élus portugais et luso-descendants aux municipales de 2001, 53% sont des hommes et 47% des femmes. Nous pouvons supposer que la mise en œuvre de la loi du 6 juin 2000 sur la parité hommes/femmes en politique a favorisé l'entrée en politique des femmes portugaises[1030]. La majorité des élus se situe entre 30 et 45 ans (49%) et dans la tranche des plus 45 ans (42%). La majorité des élus est salariée. La plupart sont des bi-nationaux (44%), ensuite viennent ceux de nationalité portugaise (37%) et de nationalité française (19%). Il y a une « *sous représentation des mono nationaux portugais* […] *alors que ceux-ci constituent, actuellement, la plus grande réserve d'électeurs potentiels* »[1031]. Une majorité écrasante (91%) a entamé son mandat à l'issue des élections municipales de 2001. Une nouvelle étude menée en 2004 avance l'idée selon laquelle il n'y a pas de corrélation entre la concentration spatiale des Portugais et les élus portugais ou d'origine portugaise[1032]. Selon cette étude, neuf Portugais ou d'origine portugaise auraient été élus dans le département du Nord. Enfin, à la lecture de l'enquête journalistique de D. Dreyfus, il apparaît que les élus

[1027] - PORTUGAL BRANCO Jorge de, *Rencontre des Portugais et luso-descendants élus en France*, Ambassade du Portugal, Paris, 29 novembre 2002. A compléter par : PORTUGAL BRANCO Jorge de, *Elus municipaux portugais ou luso-descendants élus en France. Point de la situation*, Paris, Ambassade du Portugal, février 2004.
[1028] - L'Ambassade du Portugal revoit à la hausse le nombre des élus en recensant 221 personnes élues, ce qui n'a pas d'incidences sur les caractéristiques des élus définies lors de la première rencontre. Voir PORTUGAL BRANCO Jorge de, *op.cit.*, février 2004.
[1029] - Chiffres fournis par le Bureau des élections du ministère de l'intérieur - septembre 2001. Ces chiffres concernent uniquement les communes de 3 500 habitants et plus, seules communes à être soumises à l'obligation de déclaration de candidature.
[1030] - Nous avions démontré à propos des femmes d'origine maghrébine que la loi sur la parité avait favorisé leur entrée en politique à l'occasion des élections municipales de 2001 en France. Voir GHEMMAZ Malika, « Parité et ethnicité », *Migrations Société*, vol. 15, n° 86, mars-avril 2003, pp.97-102.
[1031] - PORTUGAL BRANCO Jorge de, *op.cit.*, février 2004, p.3.
[1032] - *Ibidem*, p.5.

portugais ont souvent été sollicités en raison de leur engagement dans le milieu associatif portugais[1033].

C/ Ebauche du portrait du candidat et de l'élu portugais : Parti politique de gauche cherche homme portugais plutôt jeune, actif et engagé dans l'associatif

En confrontant les données issues des deux pays, nous pouvons mettre en exergue des points communs. Tout d'abord, nous relevons une sur-représentation des hommes que ce soit au niveau des candidatures ou des élus. Mais parallèlement, les femmes portugaises sont bien présentées par rapport à l'ensemble des candidats ou des élus. Nous pouvons supposer qu'une législation relative à la parité politique peut favoriser l'accès des femmes portugaises à l'espace politique. Toutefois, cette opportunité ne peut expliquer d'une part, pourquoi les femmes se présentent dans certains pays où la législation sur la parité n'existe pas et d'autre part, pourquoi les femmes restent toujours sous-représentées par rapport à leur poids démographique que ce soit au niveau des candidats ou des élus.

Par ailleurs, la majorité des candidats et des élus se situent dans la tranche d'âge 30-50 ans. Nous pouvons supposer que ce sont les Portugais nés ou arrivés très tôt dans le pays d'installation qui ont tendance à s'engager en politique. En effet, devenir candidat suppose de maîtriser la langue du pays de résidence mais également de cerner le paysage politique français et le fonctionnement du système politique du pays de résidence. C'est pourquoi dans le cas du Luxembourg, de nombreux candidats ont été scolarisés au Luxembourg et maîtrisent les langues du pays. Nous pouvons supposer que les candidats sont des personnes bien intégrées dans la vie locale[1034]. Par ailleurs, l'engagement politique correspond à la période d'activité professionnelle. Quels sont les liens entre travail et engagement politique ? Le travail est-il un milieu qui permet une prise de contact avec les syndicats, voire les partis politiques ? Enfin, il apparaît qu'une partie des Portugais qui franchissent le pas de l'engagement politique sont ceux qui sont déjà actifs dans le milieu associatif portugais : l'individu fait-il valoir cette expérience associative pour s'engager en politique ou est-ce les responsables politiques qui repèrent et sollicitent le candidat en raison de cette expérience ? Cette approche nationale de la question de l'éligibilité des ressortissants européens

[1033] - DREYFUS Dominique, *L'identité partagée. Les Portugais en France*, Versailles, Edeline, 2004.
[1034] - BIDEGARAY Christian, STRUDEL Sylvie, « De la citoyenneté européenne et autres coquecigrues. Remarques sur la participation des citoyens de l'Union européenne aux élections municipales françaises de mars 2001 », *Annuaire français de relations internationales*, vol.3, 2002, p.430.

notamment portugais nous a permis de poser des hypothèses et des interrogations à propos des motivations des candidats et des élus ainsi que des partis politiques. Une étude monographique des candidats portugais lors des élections communales vise à enrichir notre connaissance sur la question.

§III/ Être étranger sur une liste locale : candidatures portugaises plurielles

En 2005, aucun ressortissant communautaire n'est membre du conseil communal des trois villes étudiées. A Esch-sur-Alzette, nous pouvons signaler la présence d'un élu, partisan des Verts, d'origine portugaise. La ville d'Esch est située dans la circonscription Sud, considérée comme le bastion des municipalités socialistes : le conseil communal actuel est le résultat d'une coalition entre le POSL et les Verts. Roubaix est également une ville dirigée par une équipe de gauche, tout comme Ixelles. Les partis politiques vont-ils faire une place aux ressortissants européens et plus particulièrement aux Portugais, sur les listes des candidats lors des élections locales ?

A/ Candidatures portugaises aux élections locales : résultats du système électoral local ?

Tableau 29 – Candidats portugais aux élections communales à Esch-sur-Alzette, Ixelles et Roubaix -

Villes		Nombre de candidats portugais	Total candidats	Pourcentage de candidats portugais par rapport à l'ensemble des candidats	Nombre de Portugais potentiellement électeurs	Pourcentage de candidats par rapport à la population portugaise majeure
Esch-sur-Alzette	1999	5	114	4.3%	4 738	0.1%
	2005	13	132	9.8%	5 940	0.2%
Ixelles		3	214	1.4%	1 796	0.2%
Roubaix		2	477	0.4%	1 876	0.1%

Au regard de la population portugaise potentiellement électrice, très peu de Portugais se présentent en tant que candidats quelle que soit la ville. Quant à la part des étrangers sur les listes, elle varie en fonction des villes d'installation : au Luxembourg, 9.8% des candidats qui se sont présentés aux communales 2005 sont des Portugais alors que cette part est minime à Ixelles (1.4%) et à Roubaix (0.4%). Par ailleurs, si nous comparons le pourcentage des candidats à celui des inscrits portugais, nous constatons que Roubaix qui compte 11.5% d'inscrits portugais recense très peu de candidats (0.4%) alors qu'Esch compte 20% d'inscrits portugais en 2005 et 9.8% de candidats, enfin Ixelles compte peu d'inscrits portugais (3.5%) et peu de candidats. A la lumière de ces données, nous constatons qu'il existe un lien entre le degré d'inscrits portugais et celui des candidats ; c'est le cas pour Ixelles et Esch-sur-Alzette alors que le cas de Roubaix questionne puisqu'une petite part de Portugais se sont inscrits sur les listes électorales alors qu'une minorité de Portugais sont candidats. Pourquoi cette différence ? Nous émettons l'hypothèse que les Portugais à Esch-sur-Alzette sont perçus comme la minorité étrangère la plus importante de la ville alors qu'à Roubaix, les Portugais ne sont pas perçus comme une minorité étrangère en raison de la présence de Maghrébins. Ainsi se dégage deux configurations : l'une qui inclut les citoyens de l'Union dans l'espace partisan et une autre qui les exclut.

Tout d'abord, nous allons démontrer que les candidatures portugaise à Esh-sur-Alzette ont tendance à se multiplier, à se diversifier et à se féminiser. A Esch-sur-Alzette, en 2005, treize candidats de nationalité portugaise[1035] se présentent sur l'ensemble des listes politiques. Ainsi, environ 10% des candidats sont de nationalité portugaise. Cette proportion est plus importante par rapport aux élections communales de 1999. En effet, lors de cette consultation électorale locale à laquelle les citoyens de l'Union prenaient part pour la première fois, cinq candidatures de nationalité portugaise sont recensées soit environ 4.3% de l'ensemble des candidats. Par ailleurs, en 1999, nous remarquons que les candidats portugais s'inscrivent majoritairement à gauche[1036] : sur cinq candidats, quatre se présentent sur une liste d'un parti de gauche. Ainsi, les élections communales de 2005 marquent à la fois une multiplication et une diversification idéologique des candidatures de nationalité portugaise. Désormais, les partis de droite comptent, parmi leurs candidats, des Portugais; même si leur nombre est plus faible que celui des candidats portugais à gauche, il faut noter que les partis politiques sont

[1035] - Ne sont pas pris en compte les candidats d'origine portugaise ayant la nationalité luxembourgeoise.
[1036] - Une présentation du système partisan luxembourgeois est disponible en annexe 8.

plus nombreux à gauche qu'à droite[1037]. La réunion organisée par l'association portugaise *les Amis du 25 Avril* témoigne de la diversité des positionnements idéologiques[1038]. En effet, chaque candidat d'origine portugaise ou de nationalité portugaise représentaient l'un des différents partis politiques luxembourgeois présents aux communales d'octobre 2005. De façon générale, la majorité des partis politiques présentent en moyenne deux candidats portugais ; dans le cas où la candidature portugaise est binaire, elle est souvent composée d'un homme et d'une femme. A ce titre, l'entrée des femmes portugaises en politique est affirmée lors des élections 2005 puisqu'elles sont au nombre de six alors qu'en 1999, elles n'étaient que deux. Une candidate exprime la difficulté d'être femme et portugaise et de vouloir se présenter :

> *« Et le fait d'être femme portugaise, c'est difficile au niveau des Portugais, ils acceptent pas trop que les femmes soient… qu'elles aient un poste assez important, qu'elles aient quelque chose à dire ou qu'elles commandent même un… qu'elles aient un poste où elles ont plus à dire que les hommes… ça je l'ai ressenti plutôt dans les hommes portugais… énormément, énormément !… Ils n'acceptent pas trop… d'ailleurs, ils me… Ils se tiennent un peu à l'écart, j'leur fait un peu peur, je pense ! [rires]… »* [Entretien L-25]

Il faut également noter que seuls deux candidats, présents en 1999, ont reconduit leur candidature, ce qui entraîne un véritable renouvellement des candidatures portugaises, mais également une certaine précarité politique des Portugais : ces candidats visent-ils une carrière politique ? Pour les communales de 2005, la moyenne d'âge des candidats portugais est de trente-six ans. Parmi les candidats, il y a des personnes de la première génération mais essentiellement des personnes nées ou venues très tôt au Luxembourg, et scolarisées au Luxembourg. La maîtrise de la langue luxembourgeoise est alors présentée par ces candidats, comme un atout et une facilité pour évoluer dans le milieu politique luxembourgeois. Les élections communales 2005 ont offert de nouvelles opportunités pour les Portugais. A Ixelles et à Roubaix, la configuration semble différente : la première élection communale ouverte aux ressortissants communautaires a réuni très peu de candidats portugais, plutôt des hommes et situés à gauche ou en dehors du système partisan.

A Ixelles et à Roubaix, il apparaît que les candidatures portugaises sont plutôt masculines et de gauche ou contestataires. Aux élections communales d'Ixelles en 2000, trois

[1037] - Le clivage droite-gauche, même si nous pouvons l'appliquer aux partis luxembourgeois ne fait pas beaucoup sens dans un système consensuel.

[1038] - Réunion d'information organisée par l'association portugaise « Les Amis du 25 avril » : « Pour qui allons-nous voter ? Connaître les programmes des candidats ! » - élections communales d'octobre 2005 – Luxembourg-ville – Luxembourg – 29 septembre 2005. Voir annonce annexe 37.

personnes de nationalité portugaise se sont portées candidates soit 1.4% de l'ensemble des candidats. Sur ces trois candidats, nous recensons une femme et deux hommes. Dans ce cas de figure, la loi sur la parité[1039] ne semble pas avoir eu d'effet sur la mobilisation des Portugaises à Ixelles. L'un des Portugais s'est présenté sur la liste LB et les deux autres sur la liste du PS[1040]. À Roubaix, pour les élections municipales de 2001, deux candidats masculins de nationalité portugaise se sont présentés. Un sur la liste d'extrême-droite : le Mouvement National Républicain (MNR) et un autre sur une liste alternative appelée « *ensemble à Roubaix* ». Très peu de Portugais se sont portés candidats pour ces élections qui présentaient neuf listes, soit 0.6% des candidats. Par ailleurs, ils ne sont pas présents sur les listes des grands partis mais plutôt sur des listes de petites formations politiques plutôt contestataires. En plus, d'être sur des listes de petites formations politiques, ils sont souvent placés en fin de liste ce qui réduit nettement leur chance d'être élus. Pour exemple, le candidat portugais se trouve à la quarante-sixième place sur la liste du MNR qui compte cinquante-trois candidats.

L'étude de la place des Portugais lors des élections communales à Esch-sur-Alzette témoigne d'une augmentation des candidatures portugaises. Alors qu'à Ixelles et Roubaix, la première expérience des Portugais en tant que candidats s'est révélée peu concluante : manque d'ouverture des partis politiques, déclassement des candidats portugais sur la liste... Au final, aucun candidat portugais n'a été élu dans les trois villes. Ce qui nous amène à nous questionner sur le système électoral des différents pays : sont-ils assez ouverts pour inclure les étrangers ou bien fonctionnent-ils de sorte à exclure les étrangers de l'espace politique ?

Dans tous les pays, les candidats européens sont peu nombreux. Ainsi, nous pouvons nous interroger sur le système électoral : serait-il défavorable aux candidats et aux élus étrangers ? Cette faiblesse peut recevoir une double explication : premièrement, les étrangers peuvent manquer de motivation à se porter candidat. En effet, l'engagement politique public implique des investissements en terme de temps notamment et nécessite une certaine compétence politique. Ainsi, les étrangers peuvent faire le choix de ne pas s'engager. Cependant, une fois candidat, il apparaît que le système électoral de chaque pays handicape la

[1039] - Pour les élections communales 2000, la loi du 24 mai 1994 a prévu une répartition équilibrée entre hommes et femmes sur les listes de candidatures aux élections. Dans ce sens, le nombre de candidats d'un même sexe ne peut excéder sur une liste une proportion de deux tiers appliquée sur le total du nombre de sièges à pouvoir à l'élection. Mais la loi a eu peu d'effet, elle a été remplacée par la loi de 2002 ; celle-ci prévoit que la parité entre les sexes est de règle sur les listes électorales : chaque liste doit comporter un nombre égal de candidats et de candidates.

[1040] - Une présentation du système partisan belge est disponible en annexe 9.

promotion des candidats étrangers. Le système politique fonctionne-t-il de sorte à exclure les étrangers ?

Aux élections européennes, peu de citoyens de l'Union et notamment Portugais se portent candidats. Ainsi, les élections européennes n'impliquent pas l'européanisation des listes des candidats. Pour les élections locales, l'usage du droit d'éligibilité par les ressortissants européens est également limité. Peu de candidats européens sont sur les listes et ils sont défavorisés par le fonctionnement du système électoral. Par exemple, en France ou en Belgique, les candidats étrangers se retrouvent souvent en fin de liste, ce qui limite largement leurs chances d'être élu. Au Luxembourg, le rang du candidat sur la liste n'est pas significatif puisque si l'électeur peut voter pour une liste, il peut également panacher son vote. De même, en Belgique, la possibilité de recourir au vote préférentiel nominatif peut remettre en cause l'ordre d'une liste. Les systèmes électoraux belge et luxembourgeois en autorisant le vote préférentiel nominatif ou le panachage, donnent aux étrangers des possibilités d'accès à la sphère politique locale par rapport à des pays dont le système électoral repose sur la représentation majoritaire et le vote de listes (France)[1041]. Cependant, le système de vote nominatif favorise les candidats « *notables* »[1042]. Or, les étrangers ne sont pas toujours connus ; ce qui rend leur élection difficile.

Par ailleurs, les candidats étrangers ont tendance à se présenter sur les listes de petits partis politiques parce qu'en général, les grands partis ne connaissent pas de difficultés à constituer leurs listes de candidats. Ces petites formations politiques accèdent rarement au pouvoir local. Finalement, les candidats étrangers cumulent les handicaps : petits partis politiques, derniers rangs, manque de notoriété locale… L'émergence de partis politiques trans-européens permettraient peut-être une meilleure intégration des citoyens non-nationaux au sein des listes des candidats. Ces conditions externes expliquent l'absence ou l'élection exceptionnelle des étrangers. Mais le système électoral est-il le seul à expliquer le retrait des candidats étrangers ? Les candidats étrangers sont-ils réellement motivés ? Nous verrons que la diversité des profils des candidats portugais amène à atténuer l'idée du candidat étranger alibi.

[1041] - BOUSETTA Hassan, « Diversité culturelle et représentation politique : l'exception bruxelloise », Initiative belge inter-universitaire sur l'immigration et l'intégration, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004.

[1042] - BESCH Sylvain, « Les candidats portugais aux élections locales luxembourgeoises », *op.cit.*, février 2004, p.82.

B/ Profils des candidats de nationalité portugaise aux élections locales : la remise en cause du monopole de la figure du candidat étranger alibi

Nous avons repéré les candidats portugais sur les listes puisque leur nationalité est indiquée. Nous les avons alors contacté pour réaliser des entretiens afin de retracer leur parcours jusqu'au pays de résidence et jusqu'à leur candidature. Au Luxembourg, nous avons profité de la campagne électorale des élections communales d'octobre 2005 pour mener nos entretiens. Nous avons réalisé onze entretiens soit avant, pendant ou après les élections communales. Seules deux personnes n'ont pas voulu se soumettre à l'entretien : un père et sa fille qui se présentaient sur la liste de La Gauche. A Ixelles, nous avons tenté de contacter les trois candidats portugais qui se sont présentés aux communales de 2000. Cependant, nous n'avons pu nous entretenir qu'avec un seul candidat, les deux autres ayant déménagé, nous n'avons pas pu obtenir leurs nouvelles coordonnées. Enfin, à Roubaix, nous nous sommes entretenus avec un seul candidat. Il n'a pas été possible de rencontrer le candidat du MNR. En effet, les enquêteurs connaissent des difficultés à rencontrer les électeurs et les adhérents des partis extrémistes[1043]. Ce candidat n'était pas dans l'annuaire téléphonique, nous avons alors contacté, à plusieurs reprises, la section locale du MNR, mais le parti a affirmé ne pas pouvoir nous communiquer les coordonnées personnelles de ce candidat. Pourtant, il aurait été intéressant de comprendre cet engagement à la lumière des remarques de V. Geisser et P. Oriol : « *il est de tradition pour les partis d'extrême droites de présenter des candidats issus des anciennes migrations* […] *comme si le FN et le MNR voulaient marquer par là leur attachement à l'identité migratoire de la ville tout en rejetant les "nouvelles migrations"* […] *considérées comme non intégrables* »[1044]. A la lumière des entretiens, nous avons dégagé trois types de profils de candidats de nationalité portugaise : d'une part, les candidats multi-engagés, d'autre part, les candidats apprentis et enfin, les candidats symboliques. Ces modèles ont été construits en croisant plusieurs critères notamment : conditions d'entrée en politique, ambition politique, degré d'investissement politique, engagement associatif ou syndical et parcours professionnel dans le pays de résidence.

[1043] - MOSSUZ-LAVAU Janine, *Les Français et la politique*, Paris, Editions Odile Jacob, 1994, p.167.
[1044] - GEISSER Vincent, ORIOL Paul, « Les élus d'"origine étrangère" aux élections municipales de mars 2001 : Paris, Lyon et Marseille », *op.cit.*, septembre-octobre 2002, p.37.

Tableau 30 - Caractéristiques des candidats multi-engagés-

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée	Profession	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Parti politique	Autres
L-24	Homme	29 ans	1979	Banquier	Oui/Oui	CSV	-Membre de la CCPL -Secrétaire d'une association folklorique portugaise à Esch-sur-Alzette
L-6	Homme	45 ans	1976	Chauffeur-livreur	Oui/Oui	Communiste	-Président du parti communiste portugais -Membre de la CCE
L-25	Femme	36 ans	1972	Ouvrière	Non/Oui	Socialiste	Élue syndicale
L-18	Homme	50 ans	1979	Responsable de magasin	Non/Oui	DP	Membre de la CCE

Dans le cas des candidats portugais multi-engagés, l'engagement politique et la candidature aux élections communales constituent l'aboutissement d'un investissement associatif ou syndical. Ainsi, certains ont milité dans des associations de défense pour les droits des étrangers. La structure consultative des étrangers de la ville peut également constituer un tremplin vers l'investissement politique. La candidature résulte d'une initiative personnelle, elle n'est sollicitée que pour la candidate L-25. La plupart de ces candidats parlent couramment la langue du pays d'installation, la plupart y ont fait leur scolarité. Par ailleurs, les parents de plusieurs de ces candidats ont une expérience associative dans le pays de résidence. Dans le même sens, la socialisation politique des candidats a orienté leur filiation idéologique : le candidat L-6 a grandi dans une famille communiste et la candidate L-25 dans une famille socialiste. Certains candidats occupent des professions qui les confrontent quotidiennement à être au contact de problèmes qui nécessitent des résolutions d'ordre politique. Il semble que leur statut professionnel ou associatif donne à ces candidats, le pouvoir de critiquer, de proposer, voire de décider. Or, ils se sentent démunis de moyens au

sein de la sphère associative et professionnelle, seul le domaine politique leur donne la possibilité de pouvoir s'exprimer, de se faire entendre en avançant des exemples rencontrés au sein de leurs activités associatives ou professionnelles.

Par ailleurs, l'association se présente comme un lieu d'apprentissage des mécanismes politiques et favorise l'intégration au système politique. Ainsi, certains décrivent leur engagement politique comme la suite logique, le *continuum* de leur engagement associatif. Sur les listes des candidats, ces activités associatives sont indiquées. Nous pouvons avancer l'hypothèse que le statut associatif vient renforcer la crédibilité de la liste, ainsi la notoriété associative peut être mise au service de la politique. C'est surtout le cas des Portugais qui se présentent au Luxembourg puisque le système électoral luxembourgeois fonctionne sur le principe du panachage obligeant ainsi les partis politiques à présenter des candidats dotés d'une certaine notoriété afin d'attirer le maximum de voix. Ces candidats sont qualifiés de multi-engagés parce qu'ils se trouvent dans plusieurs sphères publiques, mais également parce qu'ils participent de façon active[1045] aussi bien du côté luxembourgeois que du côté portugais. Certains sont inscrits sur les listes électorales portugaises et participent aux élections portugaises. Comme pour certains Bengladeshi en Angleterre, « *un engagement militant ou socioprofessionnel au "côté de la communauté" ne peut que se doubler d'un engagement politique dans les structures politiques* » du pays de résidence[1046].

[1045] - Par exemple, ils participent pleinement à la campagne électorale.
[1046] - NEVEU Catherine, « L'émergence de "leaders communautaires" à Spitalfields : processus réels et construction d'une catégorie » dans BLANC Maurice, BARS Sylvie le, *Les minorités dans la cité. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.150.

Tableau 31 - Caractéristiques des candidats symboliques -

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée	Profession	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Parti politique
F-2	Homme	55 ans	1967	Ouvrier	Non/Oui	Liste alternative
L-21	Femme	28 ans	Née au Luxembourg	Infirmière	Non/Non	CSV
L-22	Femme	23 ans	Née au Luxembourg	Travaille dans le domaine financier	Non/Oui	Les Verts
L-4	Femme	43 ans	1972	Restauratrice	Non/Non	Les Verts
L-27	Femme	23 ans	Née au Luxembourg	Femme au foyer	Non/Oui	Communiste

A l'opposé des candidats multi-engagés, il y a les candidats symboliques. Pour ces candidats, il s'agit d'une première expérience politique. Dans ce cas, la candidature est le fruit d'une sollicitation de la part des proches du milieu familial ou professionnel ; le candidat a peu de connaissances politiques. L'extrait d'entretien qui suit est très significatif :

> *« Je me suis engagée sur la liste pour mon père ! C'était pour lui faire plaisir parce qu'il était tout le temps en train de dire… faut que je m'inscrive ; c'était pour lui faire plaisir !…* […] *(Q :En plus de faire plaisir à votre père, est-ce que le parti communiste vous a attiré aussi par ses idées ?) Non, pas… non, non… c'est vraiment mon père parce qu'il leur manquait quelqu'un et heu… il leur manquait quelqu'un pour compléter la liste…*[…] *(Q : Quelles sont les idées du Parti qui vous tiennent à cœur ?)…* [hésitation]*… Non, honnêtement… j'me souviens pas… »* [Entretien L-27]

Dans certains cas, les candidats présentés ne sont pas inscrits sur les listes électorales de la commune de résidence[1047]. Ces candidats n'expriment pas d'ambitions politiques : comme si être présent sur la liste était une fin en soi. En plus d'être en retrait de la campagne électorale, ils se caractérisent par une faible adhésion partisane. Leur présence sur la liste est totalement symbolique : sollicités par leur environnement, ce sont des candidats alibis. Dans ce sens, le candidat portugais aux élections roubaisiennes estime que sa présence sur une liste à Roubaix est le résultat d'un concours de circonstances. Il manifeste une incompétence politique et ne compte pas se représenter :

[1047] - Alors que l'inscription sur les listes électorales est une condition indispensable pour se présenter en tant que candidat en France ou en Belgique, elle n'est pas nécessaire au Luxembourg.

> *« Mon voisin m'a proposé de m'inscrire sur sa liste… Il avait besoin de quelqu'un parce que si c'était moi… comme ça…. La politique, j'connais rien… mais comme mon voisin m'a proposé… le but n'était pas de faire de la politique… J'connais pas grand-chose à la politique parce que faut faire des études pour faire de la politique… il faut être… comment dire ?… Faut pas toujours dire la vérité !… Il faut mentir aux gens !… Les hommes politiques promettent beaucoup de choses mais ils ne donnent rien ! »* [Entretien F-2]

Ces candidats symboliques sont présents sur les listes des petits partis politiques. En effet, ces partis sont plus ouverts aux étrangers dans leur programme politique, mais ils éprouvent également des difficultés à constituer leur liste et sont donc plus susceptibles d'accueillir des candidatures européennes. Nous constatons également que les candidats symboliques sont souvent des femmes. Est-ce révélateur d'un manque de politisation des femmes portugaises ou d'une stratégie (cynique ?) de ceux qui composent les listes ?

Tableau 32 - Caractéristiques des candidats apprentis-

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée	Profession	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Parti politique
B-8	Homme	52 ans	1973	électricien	Oui/Oui	Socialiste
L-1	Homme	40 ans	1989 (Suisse en 1984)	Restaurateur	Non/Oui	ADR
L-23	Homme	27 ans	Né au Luxembourg	Éducateur	Non/Oui	Socialiste
L-26	Homme	27 ans	Né au Luxembourg	Ouvrier	Non/Oui	Les Verts

Enfin, un troisième profil intermédiaire a été défini, il s'agit de celui des candidats apprentis. Ce qui distingue les candidats apprentis des candidats symboliques, c'est que ces derniers n'envisagent pas de carrière politique. En effet, les candidats apprentis manifestent une ambition politique au moins à l'échelle locale. Ils ont souvent été sollicités pour se présenter sur les listes des candidats. Cette sollicitation peut-être le résultat d'une négociation entre une association portugaise et les partis politiques luxembourgeois[1048] :

> *« L'année dernière, vers décembre, le président de la CCPL me téléphone et un autre monsieur portugais m'a aussi appelé et ils m'ont demandé si j'connaissais des jeunes à Esch qui aurait bien voulu s'engager sur les listes de candidats pour les communales… Il avait*

[1048] - C'est également le cas entre les associations maghrébines et les partis politiques en France. Voir GEISSER Vincent, *op.cit.*, 1997, p.141.

> *besoin de mettre un jeune portugais… voilà, ils avaient pensé à moi et à mon frère, mon frère, il était pas très d'accord au début, alors moi, j'ai dit bon, j'sais pas si j'suis intéressé politiquement, ça n'a jamais été mon truc… Ca m'a jamais trop attiré, mais je serai prêt à discuter avec quelqu'un là-dessus pour voir… »* [entretien L-23]

Militant dans le parti socialiste portugais, le candidat portugais sur une liste belge s'est présenté suite à une invitation de la tête de liste :

> *« Etre sur la liste a été une invitation du tête de liste… donc je ne peux dire que oui !… Ils ont pas eu besoin de me faire un discours parce que nous nous connaissons depuis des années et on était amis… Et on m'a dit "bon, maintenant comme les Portugais peuvent participer et tout ça, sachant que tu es militant socialiste, qu'est-ce que ça te dit de t'inscrire au parti socialiste belge ?"… c'est très simple… J'étais socialiste déjà et y'a un protocole entre partis où les militants du parti portugais peuvent s'inscrire au parti belge… »* [Entretien B-8]

Si il ne compte pas se présenter aux communales de 2006 pour des raisons personnelles, il joue le rôle de relais pour trouver des candidats de nationalité portugaise, suite à une demande du PS :

> *« Des gens qui ne sont pas là pour la photo, qui sont là pour dire "oui, cette Belgique ouverte existe et je réponds présent et on verra ce que ça va donner", en espérant qu'il ne rentre pas dans ces listes-là pour défendre la communauté portugaise, ni pour défendre la communauté belge, mais défendre les citoyens de leur commune, toutes nationalités confondues où chacun mettra un peu de son parfum et peut-être de son intérêt… Mais qu'il se sente plutôt engager dans une cause commune… »* [Entretien B-8]

Plusieurs de ces candidats ne maîtrisent pas la langue luxembourgeoise et peuvent vivre ce fait comme un obstacle à leur participation politique.

> *« Je vais vous dire une chose si moi j'savais parler luxembourgeois, je serai beaucoup plus intégré dans la société luxembourgeoise…. Dans tous les domaines ! Si moi, je faisais parti, imaginez-vous, un conseiller de la commune, par exemple, qu'est-ce que moi j'ferai au milieu de vingt personnes, tout le monde parlait luxembourgeois et moi, j'suis là… hein ? C'est pas facile !… »* [Entretien L-1]

Ces candidats ne manifestent pas une appartenance partisane forte. Ils perçoivent l'espace politique comme un espace d'apprentissage.

> *« Parce que c'est la première fois que moi, je m'engage dans une liste… c'est la première fois que moi, je commence à avoir des notions de la politique luxembourgeoise hein ?... et, là, j'vais voir le système »* [entretien L-1]

En se fondant sur le modèle d'Olson, D. Gaxie[1049] dresse une liste des « *incitations sélectives* » que peut apporter un parti politique aux militants : postes de responsabilité, acquisition d'une culture, un capital social... Ces « *récompenses* » motiveraient l'engagement. Cependant, pour l'essentiel, les rétributions sont symboliques. Ainsi, dans le cas des candidats apprentis, l'appartenance au parti politique permet de mieux connaître le système électoral et partisan du pays d'installation. Dans le cas des candidats apprentis et symboliques, ils mettent en avant qu'ils ont été sollicités en raison de leur nationalité.

> *« Ils m'ont demandé… il fallait quand même avoir un Portugais dans sa liste... hein ?... pour pas… parce que Luxembourg, ils ont donné la facilité du droit de vote aux étrangers… »* [entretien L-1]

De façon générale, les candidats multi-engagés ou apprentis, indépendamment de leur origine, sont enclins socialement à entrer en politique. Le profil des engagés portugais n'est pas très éloigné de celui des autres élites politiques du pays à l'échelle locale[1050]. Dans ce sens, l'engagement dans une formation politique semble conditionné par des logiques sociales. Ainsi, dans les partis de Gauche, nous trouvons plutôt des Portugais issus de la classe ouvrière alors que dans les partis de Droite, ce sont des candidats exerçant plutôt une profession libérale ou commerciale. Les premiers sont plutôt militants associatifs et les seconds disposent d'une clientèle[1051]. Par ailleurs et généralement, la politique n'apparaît pas comme un moyen de faire du communautarisme, mais plutôt comme une opportunité de s'exprimer au nom de l'intérêt général en s'intéressant à tous les problèmes que peut connaître une collectivité locale.

> *« Le fait d'être Portugais me donne, j'dirais, un certain avantage parce que… il y a un certain vécu qui facilite certaine vision des problèmes des gens parce que… on a… moi, qui me sens quand même intégré à 100%, j'ai la vision de celui qui est Luxembourgeois et qui a une vie commune et de l'autre, de par mes racines et mon vécu, j'ai eu une vue sur le problème des gens différents… Et moi, mon but dans la politique, c'est de prendre ces expériences et d'essayer de défendre… d'œuvrer en faveur d'une meilleure intégration de tous… Puisque dans la politique, il ne faut pas dire qu'on fait de la politique pour une communauté ou pour une autre parce que les problèmes sont généraux pour tous ! C'est plutôt une question de société, une question de statut social… quelqu'un qui a un travail, un peu moins qualifié, mais qui pour autant un travail digne, et qui a une rémunération un peu plus basse, a des difficultés que d'autres n'ont pas et ça peut être pour un Portugais comme pour un autre… des*

[1049] - GAXIE, Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, vol.26, janvier-juin 1977, pp.123-154.
[1050] - GEISSER Vincent, *op.cit.*, 1997, pp.59-86.
[1051] - Distinction établie par GARRAUD Philippe, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, vol.38 n°3, juin 1988, p.413-415.

> *problèmes d'habitation, on les rencontre partout, des problèmes de scolarité partout »* [Entretien L-24]

> *« Honnêtement, j'fais ça pour les Portugais, j'veux qu'ils soient…qu'ils soient bien…*[…] *si nous, on est beaucoup à voter, on a plus de facilité de concrétiser certaines choses !... Ca veut pas dire que nous, on va créer une société à part, non !... Mais, on peut… j'sais pas… à dire "écoutez, faut faire quelque chose pour que les enfants, ils apprennent mieux le luxembourgeois, l'allemand et tout ça !"... parce que un enfant qui vient du Portugal à l'âge de 7, 8 ans, c'est pas facile à l'école donc il faut créer des cours spécialisés pour ça !... »* [entretien L-1]

Dans ce cas, les candidats estiment avoir une double expérience du fait de leurs origines portugaises et de leur parcours au Luxembourg. Cette situation peut les aider à mieux appréhender les problèmes de l'ensemble de la population. Ces candidats se positionnent contre le communautarisme et défendent l'idée selon laquelle les problèmes rencontrés par les habitants ne sont pas spécifiques à une population. Ainsi, ils souhaitent agir contre tous les problèmes généraux (logement, éducation etc…) qui peuvent toucher chaque habitant indépendamment de sa nationalité. C'est ce que M. Martiniello appelle « *la synthèse universalo-communautariste* », ainsi ces candidats « *sont sensibles aux questions qui touchent directement les populations issues de l'immigration* […] *ils ont parfois formulé des revendications précises. Ils l'ont fait non pas de manière particulariste mais bien en considérant que l'ensemble de ces questions relevait de l'intérêt général de la cité* »[1052]. Même si certains Portugais ont été sollicités en raison de leur nationalité, ils se refusent de défendre les intérêts des Portugais. En revanche, ils acceptent de se faire l'écho de certaines revendications spécifiques aux Portugais[1053]. Dans le même sens, plusieurs candidats ont été particulièrement sensibles aux problèmes rencontrés par les jeunes ou les femmes. L'identification à ces catégories intermédiaires peut-être une stratégie identitaire : rechercher des similitudes avec les groupes majoritaires sans renoncer à sa propre différence[1054]. Les identités ne sont pas des données figées, mais s'affirment en fonction des contextes et des relations sociales.

[1052] - MARTINIELLO Marco, *op.cit.*, 1998, p.144.
[1053] - Cette tension est également perceptible chez les personnes d'origine maghrébine mobilisées dans l'espace public français. Voir BEAUD Stéphane, « Paroles de militants "beurs". Notes sur quelques contradictions d'une mobilisation politique », *Genèses*, n° 40, septembre 2000, pp.131-143. Voir également GHEMMAZ Malika, « Les candidats d'origine maghrébine face au risque d'instrumentalisation », *Hommes & Migrations*, n° 1243, mai-juin 2003, p.65-76.
[1054] - MALEWSKA-PEYRE Hanna, « Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires » dans COLLECTIF, *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 2002, p.129.

Finalement, la candidature de nationalité portugaise est plurielle dans le sens où d'une part, plusieurs Portugais se sont portés candidats, d'autre part, ces candidats appartiennent à des listes partisanes différentes et enfin, ces candidats présentent des profils divers. Les partis politiques locaux ouvrent leurs listes aux candidats étrangers. La présence d'étrangers aussi bien dans le corps électoral que dans l'offre politique, a-t-elle une influence sur les programmes des partis politiques ? Pour apporter des éléments de réponses à cette question, nous avons porté une attention particulière à la campagne électorale des élections communales d'octobre 2005 à Esch-sur-Alzette.

C/ Regard sur la campagne électorale à Esch-sur-Alzette : l'enjeu des étrangers

À Esch-sur-Alzette, 20% des Portugais majeurs sont inscrits sur les listes électorales pour les communales de 2005. Comme il est démontré que les élections communales mobilisent plus les étrangers que les élections européennes, il est intéressant d'étudier le positionnement des partis politiques à l'égard de cet électorat, à travers le programme proposé et la langue utilisée pendant la campagne électorale à Esch-sur-Alzette. En raison de la concentration géographique de la population portugaise dans la ville, les Portugais disposent d'un poids électoral élevé localement. Ainsi, à l'approche des élections, ces citoyens sont courtisés par différents partis politiques cherchant de nouvelles voix électorales. Un des moyens de plus en plus utilisés consiste à présenter des candidats étrangers sur les listes[1055]. De plus, les partis politiques accordent une attention à l'électorat étranger dans leurs programmes et n'hésitent pas à s'adresser à lui en langue portugaise.

Les partis politiques ont pris conscience du nouvel électorat constitué par les étrangers en intégrant cette population dans leurs programmes. Mais comment en parlent-ils ? Les partis politiques utilisent différentes terminologies pour désigner les étrangers devenus citoyens. Nous parlons de « *citoyens non-luxembourgeois* », d' « *étrangers* », d' « *immigrés* » ou de « *population non-luxembourgeoise* »… Que recouvrent ces termes ? Supposent-ils une même réalité sociale ? L'étranger est défini par rapport à la population nationale : les Luxembourgeois. Ainsi, même si les étrangers sont inclus dans le processus électoral, ils ne sont pas vus comme des citoyens à part entière mais comme une catégorie spécifique de

[1055] - MARTINIELLO Marco, « Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? », *op.cit.*, 1998, p.13.

l'électorat. Parfois, dans le programme électoral d'un parti politique, plusieurs termes sont utilisés pour évoquer une même réalité : « *citoyens étrangers* » ou « *habitants non-luxembourgeois* ». Par ailleurs, des partis ont recours aux euphémismes : qui sont les « *jeunes* » ? Et la « *mixité sociale* » ne vise-t-elle pas une mixité ethnique ? L'accès des étrangers extra-communautaires aux élections locales de 2005 a contribué à brouiller les appellations. Dans la majorité des programmes des partis politiques, il y a une rubrique spécifique aux étrangers souvent intitulée « *intégration* ». Les mesures contenues dans cette rubrique présentent deux grandes dimensions. D'une part, une dimension linguistique : l'apprentissage du luxembourgeois est souhaité que ce soit pour les enfants ou les adultes étrangers. D'autre part, la dimension participative : l'insertion sociale et politique des étrangers est valorisée. Cependant, dans certains programmes, il y a des dispositions transversales à destination des étrangers : des mesures en faveur des étrangers sont glissées dans une rubrique générale comme celle de l'école, par exemple. La plupart des partis s'inscrivent à la fois dans une perspective d'intégration des étrangers et de société multiculturaliste. Les mesures proposées témoignent de cette double tendance. Par exemple, les partis préconisent souvent un apprentissage de la langue luxembourgeoise pour les étrangers mais demandent également que l'administration tienne compte de la réalité plurilinguistique du pays. Globalement, les programmes électoraux des partis politiques défendent d'une part, une certaine idée du multiculturalisme essentiellement portée par le plurilinguisme et d'autre part, une certaine idée de l'intégration sous le signe de l'universalisme qui fait de chaque individu "un habitant" (terme neutre qui véhicule des idées de cohésion et d'égalité) et "un citoyen" (participation politique). Les programmes des partis politiques sont le reflet d'une hésitation face à l'électorat étranger ; une hésitation quant à leur dénomination, quant à leur place au sein du programme et indirectement au sein de la société locale. Ainsi, les partis politiques sont tiraillés entre une conception universaliste et une conception différentialiste de la société luxembourgeoise. Cette tension est visible également à travers l'usage de différentes langues lors de la campagne électorale.

« *Le Luxembourg est un état xénophile historiquement dans la mesure où sa petite dimension et la triple appartenance à trois ensembles (la francophonie, les Etats de langue allemande et à l'espace douanier et économique du Bénélux) l'ont toujours obligé à inclure*

dans son identité, l'identité d'un autre »[1056]. Le plurilinguisme au Luxembourg et la perception de l'importance du corps électoral portugais semblent légitimer l'emploi de la langue portugaise dans l'espace politique local. Lors de la campagne électorale en vue des élections européennes de juin 2004[1057], une candidate portugaise de La Gauche a soulevé la question de la langue pour diffuser les informations électorales :

> *« Il faut faire des papiers en français pour que les Portugais comprennent »*

Cette demande n'émane pas seulement des acteurs portugais. Des Luxembourgeois s'expriment dans ce sens :

> « *Les Portugais font partie de la commune, il faut leur parler !* » [Entretien L-44 - Membre de la section locale d'Esch-sur-Alzette du DP]

La majorité des partis politiques a eu recours à l'usage de la langue portugaise que ce soit à travers la diffusion d'un tract, d'un programme électoral, de la rédaction d'un article dans le journal du parti ou encore lors de l'organisation d'une réunion politique. Le choix de la procédure ne dépend pas du positionnement idéologique; il semble que ce soient les moyens matériels du parti qui orientent celui-ci vers l'organisation d'une réunion ou vers la rédaction d'une partie du programme en langue portugaise. En effet, il est moins onéreux d'organiser une réunion en langue portugaise ou de faire un tract plutôt que de prévoir le programme électoral en plusieurs langues. Ainsi, les petits partis politiques tels que La Gauche, ont plutôt tendance à privilégier la tenue de réunions. Cependant, quelle que soit l'option choisie, cet effort linguistique de la part des partis politiques est la manifestation d'une prise de conscience d'un électorat potentiel auquel il est nécessaire de s'adapter et de s'adresser. Par ailleurs, les candidats portugais présents sur les listes sont parfois les porteurs de tels projets à destination de la population portugaise. Dans cette perspective, les Portugais jouent un rôle d'intermédiaire entre les partis politiques et l'électorat portugais.

Ainsi, certains partis, comme le D.P, ont choisi de diffuser leur programme électoral en plusieurs langues dont le portugais. D'autres ont préféré rédiger un tract en langue

[1056] - POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000, p.96.
[1057] - Réunion de La Gauche (Dei Lenk) à destination de la population portugaise – élections européennes de juin 2004 - Luxembourg-ville – Luxembourg – 10 juin 2004.

portugaise, tel est le choix de l'ADR. Parfois, cette initiative a été laissée à un parti politique portugais de la même tendance idéologique que le parti luxembourgeois ; à l'exemple du parti La Gauche. Ainsi, le parti portugais (Bloco de Esquerda) appelle les citoyens portugais à prendre part à l'élection communale et à donner leurs voix au parti politique luxembourgeois La Gauche[1058]. L'espace politique communal repose alors sur une configuration triangulaire : d'une part, l'électorat portugais, d'autre part, le parti politique portugais et enfin, le parti politique luxembourgeois soutenu. Le parti politique portugais est un intermédiaire dans la transaction électorale et vise à mettre en confiance l'électorat portugais puisque cette procédure vise à faciliter une identification partisane plus aisée pour le citoyen portugais. Cependant, certains partis n'ont pas utilisé la langue portugaise. C'est le cas des Verts qui estiment que les Portugais qui lisent le portugais, savent également lire le français. Ainsi, un programme en français suffit à informer les Portugais. De même, le LSAP n'a pas fait de tracts ou de réunions en langue portugaise car il estime d'une part que les étrangers sont peu nombreux à s'être inscrits, d'autre part, qu'il y a trop de nationalités à Esch : plus d'une centaine donc pourquoi favoriser une langue par rapport à une autre ? Enfin, cette démarche demanderait des moyens supplémentaires et rendrait le programme trop volumineux.

Dans les réunions publiques, la langue portugaise a pu être utilisée. Il s'agit essentiellement de réunions d'information sur les projets du parti à destination de la population portugaise. D'ailleurs, ces réunions ont lieu dans des quartiers notoirement portugais. Cependant, l'auditoire portugais attendu est faible voire inexistant. Nous avons participé à plusieurs réunions politiques[1059] qui avaient en commun d'une part, de s'adresser aux citoyens portugais et d'autre part, de rassembler peu voire aucun Portugais. Ces réunions ont pourtant été annoncées soit par des tracts envoyés dans les boîtes aux lettres soit par voie d'affichage. Ainsi, une affiche en portugais relative à la réunion du CSV à destination de la population portugaise était placardée sur la porte d'entrée du Centre Social et Culturel Portugais. Mais cette publicité n'a pas favorisé la participation. Lors de ces réunions, les candidats de nationalité portugaise prennent la parole pour expliquer en portugais, à leurs compatriotes présents dans la salle, le programme du parti. Lors d'une réunion, un candidat luxembourgeois s'est aussi exprimé en portugais pour souhaiter la bienvenue aux personnes portugaises. Par ailleurs, une association portugaise (*Les amis du 25 avril*) a organisé à Luxembourg-Ville, une réunion à la destination des Portugais. Cette réunion a rassemblé des

[1058] - L'appel au vote est disponible en annexe 38.
[1059] - Voir la liste des événements observés en annexe 5.

candidats portugais de toutes les tendances politiques et de plusieurs villes luxembourgeoises. Chaque candidat a présenté le programme électoral de son parti, en portugais, à un auditoire d'une vingtaine de personnes.

Par ailleurs, la presse écrite portugaise au Luxembourg peut-être perçue par les partis politiques comme un moyen de diffuser leurs idées. Ainsi des partis politiques (LASP ou le CSV) ont publié, dans le journal *Correio*, des affiches dont les slogans sont en portugais[1060]. En outre, présenter ses projets sur les ondes des radios portugaises devient un passage obligé de la campagne électorale pour l'ensemble des partis politiques. La campagne électorale des communales se fait également par le biais des médias portugais au Luxembourg. Même si le portugais n'est pas une des langues officielles du pays, il trouve toute sa place dans une campagne électorale locale où les citoyens portugais sont perçus comme un électorat potentiel. Orale ou écrite, la langue portugaise vise à s'adresser à une partie de l'électorat de la ville. La citoyenneté de l'Union a conduit les partis politiques luxembourgeois à redéfinir leurs stratégies électorales : désormais, les programmes des partis politiques intègrent des thèmes relatifs aux étrangers. L'émergence d'un électorat étranger contribue également à faire des partis luxembourgeois des « *partis attrape-tout* »[1061].

D/ Portugais aux élections, instrumentalisation ou démocratisation ?

Selon l'opinion commune, si des Portugais sont sur les listes des candidats et que la langue portugaise est utilisée pour véhiculer les idées du parti, c'est uniquement à des fins électoralistes : attirer les voix des électeurs portugais. Ce qui n'est pas choquant en soi car le but du parti politique est, comme celui d'une entreprise pour reprendre la métaphore de M. Offerlé[1062], de capitaliser des voix et de s'attirer une clientèle électorale aussi large que possible. Ce qui est plus paradoxal, c'est que les systèmes politiques des trois pays étudiés fonctionnent sur le modèle de l'intégration et que les élus représentent l'ensemble des habitants du pays et non pas une catégorie de ceux-ci. Et même si des études en France ou en

[1060] - Les publicités électorales sont disponibles en annexe 39. Elles sont extraites de *Correio*, 30 septembre 2005.
[1061] - Il s'agit d'un parti sans idéologie dont le but est d'accéder ou de se maintenir au pouvoir. Voir KIRCHHEIMER, « The Transformation of the Western European Party Systems » dans LAPALOMBARA Joseph, WEINER Myron (eds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton/New Jersey, 1966, pp.184-192.
[1062] - OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, PUF, collection « Que sais-je ? », 1997.

Belgique ont démontré qu'il n'existe pas de «*vote ethnique*»[1063], ce thème ne contribue pas moins à structurer les attitudes, les comportements et les stratégies des acteurs politiques[1064]. Ainsi au Luxembourg, pays où les Portugais sont perçus comme une nouvelle force politique, les partis politiques s'intéressent particulièrement aux électeurs et candidats portugais. En Belgique et en France, les partis politiques préfèrent attirer les voix des personnes d'origine maghrébine en présentant des candidats de la même origine : les Portugais ne sont pas perçus comme un électorat potentiel.

Cependant, les systèmes politiques des trois pays favorisent l'accès politique aux individus et non pas aux communautés. Comme le souligne M. Martiniello pour le cas de la Belgique : « *la simultanéité observée entre l'existence du processus d'exclusion politique des communautés ethniques en tant que telles et l'octroi d'opportunités d'ascension socio-économique individuelle pour certains "immigrés" constitue le cœur du "modèle" belge d'insertion des immigrés que l'on peut qualifier d'"intégration par l'exclusion". Il n'empêche nullement la reconnaissance de communautés culturelles, notamment dans le cadre d'infra-politiques inspirées par le multiculturalisme et l'interculturalisme, pourvu que ces communautés culturelles n'aspirent pas à devenir de surcroît des communautés politiques* »[1065]. Ce modèle établi pour la Belgique s'applique également pour le cas de la France et du Luxembourg : l'espace politique est considéré comme neutre et permettrait une ascension individuelle des étrangers. Les communautés peuvent s'exprimer notamment au niveau associatif. Comme le rappelle D. Schnapper pour la France, « *la politique nationale continue à ne pas admettre la représentation politique des groupes nationaux en tant que tels* »[1066].

Ainsi dans un contexte électoral, les Portugais traditionnellement considérés comme invisibles et dépolitisés peuvent devenir un enjeu visible et se mobiliser dans une certaine

[1063] - BOUSETTA Hassan, « Diversité culturelle et représentation politique : l'exception bruxelloise », Initiative belge inter-universitaire sur l'immigration et l'intégration, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004. KHELFAOUI Schérazade, « Un "vote maghrébin" en France ? », *Hérodote*, n° 80, 1er trimestre 1996. Ou encore RICHARD Jean-Luc, « Comment votent les jeunes Français issus de l'immigration ? », *Ville Ecole Intégration*, « La citoyenneté : héritage ou invention ? », n° 118, septembre 1999, pp.119-134.

[1064] - MARTINIELLO Marco, « Les enjeux de la représentation politique dans les sociétés d'immigration : le cas belge », Initiative belge inter-universitaire sur l'immigration et l'intégration, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004.

[1065] - MARTINIELLO Marco, « Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique » dans MARTINIELLO Marco, PONCELET Marc (dir.), *op.cit.*, 1993, p.179.

[1066] - SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, 1991, p.93.

mesure. Finalement, les candidats de nationalité portugaise se sont/ont été intégré(s) par les partis politiques luxembourgeois, même si l'intégration politique des Portugais, en tant qu'électeurs et candidats, reste faible et inachevée. Comme le notent V.Geisser et P. Oriol à propos des élections municipales françaises de 2001 : « *aucune force politique française, pas plus à Gauche qu'à Droite, n'a véritablement joué le jeu des candidatures européennes* »[1067]. Et le spectre des listes non-nationales que les ressortissants communautaires présenteraient pour prendre le pouvoir au niveau communal, spectre qui était avancé comme argument contre le droit vote aux étrangers au Luxembourg, s'est avéré être une hantise sans fondement réel.

A travers notre étude de cas, nous avons vu que le nombre de candidatures portugaises aux élections ne dépend pas de l'importance de la population portugaise dans la population locale, mais plutôt de la perception de l'importance de cette population. Au Luxembourg, le degré de mobilisation des candidats portugais est le plus important parce que la population portugaise est perçue comme une réalité incontournable. Alors qu'à Roubaix, les Portugais sont peu nombreux sur les listes de candidats alors qu'ils représentent la première population européenne dans la ville. Dans ce cas, le « *paratonnerre maghrébin* »[1068] semble faire effet : les candidats maghrébins sont plus convoités que les candidats portugais. Enfin, en Belgique, le peu de candidats portugais semble faire écho à la faiblesse numérique de la population portugaise. Mais quel que soit le pays, les citoyens portugais restent peu nombreux dans les institutions politiques. Ils sont sous-représentés par rapport à leur poids démographique dans la société et dans l'électorat.

Conclusion : une lente émergence de la citoyenneté politique de l'Union au gré des contraintes et opportunités structurelles

Nous avons vu comment des contraintes et des opportunités définies par des structures institutionnelles nationales ou locales ont une incidence sur les modalités organisatrices et sur le niveau de mobilisation des Portugais. Que ce soit au niveau des inscriptions électorales ou des candidatures, que ce soit pour les élections européennes ou les élections locales, les

[1067] - GEISSER Vincent, ORIOL Paul, « Les Français d'"origine étrangère" aux élections municipales de 2001 », *Migrations Société*, Dossier : « Les élus étrangers ou d'origine étrangère dans divers pays européens », n° 77, septembre-octobre 2001, p.49.
[1068] - CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise protégée par le paratonnerre maghrébin », *op.cit.*, 1989-1990, pp.115-119.

ressortissants européens ne deviennent citoyens actifs qu'en fonction des circonstances. Dans ces conditions, la citoyenneté de l'Union est une micro-citoyenneté dans sa mise en place (différentes limites apportées par les Etats-membres) et dans sa pratique : les inscriptions électorales et les candidatures des ressortissants européens restent marginales. Par ailleurs, « *le fait que l'Union impose un statut politique uniforme ne signifie pas uniformisation* »[1069]. S. Strudel insiste sur l'importance du cadre national dans le façonnement de la citoyenneté de l'Union. Chaque pays produit un type de citoyen de l'Union qu'il va plus ou moins convoiter. La citoyenneté de l'Union est différente selon les pays : la variation de la participation des citoyens de l'Union peut dépendre des efforts de sensibilisation au vote menés par le pays de résidence, mais également de l'ouverture du système politique des Etats aux étrangers. La participation politique des citoyens de l'Union questionne les modèles d'inclusion ou d'exclusion des Etats : comment les Etats réagissent-ils face à cet électorat étranger ? Vont-ils favoriser l'expression politique des citoyens de l'Union ? Les systèmes politiques des pays étudiés cherchent à favoriser une inclusion individuelle des citoyens de l'Union mais les systèmes électoraux rendent difficile l'accès au pouvoir. Finalement, la mise en place de la citoyenneté de l'Union dans les Etats-membres met en lumière les limites des modèles d'intégration politique des étrangers des différents Etats. Ces deux premiers chapitres nous ont permis de voir la faiblesse la mobilisation électorale des Portugais et d'en comprendre les raisons structurelles. Pour compléter cette étude, l'analyse des entretiens menés auprès de citoyens portugais nous permettra de mieux saisir le sens de leur participation ou non-participation électorale.

[1069] - STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *op.cit.*, février 2003, p.5.

CHAPITRE VI/ LES MODELES EXPLICATIFS DE LA PARTICIPATION ELECTORALE DES PORTUGAIS

Dans ce chapitre, il s'agit de comprendre à la fois, les raisons du passage à la participation électorale et celles du retrait électoral. En effet, nous avons vu que peu de Portugais se sont inscrits sur les listes électorales pour voter aux élections dans leur pays de résidence. Nous avons montré que la structure des opportunités pouvait être une explication. Mais, elle ne suffit pas à comprendre pourquoi devant une même structure des opportunités politiques, certains citoyens portugais deviennent des électeurs effectifs alors que d'autres restent dans la passivité politique. Il nous semble qu'une étude des discours des Portugais actifs et passifs se révèle indispensable pour apporter des éléments de réponse. Cette étude nous permettra également d'interroger une de nos hypothèses de recherche : y a-t-il une différence de ressources entre ceux qui se mobilisent et ceux qui restent en marge des élections ? Quelle(s) idée(s) ont-ils de la politique ? Comment vivent-ils leur nouvelle citoyenneté ? Pourquoi certains Portugais ne s'inscrivent-ils pas sur les listes électorales ? Est-ce le résultat d'une exclusion sociale ? Se sentent-ils incompétents pour participer aux élections ?

Les Portugais ne constituent pas une population homogène du point de vue de la participation politique. Leurs cheminements migratoires et professionnels les conduisent à adopter des comportements électoraux différents, à avoir des représentations politiques et des appartenances identitaires variables. Pour rendre compte de cette complexité, nous avons construit quatre modèles[1070] : le modèle de l'exclusion socio-politique, ensuite celui de l'indifférence politique, puis celui de la citoyenneté de résidence et enfin le modèle de la citoyenneté binationale. Cette typologie vise à mettre en évidence d'une part, la diversité de la participation électorale et d'autre part, les multiples facettes de l'exclusion électorale. Ces différents modèles s'alimentent des entretiens réalisés en France, en Belgique et au Luxembourg. Certains modèles semblent prédominer dans certains pays. Avant de présenter les différents modèles, il convient de revenir sur les itinéraires migratoires des Portugais.

[1070] - Au sujet de la construction de ces modèles, voir fin de la section II du chapitre I de la première partie.

SECTION I/ ITINÉRAIRES MIGRATOIRES DES PORTUGAIS EN EUROPE DU NORD

« *Toute étude de l'émigration qui négligerait les conditions d'origine des émigrés, se condamnerait à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue, à la fois partielle et ethnocentrique* »[1071]. Ainsi, nous avons accordé une attention particulière aux conditions de migration des Portugais. Leurs itinéraires migratoires présentent de nombreuses similitudes. Souvent venus directement et parfois clandestinement en Europe du Nord, pour des raisons essentiellement économiques, les Portugais ont en tête un projet bien précis qu'ils souhaitent réaliser en peu de temps pour retourner rapidement au Portugal.

§I/ Une tendance à l'immigration directe et clandestine

Nous avons retracé le parcours migratoire de chaque enquêté. Il apparaît que les Portugais sont souvent venus directement dans le pays d'installation. Cette arrivée a été rendue possible grâce à un réseau familial et/ou de passeurs.

A/ Les deux types de parcours migratoires : le parcours direct ou indirect

La majorité des Portugais installés en France et en Belgique sont directement venus dans ces pays. Pour le Luxembourg, certaines études défendent l'idée selon laquelle le Luxembourg est une destination « *ciblée* » dès l'origine par les Portugais[1072]. Cependant, nos entretiens viennent nuancer cette position. Une partie des Portugais vient directement au Luxembourg alors que l'autre partie est passée par différents pays européens. Souvent, les statistiques ne rendent pas compte de cette double tendance puisqu'elles s'appuient sur la nationalité ou le pays de naissance de l'individu et non pas sur son pays de départ. Dans le cas du parcours indirect, les Portugais ont résidé dans d'autres pays européens, avant de venir s'établir dans le pays où ils habitent aujourd'hui. C'est le cas des étrangers qui se sont installés à proximité de la frontière luxembourgeoise (en France ou en Belgique) et qui ont finalement choisi de venir travailler au Luxembourg.

[1071] - SAYAD Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, juin 1977, p.59.
[1072] - CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *op.cit.*, 1987, p.24.

> *« Mais, j'avais un oncle à Longwy, c'est pourquoi j'ai atterri à Longwy. Et cet oncle, il avait de la famille à Paris et c'est là que m'ont conduit ces passeurs et donc le lendemain, mon oncle qui habitait Longwy, il est venu me chercher par train et là, il m'a amené à Longwy où j'ai resté un an… et le mois d'avril 64, j'suis venu au Luxembourg pour la première fois jusqu'à aujourd'hui…*[…] *J'ai travaillé un an en France et on disait peut être avec raison qu'au Luxembourg, on gagnait plus et voilà, c'est la raison qui m'a amené de Longwy au Luxembourg, y'a que vingt kilomètres donc c'est pas* [rires]*… »* [Entretien L-17]

La priorité des Portugais, dans les années soixante, était de trouver un travail le mieux rémunéré possible ; ainsi une fois en Europe du Nord, les frontières n'étaient pas un obstacle. Par ailleurs, nous pouvons également signaler le cas des Portugais qui avant de venir en Europe du Nord, ont émigré à l'intérieur même du Portugal, notamment vers de grandes villes pour pouvoir y chercher du travail. C'est le cas de l'enquêté B-14 qui s'est d'abord rendu à Lisbonne, ville dans laquelle il a travaillé pendant plusieurs années avant de rejoindre la Belgique. Il y a également ceux qui ont passé quelques années dans les pays d'Afrique, alors colonisés par le Portugal ou dans les pays lusophones comme le Brésil. Ainsi, l'enquêté B-12 s'est d'abord installé au Brésil pendant quatre années avant de rejoindre la Belgique, par l'intermédiaire de son frère qui y résidait depuis plusieurs années. Dans l'hypothèse du parcours indirect, le pays d'installation est l'aboutissement d'un cheminement migratoire. En revanche, dans le cas du parcours direct, les Portugais quittent leur pays d'origine dans le but de venir s'établir directement dans un pays. En général, les enquêtés qui se sont installés en Belgique et en France répondent au schéma du parcours direct alors que les Portugais qui résident au Luxembourg sont plus nombreux à avoir séjourné préalablement dans les pays européens limitrophes. Le départ du Portugal et l'installation dans les pays de l'Europe du Nord sont rendus possibles grâce aux relations familiales, amicales ou/et au passeur.

B/ Les voies d'accès à l'Europe du Nord : la filière légale ou clandestine

Les Portugais quittent leur pays grâce à un contrat de travail, à une mesure de regroupement familial ou clandestinement. Le Portugais qui quitte en règle son pays grâce à une autorisation de l'Office d'Emigration Portugais est un *introduzido*[1073] et mène son voyage sans périls. Toutefois, l'émigration portugaise qui se dirige vers la France entre 1958 et 1974 est à 50% clandestine[1074]. Plusieurs profils d'émigrants clandestins peuvent être définis[1075] : d'une part, les Portugais qui émigrent en ayant recours au passeur ; ceux qui entrent dans un

[1073] - Personne introduite en France par la voie légale.
[1074] - PEREIRA Victor, « L'Etat portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974 », *op.cit.*, 2ème semestre 2002, p.18.
[1075] - Catégories définies par ANIDO Nayade, FREIRE Rubens, *op.cit.*, 1978, p.51.

pays en qualité de touristes et qui régularisent ensuite leur situation et enfin, ceux qui viennent pour effectuer un travail temporaire et qui restent une fois leur contrat arrivé à échéance. Sous la dictature de Salazar, la majorité des cas clandestins correspond au passage transfrontalier sans autorisation, avec le concours d'un passeur.

> *« Nous sommes venus clandestinement parce qu'on n'avait pas de passeport pour venir, on n'avait pas de contrat… mais avec un contrat qu'on a fait avec le passeur de nous trouver du travail…*[…] *on a est venu en bus, de Bragua jusqu'à la frontière… là, y'avait quelqu'un qui nous attendait dans un restaurant pour nous donner à manger donc nous avons mangé et après au soir, nous sommes partis vers sa maison pour attendre peut-être une heure, deux heures, pour passer la frontière tranquillement… et après quelqu'un nous a pris en voiture… à l'époque on a dû payer… c'est ma sœur qui a payé et après je l'ai remboursée… On a payé 10 000 escudos… ça représentait le salaire de plusieurs mois… car j'gagnais 200 ou 300 escudos par mois… Le premier travail, j'l'ai trouvé grâce au contrat que le passeur avait avec nous… c'était lui, il était chargé de nous trouver du travail… c'était convenu dans le prix de nous trouver du travail ! C'est lui qui se démerdait pour nous trouver du travail… qu'on puisse avoir des papiers parce que nous, on avait simplement un récépissé dès qu'on passait la frontière à Hendaye, la police nous donnait un récépissé… et après qu'on a eu un contrat de travail, on avait droit au papier, la carte de séjour et tout ça… pour être légalisé parce qu'on était clandestins ! »* [Entretien F-12]

> *« Je suis venu clandestin avec le passeport d'un autre et avec une voiture que j'ai payé à ce moment là au moins 20 000 francs belges à un type qui faisait que ça : il trouvait les passeports, ils mettaient la photo de vous… Je suis venu directement avec ma famille et mes enfants… Mais à la frontière, on a passé à pied…mais j'ai quand même arrivé… et j'ai trouvé un patron et le patron il vous aimait bien et il vous faisait les papiers »* [Entretien B-3]

En dehors du contrat de travail ou du regroupement familial, la seule voie pour se rendre à l'étranger, dans les années soixante/soixante-dix est celle de la clandestinité. Mais, ce voyage clandestin ne peut se réaliser sans le concours d'un passeur. Les candidats à l'émigration passent un contrat avec le passeur : en échange d'une somme d'argent importante, le passeur s'engage à les aider dans leur traversée de la péninsule ibérique, il peut également fournir de faux papiers d'identité et même trouver un travail au clandestin. Le travail est présenté comme la clef de la régularisation de la situation de l'enquêté. Ainsi, pour un Portugais, dépourvu de réseaux familial et amical, l'expérience migratoire repose sur deux éléments fondamentaux : d'une part, le passeur qui tient un rôle d'intermédiaire entre la société d'origine et la société d'installation et d'autre part, le travail qui permet d'être reconnu dans le pays de résidence. En effet, à la lumière de plusieurs récits, il apparaît que les Portugais n'avaient aucune difficulté à régulariser leur situation, une fois en Europe du Nord. Par ailleurs, de nombreux récits reviennent sur les pénibles conditions de voyage lorsque la traversée de la péninsule ibérique et de la France se fait de façon clandestine. Le départ reste un souvenir indélébile ; le voyage est long et éprouvant.

> *« Moi, c'était la France qui m'attirait et donc j'suis arrivé ici, à la frontière française, à Longwy… le 20 mars 63… je m'en rappelle encore, après être parti le 3 mars… donc rien que le chemin, ça nous a pris 17 jours pour arriver du Portugal jusqu'à Paris ! La plupart du temps, on est à pied… De mon petit village, on est parti cinq personnes, donc, moi, certainement, j'étais le plus jeune vu que j'avais que 17 ans à ce moment là… Et, on est partis cinq et… quelques jours après, on s'est retrouvés à 85 !* […] *et en France, le dernier trajet en voiture, c'était plutôt dans un camion, on était 85 dans un camion, vous devez vous imaginer, c'était la pagaille tellement… On était à 85, en plus le camion, il était bâché, il était fermé, y'avait une chaleur énorme même si on était au mois de mars, c'était… encore l'hiver, mais c'était une chaleur énorme… Chacun avait sa façon de penser… Les uns pleuraient, les autres, ils criaient… »* [Entretien L-17]

Le voyage jusqu'en Europe du Nord est très long dans la mesure où les déplacements se font essentiellement à pied et dépendent de nombreux aléas tels que la météo ou la présence de patrouilles de police portugaises ou espagnoles. Ainsi, certains Portugais ont dû attendre plusieurs jours avant de passer la frontière vers l'Espagne car des policiers patrouillaient. Une fois arrivé en Europe du Nord, le clandestin connaît également des difficultés :

> *« Quand j'étais parti du Portugal, c'était en 71… J'avais que 16 ans à l'époque et j'suis allé à Luxembourg au Grund… J'avais pas de famille, j'étais avec un passeur, on avait payé un passeur pour qu'il m'amène ici, à l'époque 6 000 escudos ! Et puis, finalement, j'ai atterri à Grund parce que le passeur, il m'a trouvé un logement à Grund, on était à 24 dans une chambre ! C'est-à-dire, à cette époque là, il y avait les lits les uns sur les autres… Moi, je dormais au deuxième étage du lit et celui qui dormait en dessous, je le connaissais pas… On dirait des sauvages ! C'était très pénible parce que y'avait plein de gens qui arrivaient et bon, on n'avait pas beaucoup d'argent, on pouvait rien demander à personne parce qu'on dirait que c'était tous des affamés !… Quand je me mets à réfléchir tous ces choses là, c'est pénible… Bon, et puis, ce passeur, avec beaucoup de difficultés, il m'a trouvé un travail… Il m'a trouvé tout d'abord, un travail que c'était balayer les trottoirs… alors on était à trois en fait, trois jeunes comme ça… et puis, le matin, on devait être là à 8H00, nous à 7H00 du matin, on était là… On attendait devant la porte, il avait une vieille coccinelle qui nous amenait jusqu'au travail et puis, y'avait le chef chantier et y'avait un des trois qui était un peu plus costaud, il a gardé celui là et nous, il nous a ramenés au Ministère du travail… Il nous a laissé devant la porte et on ne savait pas trop quoi faire ! Je savais pas quoi faire… Et, on a traîné, on a traîné jusqu'à trouver le chemin pour aller au Grund. Et vue qu'on savait pas quoi faire, on devait rejoindre le passeur… le passeur, il habitait…à Belvaux alors mon copain qui était avec moi, il avait un beau frère qui habitait rue de Schifflange à Esch… Alors, on a pris un billet de train et on arrive à Schifflange et on est sorti à Schifflange !* [rires]*… Alors, on a fait tout ce chemin à pied jusqu'à Esch et puis, on devait aller jusqu'à Belvaux pour trouver le passeur… à travers les informations, on voyait les plaques Belvaux, mais malheureusement, on a pris la fausse direction… Vous savez à Esch, y'a route de Belvaux et route de Belval… Et on allait à Belvaux par de l'autre côté et après, on est retourné en arrière et on a pris le bon chemin… Mais, on a pas trouvé le passeur et on a trouvé en revenant, la maison du beau frère à Esch, il était en train de faire à manger et nous, on a tout mangé parce que… les pieds, ils saignaient, on avait faim, c'était terrible !… Et puis, le lendemain, le passeur est venu au Grund et puis, il nous a trouvé du travail dans la construction… ce qui était pénible à l'époque, on m'a mis, le premier jour de travail, avec un marteau piqueur qui*

> *pesait 50 kilos et moi, j'pesais que 42 à l'époque ! Donc… c'était pour faire les fondations des maisons… le transport, c'était un camion avec une bâche… des choses très pénibles et ça marque un souvenir un peu triste… »* [Entretien L-5]

Les personnes qui émigrent de façon clandestine en dehors de tout réseau, deviennent complètement dépendantes du passeur. Elles dépendent du passeur au moment du voyage, mais également une fois, arrivées sur le territoire du pays puisque c'est le passeur qui cherche un logement et un travail. D'ailleurs, dans le récit, il apparaît que le passeur est sujet et acteur : c'est le passeur qui trouve le logement et le travail. L'enquêté est rendu passif *(« Il m'a trouvé un travail »,* « *On attendait devant la porte »)* et ignorant (« *on ne savait pas trop quoi faire ! Je savais pas quoi faire… »).* La quête du passeur, à la suite de la perte de l'emploi, montre à quel point le destin de l'enquêté dépend du passeur qui possède la connaissance du terrain luxembourgeois. A travers cet extrait, nous percevons toute la souffrance de l'enquêté : une souffrance à la fois physique (la faim, la blessure aux pieds…) et morale (abandon, sentiment d'être perdu). Cette souffrance fait écho aux difficiles conditions de vie des Portugais au moment de leur arrivée. En effet, les Portugais qui se rendent à l'étranger sans aucune relation personnelle, sont vulnérables et peuvent être victimes des marchands de sommeil.

> *« Dans le temps quand les gens ont commencé à arriver ici en Belgique… y'avait trois, quatre petites villes au Portugal qui venaient ici en Belgique… et on disait qu'il y avait un restaurant portugais à Bruxelles, dans le temps de Salazar, les gens venaient chez lui, mais ils devaient travailler six, sept mois chez lui gratuitement pour avoir un passeport… il avait des connaissances avec l'ambassadeur et quand les gens venaient du Portugal, ils avaient pas droit au passeport puisque Salazar, ils laissaient partir personne »* [Entretien B-12]

> *« A Esch, vers 1974/1975, il y avait un marchand de sommeil : cent trente Portugais étaient entassés dans trois chambres avec quelques douches et un WC. Mais la loi luxembourgeoise ne prévoyait rien pour mettre fin à la location de taudis, juste une amende. »* [Entretien L-40 avec l'ancien éditeur du journal *Verdade*]

Toutefois, tous les Portugais qui ont émigré en Europe du Nord ne sont pas à la merci de réseaux de passeurs. Le candidat à l'émigration compte en général sur un réseau familial ou amical. Ces réseaux existeraient en France depuis le début du XXème siècle[1076]. Dans ce cas, les clandestins n'ont recours au passeur que pour la traversée ; une fois arrivés à bon port, ce sont les amis ou les membres de la famille qui les prennent en charge.

[1076] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Les Portugais : parcours migratoires et diaspora » dans BAROU Jacques, HUU KHOA Le (dir.), *L'immigration entre loi et vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.134.

> *« J'avais un oncle qui était ici qui travaillait pour son compte et il m'avait dit "toi, comme j'te connais, tu es pas mal dans ton métier, tu peux toujours réussir au Luxembourg !"… »* [Entretien L-3]

> *« Ma femme était déjà là… Les beaux-parents étaient déjà là… alors… c'était pas très très difficile…et on a trouvé tout de suite du travail »* [Entretien B-1]

L'enquêté B-16 est venu en Belgique, accompagné de ses parents alors qu'il avait seize ans. Son oncle et certains cousins étaient déjà installés en Belgique. L'enquêtée B-6 est venue rejoindre son père qui travaillait dans les mines en Belgique. Il exerçait la même profession dans l'Alentejo à Ajustrel et il est venu en Belgique avec un contrat de travail. Le réseau familial ou amical est sécurisant pour l'émigré : avoir des gens du village ou de la famille qui ont vécu la même expérience, c'est une façon de bénéficier de leurs conseils et également d'être aiguillé une fois sur la terre d'exil. A défaut, les personnes se retrouvent dépendantes du passeur. Par ailleurs, les Portugais qui s'installent à l'étranger peuvent être le noyau d'un nouveau réseau. C'est le cas de l'enquêté L-1 qui est à l'origine de la venue de ses six frères au Luxembourg.

A. Cordeiro a défini plusieurs figures de l'immigration portugaise[1077] : tout d'abord, le père de famille, analphabète, de trente-quarante ans qui émigre à partir des années soixante dans un but économique ; ensuite, le démobilisé de la guerre coloniale qui part plutôt après 1968 à la suite de son service militaire ; par ailleurs, il y a la figure du réfractaire : homme de moins de vingt ans qui refuse d'effectuer le service militaire et enfin le jeune né au Portugal, arrivé enfant et partiellement scolarisé dans le pays d'accueil. Nous pouvons ajouter à ces figures celle de l'individu qui émigre dans le cas d'un regroupement familial. En outre, les Portugais viennent essentiellement des régions rurales du Nord du Portugal. Grâce aux entretiens réalisés, nous avons pu localiser précisément les régions de départ en fonction du pays d'installation.

§II/ Géographies et motivations des départs des Portugais vers l'Europe du Nord

Les Portugais qui ont émigré vers l'Europe du Nord sont surtout originaires de la moitié nord du Portugal, région caractérisée par l'activité agricole et la pauvreté d'une grande

[1077] - CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise de France à l'heure de l'Europe de 93 », *op.cit.*, mars 1989, pp.103-105.

partie de ses habitants. Ainsi, des motivations économiques sont souvent la cause des départs vers l'étranger.

A/ Les régions de départ vers l'Europe du Nord : les réserves de main d'œuvre au Nord du Tage

L'émigration portugaise est essentiellement rurale. Cependant, une émigration urbaine se développe également. Géographiquement, la plupart des personnes interrogées sont originaires du Nord du Portugal ; toutefois, certaines particularités se dégagent en fonction de la destination. Les Portugais au Luxembourg viennent essentiellement de deux régions que nous pouvons représenter par des triangles[1078]. D'une part, le triangle du Nord composé par Porto, Braga et Vila Real. Cette partie du Portugal est plutôt rurale où « *la rigueur des conditions naturelles semble plus difficile à surmonter* »[1079]. Ainsi, les Portugais émigrent pour échapper aux difficiles conditions de vie. Partir à l'étranger provisoirement permet de gagner une certaine somme d'argent et de revenir au pays. Cette migration serait pendulaire ou circulaire. D'autre part, le triangle du Centre à savoir Figueira da Foz, Coimbra et Viseu. « *A côté d'une émigration provenant du Nord, on retrouve au Luxembourg des travailleurs portugais, en nombre important provenant des régions comme celles de Figueira da Foz et Lisbonne. Ceux-ci plus formés, souvent avec un métier qualifié, constituent une force de travail gratifiante pour le patronat* »[1080]. Dans ces régions, l'émigration peut toucher une population importante du village, comme c'est le cas de Mortagua qui est localisé dans le deuxième triangle. Ces deux régions connaissent des difficultés économiques qui poussent les Portugais à migrer. Nous pouvons supposer que dans les deux triangles, des réseaux se sont constitués pour favoriser les départs vers l'étranger.

Les Portugais installés en France proviennent principalement des régions du Nord du Portugal telles que Braga, Leiria ou Porto[1081]. Plus précisément, M. da Mota a repéré deux vagues d'émigration portugaise indépendantes vers l'arrondissement de Lille. La première vague date de 1917 au début des années trente : peu nombreux, ces Portugais issus de milieux urbains et alphabétisés se sont facilement intégrés dans la société françaises. Ensuite, une

[1078] - Pour localiser les villes, une carte du Portugal est disponible en annexe 2.
[1079] - GUICHARD François, *Géographie du Portugal*, Paris, Masson, 1990, p.126.
[1080] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, p.30.
[1081] - ROCHA TRINDADE Maria Beatriz (dir.), *Sociologia das migraçãoes*, Liboa, Universidade Aberda, 1995, p.160.

deuxième vague se développe entre les années 1962 et 1975[1082]. A. Marrucho avait établi les régions de provenance des Portugais à Roubaix. Essentiellement venus du Nord du Portugal, les Portugais à Roubaix sont issus de milieu agricole ou ouvrier[1083]. A partir de la consultation d'un échantillon des fiches consulaires, A. Marrucho détermine les districts d'origine des Portugais de Roubaix : « *il y a une liaison entre l'industrie roubaisienne et celle présente dans les deux districts (Braga et Castelo Branco)* […] *Tant à Braga qu'à Castelo Branco, parmi les industries qui existent, il y en a une qui domine les autres c'est le textile* »[1084] Les Portugais de Roubaix sont également originaires de Covilhã, « *bassin industriel du Portugal intérieur* […] *qui a toujours dépendu à peu près exclusivement du travail de la laine* »[1085].

> *« Moi travailler avec mon mari à l'usine parce que la ville que nous, habitait au Portugal, Guimaraes et là-bas, beaucoup d'usines de textile… et nous, travailler toujours le textile »* [Entretien F-18]

> *« Dans la région de Guimaraes, on travaillait le textile et on aboutit dans une région textile comme ça on vient et on travaille tout de suite… Je connaissais le textile au Portugal, on est arrivé ici dans le Nord de la France comme ici c'est du textile* […] *à Roubaix, y'avait tout plein d'usines de confection… tout là* [Il indique la rue perpendiculaire à sa rue]*… dans n'importe quelle rue, y'avait une confection… y'avait beaucoup de travail ! Ailleurs, y'avait que le bâtiment… et les travaux publics ailleurs… à Marseille, à Lyon… A Saint-Etienne, y'avait rien ! Tandis qu'ici, y'avait des usines… »* [Entretien F-15]

> *« A Paris, malgré qu'on trouvait beaucoup de boulot… et ben dans le Nord, ils ont trouvé qu'il y avait plus de facilités de trouver un logement !… Alors c'est pour ça que les gens sont venus dans la région de Lille et surtout Roubaix »* [Entretien F-3]

Le choix de Roubaix s'explique par la profession exercée : pour un ouvrier dans le textile au Portugal, venir à Roubaix permettait d'exercer une profession dans sa spécialité et d'être mieux payé. En plus du réseau familial ou amical, les opportunités de travail et de logement guident les Portugais vers certaines villes plutôt que d'autres. Dans le Nord, il y a peu de bidonvilles, les logements fournis par le patronat sont très nombreux[1086]. En revanche si la capitale française offre de nombreuses opportunités professionnelles, les possibilités de se loger sont limitées[1087]. Ainsi, la concentration des Portugais dans certains quartiers résulte

[1082] - DA MOTA Miguel, « Les Portugais de Guimaraes et de Covilha dans l'arrondissement de Lille depuis 1917 » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2003, pp.12-31.
[1083] - MARRUCHO Antonio, *op.cit.*, 1982, p.17.
[1084] - *Ibidem*, p.53.
[1085] - GUICHARD François, *op.cit.*, 1990, p.133.
[1086] - MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000, p.84.
[1087] - VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *op.cit.*, 1995.

plus de raisons socio-économiques que de raisons ethniques : les classes défavorisées ont tendance à vivre dans certains quartiers où le logement est le plus accessible.

Les Portugais installés à Ixelles proviennent essentiellement du Nord et du Sud du Portugal. Déjà dans les années soixante-dix, un rapport[1088] établissait un double profil du Portugais quittant son pays pour la Belgique : ouvrier ou domestique. Les ouvriers seraient originaires du Sud du Portugal alors que les domestiques viendraient de tout le pays. En effet, certains Portugais de Belgique sont originaires de la partie Sud du Portugal, plus précisément de l'Alentejo. Dans cette région, dominent les grands domaines agricoles mais les rendements y sont faibles à cause de la sécheresse des terres. Par ailleurs, dans l'Alentejo, « *en 1970, la population agricole comptait 2% de patrons, 16% de petits agriculteurs indépendants et 82% de salariés, desquels 87% au statut précaire de travailleurs temporaires ne trouvant généralement d'emploi qu'à l'occasion des gros travaux et de contrats de quelques semaines pour la culture de la tomate* »[1089]. A. Marrucho et M. da Mota ont démontré que les Portugais ouvriers dans l'industrie textile à Roubaix, l'étaient déjà dans leur région portugaise d'origine[1090]. Nous pouvons constater, dans une certaine mesure, le même phénomène pour les Portugais migrants en Belgique : en effet, certains d'entre eux, venant du Sud du Portugal et travaillant dans les mines de cuivre, de fer ou de zinc, ont exercé la même activité dans le Sud de la Wallonie[1091]. Ainsi, la migration n'entraîne pas systématiquement une reconversion professionnelle ; elle peut s'inscrire dans une continuité : les migrants employés sont déjà formés au métier et connaissent une valorisation salariale. Par ailleurs, ce phénomène nous amène à nuancer l'idée que l'immigration concerne exclusivement les territoires ruraux.

La zone de départ commune à nos trois pays d'enquête est la région du Nord du Portugal[1092]. Les autres zones d'origine peuvent être le fruit d'une histoire entre les deux pays. C'est le cas entre le Nord de la France et certaines villes portugaises (Covilha ou Guimaraes) dont la relation repose sur la tradition textile. De même pour la Belgique, des Portugais qui travaillaient dans les mines de l'Alentejo ont été recrutés par les patrons belges pour travailler dans les régions minières de la Wallonie. Ainsi, déjà qualifiés, ces Portugais

[1088] - Commission internationale catholique pour les migrations, *Immigration portugaise en Belgique*, Genève, CICM, non daté [probablement début des années soixante-dix], p.1.
[1089] - GUICHARD François, *op.cit.*, 1990, p.138.
[1090] - MARRUCHO Antonio, *op.cit.*, 1982. MOTA Miguel da, *op.cit.*, 2000.
[1091] - D'après plusieurs témoignages.
[1092] - Sur l'organisation des départs en fonction des régions d'origine, voir ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Structure sociale et familiale d'origine dans l'émigration au Portugal », *Ethnologie française*, vol. VII, n° 3, 1997, pp.277-286.

sont opérationnels pour le travail et ils peuvent ainsi obtenir des salaires attractifs. Par ailleurs, quelle que soit la ville étudiée, nous pouvons remarquer que les Portugais se répartissent dans la région d'accueil selon les régions de naissance et de résidence au Portugal. Il existe un regroupement géographique des Portugais en fonction de leur ville d'origine[1093]. Ce constat vient étayer l'idée de l'existence de réseaux. La géographie des flux entre le Portugal et l'Europe du Nord a mis en évidence la pauvreté des régions d'origine. Est-ce la seule motivation de départ ?

B/ Des raisons essentiellement économiques : « ailleurs est meilleur »

La décision de partir s'explique rarement par une seule raison. Dans la plupart des cas, plusieurs motivations sont à l'origine du départ[1094], même si celles-ci peuvent être reconstituées *a posteriori* par nos enquêtés pour donner du sens à l'existence racontée[1095]. Tout d'abord, le contexte politique général au Portugal est souvent évoqué dans les entretiens. Ainsi, les enquêtés refusent de participer à la guerre coloniale menée par le Portugal et qui implique la mobilisation militaire des jeunes hommes.

> *« Disons que j'suis venu en 73, j'suis venu parce que y'avait le problème… le problème au pays, c'était celui du service militaire, y'avait les colonies et tout ça… Et, j'suis pas une personne… heu… j'en ai pas trop les études, mais j'ai mes convictions et j'étais pas d'accord avec le système actuel, c'était le problème de la guerre en Afrique là ! Et là, j'me demandais pourquoi faire une guerre qui m'intéresse pas… Alors, j'suis parti et je suis parti ici… »* [Entretien L-3]

Fuir la mobilisation militaire pour la guerre coloniale peut être une motivation pour quitter le pays. Ensuite des raisons plus individuelles et subjectives telles que la pauvreté peuvent motiver un départ vers l'étranger.

> *« Partir du Portugal pour essayer de faire quelque chose de mieux parce que j'étais d'une famille très pauvre* […]*… j'avais rien, alors j'avais rien à perdre ! Des chaussettes, de la chemise, de la… de tout, de A à Z, j'ai acheté sur crédit pour venir au Luxembourg ! Sur*

[1093] - On retrouve cette idée dans une étude menée sur les Portugais dans le cadre du ressort consulaire de Strasbourg. Voir MOREIRA DA SILVA Rosa Fernanda, « L'émigration portugaise en France. Le cas du ressort consulaire de Strasbourg » dans Centre d'Etudes Nord du Portugal-Aquitaine (CENPA), *L'identité régionale : l'idée de région dans l'Europe du Sud-Ouest,* Actes des deuxièmes journées d'Etudes Nord du Portugal-Aquitaine, collection de la Maison des Pays Ibériques, Paris, CNRS, 1998, 1998, p.187.

[1094] - Voir ARROTEIA Jorge Carvalho, *Ensaio tipológico sobre os movimentos migratórios portugueses*, Porto, Secretaria de estado das communidades portuguesas, Centro de estudos, Collection Série Migraçãoes Sociologia, 1986.

[1095] - BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, p.69.

> *crédit !* […] *Alors, j'ai décidé de ne plus faire la guerre, de ne plus faire le service militaire et d'immigrer, pour voir si je pouvais arriver à une autre meilleure vie… »* [Entretien L-3]

Dans ce cas, la pauvreté a poussé l'enquêté à partir. Il évoque son dénuement le plus total. Dans cet extrait d'entretien, nous voyons qu'à l'origine de la décision de partir, il y a une combinaison de différentes raisons. Le but est double : avoir une autre vie, une vie différente de celle menée au Portugal et avoir une meilleure vie, meilleure au niveau économique. En effet, ces enquêtés ont quitté le Portugal des années soixante ou soixante-dix, pays pauvre essentiellement agricole avec un bas niveau de vie[1096]. Dans plusieurs entretiens, nous relevons les expressions telles que « *chercher une meilleure vie* » ou *« améliorer ma situation de vie* ».

> *« A l'époque… le pays était en difficulté, y'avait pas de travail et les gens… ils étaient obligés de s'évader dans d'autres pays… »* [Entretien F-2]

> *« On a cherché un peu de tranquillité, un peu autre chose, ce qu'on a pas trouvé au Portugal… parce que le Portugal… était un pays… serré politiquement…, on a cherché une vie différente »* [Entretien F-7]

> *« J'ai quitté le Portugal pour chercher peut-être quelque chose de mieux »* [Entretien B-1]

> *« Je suis ici depuis 69, je suis venu en Belgique pour améliorer la vie car là-bas il y avait un régime… un peu… fasciste donc je suis venu ici en Belgique en 69 »* [Entretien B-2]

> *« J'avais 29 ans quand j'ai quitté le Portugal… J'ai quitté le Portugal pour deux motifs : tout d'abord, je travaillais au Portugal mais je voulais avoir une maison, une voiture et avec mon salaire, c'était pas possible… les possibilités d'arriver à avoir une maison, une voiture étaient nulles… deuxièmement, à cette époque, c'était la dictature… j'me sentais pas à l'aise… »* [Entretien B-17]

Implicitement, en utilisant le mot « *évader* », l'enquêté F-2 présente le Portugal comme une prison de laquelle il était difficile de s'échapper. Les conditions de vie étaient dures et un individu issu du milieu rural n'avait presque aucune chance de connaître une mobilité sociale. Ainsi, l'immigration était perçue comme un moyen d'échapper à sa condition sociale, mais également à la condition politique. Dans les différents entretiens, sont évoqués le chômage, les bas salaires mais aussi le régime politique et le manque de libertés. Le départ repose sur l'espoir d'une vie meilleure : « ailleurs est meilleur ».

> *« Je viens d'un petit patelin où mes parents étaient des paysans, au Nord du Portugal, du côté de Vila Real… A l'époque, on avait pas de l'argent, on vivait selon les moyens que donnait la terre, j'peux pas dire qu'on avait faim, on avait toujours à manger et à boire, mais pas le luxe*

[1096] - Pour un portrait socio-économique du Portugal des années soixante et soixante-dix, voir ANIDO Nayade, FREIRE Rubens, *op.cit.*, 1978, pp.63-73.

> *quoi ! Et puis, tout le monde, il partait et en plus, y'avait le régime politique là… Mais, sincèrement, je savais même pas ce que c'était la politique, vous savez, on était dans un patelin où on n'avait pas la télé, on n'avait pas de radio, pas de journaux donc on n'était pas informé de ce qui se passait !… J'ai voulu partir parce que j'en avais marre de travailler la terre, c'était pas facile… On vous obligeait à travailler à l'époque, j'suis même parti parce que j'me suis fâché avec mon père parce qu'on était justement en train d'arracher les patates… et puis, mon père m'a frappé, il voulait que j'aille plus vite et là… j'en avais marre et j'ai dit, je m'en vais… »* [Entretien L-5]

L'enquêté est originaire d'une région traditionnellement agricole. A travers cet extrait, nous pouvons voir que les enfants travaillaient très jeunes aux champs pour aider leurs parents. Ces familles étaient plutôt pauvres (« *on n'avait pas de l'argent »)* mais survivaient grâce aux fruits de leur récolte (« *on vivait selon les moyens que donnait la terre »)*. Pour cet enquêté, le départ trouve son origine dans une rupture biographique à savoir un conflit familial. Par ailleurs, le départ de l'enquêté s'inscrit dans un contexte plus général : l'immigration était un phénomène qui touchait tout le village. Pour ce qui est des conditions politiques, elles ne sont pas la cause principale de départ dans la mesure où les familles étaient coupées du monde extérieur. Les médias n'existaient pas ce qui conduisait les personnes à ne pas être informées. Par ailleurs, dans plusieurs cas, l'émigration s'inscrit dans une histoire familiale : un parent ou un frère est déjà parti à l'étranger et l'émigration fait partie du quotidien de certains enquêtés.

> *«* [Mon père] *est parti en France en 1965* […] *il est parti à pied… il traversait l'Espagne à pied… y'avait un guide qui prenait de l'argent…* […] *Et vous imaginez ce que c'est ? Votre père qui part comme ça et… vous touchez une lettre au bout d'un mois et demi "voilà, j'suis arrivé !"… Parce que les femmes, quand le mari, il partait, elles s'habillaient presque en noir ! Nous, on pouvait pas mettre la musique à la maison… parce qu'on sait jamais que notre père… Parce que même le téléphone, y'avait pas ! Y'avait rien !.... C'était la lettre et la lettre pour arriver ici, ça durait deux semaines, trois semaines… Mais pour la première fois, le temps qu'il arrive et qu'il se stabilise… au bout d'un mois et demi, on avait les premières nouvelles de mon père !... Vous savez parce que nous… on avait la poste du village… nous, on devait aller chercher le courrier à la poste… et quand, on avait une lettre, on commençait à courir "Maman ! La lettre de papa !…"… c'était difficile, très, très difficile !... »* [Entretien L-1]

Dans la majorité des cas, il s'agit d'une émigration économique qui vise à améliorer les conditions de vie. Souvent le départ des Portugais vers un pays de l'Europe du Nord est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs : d'une part, l'immigration du conjoint-e et la volonté de le ou la rejoindre ; d'autre part, le souhait d'améliorer ses conditions matérielles et enfin, fuir les conditions politiques. Une fois arrivés en Europe du Nord, les Portugais vivent les premières années comme les plus difficiles et les plus incertaines.

§III/ Un séjour provisoire et précaire en Europe du Nord

L'arrivée à l'étranger n'est que le début de nouvelles difficultés pour les Portugais : trouver un travail, un logement et épargner dans le but de retourner le plus rapidement au Portugal.

A/ Les premières années : l'instabilité professionnelle et géographique

Les années qui suivent l'arrivée dans le pays d'installation sont marquées par une instabilité sur le plan professionnel et géographique. Ces instabilités sont souvent étroitement liées. L'étranger qui arrive dans un nouveau pays effectue plusieurs professions avant de pouvoir se fixer. Les premiers postes sont souvent les plus durs et les plus mal payés, comme le travail dans les vignes dans la région luxembourgeoise de la Moselle. Si pour certains, les connaissances et les savoir-faire acquis antérieurement à l'émigration sont inutilisables dans le nouveau contexte, ce n'est pas le cas pour tous. Par ailleurs, certains Portugais se déplacent dans l'ensemble du pays afin de trouver un logement plus confortable.

> *« On partait, on venait ici, on avait un petit logement déjà… c'était encore plus misérable que ce que j'avais moi au Portugal !* [rires]*… C'était une maison, une vieille maison, sans chauffage, sans chauffage… y'avait de l'eau, y'avait des lits parce que la maison appartenait à l'entreprise… et dans les accords entre le Portugal et le Luxembourg, il était marqué que l'entrepreneur devait nous fournir un logement convenable… Mais celui là, c'était un logement de mi-sè-re ! Mais, avec quand même un lit et c'était tout proche de l'hiver, c'était au mois d'octobre… et… j'ai passé l'hiver, on se chauffait pour nos comptes, c'est-à-dire qu'on se chauffait au bois… de l'eau chaude, y'en avait pas… pour faire notre douche, on devait aller au bain municipal… et c'était très très limité… On cuisinait pour notre compte, c'est nous qui faisons à manger… y'avait déjà des pensions de famille, mais quand on est arrivé, on peut pas se permettre ça alors, on se limitait à tout ça… J'ai dormi dans un lit plus propre et plus beau que celui que j'ai trouvé au Luxembourg ! »* [Entretien L-14]

> *« Quand j'suis venu tout seul, j'étais dans un foyer des hommes* […] *Après quand ma famille, elle est venue et on a trouvé une petite maison à deux pièces et trois mois après, on a avait trouvé une de trois pièces à côté de la gare, pendant sept ans… ça va mais l'habitation était un peu vieille, y'avait une toilette pour les trois étages et pas de douche… rien du tout ! Nous, on faisait les douches dans le bain municipal, ici… pendant, la semaine, à la maison avec une bassine et le week-end, ou samedi soir ou dimanche matin, c'était la ligne vers la piscine pour faire une belle douche et après, j'suis sorti parce que j'suis devenu concierge et là, j'avais toutes les conditions, tout, aucun problème… »* [Entretien L-18]

> *« J'suis arrivé dans les années soixante-dix en France… j'ai travaillé dans plusieurs métiers… c'est-à-dire, j'ai fait jardinier, et puis la filature… dans l'usine évidemment !… Et*

> *j'ai été travaillé dans le bâtiment… ensuite, j'étais dans la brasserie, ensuite, j'étais routier »* [Entretien F-9]

Dans un premier temps, les Portugais résident souvent dans des foyers de travailleurs ou chez de la famille, ensuite, ils cherchent un logement plus spacieux pour accueillir leur femme et éventuellement leurs enfants dans le cadre du regroupement familial. La venue de l'épouse et des enfants contribue à stabiliser la famille géographiquement. Les premières années d'arrivée sont également les plus difficiles. Les enquêtés ont pu être confrontés à des situations de discrimination. Cependant, ces périodes sont souvent passées sous silence ou minimisées, comme par exemple chez cet enquêté qui dit « … *j'ai vécu des petits mauvais moments »* [Entretien L-3] Dans la suite de l'entretien, l'enquêté reviendra sur cette idée et la développe :

> *« Au Luxembourg quand moi, j'suis venu ici, y'avait une très grande différence, de racisme et nous, on n'était pas… on nous voyait pas comme… c'est-à-dire que le racisme, il existe tous les jours, dans les coins de chaque rue… y'avait une grande différence : les Portugais, dans les années soixante-dix, quatre-vingt, ils étaient pas du tout bien vus au Luxembourg…*[…] *Y'avait ici, un café, c'était un salon de bal… c'était marqué dans une pancarte grande comme ça* [Il écarte les bras] *: "entrée aux chiens, interdit aux Portugais !"… »* [Entretien L-3]

L'évocation du racisme est hésitante. Elle introduit une différence entre deux ensembles : le « *nous* » ou « *on* » fait référence aux Portugais, aux étrangers : le « je » s'intègre dans le « *nous* ». Les phrases inachevées (« *on n' était pas… on nous voyait pas comme…* ») marquent l'exclusion dont les Portugais faisaient l'objet. Toutefois, ces situations étaient minimisées par les Portugais car ils envisageaient leur séjour de manière provisoire. Par ailleurs, l'intériorisation des souffrances permet une reconstruction plus positive de la trajectoire migratoire.

B/ Le projet de vie initiale : épargne et retour au Portugal

Comme le décrit D. Beirão[1097], les Portugais vont au Luxembourg pour construire une maison au Portugal, épargner et repartir au pays. Ce modèle s'applique à la majorité des Portugais qui ont quitté leur pays natal.

> *« Une fois que j'arrivais ici au mois d'octobre 74… Je me rappelle très bien qu'il faisait très très mauvais : le brouillard, la pluie, pas de soleil et j'me suis dis "c'est pas ici que j'vais*

[1097] - BEIRAO Delfina, *op.cit.*, 1999, pp.31-38.

> *rester longtemps ! "… Et pourtant, aujourd'hui, nous sommes en 2005 et j'suis encore là et je suis pas prêt de partir »* [Entretien L-14]

Une fois arrivé, le migrant désire se régulariser, sortir de la clandestinité. Dans ce but, il cherche un travail, y compris est prêt à des travaux pénibles.

> *« Alors, j'ai écrit "jeune homme cherche du travail en tant qu'ouvrier agricole ou jardinier"… deux jours après, j'étais engagé !... Et moi, j'étais fort content parce que c'était mon but… mon but, c'était de travailler ! D'accord, pour moi, c'était pas… facile, vu que moi j'avais jamais travaillé dans l'agriculture et tout ça !... Travailler avec les vaches et les porcs, tout ça, c'était pas facile !... »* [Entretien L-1]

La plupart des enquêtés avaient prévu de revenir au Portugal après avoir passé quelques années à l'étranger pour épargner. Le but de l'immigration n'était pas de s'installer à l'étranger mais de revenir plus riche pour pouvoir investir dans l'immobilier et repartir sur des bases saines du point de vue financier.

> *« Au début quand j'suis venu au Luxembourg, j'me suis dis "moi, j'viens au Luxembourg, je vais travailler, j'vais trouver de l'argent et je vais faire une petite maison et puis, j'pars tout simplement ! Comme ça j'ai un trou pour me mettre"… »* [Entretien L-3]

> *« Quand j'étais jeune, on se disait comme ça : on part quelques années… on gagne un peu d'argent, on construit une maison au Portugal et on repart ! »* [Entretien L-7]

Ainsi, le départ est lié à un projet bien tracé : partir à l'étranger, travailler en économisant, construire une maison au Portugal et y retourner. « *Une maison symbolise le succès, que ce soit pour les personnes restées au pays ou pour les personnes qui ont émigré* »[1098]. Dans cette perspective, tout est mis en œuvre pour trouver du travail et gagner le meilleur salaire. Ainsi, une fois sur le territoire du pays d'installation, les migrants sont mobiles pour accéder à un travail. D'autre part, dès que ses enfants grandissent, l'épouse est conduite à renouer avec le travail pour contribuer à l'épargne. Ainsi, l'immigration et l'épargne sont une affaire de famille :

> *« Moi j'me souviens quand j'suis venue, c'était épargner, épargner, épargner, pour pouvoir s'acheter une maison là-bas et pour partir !* […] *déjà à cette époque-là, c'était pas qu'on avait faim ! Mais, disons que si on pouvait s'acheter un vêtement de moins ou un truc en moins, on n'achetait pas juste pour épargner pour justement se construire cette maison là-bas pour repartir ! »* [Entretien L-7]

[1098] - *Ibidem*, p.35.

Ainsi, le projet initial du migrant est d'économiser lorsqu'il est dans le pays d'accueil afin de faire un investissement immobilier dans le pays d'origine. Mais, il est remis en cause notamment par l'arrivée de la descendance. Les Portugais s'inscrivent dans une tendance générale : « *les migrants tendent à allonger leur temps de séjour dans le pays d'emploi et les retours définitifs* […] *restent limités* »[1099]. Le schéma d'émigration des Portugais en Europe correspond à celui de l'émigration algérienne pour laquelle A. Sayad a défini trois âges : un premier âge qui couvre une émigration dans le but d'aider la famille souvent d'origine rurale, l'émigration est alors provisoire ; ensuite, un deuxième âge qui connaît le développement d'une émigration dans un but individuel et enfin, le troisième âge marque la sédentarisation des populations à l'étranger[1100]. La sédentarisation peut conduire à la manifestation d'un intérêt à la politique du pays de résidence d'autant plus que depuis 1992, les ressortissants communautaires sont reconnus comme des citoyens et peuvent à ce titre participer à certaines élections. Toutefois, nous avions constaté que peu de Portugais s'inscrivent sur les listes électorales. Comment expliquer ce phénomène ?

SECTION II/ LES MULTIPLES FACETTES DE L'EXCLUSION ÉLECTORALE

La non-inscription sur les listes de certains Portugais peut recevoir différentes explications. Tout d'abord et classiquement, la non-inscription sur les listes électorales peut être le résultat de l'exclusion socio-économique. En effet, des Portugais peuvent connaître des difficultés d'insertion socio-économique et sont en dehors de l'espace électoral ; c'est ce que nous nommons le modèle de l'exclusion socio-politique. Le deuxième modèle appelé le modèle de l'indifférence présente des Portugais insérés économiquement mais absents de l'espace social et électoral par défaut de motivation politique car ils sont déçus du monde politique.

[1099] - SIMON Gildas, *op.cit.*, 1995, p.203.
[1100] - SAYAD Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *op.cit.*, juin 1977, pp.59-79.

§I/ Le modèle de l'exclusion socio-politique

« Je me suis pas inscrite sur les listes … parce que je vais voter pour qui ? Je ne comprends pas les programmes… c'est comme ça, j'ai pas appris à lire et à écrire car si mon père et ma mère avaient de l'argent, je serais docteur aujourd'hui, je serais pas femme de ménage !… »
[Entretien L-9]

Le modèle de l'incompétence politique regroupe des personnes qui sont marginalisées sur plusieurs plans. Ces personnes connaissent ou ont connu des difficultés sur le plan économique. Elles se sentent parfois discriminées et ne prennent pas part aux événements électoraux du pays. Il faut rappeler que ces personnes sont les plus difficiles à rencontrer. Souvent, elles évitent l'entretien, parfois elles le refusent. Par ailleurs, le fait que les entretiens se déroulent en français renforce cette logique. En effet, certaines personnes s'expriment en français avec difficulté et en font un prétexte pour refuser l'entretien. Si l'entretien est accepté, certains sont laconiques. De tendance déterministe, le modèle de l'exclusion socio-politique repose sur un triptyque : exclusion économique, exclusion socio-linguistique et exclusion politique.

Tableau 33 - Récapitulatif des caractéristiques des citoyens du modèle de l'incompétence politique

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée dans le pays de résidence	Profession	Achat d'un logement au Portugal et dans le pays de résidence	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Autre
L-9	Femme	51 ans	1973	Femme de ménage	Oui/Non	Non/Non	
L-13	Femme	51 ans	1983	Femme de ménage	Non/Non	Non/Non	
L-15	Femme	45 ans	1980	Femme de ménage	Oui/Non	Non/Oui	
F-17	Femme	62 ans	1969	Pré-retraitée-Ouvrière textile	Oui/Oui	Non/Non	
F-18	Femme	64 ans	1969	Retraitée-Ouvrière textile	Oui/Oui	Non/Non	
F-19	Femme	65 ans	1973	Retraitée-Ouvrière textile	Oui/Non	Non/Non	
F-20	Femme	58 ans	1970	Couturière	Oui/Non	Non/Non	
B-10	Femme	57 ans	1980	Gouvernante	Oui/Non	Non/Non	
B-15	Homme	51 ans	1972	Ouvrier	Oui/Non	Non/Non	
B-20	Homme	46 ans	1980	Boulanger	Non/Non	Non/Non	

A/ De l'exclusion du marché du travail portugais à la marginalisation économique dans le pays de résidence

La motivation principale de la venue en Europe du Nord est la recherche d'un travail. Ainsi, le lien qui relie ces enquêtés au pays de résidence est un lien exclusivement économique. Par ailleurs, les enquêtés sont très soucieux de leur situation économique et estiment que l'Union européenne l'aggrave.

Le pays de résidence n'a pas permis à la majorité des enquêtés d'accéder à un emploi stable. Leur situation professionnelle est précaire ; ils sont assez inquiets à propos de leur avenir et de la construction européenne. La motivation principale du départ vers l'étranger est

la recherche d'un emploi. Les enquêtés ont émigré parce qu'ils n'avaient pas de possibilités de travail au Portugal. Ces personnes sont souvent issues des zones urbanisées du Portugal. Si certains sont originaires des zones rurales, ils sont souvent partis vers les grandes villes portugaises, dans un premier temps avant de venir en Europe du Nord.

> *« Moi et mon mari travailler à l'usine et l'usine a fermé et… moi, j'suis partie avec mon mari et avec mon père en France. »* [Entretien F-18]

> « Je reste parce qu'au Portugal, j'ai pas de travail, j'ai pas de la maison… *[…]* Le Luxembourg, c'est seulement pour travailler et… c'est tout ! » *[Entretien L-15]*

> *« Au Portugal, j'habitais au village… le travail, pas de travail, ou seulement le travail de la terre… pas de fabriques… c'est encore plus difficile au Portugal de trouver du travail… »* [Entretien L-13]

> *« J'ai cherché du travail, j'ai cherché mais y'avait rien, pas de travail ! Alors qu'ici, on m'a proposé un poste de domestique, c'est comme ça que j'suis venue »* [Entretien B-10]

> « *Au Portugal, je ne voyais pas un futur… Qu'est-ce que je vais faire au Portugal ?… Y'avait pas de travail ! »* [Entretien B-15]

L'enquêtée F-17 avait ouvert une boucherie au Portugal et a finalement fait faillite quelques années après. L'enquêtée F-18 et son mari travaillaient dans une usine de textile qui a fermé ses portes. L'enquêtée B-10 a quitté le Portugal suite à un licenciement et à une difficulté à retrouver un travail sur place. Ainsi, le thème du travail domine les entretiens et donne un sens à l'émigration. En partant vers l'Europe du Nord, le but premier de ces enquêtés est d'échapper à la marginalisation économique dont ils sont victimes au Portugal et d'élargir leur champ de recherche professionnelle en accédant à de nouveaux marchés du travail. Par ailleurs, il faut constater que la plupart des enquêtés sont arrivés à partir des années soixante-dix et quatre-vingt. Ainsi, il s'agit d'une immigration plus récente et l'attachement au Portugal est très vivace. Les enquêtés sont très attachés au Portugal et souhaitent y retourner notamment au moment de la pension. Le pays de résidence n'est qu'un pays pour gagner sa vie. Ainsi, les enquêtés expriment une allégeance exclusive au Portugal.

> *« J'me sens 100% Portugaise…* […] *Pour vivre ici, au jour le jour… mais le Portugal, c'est le Portugal… Moi, j'dis même "si, moi j'suis décédée ici, tu m'emmènes au Portugal, j'veux pas rester ici, jamais !" Ah oui, moi je dis pour mes enfants. »* [Entretien L-15]

> *« Moi, toujours dit "moi, un jour partir au Portugal"… Moi, adorer mon pays ! Moi, habite pas là-bas parce que y'a pas de moyens… maintenant, si… quand avoir une petite retraite, on va au Portugal »* [Entretien F-18]

> *« Je suis venue en Belgique parce que j'ai pas trouvé une façon de gagner mon pain là-bas et ça m'a aidé… mais si vous me demandez lequel choisir ? Je dis le Portugal ! Tout de suite ! »* [Entretien B-10]

> *« Le Portugal, c'est mon pays ! Je pense retourner au Portugal… Mais, je pense rester en Belgique tout le temps nécessaire »* [Entretien B-15]

La venue en Europe du Nord est étroitement liée au travail, elle n'est pas associée à un projet d'installation, même après plusieurs années de résidence. Ainsi, symboliquement, l'enquêtée L-15 souhaite être enterrée au Portugal. D'ailleurs, les enquêtés se définissent essentiellement par leur nationalité portugaise. Ils n'ont pas de sentiment d'identification au pays d'installation. Ils n'ont pas acheté de bien immobilier là où ils résident et ne souhaitent pas le faire même si leur situation financière s'améliore, alors que la majorité a une propriété au Portugal. Un retour au Portugal est d'ores et déjà anticipé, d'autant plus que ces personnes connaissent des conditions précaires dans le pays de résidence.

L'installation de ces enquêtés en Europe du Nord n'a pas conduit à une amélioration de leurs conditions de vie. En effet, leur situation économique reste critique car plutôt précaire. Ainsi, ils expriment une inquiétude à l'égard de leur situation économique mais également à l'égard de la construction européenne. Les personnes ont souvent exprimé leurs difficultés personnelles au cours de l'entretien. Elles appartiennent à des groupes sociaux défavorisés. Elles sont caractérisées par une instabilité professionnelle : elles connaissent des périodes de chômages et ont des bas salaires lorsqu'elles travaillent. Il en découle qu'elles résident dans des logements inconfortables et ne peuvent accéder à une meilleure habitation.

> *« Maintenant, même pour trouver* [un appartement] *à 700 euros, c'est difficile… en plus, j'peux pas trouver, car j'gagne ici, j'travaille la moitié et après, j'touche le reste RMG*[1101]*, j'gagne seulement 1 300 et quelques, pour payer un loyer de 700 euros, pour manger et tout ça, c'est difficile !* […]*… c'est comme ça, toute ma vie que j'suis rentrée ici au Luxembourg, c'est souffrir, pas d'argent… c'est comme dit l'autre, je vis au jour, le jour… un jour un peu bien et l'autre jour, c'est comme ça… »* [Entretien L-15]

> *« C'est difficile car je dois toujours penser à mon enfant ici, aux enfants au Portugal, aux papiers, la maison… tout, toujours dans la tête…et depuis que mon mari est parti, je suis débordée… je sais qu'il est toujours avec moi et les enfants, car je crois en Dieu… »* [Entretien L-9]

[1101] - Revenu Minimum Garanti.

L'enquêtée F-18 a travaillé durant plusieurs années dans une usine du textile qui a fini par fermer ses portes à la fin des années quatre-vingt, elle a été au chômage de nombreuses années avant de pouvoir bénéficier du régime de la pré-retraite. Par ailleurs, la plupart de nos enquêtés connaissent des conditions de travail difficiles. L'ensemble des enquêtés se caractérise par une situation précaire du point de vue professionnel, ce qui a des incidences sur leur vie personnelle. Ainsi, l'enquêtée F-18 qui a acheté une maison, il y a plusieurs années, ne peut en assumer les travaux. Par ailleurs, ces enquêtés connaissent une instabilité du point de vue professionnel puisqu'ils ont cumulé différents emplois, sans jamais réellement se fixer. Ces enquêtés manifestent aussi peu de confiance en l'avenir.

> *« Moi, j'ai une sœur au Portugal, elle dit que moi, j'dois trouver du travail ici, qu'elle voulait venir ici, au Luxembourg, parce qu'au Portugal, elle travaille pas, elle a pas de travail, elle vivait avec ma mère et c'est difficile avec les trois enfants !… Et moi, j'lui dis "maintenant… ça avant oui, mais maintenant, c'est très très difficile…" car même ici, au Luxembourg, maintenant, y'a beaucoup de chômage… maintenant, c'est difficile au Luxembourg et… si le Luxembourg change pas, un jour, c'est la même chose que le Portugal !…* [rires] *»* [Entretien L-15]

Ces enquêtés se montrent souvent pessimistes et inquiets au sujet de leur avenir notamment professionnel. Ce pessimisme est assorti d'un jugement négatif sur la situation économique du pays de résidence et de l'Union européenne. Ces enquêtés évoquent peu l'Europe, si ce n'est en des termes négatifs. L'appartenance à l'Union européenne n'est pas vécue comme un avantage puisque ces enquêtés estiment qu'ils sont encore vus comme des étrangers que l'on accepte en Europe du Nord seulement parce qu'ils y travaillent.

> *« L'Europe, c'est surtout pour les grands… les petits, non… y'a pas d'Europe… C'est que les grands pays qui s'occupent de ça… l'Europe, c'est pour les riches, pas les pauvres ! »* [Entretien F-20]

> *« L'Union européenne, c'est bien parce que ça a permis… de rentrer dans tous les pays d'Europe facilement… Mais, le Portugal est un petit pays mais on lui dit qu'il doit avoir la même loi que les grands pays, c'est pas normal qu'on doit suivre les grands pays… Au Portugal, ils ont augmenté les prix, mais le problème c'est qu'on n'a pas le même salaire que dans les grands pays… En Belgique, le salaire minimum c'est 1 000 euros et au Portugal, c'est 300 euros… Et puis, moi j'suis contre l'élargissement de l'Europe… si les pays de l'Est, ils viennent… non, ce sera la misère… la main d'œuvre va baisser… L'Europe, c'est un mot chic, moi, j'y crois pas… Nous sommes, peut-être plus libres mais y'a un prix à payer…Y'a un déséquilibre trop grand entre les pays de l'Europe. »* [Entretien B-20]

> *« Le chômage ici, c'est l'Europe ! Avant quand vous travaillez dans n'importe quel pays, en France, ici au Luxembourg, Belgique, vous voulez montrer le passeport et y'a pas beaucoup de monde intéressé, maintenant, y'a même beaucoup de monde, ici, au Luxembourg… y'a même des personnes, comme ça, qui font le travail pour pas beaucoup d'argent… »* [Entretien L-13]

Pour cette enquêtée L-13, la crise économique au Luxembourg s'explique par l'ouverture des frontières et l'afflux de nouveaux étrangers. Cette augmentation de main-d'œuvre a pour effet d'augmenter la concurrence et de réduire les salaires. Implicitement, elle défend une conception protectionniste de l'Union européenne. Ainsi, elle s'oppose à l'élargissement de l'Union européenne tout comme l'enquêté B-20 qui voit dans les nouveaux arrivants, des concurrents sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, les enquêtés décrivent l'Union européenne comme un système élitiste qui écarte les petits pays et les pauvres. C'est parmi les salariés des catégories populaires que nous observons la plus forte proportion d'attitude négative à l'égard de l'Union européenne : « *le pessimisme dans sa propre situation personnelle et professionnelle, et plus encore dans la situation économique du pays, est associé à l'europessimisme* »[1102]. Ainsi, l'Union européenne est devenue une réalité plus visible. La question de l'élargissement a contribué à faire monter les inquiétudes à l'égard du processus en cours. Plus les Européens prenaient conscience de l'existence de la crise économique, moins ils acceptaient de faire confiance à l'Europe. Ainsi, le départ du Portugal n'a pas permis une réelle ascension sociale ; la précarité est toujours présente dans le pays de résidence alimente un sentiment d'exclusion sociale chez ces enquêtés.

B/ L'exclusion linguistique et sociale

L'exclusion économique s'accompagne d'une marginalisation linguistique puisque les Portugais de ce groupe ne maîtrisent que le portugais et approximativement le français. Par ailleurs, ils ressentent et expriment un sentiment de marginalisation sociale qu'ils expliquent par une attitude discriminatoire des nationaux à leur égard.

Les enquêtés de ce groupe ont souvent mis en avant leurs difficultés à parler français. Ils utilisent exclusivement la langue portugaise dans la sphère privée. Au Luxembourg, le plurilinguisme semble favoriser la pratique du portugais : les Portugais ont tendance à

[1102] - CAUTRES Bruno, DENNI Bernard, « Les attitudes des Français à l'égard de l'Union européenne : les logiques du refus » dans BRECHON Pierre, LAURENT Annie, PERRINEAU Pascal (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2000, p.339.

s'exprimer en portugais entre eux. C'est ainsi que se sont créés ce que C. Cordeiro appelle des « *milieux linguistiques* »[1103].

> *« Je sais pas parler français, alors luxembourgeois et allemand, pas du tout… je parle mal le français… par exemple si dans le magasin, une femme vient vers moi pour me demander ce que je cherche, ha nan, j'ai envie de partir, de m'échapper…. Parce que je sais pas parler… »* [Entretien L-9]

> *« Pour travailler, moi, j'ai problème de langue, je parle pas bien le français »* [Entretien L-15]

> *« J'ai pas le temps pour apprendre le luxembourgeois… C'est qu'une heure de cours dans la semaine et après je sors de là et toute la semaine, je parle portugais ; toujours en portugais alors, j'oublie… En plus, pour apprendre le luxembourgeois, il faut bien connaître le français… j'me souviens un cours, une fois, le professeur a dit « souris » en français et moi j'ai pensé que c'était souris comme sourire mais non c'était souris, le rato*[1104] […] *c'est pas facile, faut bien connaître le français… »* [Entretien L-9]

Les enquêtés vivent leur connaissance approximative du français comme un handicap qui les empêche de communiquer. Même si l'enquêtée L-9 prend des cours de luxembourgeois, elle s'exprime la plupart du temps en langue portugaise et parfois en français. Comme plusieurs enquêtés, le portugais est utilisé dans la sphère privée mais également dans la sphère professionnelle à partir du moment où les collègues sont Portugais. Or, nous avions constaté à travers le modèle de la citoyenneté de résidence que plusieurs Portugais avaient appris à parler le français et à comprendre le luxembourgeois grâce à leur travail. Par ailleurs, il faut rappeler qu'à Esch-sur-Alzette, il existe de nombreux commerces (épiceries, boulangeries, boucheries…) qui appartiennent à des Portugais et dont le personnel parle le portugais. Ces enquêtés ont ainsi tendance à se rendre dans ces lieux. Finalement, ils s'expriment quotidiennement et principalement en langue portugaise. Ces constatations sont assorties de critiques vis-à-vis de l'Etat luxembourgeois qui ne ferait pas assez d'efforts pour faciliter l'apprentissage du luxembourgeois et du français : les horaires des cours sont inadaptés aux horaires de travail, les classes ont des niveaux hétérogènes… Par ailleurs, il faut souligner le fait qu'une fois arrivés dans le pays de résidence, ces Portugais ont abandonné les formes de participation à la vie collective. En effet, ces Portugais ne fréquentent pas d'associations par exemple. Leurs journées se répartissent entre le travail, les tâches administratives et la famille. Ainsi, ces Portugais se caractérisent par une absence de capital

[1103] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, p.46.
[1104] Ce qui signifie une souris en langue portugaise.

social. La marginalisation à la fois économique et linguistique conduit ces personnes à se sentir discriminées du fait de leur nationalité.

Des études avaient déjà fait part de la situation discriminatoire ressentie par les Portugais notamment lors de la recherche d'un logement[1105]. Les enquêtés de ce groupe expriment souvent un sentiment d'exclusion.

> *« Y'a du racisme, à la commune, tu peux pas travailler si tu n'es pas Luxembourgeois ou si tu parles pas luxembourgeois. Pourquoi c'est comme ça ? C'est du racisme, c'est tout !* […] *Les Luxembourgeois nous acceptent car ils ont besoin de nous… On vient travailler pour eux, ils ont besoin sinon, ils nous auraient jamais dit de venir… »* [Entretien L-9]

L'enquêtée se sent victime de discrimination parce qu'elle estime qu'il y a une différence de traitement en fonction de la nationalité. Elle considère que si les nationaux sont tolérants à leur égard c'est parce que les Portugais participent à l'économie du pays. Ainsi, ces Portugais se sentent étrangers dans le pays de résidence. Même si tous les enquêtés n'évoquent pas de discriminations, leurs discours révèlent souvent qu'ils se sentent étrangers.

> *« Si la France nous autorise pas à rester là, qu'est-ce nous, faire ?… Moi, j'respecte la loi française ! Moi, toujours dire à mes enfants "nous, obliger de respecter la loi parce que la loi, c'est la loi !"… »* [Entretien F-18]

> *« On est bien en France, mais on est toujours les étrangers, toujours… »* [Entretien F-19]

Ainsi, les enquêtés estiment que leur statut d'étranger les fragilise et les conduit à un statut de dominé. Ce sentiment intériorisé de relégation ne prédispose pas à la pratique électorale. Dans ce modèle, les enquêtés s'estiment insérés dans la société nationale à partir du moment où ils ont un travail stable. Ils n'aspirent pas à participer aux élections au Portugal et dans le pays de résidence.

C/ L'exclusion électorale dans le pays de résidence : résultat de l'incompétence politique

[1105] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, p.52. Voir également CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *op.cit.*, 1987, p.46.

Le retrait de l'espace politique national semble être le résultat de la désinsertion sociale et linguistique. « *Ce sont les groupes sociaux les plus fragilisés sur le marché de l'emploi qui fourniraient le plus de non-inscrits* »[1106].

> *« Je me suis pas inscrite sur les listes … parce que je vais voter pour qui ? Je ne comprends pas les programmes… c'est comme ça, j'ai pas appris à lire et à écrire car si mon père et ma mère avaient de l'argent, je serais docteur aujourd'hui, je serais pas femme de ménage !… »* [Entretien L-9]

> *« J'ai jamais été à l'école… quand, y'a des problèmes et que nous, comprendre rien, moi, j'sais pas beaucoup lire… c'est les enfants qui nous expliquent… mon fils qui nous explique… On demande des explications aux enfants…* […] *La politique, moi j'connais rien de la politique… Pour parler de la politique, je sais pas quoi dire, c'est mieux que j'dis rien du tout ! »* [Entretien F-17]

> *« La politique, je m'intéresse pas tellement, c'est quelque chose que je ne comprends pas !… parce qu'il faut quand même… être dedans… et j'entends, j'entends les uns qui disent une chose… les autres… Quand y'a des politiciens qui parlent, j'arrête la télé… non, j'écoute pas trop… »* [Entretien F-20]

> *« Je vote pas, je comprends pas très bien… Je vote pour qui alors ?… Non, je vote pas ! »* [Entretien B-10]

> *« Non, la politique, ça m'intéresse pas ! Je vote pas… non, c'est pas pour moi, la politique, c'est trop compliquée ! »* [Entretien B-15]

Les enquêtés ne sont pas inscrits puisqu'ils n'ont pas les clefs notamment linguistiques pour comprendre le monde politique national. En effet, la plupart des enquêtés sont analphabètes. Le sentiment d'incompétence recouvre également les difficultés réelles de compréhension du langage politique. Les connaissances relatives aux institutions et à la vie politique du pays d'installation sont rudimentaires. Ainsi, c'est à la fois l'incompréhension de la langue nationale et l'incompréhension du monde politique qui les conduisent à ne pas s'exprimer par le vote. Et, si certains se sont inscrits sur les listes électorales, ce n'est pas par conviction personnelle, mais parce qu'ils ont été contraints à le faire.

> *« C'est le père de ma belle-fille … et moi, j'ai passé à la commune et il était là avec un papier et il me dit "Tu es inscrite ?" et il m'a dit "faut le faire maintenant, comme ça toi aller voter !" mais il m'a pas expliqué, parce que si m'expliquer tout bien, moi, j'dis non, je veux pas ! Et après, j'ai écrit mon nom… […] mais moi, j'pensais que c'était pas pour aller voter à la commune… et après, il est passé chez moi et il me dit "si, tu veux pas aller, tu vas payer une amende de 250 à 2000 euros et tu vas en prison" et moi, j'ai dit "quoi ? Ah, mon Dieu ! C'est une catastrophe !"… J'me serais pas inscrite sinon »* [Entretien L-15]

[1106] - SUBILEAU Françoise, « L'abstentionnisme : apolitisme ou stratégie ? » dans MAYER Nonna (dir.), *op.cit.*, 1997, p.249.

On voit bien que l'inscription découle d'un concours de circonstances et n'est pas le résultat d'un acte informé. L'enquêtée a été incitée à s'inscrire sans connaître les conditions de la participation électorale. Pour les plus incompétents, « *voter revient sans doute se conformer aux injonctions et aux attentes des milieux d'appartenance et, en premier lieu, des proches* »[1107]. D'ailleurs, l'enquêtée nous fait le récit de son passage aux urnes :

> « *J'me serais pas inscrite sinon, parce que j'aime pas aller voter ! J'aime pas !*
> Q :*Vous n'aimez pas ?*
> *J'aime pas !…Bon, moi… j'ai passé à la commune à… presque 11h du matin, y'avait pas du tout le monde ! J'ai rentré, j'ai dit "moien"![1108] et tiens le papier, et moi, je regarde le papier et moi, j'dis… je fais avec ma petite fille "ben alors, le papier, c'est tout en blanc ? Qu'est-ce que moi, j'vais mettre ?" et après, y'a un monsieur qui dit "non, vous devez ouvrir !"… et j'ai ouvert et j'ai dit "oh ? Mon Dieu !" et moi, j'ai commencé à regarder et on fait quoi ?* […] *j'ai dit au monsieur de la commune : "alors qu'est-ce que moi j'dois faire pour…" et il m'a dit "tu dois mettre des croix là où tu veux, et c'est bon !" et moi, j'ai fait des trucs là !* [rires]… […] *C'est la première fois que j'ai voté au Luxembourg et quand j'ai voté, j'me dépêche de sortir de là… »* [Entretien L-15]

L'enquêtée ne connaît pas les règles et le rituel du vote. Elle se trouve dans un univers inconnu : elle éprouve un certain malaise (elle a hâte d'en finir). Le vote étant une activité codifiée[1109], elle se pose beaucoup de questions sur la façon de procéder. Par ailleurs, elle ne sait pas pour qui voter, auparavant elle nous a dit qu'elle n'avait pas pris connaissance des programmes des candidats dans la mesure où elle avait des difficultés à lire le français. Au fil du discours, le « *j'aime pas aller voter* » révèle un « *je ne sais pas voter* ». Nous pouvons supposer que si le vote n'était pas obligatoire au Luxembourg, notre enquêtée ne se serait pas rendue aux urnes.

Si les enquêtés ne font pas partie de l'espace électoral luxembourgeois, ils se tiennent également à l'écart du domaine politique portugais.

> *« Avant, je votais au Portugal, mais après, le jour où j'ai été ici au Luxembourg, j'ai dit "Portugal reste comme ça !" [rires]… »* [Entretien L-13]

Dans le cas de la non-inscription au Portugal, il s'agit moins d'une question d'incompétence que d'éloignement. Etant donné que les enquêtés ne vivent plus au Portugal

---

[1107] - BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *op.cit.*, 2007, p.274.
[1108] - Bonjour en langue luxembourgeoise.
[1109] - « *L'électeur doit effectuer une série de manipulations dans un ordre déterminé sous peine de voir contester la validité de son bulletin* » dans BON Frédéric, « Le vote. Fragment d'un discours électoral » dans BON Frédéric, *Les discours de la politique*, Paris, Economica, 1991, pp.177-178.

et qu'ils ne sont plus destinataires des politiques publiques du pays, ils n'éprouvent plus le besoin de participer aux élections. D'ailleurs, ces Portugais sont plus loquaces lorsqu'il s'agit de parler des hommes politiques au Portugal.

> [Elle regarde la photo de Salazar que je lui présente] *« C'est Salazar… Lui, c'est salopard ! On crevé de faim à cause de lui, il a fait la misère… Ah, oui… On ne pouvait rien dire ! Nous, avait faim et on pouvait rien dire ! Moi, une fois, j'ai dit comme ça : "c'est la faute du gouvernement… On travaille, travaille, pour avoir rien !"… Moi, j'ai travaillé à la ferme jusque dix-neuf ans… à tourner la terre comme un homme ! A faire le maïs comme un homme ! Du matin au soir ! Du matin au soir, j'ai travaillé comme une folle… et à la fin, on avait deux ou trois sacs de patates ! Qu'est-ce que y'avait de plus ? Rien du tout !… et mon mari m'a dit "dis pas ça, dis ça sinon, on va te mettre en prison, dans la mer, dis ça à personne !"… Plus jamais, j'ai parlé de ça… parce que y'a des gens qui se font attraper… ils les mettent dans un trou, dans la mer… j'ai entendu parler qu'il y avait une prison sous la mer et y'avait une chambre où on enlevait les ongles des personnes qui parlaient de la politique…et après, personne peut jamais les voir… »* [Entretien F-17]

> [En voyant la photo de Salazar] *« C'est Salazar !… Quand j'suis née en 1954, c'était difficile, y'avait la PIDE, fallait pas parler… Y'avait la guerre et nous, on avait faim ! »* [Entretien L-13]

Ainsi, nous constatons que les enquêtés peuvent émettre des jugements à l'égard des hommes politiques portugais puisqu'ils suivent et comprennent mieux la situation politique au Portugal. D'ailleurs, les enquêtés regardent les informations sur RTPI et ont parfois cité pendant les entretiens, des noms d'hommes politiques portugais.

On sait que « *pour s'inscrire et vouloir participer, il faut avoir ou penser avoir certaines aptitudes que confèrent le savoir ou l'expérience et l'information. Il faut, encore plus peut-être, se sentir autorisé à utiliser un droit, à mettre en œuvre son aptitude, sa compétence.* […] *Les exclus sociaux et économiques s'excluent d'eux-mêmes, en quelque sorte, de la vie politique* »[1110]. Ainsi, le retrait de la scène électorale s'explique par une incompétence politique[1111]. Ces Portugais expriment souvent leur désarroi face au monde politique et ne manifestent pas de compétence politique subjective, c'est-à-dire le sentiment d'être apte à maîtriser les éléments politiques. Cette situation est souvent le fait de personnes peu scolarisées et/ou appartenant au milieu ouvrier. Au-delà de la nationalité, les conditions socio-économiques constituent le premier facteur d'influence sur le comportement politique. La politisation des Portugais suppose une compréhension générale des problèmes politiques

[1110] - PERCHERON Annick, « Les absents de la cène électorale » dans DUPOIRIER Elisabeth, GRUNBERG Gérard (dir.), *op.cit.*, 1986, p.144.
[1111] - Sur ce sujet, voir BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, 1979.

communément débattus dans la vie politique du pays de résidence. Participer à la vie politique suppose donc un bagage culturel et politique et une connaissance de la langue du pays de résidence. Par exemple, au Luxembourg, la langue officielle de la campagne électorale est le luxembourgeois: seuls quelques partis prennent la peine de traduire les tracts en français ou en portugais. La langue devient alors une barrière qui ne permet pas l'accès à l'espace politique luxembourgeois notamment aux débats, aux programmes etc… d'autant plus que la proportion des Portugais à maîtriser la langue allemande ou luxembourgeoise est marginale (entre 20% et 30%)[1112]. Dans ce cas, nous avons une inadaptation de l'information politique[1113] aux attentes des potentiels électeurs portugais.

Socialement et culturellement défavorisés, plus exposés au chômage et détachés à l'égard de la politique, ces citoyens se marginalisent et sont marginalisés par le système politique. La manière dont la politique fonctionne aboutit à ce qu'une partie des citoyens s'auto-exclue de la citoyenneté car elle ne se sent pas compétente politiquement[1114]. Nous pouvons remarquer que la plupart des enquêtés de ce modèle sont des femmes. Ainsi, le rapport qu'entretiennent les femmes à la politique semble différent de celui des hommes. Les femmes ont tendance à moins s'intéresser à la politique[1115]. Cependant, ce modèle n'épuise pas le rapport incertain des Portugais à l'élection : d'autres logiques peuvent expliquer leur non-participation électorale.

§ II/ Le modèle de l'indifférence politique

« J'ai jamais voté dans ma vie !… parce qu'une fois, j'ai compris que j'dois vivre pour moi, j'dois travailler pour moi ! » [Entretien L-12]

Le modèle de l'indifférence politique se caractérise à la fois par la réussite économique et par un retrait politique. Les enquêtés concernés sont des traits communs avec ceux du modèle de la citoyenneté de résidence (qui sera présenté infra) puisque le pays de résidence a également constitué pour eux un terrain d'ascension sociale. En revanche, l'insertion économique ne les conduit pas à devenir électeurs. Comment expliquer cette

[1112] - COLLECTIF, *Le sondage « Baleine ». Une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associatives au Luxembourg*, Luxembourg, RED/SESOPI, 1998, p.28.
[1113] - Plus qu'un manque d'information, c'est surtout l'inadaptation des moyens utilisés pour diffuser l'information selon la thèse défendue par Albano CORDEIRO. Voir CORDEIRO Albano, *op. cit.*, février 2004, p.63.
[1114] - C'est l'idée défendue par GAXIE Daniel, *op.cit.*, 1978.
[1115] - Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

rupture ? Quels sont les mécanismes qui conduisent ces Portugais à l'exclusion de l'espace électoral ?

Tableau 34 - Récapitulatif des caractéristiques des citoyens du modèle de l'indifférence

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée dans le pays de résidence	Profession	Achat d'un logement au Portugal et dans le pays de résidence	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Autre
L-4	Femme	53 ans	1972	Restauratrice	Oui/Oui	Non/Non	Candidate aux communales 2005 – Les Verts
L-12	Homme	59 ans	1975	Restaurateur	Oui/Oui	Non/Non	
F-4	Femme	55 ans	1968	Dame de compagnie	Oui/Oui	Non/Non	
F-5	Homme	69 ans	1964	Retraité-Ouvrier dans le bâtiment	Oui/Oui	Non/Non	
F-10	Femme	58 ans	1969	Restauratrice	Oui/Oui	Non/Non	
F-16	Femme	60 ans	1967	Couturière	Oui/Oui	Non/Oui	
B-6	Femme	40 ans	1984	Commerçante	Non/Non	Non/Oui	
B-13	Femme	57 ans	1973	Concierge	Oui/Non	Oui/Non	
B-19	Femme	58 ans	1972	Sans-emploi/ex-gouvernante	Non/Non	Non/Non	

A/ Le surinvestissement professionnel : les parvenus économiques

Les enquêtés sont arrivés dans les années soixante ou soixante-dix en Europe du Nord. Frappés par la pauvreté au Portugal, ces enquêtés vivent l'émigration comme une possibilité d'ascension sociale. Pour atteindre ce but, le travail occupe une place prédominante dans leur vie. De cette façon, ils se sont épanouis dans le pays de résidence, mais maintiennent des liens très étroits avec le Portugal, pays où ils se rendent régulièrement.

Pour arriver à cet état de satisfaction, le parcours des Portugais a été long et a demandé des efforts personnels. La réussite professionnelle est le résultat de leur unique travail. L'émigration permet aux enquêtés d'échapper à leurs conditions sociales. La venue en Europe

du Nord est alors synonyme de l'accès au marché professionnel et d'une éventuelle ascension sociale. L'émancipation passe par un surinvestissement professionnel.

> *« Au début, c'est très très dur… très très dur… de tout laisser tomber, tout recommencer… On n'a rien ! On arrive ici avec les mains vides ! Même pas un petit boulot… parce qu'on n'est pas venus avec les papiers… Vous atterrissez ici sans rien, sans rien… »* [Entretien F-4]

> *« Au Luxembourg, j'connaissais des gens, à partir du troisième jour que j'suis arrivé, on m'a trouvé tout de suite du travail et jusqu'à présent, j'étais toujours dans le travail… […] Je n'ai rien contre le Luxembourg : on m'a laissé travaillé, j'ai pas un jour de chômage, de maladie non plus, c'est encore grâce au bon Dieu que je n'ai pas ! Bon, j'ai travaillé tout le temps, on me laisse travailler. »* [Entretien L-12]

> *« Quand vous travaillez tous les jours de 6 heures du matin à 11 heures ou de 8 heures à 11 heures et même hier, c'était une heure du matin…*[…] *vous savez, mes enfants, ils ont eu tout, mais ils ont pas pu se promener à Remich*[1116]*, ils ont pas pu se promener n'importe où avec leurs parents parce qu'ils étaient toujours à travailler… »* [Entretien L-4]

Parties de rien, ces personnes estiment être parvenues à une certaine réussite sociale par leurs propres efforts personnels. Ainsi, grâce à l'émigration et à son travail en France, l'enquêtée F-4 a pu rembourser toutes les dettes laissées par son père décédé et même acheter une maison en France. Le travail a alors une place primordiale dans la vie des enquêtés et suppose de nombreux sacrifices pour améliorer sa situation professionnelle. Certains nous racontent qu'ils ont cumulé de nombreuses heures supplémentaires. Ainsi, l'enquêtée B-13 a cumulé les emplois de femme de ménage durant plusieurs années avant d'accéder à un poste de concierge qu'elle occupe toujours. Après plusieurs années de travail en tant que salariés, les enquêtés L-4, L-12, B-6 et F-10 ont ouvert leur propre commerce, à savoir un restaurant portugais pour les enquêtés L-12 et F-10, un café pour L-4 et un commerce de produits portugais pour l'enquêtée B-6. Ces Portugais estiment être parvenus à ces situations grâce à leur propre travail. Historiquement, la politique n'a pas contribué à améliorer les dures conditions de vie des migrants portugais. Au Portugal, l'Etat les avait laissés dans une situation de pauvreté et dans le pays de résidence, ils n'ont pu compter que sur leur force de travail. Ainsi, le travail est très valorisé, car en plus d'apporter une stabilité matérielle, il est le moyen de bénéficier d'une stabilité juridique dans le pays de résidence.

Le modèle des parvenus se rapproche de celui des citoyens résidents notamment dans les rapports que les enquêtés entretiennent au Portugal et au pays de résidence. Cependant, les

[1116] - Ville touristique du Luxembourg, située au pied des vignobles et au bord de la Moselle.

parvenus se distinguent des citoyens résidents par leur désinvestissement social. Les citoyens résidents s'insèrent dans le mouvement associatif, alors que les parvenus se consacrent essentiellement au travail et restent à l'écart des autres instances de socialisation. Nous constatons que les enquêtés ne font pas parti d'un réseau qu'il soit associatif ou autre, qu'il soit portugais ou national. Le pays de résidence est associé à la réussite économique, ainsi les enquêtés ne souhaitent pas retourner définitivement au Portugal.

Les enquêtés n'expriment pas de sentiment d'appartenance à l'égard du pays de résidence. Ils se revendiquent uniquement et totalement Portugais. En revanche, ils manifestent un sentiment de respect et de satisfaction à l'égard du pays de résidence.

> *« Parce qu'ici, j'me trompe pas, je pense que je suis chez moi… Bon, j'suis Portugais d'origine, j'ai mon sang et tout, j'ai pas dit que j'suis pas Portugais, mais j'me sens bien ici ! Je suis tranquillement ici, comme je serai dans mon pays…* […] *le Luxembourg, c'est mon pays d'accueil et j'veux pas vendre ma maison sauf si quelque chose dans ma vie que j'serai obligé…»* [Entretien L-12]

> *« Le Luxembourg, c'est ma deuxième patrie ! J'aime bien rester au Luxembourg, j'ai beaucoup d'amis, j'ai beaucoup de… ben… heu… j'me sens bien ! J'connais un peu la langue, les habitudes, le médecin, tout ça, ça me convient mieux ici parce que j'ai pris l'habitude, ça fait plus d'années ici qu'au Portugal… Ici, ça fait… trente-trois ans, et au Portugal, j'ai été que vingt ans… »* [Entretien L-4]

> *« La France, c'est le pays qui m'a accueillie et qui m'a… comment j'dirais ?… J'sais pas… y'a jamais eu personne qui m'a manqué de respect, y'a… j'ai toujours été bien accueillie comme… malgré mon accent… non, la France, pour moi, c'est… Le Portugal, c'est mon pays d'origine que j'oublie jamais… Mais la France, je ne peux pas entendre un seul mot contre la France ! Car la France, elle a pas accueilli pas que moi, tout le monde, tout le monde… c'est… enfin… moi, j'aime bien de retourner au Portugal, mais j'aime bien de retourner en France… Non, j'me sens chez moi !… J'ai quand même 60 ans et j'ai quand même 38 ans de la France […] J'me sens Portugaise, oui parce que… à chaque fois que je parle, on me dit "Portugaise ?Italienne ?"… Mais sinon… j'me… Portugaise de cœur… Française ? J'suis pas Française ! J'ai du respect pour la France ! J'me sens pas Française, ça c'est faux… J'me sens… J'ai du respect et un devoir pour la France qui m'a accueillie !* » [Entretien F-10]

> « *J'me sens Portugaise ! J'aime bien d'être là, j'suis là… J'ai mes petits-enfants, j'ai mes enfants là aussi… quand j'suis ici, c'est vrai, je me sens bien !* » [Entretien F-16]

Les enquêtés expriment un sentiment d'appartenance exclusif au Portugal. Toutefois, les enquêtés sont épanouis dans le pays de résidence qu'ils qualifient de « *pays d'accueil* ». Celui-ci est comparé au Portugal dans la mesure où les Portugais s'y sentent bien également. En effet, la durée passée dans le pays de résidence a permis à ces enquêtés de se familiariser avec un pays dans lequel ils se sentent respectés et qu'ils se doivent aussi de respecter. Le

pays de résidence est le pays où ces enquêtés ont réussi économiquement et ont pris leurs habitudes. Ainsi, au moment de la retraite, ils ne souhaitent pas le quitter définitivement.

Les Portugais de ce modèle souhaitent vivre entre deux pays au moment de la retraite, chose qui leur sera facilitée grâce à l'Union européenne dont ils ont une conception essentiellement utilitariste. La réussite dans le pays de résidence conduit ces personnes à vouloir y rester et à ne pas envisager de retour définitif au Portugal.

> *« Mais, moi, je me vois pas partir d'ici parce que j'ai mes enfants mariés avec une Luxembourgeoise déjà, l'autre, il a 17 ans, il fait des études, il veut devenir recherche en énergie, il manque encore trois ans… J'peux aller en vacances, mais je serai toujours ici à Esch… »* [Entretien L-4]

> *« Une fois que j'ai la pension, là, je fais… l'hiver je le passe ici, après deux, trois mois là et deux, trois mois ici, comme ça, je fais la navette… »* [Entretien L-12]

> *« J'ai ma maison ici, donc je vais vivre ici… Mais de temps en temps, je vais au Portugal »* [Entretien B-6]

> *« J'ai l'intention de retourner ! Après quand je serai en retraite… peut-être pas tout de suite… mais je tiens parce qu'ici, j'ai personne ! J'ai beaucoup d'amis, même des Français et tout… mais ma pensée, c'est de retourner là-bas… ça c'est sûr !… C'est mes racines, ma langue…. Même si je fais presque autant de fautes en portugais qu'en français* [rires] *mais bon, ben et puis… ma terre natale, ça on oublie jamais… on oublie jamais… »* [Entretien F-4]

L'attachement au pays de résidence est en réalité un attachement à la progéniture. Ainsi, ces enquêtés ne peuvent envisager un retour définitif au Portugal, mais plutôt des allers retours réguliers. La majorité des enquêtés possèdent une propriété au Portugal. L'attachement au Portugal se manifeste par le désir de conserver la nationalité portugaise.

> *« Mais, j'ai pas pris la nationalité luxembourgeoise, mon enfant, il a la nationalité, mais moi non, parce que ça m'apporte pas grand-chose* […] *… Mon fils a pris la nationalité luxembourgeoise parce ça lui apportait des avantages dans son travail… »* [Entretien L-4]

> *« Je prends pas la nationalité luxembourgeoise… non… parce que moi j'étais pas… jamais exclu par rapport aux Luxembourgeois… J'vais à l'hôpital, on me soigne comme les autres… je vais dans une organisation ou n'importe quoi, dans un ministère ou quoi, on me donne les choses que j'ai demandées… J'me sens pas… Que j'suis Portugais ou Luxembourgeois, jusqu'à présent, je n'ai pas vraiment senti la différence… »* [Entretien L-12]

A la lumière des extraits, la nationalité luxembourgeoise est envisagée à condition d'en retirer des avantages. Ces enquêtés ont réussi leur vie professionnelle sans avoir ressenti la nécessité de se naturaliser. Par ailleurs, leur statut de résident leur donne un certain nombre

de droits et leur procure un sentiment d'égalité. Ainsi, si les personnes sont traitées de façon égalitaire, indépendamment de leur nationalité, elles ne voient pas l'intérêt de changer de nationalité. C'est le même raisonnement qui est fait par les Portugais résidant au Luxembourg pour aboutir à l'idée que la maîtrise de la langue luxembourgeoise n'est pas indispensable pour leur bien être. Dans les autres modèles, nous avions vu que la langue française était la langue privilégiée par les Portugais résidant au Luxembourg. Ces enquêtés n'échappent pas à cette logique et estiment que la maîtrise de la langue française est suffisante.

> *« Ici, c'est très bien à Esch, vous allez quelque part, vous parlez français, c'est bon ! »* [Entretien L-4]

> *« Tout le monde, il parle le français ou le portugais parce que c'est la langue du latin que c'est plus facile à apprendre, mais c'est pour ça ! Mais, si vous allez en Allemagne, on parle seulement que l'allemand, on doit l'apprendre aussi, mais ici comme y'a le choix entre le français ou le luxembourgeois, ben alors vous savez,… c'est plus facile pour nous parce que ça vient du latin ! »* [Entretien L-12]

Ne pas parler luxembourgeois n'est pas vécu comme un obstacle pour ces enquêtés. Le français est considéré comme une langue suffisante pour s'exprimer au Luxembourg. Ainsi, le trilinguisme du pays est une chance parce qu'il permet de choisir sa langue de communication parmi les différentes langues. Nous avons vu que les Portugais de ce modèle se sentent exclusivement Portugais, ainsi ils n'expriment pas de sentiment d'appartenance que ce soit à l'égard du pays de résidence ou de l'Union européenne. L'Union européenne est perçue seulement comme un espace économique qui facilite la circulation des biens et des personnes.

L'Union européenne est perçue positivement par les enquêtés dans la mesure où cet espace apporte de nombreux avantages. Ainsi, l'Union européenne n'est pas du tout perçue comme une construction politique.

> *« L'Europe, c'est bien… On peut voyager… c'est l'euro partout, c'est mieux ! »* [Entretien L-4]

> *« Avec l'Europe, c'est facile maintenant, on a toujours des produits du Portugal ici au Luxembourg… On trouve tout ici du Portugal… c'est les échanges européens ! »* [Entretien L-12]

> *« Avec l'Union européenne, on peut bouger d'un côté à l'autre sans problème… »* [Entretien F-10]

Ces enquêtés ont une conception très utilitariste de l'Union européenne. En effet, l'espace commun leur permettrait ainsi de circuler librement entre le pays de résidence et le Portugal. De même, les échanges commerciaux de biens entre les deux pays sont facilités. En revanche, ces enquêtés n'adhèrent pas à l'espace communautaire en tant qu'électeurs. Ils ne se définissent pas comme Européens. Ainsi les enquêtés de ce modèle sont des parvenus sur le plan économique. Partis de rien au Portugal, ils estiment avoir réussi leur vie. De cette façon, ils participent au développement économique du pays. Pourtant cette insertion économique ne s'accompagne pas d'un intérêt pour la politique.

B/ Une fracture entre les citoyens et le monde politique

La majorité des enquêtés ne sont pas inscrits sur les listes électorales que ce soit à la commune de résidence ou au Consulat portugais. Ces enquêtés se caractérisent par une indifférence et une critique à l'égard de la politique. Le vécu de ces Portugais s'est toujours construit à l'écart du monde politique, ainsi, la politique ne les a jamais aidés dans leur parcours personnel.

> *« Q :Et vous avez déjà voté au Portugal ?*
> *Non, non ! J'ai jamais voté dans ma vie !… parce qu'une fois, j'ai compris que j'dois vivre pour moi, j'dois travailler pour moi ! »* [Entretien L-12]

> *« J'ai jamais voté au Portugal… J'ai jamais voté dans ma vie !* […] *j'me suis jamais intéressé à l'inscription ici ou au Portugal, on fait notre vie comme ça… »* [Entretien L-4]

> *« Moi, j'ai été obligé de partir du Portugal, ils* [les hommes politiques] *n'ont rien fait pour moi alors qu'ils fassent leur vie et que je fais la mienne ! »* [Entretien B-6]

Ces extraits vont dans le sens de l'indifférence politique. Finalement, les enquêtés n'estiment pas utile de voter puisque la politique ne leur apporte rien. La politique est complètement absente de leur vie. C'est ce que C. Cordeiro qualifie de « *populisme de retrait ou de l'ordre du privé* »[1117]. Cette idée peut être aggravée par la nature européenne de l'élection. En effet, la construction européenne a toujours été une affaire d'élites et vouloir associer les citoyens de l'Union peut finalement provoquer un effet de retrait. Par ailleurs, l'enquêté L-12 n'est pas inscrit et ne vote pas, il tient un discours assez contestataire et montre du doigt l'inefficacité des politiques. D'ailleurs, ce *retornado*[1118] a dû quitter le Portugal

[1117] - CORDEIRO Albano, *op. cit.*, février 2004, p.67.
[1118] - Rapatrié des ex-colonies portugaises.

puisqu'à son retour de l'Angola au moment de la décolonisation, l'Etat portugais n'a rien fait pour l'aider à se réinsérer sur le marché de l'emploi portugais. Il a du se débrouiller par lui-même et émigrer afin de s'assurer un avenir. C'est finalement ce sentiment que les politiques n'ont rien fait et ne font rien qui pousse cet homme à rester en marge de l'espace électoral. Ce retrait de l'espace électoral s'accompagne d'un discours très critique à l'égard tant de la classe politique que du fonctionnement politique.

Les Portugais du modèle de l'indifférence politique sont les plus virulents dans leurs critiques à l'égard des hommes politiques.

> *« Moi, j'vote pas !… C'est pas la peine, ils s'arrangent ! Tout le monde, ils crient, mais quand ils ont fini, ils vont boire un verre, ils vont manger !* [rires] *Ils nous écoutent pas !… Et y'a beaucoup de trafics dans les votes… Y'a une mafia… et c'est toujours les mêmes !… Pourquoi j'vais voter ?… Je recevais toujours les programmes du Portugal mais moi, j'vote pas… De toute façon, gauche, droite ou le centre, tous les partis sont pareils… même Le Pen, si il entre, il dit beaucoup de choses, mais il entre, il fait rien de nouveau ! Qu'est-ce qu'il va faire ? »* [Entretien F-5]

> *« Les hommes politiques quand ils veulent entrer, ils disent "je vous donne tout, je vais vous donner ça, je vais vous donner plus de retraite, je vais vous donner n'importe quoi"… et puis, les premiers six mois, ils passent, la première année passe, et les cadeaux que lui a parlé, il donne jamais rien… Mais ça, c'est pas seulement ici, au Portugal, c'est pareil ! Les politiciens d'aujourd'hui, ils pensent à une chose… ils pensent à leurs poches ! »* [Entretien F-10]

> *« Les hommes politiques ne s'intéressent pas à nous… quand y'a des élections ici, il y a des promesses, mais ils tiennent jamais leurs promesses… C'est partout pareil en Belgique ou au Portugal…* […] *Les hommes politiques parlent beaucoup mais font très peu… Ils parlent, c'est pour prendre le pouvoir après c'est fini ! C'est partout pareil ! Si y'en a un qui veut vraiment faire, on lui coupe les jambes, on le laisse pas faire ! C'est pas pour le peuple qu'il est là, c'est pour son portefeuille ! »* [Entretien B-6]

> *« Jusqu'à maintenant, vous savez comment ça marche la politique… tous les partis, c'est la même chose !… Tout le monde veut remplir ses poches ! Et c'est tout ! Pour moi, ils sont tous les mêmes ! Ils s'intéressent à eux !* […] *ça sert à rien de manifester, de faire les grèves… vous pensez qu'ils nous entendent ? Ca sert à rien ! Les usines, ils sont fermées, ils vont gagner ? Non, ils vont pas gagner !…»* [Entretien B-13]

> « *La politique, non c'est pas la peine… parce que je sais très bien comment ça marche alors ça m'intéresse pas… et ceux de droite et ceux de gauche, à la fin quand ils sont au pouvoir, ça n'a pas beaucoup de différence… ça vous dégoûte un peu… Quand, ils sont au pouvoir, c'est la même chose… »* [Entretien B-19]

> *« Moi, pour voter, c'est pas… moi, j'suis pas politique… j'écoute, mais pas plus… j'suis pas politique et je sais même pas discuter de politique…* […] *J'me suis inscrite, c'est mon mari*

> *qui m'a dit… mais ça m'intéresse pas que soit l'un ou l'autre, c'est la même chose* » [Entretien F-16]

Ces Portugais tiennent un discours critique à l'égard de la politique et plus particulièrement des hommes politiques, que ce soient ceux du pays de résidence ou ceux du Portugal. Ils constatent le manque de différences entre les partis politiques et l'absence de renouvellement des personnalités politiques. Les hommes politiques sont présentés comme un monde à part et corrompu qui ne tiennent pas compte des citoyens, une fois élus. Au sujet des quelques enquêtés qui sont inscrits sur les listes électorales, il s'agit de femmes qui ont été incitées par leur mari à le faire, mais qui expriment une totale indifférence à la politique lors de l'entretien. Ces enquêtés ne croient pas en l'efficacité de la participation politique qu'elle soit conventionnelle ou non-conventionnelle. Ainsi, ces enquêtés manifestent à la fois de l'indifférence et un rejet radical de l'offre politique. Ne rien attendre du politique, telle est la posture adoptée par les Portugais du modèle de l'indifférence politique.

C'est par la participation économique que ces enquêtés semblent avoir réussi leur insertion dans la vie du pays d'installation. Indifférents et critiques à l'égard de la politique, ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales et n'envisagent pas de le faire. Ainsi, les ressources privées accumulées par ces Portugais leur donnent une certaine reconnaissance sociale et une visibilité dans l'espace public local lorsqu'ils ont ouverts des commerces[1119]. Ils manifestent une indifférence à la politique que ce soit dans le pays de résidence ou au Portugal. Nous pouvons les rapprocher du modèle du citoyen rationnel qui chercherait par son vote à maximiser ses gains et minimiser ses pertes. Finalement, comme le citoyen n'a rien à gagner, il ne s'inscrit pas et ne vote pas. Ce modèle correspond à l'hypothèse de A. Cordeiro selon laquelle les Portugais ne voteraient pas parce que « *les immigrés ont globalement subi une ascension sociale qu'ils attribuent à leur propre effort et qui, à leurs yeux, ne doit rien à l'intervention d'un quelconque contexte politique* »[1120]. Ce modèle se rapproche également, dans une certaine mesure, du modèle de « *l'individualisme politique* » défini par J. Mossuz-Lavau dans le sens où les personnes rejettent la politique parce qu'elle ne résout pas leurs problèmes personnels[1121]. Ainsi, les Portugais appartenant à ce groupe ne participent pas électoralement alors qu'ils participent activement à l'économie du pays. Toutefois, une minorité de Portugais a fait le choix de s'inscrire sur les listes électorales, quel est leur profil ?

[1119] - GEISSER Vincent, *op.cit.*, 1997.
[1120] CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *op.cit.*, décembre 2000, p.14.
[1121] - MOSSUZ-LAVAU Janine, *op.cit.*, 1994, p.93.

SECTION II/ LA DIVERSITÉ DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

Quels sont les profils des Portugais devenus électeurs dans le pays de résidence ? Quels rapports établissent-ils au pays d'origine et au pays de résidence ? Quel(s) sens donnent-ils au vote ? Les Portugais qui s'inscrivent dans l'espace électoral présentent des profils variés et motivent différemment leur acte électoral. Pour certains Portugais, le droit de vote repose sur le droit de résidence et de travail. Pour ces citoyens, le droit de vote dans le pays de résidence est l'aboutissement de leur insertion socio-économique. Ces caractéristiques correspondent au modèle de la citoyenneté de résidence. Quant au modèle dit de la citoyenneté binationale, il cherche à rendre compte de la double allégeance de certains Portugais. Attachés autant au Portugal qu'au pays d'installation, ces Portugais vivent l'accès à l'espace électoral du pays de résidence comme une reconnaissance de l'égalité entre tous les habitants.

§I/ Le modèle de la citoyenneté de résidence : la figure du citoyen euro-local

« Je suis Eschois parce que aujourd'hui, y'a personne qui m'enlève d'ici, ça fait vingt-sept ans que j'suis ici… » [Entretien L-18]

« On est des Roubaisiens d'adoption ! » [Entretien F-13]

Selon ce modèle, les Portugais entretiennent des liens affectifs au Portugal, mais refusent de s'y investir sur le plan politique. Pour ces individus, la participation électorale repose sur le lieu de résidence : le pays de résidence détermine l'espace électoral. Par ailleurs, comme ces individus participent à l'économie du pays de résidence, ils estiment avoir leur mot à dire dans le domaine politique. Ce modèle fait écho aux idées de certains auteurs qui réclament la mise en place d'une « *citoyenneté de résidence* » [1122] qui viendrait mettre fin à l'association citoyenneté et nationalité. En effet, la citoyenneté de résidence s'entend comme une citoyenneté concrète, participative, locale, dissociée de la nationalité d'origine. Selon ce modèle, les Portugais conservent des liens affectifs et symboliques avec le Portugal, l'avenir est envisagé dans le pays de résidence avec lequel ces Portugais ont tissé des liens concrets

[1122] - On peut notamment citer WENDEN Catherine de, *op.cit.*, 1987. Voir également BOUAMAMA Said, CORDEIRO Albano, ROUX Michel, *op.cit.*, 1992.

fondée sur la résidence de longue durée et le travail ; ce sont ces liens qui légitiment leur participation aux élections locales.

Tableau 35 - Récapitulatif des caractéristiques des citoyens du modèle de la citoyenneté de résidence-

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée dans le pays de résidence	Profession	Achat d'un logement au Portugal et dans le pays de résidence	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Autre
L-1	Homme	40 ans	1989 (Suisse en 1984)	Restaurateur	Oui/Oui	Non/Oui	Candidat aux communales 2005 Liste ADR
L-2	Femme	64 ans	1972 (France en 1970)	Femme de ménage	Oui/Non	Non/Oui	
L-3	Homme	51 ans	1973	Restaurateur	Oui/Oui	Non/Oui	
L-7	Femme	51 ans	1977	Secrétaire	Oui/Oui	Non/Oui	
L-8	Femme	47 ans	1985	Femme de ménage	Non/Oui	Non/Oui	
L-17	Homme	59 ans	1963	Chauffeur de taxi	Oui/Oui	Non/Oui	
L-18	Homme	50 ans	1979	Responsable de magasin	Oui/Oui	Non/Oui	Membre de la Commission Consultative des étrangers + Candidat aux communales 2005 Liste P.D
L-20	Homme	66 ans	1972	Pensionné/ salarié chez un producteur de vin	Oui/Non	Non/Oui	
F-2	Homme	55 ans	1967	Ouvrier textile	Oui/Oui	Non/Oui	Candidat aux élections municipales de 2001 – Liste

							alternative
F-8	Femme	51 ans	1972	Cuisinière	Oui/Oui	Non/Oui	
F-11	Homme	51 ans	1970	Ouvrier textile	Oui/Oui	Non/Oui	
F-12	Homme	53 ans	1969	Ouvrier textile	Oui/Oui	Non/Oui	
F-13	Homme	61 ans	1964	Pré-retraité-Banquier	Oui/Oui	Non/Oui	
F-15	Homme	65 ans	1966	Ouvrier textile	Oui/Oui	Non/Oui	
B-1	Homme	47 ans	1982	Peintre en bâtiment	Oui/Non	Non/Oui	
B-2	Homme	71 ans	1969	Retraité - Concierge à la Ligue des Familles	Oui/Oui	Non/Oui	
B-4	Homme	38 ans	1980	Travail dans la pierre	Non/Non	Non/Oui	
B-7	Homme	60 ans	1966	Restaurateur	Oui/Oui	Non/Oui	
B-9	Femme	60 ans	1963	Domestique	Non/Oui	Non/Oui	
B-16	Homme	44 ans	1969	Ouvrier dans le bâtiment	Oui/Oui	Non/Oui	
B-17	Homme	64 ans	1970	Ouvrier dans le bâtiment	Oui/Oui	Non/Oui	

A/ Un attachement symbolique au Portugal : la persistance des liens affectifs

La résidence à l'étranger n'implique pas la déconstruction du lien qui unit les Portugais à leur pays d'origine. Le maintien de la nationalité portugaise ou/et les retours réguliers sur les terres de l'enfance sont autant de pratiques qui font perdurer les rapports à l'égard du Portugal. Cependant, ce lien a tendance à s'étioler avec les années qui passent. Si le lien n'est pas déconstruit, il est reconstruit par les enquêtés au profit du pays de résidence. Notre modèle se rapproche de celui défini par N. Kotlok-Piot appelé le modèle des « *Portugais de France* » qui sont installés dans leur pays de résidence mais gardent un

attachement au Portugal[1123]. Le lien affectif et ancestral entre les Portugais et leur pays d'origine devient symbolique puisqu'il ne s'accompagne pas d'une motivation à participer aux élections portugaises.

Selon ce cas de figure, le rapport au Portugal repose sur la filiation. Le Portugal constitue l'origine des individus : la terre de naissance et de l'ascendance.

> *« Moi, j'ai toujours été au Portugal…* […] *Le Portugal, c'est notre mère, c'est notre père… »* [Entretien L-3]

> *« Mon pays d'origine… c'est un nid comme les oiseaux, quoi ! »* [Entretien L-18]

La personnification du Portugal, présenté en tant que parents est très révélatrice du rapport que ces Portugais entretiennent avec leur terre d'origine. Pays de naissance (*« c'est un nid »*), souvent de l'enfance et de l'adolescence, le Portugal représente une terre familière qui donne le sentiment d'être chez soi ; une terre sur laquelle se rendent plus ou moins régulièrement les Portugais. Ainsi, le rapport au Portugal repose sur un lien de filiation, concrétisé par la présence de la famille notamment des ascendants.

> *« J'vais une fois par an au Portugal, un mois … parce que pour nous maintenant, c'est pas vraiment des vacances, mais c'est un devoir de voir les parents, le reste de la famille…*[…] *Mais… une fois que les vieux, ils sont morts, je sais pas si j'irai ou j'irai pas parce que qu'est-ce que je vais faire là-bas ?... Pour moi, le Portugal, ça représente… la terre de mes parents, mes origines… et ça s'oublie jamais !... Vous pouvez être né à Bordeaux et vivre au Luxembourg, mais vous parlez toujours de Bordeaux ! Même cinquante ans après !... »* [Entretien L-1]

> *« Et là, on y va une fois par an et quand on n'avait nos parents encore, on y allait même deux fois. Maintenant qu'on a plus de parents, on a encore des frères et des sœurs oui, mais plus nos parents donc on y va moins souvent… »* [Entretien L-7]

> *« J'ai ma maison là-bas… maintenant, j'ai plus mes parents, j'ai mes frères et sœurs… et bon ce qui me pousse à aller là-bas, c'est encore un peu la maison et… la famille qu'on a encore là-bas !… Sinon, si j'aurais pas eu la maison, j'aurais fait comme certains le font, passer des vacances ici, mais comme on a la maison et la famille là-bas, faut quand même profiter un petit peu… »* [Entretien F-12]

L'attachement au Portugal est avant tout un attachement à la famille et plus particulièrement aux ascendants qui y résident. Ainsi, le lien avec le pays d'origine est plus

[1123] - KOTLOK-PIOT Nathalie, *op.cit.*, 1994.

intense quand les ascendants y habitent, en revanche, ce lien s'effrite quand les parents ne sont plus là.

> *« Bon maintenant j'vais parler de mes morts, j'vais au Portugal, il faut que j'aille aux cimetières, c'est là que j'ai mes racines, elles sont là puisque mes parents, ils sont morts, ils sont là, mes grands-parents, ils sont là… et ici j'vais au cimetière… heureusement que j'ai personne… mais vous voyez ?… »* [Entretien L-7]

> *« J'ai perdu toute ma famille dans ce village [du Portugal] où j'suis né et chaque fois que maintenant que je vais, c'est pour déposer des fleurs au cimetière. »* [Entretien L-17]

A travers l'exemple du cimetière, les enquêtés concrétisent leur rapport au Portugal. « *Le cimetière est le point de repère, les tombes forment la preuve de l'inscription dans le temps et le sol* »[1124]. L'inscription spatiale peut également passer par la possession d'une propriété au Portugal. En effet, la grande majorité des enquêtés possèdent un logement au Portugal, symbole de la réussite à l'étranger[1125]. Par exemple, l'enquêtée L-7 et son mari ont fait un double investissement immobilier au Portugal : en plus d'avoir une maison dans leur village natal, ils possèdent également un appartement dans le Sud. Ce qui conduit l'enquêtée à passer la plupart de son temps libre au Portugal. Le Portugal demeure la destination incontournable pour les vacances d'autant plus que la plupart des familles y possèdent une propriété. La construction de la demeure s'inscrivait initialement dans un projet de retour définitif, mais finalement, elle sert de gîte quelques semaines pendant le séjour au Portugal.

Selon une enquête, 75% des Portugais habitant au Luxembourg rentrent au pays pendant les congés, au moins une fois par an[1126]. Nos enquêtés s'inscrivent dans cette tendance. Même si les Portugais ont globalement le sentiment d'être intégrés, le désir de visiter régulièrement leur pays d'origine reste important. Ainsi, le sentiment d'intégration ne conduit pas systématiquement à un détachement avec le pays d'origine. Le va et vient entre le pays de résidence et le Portugal est une concrétisation de l'idée de citoyenneté de l'Union[1127] et « *les Portugais sont sans doute aujourd'hui les Européens qui "pratiquent" le plus l'espace européen* […] *un million de personnes traversent le territoire européen pour se rendre une ou*

[1124] - DUCHESNE Sophie, *op.cit.*, 1997, p.48.
[1125] - VILLANOVA Roselyne de, LEITE Carolina, RAPOSO Isabel, *op.cit.*,1994.
[1126] - DUBAJIC Nénad, « Quels rapports aux autres et quelles solidarités dans une société multiculturelle ? » dans LEGRAND Michel (dir.), *op.cit.*, 2002, p.384.
[1127] - SERRA SANTANA Ema, « L'éternel retour ou l'impossible retour », *Migrations Société*, vol.12, n° 68, mars-avril 2000, pp.77-84.

plusieurs fois par an au Portugal »[1128] Pourtant, si ces enquêtés se rendent régulièrement au Portugal, ils n'ont pas l'intention d'y retourner définitivement.

De nombreux Portugais avaient pour projet initial de retourner au Portugal après avoir amélioré leurs conditions financières. Cependant, les enquêtés de cet échantillon s'opposent à tout retour définitif au Portugal même au moment de la retraite. C'est ce que M. B. Rocha-Trindade appelle « *les émigrations sans retour* »[1129].

> *« J'ai acheté une maison ici car nos enfants, ils vont avoir un avenir !... Plus tard mes enfants, ils ont quelque chose… et ça veut dire aussi que moi, j'suis intéressé à rester ici !* [rires]*… Je veux pas retourner au Portugal… Mais ça veut pas dire que moi, je ne vais pas retourner ! Si moi, j'ai une retraite… ma femme… j'peux aller trois mois là-bas, je profite des saisons… Je reviens ici, j'vais là-bas, j'reviens ici… »* [Entretien L-1]

> *« Mes enfants me disent "quand toi tu auras la pension, tu vas là-bas, toi, une bonne maison là-bas"… Mais, moi, je pense que c'est moitié-moitié… J'aime bien le Luxembourg, mais ça me fait de la peine si il faut que je parte…* […] *Mais, si je vais, je reviens, j'reste pas tout le temps !… »* [Entretien L-2]

> *« Peut-être maintenant quand j'serai en retraite, j'irais peut-être, j'dis pas tout le temps, j'pense que j'irai jamais définitif, mais plus souvent, oui ! Oui, j'aimerai bien… Bon, on a toujours une petite racine là-bas, c'est normal, on est né dans un petit village, tout le monde se connaît… Mais définitif, non ! »* [Entretien F-2]

> *« J'ai pas l'intention de retourner au Portugal… j'ai mes enfants ici, y'en a qui sont mariés et qui ont des petits enfants, mon mari est décédé… J'aime aller au Portugal en vacances, à la mer, y'a le soleil ! J'ai la maison de mes parents, mais moi, j'ai pas construit là-bas… Mais retourner au Portugal, non, je pense pas !… Oui, bien sûr, je retourne souvent au Portugal, presque chaque année… Le Portugal, c'est bien… mais c'est mieux ici pour la vie !* [rires] » [Entretien B-9]

> *« Nous allons en vacances au Portugal… mais il n'est pas question de retourner… dans mon village, on est vus comme des émigrants… On a déjà plus d'années ici en Belgique ! Ma vie est ici et nous continuerons ici jusqu'à ce que Dieu le voudra… »* [Entretien B-16]

> *« Je vais de temps en temps au Portugal, mais je n'ai presque plus de familles et d'amis là-bas… Et au Portugal, parfois, on se sent comme un étranger… alors qu'en Belgique, j'me sens bien… Je n'ai aucun problème… Rester deux mois au Portugal, ça suffit ! Après, on a envie de rentrer en Belgique, ici, on a construit notre vie… »* [Entretien B-17]

[1128] - CORDEIRO Albano, « le va-et-vient des Portugais en Europe », *Projet*, dossier « Migrations et frontières », n° 272, décembre 2002, p.63/65. Pour un regard plus général, voir VARINE Béatrice de, *Lieux de vie et circulations des Portugais de France*, Paris, Interaction France-Portugal, 2000.

[1129] - ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Les temps mythiques des migrations » dans ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, RAVEAU François, (dir.), *Présence portugaise en France*, Lisboa, Universidade Aberta, 1998, p.26.

Les enquêtés n'envisagent pas de retour définitif au Portugal. En revanche, ils projettent de multiplier et d'allonger leurs séjours au pays d'origine, le temps de la retraite venu. On s'achemine alors vers une retraite vécue en alternance : une partie dans la maison construite au Portugal et une partie auprès des enfants définitivement établis dans le pays d'installation. Ainsi, le Portugal apparaît aux yeux de ces enquêtés comme une terre du passé avec laquelle il faut entretenir des liens. Certains Portugais évoquent même le sentiment de se sentir étrangers dans leur pays d'origine[1130]. Le nombre d'années passées dans le pays de résidence, souvent supérieur à celles vécues au Portugal, légitime leur présence en Europe du Nord. Toutefois, ces Portugais ne souhaitent pas avoir la nationalité du pays de résidence.

La nationalité portugaise, au-delà de la dimension administrative, représente un attachement symbolique au Portugal. La nationalité est vécue comme un héritage et à ce titre, elle ne peut être remise en cause.

> *« Moi j'me ferai jamais Luxembourgeoise, même si j'suis bien ici… parce que… on est Portugaise, on est contente de l'être, on est…c'est nos racines…*[…] *Ici, j'ai personne… bon, maintenant, peut-être que mes enfants, ils peuvent dire différemment, ils peuvent peut-être dire "ma mère, elle a vécu plus de temps au Luxembourg qu'au Portugal", peut-être qu'elles peuvent penser différemment… Mais moi, avant moi, y'avait personne ici donc j'ai rien ici ! Moi, j'étais la première disons, à venir… et peut-être que mes petits-enfants vont dire "bon, y'avait grand-mère ici, y'avait ma mère qui était là…"… heu… je suppose que plus les générations, elles vont passer, plus ils se sentiront… plus Luxembourgeois !… C'est pas mon cas, quoi ! J'me sens bien ici mais ça veut pas dire pour autant que je me ferai Luxembourgeoise !… »* [Entretien L-7]

La nationalité semble découler du passé; on est Portugais parce qu'on a des racines au Portugal et plus précisément des ancêtres. Au-delà de l'appartenance à un pays, la nationalité marque l'appartenance à une filiation et à une famille. Ainsi, le sentiment de bien être dans un pays ne suffit pas à motiver l'abandon de la nationalité portugaise. La nationalité semble dépendre de l'existence d'une génération précédente sur le territoire d'accueil. Lorsqu'on a *« personne »* ou *« rien »* dans le pays de résidence, on n'est pas motivé à devenir national. L'existence d'ascendants peut éventuellement légitimer l'acquisition de la nationalité du pays de résidence. Par ailleurs, l'accès à la nationalité du pays de résidence n'apporte aucun avantage pour les Portugais.

[1130] - Phénomène constaté également pour les Algériens retournant dans le pays d'origine. Voir SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Editions du Seuil, 1999.

> *« Si par exemple, un jour, j'étais confronté à une situation professionnelle pour entrer par exemple à la poste ou dans une mairie ou quoi et qu'il fallait être Français, si j'trouvais un avantage, que je voulais ce poste et qu'il le fallait, je me serais naturalisé… mais pour moi, y'avait pas d'avantages donc j'l'ai pas fait ! »* [Entretien F-13]

> « *J'me sens aussi Belge que Portugais… Mais j'ai jamais pensé de prendre la nationalité belge… je ne vois pas l'utilité de ça !* » [Entretien B-7]

Le changement de nationalité n'intervient qu'en dernier recours et pour accéder à un avantage dans le pays de résidence. A défaut, les Portugais qui répondent au modèle de la citoyenneté de résidence préfèrent conserver leur nationalité d'origine. « *Le maintien de la nationalité du pays d'origine correspondrait plus souvent au projet de pratiquer l'alternance entre les deux propriétés* »[1131]. En raison de l'attachement au pays d'origine et à la nationalité, nous pouvons qualifier la citoyenneté portugaise de citoyenneté par « *héritage* », à l'instar de S. Duchesne. On est de tel pays parce qu'on a ses ascendants qui y sont. Les racines ce sont *« les lieux dans lesquels l'histoire de leur famille s'est déroulée »*[1132]. L'identité revendiquée est associée au passé et même si les individus envisagent leur avenir dans le pays d'installation : l'identité actuelle prend place dans un héritage personnel et familial. Cependant, le modèle de la citoyenneté par héritage ne correspond pas totalement au cas de ces Portugais dans la mesure où ils sont complètement en retrait de l'espace électoral portugais.

Les citoyens portugais résidents se caractérisent par leur rejet du statut d'électeur au-delà des frontières du pays dans lequel ils habitent. Comme la politique portugaise n'a pas de répercussions sur leurs vies personnelles, ils n'ont pas d'intérêt à participer et à influencer les décisions politiques portugaises. L'éloignement géographique du Portugal est assorti d'un éloignement de l'espace électoral portugais, souvent contesté à propos de son fonctionnement.

> *« Je vote pas pour le Portugal […] le Portugal, ça m'intéresse pas du tout ! Je dis clair et net et pourquoi ? Parce que les politiciens au Portugal, les politiques au Portugal, ils sont nuls, nuls et nuls ! Ils arrivent à détruire la population !… Y'en a un qui va dire ça et l'autre va dire ça et ils sont du même groupe, du même gouvernement ! Et, le premier ministre portugais, pendant les grands incendies au Portugal, il était au Kenya, tranquille en vacances et il a même pas dit bonjour à personne, deux ou trois semaines… et quand il est revenu, il a dit "dommage que le Portugal a tout brûlé"… Parce qu'il dit "moi, j'ai la majorité, j'fais ce que j'veux !" »* [Entretien L-18]

[1131] - VILLANOVA Roselyne de, « L'espace résidentiel des Portugais en France », *Hommes & Migrations*, « Portugais de France », n° 1210, novembre-décembre 1997, p.42.
[1132] - DUCHESNE Sophie, *op.cit.*, 1997, p.47.

> *« Au Portugal, je vote pas, ça m'intéresse pas ! Non, ça m'intéresse pas et puis les politiques, ils font que de la comédie, là-bas, […] moi, j'dis que c'est du cinéma qui sont en train de faire !… Et voler de l'argent ! Parce qu'ils ont dépensé de l'argent, mais au lieu de dépenser de l'argent, ils donnent aux gens qui ont besoin car les gens y gagnent pas beaucoup, les vieux gens, ils ont une petite rente… donc, moi, j'me demande pourquoi, ils font du cinéma avec les campagnes électorales et avec… et ils vont jamais aider les gens, ils vont de villages en villages pour faire de la comédie ! Moi, je trouve que c'est une comédie ! Et, moi, je vous dis si moi je sais bien lire et écrire, moi j'écrirai des lettres à eux et dire c'est pas comme ça qu'il faut aider le pays… si vous, être toujours l'argent à dépenser dans les grandes fêtes… il faut donner aux gens qui ont la pension trop petite car y'en a des gens qui gagnent même pas pour vivre là-bas !…* […] *ça c'est une misérable…heu… gouvernement qui est là ! Non, moi, je les déteste, je vote jamais pour eux !* […] *c'est mon pays, j'aime bien aller en vacances et tout ça… mais pour voter non ! Parce qu'ils font des promesses, ils font des promesses, mais ils font rien ! Ils aiment bien que vous, moi ou un autre, pourquoi ? Parce qu'ils ont besoin de votre vote, après ils vous oublient, ils passent à côté de nous, ils nous regardent même pas…»* [Entretien L-2]

> *« La politique, au Portugal, elle me fait rigoler… parce que… on reprend les même et on recommence et chaque fois, c'est comme ça… c'est presque toujours comme ça ! On reprend les mêmes et on recommence… une fois qu'il y a usure du pouvoir, ils perdent et on va reprendre ce qu'on a foutu dehors y'a quatre, cinq ans et c'est l'éternel recommencement et c'est de plus en plus difficile de trouver… des solutions et de faire des propositions qui puissent plaire à tout le monde ! »* [Entretien F-13]

Les enquêtés refusent une participation électorale qui ne serait pas fondée sur la résidence. Ce choix s'accompagne d'une vive critique du système politique portugais. En effet, ne pas participer aux élections portugaises n'est pas assorti d'un désintérêt à l'égard de la politique portugaise. Les propos des enquêtés supposent qu'ils se tiennent régulièrement informés de la situation politique au Portugal. D'ailleurs, la plupart des enquêtés portugais déclarent recevoir la RTPI, ce qui leur permet de se tenir au courant, quotidiennement, de l'actualité portugaise. Lorsque les entretiens ont été réalisés à domicile, à plusieurs reprises, la télévision était allumée sur RTPI. En revanche, les enquêtés refusent de participer car ils ne souhaitent pas adhérer au système politique portugais. La non-inscription dans l'espace politique portugais peut-être interprétée dans ce cas comme une contestation. En effet, ces acteurs ont une vision globalement négative de la politique portugaise. Les allusions à la corruption ou l'expression de méfiance vis-à-vis du personnel politique sont fréquentes dans les discours. La corruption est d'autant plus mal acceptée que la situation socio-économique au Portugal est critique. Mais, il y a un sentiment d'impuissance face à ce phénomène qu'ils considèrent comme généralisé. Comme pour les citoyens français qui répondent au modèle de « *la politique déprofessionnalisée* » établie par J. Mossuz-Lavau, ces citoyens portugais estiment que les hommes politiques « *se préoccuperaient avant tout d'eux-mêmes, au détriment de ceux qui les ont élus* […] *Ils n'ont jamais visé le pouvoir pour faire du bien à*

autrui mais pour s'en servir à leurs propres fins. De fait, ils veulent le pouvoir pour le pouvoir, et cela quelle que soit leur appartenance politique »[1133]. Les discours signalent un divorce croissant entre les Portugais résidant à l'étranger et ceux qui sont censés les représenter au Portugal : une véritable crise de confiance. Mais ces discours ne sont pas hésitants : ce n'est pas l'apathie qui s'exprime, mais plutôt l'irritation. Ces individus qui remettent en cause la classe politique portugaise, sont partagés entre l'intérêt et le rejet du monde politique. Finalement, les Portugais qui répondent au modèle de la citoyenneté de résidence refusent de participer aux élections portugaises. Ce déni se combine avec la motivation exprimée pour participer aux élections du pays de résidence. Le modèle de la citoyenneté de résidence implique un investissement socio-politique sur le territoire de résidence. « *On commence vraiment à… s'arracher…heu… non à s'attacher ici…* » (entretien L-1). Ce lapsus révèle une évolution des rapports au pays d'origine et au pays de résidence. L'attachement au pays d'installation semble s'accompagner d'une distance vis-à-vis du pays d'origine.

B/ Les rapports au pays d'installation : des liens concrets fondés sur la durée de la résidence et le travail

Le pays de résidence est présenté par les enquêtés comme leur deuxième pays après le Portugal. En effet, c'est le pays dans lequel ils ont réussi leur ascension sociale et se sentent ainsi intégrés, à leur façon.

La plupart des enquêtés sont arrivés en Europe du Nord à partir des années soixante et surtout dans les années soixante-dix. Certains enquêtés appartiennent aux premières vagues d'immigration. La durée passée dans le pays d'installation leur a permis de s'identifier au pays.

> *« Je suis bien accepté au Luxembourg ! Je dis que pour moi, le Luxembourg, c'est ma deuxième patrie ! Deuxième patrie parce que je suis pas né ici parce que j'ai plus de la vie au Luxembourg qu'au Portugal même… »* [Entretien L-3]

> *« C'est là que je vis, c'est là que je gagne mon pain, c'est là que… oui c'est mon pays d'adoption, on pourrait dire ça ! »* [Entretien L-7]

> *« La France, elle représente beaucoup de choses… Ce que j'ai et tout ça, c'est un peu grâce à la France parce que… sinon, si j'aurais resté dans le pays j'aurai peut être la même chose ou*

[1133] - MOSSUZ-LAVAU Janine, *op.cit.*, 1994, p.43.

> *rien du tout ! J'suis pas comme certains portugais qui disent "ouais, la France… pffff…" Ceux qui réussissent, c'est grâce à la France… si on a une belle maison, une belle vie, c'est un peu grâce à la France… parce que si ils restaient là-bas dans le pays ils avaient rien du tout… ils travailleraient du lever du soleil jusqu'au coucher du soleil… »* [Entretien F-12]

> *« La France, c'est un grand pays et j'dirais jamais de mal de la France ! Elle m'a accueilli les bras ouverts… mieux que le pays où j'suis né ! »* [Entretien F-2]

> *« J'me sens chez moi en Belgique… Mais y'a plus d'années que j'suis en Belgique qu'au Portugal ! »* [Entretien B-7]

Les enquêtés hiérarchisent les pays. Le premier pays est le Portugal parce que c'est le pays où ils sont nés. Ainsi, le pays de naissance reste le plus important aux yeux des enquêtés, il y a littéralement un rapport de filiation qui ne peut être remis en cause au profit d'un autre pays. Cependant, les années passées dans le pays de résidence, la possession d'un travail et le sentiment d'être accepté alimentent un lien profond, teinté de respect, à l'égard du pays d'installation.

> *« On s'est toujours dit que le jour où on serait pensionnés, on retournerait au pays, le moment est arrivé depuis un an et on reste toujours au Luxembourg ! On y va évidemment plus souvent, à la place d'aller une fois par an, on va deux, trois fois par an maintenant : on va pour les grandes vacances d'été, à Noël et peut être à Pâques, donc on voit plus souvent les enfants… mais on continue à habiter au Luxembourg, même si on pourrait partir, on aime bien, ça fait quarante ans au Luxembourg.* […] *C'est quarante ans de ma vie… qu'on a passé au Luxembourg qu'on regrette rien !… On a eu beaucoup d'avantages que si on serait restés au Portugal, évidemment.*[…] *De toute façon, on viendra souvent au Luxembourg parce qu'on a passé quarante ans de notre vie, on a tous nos amis ici, beaucoup de la famille surtout de la part de ma femme* […] *Pour moi, le Luxembourg, ça représente toute ma vie ! […] Et donc, le Luxembourg, ça représente plus que le Portugal ! Le Portugal, on aime bien pour les vacances… Mais, au bout d'un mois de rester au Portugal, on aime bien retourner… C'est ici, qu'on se retrouve, c'est ici qu'on trouve nos amis, c'est ici que je fais ma vie, j'connais tout le monde et tout le monde me connaît. »* [Entretien L-17]

Chez ce couple de pensionnés[1134], la retraite ne s'est pas accompagnée d'un retour définitif au Portugal. Même si leurs séjours sont plus nombreux au Portugal, leur port d'attache reste le Luxembourg. Par ailleurs, des liens affectifs avec la famille ou les amis habitant au Luxembourg, se sont tissés au fil des années. C'est dans ce pays que ces enquêtés ont construit leur vie, leurs relations amicales et leur réseau de connaissances. Le sentiment de bien-être est plus intense quand ce couple est au Luxembourg. Finalement, le couple a décidé d'acheter un appartement au moment de la retraite. N'est-ce pas une façon supplémentaire de s'enraciner au Luxembourg ?

[1134] - L'entretien s'est déroulé en présence de l'épouse de l'enquêté qui est très peu intervenue durant l'entretien. L'enquêté a utilisé le « *on* » pendant l'entretien pour parler à son nom et au nom de son épouse.

Par ailleurs, les enquêtés de ce groupe s'insèrent souvent dans le réseau associatif local. L'enquêté L-1 est membre d'une association de jeu de quilles, où il côtoie à la fois des Portugais et des Luxembourgeois. L'enquêté L-18 est membre de la Commission Consultative des Etrangers. Quant à l'enquêtée L-2, elle est membre d'une association portugaise locale et participe occasionnellement à certaines activités. A Roubaix, l'enquêté F-12 est membre d'une association cultuelle locale ; l'enquêté F-13 est un membre actif d'une association portugaise locale. La plupart des enquêtés se rendent régulièrement dans des associations portugaises implantées dans la ville de résidence. Finalement, le temps et les relations humaines ont créé des liens avec le pays de résidence. Certains Portugais ont même développé un sentiment national à l'égard du pays d'installation.

> *« Et si un jour, l'Etat luxembourgeois, il me demande pour le servir et que je peux le servir, je suis prêt à le servir…»* [Entretien L-3]

> *« J'aime bien l'équipe nationale portugaise, j'adore ! Mais par exemple, si y'a un match du Luxembourg contre la Russie… j'veux que le Luxembourg gagne !*
> *Q : Et si y'a le Luxembourg contre le Portugal ?*
> *Oh… Pour les deux…, mais bon, le Luxembourg va pas gagner* [rires] » [Entretien L-1]

> *« Je me trouve bien ici au Luxembourg, j'aime bien le Luxembourg ! Ca je veux le dire !* […] *Je change pas le Luxembourg pour un autre pays ! Et j'adore… le Grand Duc, les fils du Grand Duc, les enfants du Grand Duc et malheureusement que la dame était morte, mais j'adore cette famille-là grand-ducale… quand ils vont venir ici, moi je vais… je suis toujours tout près d'eux pour leur dire bonjour… toujours, toujours, toujours… Et tout le monde, le lendemain me dit "Ha, je t'ai vu à la télé !", mais c'est pas pour la télé que je m'intéresse, je m'intéresse à dire bonjour à ses enfants et à eux ! »* [Entretien L-2]

L'ensemble de ces enquêtés a manifesté au cours des entretiens une grande satisfaction depuis qu'ils vivent dans le pays de résidence. A sa façon, chacun exprime une forme d'attachement aux symboles nationaux du pays de résidence. Se porter volontaire pour servir l'État luxembourgeois, soutenir l'équipe de football luxembourgeoise ou faire partie de la foule pour acclamer la venue de la famille grand-ducale sont autant de manières de manifester son appartenance à la communauté nationale luxembourgeoise. En prenant part aux événements nationaux, les Portugais montrent que leur résidence au Luxembourg à une dimension active. Les citoyens résidents construisent leur filiation par rapport au pays de résidence en se fondant sur le temps passé et leur investissement surtout économique sur le territoire. Le pays dans lequel ils se sont investis leur a permis une certaine ascension sociale.

A. Cordeiro estime que si les populations portugaises ne participent pas, c'est pour rester invisibles au regard de la société d'installation et mener à bien leur projet de réussite sociale[1135]. Nous pouvons alors supposer qu'une fois celui-ci atteint, elles auraient tendance à participer politiquement dans le pays de résidence. Les Portugais qui correspondent au modèle de la citoyenneté de résidence semblent aller dans ce sens : partis de rien au Portugal, ils cheminent progressivement vers une meilleure insertion professionnelle, sociale et politique dans le pays de résidence. Par ailleurs, leur identité se construit autour d'un triptyque : nationalité, travail et ville de résidence.

La plupart des enquêtés de ce groupe ont émigré dans les années soixante-dix. Toutefois, quelques enquêtés sont arrivés en Europe du Nord dès le début des années soixante. Ainsi, les enquêtés L-17 et B-9 sont arrivés en 1963 au Luxembourg et en Belgique, l'enquêté F-13 en 1964 en France. Ces enquêtés font partie du premier noyau de l'immigration portugaise en Europe du Nord. Ils ont une durée de résidence sur le territoire assez longue. Ils motivent souvent leur départ par la volonté d'améliorer leurs conditions de vie et d'échapper au déterminisme social au Portugal. Issus de familles pauvres, souvent installées dans les zones rurales du Portugal, les enquêtés voient et vivent l'émigration comme une émancipation de leurs conditions sociales.

> *« L'envie de tout le monde qui sort du pays, c'est pour aller chercher une meilleure vie. »* [Entretien L-1]

> *« Partir du Portugal pour essayer de faire quelque chose de mieux parce que j'étais d'une famille très pauvre… »* [Entretien L-3]

> *« On est venu par ici, c'est pour essayer d'améliorer un peu la situation… chercher un futur meilleur… »* [Entretien F-12]

> *« On est venus par ici parce que y'avait… pour chercher une meilleure situation ! Je crois comme tout le monde !… Là-bas, c'était pas… terrible ! On avait le minimum donc évidemment, on a recherché une vie meilleure ! »* [Entretien F-10]

> *« On a émigré pour chercher une vie meilleure… parce qu'au Portugal, la vie, elle était pas facile. »* [Entretien B-16]

[1135] - CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *op.cit.*, juillet-août 2005, pp.41-42.

Ces personnes ont souvent vécu leur enfance et leur adolescence au Portugal dans des conditions difficiles aussi bien matériellement que moralement. Au Luxembourg, l'enquêtée L-2 a perdu sa mère lorsqu'elle était enfant ; elle a été élevée par sa tante et négligée par son père. L'enquêté L-1 a été élevé par sa mère puisque son père avait émigré en France depuis 1965. L'enquêté L-20 a été élevé par une mère célibataire. Enfin, l'enquêté L-3 a perdu sa mère et a passé son enfance dans un internat. En France, l'enquêtée F-8 a été élevée par sa mère puisque son père était paralysé et est décédé quand elle était adolescente. En Belgique, l'enquêté B-7 a perdu ses parents à l'âge de douze ans.

> *« Ma mère je ne l'ai pas connu, elle est morte quand j'avais deux ans… et après ma tante m'a pris, elle m'a gardé… mon frère, il est resté avec mon père… J'ai jamais vu ma mère… Mon père, il était toujours pas présent, il m'a jamais demandé si moi, j'voulais un morceau de croûte, si j'ai besoin d'une paire de souliers, si j'ai besoin d'une robe, n'importe quoi… jamais, il a demandé ! »* [Entretien L-2]

Nous pouvons supposer que le fait de perdre leurs parents si jeunes et d'avoir émigré assez tôt, les a conduits à s'éloigner du pays d'origine et à se projeter dans le pays de résidence. L'espoir d'une « *vie meilleure* » anime le projet migratoire de ces Portugais. Le but est alors de réussir, comme pour prendre une vengeance sur leur passé. Quitter le Portugal offre un nouveau départ et ouvre de nouvelles opportunités notamment professionnelles. Dans la plupart des cas, l'installation en Europe du Nord s'accompagne d'une ascension sociale et d'une amélioration progressive des conditions de vie. Cette installation est parfois facilitée par les proches déjà présents sur le territoire.

> *« On a commencé par rien et maintenant, j'suis arrivé à une chose que moi, jamais j'ai pensé ! C'est pour ça que moi, j'suis content avec Luxembourg, ils nous ont donné toute la possibilité de… de travail…*[…] *on a commencé de rien ! De rien ! »* [Entretien L-1]

> *« Le Portugal c'est mon pays !... Mais pas pour vivre !... Ici, j'me sens mieux ici car j'peux avoir ma maison, ma voiture… Ici, au Luxembourg, on vit mieux… »* [Entretien L-8]

> *« Le Portugal, c'est mon pays, c'est le pays où j'suis né ! Et la France, c'est pour travailler et pour vivre ! »* [Entretien F-12]

Les termes associés au pays de résidence sont mélioratifs puisque les enquêtés parlent d'évolution, d'amélioration. Le pays d'installation a permis l'accès à un certain confort matériel et à certaines professions. Par exemple, trois des enquêtés sont propriétaires de restaurants portugais ; ils ont commencé au bas de l'échelle sociale lorsqu'ils sont arrivés. Ainsi, ces entrepreneurs s'inscrivent dans des créneaux où il existe une demande de produits

spécifiques de la part des consommateurs. Nous pouvons supposer que le commerce est *« une stratégie de survie* [il permet] *d'échapper au chômage tout en tirant profit de la concentration spatiale de la demande spécifique de leurs compatriotes (les niches de marchés ethniques)* »[1136]. En outre, ces commerces sont également le symbole d'une certaine réussite sociale. Par ailleurs, les femmes participent également à l'amélioration des conditions de vie puisque toutes les femmes interviewées et les épouses des enquêtés ont travaillé dès leur arrivée au Luxembourg ou quelques années après que les enfants ont grandi.

> *« C'est important de travailler comme ça, je travaille pour payer mes choses et aider mon mari car mon mari gagne pas une grande paye aussi… »* [Entretien L-8]

Le salaire de l'épouse peut être un complément financier, mais il est également un moyen par lequel les femmes s'émancipent et acquièrent une certaine autonomie impensable avant l'émigration[1137].

> *« On a toujours été dans le commerce, c'était dur, c'était 20 heures de service par jour souvent, ouvrir à 6 heures du matin, le café, fermer à minuit, on a élevé deux enfants en même temps… en 82, à l'âge de 12 et 8 ans, ils sont allés au Portugal et encore aujourd'hui, ils y habitent encore. »* [Entretien L-17]

> *« Le Luxembourg, il nous a donné beaucoup de choses, il nous a donné beaucoup de facilités de vivre… Mais attention ! Nous, on a travaillé pour ça ! Attention !... Il faut pas dire « Ah le Luxembourg »… nan, nan ! Nous, on a travaillé pour mériter notre… notre salaire, notre vie comme ça… Mais, je tiens toujours à dire, le Luxembourg nous a offert des conditions pour ça aussi… des conditions avantageuses… Si moi, je venais en France ou en Suisse, j'veux ouvrir un commerce, ils donnent pas la licence n'importe comment !... Et ici, non !... Tu veux ouvrir, "tiens ouvre, allez" ! »* [Entretien L-1]

> *« C'est en France que j'ai réussi ma vie… Merci à la France ! »* [Entretien F-8]

Le pays d'accueil est jugé positivement puisqu'il a permis d'accéder à un nouveau mode de vie. Mais, les Portugais estiment aussi avoir travaillé dans ce sens. D'ailleurs, souvent, ils sont passés par plusieurs professions. Et certains parents préfèrent envoyer leurs enfants au Portugal auprès des grands-parents afin de se consacrer pleinement à leur travail. Si les parents estiment avoir réussi, ils souhaitent également que leurs enfants s'en sortent. C'est pourquoi ils accordent une grande importance à la scolarisation. En effet, la plupart des

[1136] - KESTELOOT Christian, PELEMAN Katleen, ROESEMS Truus, « Terres d'exil en Belgique » dans COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *op.cit.*, 1997, pp.37-38.
[1137] - LEANDRO Maria Engrácia, *op.cit.*, 1995, p.113.

enquêtés ont encouragé leurs enfants à faire des études. Et certains n'hésitent pas pendant l'entretien à énumérer les diplômes et les professions de leurs enfants.

> *« Manuel, il a un bon travail, il gagne bien… Ludovic, il voulait pas étudier plus alors maintenant… c'est sa faute ! J'lui avait dit "écoute Ludovic, apprend comme ton frère pour aller à la grande école, l'université et tout ça, comme ça tu as un bon travail, tu gagnes un peu mieux que les autres…" et il me disait "Ah, moi j'suis pas un escargot ! J'suis pas un escargot, maman !", mais qu'est-ce que ça veut dire ? "Parce que José est toujours avec le sac dans le dos ! Et, moi, je veux pas !"… Mais, si tu veux pas comment tu veux étudier ?… Et, il a pas étudié… et ça je l'ai dans le cœur… Et je peux pas l'obliger…* [Larmes]*… Il travaille, mais il travaille beaucoup et ça me plaît pas ! »* [Entretien L-2]

De nombreux parents donnent une place importante à l'école et espèrent que les études permettront une meilleure insertion de leurs enfants sur le marché de l'emploi. La scolarisation les éloignerait des travaux pénibles et à bas salaires qu'ont connus leurs parents. De même que le pays de résidence est un pays d'ascension sociale pour les parents, il peut constituer un espace de réussite pour les enfants. Les parents essaient d'aider leurs enfants selon leurs moyens. Parmi les enquêtés, certains sont venus du Portugal en connaissant déjà le français. D'autres l'ont appris après leur départ. C'est le cas de l'enquêté L-2 qui a séjourné à Paris pendant deux années et a été vendeuse dans une épicerie. Au contact de la clientèle, elle a appris le français et l'a transmis à ses enfants. Ainsi, le fait d'être travailleur dans un pays étranger donne aux Portugais un certain nombre de droits comme celui de séjourner ou de scolariser leurs enfants. L'accès au travail est accompagné de l'accès aux divers droits sociaux comme la sécurité sociale et la retraite. Ces avantages juridiques sont particulièrement appréciés puisqu'ils sont plus restreints dans le pays d'origine :

> *« Mais, si je vais* [au Portugal]*, je reviens, j'reste pas tout le temps… Même pour l'assistance médicale, là-bas, c'est pas bon ! Non, non, non… Il faut attendre tellement longtemps pour une consultation, ça c'est trop ! Et ici, non ! Ici, nous, être… hier, j'ai été chez le médecin, j'étais là le matin, j'ai attendu mon tour et à 11h, j'étais déjà dehors. Et, là-bas, il faut attendre des mois, alors on va mourir ! Alors quand on vient, on est mort ! Et c'est pour ça, de tout là-bas, ce que j'aime pas c'est l'assistance médicale… Nous, être obligés d'aller au médecin de famille… ici, j'en ai un médecin de famille, mais aujourd'hui, si je veux, je vais chez lui, mais si je veux un autre, je vais aussi chez un autre… Je peux aller chez les deux, de temps en temps je vais chez un et de temps en temps, je vais chez l'autre… Je paie la consultation et la caisse de maladie me rend… l'argent de la visite et c'est fini ! Et, c'est pas comme là-bas ! Là-bas, il faut que tu vas là, à ce médecin là, le médecin de la famille ! On est obligés, o-bli-gés ! Sinon, on paie une fortune… et la caisse, elle ne rend pas ! Alors, moi, je dis non, avec moi, ça marche pas ! »* [Entretien L-2]

> *« Ça fait quarante ans au Luxembourg. On aime bien, y'a des conditions plus favorables que le Portugal, surtout dans l'assistance sociale, dans la sécurité sociale… Au Portugal, malheureusement, ça laisse beaucoup encore à désirer et à notre âge, on a souvent besoin des*

> *docteurs ou des hôpitaux, des médicaments… donc, c'est l'une des raisons qu'on reste encore au Luxembourg… »* [entretien L-17]

> *« En plus, avec le service de santé là-bas, c'est un peu encore… très très difficile… y'a de bons docteurs, mais il faut aussi avoir beaucoup d'argent… sinon, on nous met dans des listes d'attente pour se faire opérer, faire des examens médicaux et les gens, ils finissent par mourir sans avoir tout ça ! »* [Entretien L-3]

> *« Y'a encore pas mal de choses au Portugal qui ne sont pas comme ici donc… surtout en ce qui concerne la médecine, ils sont un peu… c'est pas qu'ils ont pas de bons médecins, mais ils ont pas assez… souvent, vous allez dans un hôpital et il faut attendre des heures et des heures pour qu'on vous reçoit ! Et… ça c'est une chose que j'trouve qu'ils sont un peu en retard… J'préfère rester là et aller plus souvent au Portugal… »* [Entretien F-2]

> *« Quitter la France ? Non, parce que bon, les avantages que nous avons, si ce n'est dans le domaine de la sécurité sociale et tout ça… le Portugal, même si il a beaucoup progressé, on a pas les mêmes avantages, ni la même rapidité… ici, vous avez besoin d'un médecin, vous allez facilement, au Portugal, c'est pas encore ça ! »* [Entretien F-13]

> *« Ce qui est bien en Belgique, pour la famille et les enfants, c'est la sécurité sociale ! »* [Entretien B-4]

Au moment de la pension, ce qui retiendra les Portugais dans le pays de résidence, ce sont les droits sociaux notamment les prestations au niveau de la santé. Le choix est rationnel et instrumental. Finalement, l'installation définitive dans le pays de résidence sans rupture totale avec le pays d'origine contribue à une redéfinition des appartenances identitaires des Portugais.

La situation particulière de ces Portugais qui se situent entre deux pays nous amène à nous questionner sur leurs appartenances identitaires. La plupart des enquêtés refusent l'étiquette « *immigré* » qu'ils considèrent comme péjorative. Ils préfèrent se définir à travers leur nationalité et leur travail.

> *« Moi, j'suis au Luxembourg, mais j'me considère pas comme un immigré ! Moi, j'me considère : un Portugais qui travaille au Luxembourg ! »* [Entretien L-3]

> *« J'me sens Portugaise qui travaille dans un pays de l'Europe… »* [Entretien L-8]

> *« Moi, j'me sens pas immigré ici… non… j'suis pas un immigré ici… tout le monde, il me connaît dans le quartier … »* [Entretien F-15]

En se définissant par leur fonction (le travail), les Portugais semblent légitimer leur présence sur le territoire du pays de résidence et remettent en cause le statut d'immigré qui paraît à leurs yeux comme précaire. Parce qu'ils travaillent, ils ont un droit à être là. Par

ailleurs, les enquêtés de ce groupe sont les plus nombreux à rappeler que la famille grand-ducale compte parmi ses ascendants une portugaise[1138]. En remémorant ce fait historique, les Portugais donnent un passé à leur ancrage au Luxembourg. Par ailleurs, nous pouvons constater qu'il n'y a pas de sentiment d'appartenance exprimé à l'égard du pays de résidence. En revanche, ces Portugais ont tendance à faire référence à une identité neutre, celle de l'habitant de la ville.

> *« Je suis Eschois parce que aujourd'hui, y'a personne qui m'enlève d'ici, ça fait 27 ans que j'suis ici… »* [Entretien L-18]

> *« J'aime bien Luxembourg et j'aime bien surtout le bassin minier où j'ai toujours habité et j'aurais du mal si un jour je devais partir ailleurs et j'aurais du mal à m'y faire… même que ce soit au Portugal… »* [Entretien L-17]

> *« On est des Roubaisiens d'adoption ! »* [Entretien F-13]

> *« Moi, je me sens Ixellois comme un autre… C'est ici que je suis depuis que j'suis arrivé en Belgique. »* [Entretien B-7]

Ainsi, les Portugais s'attribuent également une identité locale. Le temps passé dans la ville fait d'eux des habitants parmi d'autres. D'autant plus que la quasi-totalité des enquêtés sont propriétaires de leurs logements. Si les premières études relatives à l'immigration portugaise évoquaient les difficultés des Portugais face au logement, il n'était pas encore question pour eux d'accéder à la propriété[1139] si ce n'est dans le pays natal. En l'espace de deux décennies, la donne a changé : de plus en plus de Portugais sont devenus propriétaires d'un logement au Luxembourg[1140] ou en France[1141]. Ce phénomène s'accompagne souvent du choix d'envisager son avenir dans le pays de résidence. D'autant plus que de nombreux enquêtés ont des enfants qui ont acquis la nationalité du pays d'installation et qui y envisagent leur futur. A Roubaix, la totalité des enquêtés sont propriétaires. A Esch-sur-Alzette, l'accès à la propriété concerne six enquêtés sur huit. L'enquêtée L-2 n'a pas acheté à Esch, elle le regrette et incite ses enfants à devenir propriétaires. Enfin, à Ixelles, cinq enquêtés sur sept sont propriétaires.

[1138] - En effet, Maria Ana de Bragance, fille de Miguel Ier de Portugal, a épousé Guillaume IV de Luxembourg en 1893. Elle deviendra Grande-Duchesse de Luxembourg (1908-1912) et donnera naissance à Marie Adélaïde Ière de Luxembourg, arrière grand-mère de l'actuel Grand-Duc de Luxembourg, Henri Ier.
[1139] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, pp.50-60.
[1140] - BEIRAO Delfina, *op.cit.*, 1999, p.22.
[1141] - VILLANOVA Roselyne de, « Bâtir sa maison. Pratiques résidentielles et construction de la temporalité dans l'émigration. Les Portugais de France », *Migrants-Formation*, n° 96, mars 1994, pp.132-145.

Le temps passé dans le pays de résidence et l'accès à la propriété participent à l'enracinement local des Portugais. Par ailleurs, se revendiquer Eschois, Roubaisien ou Ixellois c'est revendiquer une identité neutre, celle de l'habitant, dépourvue de nationalité. La possession d'une propriété dans le pays de résidence constitue une attache supplémentaire. Et, ce phénomène concerne la majorité des Portugais qui correspondent au modèle de la citoyenneté de résidence. Ces Portugais manifestent d'ailleurs un fort sentiment d'attachement à la ville dans laquelle ils résident et un certain détachement à l'égard de l'Union européenne. En effet, le modèle de la citoyenneté de résidence comporte surtout une dimension locale : autant le sentiment d'appartenance à la ville est vif autant le sentiment d'appartenir à l'Europe est faible.

> *« J'suis européen comme ça mais ça ne change rien, ça m'apporte rien… Ma carte d'identité, c'est encore une portugaise, le permis de conduire, c'est encore luxembourgeoise… Si j'aurai un permis européen, une carte d'identité européenne alors là, ça me change moralement, dans la tête, je suis européen ! Moi, j'suis européen, mais j'ai pas le droit d'aller travailler pour l'Etat donc je ne suis pas européen !* » [Entretien L-18]

Pour cet enquêté, l'identité européenne n'est pas concrète. En effet, la construction européenne ne change pas son quotidien. Pour lui, ce sont les Etats d'origine et de résidence qui réglementent sa vie. Par ailleurs, selon lui, l'Union européenne suppose une égalité entre tous les citoyens or ce n'est pas ce qu'il constate dans les faits, notamment au niveau de l'accès à l'emploi. La plupart des enquêtés de ce groupe estiment que la construction européenne a surtout profité aux Portugais du Portugal. Certains sont même critiques vis-à-vis de la construction européenne :

> *« C'est l'Europe pour certaines choses, mais pour d'autres non ! Ils disent vous faites partie de l'Europe… Bien sûr, mais il faut que tout le monde vive de façon égale… Ici, en France, on fait des démarches, au niveau administratif, on paie pas les papiers et là-bas au Portugal, on paie tout et là… si c'est l'Europe, on devrait pas payer !… Ici, si on veut un extrait d'acte de naissance, c'est gratuit et là-bas, on paie quinze euros ! C'est quand même une photocopie comme ici* [rires] » [Entretien F-12]

> *« Le marché commun, c'est le marché comique : c'est une comédie, ça fonctionne pour les grands, mais pas pour les pauvres… c'est toujours les grands qui commandent comme l'Allemagne et la France… »* [Entretien L-20]

> *« Moi, j'me sens pas vraiment européen… Ils ont fait un marché commun pour eux même, c'est pas pour le peuple ! C'est pour eux… c'est eux qui travaillent là-dedans, personne d'autres ! Donc, ils ont fait un marché commun pour eux, pas pour l'Europe ! Ils ont tous les avantages et c'est le peuple qui paie ! »* [Entretien B-7]

Selon eux, l'Union européenne ne conduit pas à uniformiser les différents régimes en vigueur dans les pays, ce qui génère des inégalités. Ainsi, l'Union européenne doit produire une certaine égalité pour favoriser un sentiment d'identification. Par ailleurs, l'Union européenne est vue comme un système animé par les élites, qui laisse à l'écart le peuple. Ce sentiment est surtout par les Portugais résidant en Belgique et au Luxembourg, deux pays qui accueillent les institutions européennes au sein de leurs capitales, ce qui a fait augmenter les prix des logements . Dans le même sens, l'Union européenne est monopolisée par les grandes puissances et octroie peu de place aux autres pays. Ainsi, ces Portugais se sentent exclus de l'Union européenne et ne peuvent se sentir européens. Leur identité est double et repose à la fois sur le pays d'origine et sur la ville d'installation (Portugais et Roubaisien par exemple) car c'est dans ces deux espaces qu'ils se sentent intégrés.

L'invisibilité des Portugais a souvent été associée à leur intégration. Mais que recouvre ce terme pour les citoyens portugais ? Est-il entendu comme une assimilation au pays de résidence ? La maîtrise de la langue est-elle fondamentale pour se sentir intégré ?

Les sciences sociales utilisent différents critères pour la mesure de l'intégration d'un groupe comme l'emploi, le revenu, l'éducation, le taux de naturalisations, le taux de mariages mixtes, la maîtrise de la langue etc[1142]. D'ailleurs M. Tribalat, qui évalue l'assimilation des populations d'origine étrangère en France, note les efforts de la population d'origine portugaise qui serait « *en bonne voie d'acculturation* »[1143]. L'assimilation suppose l'abandon de plusieurs références au pays d'origine : le délaissement progressif de la langue, la privatisation des pratiques religieuses, l'évolution des pratiques matrimoniales et, au final, un lien politique avec la nouvelle nation. Mais que pensent les Portugais à ce sujet ? Dans quel(s) sens emploient-ils le terme d'intégration ?

> « *L'intégration, ça veut dire le contact avec tous les Luxembourgeois et toutes les nationalités, ça c'est vraiment l'intégration ! De dire un bonjour ou un bonsoir, d'aller dans une fête dans un centre culturel ou dans une association et que personne me regarde de travers parce que je… »* [Entretien L-18]

> *« Je me promène, je dis bonjour aux Luxembourgeois, à des Italiens, aux Portugais… ça me… J'ai pas de différences… non… J'ai jamais senti du racisme surtout pour moi… Y'en a des gens qui disent "Oh, ici les Luxembourgeois, ils sont racistes !"… Parce que… Vous savez une chose : moi, je travaillais chez X, et puis alors une fois, on attendait une fête qu'ils ont fait ici,*

[1142] - Voir NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, 1988, p.198.
[1143] - TRIBALAT Michèle, *op.cit.*, 1998, pp.267/268.

> *j'me rappelle pas pourquoi… et la Marie-Thérèse et son mari*[1144] *venaient… y'avait beaucoup de monde dans la rue… et moi, j'étais là aussi à attendre et y'en a une qui venait et qui disait "Oh, qu'est-ce qu'il y a ici -c'est aussi une Portugaise- qu'est-ce qu'il y a ici y'en a tellement de monde ?" Moi, je dis : "c'est le Grand-Duc qui vient avec sa femme, avec Marie-Thérèse, nous être en train d'attendre pour la voir !" et elle dit "Ah, qu'est-ce qu'ils viennent faire ici ?"; moi, je dis "écoute, il vient faire ici parce qu'ils sont dans ce pays, c'est nous qui est pas dans ce pays !" Elle a dit "qu'est-ce qu'ils viennent faire ici ?" avec une manière… qu'ils ont rien à faire ici… Ils viennent ici parce qu'ils sont chez eux, nous pas chez nous ! Alors, nous, être ici à cause eux qui nous ont laissé rester ici, ils nous ont pas chassé au Portugal ! »* [Entretien L-2]

> *« J'me sens intégré ici, j'parle avec tout le monde ici… tout le monde, il me connaît. »* [Entretien F-15]

> *« Mon intégration s'est bien passée : j'ai des amis belges, des amis marocains… J'me suis bien intégré, j'ai fait des connaissances. »* [Entretien B-16]

Pour ces enquêtés, l'intégration est définie comme un moyen de communication avec tous les habitants quelle que soit leur nationalité. C'est à ce titre que l'enquêtée prend place dans le cortège pour la venue de la famille grand-ducale. Elle estime que le pays l'a acceptée et que participer à ces manifestations est une façon de remercier les autorités du pays. L'intégration, c'est également être reconnu en tant que tel et de ne pas être exclu en raison de sa nationalité. L'intégration recouvre une double dimension : l'étranger doit rentrer en contact avec le national et celui-ci doit s'ouvrir à l'étranger.

> *« Je crois que je suis bien intégrée et que… de toute façon j'ai jamais eu de problèmes depuis le début, j'suis là depuis vingt huit ans, j'ai jamais eu de problèmes… peut être une privilégiée mais j'ai jamais eu de problèmes ni avec les voisins, ni avec… enfin… des marques de racisme ou des trucs comme ça, j'ai jamais eu à faire avec ça !* […] *Je crois qu'on peut dire si les gens ils vous acceptent, et ces gens sont bien, c'est peut-être un peu ça être intégré, je sais pas… »* [Entretien L-7]

Dans l'esprit de l'enquêtée, l'intégration est synonyme de « *ne jamais avoir de problèmes* », expression qu'elle répète plusieurs fois. Ensuite, elle précise les problèmes de voisinage ou de racisme. Ainsi l'intégration, c'est vivre en harmonie avec les citoyens du pays d'accueil, se faire accepter et être accepté par les nationaux. Cependant, nous pouvons constater que l'enquêtée ne nomme le racisme qu'une seule fois et ensuite qu'elle le désigne à deux reprises par le pronom démonstratif « *ça* ». Mais, l'intégration c'est aussi se faire accepter. Finalement, l'intégration a une double dimension : une dimension qui dépend de l'étranger (se faire accepter) et une autre dimension qui dépend de la société d'accueil (être

[1144] - La Grande-Duchesse et le Grand-Duc de Luxembourg.

accepté). Ainsi l'intégration est un processus réciproque. D'ailleurs, la maîtrise de la langue du pays de résidence favorise cette intégration. Tous les enquêtés s'expriment en français. En revanche, les Portugais au Luxembourg ne parlent pas le luxembourgeois. Comment vivent-ils cette situation ?

La plupart des enquêtés ont fait état de leurs difficultés au moment de leur arrivée en Europe du Nord notamment parce qu'ils ne parlaient pas la langue du pays. Au fil des années, les Portugais se sont familiarisés avec la langue française notamment. Mais, au Luxembourg, « *le luxembourgeois reste jusqu'à ce jour la langue d'intégration du pays* »[1145]. Des études ont montré dans le passé que peu d'étrangers s'exprimaient en luxembourgeois : « *le français est* […] *la langue véhiculaire entre immigrés et Luxembourgeois* »[1146]. Cette tendance est confirmée pour la période récente : *« le français est la langue la plus connue au Luxembourg* »[1147]. Parmi l'échantillon des citoyens résidents au Luxembourg, aucun ne maîtrise la langue luxembourgeoise, en revanche tous parlent quotidiennement le français. Le fait de ne pas comprendre et parler le luxembourgeois est vécu comme un handicap et un frein à l'intégration.

> *« Le luxembourgeois, j'l'ai pas appris parce que… pendant le temps où j'ai travaillé dans le chantier, on parlait toujours avec les Portugais ou les Italiens parce que moi, j'avais bien appris l'italien… l'italien, j'ai bien appris, je me débrouillais vraiment bien et le français aussi… Le premier patron et les premiers collègues de travail, c'était des Italiens parce que les Italiens de mon âge qui travaillaient dans le chantier, ne parlaient pas le français, c'était sa langue, l'italien… si tu veux l'apprendre, tu l'apprends, si t'as pas compris, tant pis ! Alors là, j'ai travaillé pendant huit ans avec un chef italien qui me parlait toujours italien, pas de français ! Sauf, si il était fâché, il parlait en français !… Le français que j'avais appris, c'était seulement moi-même avec la conversation personnelle et j'ai appris pendant le temps où j'étais dans le service traiteur, ça nous oblige à… y'a les clients… moi, j'avais beaucoup de contact avec les clients parce que j'étais en livraison, tous les jours et c'est dans la livraison des plats préparés dans les maisons privées, et là, j'ai appris le français… Malheureusement, j'avais pas réussi à apprendre le luxembourgeois parce que moi, j'suis sûr et certain… si je serais capable de parler le luxembourgeois, aujourd'hui, j'serais plus loin encore… »* [Entretien L-18]

[1145] - FEHLEN Fernand, « Langues et enjeux sociaux au Luxembourg » dans ESTGEN Paul (coord.), *Le sondage Baleine, une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, Luxembourg, Cahier RED (Recherche, Étude, Documentation), SESOPI - Centre Intercommunautaire, Hors Série 1, novembre 1998, p.19

[1146] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, 1976, p.44.

[1147] - FEHLEN Fernand, PIROTH Isabelle, SCHMIT Carole, « Les langues au Luxembourg » dans ESTGEN Paul (coord.), *Le sondage Baleine, une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, Luxembourg, Cahier RED (Recherche, Étude, Documentation), SESOPI - Centre Intercommunautaire, Hors Série 1, novembre 1998, p.28.

> *« Mais aujourd'hui, je regrette, je regrette de ne pas pouvoir parler le luxembourgeois…* […] *Moi, si je fais pas plus, c'est que j'ai mon problème avec la langue… »* [Entretien L-3]

> *« Je vais vous dire une chose si moi j'savais parler luxembourgeois, je serai beaucoup plus intégré dans la société luxembourgeoise… »* [Entretien L-1]

Le lieu de travail constitue l'espace privilégié pour l'apprentissage des langues. En effet, c'est sur les chantiers que l'enquêté L-18 a appris l'italien. De même, le français a été appris quand il travaillait au contact de la clientèle. En revanche, il n'a pas eu l'opportunité d'apprendre la langue luxembourgeoise sur le lieu de travail. Il a suivi des cours du soir mais qui sont, selon lui, inefficaces en raison de l'organisation et de la méthode utilisée. La méconnaissance du luxembourgeois est vécue comme un handicap, un obstacle dans l'ascension et l'insertion sociales. La plupart de ces enquêtés estiment également que la connaissance de la langue luxembourgeoise leur permettrait une meilleure intégration. Par ailleurs, chez les Portugais qui répondent au modèle de la citoyenneté de résidence, l'intégration passe également par la participation électorale, perçue comme un droit et un devoir.

C/ La participation électorale fondée sur la résidence : *« j'ai mon mot à dire »*

Nous supposons une corrélation entre la durée de la migration et l'intégration sociale et politique[1148]. Ainsi, les Portugais qui votent, résident en Europe du Nord depuis un certain temps et les liens avec leurs pays d'origine sont plus relâchés. En effet, une résidence prolongée dans le pays d'accueil conduit les Portugais à être au contact du système politique et à mieux le comprendre. Des études ont montré que la mauvaise connaissance du système électoral, de la vie politique pouvait expliquer la faible participation des étrangers[1149]. Les enquêtés sont attachés à la participation politique locale. Ils résident dans une ville européenne et souhaitent participer aux décisions politiques[1150]. D'ailleurs, la plupart des enquêtés se sont inscrits sur les listes électorales dès la première élection communale ouverte aux ressortissants communautaires. Ils ont été réceptifs aux campagnes de sensibilisation à l'inscription électorale, menées au niveau local et aux informations diffusées par leur

[1148] - WEISBEIN, Julien, *op.cit.*, 2001, p.6.
[1149] - HAMBURGER Charlotte, « L'influence politique des étrangers au Danemark » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1993.
[1150] - Idée qui ressort également de BIDEGARAY Christian, STRUDEL Sylvie, « De la citoyenneté européenne et autres coquecigrues. Remarques sur la participation des citoyens de l'Union européenne aux élections municipales françaises de mars 2001 », *op.cit.*, 2002, p.429.

entourage. Quels sens ces citoyens donnent-ils à leur vote ? Quelles sont leurs préférences partisanes ? Pourquoi ces Portugais sont-ils politisés ?

Les Portugais euro-locaux sont attachés au droit de vote car par ce biais, ils peuvent exprimer à la fois leur appartenance à la communauté locale et leur opinion politique. Selon eux, l'habitant d'une ville devient un citoyen au seul motif qu'il réside dans cette ville, ce qui lui donne le droit de s'exprimer. La résidence justifie la participation électorale des étrangers. L'habitant qui réside dans une ville depuis un certain temps et qui participe à l'économie du pays, doit pouvoir s'exprimer politiquement.

> *« On est plus au courant de ce qui se passe au Luxembourg, la preuve, c'est que dimanche passé, on est allés voter pour les communales au Luxembourg tandis qu'au Portugal, on est même pas inscrits, on vote pas ! Donc, c'est plutôt pour ce qui se passe dans le pays où on habite, on réside qu'on s'intéresse… »* [Entretien L-17]

> *« On a quand même notre mot à dire… surtout aux élections municipales… c'est là qu'on vit. »* [Entretien F-12]

> *« Je m'intéresse un peu à ce qui se passe ici parce que c'est là que l'on vit depuis pas mal d'années…. »* [Entretien F-2]

> *« On vote ici parce qu'on fait notre vie ici. »* [Entretien B-17]

La participation politique est motivée par la proximité. Les enquêtés ne ressentent pas le besoin de voter pour un pays où ils passent quelques semaines de vacances par an. En revanche, la participation électorale dans le pays où ils résident depuis plusieurs décennies, suscite leur intérêt.

> *« A Esch, comme j'habite depuis quarante ans, je sais ce qui va bien et ce qui va moins bien donc on a parfois des raisons de voter contre le parti qui est à la commune parce qu'on se dit qu'il a pas bien fait leur travail parce qu'Esch, c'est déjà une grande ville, c'est la deuxième ville du pays… par exemple, la circulation, ça laisse beaucoup à désirer et moi, par mon travail comme j'étais chauffeur de taxi, j'passais douze, quatorze heures sur les routes et y'avait les travaux… mais faut pas commencer tous les travaux en même temps, avec les déviations et tout… »* [Entretien L-17]

> *« C'est mieux pour nous de voter… parce que moi j'habite ici, j'fais toute ma vie ici donc faut participer… Je travaille ici, j'ai des droits aussi car la loi, c'est comme ça…*[…] *J'ai fait que 4ème classe primaire mais j'suis pas bête, je sais regarder ce qui va bien et ce qui va pas bien… »* [Entretien L-8]

> *« Je vote pour le bien être de ma famille, même si les hommes politiques promettent beaucoup de choses et après… »* [Entretien B-4]

Le fait de résider depuis une longue période dans la ville donne une certaine légitimité à s'exprimer politiquement. En effet, résider et travailler dans la ville est un moyen de connaître voire de juger les actions de la commune. Avec le droit de vote, l'étranger peut sanctionner les élus en place s'il n'adhère pas à leur programme. Par ailleurs, la compétence politique est subjective, elle ne dépend pas de la scolarité. Ainsi, l'enquêtée L-8 estime avoir le droit de donner son opinion en observant et en jugeant les actions politiques de la commune. Ces jugements lui permettent de fonder un rapport sensé au politique, par exemple, fondé sur des savoirs quotidiens. Finalement, les Portugais qui répondent au modèle de la citoyenneté de résidence ont saisi que la politique peut avoir des incidences sur leur vie quotidienne et se sentent ainsi compétents pour donner leur opinion.

> *« Pour m'inscrire, j'avais entendu à la radio qui a communiqué : les Portugais qui voulaient s'inscrire, faut aller à la commune… j'étais allée à la commune, mon mari aussi et mes enfants aussi… C'est important de voter ici car c'est ici qu'on est !* […] *c'est ici moi, que je fais ma vie, c'est ici qu'ils ont tué ma faim, c'est pas eux* [Les responsables politiques du Portugal] *alors, c'est ici que je vote !… »* [Entretien L-2]

> *« Pour voter, je demande à mes enfants, ils comprennent mieux que moi… »* [Entretien B-4]

> *« Mon mari m'a dit "c'est mieux, on s'inscrit pour donner notre voix". »* [Entretien L-8]

L'enquêtée L-2 est inscrite sur les listes électorales, suite à une information diffusée par la radio. Elle estime que le vote est important car elle habite dans la ville. De plus, le Luxembourg a contribué à améliorer sa condition de vie. Par ailleurs, les groupes primaires à savoir la famille peuvent conduire certains Portugais à s'inscrire sur les listes électorales. Ainsi, les parents se sont inscrits suite à une incitation de leurs enfants. C'est ce que nous appelons "la politisation des ascendants par les descendants", chez les étrangers, il y a une inversion des rôles : ce ne sont pas les parents qui incitent et socialisent les enfants au vote, mais l'inverse : les enfants expliquent l'importance du vote, les programmes des candidats et conduisent les parents à s'inscrire et à voter. Par ailleurs, nous avons pu également constater dans les discours des Portugaises, une politisation par le biais du mari.

> *« On paie, on participe, donc on a aussi le droit de voter ! […] Les Portugais ont construit le Luxembourg… 90% de la construction est faite par les Portugais… Au mois d'août au*

> *Luxembourg, c'est un pays désert… Si demain, les Portugais partent en masse, le pays, il n'existe plus… c'est pour ça que nous, on a quelque chose à dire… »* [Entretien L-3]

> *« C'est juste de pouvoir voter parce que les gens, c'est mon cas, y'a presque quarante ans que j'suis en Belgique, j'ai plus le droit de voter… parce qu'on paie quand même pas mal d'impôts à la commune, on paie à l'Etat depuis quarante ans et on a droit à rien ! Alors… c'est pas normal ! On participe quand même au bien être du pays, alors pourquoi pas ?… C'est quand même normal ! Si on participe au bien être du pays, de sa commune, on a le droit aux communales, on a le droit de parler ! Pourquoi ? Parce qu'on paie les taxes comme tout le monde ! Alors, on est bon à payer et on n'a rien à dire ? Ca sert à rien !… On est quand même pas les vaches à lait du pouvoir : on continue à payer, payer, payer et on n'a pas le droit de voter, alors ! »* [Entretien B-7]

Les Portugais estiment que la participation politique est le prolongement de la participation sociale et économique dans le pays de résidence. Les Portugais sont également une composante vitale du pays. Ainsi, ils ne peuvent être relégués à l'espace économique et doivent avoir leur place au niveau politique afin d'exprimer leurs opinions. En outre, le Luxembourg a eu recours à une dérogation : il faut avoir cinq années de résidence pour pouvoir être électeur. Ce fait est considéré comme normal par nos enquêtés. Les cinq années de résidence contribuent à une meilleure connaissance de la ville et à voter de manière informée.

> *« C'est bien d'avoir le droit de vote ici, il faut habiter cinq ans ici… il faut quand même avoir une certaine connaissance de la ville où on habite autrement à quoi ça sert de donner le droit de vote à quelqu'un qui vient d'arriver si il sait pas à qui voter, ou il sait pas ce qu'on a fait de bon et ce qu'on a fait de moins bon dans les dernières années dans ces villages… donc j'trouve que c'est tout à fait normal qu'on… doit avoir résidé au Luxembourg pendant cinq ans pour pouvoir un peu connaître un peu la situation du pays pour pouvoir à ce moment là décider sur qui voter… »* [Entretien L-17]

Il n'est pas étonnant que ces enquêtés qui fondent la légitimité de leur participation électorale sur la durée de résidence, estiment que la dérogation de cinq années pour pouvoir participer est tout à fait juste.

Le vote est un moyen d'exprimer son opinion. Les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence souhaitent faire partie du corps électoral à toutes les élections nationales du pays d'installation.

> *« Voter pour qu'on a quelque chose à dire…* […] *Si on est inscrit, on peut aller dans une commune… et ils nous regardent d'une autre façon… le système politique, c'est comme ça… »* [Entretien L-18]

Le vote est perçu comme un droit d'expression, la possibilité de donner son opinion. Par ailleurs, l'accès au droit de vote s'accompagne d'une reconnaissance de l'égalité entre nationaux et étrangers. Désormais, les Portugais ne sont plus perçus comme des étrangers exclus du système politique mais comme des citoyens qui participent au système politique du pays. Le droit de vote est également un moyen de contribuer à l'évolution de la ville.

> *« Si on a le droit de voter autant en profiter ! Si on veut que quelque chose change, si on n'est pas inscrit, si on peut pas voter, on n'a pas notre mot à dire, tandis que là, on est inscrit, on peut… j'dis pas qu'on peut tout changer ! Mais disons qu'on peut… qu'on peut avoir nos idées sur ça et on peut voter pour qui on croit que c'est mieux quoi ! »* [Entretien L-7]

> *« Il faut participer… car si on participe pas ben alors on a rien à dire et si on veut vraiment s'intégrer, il faut participer… C'est une façon de s'exprimer quoi. Si ça va pas bien, donc on a la chance de voter nous. »* [Entretien B-1]

> *« J'trouve que c'est important de voter et je m'y intéresse car moi j'ai vécu quarante ans presque de dictature ! Donc on a le droit de vote aujourd'hui, il faut voter ! »* [Entretien B-2]

Selon les enquêtés, le vote a plusieurs buts et offre plusieurs possibilités s'il est utilisé collectivement : d'une part, le vote a pour but d'influencer le cours de la politique, d'autre part, il vise à s'exprimer et enfin, il participe à l'intégration. Par ailleurs, le vote est présenté comme un devoir, surtout lorsqu'on a connu la dictature. Si ces enquêtés sont inscrits en vue des élections communales, en revanche, ils sont très rarement inscrits pour voter aux élections européennes. Ce modèle de la citoyenneté de résidence est fondé sur l'attachement au territoire local et la volonté de participer aux décisions de proximité. Si les enjeux communaux sont lisibles, en revanche les enjeux des élections européennes sont plus flous. Par ailleurs, certains enquêtés s'expriment en faveur d'une participation à toutes les élections nationales.

> *« Pour le referendum, les étrangers qui ont le droit de vote, ils n'ont pas pu voter… c'est dommage… parce que si on a fait l'inscription pour voter aux élections communales, on a le droit aussi de voter pour défendre le pays… »* [Entretien L-18]

Pour ces enquêtés, la participation électorale se fonde sur leur résidence. La résidence est considérée comme un passeport qui doit donner accès à toutes les élections nationales. Cette conception de la citoyenneté se rapproche de la « *citoyenneté par scrupule* » selon laquelle « *toute personne qui apporte en propre quelque chose à la société doit avoir le droit de s'exprimer* »[1151].

[1151] - DUCHESNE Sophie, *op.cit.*, 1997, p.140.

Cette expression vise à soutenir un parti politique. Quelles sont alors les tendances politiques des Portugais ? Selon une enquête, si les Portugais avaient le droit de vote au Luxembourg, ils voteraient plutôt pour le LASP et le CSV[1152]. Selon l'étude sur les valeurs au Luxembourg, les Portugais éprouvent des difficultés à se positionner sur l'axe gauche-droite. Les Portugais se situent majoritairement au centre[1153]. Qu'en est-il de notre échantillon ?

Tableau 36 - Identifications partisanes des Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence

Enquêtés	Positionnement idéologique
L-1	ADR
L-2	Ne se prononce pas
L-3	Parti socialiste
L-7	Droite
L-8	Parti socialiste
L-17	Parti socialiste
L-18	Droite
L-20	Droite
F-2	Parti socialiste
F-8	Ne se prononce pas
F-11	Ne se prononce pas
F-12	Parti socialiste
F-13	Parti socialiste
F-15	Ne se prononce pas
B-1	Gauche
B-2	Gauche
B-4	Gauche
B-7	Ne se prononce pas
B-9	Gauche
B-16	Ne se prononce pas
B-17	Ne se prononce pas

Pour ceux qui s'expriment au sujet de leur identification partisane, nous constatons que la majorité des enquêtés s'expriment en faveur des grands partis politiques du pays. Finalement, ces Portugais ont compris que s'ils veulent profiter du système politique national, ils ont un intérêt à voter pour les grands partis politiques[1154]. Dans ce groupe d'enquêtés, la moitié s'exprime en faveur de la gauche et motive ce choix politique par leur profession. Ainsi, les partis de gauche auraient tendance à défendre les couches défavorisées. En effet, le

[1152] - CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *op.cit.*, 1987, p.95.
[1153] - BESCH Sylvain, « Une citoyenneté en évolution ? » dans LEGRAND Michel (dir.), *op.cit.*, 2002, p.448.
[1154] - Cette logique se retrouve dans le vote des étrangers aux Pays-Bas. Voir MAHNIG Hans, « Immigration et émancipation des minorités aux Pays-Bas » dans COSTA-LASCOUX Jacqueline, WEIL Patrick, *Logiques d'État et immigrations*, Éditions Kimé, Paris, 1992, pp.127-128.

statut social est une variable lourde dans la détermination du vote : les salariés votent plus souvent à gauche[1155].

> *« Moi, je suis toujours à gauche… Le parti pour les pauvres…* […] *la gauche défend les idées des pauvres… »* [Entretien L-8]

> *« Comme j'suis ouvrier, je vote pour la gauche, c'est mieux pour les ouvriers. »* [Entretien F-12]

> *« Pour voter, je demande à mes enfants, ils comprennent mieux que moi… et je demande à mes enfants, le parti qui est du côté des travailleurs quand même, c'est pour celui-là que je vote ! »* [Entretien B-9]

Par ailleurs, il faut relever l'opposition exprimée par plusieurs enquêtés face aux partis d'extrême droite.

> *« Je voterai jamais pour le parti de Le Pen… C'est un parti que… les idées me plaisent pas ! »* [Entretien F-2]

> *Q : Y-a-t-il un parti pour lequel vous ne voterez jamais ?*
> *« Le Vlaams Blok parce que ce qu'ils font heu… ce qu'ils ont fait c'est pas tout à fait mon idée… car c'est un parti qui est très très très raciste et donc à partir de là on n'a pas de conversation là-dessus parce que bon… ils sont racistes même contre les européens ! »* [Entretien B-1]

> *Q : Y-a-t-il un parti pour lequel vous ne voterez jamais ?*
> *L'extrême droite ! Ca c'est hors question ! Ca c'est hors question !… Les idées me plaisent pas parce qu'ils veulent l'esclavage, c'est tout !… Ils ne veulent pas la liberté alors si ils ne veulent pas la liberté ! »*[Entretien B-7]

Le refus de voter pour les partis d'extrême droite repose sur l'absence d'identification aux idées défendues par ces partis. En effet, les enquêtés estiment que ces partis soutiennent des idées racistes et ne sont pas favorables à la présence des étrangers, même ceux de l'Union européenne. Ainsi, ils ne peuvent donner leurs voix à ces partis d'autant plus que ces Portugais souhaitent que la politique fasse une place aux intérêts des étrangers.

Comme nous l'avions vu, des candidats portugais se sont présentés sur les listes de partis politiques notamment lors des scrutins communaux. Comment les Portugais perçoivent-ils ces candidats ? Les Portugais se sentent-ils bien représentés par les élus ?

[1155] - BOY Daniel, MAYER Nonna, « Que reste-t-il des variables lourdes ? » dans BOY Daniel, MAYER Nonna (dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, PFNSP, 1997, pp.101-138. C'est le cas pour les étrangers en Grande-Bretagne : LLOYD Cathie, « L'expérience de la Grande-Bretagne » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p.172.

> *« À Esch, c'est une ville où y'a un grand pourcentage de migrants et quand j'parle des migrants, j'parle surtout des Portugais, donc si y'a des Portugais au collège, ils pourront faire comprendre les intérêts des immigrants* […] *à Esch-sur-Alzette, on a le premier échevin, il est d'origine portugaise, lequel j'ai connu très petit… c'est un orgueil, on se sent orgueilleux d'avoir quelqu'un d'origine portugaise qui aujourd'hui, pour la première fois au Luxembourg, il a réussi à être le premier échevin de la deuxième grande ville du Luxembourg… Et j'espère que dans un prochain avenir, il y aura des étrangers dans les collèges échevinaux, parce que… bon, ça va aider la population étrangère que ce soit la population portugaise, que ce soit les yougoslaves ou d'autres nationalités qui vont venir… »* [Entretien L-17]

> *« Si nous, on est beaucoup à voter, on a plus de facilité de concrétiser certaines choses !... Ca veut pas dire que nous, on va créer une société à part, non !... Mais, on peut… j'sais pas… à dire "écoutez, faut faire quelque chose pour que les enfants, ils apprennent mieux le luxembourgeois, l'allemand et tout ça !"...»* [Entretien L-1]

> *« C'est dommage que y'a pas assez d'étrangers qui votent sinon, y'aurait beaucoup de choses qui auraient changé. »* [Entretien F-11]

Les enquêtés estiment que les Portugais élus peuvent véhiculer les idées des citoyens portugais. D'ailleurs, à Esch-sur-Alzette, les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence sont ceux qui évoquent souvent, dans leur discours, l'élu d'origine portugaise, Félix Braz. Ainsi, les Portugais à la commune seraient en quelque sorte les porte-paroles des Portugais voire des étrangers et pourraient défendre leurs intérêts. Dans ces conditions, des décisions plus justes émaneraient de la commune ; multiculturelle, elle prendrait en compte les différentes idées des habitants et les politiques publiques répondraient aux besoins de l'ensemble de la population locale. Finalement, les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence remettent en cause la passivité politique des Portugais.

D'après plusieurs auteurs, les Portugais ne participent pas politiquement parce qu'ils ont vécu sous une dictature : *« illettrés et trop pauvres, ils étaient même écartés des urnes lors des parodies d'élections qui se déroulaient pour reconduire au pouvoir le parti officiel »*[1156]. Toutefois, il faut rappeler que l'ensemble des enquêtés ont quitté très tôt le Portugal : tous avaient entre 16 ans et 19 ans. Pour les Portugais au Luxembourg et en Belgique, une partie des enquêtés avait une vingtaine d'années. D'ailleurs, les enquêtés ont peu de souvenirs de l'époque de Salazar. Devant la photo de Salazar, la plupart des enquêtés affirment ne pas avoir connu le régime ou alors quand ils étaient enfant et s'en souvenir à peine. La période

[1156] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Un million de silencieux, les Portugais », *op.cit.*, février-mars 1984, p.93.

salazariste concernerait plutôt leurs parents. A la vue de la photo de Salazar, les souvenirs sont vagues, surtout associés à la misère et à un manque de liberté.

> *« Quand on était au Portugal, on savait même pas qu'est ce que c'est la politique, on ne connaissait pas ! »* [Entretien B-2]

> [En voyant la photo de Salazar] *« Quand j'étais au Portugal, c'était encore Salazar ! C'était les militaires qui votaient, enfin, ils votaient même pas ! C'était gagné d'avance* [rires] *Ils pouvaient pas voter le contraire ! Et c'était "tu votes pour Salazar sinon, tu es dehors !"… et y'avait tellement de gens dans les prisons ! Quand on n'était pas d'accord, c'était hop prison !… Pendant Salazar, on n'avait pas le droit de parler, rien ! Travaille et tu la fermes, c'est tout ! »* [Entretien B-7]

Nous pouvons ainsi supposer qu'une partie de leur socialisation politique s'est essentiellement faite sur le territoire du pays d'installation car la socialisation politique qui peut être définie comme « *l'apprentissage, par l'individu, de son rôle politique* »[1157] est un processus qui dure toute la vie. Par ailleurs, l'individu appartient à plusieurs collectivités qui sont porteuses chacune, d'une socialisation qui leur est propre et qui est concurrentielle des autres. Ainsi, entrent en compétition plusieurs systèmes de normes et de valeurs entre lesquels l'individu choisit[1158]. L'individu n'est pas passif mais agit de façon interactive avec les agents porteurs de socialisation : la famille, le lieu de travail, les associations… Ainsi, même si ces Portugais ont vécu leurs premières années de socialisation politique sous un régime dictatorial, il n'en demeure pas moins qu'ils ont vécu de nombreuses années dans des pays démocratiques. Par ailleurs, certains enquêtés vivent la dictature comme une raison de plus pour participer à partir du fait de vivre dans un pays démocratique. Parce qu'ils ont subi la privation des droits civiques, ces enquêtés accordent une grande valeur au vote et n'hésitent pas à l'utiliser quand ils le peuvent : la privation fait naître le désir d'expression. Le modèle de la citoyenneté de résidence repose sur le continuum entre la participation sociale et la participation politique. Cette citoyenneté existe à travers la résidence locale. Les Portugais qui répondent à ce modèle ont une vision très pragmatique de la citoyenneté ; celle-ci repose surtout sur des droits sociaux et politiques. Une autre perception de la participation politique est à l'origine du modèle de la citoyenneté binationale.

[1157] - HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *op.cit.*, 2001, p.287.
[1158] - PERCHERON Annick, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993.

§II/ Le modèle de la citoyenneté binationale : la figure du citoyen euro-transnational

« J'me sens à la fois portugais et luxembourgeois, les deux car j'ai 48 ans et j'ai vécu 33 ans au Luxembourg mais je continue à aller souvent au Portugal. »
[Entretien L-10]

« J'me sens moitié-moitié : moitié portugais, moitié français ! J'ai pas beaucoup de préférence parce que j'ai jamais eu de problèmes là-bas, j'ai jamais eu de problèmes ici. »
[Entretien F-9]

L'appartenance binationale est souvent évoquée à propos des enfants des primo-migrants portugais[1159]. Toutefois, ce phénomène peut concerner les primo-migrants. Le modèle de la citoyenneté binationale repose sur l'expression d'une double appartenance, à la fois au Portugal et au pays de résidence. Cette bi-citoyenneté est assumée et vécue en tant que telle, notamment sur le plan électoral. Dans ce modèle, nous sommes loin du cas selon lequel la référence au pays d'origine consisterait en une « *identité dormante* », c'est-à-dire « *provisoirement oubliée, mais susceptible d'être réactualisée, si l'individu regagnait son pays d'origine* »[1160]. Refusant l'assimilation totale, synonyme pour eux de disparition, les binationaux s'inventent leurs propres possibilités d'appartenance aux collectivités et assument pleinement leur statut d'électeur vis-à-vis des différentes collectivités. Nous pouvons constater que notre échantillon est essentiellement constitué d'hommes, ce qui confirme l'idée selon laquelle les hommes opèrent plutôt au niveau transnational et les femmes au plan local[1161].

[1159] - Voir notamment HILY Marie-Antoinette, ORIOL Michel, « Deuxième génération portugaise : la gestion des ressources identitaires », *op.cit.*, 1993, pp.81-93. CARREIRA Teresa Pires, TOME Maria-Alice, *op.cit.*, 1994. BARRE Jorge de la, *op.cit.*, Paris, L'Harmattan, 1997.
[1160] - SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, 1991, p.169.
[1161] - JONES-CORREA Michael, « Different Paths : Gender, Immigration and Political Participation », *International Migration Review*, n°32, 1998, pp.326-349.

Tableau 37 - Récapitulatif des caractéristiques des citoyens du modèle de la binationalité-

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée dans le pays de résidence	Profession	Achat d'un logement au Portugal et dans le pays de résidence	Inscription sur les listes électorales Portugal/ Pays de résidence	Autre
L-5	Homme	50 ans	1971	Menuisier	Oui/Oui	Oui/Oui	
L-6	Homme	45 ans	1976	Chauffeur-livreur	Non/Oui	Oui/Oui	Candidat aux communales 2005 Liste communiste
L-10	Homme	48 ans	1972	Libraire	Oui/Oui	Oui/Oui	
L-11	Femme	30 ans	1985	Secrétaire	Non/Oui	Oui/Oui	
L-14	Homme	41 ans	1974	Chauffeur-Livreur	Oui/Oui	Oui/Oui	Membre du Commission Consultative des étrangers
L-16	Homme	47 ans	1975	Hôtellerie	Oui/Oui	Oui/Oui	
L-19	Homme	57 ans	1971	Pré-pensionné /salarié dans un magasin	Oui/Non	Oui/Oui	
F-1	Homme	48 ans	1976	Demandeur d'emploi	Oui/Non	Oui/Oui	
F-3	Homme	63 ans	1975	Ouvrier dans le bâtiment	Oui/Oui	Oui/Oui	
F-6	Homme	58 ans	1971	Ouvrier dans le bâtiment	Oui/Oui	Oui/Oui	
F-7	Homme	66 ans	1968	Retraité - Ouvrier dans le bâtiment	Oui/Oui	Oui/Oui	
F-9	Homme	49 ans	1970	Restaurateur	Non/Oui	Oui/Oui	
F-14	Homme	45 ans	1979	Chauffagiste	Oui/Oui	Non/Oui	
B-3	Homme	74 ans	1965	Electricien	Oui/Non	Oui/Oui	
B-5	Femme	53 ans	1968	Commerçante	Oui/Oui	Oui/Oui	
B-8	Homme	52 ans	1973	Electricien	Oui/Non	Oui/Oui	Candidat sur la liste du PS – élections communales 2000
B-11	Homme	60 ans	1970	Ouvrier textile	Oui/Oui	Oui/Oui	
B-12	Homme	45 ans	1976	magasinier	Oui/Oui	Oui/Oui	
B-14	Homme	55 ans	1972	Ouvrier	Oui/Oui	Oui/Oui	
B-18	Homme	51 ans	1976	Chauffeur	Oui/Oui	Oui/Oui	

A/ Le bricolage d'une double identité

« Le Portugal, c'est le pays où je suis né ! C'est le pays où j'ai… tous mes liens ancestraux et que je découvre que le Portugal… il est bien dans mon cœur parce que je lui appartiens. Mais je ne permettrai jamais au Portugal… qu'il me demande que je ne sois qu'à lui ! ». L'enquêté F-1 exprime toute l'ambivalence du sentiment d'appartenance du citoyen portugais que nous avons qualifié de binational. Les individus qui répondent à ce modèle, déclarent appartenir à deux pays : le Portugal, le pays des origines et le pays d'installation, le pays du présent. Ainsi, les discours témoignent d'un attachement vivace au Portugal et d'un lien important avec le Luxembourg, ce qui amène ces Portugais à exprimer un double sentiment d'appartenance.

Les enquêtés conservent des liens étroits avec le Portugal, pays dans lequel ils séjournent régulièrement. Ils sont très attachés à la nationalité portugaise, fruit de leur histoire personnelle. Les discours des enquêtés font une place privilégiée à l'évocation du Portugal, pays d'origine dans lequel ils ont passé une partie de leur vie et continuent à passer la plupart de leurs vacances.

> *« [Le Portugal] c'est nos racines !* […]*… et j'ai une sœur qui est dans un foyer parce qu'elle est handicapée et c'est mon frère et moi, qu'on la tient en charge… mais si y'a pas elle… on a nos racines et on a nos biens aussi* […] *Donc, moi, personnellement, je vais au Portugal parce que j'ai ma sœur et j'ai ma maison ! »* [Entretien L-5]

> *« On garde tout de même des liens très étroits avec la famille au Portugal* […] *Le Portugal, c'est le pays natal… On aime bien le pays sans dire qu'on n'est pas bien ici !… Notre pays, c'est comme… une famille pauvre, mais qui aime toujours bien ses parents… même si ils sont pauvres, mais ce sont toujours ses parents… N'empêche qu'ils sont bien ailleurs, ils vont se marier, ils vont faire sa vie à part, mais malgré tout, ses parents sont toujours ses parents… Pour moi, le Portugal, même si y'a des difficultés etc, ça reste toujours… ça reste toujours notre pays ! »* [Entretien F-3]

> *« J'ai envie de retourner au Portugal… j'pense pas que j'vais attendre jusque la pension… J'trouve qu'actuellement, malgré qu'il y a une grande crise au Portugal, actuellement, en Belgique aussi, y'a une crise, dans toute l'Europe, y'a une crise donc… franchement, j'crois que c'est partout le même ! »* [Entretien B-7]

> *« Je suis pensionné, je vais quatre ou cinq fois par année !… Je vais beaucoup des fois et j'aime bien garder le contact avec ma culture ! J'ai construit une maison là-bas… J'aime bien mon pays ! J'aime bien la Belgique, j'ai pas dit le contraire, mais j'aime bien mon pays et… voilà, j'suis là à cause du système économique, social et politique. »* [Entretien B-11]

A la lumière de ces extraits, les deux points d'attache au Portugal sont d'une part, la famille proche et d'autre part, la propriété immobilière. A l'exception de trois enquêtés, tous

les binationaux possèdent une maison au pays. Le Portugal est assimilé à des « *racines* » ; par l'emploi de ce terme, l'enquêté L-5 révèle toute l'intensité des liens à l'égard de son pays d'origine. Un autre enquêté compare le Portugal à une famille, ainsi ses liens avec le Portugal sont des liens très forts et éternels comme les liens du sang. D'ailleurs, lorsque l'emploi du temps le permet, certains Portugais se rendent, au Portugal, plusieurs fois par an. Ils souhaiteraient même y vivre si les conditions socio-économiques le permettaient. Ainsi, contrairement au premier modèle, les Portugais binationaux souhaitent retourner au Portugal. D'ailleurs, les enquêtés passent l'essentiel de leur temps libre au Portugal d'autant plus que la plupart ont investi dans une propriété. Par ailleurs, les séjours au Portugal donnent l'occasion de pratiquer la langue portugaise, langue qui a une grande importance pour ces enquêtés. L'attachement au Portugal ne s'exprime pas seulement dans la sphère privée. Ainsi lors de la coupe d'Europe en 2004, certains de ces Portugais sont descendus dans la rue pour exprimer leur joie lorsque le Portugal gagnait un match.

La sédentarisation de certains Portugais en Europe du Nord, loin d'entraîner la rupture ou la dissolution des liens avec la société d'origine, s'accompagne du renforcement des relations : « *plutôt que d'un projet définitif d'installation ou de retour, la migration est vécue comme une forme de co-présence ici et là-bas, dans une culture de la mobilité comme mode de vie* »[1162]. Les échanges d'informations, la fréquence des retours annuels, les transferts de fonds ou les flux de marchandises sont favorisés par le développement des nouveaux moyens de communication (téléphone, internet) et l'abaissement des coûts du transport. Le développement du trafic ferroviaire et aérien ainsi que la circulation régulière d'autocars entre les grandes villes d'Europe du Nord et le Portugal offrent de multiples moyens pour se rendre dans le pays natal. Un autre signe de l'attachement vivace des enquêtés au Portugal réside dans la conservation de la nationalité portugaise.

Peu de Portugais binationaux sont prêts à renoncer à leur nationalité, qui relève, pour la plupart d'entre eux, du domaine de l'affectif. Dans l'enquête « *les valeurs au Luxembourg* », 70% des Portugais interrogés se déclarent très fiers de leur nationalité[1163]. C'est notamment le cas des Portugais qui répondent au modèle de la citoyenneté binationale.

[1162] - WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Motivations et attentes de migrants », *Projet*, dossier « Migrations et frontières », n° 272, décembre 2002, p.53.
[1163] - DUBAJIC Nénad, « Quels rapports aux autres et quelles solidarités dans une société multiculturelle ? » dans LEGRAND Michel (dir.), *op.cit.*, 2002, p.379.

> *« Une fois, j'étais à la commune, au registre civil avec quelqu'un qui savait pas parler, il avait un nouveau né et j'suis allé avec lui pour le déclarer et y'a un monsieur de la commune, il m'a dit "si tu veux te faire Luxembourgeois, je m'occupe de tout !"… Mais sincèrement, j'ai jamais… j'pense que ça m'apporte pas plus… vue que j'me sens bien ! Mes enfants l'ont fait pour des raisons professionnelles. »* [Entretien L-5]

> *« J'ai gardé ma nationalité portugaise… Pourquoi changer la nationalité ?… Pour les allocations des enfants, on a tout comme les Français… On a presque tout comme les Français, sauf voter ! »* [Entretien F-7]

> *« Je garde la nationalité portugaise… y'a pas d'intérêt d'avoir la nationalité française et puis, être français sur un papier et avoir un nom portugais, on est toujours des étrangers ! »* [Entretien F-6]

> *« Je n'ai pas pris la nationalité belge et mes enfants non plus, pourquoi, ça va nous apporter quoi en plus ? »* [Entretien B-5]

> *« J'ai gardé ma nationalité portugaise… Je suis en Belgique, je me sens Belge et quand je retourne au Portugal, je suis Portugais… mais renoncer directement à la nationalité portugaise, il faut avoir… du motif… peut-être qu'on n'est pas content avec son pays ou bien qu'on s'en fout de son pays. »* [Entretien B-18]

En tant que Portugais, les enquêtés expriment un bien-être dans leur pays de résidence. Leur nationalité portugaise est pour eux définitive d'autant plus que changer de nationalité ne changerait rien dans leur vie. L'accès à la nationalité ne leur apporterait rien de supplémentaire dans la mesure où ces citoyens sont satisfaits de leurs conditions de vie dans le pays de résidence. Comme pour les Italiens, « *l'élargissement des droits des citoyens de l'Union constitue indubitablement des raisons qui ne poussent pas les Italiens, particulièrement les plus âgés, à se naturaliser, ce qui ne leur apporterait que peu de choses tant en termes d'appartenance identitaire que de droits* »[1164]. Leur statut est presque assimilable à celui des nationaux. Pour eux, seul un accès à une profession ou à de nouveaux droits sociaux pourrait justifier un changement de nationalité. En dehors de ces cas, renoncer à la nationalité portugaise est perçue comme une rupture avec le pays d'origine. Par ailleurs, le changement de nationalité n'efface pas les autres marques identitaires de l'individu comme le nom. Puisque « *le nom propre est l'attestation visible de l'identité de son porteur à travers les temps et les espaces sociaux* »[1165]. Finalement, la nationalité au même titre que le nom, est un héritage qui définit une identité. Changer de nationalité, c'est remettre en cause cet héritage. Dans ce modèle, les Portugais cultivent leurs origines. La sphère intime de ces

[1164] - REA Andrea, Les immigrés italiens de Belgique : des Européens socialement intégrés en quête de citoyenneté politique » dans MAGNETTE Paul (éd.), *op.cit.*, 1997, p.80.
[1165] - BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *op.cit.*, juin 1986, p.70.

enquêtés semble privilégier le lien avec le pays d'origine. D'ailleurs, ces enquêtés ont évolué dans un climat familial valorisant leurs racines : les enfants doivent savoir d'où ils viennent et être fidèles à leur milieu. Ainsi tous maîtrisent la langue portugaise et ont pris soin de la transmettre à leurs enfants. Cependant, cette allégeance au Portugal n'est pas assortie d'une indifférence à l'égard du pays de résidence.

Dans l'esprit de ces individus, le pays de résidence est autant valorisé que le Portugal. Les années passées dans le pays ont créé des liens étroits avec le pays de résidence en raison du travail et de la descendance. Comme pour les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence, les Portugais bi-nationaux se sont attachés au pays de résidence au fil des années.

> *« J'suis très content d'être au Luxembourg… C'est mon deuxième pays… Et pourtant, j'veux pas le mettre en premier, mais si vous me demandez quel est mon pays, moi j'suis réparti entre les deux, entre les deux… Et c'est vrai aussi que j'ai 55 ans et ça fait 32 ans au Luxembourg, alors j'ai vécu plus au Luxembourg que dans mon pays et c'est peut être pour ça que j'ai un peu le cœur ici… »* [Entretien L-14]

> *« Le Luxembourg… c'est comme si vous aviez une personne très amie, vous l'aimez bien mais c'est pas de votre famille alors vous ne pouvez pas la comparer avec la famille, mais vous l'aimez bien alors le Luxembourg aussi j'l'aime bien… parce qu'il me fait gagner ma vie ici* […] *Le Luxembourg c'est de bonnes conditions de vie, c'est ça surtout… parce que si vous demandez à un étranger, un Portugais, un Italien qui… ce qui le retient ici… on arrive à vivre décemment, quoi ! »* [Entretien L-16]

> *« Ma femme, je l'ai connu à Esch en 73, on est de la même région, mais on s'est connus ici et notre but, c'était toujours de faire une maison et de repartir… mais vous savez après, y'a les enfants qui arrivent et… ça c'est des projets qui… on peut pas envisager parce qu'on change d'avis… les enfants grandissent et y'a tout qui change, là, j'ai déjà une petite fille, les enfants, ils se sont fait Luxembourgeois et j'crois que je repartirai plus jamais ! »* [Entretien L-5]

> *« Comme j'ai ma famille ici en Belgique, j'aime bien aussi rester ici en Belgique ! »* [Entretien B-11]

Ce qui fonde l'attachement au pays de résidence, c'est le travail avant tout. En effet, grâce au pays de résidence, les Portugais ont pu travailler et améliorer leurs conditions de vie. De plus, ce qui nourrit l'attachement au pays d'installation, c'est la famille. En effet, le projet initial de retour est remis en cause par la construction de la vie dans le pays d'installation. Ainsi, la majorité des enquêtés ont acheté une maison dans le pays de résidence. Finalement, celui-ci devient le pays de l'avenir puisqu'il abrite la descendance. Ainsi, la naissance des enfants voire des petits enfants dans le pays de résidence renforce les liens avec le pays d'installation car à partir de ce moment là, l'avenir est parfois envisagé dans le pays de

résidence. D'ailleurs, comme pour les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence, les binationaux envisagent, une fois retraités, des allers-retours entre le Portugal et l'Europe du Nord, mais dans ce cas, le port d'attache serait au Portugal. C'est pourquoi la maîtrise de la langue luxembourgeoise n'apparaît pas indispensable.

Aucun enquêté de l'échantillon ne parle la langue luxembourgeoise, mais de nombreux enquêtés ont pris des cours du soir pour apprendre la langue luxembourgeoise. Toutefois, ils ont estimé que parler luxembourgeois pas n'était indispensable pour vivre au Luxembourg. Ainsi, la pratique du français est considérée comme suffisante.

> *« Pour moi, c'est pas important de parler luxembourgeois, c'est plus important de parler français car le français on le parle partout alors que le Luxembourgeois juste au Luxembourg. »* [Entretien L-10]

> *« J'ai jamais eu besoin d'apprendre le luxembourgeois… avec le français c'est suffisant… Si on parlait l'allemand ici, j'aurai appris l'allemand car c'est une langue qu'on peut parler partout ! Avec le Luxembourgeois, j'ai pas ressenti la nécessité. »* [Entretien L-16]

La maîtrise du luxembourgeois n'est pas vécue comme un avantage, qui faciliterait l'insertion dans la société luxembourgeoise. Ainsi, ne pas parler le luxembourgeois n'est pas ressenti comme un handicap. Les binationaux se contentent d'une des trois langues officielles à savoir le français, qui a en plus l'avantage de pouvoir être pratiquée dans d'autres pays, ce qui n'est pas le cas pour le luxembourgeois. Ainsi, même sans maîtriser le luxembourgeois, les enquêtés de ce modèle revendiquent leur appartenance au pays de résidence. Toutefois, ils ne peuvent concevoir l'exclusivité de leur allégeance.

Attachés à la fois au pays d'origine et au pays de résidence, les Portugais bi-nationaux s'identifient aux deux pays.

> *« J'me sens moitié-moitié : moitié portugais, moitié français ! J'ai pas beaucoup de préférence parce que j'ai jamais eu de problèmes là-bas, j'ai jamais eu de problèmes ici. »* [Entretien F-9]

> *« Etre Portugais et Français, ça peut être que quelque chose en plus ! Portugais et Français, c'est quelque chose en plus !… On n'a pas le cul entre deux chaises… non, on a deux chaises pour un cul !… Si on veut s'asseoir dans la chaise française, on est Français…* […] *mais moi, j'suis en France, mais j'me considère autant Français qu'un autre Français ! J'suis en France, j'me considère Français, demain, j'arrive au Portugal… Moi, j'vais au Portugal, personne me dit que je suis pas Portugais !… Je parle portugais aussi bien ou mieux qu'eux ! »* [Entretien F-14]

> *« J'me sens plus Portugais que Luxembourgeois… J'me sens très bien, j'ai des amis luxembourgeois, on s'entend très bien, mais je serai toujours Portugais, ça c'est sûr ! »* [Entretien L-5]

> *« Moi, j'me sens… dans le fond de moi-même, je suis Portugais ! Mais ça s'arrête là, après, j'suis en France, je vis en France, j'ai une maison ici, j'ai tout en France donc je suis Français, je suis Français, même si j'ai pas ma carte d'identité !… Sinon, j'me sens Français !… J'ai eu trente-trois ans au Portugal, j'ai trente et un ans ou trente-deux ans en France… Mais quand on voit au fond de moi-même, j'suis Portugais* [rires]*… »* [Entretien F-3]

Les deux identités sont valorisées et sont le résultat d'un sentiment de bien être dans les deux pays. Même si l'identité portugaise a tendance à prendre le dessus, elle n'exclut pas pour autant totalement une identification au pays de résidence. Cette double identité est vécue comme un enrichissement. Ces identités peuvent être activées en fonction des circonstances : ainsi, au Portugal, on se considère comme un Portugais et dans le pays de résidence comme un national. Pour ces binationaux, ce qui fait d'un Portugais, un national, ce n'est pas des documents administratifs, mais la résidence et l'investissement dans le pays d'installation. Les binationaux semblent articuler leur identité autour de deux dimensions : la sphère privée dans laquelle l'identité portugaise serait valorisée et la sphère publique où l'identité nationale serait mise en avant car s'identifier au pays de résidence, c'est également affirmer son égalité avec les nationaux. Ce lien à plusieurs pays est l'expression concrète du transnationalisme[1166]. Ces enquêtés expriment une citoyenneté transnationale, conjuguant des appartenances variées et activables selon les temps et les lieux.

B/ Discours et pratiques de la double appartenance

La question de la double appartenance est prégnante dans les discours des enquêtés. Ces discours véhiculent l'idée d'un droit à la différence. Par ailleurs, la double appartenance apparaît également dans les comportements sociaux ou les revendications.

Partagées entre deux identités, les enquêtés défendent une conception multiculturelle de l'Europe. De même, leur définition de l'intégration repose sur l'égalité et le respect de l'autre. Nous avons vu que le sens donné par les Portugais du modèle de la citoyenneté de

[1166] - Dans ce sens, voir ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Réseaux de transnationalité. Le cas portugais », *Ethnologie française*, vol. XXIX, 2, avril-juin 1999, pp.255-262.

résidence à la notion de citoyenneté est bien différente des idées véhiculées dans le monde politique. Comment les citoyens binationaux conçoivent –ils l'intégration ?

> *« M'intégrer, c'est savoir rencontrer tous les gens et pouvoir discuter ensemble et pouvoir avoir… même si on a une culture différente qu'on puisse rassembler nos désirs, les choses qu'on veut faire ensemble… pour moi, c'est un peu ça… et pouvoir être tous vus de la même façon… »* [Entretien L-11]

> *« Nous, étrangers, on s'intègre dans le pays, mais pour ça, il faut aussi que le pays accepte… l'intégration, dans les deux sens… »* [Entretien L-16]

> *« Je nie jamais mes origines bien que je.. heu… m'adapte très bien… j'aime pas dire s'intégrer en France, j'aime pas trop le mot intégrer* [plus loin, à la suite d'une relance] *J'aime pas trop ce mot… parce que.. intégration… ça peut, ça peut avoir un sens péjoratif, c'est-à-dire de…anéantir un petit peu…heu… l'identité… heu… et de dire j'ai intégré pour être respecté… parce que je vois, j'entends le mot lier à des mots qui sont pas sains…heu… Acculturation, par exemple, ça peut avoir… des propos un peu… heu… dans le sens que j'efface mon identité, je vais m'acculturer… Mais on peut prendre aussi le mot acculturation, dans le sens que…j'ai pas oublié, j'oublie… mes racines, ma culture, mon identité… mais je prends comme complément la culture française… heu… je suis Portugais… mais je nage… complètement à l'aise dans une autre culture… je fais le complément de la mienne ! Et le partage, ça me fait enrichir et j'enrichie … et… je trouve un équilibre. »* [Entretien F-1]

> *« On se dit qu'on est intégré à partir du moment où on respecte le pays où on vit… qu'on suit leurs lois… Moi, j'trouve que c'est normal, vous êtes dans un pays d'accueil, c'est pas notre pays donc vous devez respecter les lois du pays où on est… respecter la vie des gens et voilà… moi, j'ai jamais eu de problèmes ici. »* [Entretien B-5]

L'intégration est une rencontre avec les autres habitants et la possibilité de discuter pour mettre en place des projets en commun, au-delà des différences. D'autant plus que l'intégration est une question d'égalité. Etre intégré, c'est ne pas être marginalisé et être un habitant du pays comme un autre. L'intégration consiste à être accepté aussi par le milieu national. Pourtant, l'intégration n'est pas synonyme de remise en question des origines, ce n'est pas non plus un refus des normes et valeurs du pays de résidence. Ainsi, une personne intégrée doit par exemple respecter les lois nationales. L'intégration permet d'aboutir à un équilibre en combinant ses origines à la culture du pays de résidence. Pour les citoyens binationaux, la double identité est une réalité intangible. L'intégration ne repose pas sur l'abandon de l'identité portugaise au profit de l'identité du pays de résidence ; l'intégration suppose un effort de l'individu et une ouverture de la part des nationaux pour accepter la diversité de l'autre. La même philosophie est sous-jacente dans le discours de ces enquêtés au sujet de l'Union européenne.

Les enquêtés sont sensibles à la question de la construction européenne. La plupart ont une conception positive de l'Union européenne, mais ils estiment que celle-ci ne doit pas être uniforme.

> *« Chaque pays doit garder sa culture dans l'Europe… Comme le président européen, j'suis pas d'accord parce que c'est difficile de se mettre tous d'accord. »* [Entretien L-6]

> *« Moi, j'suis pour l'Europe, mais pour la façon de faire, ça c'est autre chose… J'trouve que c'était bien… Pour moi, j'suis plutôt pour une Europe où chaque Etat a gardé sa spécificité, pas de gouvernement européen central, ça non, on peut pas décider pour chaque pays. »* [Entretien L-16]

> *« Dans l'Union européenne, chaque pays doit garder son identité et sa culture… en gardant sa culture, quand on va préserver notre identité qu'on va enrichir l'autre, qui en tant que nation… Si nous créons un amalgame de tous les pays, on n'aura plus une identification personnelle, on va souffrir chacun de notre côté. »* [Entretien F-1]

L'Union européenne est perçue comme un espace de diversité où chaque culture pourrait s'exprimer pleinement. Les pays qui composent l'Union européenne doivent conserver leurs spécificités. Par conséquent, les enquêtés s'opposent à une Union européenne monocéphale qui prendrait les décisions au nom de tous les pays européens, ils défendent plutôt une idée multiculturelle de l'Union européenne. Ainsi, dans les discours des enquêtés, la double appartenance est sous-jacente et explique la conception de l'intégration ou celle de l'Union européenne.

En raison de leur double appartenance, les enquêtés nouent de nombreuses relations que ce soit avec les nationaux ou les Portugais. Au Luxembourg, les binationaux défendent l'idée de la double nationalité. En s'inscrivant dans deux espaces, ces individus ont développé un double réseau de connaissances, à la fois national et portugais. En effet, dans ce groupe, de nombreux enquêtés font partie d'associations portugaises, mais ils côtoient aussi des espaces nationaux que ce soit à travers le travail, l'associatif ou la politique. Les schémas suivants représentent les réseaux dans lesquels les enquêtés L-14, F-6 et B-8 sont actifs.

Schéma 1 - le réseau relationnel de l'enquêté L-14

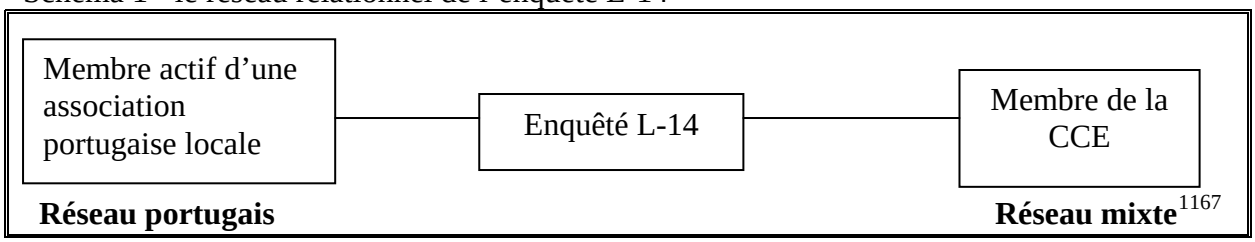

Schéma 2 - le réseau relationnel de l'enquêté F-6

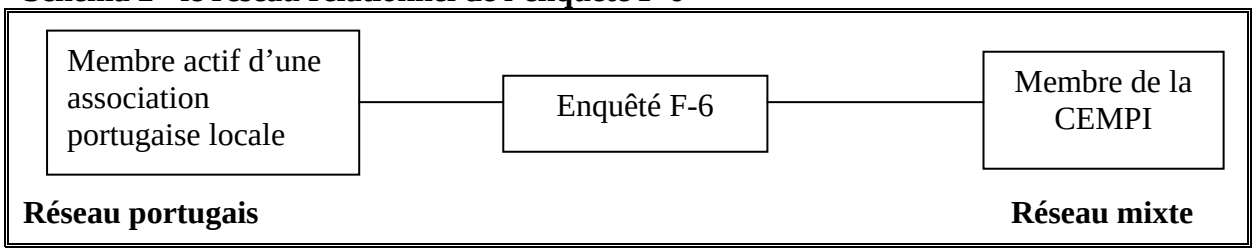

Schéma 3 - le réseau relationnel de l'enquêté B-8

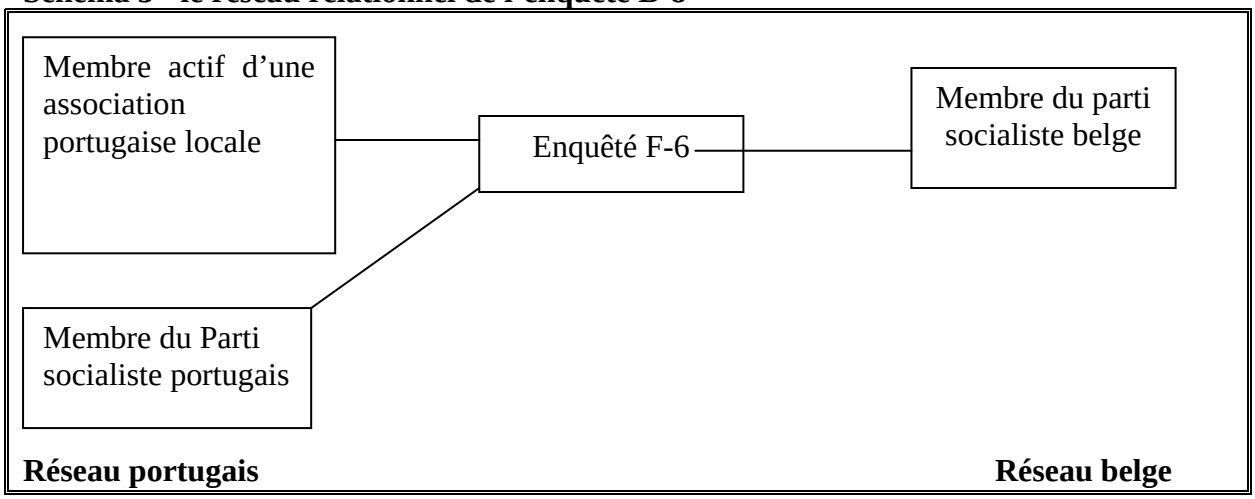

A travers ces exemples, il s'agit de représenter les espaces dans lesquels évoluent les citoyens portugais binationaux. De nombreux enquêtés qui appartiennent à ce modèle développent des relations à la fois avec le milieu national et avec le milieu portugais. « *L'association assure au groupe un espace permanent de ressourcement identitaire tout en le dotant d'un pouvoir de médiation avec la société française* »[1168]. Nous pouvons supposer que par le biais de ces réseaux, les individus sont informés notamment sur le plan politique. Défenseurs de la diversité, les individus du modèle de la citoyenneté binationale souhaitent voir reconnaître leur double appartenance, notamment au Luxembourg.

[1167] - Nous définissons le réseau mixte comme un espace dans lequel se rencontrent des étrangers et des nationaux.

[1168] - HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Les Portugais : parcours migratoires et diaspora » dans BAROU Jacques, HUU KHOA Le, (dir.), *op.cit.*, 1993, p.137.

La majorité des Portugais résidant au Luxembourg et correspondant à ce modèle souhaite la double nationalité[1169]. La question de la double nationalité a fait couler beaucoup d'encre et a suscité plusieurs débats politiques au Luxembourg; un rapport a même été commandité par le ministre de la justice[1170]. Cependant, la question reste toujours en suspens. Il ne s'agit pas de revenir sur les débats relatifs à la double nationalité[1171], nous souhaitons plutôt nous attarder sur les représentations que ces citoyens portugais ont de la double nationalité. Pourquoi ces Portugais sont-ils tant attachés à la double nationalité ? Que représente à leurs yeux l'accès à la nationalité du pays de résidence tout en conservant la leur ?

> *« J'me sens à la fois portugais et luxembourgeois, les deux car j'ai 48 ans et j'ai vécu 33 ans au Luxembourg mais je continue à aller souvent au Portugal… oui même si j'ai pas la nationalité luxembourgeoise, j'me sens un peu luxembourgeois aussi…*[…] *En fait, la double nationalité, ce serait vraiment bien, on n'aurait pas à choisir, comme on se sent un peu des deux… »* [Entretien L-10]

> *« Ce serait bien la double nationalité ! On se sent chez soi des deux côtés ! »* [Entretien L-14]

Les enquêtés se définissent par une double identité et se refusent à choisir un des deux pays. D'une part, ils se définissent comme Portugais en raison de leurs racines (le fait d'avoir des parents de nationalité portugaise, d'être né au Portugal) et d'autre part, ils revendiquent une identité luxembourgeoise qui repose sur le temps passé au Luxembourg et l'investissement notamment économique dans le pays d'accueil. Ainsi, le fait de vivre au Luxembourg fait du Portugais un habitant parmi d'autres. La double nationalité serait une solution pour reconnaître officiellement les deux appartenances. Une reconnaissance juridique des Portugais constitue également une reconnaissance symbolique : les Portugais feront alors partie de la nation luxembourgeoise. Au-delà des discours qu'ils soient politiques ou individuels, la question de la double nationalité interroge la portée de la citoyenneté de l'Union et celle la citoyenneté nationale.

La revendication de la double nationalité est motivée par une aspiration à l'égalité des droits. Devenir citoyen luxembourgeois, c'est pouvoir accéder aux espaces réservés aux Luxembourgeois (droit de vote à toutes les élections ; avantages fiscaux…). Les Portugais

[1169] - GHEMMAZ Malika, « Les ressorts symboliques de la double nationalité », *Horizon/Bulletin de liaison des associations d'étrangers au Luxembourg*, n°76, janvier 2005, p.5.
[1170] - Voir DELPÉRÉE Francis, VERWILGHEN Michel, *op.cit.*, 2004.
[1171] - Sur la question, se reporter à *Horizon*, n°67, juin 2004.

veulent être reconnus comme des citoyens à part entière et refusent l'étiquette « *étrangers* ». Ainsi, comme l'avait démontré J. Costa-Lascoux pour les populations d'origine asiatique et maghrébine en France, les Portugais instrumentalisent la nationalité du pays d'installation : ils veulent avoir accès à cette nationalité pour faciliter leur vie quotidienne, mais restent fidèles à leur pays d'origine[1172]. Au-delà de ces avantages matériels, l'accès à la double nationalité concrétise le sentiment d'appartenance à deux espaces géographiques : le Luxembourg et le Portugal. La reconnaissance de la bi-nationalité est avant tout la reconnaissance de la citoyenneté luxembourgeoise. L'analyse des discours des enquêtés met en lumière les limites de la citoyenneté de l'Union. Etre européen, c'est quelque part, être encore un peu étranger au Luxembourg. L'accès à la nationalité luxembourgeoise rétablirait un sentiment d'intégration à la nation du pays de résidence tout en conservant ses racines. Finalement, malgré l'ouverture progressive des frontières et l'émergence de l'idée de globalisation, la citoyenneté nationale est toujours aussi vivace. Dans ce sens, P. Poirier soutient que « *la double nationalité signifie à termes l'assimilation* »[1173]. La citoyenneté de demain sera-t-elle alors la citoyenneté pluri-nationale au détriment de la citoyenneté supranationale ?

C/ Les sens de l'appartenance à deux espaces électoraux

Le sentiment d'appartenance à deux territoires entraîne chez ces Portugais une participation aux élections au Portugal et dans le pays de résidence. Ils sont également très nombreux à se définir Européens.

Tous les enquêtés du modèle de la citoyenneté binationale votent pour les élections portugaises, par le biais du Consulat. Dans certains entretiens, la participation politique au Portugal est favorisée par l'accès facile à l'information portugaise.

> *« Au Portugal, je me suis inscrit, on vote pour les législatives… Aujourd'hui, c'est tellement facile d'être informé… Moi, je suis autant informé de mon pays que de la ville d'Esch parce que y'a des quotidiens portugais qui sont là et puis le Contacto… En plus, il y a la radio, il y a la télévision portugaise comme RTPI et les autres… Y'a le journal du soir, c'est presque sacré à la maison !* [rires] » [Entretien L-14]

> *« Je m'intéresse à ce qui se passe au Portugal, je lis le journal tous les jours… pour voir ce qui se passe comme en France… Je vote au Consulat portugais… Chaque pays a sa politique donc on suit un petit peu ce qui est mieux pour chacun des pays… on essaie de voter pour les gens qui vont faire un petit peu quelque chose pour le pays quoi ! »* [Entretien F-9]

[1172] - COSTA-LASCOUX Jacqueline, « Réflexion sur la sociologie des naturalisations », dans FULCHIRON Hugues (dir.), *Etre Français aujourd'hui*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996.
[1173] - POIRIER Philippe, « Pour une autre communauté de citoyens », *D'Lëtzebuerger Land*, 10 juillet 2003.

> *« Je vote pour les élections portugaises… ce n'est pas que vous êtes en Belgique que… vous cessez d'être Portugais et que vous cessez d'intervenir au niveau de votre pays ! Vous pouvez être loin de votre pays et souhaitez que les choses se passent bien dans votre pays ! »* [Entretien B-8]

Pour ces enquêtés, le fait d'avoir la nationalité d'un pays signifie que l'on appartient encore à ce pays et que l'on peut être le destinataire d'une politique[1174]. Ainsi comme l'Etat portugais peut encore influencer la vie des expatriés de nationalité portugaise, ceux-ci se doivent de participer à l'élaboration de la décision politique et dans ce sens, utiliser leur droit de vote. L'exercice du droit de vote au Portugal est favorisé par la multiplication des moyens médiatiques. L'information politique portugaise est présente voire instantanément reçue dans le pays de résidence et permet ainsi aux Portugais en Europe du Nord de pouvoir voter en connaissance de cause pour les représentants portugais. Certains auteurs estimaient que les primo-migrants entretenaient des liens politiques avec le pays d'origine puisqu'ils pensaient y retourner[1175]. Cette constatation peut-être atténuée par notre étude de cas dans la mesure où le retour au Portugal n'est pas à l'ordre du jour dans les projets des enquêtés.

Par ailleurs, comme pour les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence, la dépolitisation du fait d'avoir vécu sous une dictature au Portugal doit être relativisée. En effet, la plupart des enquêtés sont arrivés assez jeunes dans le pays d'installation. De plus, les souvenirs au sujet de Salazar restent flous voire inexistants pour certains. Cette période ne semble pas avoir marquée leurs attitudes politiques.

> *«* [A la vue de la photographie de Salazar] *Vous savez, j'ai pas trop de souvenirs de lui, j'étais très jeune quand il était mort… j'étais au Portugal, j'avais peut-être huit ans…Le jour où il est mort, j'avais un cousin qui avait une radio, et il m'a dit "Salazar, il est mort", je savais même pas qui c'était ! On avait pas de télé, on avait pas de radio… »* [Entretien L-5]

Ainsi, nous pouvons avancer que la socialisation politique de ces Portugais durant la dictature de Salazar, n'a pas été déterminante. Ces Portugais sont également entrés en contact avec des normes et des valeurs politiques de la société de résidence. En raison de leur attachement au Portugal, les enquêtés estiment qu'il est de leur devoir de participer à l'espace

[1174] - Le même phénomène est constaté au sujet des Mexicains vivant aux Etats-Unis. Voir LE TEXIER Emmanuelle, « Les Mexicains des Etats-Unis et la revendication du droit de vote au Mexique : des élections de 1988 aux présidentielles de 2000 », *Cahier des Amériques Latines*, n°37, 2001/2, pp.101-117.
[1175] - MARTINIELLO Marco, « Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique » dans MARTINIELLO Marco, PONCELET Marc (dir.), *op.cit.*, 1993, p.175.

électoral portugais. D'autres motivations sont à l'origine de leur participation électorale dans le pays de résidence.

Pour les binationaux, la participation électorale recouvre avant tout une idée d'égalité des droits et de reconnaissance des étrangers en tant que citoyens. Ces nouveaux citoyens utilisent leur droit de vote de manière stratégique, indépendamment de toute identification partisane. La participation aux élections du pays de résidence est une façon de manifester son souhait de faire partie de la communauté nationale. Au nom de l'égalité, les étrangers veulent également être des acteurs politiques du pays d'installation. Au même titre que les nationaux, les Portugais doivent être à l'origine de la décision politique. D'autant plus que les Portugais participent pleinement à la vie économique du pays.

> *« Ici, on paie tout comme tout le monde : on paie les impôt, les taxes… Donc on doit pouvoir voter ici, c'est normal… »* [Entretien L-10]

> *« J'estime que j'habite ici, que je connais des choses ici et qu'on a tout à fait le droit de voter pour choisir les personnes qui vont nous diriger en Belgique voilà et je trouve que tout le monde devrait faire la même chose !… On n'est pas là seulement pour payer nos contributions, on doit avoir son mot à dire aussi ! »* [Entretien B-5]

> *« C'est important que les étrangers peuvent voter aux communales parce qu'ils paient les impôts communaux et qu'ils font partie de la commune… Ils font partie d'un puzzle… et on peut se dire "tiens, j'préfère tel bourgmestre plutôt qu'un autre !"… Pourquoi que moi, Mohamed, José, Mustapha, ou Philippe ou Garcia… Pourquoi que moi, je n'ai pas le droit alors que je vis dans la commune, j'y contribue pour la commune ? Et pourquoi je ne peux pas dire je préfère monsieur untel à monsieur untel… Il faut que ce citoyen puisse voter, puisse participer. »* [Entretien B-8]

Le droit de vote est vécu comme l'aboutissement de l'insertion économique et sociale. Remplir ses obligations sociales de citoyen apparaît comme une condition à la jouissance légitime et intégrale des droits qui lui sont corollaires, notamment sur le plan politique. De même, la présence sur un territoire implique la nécessité de donner son avis, comme n'importe quel autre habitant, à propos des décisions qui se prennent au niveau local. Le vote est perçu comme un moyen d'agir sur les décisions publiques. Ce vote a des conséquences sur la vie personnelle des enquêtés qui désirent être traités à égalité.

> *« Ici, c'est important d'être étranger et de voter aux communales surtout ici, au Luxembourg, au niveau communal parce que les communes, ici, ils ont un pouvoir de décision assez grand, alors j'crois que là, les étrangers doivent tous voter parce que c'est notre vie de chaque jour ! »* [Entretien L-16]

> *« C'est important de voter ici parce qu'on est considérés comme des humains, comme un citoyen ! »* [Entretien F-6]

> *« C'est important de voter parce que c'est mon quartier, c'est ma ville… Si on n'avait pas le vote, on serait toujours montrer comme les étrangers ! »* [Entretien F-7]

Pour les citoyens binationaux, l'accès au droit de vote est vécu comme un accès à un nouveau statut qui les rapproche des nationaux et les éloigne des étrangers. Le droit de vote est symboliquement un pas vers l'égalité. Mais, il est d'autant plus important de voter aux élections locales que le pouvoir de décision de la commune est important. Ainsi, ces élections de proximité permettent une meilleure perception des enjeux politiques. Par ailleurs, les binationaux sont également ceux qui se sont inscrits souvent pour voter aux élections européennes. Mais, ils considèrent que la citoyenneté de l'Union ne leur confère pas assez de droits politiques. Ils souhaitent également prendre part à toutes les élections nationales.

> *« Même pour la chambre des députés, on doit avoir le pouvoir de voter, même si on n'est pas né dans ce pays, on vit dans ce pays, on fait tout dans ce pays… »* [Entretien L-10]

> *Q : Vous souhaiteriez voter pour les législatives ?*
> *« Le Luxembourg est un pays merveilleux, mais il y a beaucoup d'étrangers et ça fait peur… mais comme j'ai participé à l'économie du pays, j'aimerai bien de voter pour le gouvernement… Vous savez, j'ai travaillé trente et un ans ici ! »* [Entretien L-19]

> *« Moi, personnellement, c'est dommage qu'on ne peut pas voter ici pour toutes les élections… ça c'est intéressant ! Moi, j'pense qu'on doit… qu'on doit pouvoir s'exprimer dans toutes les élections, bon, c'est la loi, c'est comme ça ,c'est comme ça !… »* [Entretien F-3]

> *« Je trouve pas ça normal, qu'on peut pas voter pour les député moi je paie mes impôts ici en Belgique, j'ai les mêmes droits que les autres ! »* [Entretien B-11]

La résidence sur le territoire, par surcroît de longue durée, donne la légitimité aux enquêtés de voter pour toute élection nationale. Ils sont des habitants parmi d'autres et doivent donner leur avis sur la politique menée, même à l'échelle nationale. Ils refusent de rester cantonnés à l'espace local. Ils estiment que l'inclusion politique dans l'espace du pays d'accueil demeure incomplète. Le droit de vote est utilisé de façon stratégique.

L'approche déterministe[1176] qui met l'accent sur les variables lourdes telles que la religion ou la classe sociale tout comme l'approche psycho-politique[1177] pour laquelle le vote

[1176] - LAZARSFELD Paul et al.; *op.cit.*, 1944.
[1177] - CAMPBELL Angus, CONVERSE Phillip, MILLER Warren, STOCKES Donald, *The American Voter*, New York, Wiley, 1960.

dépend de l'identification partisane, ne semblent pas rendre compte des choix électoraux des citoyens portugais binationaux. Les théories de l'électeur stratège[1178] qui se détermine en fonction des enjeux et des candidats expliquent mieux le comportement électoral de ces enquêtés. Ils sont attachés à leur origine et à leur nationalité portugaise, le vote est un moyen de contrecarrer les partis les moins favorables aux étrangers.

> *« C'est sûr, je voterai jamais pour l'extrême droite ! »* [Entretien L-11]

> *« J'suis contre Le Pen ! C'est pas possible qu'un nazi, il rentre dans un gouvernement ! Les jeunes, ils laissent pas faire un truc comme ça ! Il a fait de la merde en Algérie, ils lui ont blessé l'œil, ils auraient du… »* [Entretien F-7]

> « *Je vote car si je vote pas, je vais donner de l'espace à d'autres partis politiques avec lesquels je suis pas d'accord… comme les partis qui ne respectent pas la démocratie… »* [Entretien F-1]

> *« Je voterai jamais pour le Vlaams Blok ! Ca c'est… ça c'est d'office ! C'est le programme… Dans mon cas, j'viens d'un pays où y'avait la dictature, j'cherchais la démocratie, j'cherchais l'ouverture, j'cherchais le respect des gens… indépendamment de leurs idées ou de leur religion… à partir du moment où vous avez une force politique quelconque qui dans son programme, exclut l'autre d'où qu'il vienne… à partir du moment où vous commencez à faire de la discrimination vis-à-vis d'une religion, d'une nationalité… non, c'est pas possible ! »* [Entretien B-8]

Les individus se prononcent nettement en défaveur des partis d'extrême droite. Cependant, au Luxembourg, d'après la typologie de P. Poirier[1179], il n'existe pas de partis politiques d'extrême droite. L'ADR est plutôt assimilé à un parti anti-système[1180]. Or, visiblement, c'est contre ce parti que se cristallise l'opposition de ces Portugais puisque l'ADR est perçu comme un parti défavorable aux étrangers. Les Portugais du modèle de la citoyenneté binationale répondent au schéma de la « *politisation négative* »[1181] qui organise un positionnement politique par défaut ou opposition plutôt que par adhésion ou construction. Ainsi, les Portugais savent mieux dire ce qu'ils ne sont pas politiquement plutôt que ce qu'ils sont. Ces citoyens sont caractérisés par la volatilité politique mais celle-ci ne s'accompagne pas d'une confusion idéologique : un repère essentiel est constitué par l'opposition aux partis anti-immigration[1182].

[1178] - DOWNS Anthony, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper, 1957.
[1179] - POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, « Le système des partis » dans *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000 pp.49-99.
[1180] - Voir en annexe 8 « Le paysage partisan luxembourgeois ».
[1181] - MUXEL Anne, « Soubresauts, fractures et ajustements », *Revue Française de Science Politique*, vol.52, n°5-6, octobre-décembre 2002, p.542.
[1182] - C'est également le cas pour de jeunes d'origine portugaise en France selon la recherche de LEBRET Sophie, *op.cit.*, 1996, p.77.

> *« Moi, j'ai pas de parti, moi j'suis pour celui qui dans mon idée, il est plus correct pour le peuple quoi !… Parce qu'on a besoin que… que les personnes qui gouvernent le pays qui sont un petit peu avec les gens qui en ont besoin… Ca dépend ce qu'ils ont comme idées et ce qu'ils peuvent apporter aux gens… »* [Entretien F-9]

> *« Moi, je vois la politique comme ça… c'est plutôt personnel… vous entendez un homme politique et moi j'entends ce qu'il dit… moi, c'est plutôt la personne qui… si elle m'inspire confiance…. Si il a l'air de dire la vérité… »* [Entretien L-5]

L'identification partisane des binationaux est faible. Ils préfèrent garder une certaine liberté de vote en fonction des idées proposées par les partis politiques. La personnalité du candidat entre également en ligne de compte. Cette double participation électorale s'inscrit dans un sentiment d'appartenance à l'Union européenne.

Précédemment, nous avions constaté que ce groupe de Portugais se prononçait en faveur de la construction européenne, mais plutôt dans une perspective multiculturelle. La participation électorale dans deux pays donne un sens à l'Union européenne.

> *« J'me sens européen parce qu'on a plus à présenter cette carte de séjour ! Ca… pour moi chaque fois que je devais présenter la carte de séjour, j'me sentais… heu… étranger tout de suite !… Et là, j'me sens moins, malgré que j'suis un étranger, j'suis Portugais et fier, mais j'me sens moins visé comme étranger. »* [Entretien F-6]

> *« Le fait que le Portugal fasse partie de l'Union européenne, ça a changé des choses… On se sent plus à l'aise… On dirait qu'on respire mieux… J'me sens pas inférieur aux Luxembourgeois… »* [Entretien L-5]

> *« Avec l'entrée du Portugal dans l'Union européenne, ça a changé quelque chose… Moi, j'ai senti l'acceptation même de la part des organismes publics, des administrations et tout ça, j'ai senti qu'il y avait dans l'air… quelque chose de… les gens nous acceptaient encore mieux… même si j'avais pas de problèmes avant comme j'l'ai dit… Moi, j'l'ai senti moi-même… j'ai senti que j'étais plus à l'aise quoi ! »* [Entretien L-16]

> *« Avant que le Portugal rentre dans l'Europe, nous avons beaucoup de difficultés avant que les Portugais sont entrés dans la communauté européenne… parce que je veux dire que la police est tout le temps derrière nous… quand j'suis arrivé ici en 70, je suis toujours contrôlé et c'est vrai qu'à ce moment-là, le Portugal avait même pas de relations diplomatiques avec la Belgique. »* [Entretien B-11]

> *« Avant l'Union européenne, on pouvait pas parler portugais dans la rue parce qu'on avait peur de la police… maintenant, vous vous promenez à Bruxelles, vous entendez parler le portugais partout.* » [Entretien B-18]

> *« Les gens sont… ont pris une autre assurance… je remarque que les Portugais avant, ils achèteraient jamais une maison en Belgique… Ils avaient une maison au Portugal, mais pas en Belgique et la maison au Portugal, elle était fermée toujours… Vous savez y'a plus de*

> *maisons que d'habitants au Portugal !… et après la rentrée dans le marché commun, les gens, ils ont senti qu'ils pourraient rester donc ils ont commencé à investir ici. »* [Entretien B-14]

Les enquêtés binationaux se définissent souvent comme Européens. Le recours à cette identité est une sorte de compromis à l'identité duale et conflictuelle. Comme pour les Italiens, nous pouvons supposer que l'usage de l'identité européenne permet aux Portugais de se rapprocher des citoyens du pays de résidence et de s'éloigner de l'identité d'immigrés et de la représentation dominante de ceux-ci aujourd'hui : les Arabes[1183]. L'appartenance du Portugal à l'Union européenne semble mettre fin à la différence de statut entre l'étranger de nationalité portugaise et le national. Le statut de membre de l'Union européenne efface les éventuelles différences et a une vertu universaliste : qu'on soit national d'un pays de l'Union européenne ou Portugais, en tant que membres de l'Union européenne, on est tous égaux. Se revendiquer citoyen de l'Union est une façon de ne pas se dire immigré. L'identité européenne est positive et valorisante. Dans ce modèle, plus les Portugais se sentent Portugais et nationaux, plus ils se sentent européens. Le sentiment européen est placé au-dessus du sentiment binational[1184]. L'entrée du Portugal dans l'Union européenne contribue à valoriser l'image du Portugal auprès de ces enquêtés : l'Europe est une ressource identitaire nouvelle et positive pour ces enquêtés.

Les binationaux fonctionneraient selon « le modèle de la double insertion » : « ce modèle se caractérise par un fort attachement au pays d'origine, entretenu par des visites régulières, et par l'existence d'une forme de solidarité de type communautaire au sein du pays d'accueil »[1185]. Le Portugal et le pays de résidence constituent deux espaces sur lesquels les individus s'investissent notamment au niveau électoral. Ces citoyens maintiennent des liens avec leur pays d'origine, mais pas nécessairement aux dépens des liens avec leur pays de résidence. C'est pourquoi nous qualifions ce modèle d'euro-transnational : nous entendons le transnationalisme comme une double allégeance au pays d'accueil et au pays d'origine[1186]. La double appartenance nationale s'inscrit dans un contexte plus large qui est celui de la construction européenne[1187]. Ces citoyens s'inventent une citoyenneté qui ne soit pas négatrice de leur histoire et qui leur permet une meilleure intégration dans le pays

[1183] - REA Andrea, « Les immigrés italiens de Belgique : des Européens socialement intégrés en quête de citoyenneté politique » dans MAGNETTE Paul (éd.), *op.cit.*, 1997, p.91.
[1184] - C'est également l'idée qui ressort de l'étude de BARRE Jorge de la, *op.cit.*, 1997.
[1185] - GLESENER Marcel, *op.cit.*, avril 2004, p.39.
[1186] - DUFOIX Stéphane, « L'objet diaspora en questions », *Cultures et Conflits*, n°33-34, 1999, pp.147-163.
[1187] - Le même phénomène est observé chez les Espagnols résidents en France. Voir TABOADO-LEONETTI Isabelle, *op.cit.*, 1987, pp.183-185.

d'installation. Ces différents modèles permettent de mieux comprendre les diverses logiques qui sous-tendent la participation électorale. Par rapport aux citoyens résidents, les bi-nationaux sont plutôt post-matérialistes puisqu'ils défendent des valeurs telle que la tolérance, la reconnaissance de la diversité, la liberté d'expression notamment politique alors que les citoyens résidents répondent plus à un schéma matérialiste : les droits sociaux sont fondamentaux.

L'obtention d'une citoyenneté de droit ne donne pas automatiquement lieu à l'exercice d'une citoyenneté active. Les mécanismes de participation ou de retranchement de la vie civique répondent à des logiques complexes. Cette typologie témoigne de la pluralité des itinéraires migratoires et socio-économiques qui aboutissent à une multiplicité des sens donnés au droit de vote. Ces sens prennent place dans une perspective plus générale des rapports entretenus à la ville de résidence, au pays d'origine, au pays d'accueil et à la construction européenne. Les modèles ainsi définis n'ont pas des frontières figées ; certains modèles peuvent se succéder dans la vie d'un individu : une personne peut répondre au modèle de l'exclusion puis ensuite évoluer vers un modèle de la citoyenneté de résidence. D'autres personnes peuvent puiser dans plusieurs modèles. Ainsi, les modèles établis peuvent être utilisés comme des cycles politiques. Grâce à ces modèles, nous avons à la fois fait éclater la vision monolithique du Portugais dépolitisé et nous avons diversifié les portraits des citoyens portugais. Chaque modèle décrit un aspect de la réalité électorale des Portugais. L'étude de la signification du vote montre toute la dimension symbolique et identitaire de l'acte électoral. Finalement, si les Portugais sont peu visibles, c'est parce qu'ils ont le plus souvent un usage non politique mais plutôt identitaire et resocialisant, des participations au champ social et politique[1188].

[1188] - C'est également l'idée qui ressort de l'atelier organisé par THOMAS Hélène et PIERRU Emmanuel, « Les invisibles de la sociologie de la participation politique », atelier 31, 8ème Congrès de l'Association française de science politique, Lyon, septembre 2005.

CONCLUSIONS

Notre étude de la citoyenneté politique des Portugais "par le bas" apporte un éclairage sur la question des pratiques électorales et des appartenances identitaires issues la citoyenneté de l'Union. L'analyse des entretiens a révélé que les Portugais pouvaient s'exprimer au sujet de la politique. De plus, certains n'hésitent pas à s'inscrire sur les listes électorales. Ainsi, l'idée de la dépolitisation culturelle semble être remise en cause. En effet, la socialisation politique ne s'arrête pas aux frontières du Portugal et à l'adolescence. Nous questionnerons également l'influence de la région d'origine sur les choix partisans et nous reviendrons sur le comportement électoral des Portugaises.

Cette thèse a conduit à la remise en cause du postulat, très répandu, selon lequel les Portugais ne voteraient pas car ils seraient les héritiers d'une dépolitisation en raison de la dictature salazariste[1189] ; ainsi ils seraient dépourvus d'expérience démocratique. L'analyse des entretiens a démonté cette hypothèse en apportant plusieurs arguments. Tout d'abord, nous avons noté que les Portugais qui ont émigré en Europe du Nord, l'ont souvent fait très tôt, juste après l'adolescence. Ils ont très peu de souvenirs du régime de Salazar et une partie des enquêtés n'avaient pas encore l'âge de la majorité et n'avaient pas été particulièrement marqués par l'exclusion politique dont ils faisaient l'objet. Ainsi, lorsque des recherches défendent l'idée que les Portugais n'ont pas de culture politique, elles supposent que les moments primordiaux de la socialisation politique sont l'enfance et l'adolescence et elles soutiennent également l'idée que la socialisation politique est essentiellement véhiculée par les groupes primaires tels que la famille. Or, cette idée est réductrice et laisse dans l'ombre la socialisation politique à l'âge adulte qui a lieu dans le pays de résidence ; par ailleurs, ces recherches sous-estiment les groupes secondaires tels que les associations ou le milieu professionnel. La socialisation politique ne s'arrête pas à l'adolescence et aux frontières du Portugal, c'est un processus à long terme : chaque individu appartient simultanément et successivement à une multitude de groupes aux sous-cultures spécifiques[1190].

Ainsi, nous défendons l'idée que la socialisation politique est un processus qui court pendant toute la vie, sinon comment expliquer que certains Portugais s'inscrivent sur les listes

[1189] - CORDEIRO Albano, *op.cit.*, décembre 2000, p.14. Dans le même sens, voir HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Un million de silencieux, les Portugais », *op.cit.*, février-mars 1984, p.93. LEGRAND Michel, « Les électeurs et les candidats étrangers dans les élections européennes et communales de 1999 au Luxembourg : une faible participation ? », *op.cit.*, septembre-octobre 2001, p.97.
[1190] - MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal, *op.cit.*, 1992, p.110.

électorales, votent et assument pleinement leur rôle de citoyen ? A. Percheron[1191] a mis en évidence que l'individu est amené à appartenir à plusieurs collectivités. Chaque collectivité véhicule des normes et des valeurs politiques qui peuvent entrer en contradiction. L'individu n'est pas perçu comme quelqu'un de passif face à ces différents systèmes de valeurs, c'est lui qui tranche : « *la socialisation est le produit de toutes les expériences de chacun, ce qui ne signifie pas qu'elle soit la simple addition des expériences successives de l'individu. Chaque information, chaque expérience nouvelle peuvent amener une restructuration complète de l'ensemble* »[1192]. Ainsi, A. Percheron estime que certains facteurs peuvent remettre en cause les effets de la première socialisation politique ; elle cite le facteur de la mobilité géographique qui entraîne le « *desserrement du tissu de sociabilité initiale et l'adoption éventuelle d'idées nouvelles pour le migrant* »[1193].

Par ailleurs, la construction des modèles met en lumière toute l'importance de la variable du capital social[1194]. En effet, les modèles qui aboutissent à un retrait de l'espace électoral reposent sur une désaffiliation sociale. Alors que les modèles qui supposent une participation électorale se caractérisent par une insertion des individus dans des réseaux souvent associatifs. Ainsi, nous avons relevé que les citoyens binationaux étaient en relation avec des réseaux mixtes ou portugais ; les Portugais du modèle euro-local sont en contact avec des associations portugaises. M. Fennema et J. Tillie avaient démontré qu'il existait une corrélation entre la densité du réseau des associations ethniques et la participation politique des minorités ethniques[1195] et plus une personne appartient à des réseaux, plus elle participe politiquement[1196]. Cette recherche met en évidence et confirme toute l'importance de la socialisation politique au contact des groupes secondaires.

Ainsi, l'exclusion électorale des Portugais reçoit des explications très classiques telles que l'exclusion socio-économique, le sentiment d'incompétence[1197] et/ou la crise de la

---

1191 - PERCHERON Annick, *op.cit.*, 1993, pp.32-34.
1192 - *Ibidem*, 1993, p.33.
1193 - *Ibidem*, 1993, p.193.
1194 - Nous rappelons que le capital social est constitué par les normes et les réseaux qui facilitent la confiance, la coopération et l'action collective. Voir à ce propos, PUTMAN Robert, *op.cit.*, 1993. PUTMAN Robert, *op.cit.*, 2000.
1195 - FENNEMA Meindert, TILLIE Jean, « Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks », *op.cit.*, 1999, pp.703-726.
1196 - JACOBS Dirk, TILLIE Jean, « Introduction: Social Capital and Political Integration of Migrants », *op.cit.*, 2004, pp.419-427.
1197 - GAXIE Daniel, *op.cit.*, 1978.

représentation politique[1198]. En effet, lorsque nous avons dressé le portrait socio-économique des Portugais dans les trois villes et pays européens, nous avions mis en exergue l'appartenance d'une grande partie des Portugais aux catégories défavorisées. De même, notre échantillon d'enquêtés appartenait majoritairement à ces catégories. Par ailleurs, des études avaient mis en évidence le taux important d'analphabètes parmi les Portugais qui ont émigré dans les années soixante et soixante-dix. En effet, de nombreux Portugais ne sont jamais allés à l'école ou pour une courte durée[1199]. Mais, ce qui semble déterminant pour expliquer le passage à l'inscription électorale, c'est le fait de se sentir compétent politiquement. Ainsi, « *des sujets ordinaires peuvent donner un sens au monde politique et, ce faisant, se présenter comme compétents en mobilisant des connaissances sociales elles-mêmes très hétérogènes* »[1200]. En effet, ceux qui ne maîtrisent pas les catégories et les notions de la politique spécialisée ne sont donc pas pour autant dans l'incapacité de mettre en œuvre des systèmes structurés d'appréhension de l'univers social en général, et de l'univers politique en particulier[1201].

La participation électorale est le résultat d'une combinaison entre d'une part, les ressources socio-économiques (scolarisation, profession, maîtrise de la langue du pays, implication associative), d'autre part, le sentiment de compétence politique subjective, c'est-à-dire le sentiment d'être apte à maîtriser les éléments politiques et enfin, la croyance dans l'efficacité des politiques. Ainsi, les Portugais du modèle de la citoyenneté de résidence participent car ils estiment avoir « *leur mot à dire* » à partir de ce qu'ils observent dans leur ville. En revanche, les exclus socio-politiques cumulent les handicaps sociaux (emploi précaire, méconnaissance de la langue du pays…) et ne se sentent pas compétents pour voter. Quant au modèle de l'indifférence politique, il semble que la crise de confiance envers les hommes politiques les conduit à ne pas voter. Lorsque les Portugais sont électeurs, nous avons pu constater un lien entre la région d'origine et la tendance partisane.

[1198] - JAFFRE Jérôme, MUXEL Anne, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? » dans BRECHON Pierre, LAURENT Annie, PERRINEAU Pascal, *op.cit.*, 2000, pp. 19-52.
[1199] - NOIRIEL Gérard, *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Éditions Autrement 2002, p.32.
[1200] - JOIGNANT Alfredo, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol.17, n°65, 2004, p.159.
[1201] - BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *op.cit.*, 2007, p.109.

P. Milza estime qu'il faut prendre en compte les spécificités régionales des Italiens pour comprendre une différentiation éventuelle sur le lieu d'arrivée[1202]. Il semble que quel que soit le pays d'installation, la plupart des Portugais ont exporté leur schéma idéologique en fonction de leur région d'origine.

Tableau 38 - Identifications partisanes des citoyens du modèle de la citoyenneté de résidence selon l'origine sociale et la profession

Enquêtés	Région d'origine	Profession	Positionnement idéologique
L-1	Minho (Nord)	Restaurateur	ADR (Droite)
L-2	Alto Alentejo (Sud)	Femme de ménage	Ne se prononce pas
L-3	Algarve (Sud)	Restaurateur	Parti socialiste
L-7	Tras os montes (Nord)	Secrétaire	Droite
L-8	Douro (Nord)	Femme de ménage	Parti socialiste
L-17	Minho (Nord)	Chauffeur de taxi	Parti socialiste
L-18	Douro (Nord)	Responsable de magasin	Droite
L-20	Douro (Nord)	Pensionné/ salarié chez un producteur de vin	Droite
F-2	Tras os montes (Nord)	Ouvrier textile	Parti socialiste
F-8	Beira Baixa (Nord)	Cuisinière	Ne se prononce pas
F-11	Beira Baixa (Nord	Ouvrier textile	Ne se prononce pas
F-12	Minho (Nord)	Ouvrier textile	Parti socialiste
F-13	Minho (Nord)	Pré-retraité-Banquier	Parti socialiste
F-15	Minho (Nord)	Ouvrier textile	Ne se prononce pas
B-1	Alto Alentejo (Sud)	Peintre en bâtiment	Gauche
B-2	Alto Alentejo (Sud)	Retraité - Concierge à la Ligue des Familles	Gauche
B-4	Douro (Nord)	Travail dans la pierre	Gauche
B-7	Alto Alentejo (Sud)	Restaurateur	Ne se prononce pas
B-9	Beira Alta (Nord)	Domestique	Gauche
B-16	Alto Alentejo (Sud)	Ouvrier dans le bâtiment	Ne se prononce pas
B-17	Alto Alentejo (Sud)	Ouvrier dans le bâtiment	Ne se prononce pas

Les Portugais qui sont originaires de la partie Nord du Portugal ont tendance à se sentir plus proches des partis de la droite dans le pays d'installation, alors que ceux qui viennent de la partie Sud du Portugal ont tendance à se sentir proche des partis de gauche. Cette carte des idéologies correspond à celle des partis les plus importants au Portugal : ainsi la droite a toujours dominé électoralement le Nord du Portugal alors que la gauche, plus spécifiquement le parti communiste fait ses meilleurs scores dans la partie Sud du Portugal. Les modèles écologiques du vote expliquent ce phénomène : les racines du comportement

[1202] - MILZA Pierre, « Un siècle d'immigration étrangère en France » dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°7, juillet-septembre 1985, pp.3-18.

électoral se trouvent dans la localisation des électeurs et dans la structure sociale de leur unité territoriale d'appartenance[1203]. D'ailleurs, ce schéma perdure également au Portugal à l'heure actuelle ; F. Guichard relève la stabilité géographique de l'électorat à l'occasion des élections présidentielles de 1996[1204] : l'Alentejo méridional et plus modérément les régions urbaines de Lisbonne, Porto et Coimbra inclinent à gauche alors que les campagnes du Nord votent en majorité à droite. Ainsi que ce soit au Portugal ou en dehors du pays, les Portugais font preuve d'une certaine continuité dans leurs choix électoraux alors que leurs modes et conditions de vie se sont modifiés entre temps.

Toutefois, nous constatons que certains Portugais originaires du Nord du pays, s'identifient à des partis de gauche et vice-versa ; dans ce cas, il semble que les conditions socio-économiques aient un poids dans la détermination du choix idéologique. Tout comme dans le cas de la Grande-Bretagne, il semble que les conditions socio-économiques des étrangers soient plus importantes pour comprendre leur comportement politique. Lorsque les étrangers font partie des classes populaires, ils ont tendance à orienter leur vote vers le parti travailliste qui défend les classes sociales les moins favorisées. Alors que les étrangers qui ont une situation socio-économique plus élevée se tournent vers les conservateurs[1205]. Il apparaît que dans le cas des Portugais, les conditions socio-économiques et la région d'origine se combinent pour orienter le choix partisan.

A la lumière de l'analyse de l'inscription électorale des ressortissants portugais, nous avions souligné la sous représentation des femmes parmi les inscrits sur les listes électorales. Nous avons également constaté lors de la composition de nos modèles que les femmes prédominaient dans les modèles relatifs à la non-participation électorale. Déjà au moment de la prise de contact, nous avions connu des difficultés pour rencontrer des femmes qui nous renvoyaient souvent vers leur mari. Comment expliquer cette sous représentation électorale des femmes ? Sommes-nous face à des « *schémas sociaux de construction d'un rapport sexué à la sphère publique ?* »[1206] Il a été démontré que l'intensité de la participation politique des femmes variait surtout en fonction de leur rapport au travail. Elle oppose les femmes au foyer

[1203] - MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal, *op.cit.*, 1992, p.41.
[1204] - Se reporter notamment aux cartes électorales de GUICHARD François, « Le nouvel espace électoral portugais : histoires et espaces de frontières », *Lusotopie*, 1999, pp.32-33.
[1205] - LLOYD Cathie, « L'expérience de la Grande-Bretagne » dans LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *op. cit.*, 1993, p.172.
[1206] - En effet, S. Strudel constate ce phénomène pour l'ensemble des pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce) dans STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *op.cit.*, février 2004, p.75.

et celles qui travaillent ou qui ont travaillé : « *le travail confère un statut ; il familiarise les individus avec les problèmes et le savoir politiques* »[1207]. Cette distinction ne semble pas valoir dans le cas des Portugaises dans la mesure où toutes les femmes de notre échantillon occupaient un emploi. Ainsi, cette distinction ne vaut pas pour les Portugaises. Les explications sont autres.

Des travaux relatifs aux femmes et à la politique ont démontré que les femmes ont tendance à avoir des « *conduites d'évitement* » et à s'auto-exclure de la sphère politique en faveur de la vie familiale[1208]. En effet, les femmes expriment une moindre disponibilité pour l'engagement politique. Par ailleurs, les représentations concernant les rôles des sexes semblent toujours structurer les esprits[1209]. Ces représentations sont « *intériorisées avec une force toute particulière par les femmes, si bien qu'elles développent face au pouvoir politique des complexes d'infériorité, des conduites d'évitement* »[1210]. Ainsi, les femmes se sentent illégitimes à intervenir à propos de la politique, d'autant plus lorsqu'elles maîtrisent approximativement la langue du pays. Il apparaît également que les caractéristiques socio-économiques expliquent le comportement électoral que la variable du genre. En effet, les femmes qui ne votent pas appartiennent souvent à des groupes défavorisés, par ailleurs, elles sont exclusivement dans la sphère privée et ne côtoient pas de groupe secondaire. Les Portugaises les moins politisées ont le profil de femmes issues de milieu assez défavorisé culturellement et socialement[1211].

Cependant, il ne faut pas sous-estimer un facteur qui peut conduire à la politisation de ces femmes, il s'agit de la famille et notamment des enfants. C'est ce que nous avons nommé "la politisation des ascendants par les descendants". Un intérêt politique peut être suscité chez ces femmes par la famille et peut expliquer un passage à l'acte électoral. La famille peut apparaître comme une « *cellule de base de la mobilisation électorale* »[1212]. En effet, nous savons que c'est plus l'intérêt pour la politique qui détermine la participation électorale des

[1207] - MEMMI Dominique, « L'engagement politique » dans GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (sous la direction de), *op.cit.*, 1985, p.343.
[1208] - DERVILLE Grégory, PIONCHON Sylvie, *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.
[1209] - Cette situation n'est pas spécifique à la population portugaise. Voir DERVILLE Grégory, PIONCHON Sylvie, « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique » dans *Mots. Les langages du politique*, n°78, juillet 2005, pp.53-64.
[1210] - *Ibidem*, p.63.
[1211] - SINEAU Mariette, « L'électrice paradoxale » dans BRECHON Pierre, LAURENT Annie, PERRINEAU Pascal (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2000, p.115.
[1212] - BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *op.cit.*, 2007, pp.333-385.

femmes que leur appartenance au genre féminin[1213]. Ainsi, nous ne pouvons pas nous limiter à une explication culturaliste pour comprendre le retrait électoral des Portugaises. Il apparaît que plusieurs facteurs se combinent notamment la perception que le rôle de la femme se limite à la sphère privée, une situation professionnelle précaire, l'absence de contact avec des groupes secondaires.

Notre thèse met à mal les explications culturelles pour comprendre le comportement électoral des Portugais. A travers ces modèles, nous pouvons constater que le comportement politique des Portugais répond aux schémas classiques de la participation électorale et non pas à un comportement communautaire, hérité du passé salazariste.

Nous avions vu que la citoyenneté pouvait être perçue à travers sa dimension statutaire mais également à travers sa dimension identitaire, fondée sur le sentiment d'appartenance à une collectivité[1214]. Le rapport entre la nationalité et la citoyenneté est de plus en plus remis en cause notamment par la construction européenne qui a des effets sur les représentations et les identifications des différents groupes sociaux. « *Les recherches relatives à l'intégration politique des immigrés peuvent ainsi contribuer à éclairer de manière nouvelle la triade que forment la citoyenneté, la nationalité et la participation démocratique* »[1215]. L'étude du rapport des étrangers à la politique met en relief des formes nouvelles transnationales et postnationales, d'identification et d'action politique[1216], assortie d'une multiplication des identités. Toutefois, elle ne remet pas pour autant totalement en cause l'appartenance nationale[1217].

A travers notre étude, nous avons démontré que la citoyenneté de l'Union remet en cause l'appartenance à la Nation. En effet, certains citoyens peuvent désormais s'identifier à l'Union européenne. C'est le cas des citoyens binationaux qui utilisent l'identité européenne comme une identité qui englobe les deux identités nationales. Les électeurs portugais ne perçoivent aucun conflit entre leur participation dans le pays de résidence et leur identité

[1213] - SUBILEAU Françoise, TOINET Marie-France, *op.cit.*, 1993, p.106-107.
[1214] - HASSENTEUFEL Patrick, « L'Etat-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté », *op.cit.*, 1996, pp.127-149.
[1215] - PHALET Karen, SWYNGEDOUW Marc, « Les représentations sociales de la citoyenneté et de la nationalité : une comparaison entre immigrés turcs et marocains et belges peu scolarisés à Bruxelles », *op.cit.*, 2001, p.112.
[1216] - BAUBOCK Rainer, *op.cit.*, 1994.
[1217] - C'est également l'idée défendue par BORDES-BENAYOUN Chantal, SCHNAPPER Dominique, *Diasporas et nations*, Paris, Odile Jacob, 2006.

portugaise ; ils « *perçoivent ainsi leur appartenance duale dans les pays d'origine et d'accueil en termes de complémentarité plutôt qu'en termes d'attaches et d'engagements concurrents* »[1218]. Les binationaux répondent à l'idée de transnationalisme défini comme « *les procédés par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples et créent de la sorte des liens entre société d'origine et la société où ils s'installent* […] *Un élément essentiel du transnationalisme est la multiplicité des participations des immigrés transnationaux à la fois dans le pays d'accueil et d'origine* »[1219]. Par ailleurs, l'appartenance nationale est remise en cause "par le bas" car la citoyenneté de l'Union réactive l'appartenance locale. En effet, les citoyens qui répondent au modèle de la citoyenneté de résidence, se définissent avant tout par une identité locale. C'est cette identité locale qui justifie la participation électorale en tant que citoyen de l'Union.

Il faut noter que ces deux appartenances (membre de l'Union européenne et habitant d'une ville) permettent d'adopter des identités assez neutres et positives. Par ailleurs, ces identités peuvent être utilisées de manière stratégiques[1220] : chaque individu peut disposer, successivement ou même simultanément, de plusieurs identités dont la matérialisation dépend du contexte historique, social et culturel où il se trouve[1221]. Ainsi, nous avons relevé que l'identité européenne permet aux ressortissants portugais de se distinguer des extra-communautaires. Nous avons également constaté que « *plus l'identité* [européenne] *est forte, plus les citoyens* [utilisent] *les droits associés à la citoyenneté de l'Union* »[1222]. En effet, les binationaux s'identifient à l'Union européenne et votent alors que les Portugais du modèle de l'exclusion socio-économique et de l'indifférence politique ne se sentent pas Européens et ne votent pas. L'émergence de nouveaux espaces d'expression au niveau local ou transnational et la sédentarisation de populations étrangères en Europe ont remis en cause le rapport entre

[1218] - PHALET Karen, SWYNGEDOUW Marc, « Les représentations sociales de la citoyenneté et de la nationalité : une comparaison entre immigrés turcs et marocains et belges peu scolarisés à Bruxelles », *op.cit.*, 2001, p.129.
[1219] - BASCH Linda, GLICK SHILLER Nina, BLANC-SZANTON Cristina, *Nations Unbound : Transnational Projects, Post-colonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, Gordon and Breach Publishers, Luxembourg, 1994, p.6.
[1220] - Les stratégies identitaires sont définies comme des « *procédures mises en œuvre (de façon consciente ou inconsciente) par un acteur (individuel ou collectif) pour atteindre une, ou des, finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient), procédures élaborées en fonction de la situation d'interaction, c'est-à-dire en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles, psychologiques) de cette situation.* » dans LIPIANSKY Edmond Marc, TABOADA-LEONETTI Isabelle, VASQUEZ Ana, « Introduction à la problématique de l'identité » dans COLLECTIF, *op.cit.*, 2002, p.24.
[1221] - C'est l'idée défendue par COLLECTIF, *op.cit.*, Paris, PUF, 2002.
[1222] - MARTINIELLO Marco, « Les ressortissants communautaires et la pratique de la citoyenneté européenne » dans MAGNETTE Paul (éd.), *op.cit.*, 1997, p.134.

nationalité et citoyenneté. Toutefois, l'appartenance nationale trouve toujours sa place dans le système identitaire des citoyens portugais.

La citoyenneté de l'Union légitime toutes les identités nationales. En effet, les Portugais n'hésitent plus à se définir comme Portugais dans le pays de résidence et à assumer, pour certains, leur statut d'électeur à l'égard de leur pays d'origine. Etre Portugais, en tant que membre de l'Union européenne, c'est être un citoyen parmi d'autres. De même, la citoyenneté de l'Union peut conduire à l'affirmation plurielle de l'identité nationale. Ainsi, les citoyens binationaux se définissent à la fois par leur identité portugaise et par l'identité du pays de résidence. Il a été démontré qu'« *une identification à la nation constitue, sinon un préalable, du moins une disposition favorable au développement d'un sentiment d'appartenance à l'Europe* »[1223].

Pourtant, être Portugais, c'est encore être étranger dans le pays de résidence. En effet, ce sentiment est visible au travers des discours des exclus socio-économiques et des indifférents qui se définissent, d'ailleurs, essentiellement par leur identité portugaise. De plus, l'un des buts de l'acte électoral chez les binationaux, c'est de rétablir symboliquement une égalité avec les nationaux. De même, les Portugais électeurs, au nom de leur statut d'étranger, refusent les partis d'extrême droite. Depuis les années quatre-vingt, les partis d'extrême droite ont fait de la dénonciation de la présence étrangère un des points principaux de leur programme politique. Il apparaît même que dans certains cas, le droit de vote des Portugais est une façon de lutter contre la progression des partis d'extrême droite. Ainsi, comme l'ont démontré d'autres recherches, la pression des partis d'extrême droite contribue indirectement à renforcer l'intégration civique des Portugais[1224].

Par ailleurs, le fait de voter dans le pays de résidence en tant que citoyen de l'Union, c'est une façon d'affirmer son appartenance à la société locale ou nationale. Voter c'est « *manifester son désir de s'intégrer dans la communauté nationale* »[1225]. Ainsi, l'acte électoral en tant que citoyen de l'Union ne signifie pas une appartenance à l'Union européenne. Le vote a une portée intégratrice dans le pays de résidence : « *si le mot citoyen*

[1223] - DUCHESNE Sophie, FROGNIER André-Paul, « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification à l'Europe », *Revue française de science politique*, vol.52, n°4, août 2002, p.358.
[1224] - Le même phénomène est observé chez les électeurs de confession juive ou les Français issus de l'immigration maghrébine. Voir respectivement, STRUDEL Sylvie, *op.cit.*, 1996 et RICHARD Jean-Luc, « Comment votent les jeunes Français issus de l'immigration ? », *op.cit.*, septembre 1999, pp.119-134.
[1225] - DUCHESNE Sophie, *op.cit.*, 1997, p.277.

décrit bien l'appartenance à une communauté politique, cette appartenance renvoie moins au rapport de l'acteur au pouvoir qu'à la relation qu'il entretient avec ses concitoyens »[1226]. Participer aux élections « *permet l'affirmation de leur complète intégration dans la collectivité politique comme nationaux anonymes et donc comme citoyens ordinaires, elle-même prédicatrice de leur capacité à l'assimilation à la collectivité sociale* »[1227].

Face au développement de nouvelles formes de citoyenneté comme la citoyenneté supranationale, un nombre croissant d'individus définissent leur identité en termes pluriels et non plus exclusifs comme l'a longtemps supposé le modèle classique de l'Etat-Nation : « *le nombre des populations qui définissent leur identité collective par des références infra ou supra-nationales a également augmenté, en sorte que la dissociation croissante entre référence identitaires, pratiques économiques et organisation politique devient une caractéristique essentielle du monde moderne* »[1228]. Ainsi, la citoyenneté de l'Union donne naissance à de multiples agencements des identités. Elle remet en cause le monopole de l'appartenance nationale sans mettre fin à l'appartenance nationale. La citoyenneté de l'Union est loin de donner uniquement naissance à une identité européenne. En effet, en dehors du cas des binationaux, les Portugais ne se sentent pas Européens.

A partir d'une enquête comparative reposant essentiellement sur une démarche monographique et qualitative, cette thèse s'est attachée à définir la relation au vote des ressortissants portugais résidant dans des Etats membres de l'Europe du Nord. En effet, la mise en place de la citoyenneté de l'Union nous a donné l'opportunité de nous interroger sur la réalité de ce statut du point de vue des pratiques électorales, des représentations politiques et des appartenances identitaires des Portugais. La redéfinition du corps électoral, sous l'effet de la citoyenneté de l'Union, interroge les rapports entre citoyenneté politique et nationalité.

Le comportement électoral des Portugais repose sur des déterminants contextuels et individuels. En effet, le passage à l'acte électoral est le résultat à la fois de la structure des opportunités politiques et de la mobilisation des ressources personnelles. Les formes de participation politique des étrangers dépendent des structures d'opportunités politiques. Les

[1226] - *Ibidem*, p.309.
[1227] - THOMAS Hélène, « L'hypercivisme apolitique des exclus » dans MAYER Nonna (dir.), *op.cit.*, 1997, p.279.
[1228] - SCHNAPPER Dominique, « De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°2, 2005, pp.9-36.

Etats de résidence, les Etats d'origine et l'Union européenne développent des stratégies à géométrie variables. Les étrangers se saisissent de ces opportunités en fonction d'une part, des réseaux sociaux (capital social), d'autre part, du sentiment d'appartenance au pays d'origine ou de résidence et enfin, en fonction des « variables lourdes ». Ainsi, la comparaison nous a permis de voir que les Etats favorisent plus ou moins la participation électorale des étrangers. Alors que la France et la Belgique tendent vers un modèle inclusionnaire de la citoyenneté ; le Luxembourg penche vers un modèle exclusionnaire. Nous avons vu comment des contraintes et des opportunités définies par des structures institutionnelles nationales ou locales ont une incidence sur les modalités organisatrices et sur le niveau de mobilisation des Portugais. En revanche, nous avons constaté que la participation électorale à l'égard du pays d'origine est très faible en raison d'une absence de structure d'opportunités politiques : le Portugal ne favorise pas la participation électorale de ses expatriés.

Une étude des inscriptions des ressortissants européens sur les listes électorales a révélé que ce phénomène ne concernait qu'une minorité de Portugais. La dernière élection roubaisienne confirme cette tendance : 238 Portugais sont inscrits sur les listes électorales, ils étaient 216 à l'élection municipale de 2001. L'étude des listes électorales nous a amené à qualifier la citoyenneté de l'Union dans sa pratique comme une micro-citoyenneté pluri-nationale et euro-locale. La citoyenneté de l'Union est très peu utilisée dans les faits ; lorsque c'est le cas, elle est utilisée différemment en fonction des pays,et souvent elle donne naissance à une citoyenneté locale dans la mesure où elle prend forme essentiellement autour d'enjeux locaux. Finalement, la citoyenneté de l'Union telle que définie par le Traité de Maastricht a donné naissance à des citoyennetés européennes. Nous pouvons affiner la catégorie des *denizens* des pays de l'Union européenne[1229] en les classant selon le degré de leur participation politique : ainsi, d'un côté, les *denizens* actifs politiquement et ceux qui ne le sont pas.

En étudiant les discours des Portugais, nous avons construit des modèles pour rendre compte de la diversité et de la complexité des rapports des Portugais à la politique. Il existe plusieurs motivations à la participation électorale : soit parce qu'on est habitant d'une ville soit parce qu'on se sent européen. Et la non-inscription des Portugais ne s'explique pas par

[1229] - HAMMAR Thomas., *op.cit.*, 1990. REA Andrea, « Les immigrés et la citoyenneté de l'Union européenne. Les effets de clôture du traité de Maastricht et le déplacement des discriminations » dans TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (dir.), *op.cit.*, 1996, p.92.

leur nationalité et par leur expérience de la dictature, mais plutôt par leurs conditions socio-économiques difficiles et/ou la distance prise avec la politique quand celle-ci s'apparente à la « politique politicienne » avec ses luttes ou quand la politique leur paraît trop compliquée. D'ailleurs, il serait intéressant d'étudier le rapport à la politique des Portugais naturalisés ou des personnes d'origine portugaise pour en savoir plus sur leur socialisation politique.

Notre étude a également questionné les notions d'État-nation et a révélé l'élasticité de la notion de citoyenneté. Le référent national ne constitue plus le fondement unique de l'appartenance identitaire : la citoyenneté de l'Union a conduit à l'émergence d'identités multiples que les individus combinent en fonction de leur parcours et de leurs projets. Ainsi, se dessine des citoyennetés européennes diverses : certaines s'appuient sur une identité et une participation électorale locale, d'autres se fondent sur une double identité (portugaise/celle du pays de résidence) et une participation à tous les niveaux.

Cette étude propose des pistes pour mieux cerner et comprendre le comportement électoral et les représentations politiques des Portugais. Cependant, le cas étudié ne peut être représentatif de l'immense diversité des situations migratoires des Portugais en Europe. Toutefois, notre étude espère avoir offert un certain nombre d'éclairages qui peuvent servir de points de départ ou de points de comparaison pour des recherches ultérieures. Alors que l'abstention ne cesse d'augmenter à l'occasion des élections européennes, les citoyens de l'Union s'inscrivent dans un mouvement inverse à savoir celui de l'inscription progressive dans l'espace électoral européen. A une époque où l'on parle de « *crise de la représentation* » et de « *dépolitisation* », l'espace citoyen connaît une nouvelle configuration dans de nombreux pays européens. La citoyenneté de l'Union participe à l'élargissement du suffrage universel et dans le même temps, l'exclusion des étrangers s'est trouvée réduite. Pourtant, la citoyenneté de l'Union n'échappe pas à un paradoxe mis en évidence par F. Constant : « *d'un côté, on célèbre une société d'individus strictement égaux ; de l'autre, on tend à (re)créer des hiérarchies de rang et de prestige* »[1230]. En donnant des droits électoraux aux citoyens de l'Union, les institutions européennes marginalisent encore plus les ressortissants extra-communautaires. Mais, la citoyenneté de l'Union peut également constituer un point de départ pour un élargissement des droits électoraux aux étrangers des pays tiers. Ainsi, le Luxembourg, depuis février 2003 et la Belgique, depuis février 2004, ont ouvert les élections

[1230] - CONSTANT Fred, *op.cit.*, 1998, p.43.

communales aux étrangers extra-communautaires. Des personnes de nationalité étrangère accèdent à la sphère politique traditionnellement réservée aux seules personnes de nationalité française, belge ou luxembourgeoise. Ainsi, dans plusieurs pays européens, la devise « *un homme, une voix* » constitue une réalité sur le plan local. Il serait intéressant d'étudier la façon dont les ressortissants extra-communautaires se saisissent de leurs nouveaux droits électoraux en comparaison avec les ressortissants européens.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET CONTRIBUTIONS DANS LES OUVRAGES COLLECTIFS

AÏT ABDELMALEK Ali (dir.), *Le territoire entre l'Europe et l'Etat-nation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

ALMOND Gabriel, VERBA Sidney, *The Civic Culture*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

ALPALHÃO Joào António, PEREIRA DA ROSA Victor M., *Les Portugais du Québec*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1979.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.

ANDERSON Grace M., HIGGS David, *Future to Inherit. Portuguese Communities in Canada*, Ontario, The Canadian Publishers, 1976.

ANIDO Nayade, FREIRE Rubens, *L'émigration portugaise. Présent et avenir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.

ARNAUD Lionel (dir.), *Les minorités ethniques dans l'Union européenne. Politiques, mobilisations, identités*, Paris, La Découverte, 2005.

ARNAUD Lionel, GUIONNET Christine, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

ARROTEIA Jorge Carvalho, *O espaço migratorio luxemburguês*, Aveiro, Universidade de Aveiro, 1983.

ARROTEIA Jorge Carvalho, *A emigração portuguesa : suas origens e distribuição*, Lisboa, Instituto de Cultura e Língua Portuguesa, 1983.

ARROTEIA Jorge Carvalho, *Atlas emigração portuguesa*, Secretaria de estado da emigração centro des estudos, Porto, 1985.

ARROTEIA Jorge Carvalho, *A emigração portuguesa no G.D do Luxemburgo*, Porto, Secretaria de Estado das comunidades Portuguesas, Centro de Estudos, Collection Série Migrações Sociologia, 1986.

ARROTEIA Jorge Carvalho, *Ensaio tipológico sobre os movimentos migratórios portugueses*, Porto, Secretaria de estado das communidades portuguesas, Centro de estudos, Collection Série Migraçãoes Sociologia, 1986.

ASSA Guy, PAGLIARINI Luciano, *Esch – Uelzecht, Gëscht an Haut*, Éditions Schortgen, Esch-sur-Alzette, 1998.

ASTI (éd.), *Lëtzebuerg de Lëtzebuerger ? Le Luxembourg face à l'immigration*, Luxembourg, Editions Guy Binsfeld, 1985.

ASTI, *Le Luxembourg de toutes les couleurs. A l'aube d'un nouveau millénaire*, Luxembourg, Éditions Guy Binsfeld, 2000.

BADE Klaus J., *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2002.

BADIE Bertrand, « Communauté, individualisme et culture » dans BIRNBAUM Pierre, LECA Jean (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991, pp. 109-131.

BALIBAR Etienne, *Nous, Citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, Paris, La Découverte, 2001.

BALTES-LÖHR Christel, « Portugiesische Einwanderinnenen in Luxemburg», in GEISEN Thomas, *Mobilität und Mentalitäten : Beiträge zur Migration, Identität und regionale Entwicklung*, Frankfurt am Main/London, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, 2002, pp.137-151.

BARBALET Jack M., *Citizenship*, Milton Keynes, Open University Press, 1988.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 2003.

BAROU Jacques, *Europe, terre d'immigration. Flux migratoires et intégration*, Presses universitaires de Grenoble, 2001.

BARRE Jorge de la, *Jeunes d'origine portugaise en association : on est européen sans le savoir*, Paris, L'Harmattan, 1997.

BARRE Jorge de la, « Portugais, Français ou Européens ? Les sentiments identitaires des jeunes d'origine portugaise en France » dans SABATIER Colette, PALACIO Jorge, NAMANE Hamida, COLLETTE Sandrine, *Savoirs et enjeux de l'interculturel. Nouvelles approches, nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.87-102.

BARTHELEMY Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

BASCH Linda, GLICK SHILLER Nina, BLANC-SZANTON Cristina, *Nations Unbound : Transnational Projects, Post-colonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, Gordon and Breach Publishers, Luxembourg, 1994.

BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, L'Harmattan, 1993.

BAUBÖCK Rainer, *Transnational Citizenship. Membership and Rights in International Migration*, Aldershot, Edward Elgar, 1994.

BAUBÖCK Rainer (ed.), *From aliens to citizens – Redefining the legal status of immigrants in Europe*, Aldershot, Avebury, 1994.

BEAUD Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

BECKER Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Editions de La Découverte, 2002.

BEIRAO Delfina, *Les Portugais du Luxembourg. Des Familles racontent leur vie*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1999.

BENAYOUN Chantal, *Les juifs et la politique. Enquête sur les élections législatives de 1978 à Toulouse*, Paris, Editions du CNRS, 1984.

BERTAUX Daniel, *Les récits de vie : perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan, 1997.

BERTHIER Nicole, *Les techniques d'enquête. Méthodes et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 1998.

BERTOSSI Christophe, *Les frontières de la citoyenneté en Europe. Nationalité, résidence, appartenance*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques politiques, 2001.

BIRNBAUM Pierre, LECA Jean (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, 1986.

BIRNBAUM Pierre, *Sur la corde raide. Parcours juifs entre exil et citoyenneté*, Paris, Flammarion, 2002.

BLANC Maurice, BARS Sylvie le, *Les minorités dans la cité. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 1993.

BLANC-CHALEARD Marie-Christine, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960*), Paris, Ecole française de Rome, 2000.

BLANC-CHALEARD Marie-Christine (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, Paris, Presses Universitaires de Rennes/Editions Mémoire-Génériques, 2003.

BLANCHARD Philippe, RIBEMONT Thomas (dir.), *Méthodes et outils des sciences sociales. Innovation et renouvellement*, L' Harmattan, Collection Cahiers Politiques, 2003.

BLANCHET Alain (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Bordas, 1985.

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Editions Nathan, 1992.

BODY-GENDROT Sophie, MARTINIELLO Marco (ed.), *Minorities in European Cities. The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, London, MacMillan Press, 2000.

BON Frédéric, « Le vote. Fragment d'un discours électoral » dans BON Frédéric, *Les discours de la politique*, Paris, Economica, 1991.

BONNET Serge, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris, Armand Colin/Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1972.

BONNIN Philippe, VILLANOVA Roselyne de (dir.), *D'une maison à l'autre, parcours et mobilités résidentielles*, Editions, Créaphis, 1999.

BORDES-BENAYOUN Chantal, SCHNAPPER Dominique, *Diasporas et nations*, Paris, Odile Jacob, 2006.

BOUAMAMA Saïd, CORDEIRO Albano, ROUX Michel, *La citoyenneté dans tous ses états. De l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1992.

BOUCHER Manuel, *Les théories de l'intégration. Entre universalisme et différentialisme*, Paris, L'Harmattan, 2000.

BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue, Paris*, La Haye-Mouton, 1973.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1992.

BOURDON Albert-Alain, *Histoire du Portugal*, Paris, Editions Chandeigne, 1994.

BOUSETTA Hassan, « Intégration des immigrés et divisions communautaires : l'exemple de la Belgique » dans MC ANDREW Marie, GAGNON France, *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées : Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp.59-81.

BOY Daniel, MAYER Nonna (dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, PFNSP, 1997.

BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

BRECHON Pierre, *Les partis politiques*, Paris, Montchrestien, 1999.

BRECHON Pierre, CAUTRES Bruno (dir.), *Les enquêtes Eurobaromètre*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BRECHON Pierre, LAURENT Annie, PERRINEAU Pascal (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2000.

BRETTELL Caroline, *Men who Migrate, Women who Wait. Population and History in a Portuguese Parish*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

BRUBAKER Rogers, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Éditions Belin, 1997.

CAMPBELL Angus, CONVERSE Phillip, MILLER Warren, STOCKES Donald, *The American Voter*, New York, Wiley, 1960.

CARREIRA Teresa Pires, TOME Maria-Alice, *Portugais et Luso-Français. Tome I : Double culture et identité. Tome II : Enseignement et langue d'origine*, Paris, CIEMI/Collection Migrations et Changements, 1994.

CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *L'opinion européenne 2000*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *L'opinion européenne 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

CENTRE EUROPÉEN DE LA CULTURE, *Le Portugal et l'Europe : quel dialogue culturel ?*, Genève, Centre européen de la culture, 1989.

CHANTEPIE Franck, MACHADO Helena, PASSARD Michel, PERREIRA Olga, DOS SANTOS Armindo, *25 Nantais-Portugais parlent. Un double espace national à vivre*, Nantes, Editions Opéra, 2001.

CHARBIT Yves, HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, Paris, PUF/INED, 1997.

CHEBEL Malek, *La formation de l'identité politique*, Paris, Payot, "Petite Bibliothèque", 1998.

CHEVALLIER Jacques et alia, *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994.

COENEN Marie-Thérèse, LEWIN Rosine (coord.), *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Editions de Boeck-Université, collection « Pol-His », Bruxelles, 1997.

COENEN-HUTHER Jacques, *A l'écoute des humbles. Entretiens en milieu populaire*, Paris, L'Harmattan, 2001.

COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques, *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

COLAS Dominique, *Citoyenneté et nationalité*, Paris, Gallimard, 2004.

COLLECTIF, *Ser e estar : images de la communauté portugaise en France*, Paris, Craphis, 1995.

COLLECTIF, *La communauté portugaise en France : Exemple d'une réussite*, Lisboa, Universidade Autonoma de Lisboa, 1999.

COLLECTIF, *L'évolution de la sidérurgie et d'Esch-sur-Alzette*, Éditions AMMI asbl, Esch-sur-Alzette, 2001.

COLLECTIF, *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 2002.

COLLECTIF, *Recherche et politiques publiques : le cas de l'immigration en Belgique*, Gand, Academia Press, 2004.

CONSTANT Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998.

CONSTANTINESCO Vlad, KOVAR Robert, SIMON Denys (dir.), *Traité sur l'Union européenne, commentaire article par article*, Paris, Economica, 1995.

COOREBYTER Vincent, *Citoyens et pouvoirs en Europe. Les associations dans l'espace démocratique européen*, Paris, Syros, 1993.

COPANS Jean, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan Université, 1998.

CORDEIRO Albano, *Pourquoi l'immigration en France ? Critique des idées reçues en matière d'immigration*, Créteil, CMMC, 1981.

CORDEIRO Albano, *L'immigration*, La Découverte, collection « repères » n°3, Paris, 1983.

CORDEIRO Albano, SOARES DA SILVA Fernanda, « Les Portugais de France : communautés locales, création d'entreprises et réseaux professionnelles communautaires » dans CORDEIRO Albano, SOARES DA SILVA Fernanda, DEL RE Alisa, QUIMINAL Catherine, *Les nouveaux comportements dans la crise : diversité des réseaux et communautés en devenir*, Paris, AEROT, 1987, pp.52-108.

CORDEIRO Albano, « Immigration portugaise : passé et présent » dans REUTER Antoinette, SCUTO Denis (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois à l'étranger, étrangers au Luxembourg*, Éditions Le Phare, Esch-sur-Alzette, 1995, pp.210-214.

CORDEIRO Albano, « Pratiques associatives, pratiques citoyennes », dans BLANC Maurice, DIDIER Guy, FLYE SAINTE MARIE Anne (dir.), *Immigrés en Europe : Le défi citoyen*, Paris, L'Harmattan, 1996.

CORDEIRO Albano, « Les Portugais, une population "invisible" ? » dans DEWITTE, Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999, pp.106-111.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, notes et études documentaires, n°4886, 1989.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, WEIL Patrick, *Logiques d'État et immigrations*, Éditions Kimé, Paris, 1992.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, « Réflexion sur la sociologie des naturalisations », dans FULCHIRON Hugues (dir.), *Etre Français aujourd'hui*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996.

CRAVO António, *Les Portugais en France et leur mouvement associatif (1901-1986)*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1995.

CUNHA Maria do Céu, *Portugais de France*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1988.

CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrain d'investigation en science politique*, Paris, PUF, 2000.

DACHEUX Éric, *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint- Étienne, 2003.

DASSETTO Felice, PIASER Antonio, *Migrations entre passé et avenir. Flux et politiques migratoires en Europe et en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia/Sybidi, 1992.

DAVID Michel, DURIEZ Bruno, LEFEBVRE Rémi, VOIX Georges (dir.), *Roubaix, 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Presses Universitaires du Septentrion, 2006.

DELEMOTTE Bernard, CHEVALLIER Jacques, *Etranger et citoyen : les immigrés et la démocratie locale*, Paris, L'Harmattan/Editions Licorne, 1996.

DELEMOTTE Bernard (dir.), *Citoyens d'Europe. Des étrangers qui votent*, Paris, L'Harmattan/Licorne, collection villes plurielles, 2004.

DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003.

DELPÉRÉE Francis, *Les droits politiques des étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1995.

DELWIT Pascal, WAELE Jean-Michel de, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1997.

DELWIT Pascal, POIRIER Philippe, *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004* , Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2005.

DEMAZIERE Didier, DUBAR Claude, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan,1997.

DERVILLE Grégory, PIONCHON Sylvie, *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

DETIENNE Marcel, *Comparer l'incomparable*, Paris, Editions du Seuil, 2000.

DEWITTE Philippe, *Deux siècles d'immigration en France*, Paris, La Documentation française, 2003.

DOGAN Mattei, PELASSY Dominique, *La comparaison internationale en sociologie politique ? Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Litec, 1980.

DONEGANI Jean-Marie, DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, « Sur l'interprétation des entretiens de recherches » dans COLLECTIF, *Aux frontières des attitudes : entre le politique et le religieux. Textes en hommage à Guy Michelat*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp.273-295.

DOWNS Anthony, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper, 1957.

DREYFUS Dominique, *L'identité partagée. Les Portugais en France*, Versailles, Edeline, 2004.

DUBAR Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1991.

DUBET François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994.

DUCHESNE Sophie, *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien collectif*, Paris, Nathan/SEJER, 2004.

DUMONT Gérard-François, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999.

DURAND Robert, *Histoire du Portugal*, Paris, Hatier, 1992.

DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1983.

DUTRIEUX Damien, *Les listes électorales : formalités et procédures*, Voiron, Editions de « La Lettre du Cadre Territorial », 2002.

FABRY Elvire, *Qui a de la citoyenneté européenne ? La démocratie à l'heure de la Constitution*, Paris, PUF, 2005.

FAIST Thomas, *The volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford, Clarendon Press, 2000.

FEHLEN Fernand, « Les choses cachées dans la tête » dans BEIRAO Delfina, *Les Portugais du Luxembourg. Des Familles racontent leur vie*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1999, pp.5-19.

FERRAROTTI Franco, *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.

FERREOL Gilles, DEUBEL Philippe, *Méthodologie des sciences sociales*, Paris, Armand Colin, Collection Cursus, 1993.

FERRY Jean-Marc, *La question de l'état européen*, Paris, Gallimard, 2000.

FERRY Vincent, GALLORO Piero-D., NOIRIEL Gérard, *20 ans de discours sur l'intégration*, Paris, l'Harmattan, 2005.

FIJALKOW Yankel, *Sociologie de la ville*, Paris, Editions La Découverte & Syros, 2002.

FOUGÈRE Denis, MIRNA Safi, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? » dans INSEE, *France, portrait social*, 2005-2006, pp.163-184.

GALLO Benito, *L'immigration italienne au Grand-Duché de Luxembourg en images*, Luxembourg, 1983.

GAROT Marie José, *La citoyenneté de l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, Logiques juridiques, 1999.

GAST Marceau, PANOFF Michel, *L'accès au terrain en pays étranger et outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1986.

GAXIE Daniel, *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.

GENGLER Claude, *Le Luxembourg dans tous ses états*, Editions de l'espace européen, La Garenne-Colombes, 1991.

GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile (dir.), *Toute la France. Histoire de l'immigration au XXème siècle*, Paris, Somoggy Editions d'Art, 1998.

GEISSER Vincent, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

GHEMMAZ Malika, « La participation électorale des ressortissants communautaires dans leur pays de résidence : dynamiques collectives et individuelles » dans DELWIT Pascal, POIRIER Philippe, *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004* , Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2005, pp.157-178.

GHEMMAZ Malika, « Les logiques d'engagement politique des personnes d'origine maghrébine à Roubaix » Michel David, Bruno Duriez, Rémi Lefebvre, Georges Voix (dir.) *Roubaix, 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, pp.223-236.

GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin, *Les enquêtes sociologiques : Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1998.

GIRARD Alain, STOETZEL Jean, *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation, Algériens, Italiens, Polonais ; le service social d'aide aux émigrants*, Paris, INED, 1954.

GIUGNI Marco, PASSY Florence, *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2006.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Editions de Minuit, Le Sens commun, 2 tomes, 1973.

GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de minuit, 1974.

GOFFMAN Erving, *Stigmate – Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975.

GOIRAND Camille, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2001.

GONTHIER André, *Histoire d'Ixelles*, Bruxelles, 1960.

GOSSIAUX Jean-François, « Ethnicité, nationalités, nation », dans ABELES Marc, JEUDY Henri-Pierre, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, pp.27-40.

GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, « Le Nœud gordien », PUF, 2002.

GRUNBERG Gérard, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette, *Le vote des quinze. Les élections européennes du 13 juin 1999*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

GRUNBERG Gérard, MAYER Nonna, SNIDERMAN Paul M., *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

GSIR Sonia, MARTINIELLO Marco, *Les structures consultatives locales pour résidents étrangers*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2004.

GUICHARD François, *Géographie du Portugal*, Paris, Masson, 1990.

GUICHARD François, *Articulation des territoires dans la Péninsule ibérique*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2001.

GUIBERT Joël, JUMEL Guy, *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociale*s, Paris, Armand Colin, 1997.

GUIRAUDON Virginie, *Les politiques d'immigration en Europe. Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, L'Harmattan, 2000.

GURR Ted, *Why Men rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.

HABERMAS Jürgen, *Après l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 2000.

HAINAUT Michel, *Le quartier des Etangs d'Ixelles*, Bruxelles, Solibel Edition, 1996.

HAMMAR Tomas (ed.), *European Immigration Policy. A Comparative study*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

HAMMAR Tomas, *Democracy and The Nation State*, Gover, Aldershot, 1990.

HERMET Guy, *Les Espagnols en France*, Paris, Editions Ouvrières, Collection l'évolution de la vie sociale, 1967.

HERMET Guy, « Des concepts de la citoyenneté dans la tradition occidentale » dans HERMET Guy, *Métamorphoses de la représentation politique au Brésil et en Europe*, Paris, Editions du CNRS, 1991, pp.19-29.

HERZLICH Claudine, *Réussir sa thèse en sciences sociales*, Paris, Nathan Université, 2002.

HIGGS David, *Les Portugais au Canada*, Ottawa, Edition Les groupes ethniques du Canada et la Société historique du Canada, 1982.

HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire de Roubaix*, Dunkerque, Editions des beffrois, 1984.

HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Les Portugais : parcours migratoires et diaspora » dans BAROU Jacques, HUU KHOA Le (dir.), *L'immigration entre loi et vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp.127-148.

HILY Marie-Antoinette, LEFEBVRE Marie-Louise (dir.), *Identité collective et altérité. Diversité des espaces/spécificités des pratiques*, Paris, L'Harmattan, 1999.

HILY Marie-Antoinette (dir.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires. Hommage à Carmel Camilleri*, L'Harmattan, collection espaces Interculturels, Paris, 2000.

HIRSCHMAN Albert, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, Collection L'espace du politique, 1983.

HIRSCHMAN Albert, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, Collection L'espace du politique, 1995.

ION Jacques, *La fin des militants?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997.

ION Jacques, PERONI Michel (dir.), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1997.

ION Jacques, « L'évolution des modes d'engagement dans l'espace public » dans BRECHON Pierre, DURIEZ Bruno, ION Jacques (dir.), *Religion et action dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 2000.

JACOBS Dirk, « Immigrants in a Multinational Political Sphere: The Case of Brussels » in ROGERS Alisdair, TILLIE Jean, (eds.), *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities* , Aldershot, Ashgate. 2001, pp. 107-122.

JACQUOT Sophie, WOLL Cornélia, *Les usages de l'Europe, acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

JAFFRÉ Jérôme, MUXEL Anne, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? » dans BRECHON Pierre, LAURENT Annie, PERRINEAU Pascal (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2000, pp.19-52.

JOSEPH Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 1998.

JUCQUOIS Guy, *La méthode comparative dans les sciences de l'homme*, Louvain-La-Neuve, éditions Peeters, 1989.

KASTORYANO Riva, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, Paris, Armand Colin, 1996.

KASTORYANO Riva, « "Multiculturalisme" : une identité pour l'Europe ? » dans KASTORYANO Riva (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

KATZ Elihu, LAZARSFELD Paul, *Personal influence : the part played by people in the flow of mass communications*, New York, Free Press, 1955.

KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Editions Nathan, 1996.

KLATZMANN Joseph, « Comportement électoral et classe sociale », dans Maurice DUVERGER, François GOGUEL et Jean TOUCHARD (dir.), *Les élections du 2 janvier 1956*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1957.

KOTLOK-PIOT Nathalie, DUBUS Gilles, *Les migrations portugaises, bibliographie francophone*, Poitiers, CCPF, Migrinter/Poitiers, 1996.

KRIEGEL Blandine, *La cité républicaine. Essai pour une philosophie politique*, Paris, Galilée, 1998.

KYMLICKA Will (Ed.), *The Rights of Minority Cultures*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

KYMLICKA Will, NORMAN Wayne, *Citizenship in Diverse societies*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

KYMLICKA Will, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte, 2001.

LABOURDETTE Jean-François, *Histoire du Portugal*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2000.

LABOURDETTE Jean-François, *Histoire du Portugal*, Paris, Fayard, 2000.

LAGROYE Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

LAHIRE Bernard, *Tableaux de familles*, Paris, Seuil/Gallimard, 1995.

LAHIRE Bernard, *L'Homme Pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, Collection Essais et Recherches, 1998.

LALLEMENT Michel, SPURK Jan (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Editions, 2003.

LAMBERT Pierre-Yves, *La participation politique des allochtones*, Louvain-La-Neuve, Sybidi Papers Académia Bruylant, 1999.

LANCELOT Alain, *L'abstentionnisme électoral*, Paris, Presses de la FNSP, Cahier n°162, 1968.

LANCELOT Alain, « L'orientation du comportement politique » dans GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, vol. 3, Paris, PUF, 1985, pp.367-428.

LAPLATINE François, *La description ethnographique*, Paris, Nathan, 1996.

LAVAU Georges, *A quoi sert le parti communiste français ?*, Paris, Fayard, 1982.

LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU Renaud (dir.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

LAYTON-HENRY Zig, *The Political Rights of Migrant Workers in Western Europe*, London, Sage, 1990.

LAZARSFELD Paul et alia; *The People's Choice*, New York, Columbia University Press, 1944.

LEANDRO Maria Engrácia, *Au-delà des apparences. Les Portugais face à l'insertion sociale*, Paris, L'Harmattan, 1995.

LEANDRO Maria Engrácia, *Familles portugaises : projets et destins*, Paris, L'Harmattan, 1995.

LEBON André, *Immigration et présence étrangère en France en 2002*, Paris, La Documentation française, 2004.

LECA Jean, « Individualisme et citoyenneté », dans BIRNBAUM Pierre, LECA Jean (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, PFNSP, 1991, pp.159-209.

LECA Jean, « La citoyenneté en question » dans TAGUIEFF Pierre-André (dir.), *Face au racisme. Analyses, hypothèses, perspectives*, Paris, La Découverte, 1991.

LECA Jean, « Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations » dans COSTA-LASCOUX Jacqueline, WEIL Patrick (dir.), *Logiques d'Etats et immigrations*, Paris, Kimé, 1992, pp.13-57.

LE COUR GRANDMAISON Olivier, WIHTOL DE WENDEN Catherine (dir.), *Les étrangers dans la cité. Expériences européennes*, Paris, La Découverte, 1993.

LEFEBVRE Rémy, « Recomposition politique et réalignement électoral. Les élections municipales de mars 2001 à Roubaix » dans DOLEZ Bernard, LAURENT Annie, *Les élections municipales de mars 2001*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

GLOANNEC Anne-Marie Le, « La citoyenneté européenne ou les apories du modèle impérial » dans LE GLOANNEC Anne-Marie, SMOLAR Aleksander (dir.), *Entre Kant et Kosovo : études offertes à Pierre Hassner*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp.439-450.

LEGRAND Michel (dir.), *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3e millénaire*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2002.

LEMAIRE Christophe, MANGIN Olivier, *Roubaix depuis toujours*, Editions Le Téméraire, 1992.

MOIGNE Guy Le, LEBON André, *L'immigration en France*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1999.

LENOBLE Jacques, DEWANDRE Nicole (dir.), *L'Europe au soir du siècle. Identité et démocratie*, Paris, Editions Esprit, 1992.

LEONARD Yves, *Le Portugal, 20 ans après la révolution des Œillets*, Paris, La Documentation Française, 1994.

LEONARD Yves, *Salazarisme et fascisme*, Paris, Chandeigne, 1995.

LE PORS Anicet, *La citoyenneté*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je ?», 1999.

LE QUENTREC Yannick , RIEU Annie, *Femmes : engagements publics et vie privée*, Paris, Editions Syllepse, 2003.

LEVEAU Rémy, « Les partis et l'intégration des Beurs » dans MENY Yves (dir.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la FNSP, 1991, pp.229-243.

LEVEAU Rémy, WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Les beurs : nouveaux citoyens », dans BADIE Bertrand, PERRINEAU Pascal, *Le citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 267-281.

LILLO Natacha, *La petite Espagne de la Plaine Saint-Denis (1900-1980)*, Paris, Autrement, 2004.

LOCHAK Danièle, « Etrangers et citoyens au regard du droit » dans WIHTOL DE WENDEN Catherine (coord.), *La citoyenneté et les changements de structures sociales et nationales de la population française*, Paris, Edilig/Fondation Diderot, 1988, pp.73-85.

LOCHAK Danièle, « La citoyenneté : un concept juridique flou » dans COLAS Dominique, EMERI Claude, ZYLBERBERG Jacques, *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, pp.179-207.

LOCHAK Danièle, « La citoyenneté européenne : facteur d'union ou vecteur d'exclusion ? » dans KOUBI Geneviève (dir.), *De la citoyenneté*, Paris, Litec, 1995, pp.51-58.

LOPES-SABINO Amadeu, *L'étoile du Nord. Présences portugaises en Belgique et en Hollande*, Bruxelles, Edition Ambassade du Portugal, 1994.

LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Paris, Privat, 1991.

MAC ADAM Doug, TARROW Sidney, TILLY Charles, *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

MAGNETTE Paul (éd.), *De l'étranger au citoyen. Construire la citoyenneté européenne*, Bruxelles/Paris, De Boeck Université, 1997.

MAGNETTE Paul, *La citoyenneté européenne. Droits, politique, institutions*, Bruxelles, Etudes Européennes, 1999.

MAGNETTE Paul, *La citoyenneté. Une histoire de l'idée de la participation civique*, Editions Bruylant, Bruxelles, 2001.

MAHNIG Hans, « Immigration et émancipation des minorités aux Pays-Bas » dans COSTA-LASCOUX Jacqueline, WEIL Patrick, *Logiques d'État et immigrations*, Éditions Kimé, Paris, 1992, pp.119-135.

MARIE Jean-Louis, DUJARDIN Philippe, BALME Richard, *L'ordinaire – Modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2002.

MARQUES-PEREIRA Bérengère, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003.

MARSHALL Thomas, *Citizenship and Social Class*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

MARTENS Albert, *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Louvain, EVO/Presses Universitaires de Louvain, 1976.

MARTIN Denis-Constant (dir.), *Cartes d'identité. Comment dit-on "nous" en politique ?*, Paris, PFNSP, 1994.

MARTINIELLO Marco, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1992.

MARTINIELLO Marco, PONCELET Marc (dir.), *Migrations et minorités ethnique dans l'espace européen*, De Boeck/Université, Bruxelles, 1993.

MARTINIELLO Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1995.

MARTINIELLO Marco, SWYNGEDOUW Marc (eds), *Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne*, L'Harmattan, Paris, 1998.

MARTINIELLO Marco, *La citoyenneté à l'aube du 21e siècle. Questions et enjeux majeurs*, Liège, Editions de l'Université de Liège/Fondation Roi Baudouin, 2000.

MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

MAYER Nonna, *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Politiques, 1997.

MEEHAN Elizabeth, *Citizenship and European Community*, London, Sage, 1993.

MEMMI Dominique, « L'engagement politique » dans GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, vol. 3, Paris, PUF, 1985, pp. 310-366.

MENDRAS Henri, *L'Europe des Européens*, Paris, Folio, 1997.

MENDRAS Henri, *Eléments de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2001.

MENEZES Maria do Carmo, « L'immigration portugaise en France et sur le chantier de la construction européenne » dans LAMY Bernard, PARIZET Marie-Josèphe, (contributions présentées et rassemblées par), *L'immigration en France et le modèle pluriculturel*, Paris, CNRS-IRESCO, 1990, pp.81-97.

MENY Yves (dir.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la FNSP, 1991.

MENY Yves, SUREL Yves, *Politique comparée*, Paris, Editions Montchrestien, 2001.

MERLE Pierre, VATIN François (dir.), *La citoyenneté aujourd'hui. Extension ou régression ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

MICHELAT Guy, SIMON Michel, *Les ouvriers et la politique. Permanence, ruptures, réalignements*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

MILZA Olivier, *Les Français devant l'immigration*, Bruxelles, Editions Complexe, Collection « Questions du XXe siècle », 1988.

MONTEIRO Waldemar, TAVARES-TELES Antonio, *Les émigrés portugais parlent : faits divers de l'émigration portugaise*, Tournai, Casterman, 1974.

MORELLI Anne (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur Livres, 2004.

MOSSUZ-LAVAU Janine, *Les Français et la politique*, Paris, Editions Odile Jacob, 1994.

MOULIER Yann « Les Portugais » dans GARSON Jean-Pierre, TAPINOS Georges (dir.), *L'argent des immigrés. Revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, pp.173-218.

MOULIN Brigitte, *La ville et ses frontières. De la ségrégation sociale à l'ethnicisation des rapports sociaux*, Editions Karthala, 2001.

MOURA RAMOS Rui Manuel, « Mouvements migratoires et droit de la nationalité au Portugal dans le dernier demi-siècle » dans WEIL Patrick, HANSEN Randall (dir.), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Paris, La Découverte, 1999, pp.221-238.

NADAL Emmanuel, MARTY Marianne, THIRIOT Céline (coord.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Editions Karthala, 2005.

NEVEU Catherine, « L'émergence de "leaders communautaires" à Spitalfields : processus réels et construction d'une catégorie » dans BLANC Maurice, LE BARS Sylvie, *Les minorités dans la cité. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp.147-159.

NEVEU Catherine (dir.), *Nations, frontières et immigration en Europe*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1995.

NEVEU Catherine, « Anthropologie de la citoyenneté », dans ABELES Marc, JEUDY Henri-Pierre, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, pp. 69-90.

NEVEU Catherine (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

NEVEU Catherine, *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2003.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, 1996.

NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France XIX°-XX° siècle*, Paris, Edition Hachette Supérieur, Collection Carré Histoire, 1992.

NOIRIEL Gérard, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Éditions Belin, 2001.

NOIRIEL Gérard, *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Éditions Autrement 2002.

ODGERS Olga, *Identités frontalières. Immigrés mexicains aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, 2001.

OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, PUF, collection « Que sais-je ? », 1997.

OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

NOIRIEL Gérard, *Longwy. Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF, 1984.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1988.

NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

ORIOL Michel (dir.), *Les variations de l'identité : étude de l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'émigrés portugais en France et au Portugal*, Nice, IREDIC, volumes 1 et 2, 1984-1988.

ORIOL Paul, *Les immigrés devant les urnes*, Paris, CIEMI/Collection Migrations et Changements, 1992.

ORIOL Paul, *Résidents étrangers, citoyens ! Plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence*, Paris, Presse-Pluriel, 2003.

PARISOT Françoise (coord.), *Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne*, Paris, Hachette, 1998.

PASSY Florence, *L'action altruiste*, Genève/Paris, Librairie Droz, 1999.

PERCHERON Annick, « La socialisation politique » dans GRAWITZ Martine, LECA Jean, *Traité de science politique*, tome 3, Paris, PUF, 1985, pp.165-235.

PERCHERON Annick, « Les absents de la cène électorale » dans DUPOIRIER Elisabeth, GRUNBERG Gérard (dir.), *Mars 1986 : la drôle défaite de la gauche*, Paris, PUF, 1986, pp.139-147.

PERCHERON Annick, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993.

PEREIRA Sophie, « L'immigration portugaise en Belgique (1945-2000) » dans MORELLI Anne (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur Livres, 2004, pp.319-328.

PERRINEAU Pascal (dir.), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, PFNSP, 1994.

PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995.

PINA Christine, « Tests sur photographies : faire parler du politique » dans BLANCHARD Philippe, RIBEMONT Thomas (dir.), *Méthodes et outils des sciences sociales. Innovation et renouvellement*, Paris, L'Harmattan, Collection Cahiers Politiques, 2003, pp.34-47.

PONTY Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

PONTY Janine, *Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995.

PORTUGAL BRANCO Jorge de, *A estrutura da Communidade Portuguesa em França*, Porto, Fundo documental e econográfico da emigração e das comunidades portuguesas, 1986.

PUTMAN Robert, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

PUTMAN Robert, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.

QUERMONNE Jean-Louis, « L'impact du traité d'Amsterdam sur la citoyenneté européenne : Paradoxes ou révolution ? » dans BADIE Bertrand, PERRINEAU Pascal (dir.), *Le citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 297-309.

RAGIN Charles C., *The Comparative Method : Moving beyond Quantitative and Qualitative Strategies*, Berkeley, University of California Press, 1987.

RAULIN Anne, *L'ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, Paris, L'Harmattan, 2000.

REA Andrea, TRIPIER Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, Editions La Découverte, 2003.

REUTER Antoinette, SCUTO Denis (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois à l'étranger, étrangers au Luxembourg*, Éditions Le Phare, Esch-sur-Alzette, 1995.

REYNIÉ Dominique, CAUTRÈS Bruno (dir.), *L'opinion européenne 2001*, Paris, Presses de Sciences Po/Fondation Robert Schuman, 2001.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, *Immigrés portugais : observation psycho-sociologique d'un groupe Portugais dans la banlieue parisienne [Orsay]*, Lisboa, Instituto superor de ciências socias e política ultramarina, 1973.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, *Da emigração às comunidades portuguesas,* Lisboa, Edições Conhecer, 1982.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, ARROTEIA Jorge, *Bibliografia da emigração portuguesa*, Lisboa, Instito português de ensino a distância, 1984.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Emergência de uma nova cultura : os "Portugueses de França" » dans SOUSA FERREIRA Eduardo de, OPELLO C. Walter, *Conflict and Change in Portugal 1974-1984*, Lisboa, Teorema, 1985, pp.259-266.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz (dir.), *Sociologia das migraçãoes*, Liboa, Universidade Aberda, 1995.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, RAVEAU François (dir.), *Présence portugaise en France*, Lisboa, Universidade Aberta, 1998.

ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992.

ROUYER Muriel, « L'identité européenne en question » dans JALLON Hugues (dir.), *Les enjeux du débat public contemporain*, Paris, La découverte, 1999.

RUIVO Jorge Rodrigues, *Portugais et population d'origine portugaise en France*, Paris, L'Harmattan, 2001.

RYGIEL Philippe, *Destins immigrés, Cher 1920-1980 : Trajectoires d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, 2001.

RYGIEL Philippe (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. L'État-Nation et les populations immigrées fin XIXe – début XXe siècles*, Paris, Presses de l'école normale supérieur, 2004.

SAWICKI Frédéric, « L'apport des monographies à l'étude du socialisme français » dans GIRAULT Jacques (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp.23-33.

SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Editions universitaires, 1991.

SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Editions du Seuil, 1999.

SAYAD Abdelmalek, *Histoire et recherche identitaire*, Saint-Denis, Editions Bouchene, 2002.

SCHNAPPER Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Editions Gallimard, 1991.

SCHNAPPER Dominique, *L'Europe des immigrés*, Paris, François Bourin, 1992.

SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

SCHNAPPER Dominique, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, 1999.

SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 2002.

SEILER Daniel-Louis, *Comportement politique comparé*, Paris, Editions Economica, 1985.

SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Dalloz/Armand Colin, 2004.

SERRÃO Joel, *A emigração portuguesa : sondagem histórica*, Lisboa, Livros Horizonte, 1974.

SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Editions de l'Imprimerie nationale, 1995.

SIMEANT Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 1998.

SIMON Gildas, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 1995.

SIMON-BAROUTH Ida, DE RUDDER Véronique, *Migrations internationales et relations interethniques. Recherche, politique et société*, Paris, L'Harmattan, 1999.

SINGLY François de, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 1992.

SMITH Estellie, « The Portuguese Enclave : The Invisible Minority » dans FITZEGERALD Thomas, *Social and Cultural Identity : Problems of persistence and Changes*, Athens, University of Georgia Press, 1974.

SOYSAL Yasemin N., *Limits of Citizenship, Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.

SPIZZO Daniel, *La nation luxembourgeoise. Genèse et structure d'une identité*, L'Harmattan, Paris, 1995.

STEENBERGEN (van) Bart (Ed.), *The Condition of Citizenship*, London, Sage, 1994.

STRUDEL Sylvie, « De Strasbourg à Sarcelles. Les logiques de participations électorales des juifs », dans BIRNBAUM Pierre, *Histoire politique des juifs de France*, Paris, PFNSP, 1990, pp. 278-295.

STRUDEL Sylvie, *Votes juifs. Itinéraires migratoires, religieux et politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté de l'Union : l'incertaine construction d'un corps électoral européen » dans CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *L'opinion européenne 2001*, Paris, Presses de Sciences Po et Fondation Robert Schuman, Paris, 2001, pp.53-64.

STRUDEL Sylvie, « Citoyennetés » dans BELOT Céline, MAGNETTE Paul, SAURUGGER Sabine (dir.), *Sociologie de l'Union européenne*, Paris, Economica, 2008.

SUBILEAU Françoise, TOINET Marie-France, *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, Paris, Editions La Découverte, 1993.

TABOADA-LEONETTI Isabelle, *Les immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVIe*, Paris, L'Harmattan, 1987.

TARRIUS Alain, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992.

TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (dir.), *Repenser l'Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.

TELÒ Mario, MAGNETTE Paul (dir.), *De Maastricht à Amsterdam. L'Europe et son nouveau traité*, Bruxelles, Etudes européennes, Editions complexe, 1998.

THIRIOT Céline, MARTY Marianne, NADAL Emmanuel (coord.), *Penser la politique comparée. Un état des savoirs théoriques et méthodologiques*, Paris, Editions Karthala, 2004.

THOMAS Hélène, « Le mouroir et l'isoloir : le Quatrième âge en politique » dans PERCHERON Annick, REMOND René (dir.), *Âge et politique*, Paris, Economica, 1991, pp.245-266.

THOMAS William et ZNANIECKI Florian, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan, 1998.

TODD Emmanuel, *Le destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Editions du Seuil, 1994.

TODD Emmanuel, *L'invention de l'Europe*, Paris, Editions du Seuil, 1996.

TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz-CEPL, 1977.

TOURAINE Alain, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

TRIBALAT Michèle, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte/Essais, 1995.

TRIBALAT Michèle, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte/INED, 1998.

TRIPIER Maryse, *L'immigration dans la classe ouvrière*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1990.

VARINE Béatrice de, *Les familles portugaises et la société française*, Interaction France-Portugal, Paris, 1997.

VARINE Béatrice de, *Lieux de vie et circulations des Portugais de France*, Paris, Interaction France-Portugal, 2000.

VAZ DIAS Manuel, « Interculturalité et nouvelle citoyenneté : l'exemple portugais » dans WIHTOL DE WENDEN Catherine (coord.), *La citoyenneté et les changements de structures sociales et nationales de la population française*, Paris, Edilig/Fondation Diderot, 1988, pp.249-256.

VEDEL Georges, *La dépolitisation : mythe ou réalité ?*, Paris, AFSP, Armand Colin, 1962.

VENEL Nancy, *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF, 2004.

VIDAL Dominique, « Qu'est-ce qu'un citoyen ? » dans VIDAL Dominique, *La politique au quartier*, Paris, MSH, 1998, pp.135-150.

VIGOUR Cécile, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, Editions La Découverte, 2005.

VILLANOVA Roselyne de, LEITE Carolina, RAPOSO Isabel, *Maisons de rêve, enquête sur les migrants bâtisseurs*, Paris, Créaphis,1994.

VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, *Du village à la ville industrielle. Art et révolution industrielle au pays de la terre rouge*, Esch-sur-Alzette, 1989.

VOGEL Ursula, MORAN Michael (eds.), *The Frontiers of Citizenship*, London, MacMillan, 1991.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais dans la région parisienne depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale jusqu'en 1974 » dans MARÈS Antoine et MILZA Pierre (dir.), *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Du village au bidonville : les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne (1956-1974) dans BRUNET Jean-Paul (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIXe-XX siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 173-196.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Paris, Autrement, 1995.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les Portugais de France » dans ASSOULINE David et LALLAOUI Mehdi (dir.), *Un siècle d'immigration en France. Troisième période : 1945 à nos jours. Du chantier à la citoyenneté*, Syros/Au nom de la mémoire, Paris, 1997, pp. 66-91.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les immigrés portugais à Champigny sur Marne, 1956-1974, le choc des cultures » dans VEGLIANTE Jean-Charles, *Phénomènes migratoires et mutations culturelles, Europe-Amériques, XIX-XXè siècle*, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1998, pp.89-100.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Portugais de France, un siècle de présence » dans GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile, (dir.), *Toute la France. Histoire de l'immigration au XXème siècle*, Paris, Somoggy Editions d'Art, 1998, pp.144-153.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les immigrés et la politique*, Paris, PFNSP, 1988.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, « La nouvelle citoyenneté », dans BLANC Maurice, DIDIER Guy, FLYE SAINTE MARIE, Anne (dir.), *Immigrés en Europe : Le défi citoyen*, Paris, L'Harmattan, 1996.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, *La citoyenneté européenne*, Presses de Sciences Po, 1997.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, LEVEAU Rémy, *La beurgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1987.

WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset, 2002.

WEIL Patrick, *La France et ses étrangers*, Paris, Gallimard, 2004.

WEILER Joseph, « European Citizenship. Identity and differentity » dans LA TORRE Massimo, *European Citizenship : an institutional Challenge*, The Hague, Kluwer Law International, 1998, pp.1-24.

WENDEN Catherine de, *Citoyenneté, Nationalité et Immigration*, Paris, Arcantère Editions, 1987.

ARTICLES DE PÉRIODIQUES ET NUMÉROS SPECIAUX DE REVUE

ABELES Marc, « A la recherche d'un espace public communautaire », *Pouvoirs*, n°69, 1994, pp.117-128.

Actes de la recherche en sciences sociales « Délits d'immigration » n° 129, septembre 1999.

ALMEIDA Anibal de, « L'influence de la présence portugaise dans l'histoire de l'émigration. Emigrants portugais : de clandestins à ressortissants de la C.E.E », *Actualités-Migrations*, n° 169, 16 mars 1987, pp.6-8.

ALMEIDA J.C FERREIRA de, « A emigração portuguesa para França : alguns aspectos quantitativos », *Análise Social*, n°7-8 (2), 1964, pp.599-622.

ALMEIDA J.C FERREIRA de, « Dados sobre a emigração portuguesa em 1963-65: alguns comentários », *Análise Social* 13 (4), 1966, pp. 116-128.

ALPALHÃO Joào António, PEREIRA DA ROSA Victor M., « L'émigration portugaise : réflexion sur les causes et les conséquences », *International Migration*, n°3-4, 1979, pp.290-296.

ALS Georges, « Les étrangers au Luxembourg », *Benelux*, n°81/1, Bruxelles, 1981, pp.37-55.

AMIRAUX Valérie, « Les limites du transnational comme espace de mobilisation », *Cultures & Conflits*, n°33-34, 1999, pp.25-50.

ANDERS Jérôme, « Évolution et croissance de la ville d'Esch-sur-Alzette », *Bulletin du STATEC*, nº6, 1974, pp.178-188.

ANTUNES DA CUNHA Manuel, « Quand le public prend la parole : l'émission des Portugais (1966-1992) », *Médiamorphoses*, n°7, 2003, pp.98-103.

ANTUNES DA CUNHA Manuel, « Pour une étude de la réception de RTP Internacional par les Portugais de France », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe » n°9, février 2004, pp.43-54.

ARCQ Étienne, BLAISE Pierre, COOREBYTER Vincent, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1685-1686, 2000.

ARCQ Étienne, BLAISE Pierre, COOREBYTER Vincent, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000. En Wallonie et à Bruxelles », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1742-1743, 2001.

ARCQ Étienne, BLAISE Pierre, COOREBYTER Vincent, « La préparation des élections du 13 juin 2004. Réformes électorales et rappel des élections antérieures », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1833-1834, 2004.

ARGENT Pierre d', « Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes comme attribut de la citoyenneté de l'Union », *Annales de droit de Louvain*, n°2, 1993, pp.221-234.

ARON Raymond, « Une citoyenneté multinationale est-elle possible ? », *Commentaire*, n°56, Hiver 1991-1992, pp.695-704.

ARROTEIA Jorge Carvalho, « A experiência imigratória do Grão-Ducado do Luxemburgo », *Biblos*, vol.LXI, 1985, pp.71-96.

BÄCK Henry, SOININEN Maritta, « Immigrants in the Political Process », *Scandinavian Political Studies*, n°21, 1998, pp.29-50.

BAILLET Dominique, « Jeunes d'origine maghrébine dans l'espace associatif et politique », *Migrations Société*, n° 66, novembre-décembre1999, pp.7-22.

BAILLET Dominique, « Les associations issues de l'immigration, un outil d'intégration? », *Migrations Société*, n° 72, novembre-décembre 2000, pp.55-66.

BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, pp.226-257.

BEAUD Stéphane, « Paroles de militants "beurs". Notes sur quelques contradictions d'une mobilisation politique », *Genèses*, n° 40, septembre 2000, pp.131-143.

BELOT Céline, GREFFET Fabienne, « Elections européennes. Quinze élections nationales pour un Parlement européen », *Regards sur l'actualité*, n° 253, juillet-août 1999, pp.3-24.

BELOT Céline, CAUTRES Bruno (dossier réalisé par), « L'Union européenne et ses citoyens », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 871, 2002.

BIDEGARAY Christian, STRUDEL Sylvie, « De la citoyenneté européenne et autres coquecigrues. Remarques sur la participation des citoyens de l'Union européenne aux élections municipales françaises de mars 2001 », *Annuaire français de relations internationales*, vol.3, 2002, pp.425-431.

BIRNBAUM Pierre, « Sur la citoyenneté », *L'Année Sociologique*, vol.46, n°1, 1996, pp.57-85.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Des logiques nationales aux logiques ethniques », *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, pp.3-16.

BLANC-CHALEARD Marie-Christine, « Une intégration dans la durée. Les Italiens en région parisienne (1880-1960) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 3, 1999, pp.151-176.

BLOEMRAAD Irène, « Portuguese Immigrants and Citizenship in North America », *Lusotopie*, 1999, pp.103-120.

BORREL Catherine, DURR Jean-Michel, « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004. Principales caractéristiques de la population et des logements », *INSEE Première*, n° 1001, janvier 2005.

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp.69-72.

BOUSETTA Hassan, SWYNGEDOUW Marc, « La citoyenneté de l'Union européenne et l'enjeu de Bruxelles. Le droit supranational européen confronté aux réalités d'une société multiethnique et multinationale divisée », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1636, 1999.

BRECHON Pierre, CAUTRES Bruno, « L'inscription sur les listes électorales indicateur de socialisation ou de politisation ? », *Revue française de science politique*, vol.37, août 1987, pp.502-525.

BRETTELL Caroline, « Is the Ethnic Community Inevitable? A Comparison of the Settlement Patterns of Portuguese Immigrants in Toronto and Paris », *The Journal of Ethnic Studies*, IX, automne 1981, 3, pp.1-17.

BROMBERGER Christian, « L'ethnologie de la France et ses nouveaux objets », *Ethnologie Française*, tome XXVII (2-3), 1997, pp.294-313.

BRUBAKER Rogers, « De l'immigré au citoyen. Comment le jus soli s'est imposé en France, à la fin du XIXe siècle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°99, septembre 1993, pp.3-25.

Cahiers de l'Urmis, « Débat : la nation, l'Europe, la démocratie », n° 7, juin 2001.

CALLIER-BOISVERT Colette, « Les femmes portugaises vues à travers une ville de province : Poitiers », *Migrants-Formation*, n° 32-33, mars 1979, pp.22-24.

CARLIER Jean-Yves, REA Andrea, « Les étrangers en Belgique », *Dossiers du CRISP*, n° 54, 2001.

CARMILLERI Carmel, « Evolution des structures familiales chez les Maghrébins et les Portugais de France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.8, n° 2, 1992, pp.133-146.

CAUTRÈS Bruno (dossier réalisé par), « La citoyenneté européenne », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 901, juin 2004.

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel, WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants », *Genèses*, n° 16, juin 1994, pp.114-132.

CHARBIT Yves, PETIT Véronique, « Des familles entre France et Portugal », *Espace, populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996, pp.497-506.

CHEVALLIER Jacques, « Les transformations de la citoyenneté », *Regards sur l'actualité*, n°250, avril 1999, pp.3-18.

CHICOT Pierre-Yves, « La citoyenneté entre conquête de droits et droits à conquérir », *Revue du Droit Public*, n°1, 2005, pp.213-240.

CLAUSSE Guy, « L'immigration portugaise au Luxembourg : quelques réflexions », *Reflets économiques luxembourgeois*, n° XXIX, 1983, pp.39-51.

CLÍMACO Cristina, « Le temps de l'exil : l'opposition républicaine en France pendant les années 30 », *Latitudes*, n° 11, mai 2001, pp.3-10.

COLLECTIF, « Les radios locales associatives à destination des publics immigrés :bilan de 20 ans d'expression et d'initiatives », *Migrations Etudes*, n° 128, novembre 2004.

COOREBYTER Vincent, « La citoyenneté », *Dossiers du CRISP*, n° 56, 2002.

COOSEMANS Thierry, « Les programmes électoraux des partis transnationaux pour l'élection du Parlement européen de juin 3004 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1829-1830.

COOSEMANS Thierry, « Les programmes des partis francophones pour l'élection du Parlement européen de juin 2004 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1832, 2004.

CORDEIRO Albano, « La grande communauté "invisible" de France : les Portugais », *Travail*, n° 7, février 1985, pp.34-41.

CORDEIRO Albano, « Les associations portugaises : enfermement et ouvertures », *Hommes & Migrations*, n° 1090, 15 mars 1986, pp.12-21.

CORDEIRO Albano, « La communauté portugaise de France à l'heure de l'Europe de 93 », *Migrants-Formation*, n° 76, mars 1989, pp.100-109.

CORDEIRO Albano, « Le paradoxe de l'immigration portugais », *Hommes & Migrations*, « L'immigration portugaise en France », n° 1123, juin-juillet 1989, pp.25-32.

CORDEIRO Albano, « Une Europe ouverte c'est la citoyenneté pour tous », *Hommes et Migrations*, n° 1159, novembre 1992, pp.18-20.

CORDEIRO Albano, « Les associations, ciment d'un "nouveau peuplement" », *Accueillir*, n° 197, juillet-août 1994, pp.35-40.

CORDEIRO Albano, « Dans quinze ans, qu'adviendra-t-il de l'identité des Portugais de France ? », *Latitudes*, n° 5, mai 1999, pp.3-6.

CORDEIRO Albano, HILY Marie-Antoinette, « Les Portugais entre discrétion et reconnaissance », *Sigila*, n° 3, printemps-été 1999, pp.33-46.

CORDEIRO Albano, « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », *Latitudes*, n°10, décembre 2000, pp.9-14.

CORDEIRO Albano, HILY Marie-Antoinette, « La fête des Portugais : héritage et invention », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.16, n° 2, 2000, pp.59-76.

CORDEIRO Albano, « Pour une citoyenneté attachée à la personne », *Hommes et Migrations*, n° 1229, janvier-février 2001, pp.34-40.

CORDEIRO Albano, « Portugueses de França e Eleições Autárquicas Francesas », *Latitudes*, n° 11, mai 2001, p.66.

CORDEIRO Albano, « L'immigration au Luxembourg dans le dernier quart du siècle dernier », *Passerelles*, n° 22, Printemps-Été 2001, pp.93-100.

CORDEIRO Albano (coord.), « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe », *Cahiers de l'Urmis*, n°9, février 2004.

CORDEIRO Albano, « Comment interpréter la faible participation civique des Portugais en France ? Exception ou conformisme ambiant ? », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe » n°9, février 2004, pp.55-68.

CORDEIRO Albano, « Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France », *Hommes & Migration*, n° 1256, juillet-août 2005, pp. 39-51.

Cultures & Sociétés, « Du droit de séjour au droit de vote », n° 13, Cahiers du CEMRIC, été 1999.

CUNHA Maria do Céu, « Les parents portugais et l'école française. Une aussi longue absence », *Migrants-Formation*, n° 76, mars 1989, pp.111-125.

DELOYE Yves, « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne : quelques éléments de conceptualisation », *Swiss Political Science Review*, vol.4, n°4, 1998, pp.169-194.

DELOYE Yves, « Le débat contemporain sur la citoyenneté au prisme de la construction européenne », *Etudes européennes*, n°4, avril 2004, pp.1-9.

DERVILLE Grégory, PIONCHON Sylvie, « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique », *Mots. Les langages du politique*, n°78, juillet 2005, pp.53-64.

DIAS Manuel, « Trajectoires d'insertion et vie collective », *Migrants-Formation*, n° 76, mars 1989, pp.139-143.

DIAS Manuel, « La vie associative des Portugais de France », *Migrations Société*, n° 38, mars-avril 1995, pp.73-83.

DIMIER Véronique, « De la citoyenneté de l'Union française à celle de l'Union européenne : la République et la nation en débat », *Revue politique et parlementaire*, n°1013-1014, juillet-août-septembre-octobre 2001, pp.116-133.

DOHET Julien, « Les immigrés et le syndicalisme », *Les territoires de la mémoire*, n°9, avril-juin 1999.

DOYEN Léonard, « Les immigrés et la politique », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 512, février 1971.

DUBAJIC Nénad, « Les étrangers entrent dans la vie politique. Bilan des inscriptions électorales pour les élections communales d'octobre 2005 », *Forum*, n°241, novembre 2004, pp.30-31.

DUCHESNE Sophie, « Une esquisse d'analyse comparée de la citoyenneté ordinaire », *Revue internationale de politique comparée*, vol.1, n°3, 1994, pp.417-439.

DUCHESNE Sophie, « Entretien non préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations : peut-on faire l'économie de l'entretien "non-directif" en sociologie? », *Politix*, n° 35, 1996, pp.189-206.

DUCHESNE Sophie, FROGNIER André-Paul, « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification à l'Europe », *Revue française de science politique*, vol.52, n°4, août 2002, pp.355-373.

DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, « La politisation des discussions », *Revue Française de Science Politique*, vol.54, n°6, octobre 2004, pp.877-909.

DUFOIX Stéphane, « L'objet diaspora en questions », *Cultures et Conflits*, n°33-34, 1999, pp.147-163.

ECHARDOUR Annick, « La vie professionnelle des immigrés originaires du Portugal », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996, pp.421-430.

FATELA João, « Les Portugais entre l'ouverture et le repli », *Esprit*, juin 1985, pp.126-130.

FEHLEN Fernand, « Le panachage ou le fonctionnement du champ politique luxembourgeois », *Forum*, n˚147, novembre 1993, pp.14-24.

FENNEMA Meindert, TILLIE Jean, « Political Participation and political trust in Amsterdam. Civic communities and ethnic networks », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.25, n°4, 1999, pp.703-726.

FROGNIER André-Paul, « De l'intérêt de l'analyse comparative du vote pour mieux comprendre l'électeur belge », *Revue internationale de politique comparée*, vol.3, n°3, 1996, pp.569-589.

GANS Herbert, « Symbolic Ethnicity : the Future of Ethnic Groups and Cultures in America », *Ethnic and racial Studies*, vol.1, n°2, 1979, pp.1-20.

GARNIER Roxane, « Les élections portugaises de 1995 et 1996 et leurs conséquences sur le système politique », *Pouvoirs*, n° 78, 1996, pp.159-167.

GARRAUD Philippe, « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, vol.38 n°3, juin 1988, pp.402-432.

GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27 (1), 1977, pp.123-154.

GEISSER Vincent, ORIOL Paul, « Les élus d'"origine étrangère" aux élections municipales de mars 2001 : Paris, Lyon et Marseille », *Migrations Société*, n° 83, septembre-octobre 2002, pp.27-38.

GHEMMAZ Malika « Les candidats d'origine maghrébine face au risque d'instrumentalisation », *Hommes & Migrations*, n° 1243, mai-juin 2003, pp.65-76.

GOUIRIR Malika, « L'observatrice indigène ou invitée ? Enquêter dans un univers familier », *Genèses*, n° 32, septembre 1998, pp.110-126.

GRUNBERG Gérard, « Acteurs et comportements politiques. La participation politique », *Les Cahiers Français*, n° 276, La Documentation française, mai-juin 1996, p.35.

GUICHARD François, PERRONET-MENAULT Monique, « Les élections locales portugaises de 1976 à 1997 », *Lusotopie*, 1998, pp.427-448.

GUICHARD François, « Le nouvel espace électoral portugais : histoires et espaces de frontières », *Lusotopie*, 1999, pp.29-39.

GUIRAUDON Virginie, « Jeux d'ombre et de lumière : les politiques envers les étrangers en Europe », *Revue française de science politique*, vol.49, n°6, décembre 1999, pp.755-782.

GUIRAUDON Virginie, « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche ? », *Cultures et conflits*, n° 38-39, pp.7-37.

GUPTA Dipak K., « Le paradoxe de la rébellion: Les relations inter-raciales aux Etats-Unis. », *Cultures et Conflits*, n° 12, Décembre 1993, pp.9-44.

HAOUARA Adda, « Du Luxembourg en général et de ses étrangers en particulier », *Migrations Société*, vol.9, n° 53, septembre-octobre 1997, pp.127-132.

HASSENTEUFEL Patrick, « L'Etat-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté », *L'Année Sociologique*, vol.46, n°1, 1996, pp.127-149.

HASSENTEUFEL Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol.55, n°1, février 2005, pp.113-132.

HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Réseaux informels et officiels dans la communauté portugaise en France », *Espace, population, sociétés*, II,1983, pp.57-68.

HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Un million de silencieux, les Portugais », *Politique Aujourd'hui*, n° 4, février-mars 1984, pp.86-98.

HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « A propos des associations portugaises en France ou l'identité condensée », *Revue Suisse de Sociologie*, n° 2, 1984, pp.465-484.

HILY Marie-Antoinette, POINARD Michel, « Fonctions et enjeux du mouvement associatif portugais en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 1, septembre 1985, pp.25-35.

HILY Marie-Antoinette, ORIOL Michel, « "Communauté", discours savants, usages populaires », *Migrants-Formation*, n° 86, 1991, pp.12-18.

HILY Marie-Antoinette, ORIOL Michel, « Deuxième génération portugaise : la gestion des ressources identitaires », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n° 3, 1993, pp.81-93.

HILY Marie-Antoinette, « Immigrés et espace d'origine : le village des Portugais », *Espace, populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996, pp.507-512.

HMED Choukri, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable. La grève des loyers dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, pp.55-81.

HOFFMANN Serge, « Les problèmes de l'immigration et la montée de la xénophobie et du racisme au Grand-Duché à la veille de la deuxième guerre mondiale », *Galerie*, n°4, 1986, pp.521-536.

Hommes & Migrations, « L'immigration portugaise en France », n° 1123, juin-juillet 1989.

Hommes & Migrations, « Le Nord-Pas-De-Calais : une région à l'épreuve de la crise économique », n° 1157, septembre 1992.

Hommes & Migrations, « Portugais de France », n° 1210, novembre-décembre 1997.

Hommes & Migrations, n°1229, « Vie associative, action citoyenne », janvier-février 2001.

JACOBS Dirk, MARTINIELLO Marco, REA Andrea, « Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital Region : The October 2000 elections », *Journal of International Migration and Integration*, vol.2, n°3, 2002, pp.201-221.

JACOBS Dirk, TILLIE Jean, « Introduction: Social Capital and Political Integration of Migrants », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30 n°3, 2004, pp.419-427.

JEZEWSKI Clara, « L'intégration, une cause locale », *Pouvoirs locaux*, n° 39, 1998, pp.110-116.

JOBERT Timothée, « A propos du rôle de l'élite portugaise dans la vie associative », *Ecarts d'identité*, n° 95-96, Printemps, 2001, pp.82-86.

JOIGNANT Alfredo, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol.17, n°65, 2004, pp.149-173.

JONES-CORREA Michael, « Different Paths : Gender, Immigration and Political Participation », *International Migration Review*, n°32, 1998, pp.326-349.

KHELFAOUI Schérazade, « Un "vote maghrébin" en France ? », *Hérodote*, n° 80, 1er trimestre 1996, pp.130-155.

KOTLOK-PIOT Nathalie, « La communauté portugaise de Cerizay (79) », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996, pp.346-354.

KOVAR Robert, SIMON Denys, « La citoyenneté européenne », *Cahiers de droit européen*, n°394, 1993, pp.285-316.

LAGASSE Nicolas, « Le statut de la Région de Bruxelles-capitale. La position des principaux acteurs politiques », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1652, 1999.

La Revue CFDT, « La citoyenneté européenne », n°21, juin-juillet 1999.

Latitudes, « la citoyenneté », n°10, décembre 2000.

LAVIGNE Gilles, « Mobilité et ethnicité », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 6, n° 2, 1990, pp.123-132.

LEANDRO Maria Engrácia, « Les jeunes portugais et les enjeux de la dénomination », *Migrations Société*, vol.11, n°61, janvier-février 1999, pp.105-120.

LEANDRO Maria Engrácia, « Un pays partagé entre émigration et immigration », *Migrations Société*, vol. 11, n° 64-65, juillet-octobre 1999, pp.181-197.

LEBON André, « Le recensement de 1999 en France. Premiers résultats par nationalité », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.16, n°3, 2000, pp.219-226.

LECA Jean, « Questions sur la citoyenneté », *Projet*, n°171-172, janvier 1983, pp.113-125.

LEGAVRE Jean-Baptiste, « La "neutralité" dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, n° 35, 1996, pp.207-225.

LEGRAND Michel, « Les Commissions consultatives communales pour étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ou la "démocratie en manque" », *Migrations Société*, vol. 13, n° 73, janvier - février 2001.

LEGRAND Michel, « Les électeurs et les candidats étrangers dans les élections européennes et communales de 1999 au Luxembourg : une faible participation ? », *Migrations Société*, vol.13, n° 77, septembre-octobre 2001, pp.87-107.

LENTZEN Evelyne, BLAISE Pierre, « La préparation des élections européennes de juin 1994 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1436-1437, 1994.

LENTZEN Evelyne, BLAISE Pierre, « Les élections européennes de juin 1994 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1443-1444, 1994.

LE TEXIER Emmanuelle, « Les Mexicains des Etats-Unis et la revendication du droit de vote au Mexique : des élections de 1988 aux présidentielles de 2000 », *Cahier des Amériques Latines*, n°37, 2001/2, pp.101-117.

LOPES Sergio, « Le Portugal et ses immigrés », *Migrations Société*, vol.8, n° 43, janvier-février 1996, pp.29-50.

LUCAS Philippe « Après la citoyenneté, les multicitoyennetés », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXIX, 1985, pp.239-252.

LUMBROSO Sonia, GALARD François, « Les acquisitions de la nationalité française en 2001 », *Infostat Justice*, Bulletin d'infostat du ministère de la justice, n°65, mai 2003.

MABILLE Xavier, « Droit de vote et nationalité », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1290, 1990.

MABILLE Xavier, « L'évolution récente des partis politiques », *CRISP*, n°1759, 2002.

MADEIRA Manuel, « L'émergence des femmes dans l'immigration », *Latitudes*, n° 14, mai 2002, pp.9-14.

MA MUNG Emmanuel, « La dispersion comme ressource », *Cultures et Conflits*, n°33-34, 1999, pp.89-103.

MARCADÉ Jacques, « L'émigration portugaise », *Revue européenne des Migrations Internationales*, vol. 6, n° 2, 1990, pp.133-145.

MARQUES-PEREIRA Bérengère, « Femmes dans la cité. Amérique latine et Portugal », *Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes*, n°8, 1998.

MARRUCHO António, « Roubaix, um exemplo da vida associativa portuguesa em França », *Jornal do Fundão*, 22/01/1982.

MAUGER Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, décembre 1991, pp.125-143.

MAYER Nonna, « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de *La misère du monde* », *Revue française de sociologie*, 1995, n° 36, pp.335-370.

MENDES CUNHA Maria do Céu, « Formes de participation des femmes portugaises à la vie sociale en France », *Migrants-Formation*, n° 54, octobre 1983, pp.97-100.

MICHELAT Guy, « Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, XVI, 1975, pp.229-247.

MICHELAT Guy, SIMON Michel, « Les "sans-réponses" aux questions politiques : rôles imposés et compensation des handicaps », *L'année sociologique*, vol.32, 1982, pp.81-114.

Migrance, « Belgique », n°45, deuxième et troisième trimestre 1994.

Migrance, n° 11-12 « Presse et immigration en Europe », deuxième trimestre 1996.

Migrance, « Le Portugal entre émigration et immigration », n° 15, Premier trimestre 1999.

Migrance, « Luxembourg : histoires croisées des migrations », n° 20, Premier trimestre 2002.

Migrations Société, « Structures municipales de concertation ou de consultation des résidents étrangers », vol.13, n°73, janvier-février 2001.

Migrations Société, Dossier : « Les élus étrangers ou d'origine étrangère dans divers pays européens », n° 77, septembre-octobre 2001.

Migrations Société, « Regards sur les questions de nationalité en Europe », vol. 14, n° 80, mars-avril 2002.

MILLER Arthur, GURIN Patricia, GURIN Gerald, MALANCHUK Oksana, « Group Consciousness and Political Participation », *American Journal of Political Science*, vol.25, n°2, 1981, pp.494-511.

MUNOZ Marie-Claude, « Le renouveau de la création culturelle dans les associations portugaises », *Hommes & Migration*, n° 1236, mars-avril 2002, pp.82-92.

MUXEL Anne, « Soubresauts, fractures et ajustements », *Revue Française de Science Politique*, vol.52, n°5-6, octobre-décembre 2002, pp.512-542.

NEVEU Catherine, « L'anthropologue, le citoyen et l'habitant. Le rapport au politique dans une ville du Nord », *Ethnologie Française*, vol.29, n° 4, 1999, pp.559-567.

NEVEU Catherine, « Une "petite fabrique de territoire" : quartiers et citoyenneté à Roubaix », *Ethnologie Française*, vol. 34, n° 1, 2004, pp. 59-66.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n°1, 1995, pp.71-109.

ORIOL Michel, « L'émigré portugais ou l'homme multidimensionnel », *Revue Suisse de Sociologie*, n° 2, 1984, pp.541-565.

ORIOL Michel, « Du navigateur au prolétaire : l'histoire comme ressource identitaire dans la diaspora portugaise », *Peuples méditerranéens*, n° 31-32, avril-septembre 1985, pp.203-215.

ORIOL Paul, « Les "immigrés" candidats aux élections européennes de 1989, 1994 et 1999 », *Migrations et Société*, n° 68, mars-avril 2000, pp.29-34.

PANCIERA Silvana, « Les conseils consultatifs communaux des immigrés », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 963, 1982.

PASSERON Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, XXXI, janvier-mars 1990, pp.3-22.

PENEFF Jean, « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », *Politix*, n° 27, 1994, pp.25-31.

PERCHERON Annick, « Les Français et l'Europe : acquiescement de façade ou adhésion véritable », *Revue française de sciences politiques*, n°3, juin 1991, p.382-404.

PEREIRA Victor, « L'engagement des exilés politiques portugais en France de 1958 à 1974 », *Latitudes*, n° 11, mai 2001, pp.11-17.

PEREIRA Victor, « L'Etat portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974 », *Lusotopie*, 2ème semestre 2002, pp.9-27.

PHALET Karen, SWYNGEDOUW Marc, « Les représentations sociales de la citoyenneté et de la nationalité : une comparaison entre immigrés turcs et marocains et belges peu scolarisés à Bruxelles », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 1, 2001, pp.109-133.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, n°3, mars 1991, pp.120-133.

PINGAULT Jean-Baptiste, « Jeunes issus de l'immigration portugaise : affirmations identitaires dans les espaces politiques nationaux », *Mouvement Social*, n° 209, octobre-décembre 2004, pp.71-89.

POINARD Michel, « La politique d'un pays d'origine : le Portugal », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 4, n° 1 et 2, 1er semestre 1988, pp.187-202.

Politique européenne, « L'Europe au microscope du local », n°12, hiver 2004.

PONTIER Jean-Marie, « La fracture civique, la citoyenneté et les collectivités locales», *Revue administrative*, vol.50, n°298, juillet-août, 1997, pp.440-450.

PORTUGAL BRANCO Jorge de, « L'émigration et son contexte. Quelques éléments de réflexion sur le Portugal », *Latitudes*, n° 5, avril/mai 1999, pp.29-33.

PORTUGAL BRANCO Jorge de, « Breve caracterização demográfica dos portugueses radicados em França », *Cadernos do Noroeste*, vol. 9, (1), 1996, pp.77-92.

POULAIN Michel, « Migrations en Belgique. Données démographiques », *CRISP*, n° 1438-1439, 1994.

Projet, dossier « Migrations et frontières », n° 272, décembre 2002.

QUERMONNE Jean-Louis, SMITH Andy, « Territoire et espace public dans l'Union européenne : les dimensions internes et externes », *Cultures & Conflits*, n°21-22, 1997, pp.133-158.

RATH Jan, « La participation des immigrés aux élections locales aux Pays-Bas », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.4, n°3, 1988, pp.23-36.

RATH Jan, « Pays-Bas : la participation des immigrants », *Hommes & Migrations*, n° 1139, janvier 1991, pp.17-23.

Revue Européenne des Migrations Internationales, « Immigrés et minorités ethniques dans l'espace politique européen », vol.14, n° 2, 1998.

Revue Internationale de Politique Comparée, « Où en est la politique comparée ? », vol.1, n°1, 1994.

ROBINSON Vaughan, « Une minorité invisible : les Chinois au Royaume-Uni », *Revue Européenne des Migrations Internationales* , Vol. 8 , n° 3, 2004, pp. 9-31.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Portugal, pays de migration », *Current Sociology*, vol. 32, été 1984, pp.175-198.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Structure sociale et familiale d'origine dans l'émigration au Portugal », *Ethnologie française*, vol. VII, n° 3, 1997, pp.277-286.

ROCHA TRINDADE Maria Beatriz, « Réseaux de transnationalité. Le cas portugais », *Ethnologie française*, vol. XXIX, 2, avril-juin1999, pp.255-262.

SÄGESSER Caroline, BLAISE Pierre, « La préparation des élections européennes du 13 juin 1999 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1646-1647, 1999.

SÄGESSER Caroline, « Les résultats des élections européennes de juin 1999 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1678, 2000.

SAWICKI Frédéric, « L'analyse localisée du politique. Lieux de recherche ou recherche de lieux ? », *Politix*, n°7-8, 1989, pp.6-16.

SAYAD Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, juin 1977, pp.59-79.

SAYAD Abdelmalek, « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *Peuples méditerranéens*, n°9, 1979.

SAYAD Abdelmalek, LECA Jean, « Les maux-à-mots de l'immigration », *Politix*, n°12, 4ème semestre, 1990, pp.7-24.

SAYAD Abdelmalek, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, n° 1182, décembre 1994, pp.8-14.

SAYAD Abdelmalek, « Immigration et "pensée d'état" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, septembre 1999, pp.5-14.

SCHNAPPER Dominique, STRUDEL Sylvie, « Le "vote juif" en France », *Revue Française de Science Politique*, vol.33, n°6, 1983, pp.933-961.

SCHNAPPER Dominique, « La nation, les droits de nationalité et l'Europe », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.5, n°1, 1989, pp.21-32.

SCHNAPPER Dominique, « De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°2, 2005, pp.9-36.

SCHWARTZ Olivier, « Sur le rapport des ouvriers du Nord à la politique. Matériaux lacunaires », *Politix*, n° 13, 1991, pp.79-86.

SCHWEISGUTH Etienne, GRUNBERG Gérard, « Bourdieu et la misère. Une approche réductionniste », *Revue Française de Science Politique*, vol.46, n°1, février 1996, pp.134-155.

SCUTO Denis « Qu'est-ce qu'un Luxembourgeois ? L'histoire de la nationalité luxembourgeoise du Code Napoléon à aujourd'hui: Une histoire sous influences française, belge et allemande », *Forum*, n° 244, mars 2005, pp.40-46.

SEBASTIEN Gilles, « La citoyenneté de l'Union européenne », *Revue de Droit public et de Science politique en France et à l'étranger*, n°5, 1993, pp.1263-1289.

SERRA SANTANA Ema, « L'éternel retour ou l'impossible retour », *Migrations Société*, vol.12, n° 68, mars-avril 2000, pp.77-84.

SIMON Pierre-Jean, « Le sociologue et les minorités : connaissance et idéologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, octobre 1983, pp.9-21.

SIMON-BAROUTH Ida, « Relations interethniques et problèmes de minorités. Quelques remarques méthodologiques », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, octobre 1983, pp.155-165.

SMITH Andy, « L'espace public européen : une vue trop aérienne », *Critique internationale*, n° 2, hiver 1998, pp.169-180.

SOUSA Teresa de, « Le Portugal à l'heure de la présidence européenne », *Critique internationale*, n° 7, avril 2000, pp.15-21.

SPIRE Alexis, MERLLIE Dominique, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, Les Editions de l'atelier, n° 188, juillet-septembre 1999, pp.119-130.

STRUDEL Sylvie, « La citoyenneté européenne en question », *Les cahiers du radicalisme, n°3*, juin 1999, pp.153-160.

STRUDEL Sylvie, « European Citizenship : Theory and Practice, from a Legal Perspective (Maastricht) and from Below (Citizens'Representation) », *ICCLP Review*, March 2000, 3 (1), pp.16-28.

STRUDEL Sylvie, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du traité de Maastricht », *Revue internationale de politique comparée*, n°1, vol.9, 2002, pp.47-63.

STRUDEL Sylvie (coord.), « Pratiques de la citoyenneté européenne », *Revue internationale de politique comparée*, n° 1, vol.9, 2002.

STRUDEL Sylvie, « Polyrythmie européenne : le droit de suffrage municipal des étrangers au sein de l'Union, une régle électorale entre détournements et retardements », *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n° 1, février 2003, pp.3-34.

STRUDEL Sylvie, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *Cahiers de l'Urmis* : « Portugais de France ; immigrés et citoyens d'Europe » n°9, février 2004, pp.69-76.

TARRIUS Alain, « Au-delà des Etats-nations :des sociétés de migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°2, 2005, pp.37-62.

TASSIN Etienne, « Identités nationales et citoyenneté politique », *Esprit*, janvier 1994, pp.97-111.

TAVARES Jean, « Les paysans ; l'Eglise et la politique dans un village portugais », *Les Temps Modernes*, n° 360, 1976, pp. 2234-2274.

TEULIÈRES Laure, « Le pèlerinage des émigrés. Itinéraires de dévotion et missions catholiques italiennes dans la France du Sud-Ouest », *Mouvement Social*, n° 209, octobre-décembre 2004, pp.53-70.

THEWES Guy, « Le Luxembourg, un pays pluriel. Un siècle d'immigration et d'intégration », *Forum*, n° 217, 2002, pp.54-55.

TOGEBY Lise, « Immigrants at the Polls: Immigrant and Refugee Participation in Danish Local Elections » in BEUKEL Erik, KLAUSEN Kurt Klaudi, MOURITZEN Poul Erik (eds.), *Elites, Parties and Democracy*, Odense, Odense University Press, 1999, pp.297-320.

TOINET Marie-France, « Remarques sur l'inscription et la participation électorales à Paris », *Revue française de Science Politique*, vol. 28, n°1, février 1978, pp.102-117.

TOURET Corinne, « L'exercice du droit de suffrage des citoyens de l'Union européenne », *Revue française de Droit constitutionnel*, n° 23, 1995, p.501.

TRIPIER Maryse, « De l'usage des statistiques "ethniques" », *Hommes & Migrations*, n° 1219, mai-juin, 1999, pp.27-31.

TRONQUOY Philippe, « La citoyenneté : perspectives historiques et théoriques », *Les Cahiers français*, La Documentation française, n° 281, 1997.

VAZ DIAS Manuel, « La participation à la vie de la cité : exemple de la communauté portugaise », *Accueillir*, n° 125-127, janvier-mars, 1986, pp.16-22.

VIGUIER Marie-Claire, « De quelques idées reçues sur les travailleurs portugais en France », *Espaces et Sociétés*, n°4, décembre 1971, pp.153-159.

VILLANOVA Roselyne de, « Bilingues obliges et devenir du bilinguisme. Langues et identifications dans l'immigration portugaise », *Migrants-Formation*, n° 76, mars 1989, pp.126-137.

VILLANOVA Roselyne de, « Bâtir sa maison. Pratiques résidentielles et construction de la temporalité dans l'émigration. Les Portugais de France », *Migrants-Formation*, n° 96, mars 1994, pp.132-145.

Ville Ecole Intégration, « La citoyenneté : héritage ou invention ? », n°118, septembre 1999.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « L'Eglise de France et l'accueil des immigrés portugais (1960-1975) », *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, pp.8-102.

VOLOVITCH-TAVARES Marie-Christine, « Les travailleurs immigrés portugais pendant les Trente Glorieuses », *Hommes et Migrations*, n°1263, septembre-octobre 2006, pp.70-83.

WEILER Joseph, « Les droits des citoyens européens », *Revue du marché unique européen*, n° 3, 1996, pp.35-64.

WEILER Joseph, « To be an European citizen. Eros and civilization », *Journal of European Public Policy*, vol.4, n°4, décembre 1997, pp.495-519.

WIHTOL De WENDEN Catherine, « Les associations "beur" et immigrées, leurs leaders, leurs stratégies », *Regards sur l'actualité*, février 1992, pp.31-44.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, « La nouvelle citoyenneté », *Hommes & Migration*, n° 1196, mars 1996, pp.14-16.

WORMS Jean-Pierre, « Construire un espace public européen. La place des associations et réseaux civiques », *Après-demain*, n°424-425, mai-juin 2000, pp.38-40.

ARTICLES DIFFUSES SUR INTERNET

CORDEIRO Albano, « Histoire des luttes de l'immigration », Conférence : Etats généraux de l'immigration et des quartiers, Strasbourg, octobre 2001. Disponible sur http://www.atmf.org/egi/histoiredesluttes.htm

DESAGE Fabien, « Comparer pour quoi faire? Le point de vue d'un "monographe" », Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance, Université de Montréal, janvier 2006. Disponible sur : http://www.cccg.umontreal.ca/pdf/working%20papers/workingpaper%2006-01_FB%20.pdf

MOTA Miguel da, « Les Portugais de Guimarães et de Covilhã dans l'arrondissement de Lille ou deux vagues d'arrivées bien distinctes que l'on peut opposer du fait d'insertions dans la société française très contrastées ». Disponible sur http://barthes.ens.fr/clio/revues/EHI/articles/volumes/mot.html.

VOLOVITCH-TAVARÈS Marie-Christine, « Les phases de l'immigration portugaise des années vingt aux années soixante-dix », mars 2001. Disponible sur internet : http://barthes.ens.fr/clio/art/volovitch.html

WARINGO Karin, « Migration Policies in Luxembourg », 1er avril 2004. Disponible sur internet : http://www.emz-berlin.de/projekte_e/pj32_1pdf/MigPol/MigPol_Luxembourg.pdf

RAPPORTS ET ETUDES

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Le Portugal et l'immigration portugaise en France*, Paris, ADRI, 1984.

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Le droit de vote des étrangers aux élections locales 1999-2002*, Paris, Adripresse, février 2003.

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS IMMIGRES, *Elections européennes du 13 juin 2004. Dossier d'information sur les enjeux des frontaliers et des migrations dans la Grande région*, 2004.

BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent, *Rapport au politique des Français issus de l'immigration*, Paris, FNSP, juin 2005.

BUREAU DE LA POPULATION, *La situation de la population à Esch-sur-Alzette*, Esch-sur-Alzette, 2004.

CARRÉ Gaston, NOTTROT Jan, REUTER André, THEISEN Robert, *Intégration et assimilation des Portugais au Grand-Duché de Luxembourg. Étude sur base d'une enquête auprès de 600 chefs de ménage portugais*, Luxembourg, Atelier de recherches sociales et urbaines, 1987.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D' ANIMATIONS INTERCULTURELLES, *Informations sur l'immigration au Grand Duché de Luxembourg*, ASTI, 1989.

CENTRE D' ÉTUDES D' ÉCONOMIE INTERNATIONALE DE L' UNIVERSITÉ AUTONOME DE LISBONNE, *L'émigration portugaise en France : exemple d'une réussite*, 1999.

COMITE DE LIAISON ET D' ACTION DES ÉTRANGERS, *Le droit de vote des étrangers aux élections communales et attitude générale vis-à-vis des étrangers*, sondage ILReS pour le CLAE, novembre 1994.

COMITE DE LIAISON ET D' ACTION DES ÉTRANGERS, *5ème Congrès des associations d'étrangers au Luxembourg*, 25 et 26 novembre 2000, Centre de Conférences Luxembourg-Kirchberg, 2001.

CLUB EUROPEEN DE DIFFERDANGE, *Rencontres Migrations*, Differdange, Club européen de Differdange et le Groupe d'Animation Socio-Pédagogique de Differdange, 2004.

COLECTIVO DE ESTUDOS E DINAMIZAÇÃO DA EMIGRAÇÃO PORTUGUESA, *Les Portugais dans les radios locales en France. Première rencontre des émissions portugaises dans les radios locales en France*, Paris, CEDEP, 1984.

COLLECTIF POUR L'ÉTUDE ET LA DYNAMISATION DE L' ÉMIGRATION PORTUGAISE, *Enfermement et ouvertures : les associations portugaises en France*, Paris, CEDEP, 1986.

COLLECTIF, « Les jeunes et les associations portugaises », rapport de l'ADRI, 1988.

COLLECTIF, *Luxembourg-Italie. Hommage au Père Benito Gallo*, Dudelange, Centre de Documentation sur les Migrations Humaines/Ville de Dudelange, 1999.

COMMISSARIAT DU GOUVERNEMENT AUX ÉTRANGERS, *Conférence Nationale pour Étrangers, ma participation citoyenne au Luxembourg : acteur ou spectateur*, Luxembourg, Ministère de la Famille, 2004.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au conseil sur l'application de la directive n°93/109/CE – Droits de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants, Bruxelles, 1997*, COM (1997) 731 final. Disponible sur http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/citizenship/political/doc_citizenship_vote_fr.htm

COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission sur l'application de la directive 93/109/CE lors des élections au Parlement européen de juin 1999. Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants*, Bruxelles, 18 décembre 2000, COM (2000), 843 final. Disponible sur http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l23025.htm

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au conseil sur l'application de la directive n° 94/80/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales*, Bruxelles, 30 mai 2002, COM (2002), 260 final. Disponible sur http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l23026.htm

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au conseil sur l'octroi d'une dérogation en vertu de l'article 19, paragraphe 1, du traité CE, présenté conformément à l'article 12, paragraphe 4, de la directive n° 94/80/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales*, Bruxelles, 22 août 2005, COM (2005), 382 final. Disponible sur http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0382fr01.pdf

COMMISSION EPISCOPALE DES MIGRATIONS, *Les communautés portugaises en Belgique*, Bruxelles, 1989.

COMMISSION EPISCOPALE POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS, *Enquête sur la situation des familles immigrées au Grand Duché de Luxembourg*, Amitié Portugal Luxembourg/Ambassade du Portugal, 1982.

COMMISSION INTERNATIONALE CATHOLIQUE POUR LES MIGRATIONS, *Immigration portugaise en Belgique*, Genève, CICM, non daté [probablement début des années soixante-dix].

COMMISSION SPECIALE "IMMIGRATION", *Débat d'orientation sur la politique d'immigration*, rapport intermédiaire, chambre des députés, Luxembourg, 17 juillet 2002.

CONFEDERATION SYNDICALE INDEPENDANTE DU LUXEMBOURG (OGBL) « Département des Immigrés », *Assemblée générale : résolution 2005*, Rémich, 28 mai 2005.

CONSEIL DE L'EUROPE, *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 1999. Disponible sur http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Series_Community_Relations/Participation_public_life_report_fr.pdf

COORDINATION DES COLLECTIVITES PORTUGAISES DE FRANCE, *Associations des Portugais en France*, 1997.

CORDEIRO Albano, *Première conférence nationale de l'immigration. Etude de l'immigration au Luxembourg*, Université des sciences sociales de Grenoble/Institut de recherche économique et de planification, 1975.

CORDEIRO Albano, *Immigration – Luxembourg 1975. Aspects économiques, historiques et sociologiques*, Secrétariat d'État à l'immigration Luxembourg/Université des sciences sociales de Grenoble, Grenoble, 1976.

CORDEIRO Albano (coord.), *Portugais de France, citoyens d'Europe : Etat des lieux et avenir, Actes des assises de la communauté portugaise de France du 3 et 4 avril 1993,* Paris, Editions des assises de la communauté portugaise de France, 1997.

DEHOTTE Pierre, *Immigration portugaise dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, Namur, 1973.

DELPÉRÉE Francis, VERWILGHEN Michel, *Citoyenneté multiple et nationalité multiple au Grand-Duché de Luxembourg*, rapport présenté au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg à la demande de Monsieur Luc FRIEDEN, ministre de la justice, Louvain-La-Neuve, 2004. Disponible sur : http://www.ufbe.be/pdf/rapport_lux.pdf

DIRECTION GENERALE VILLE RENOUVELLEE ET CULTURE – OBSERVERTOIRE URBAIN, *Diagnostic. Le poids du passé*, Roubaix, 2001.

DUBAJIC Nénad, BESCH Sylvain, LEGRAND Michel, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, Luxembourg, SESOPI, 2005.

DUMONT Patrick, FEHLEN Fernand, KIES Raphaël, POIRIER Philippe, *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché du Luxembourg*, synthèse du rapport élaboré pour la Chambre des Députés, Luxembourg, 2006. Le rapport complet est disponible sur le site de la Chambre des députés : www.chd.lu

ESTGEN Paul (coord.), *Le sondage Baleine. Une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, Luxembourg, Cahier RED

(Recherche, Étude, Documentation), SESOPI - Centre Intercommunautaire, Hors Série 1, novembre 1998.

FEHLEN Fernand, POIRIER Philippe, MARGUE Charles, *La participation politique au Luxembourg à l'occasion des élections législatives et européennes de juin 2004*, Document de la conférence de presse du 21 janvier 2004.

GLESENER Marcel, *Interrelations entre immigration et marché de l'emploi au Luxembourg. Pour une société de bien-être partagé*, Étude d'orientation politique commanditée par le gouvernement suite à la déclaration du Premier Ministre M. Jean-Claude Juncker sur l'état de la Nation, Luxembourg, avril 2004.

HENAU Anne (coord.), *La démographie récente de la région Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Direction des Études et de la Statistique Régionale du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Éditions IRIS, dossier n°38, 2002.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUES ET DES ETUDES ECONOMIQUES, *Recensement de la population de 1999. Tableaux complémentaires : populations immigrée et population étrangère*, 2001.

INSTITUT ROUBAISIEN D'ÉDUCATION PERMANENTE, *Les immigrés à Roubaix*, Roubaix, IREP, 1978.

KANDZIA Christian, *La "petite Italie" au Luxembourg, un patrimoine de rang européen*, Dudelange, Centre de Documentation sur les Migrations Humaines, 2001.

LACOMBLEZ Philippe, *Etude socio-économique de Roubaix à partir des données du recensement de 1982*, Roubaix, 1989.

MINISTERE D' ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, *L'intégration des travailleurs étrangers au Grand-Duché de Luxembourg*, Service information et presse du Gouvernement, Luxembourg, 1973.

NEVEU Catherine, *« Dans notre pays et au-delà dans notre ville ». Citoyenneté, appropriation et territoire à Roubaix*, Rapport final de recherche pour le PIR-Villes CNRS, janvier, 1998**.**

NIESSEN Jan, PEIRO María José, SCHIBEL Yongmi, *Civic citizenship and immigrant inclusion. A guide for the implementation of civic citizenship policies*, Migration Policy Group, Bruxelles, 2005.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L' INTÉGRATION ET DE LA VILLE, *La participation des résidents étrangers aux décisions publiques locales*, Strasbourg, ORIV, octobre 1999.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL SUD, *Approche démographique de la Région Sud*, ORESUD, Esch-sur-Alzette, 2002.

OBSERVATOIRE URBAIN DE ROUBAIX, *Étude sur les populations étrangères ou d'origine étrangère à Roubaix*, sources INSEE RGP 1990-1999, Roubaix, 1999.

OBSERVATOIRE URBAIN DE LA VILLE DE ROUBAIX, *Statistiques de l'immigration à Roubaix, recensements de 1968 à 1999*, Centre de Documentation Locale, 1999.

PIGERON-PIROTH Isabelle, FEHLEN Fernand, *La situation économique et sociale de la ville d'Esch-sur-Alzette. Analyse détaillée d'après le recensement de la population de février 2001*, Observatoire Social Urbain pour Esch-sur-Alzette, Rapport final du 17 octobre 2003. Disponible sur http://www.cu.lu/stade/publications.html

POINARD Michel, *L'émigration portugaise et les retours. Rapport du groupe de travail sur l'émigration*, OCDE, 1971.

POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000.

PORTUGAL BRANCO Jorge de, *Rencontre des Portugais et luso-descendants élus en France*, Paris, Ambassade du Portugal, 29 novembre 2002.

PORTUGAL BRANCO Jorge de, *Elus municipaux portugais ou luso-descendants élus en France. Point de la situation*, Paris, Ambassade du Portugal, février 2004.

SERVICE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE D'IXELLES, *Étude statistique de la population ixelloise au 31 décembre 2003*, Commune d'Ixelles, 2004.

SESOPI, *Entre intégration et fermeture. Rapport d'information analytique sur les politiques des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, janvier 1993-juin 1994*, SESOPI,1994.

SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999*, RED n° 4, Luxembourg, 1999.

SESOPI, *Candidats étrangers aux élections communales et européennes de 1999 : pourquoi ?*, vol. I, Sesopi, série RED, n°6, 2001.

SESOPI, Service National de la Jeunesse, *Bouger… Pour faire bouger… Brochure pédagogique de sensibilisation des jeunes et des ressortissants étrangers à la participation sociale, politique et électorale*, SESOPI, Luxembourg, 2004.

SESOPI, *Chiffres clés sur la population du Luxembourg*, présentés à l'occasion de la Conférence Nationale pour Étrangers du 6 mars 2004, organisée par le Ministère de la Famille, de la Solidarité et de la Jeunesse et le Commissariat du Gouvernement aux étrangers, en collaboration avec le Conseil National pour Étrangers, Luxembourg, SESOPI-Centre intercommunautaire, 2004.

SESOPI/Commissariat du Gouvernement aux étrangers, *Les inscriptions des étrangers sur les listes électorales : élections européennes de 2004 et élections communales de 2005*, 2004. Disponible sur http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/07/05jacobs/detail.pdf

SESOPI, *Les candidats étrangers aux élections communales du 9 octobre 2005. Premier bilan sur les principaux paramètres socio-démographiques dont la nationalité des candidats,*

comparaison avec 1999, 2005. Disponible sur http://www.statistiques.public.lu/fr/communiques/sociale/politique/2005/10/20051005/index.html

SESOPI, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, RED n°9, Luxembourg, 2005.

STATEC, *Statistiques historiques 1839-1989*, Luxembourg, Editpress Luxembourg, mars 1990.

UNIÃO, *Fremdarbeiter. Ein Schwarzbuch über ihre situation in Luxemburg*, União Weimerskirch, 1974.

VILLE DE ROUBAIX, *Immigrés parmi nous*, compte-rendu d'action municipale, 1977-1978.

VILLE DE ROUBAIX, *Constat et réflexions sur l'immigration à Roubaix*, Roubaix, 1984.

WEISBEIN Julien, *Le vote des résidents communautaires à Toulouse à l'occasion des élections municipales des 11 et 18 mars 2001*, Premier rapport d'enquête, IEP de Toulouse, septembre 2001.

THÈSES ET MÉMOIRES

ALMEIDA Anibal de, *Evolution de l'attitude des migrants catholiques portugais vis-à-vis du monde ouvrier et des mouvements politiques*, mémoire sous la direction de Jean-Yves CALVES, Institut Catholique, Paris, 1986.

BELOT Céline, *L'Europe en citoyenneté. Jeunes Français et Britanniques dans le processus de légitimation de l'Union européenne*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard DENNI, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2000.

BOUSETTA Hassan, *Immigration, Post-immigration Politics and the Political Mobilisation of Ethnic Minorities. A Comparative Case Study of Moroccans in Four European Cities*, thèse de doctorat en sciences sociales, Université catholique de Bruxelles, 2001.

CLÍMACO Cristina, *L'exil politique portugais en France et en Espagne, 1927-1940*, Thèse de Doctorat, Paris VII, 1998.

COTAS GONÇALVES José Luis, *Processus d'adaptation des Portugais à Neuilly*, mémoire de maîtrise en sciences sociales et sociologie comparée, Université René Descartes, Paris V, 1989.

CUNHA Maria do Céu, *Tribulations de la Saudade. Familles, associations, identités de Portugais en France*, Thèse en Sciences de l'Education, Université de Paris VIII, 1992.

GLOD Marie-Pierre, *La situation d'immigré chez les enfants portugais au Luxembourg*, mémoire de maîtrise, UER Sciences psychologiques et sciences de l'éducation, Université de Paris X, 1980.

GOMES SANCHES João Domingos, *La communauté portugaise en France : l'adaptation de la seconde génération*, thèse de doctorat psycho-anthropologie sociale, sous la direction de François RAVEAU, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1994.

GRAÇA Brigitte da, *Le « bidonville des Portugais » à Massy 1964-1977*, mémoire de DEA sous la direction de Pierre MILZA, Institut d'Etudes Politiques/Cycle Supérieur d'Histoire du XXème siècle, Paris, 1996.

HILY Marie-Antoinette, *Les identités collectives à l'épreuve de l'émigration : le cas des Portugais en France*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Nice-Sophia-Antipolis, 1993.

INGHELS Laurence, *L'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens pour les élections au Parlement européen de juin 1994*, Mémoire de D.E.A, Université de Lille II, 1995.

JIBARD Christophe, *La commission extra-municipale des populations immigrées à Roubaix, de la participation-intégration à la participation par assimilation*, Maîtrise en sciences et techniques du développement local, Université de Paris XIII, septembre 1996.

KOTLOK-PIOT Nathalie, *La communauté portugaise en France : espace et devenir*, Thèse de géographie, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1994.

LEANDRO Maria Engrácia, *Au-delà des apparences : l'insertion sociale des Portugais dans l'agglomération parisienne*, thèse e doctorat, Université de Paris V, 1992.

LEBRET Sophie, *Issus de l'immigration portugaise : intégration et citoyenneté*, mémoire de DEA Etudes politiques, sous la direction de Bernard DENNI, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1996.

LEONARD Fabienne, *La participation politique des immigrés au niveau européen*, mémoire sous la direction de Marco MARTINIELLO, DEA en relations internationales et politique européenne, Université de Liège, 1996/1997.

LILLO Natacha, *Espagnols en « banlieue rouge ». Histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Pierre MILZA, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2001.

MARRUCHO Antonio, *L'émigration portugaise dans la ville de Roubaix*, Maîtrise de géographie, Université de Lille I, 1982.

MENDES Marc P., *L'Eglise catholique et les Portugais de France : la paroisse portugaise du diocèse de Paris à Gentilly*, mémoire de maîtrise sous la direction de Muzart FONSECA DOS SANTOS, L.L.C.E de Portugais, Université de Paris X-Nanterre, 2000-2001.

MOTA Miguel da, *Recherches préalables sur l'histoire du système migratoire Guimarães-Covilha-Lille, 1962-1995*, mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Gérard NOIRIEL, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 2000.

PEREIRA Victor, *Les exilés politiques portugais en France de 1958 à 1974*, Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction d'Anne-Sophie PERRIAUX, Université de Rouen, 1999-2000.

PEREIRA Victor, *Rapports entre l'état portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974*, Mémoire de DEA, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2001.

PEREIRA Victor, *L'Etat portugais et les Portugais en France de 1957 à 1974*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Serge BERSTEIN, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2007.

PEREZ Michel, *Les Portugais de l'agglomération paloise : contribution à l'étude de l'insertion psychologique et sociale des immigrés portugais*, thèse de Doctorat/UER d'Etudes Ibériques- Section Portugais, Université de Bordeaux III, 1985.

PESTANA Philippe, *Les Portugais dans le Sud-Ouest français pendant l'entre-deux- guerres (1919-1939)*, Mémoire de DEA Migrations : Espaces et Société sous la direction de Claude LIAUZU, Universités de Poitiers et de Paris VII, septembre 1998.

POINARD Michel, *Les Portugais dans l'émigration : une géographie de l'absence*, Thèse de Doctorat en Lettres et Sciences humaines, Université de Toulouse Le Mirail, 1991.

SARAIVA Antonio, *Les Portugais dans les bidonvilles du Nord-Est de la banlieue parisienne (1961-1973)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris VIII, 1994/1995.

STRUDEL Sylvie, *Les juifs et la politique. Une étude de cas : Sarcelles ville-loupe*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Annick PERCHERON, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1991.

VENEL Nancy, *Musulmans et citoyens. Appropriations, usages et agencements des appartenances chez de jeunes Français d'origine maghrébine*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Frédéric SAWICKI, Lille II, 2002.

WEISBEIN Julien, *Construire la citoyenneté européenne. Les mobilisations associatives autour de l'intégration communautaire*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Pascal PERRINEAU, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2001.

YEKHLEF Karima, *La citoyenneté européenne. L'exemple des Italiens du Nord*, Mémoire de DEA sous la direction de Sylvie STRUDEL, Institut d'Etudes Politiques de Lille, 1997.

ACTES DE COLLOQUES

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS IMMIGRES, « Migrations : les enjeux ! Conférences et colloque 2002 », *Ensemble*, n° 71-72, mars 2003.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES PORTUGAISES, BRÉSILIENNES, D'AFRIQUE ET D'ASIE LUSOPHONES, *Actes du colloque : Images réciproques France-Portugal*, 21-22-23 mai 1992, Paris, 1994.

BARRE Jorge de la, « Eléments pour une typologie du rapport à l'origine portugaise » dans BERTHELEU Hélène (textes édités et présentés par), *Identifications ethniques. Rapports de pouvoir, compromis, territoire. Actes des journées universitaires d'automne, Rennes, 20-21-22 septembre 1999*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.227-237.

COLLECTIF, *Les Portugais et le Portugal au XXème siècle*, Actes de la rencontre organisée par le groupe Epoca à la Bdic le 8 décembre 2001, BDIC, Paris, 2003.

GEHRING Jean-Marie, « L'immigration portugaise au Luxembourg » dans *Hommes et terres du Nord* (Actes du Colloque International « Migrations internes et externes en Europe occidentale », Lille 16-17-18 octobre 1980), Hors-série, 1981 ; pp.743-762.

MOREIRA DA SILVA Rosa Fernanda, « L'émigration portugaise en France » dans Centre d'Etudes Nord du Portugal-Aquitaine (CENPA), *L'identité régionale : l'idée de région dans l'Europe du Sud-Ouest*, Actes des deuxièmes journées d'Etudes Nord du Portugal-Aquitaine, Collection de la Maison des Pays Ibériques, Paris, CNRS, 1998, pp.183-204.

ORIOL Michel, « L'identité des invisibles : un million de Portugais en France » dans *Le migrant. France, terre de migrations internes, terre d'immigration. Actes du colloque d'Aurillac, 5-7 juin 1985*, Aurillac, Editions Gerbert, 1986, pp.227-234.

Passerelles, « Un siècle d'immigration au Luxembourg. Actes du colloque organisé par le CLAE », n° 22, Printemps-Été 2001.

SIMON-BAROUTH Ida, SIMON Pierre-Jean (dir.), *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales. Actes du colloque international de Rennes, 14-15-16 décembre 1988*, Paris, L'Harmattan, 1990.

VAZ DIAS Manuel, « Les instances représentatives des populations immigrées : gouvernements des pays d'origine, associations. Le cas portugais » dans CAMILLERI Carmel, SAYAD Abdelmalek, TABOADA-LEONETTI Isabelle, *L'immigration en France : le choc des cultures. Actes du colloque La Tourette, mai 1984*, Larbresle : Centre Thomas More, 1987, pp.165-174.

WEBER Paul, « Problèmes d'appréhension des motivations d'émigrer. "L'interview combinée" des personnes mobiles et immobiles. Analyse d'un groupe de Portugais en R.F.A » dans *Hommes et terres du Nord* (Actes du Colloque International « Migrations internes et externes en Europe occidentale », Lille 16-17-18 octobre 1980), Hors-série, 1981, pp.827-830.

CONFÉRENCES ET COMMUNICATIONS

BOUSETTA Hassan, « Diversité culturelle et représentation politique : l'exception bruxelloise », Initiative belge inter-universitaire sur l'immigration et l'intégration, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004.

CENTRE CULTUREL CALOUSTE GULBENKIAN, *La communauté portugaise de France*, Paris, journée d'études du 17 mai 2002.

CENTRE CULTUREL CALOUSTE GULBENKIAN, *La lusodescendance : représentations, pratiques et enjeux*, Paris, journée d'études du 31 mars 2003.

DUCHESNE Sophie, RIHOUX Benoît, « Les approches quali-quantitatives de la comparaison », séminaire doctoral du cycle « sociologie politique et politiques publiques », Paris, Ecole doctorale/Institut d'Etudes Politiques des Paris, 17 mai 2004.

INITIATIVE BELGE INTER-UNIVERSITAIRE SUR L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004.

MARTINIELLO Marco, « Les enjeux de la représentation politique dans les sociétés d'immigration : le cas belge », Initiative belge inter-universitaire sur l'immigration et l'intégration, *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, 18-19 octobre 2004.

MOTA Miguel da, « L'émigration vers la France depuis Covilha : Analyse sérielle des conditions de vie, de travail et d'émigration vers la France de 650 ouvriers du textile de Covilha (1955-1975) », Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 18 décembre 2002.

MOTA Miguel da, « Ouvriers textiles portugais de Roubaix, un contexte local et un groupe social d'origine politisée », séminaire d'histoire sociale de l'immigration, ENS, 4 février 2005.

NEVEU Catherine, BOUAMAMA Saïd, « L'histoire des mouvements associatifs à Roubaix depuis les années 70 », Conférence-débat organisée par le groupe de travail associatif dans le cadre du programme EQUAL, Roubaix, jeudi 11 septembre 2003.

PALAIS DU LUXEMBOURG, *Première rencontre des Portugais et des luso-descendants élus dans les municipalités françaises*, Paris, 29-30 novembre 2002.

« "Petites Italies" dans l'Europe du Nord-Ouest. Territoires d'immigration et d'identités collectives en perspective comparée, 1870-1970 », journée d'études, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 14 mai 2004.

PEREIRA Victor, « Entre modernisateurs et conservateurs : débats au Portugal sur l'émigration portugaise en France, 1958-1974 », séminaire d'histoire sociale de l'immigration, ENS, décembre 2003.

SANTOS Irène dos, « Mémoires de l'immigration portugaise : une recherche ethnologique menée auprès des jeunes Français d'ascendance portugaise », Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle, novembre 2002.

SIMON Michel, « Les ouvriers et la politique », Séminaire du CLERSE, Université de Lille I, 5 avril 2004.

VILLE DE BRUXELLES, *Immigration d'hier et d'aujourd'hui. Quels rapports ?*, Centre culturel des Riches Claires, 4 mars 2005.

ARTICLES DE PRESSE

« Bases fragiles », *D'Lëtzebuerger Land*, juillet 1995.

« Candidats étrangers : le rendez-vous manqué », *Le Quotidien*, 5 octobre 2005.

« *Contacto* : "le" journal de la communauté portugaise du Luxembourg. Portrait du seul journal de la communauté portugaise », *Luxemburger Wort*, 23 septembre1997.

CORNELIUS Emmanuel, « Nation, nationalisme et identité nationale », *Grenge Spoun*, 12 avril 1996.

« Depuis le changement de régime à Lisbonne, la nostalgie du pays s'avive chez les immigrés portugais », *Nord-Eclair*, 26 décembre 1974.

Dossier « Portugal. Trente ans après », *Courrier international*, n° 703, du 22 au 28 avril 2004.

« Eleições comunais de 2005 no Luxemburgo : "Venha jogar este jogo" », *Contacto*, 12 décembre 2003.

« Europe, un géant émerge », *Le Monde, Dossiers & Documents : les clés de l'info*, janvier 2000.

« Faits et enjeux », *D'Lëtzebuerger Land*, 15 décembre 1995.

FRANCK Fernand, « Journée des Migrants 1994 », *Luxemburger Wort*, 12 novembre 1994.

GHEMMAZ Malika, « L'enjeu des étrangers dans la campagne électorale : Les Portugais à Esch-sur-Alzette », *D' Lëtzebuerger Land*, supplément « communales », 14 octobre 2005, pp.16-18.

GHEMMAZ Malika, « Les ressorts symboliques de la double nationalité », *Horizon/Bulletin de liaison des associations d'étrangers au Luxembourg*, n°76, janvier 2005, p.5.

« La bataille de l'UDF pour inscrire deux Européennes sur une de ces listes », *Le Monde*, 8 juin 2004, p.11.

« La citoyenneté entre crise et utopie », *Le Monde, Dossiers & Documents : les clés de l'info*, n°286, avril 2000.

LESNES Corinne, « Portugais et Luxembourgeois, côte à côte dans le Grand-Duché », *Le Monde*, n°15877, 13 février 1996, p.12.

« Les immigrés portugais CFDT : "quel est le travailleur émigré qui ne désire pas rentrer dans son pays ?" », *Nord-Eclair*, 7 mai 1974.

« Les Portugais dans la rue », *Tageblatt*, 17 novembre 1997.

« Les Portugais de la région ne désirent pas rentrer dans leur pays », *Nord-Eclair*, 27 avril 1974.

« Les Portugais en France : une intégration réussie, une fierté retrouvée », *L' Européen*, n° 8, 13-19 mai 1998, pp.16-27.

« L'Europe : si proche, si lointaine » , *Le Monde*, 14-15 février 1999.

« M. Lucien Huss a fêté son 90e anniversaire », *Luxemburger Wort*, 9 juillet 1997.

« Peu d'Européens installés en France se sont inscrits sur les listes électorales », *Le Monde*, 20 février 2001.

POIRIER Philippe, « Pour une autre communauté de citoyens », *D'Lëtzebuerger Land*, 10 juillet 2003.

POIRIER Philippe, « Benelux : une citoyenneté compartimentée », *La voix du Luxembourg*, 10 novembre 2003.

« Position commune de cinq partis politiques : mettre en pratique l'ouverture démocratique », *Tageblatt*, 2 janvier 1996.

REUTER Antoinette, « Culture portugaise ou culture ouvrière », *Grenge Spoun*, 4 octobre 1996.

ROYER Solenn de, « Les Européens résidant en France ont peu voté », *La Croix*, 12 mars 2001.

SCUTO Denis, « L'intégration par la nationalité », *Le Quotidien*, 4 mars 2005.

TAVARES Manuel, « Même sol, mêmes droits ? », *L'Humanité*, 17 janvier 2000.

« The numerous facets of "Saudade" », *Voilà Luxembourg*, pp.60-67.

SITES INTERNET

ASSOCIATION DES PORTUGAIS EMIGRES EN BELGIQUE (APEB) : http://users.skynet.be/fa025883/index_fr.htm

ASSOCIATION *MOVIMENTO ACCAO E REFLEXAO* : www.mar.com.sapo.pt

CENTRE POUR L'ÉGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME : HTTP://WWW.ANTIRACISME.BE

CONFEDERATION DE LA COMMUNAUTE PORTUGAISE AU LUXEMBOURG : http://www.restena.lu/ccpl/

CONFEDERATION SYNDICALE INDEPENDANTE DU LUXEMBOURG (OGBL) : http://www.ogb-l.lu/html_fr/qui/departements.html

COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE : http://www.esch.lu

COMMUNE D'IXELLES : http://www.elsene.irisnet.be

COMMUNE DE ROUBAIX : http://www.mairie-roubaix.fr

COORDINATION DES COLLECTIVITES PORTUGAISES DE FRANCE : http://www.ccpf.info/

FEDERATION DES ASSOCIATIONS PORTUGAISES DE FRANCE : http://www.fapf.org/

FICHES THEMATIQUES DU RECENSEMENT 2001 MISES EN LIGNE PAR LA STATEC (LUXEMBOURG) : http://www.statec.lu/html_fr/RP_2001/atlas.html

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (FRANCE) : http://www.insee.fr

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (BELGIQUE) : http://www.statbel.fgov.be

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION INTERIEURE (PORTUGAL) : http://www.stape.pt

SERVICE CENTRAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (LUXEMBOURG) : http://www.statec.public.lu

SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE (BELGIQUE) : http://www.meta.fgov.be
SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL INTÉRIEUR : www.elections.fgov.be

SITE LUSOPHONE (FRANCE) : http://www.luso.fr

DICTIONNAIRES

DUCHESNE Sophie, « Citoyen, citoyenneté » dans PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p.189-194.

FERREOL Gilles, *Dictionnaire de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2000.

HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2001.

MINI-DICTIONNAIRE FRANÇAIS-PORTUGAIS, Larousse, 2001.

MUCCHIELLI Alex (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 2004.

PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique, *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2000.

QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Les mots de l'Europe. Lexique de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

STRUDEL Sylvie, « Citoyenneté européenne » dans PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp.194-195.

WIHTOL De WENDEN Catherine, « Vote des immigrés » dans PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2000, pp.509-513.

FILMS, DOCUMENTAIRES ET FORUMS

BOZZI Robert, *Les gens des baraques*, 1995.

CENTRE DES ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL, *Rencontre avec Otelo Saraiva de Carvalho après la projection du documentaire de Ginette Lavigne « La nuit du coup d'Etat, Lisbonne-avril 74* »- 2001, Roubaix, 30 mars 2002.

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, *Séance de projection-débat : « La photo déchirée. Chronique d'une émigration clandestine* » de José Vieira, Paris, 22 avril 2002.

CHALONGE Christian (de), *O Salto*, 1967.

FORUM CAP MAGELLAN, Projection du film de Maria de Madeiros *Capitães de Abril*, Paris, 1er décembre 2002.

FORUM CAP MAGELLAN, *Lusophonie, mode d'emploi*, 30 novembre, 1 et 2 décembre 2002.

Projection du film de Ginette Lavigne *República, journal du peuple*, Lille, 16 avril 2002.

Projection du film de Philippe Constantini, *Les Cousins d'Amérique*, Paris, EHESS, janvier 2004.

VIEIRA José, *Gens du Salto*, DVD, La Huit Production, 2005.

POÉSIE ET AUTOBIOGRAPHIE

ALEGRE Manuel, *Lusiade Exilé*, Paris, Pierre Seghers, 1970.

ALEGRE Manuel, *Portugal em Paris*, Paris, Editions Mots et Sortilèges, 1995-1996.

VAZ DIAS Manuel, *Cri d'un immigré*, Paris, Les Editions ouvrières, 1974.

BROCHURES

Amitiés Portugal-Luxembourg, *Guia de informação para estrangeiros : Viver no Luxemburgo*, Amitiés Portugal-Luxembourg, Luxembourg, 1994.

ASTI-CDAIC, *Portugais au Luxembourg*, catalogue de l'exposition réalisée par le CDAIC, numéro spécial commun *Ensemble* et *A Nossa Voz*, 1992, ASTI-CDAIC, Luxembourg, n° 417.

MOVIMENTO ACCAO E REFLEXAO, *Belgavida. Guia da Comunidade Portuguesa na Bélgica*, Bruxelles, Editions MAR, 2001.

UNION PORTUGAISES DE QUILLES, *Vingtaine anniversaire 1978-1998*, Esch-sur-Alzette, 1998.

ARCHIVES

Archives de la Commission Consultative des Etrangers de la ville d'Esch-sur-Alzette (avril 1990-novembre 2005).

Archives de l'asbl *Emaeus*-Ixelles.

Archives de radio *Amizade*.

A Verdade (1974-1978).

Bulletins de l' APEB, Association APEB, Saint Gilles, 1992-2005.

Comptes-rendus des séances du Conseil communal d'Esch-sur-Alzette (1970-2005).

*Contacto (*1970-2005).

Correio (1999-2005).

Elo, Association Emaeus, Ixelles, 1997-2005.

Horizon, Bulletin de liaison des associations du Luxembourg issues de l'immigration, CLAE (mars 1994-décembre 2005).

LusoJornal (n°1 du 19 juin 2005 au n°8 du 20 mars 2006) http://www.lusojornal.com

Noticias (janvier 1990-janvier 1997).

Revue de presse du CLAE (avril 1994-décembre 2005).

SERVICE ELECTIONS DE LA COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE, *Listes électorales des ressortissants communautaires pour les élections communales de 2000 et 2005 et européennes 1999 et 2004.*

SERVICE ELECTIONS DE LA COMMUNE D'IXELLES, *Liste électorale des ressortissants communautaires pour les européennes 2004.*

SERVICE ELECTIONS DE LA MAIRIE DE ROUBAIX, *Listes électorales complémentaires des élections municipales 2001 et européennes 1994, 1999.*

ANNEXES

ANNEXE 1 : Carte des trois pays d'enquête : France, Belgique, Luxembourg.

ANNEXE 2 : Carte du Portugal

<u>ANNEXE 3</u> : Articles du Traité de Maastricht relatifs à la citoyenneté de l'Union – 1992

-

Les articles du traité sur l'Union européenne, instituant la citoyenneté de l'Union (1)

Article 8

1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.

2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Article 8A

1. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité et par les dispositions prises pour son application.

2. Le Conseil peut arrêter des dispositions visant à faciliter l'exercice des droits visés au paragraphe 1 ; sauf si le présent traité en dispose autrement, il statue conformément à la procédure visée à l'article 251. Le Conseil statue à l'unanimité tout au long de cette procédure.

Article 8B

1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités arrêtées par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen ; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient.

2. Sans préjudice des dispositions de l'article 190, paragraphe 4, et des dispositions prises pour son application, tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités arrêtées par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen ; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient.

Article 8C

Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat. Les Etats membres établissent entre eux les règles nécessaires et engagent les négociations internationales requises en vue d'assurer cette protection.

Article 8D

Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen conformément aux dispositions de l'article 194.

Tout citoyen de l'Union peut s'adresser au médiateur institué conformément aux dispositions de l'article 195.

Tout citoyen de l'Union peut écrire à toute institution ou organe visé au présent article ou à l'article 7 dans l'une des langues visées à l'article 314 et recevoir une réponse rédigée dans la même langue.

Article 8E

La Commission fait rapport au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social tous les trois ans sur l'application des dispositions de la présente partie. Ce rapport tient compte du développement de l'Union.

Sur cette base, et sans préjudice des autres dispositions du présent traité, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut arrêter des dispositions tendant à compléter les droits prévus à la présente partie, dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

(1) Devenus articles 17 à 22 dans la version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, deuxième partie : « La citoyenneté de l'Union ».

ANNEXE 4 : Guides d'entretien

GUIDE D' ENTRETIEN I

1°/ Voulez-vous me raconter votre parcours jusqu'à Esch/Roubaix/Ixelles ?

Relances :

- De quelle région étiez-vous originaire ? Pour quelles raisons avez-vous quitté le Portugal ?
- Comment viviez-vous au Portugal ? Quelle profession exerciez-vous là-bas ? Quelle est celle de vos parents ?
- Quand êtes-vous arrivé ici ? Comment ? Par quel biais ?
- Comment avez-vous été amené à vous installer dans cette ville?

2°/ Quelles étaient vos conditions de vie à votre arrivée ?

Relances :

- Etes-vous directement venu dans cette ville ?
- Où logiez-vous ? Où travailliez-vous ? Gardez-vous des contacts avec la famille restée au pays ? Si oui, comment ?

3°/ Avez-vous un projet de retour au Portugal ? Qu'est-ce qui motive votre choix ?

Relances :

- Que représente le Portugal pour vous ?
- Retournez-vous souvent au Portugal ? Avez-vous acheté ou avez-vous l'intention d'acheter une maison ici et au Portugal ? Regardez-vous RTPI ? Ecoutez-vous la radio locale portugaise ?

4°/ Quels sont vos rapports avec les autres Portugais de la ville ? Et avec les habitants ? Avez-vous des activités associatives, politiques ? Vous rendez-vous à l'Église ?

5°/ Est-ce que vous vous intéressez à ce qui se passe dans votre ville et votre pays d'accueil ? Quid du pays d'origine ?

5°/ Voulez-vous me dire ce que représentent pour vous les élections et la politique ?

Relances :

- Vous avez le droit de voter aux élections locales et européennes. Participez-vous ? Que signifie pour vous le fait de participer ?
- Participez-vous aux élections portugaises ?
- A quoi sert le vote ? Que signifie pour vous la politique ?
- De quel parti politique vous sentez-vous le plus proche ? Et pour quel parti politique vous ne voteriez jamais ? Pourquoi ?
- A votre avis, dans l'ensemble, les hommes politiques se préoccupent-ils de ce que pensent les gens comme vous ?

6°/ Le Portugal fait partie de l'Union européenne. Qu'en pensez-vous ? Vous sentez-vous européen(ne) ?

7°/ Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Questions annexes :

Sexe :

Date de naissance

Région d'origine au Portugal

Profession :

Niveau d'éducation :

Lieu de naissance :

Année de migration :

Durée d'installation dans le pays d'accueil :

Inscription sur les listes électorales de la ville :

Inscription sur les listes électorales du consulat :

Tendance politique :

GUIDE D'ENTRETIEN II

Pour les associatifs	Pour les militants politiques
Voulez-vous me dire comment vous avez été amené à créer l'association ? Relances : en quelle année a été créée l'association ? Par qui ? A partir de quel constat et dans quel but ? Quelle est la signification du nom donnée à l'association ?	Voulez-vous me dire comment vous avez été amené à vous engager politiquement ? Relances : depuis quand militez-vous ? Quelles sont vos motivations ?
Quelles sont les activités de l'association ? Relance : quel est le public ciblé ?	Pourquoi avoir choisi ce parti politique ? Relance : que reprochez-vous aux autres partis politiques ?
Est-ce votre premier engagement associatif/ politique ?	
Comment avez-vous été amené à vous engager dans une association/parti politique ?	
Quelles valeurs voulez-vous défendre ? Pourquoi avoir choisi l'associatif/la politique pour les défendre ?	
Quelle place occupez-vous au sein de l'association/du parti politique? Relances : avez-vous un rôle particulier ? Combien de temps consacrez-vous à l'association/ au parti politique ?	
Que vous apporte l'association/le parti politique ? Et qu'apportez-vous à l'association/parti ?	
Comment l'association se positionne-t-elle par rapport aux autres associations portugaises ?	Comment votre entourage a-t-il réagi à votre engagement politique ? Relances : Quelle est la position de vos parents à l'égard de la politique ? Avec qui discutez-vous politique ?
Quelles sont les caractéristiques du public de l'association ?	Reprendre question 1°/ du guide d'entretien I
Quels sont les rapports de l'association avec la commune ? Quid du pays d'origine ? Relance : qui subventionne l'association ?	Avez-vous des liens avec le pays d'origine ? Que représente pour vous le pays d'origine ?
L'association a-t-elle déjà été sollicitée à l'occasion d'événements culturels ou/et politiques ?	Avez-vous déjà été candidat lors des élections ? Si oui, comment est né ce projet ? Avez-vous négocié votre place sur la liste ?
	Qu'apportez-vous de plus à la liste ? Quelles sont les thèmes du programme qui vous tiennent à cœur ? Quel a été votre rôle durant la campagne électorale ?
	Avez-vous le sentiment de représenter un groupe particulier ? Relance : vous sentez-vous le porte-parole d'un groupe particulier ?
Avez-vous quelque chose à ajouter ?	

ANNEXE 5 : Liste des événements observés (2002-2005)

Date	Événement
30 mars 2002	Projection du documentaire de Ginette Lavigne « La nuit du coup d'état, Lisbonne – avril 74 », suivie de la rencontre avec Otelo Saraiva de Carvalho - Centre des Archives du Monde du Travail – Roubaix - France
16 avril 2002	Projection du Film de Ginette Lavigne « Republica, journal du peuple » - FNAC – Lille - France
22 avril 2002	Projection du film de José Vieira « la photo déchirée : chronique d'une émigration clandestine », suivie d'un débat avec le réalisateur - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – Paris – France
29-30 novembre 2002	Première rencontre des Portugais et des luso-descendants élus dans les municipalités françaises - Palais du Luxembourg – Paris – France
1er-2 décembre 2002	Forum Cap Magellan « Lusotopie, mode d'emploi » - Paris – France
28-30 novembre 2003	Tenue du stand « citoyenneté » lors du 12ème Forum du Cap Magellan – Paris – France
10 juin 2004	Réunion de La Gauche (Dei Lenk) à destination de la population portugaise – élections européennes de juin 2004 - Luxembourg-ville – Luxembourg
2 avril 2005	Conférence organisée par l'association Movimento de Acção e Reflexão : « Les Portugais en Flandres » - Ambassade du Portugal – Bruxelles – Belgique
18 avril 2005	Réunion de la Commission Consultative des Étrangers - Esch-sur-Alzette – Luxembourg
5 mai 2005	Pèlerinage à Wiltz – Luxembourg
7 mai 2005	Procession de Notre Dame de Fatima - Saint-Gilles – Belgique
15 mai 2005	Pèlerinage à Banneux – Belgique
19 juin 2005	Fête nationale portugaise - Parc du Cinquantenaire – Bruxelles - Belgique
24 septembre 2005	Réunion du CSV à destination de la population portugaise – élections communales d'octobre 2005 - Esch-sur-Alzette– Luxembourg
29 septembre 2005	Réunion d'information organisée par l'association portugaise « Les Amis du 25 avril » : « Pour qui allons-nous voter ? Connaître les programmes des candidats ! » - élections communales d'octobre 2005 – Luxembourg-ville - Luxembourg

25 septembre 2005	Festa de l'Unita, Débat : les citoyens non-Luxembourgeois et les élections communales 2005 - Esch-sur-Alzette- Luxembourg
26 septembre 2005	Réunion de La Gauche (Dei Lenk) à destination de la population portugaise – élections communales d'octobre 2005- Esch-sur-Alzette - Luxembourg
8 octobre 2005	19ème procession en l'honneur de Notre Dame de Fatima - Esch-sur-Alzette - Luxembourg

ANNEXE 6 : Listes des entretiens

Listes des entretiens réalisés à Ixelles

Les entretiens avec les citoyens

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée en France	Profession	Autres
B-1	Homme	47 ans	1982	Peintre en bâtiment	
B-2	Homme	71 ans	1969	Retraité - Concierge à la Ligue des Familles	
B-3	Homme	74 ans	1965	Electricien	
B-4	Homme	38 ans	1980	Travail dans la pierre	
B-5	Femme	53 ans	1968	Commerçante	
B-6	Femme	40 ans	1984	Commerçante	
B-7	Homme	60 ans	1966	Restaurateur	
B-8	Homme	52 ans	1973	Electricien	Candidat sur la liste du PS – élections communales 2000
B-9	Femme	60 ans	1963	Domestique	
B-10	Femme	57 ans	1980	Gouvernante	
B-11	Homme	60 ans	1970	Ouvrier textile	
B-12	Homme	40 ans	1976	magasinier	
B-13	Femme	57 ans	1973	Concierge	
B-14	Homme	55 ans	1972	Ouvrier	
B-15	Homme	51 ans	1972	Ouvrier	
B-16	Homme	44 ans	1969	Ouvrier dans le bâtiment	
B-17	Homme	64 ans	1970	Ouvrier dans le bâtiment	
B-18	Homme	51 ans	1976	Chauffeur	
B-19	Femme	58 ans	1972	Chômeuse/ex-gouvernante	
B-20	Homme	46 ans	1980	Boulanger	

Les entretiens informatifs

Domaines	Personnes	Statut
Service de la commune d'Ixelles	B-21	Responsable du service des élections de la commune d'Ixelles
Partis politiques portugais en Belgique	B-22	Président du Parti Social Démocrate
	B-23	Responsable du Parti socialiste portugais
Associations portugaises	B-24	Président et Vice-Président de l'Association des Portugais Emigrés en Belgique (APEB)
	B-25	Présidente de l'asbl *Emaeus*
	B-26	Président de l'asbl *Movimento Accão e Reflexão* (MAR)
	B-27	Responsable de l'asbl *Clube Alentejano de Desportos de Ixelles O Elvas*
Médias portugais	B-28	Responsable du *Lusojornal* – Le journal bilingue des Portugais de Belgique
	B-29	Deux animateurs de la radio *Voz de Portugal*
Services à destination de la population portugaise	B-30	Prêtre portugais à Ixelles
	B-31	Sœur Portugaise travaillant à Ixelles et à Saint-Gilles
	B-32	Représentant de la Communauté Portugaise de Belgique au Conseil des Communautés Portugaises

Listes des entretiens réalisés à Roubaix

Les entretiens avec les citoyens

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée en France	Profession	Autres
F-1	Homme	48 ans	1976	Demandeur d'emploi	
F-2	Homme	55 ans	1967	Ouvrier textile	Candidat aux élections municipales de 2001 –Liste alternative
F-3	Homme	63 ans	1975	Ouvrier dans le bâtiment	
F-4	Femme	55 ans	1968	Dame de compagnie	
F-5	Homme	58 ans	1971	Ouvrier dans la bâtiment	
F-6	Homme	58 ans	1971	Ouvrier dans le bâtiment	
F-7	Homme	66 ans	1968	Retraité - Ouvrier dans le bâtiment	
F-8	Femme	51 ans	1972	Cuisinière	
F-9	Homme	49 ans	1970	Restaurateur	
F-10	Femme	58 ans	1969	Cuisinière	
F-11	Homme	51 ans	1970	Ouvrier	
F-12	Homme	53 ans	1969	Ouvrier textile	
F-13	Homme	61 ans	1964	Banquier	
F-14	Homme	45 ans	1979	Chauffagiste	
F-15	Homme	65 ans	1966	Ouvrier textile	
F-16	Femme	60 ans	1967	Retraité – ouvrier textile	
F-17	Femme	62 ans	1969	Retraitée – ouvrière textile	
F-18	Femme	64 ans	1969	Retraitée-Ouvrière textile	
F-19	Femme	65 ans	1973	Retraitée-Ouvrière textile	
F-20	Femme	58 ans	1970	Couturière	

Les entretiens informatifs

Domaines	Personnes	Statut
Associations portugaises	F-21	Membre de l'association de football de *Vimarense de Roubaix*
	F-22	Secrétaire de l'association culturelle *Muizelense* de Roubaix
	F-23	Comité de direction de *l'amicale des Parents Luso-Française*
	F-24	Président de l'association *Casa du Portugal*
	F-25	Responsable de la Chorale portugaise de Roubaix
	F-26	Présidente de l'association catholique récréative portugaise *Paz no Mundo*
	F-27	Président de l'association sportive de *Covilhã*
Médias portugais à Roubaix	F-28	Journaliste de radio *Triunfo*
Services de la commune de Roubaix	F-29	Secrétaire de la Commission Extra-Municipale des Populations Immigrées
	F-30	Responsable du service des élections de la commune de Roubaix
	F-31	Service du jumelage – Mairie de Roubaix
Services à destination de la population étrangère et portugaise	F-32	Secrétaire du Consulat du Portugal

Listes des entretiens réalisés au Luxembourg

Les entretiens avec les citoyens

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée au Luxembourg	Profession
L-1*	Homme	40 ans	1984	Restaurateur
L-2	Femme	64 ans	1972	Femme de ménage
L-3	Homme	51 ans	1973	Restaurateur
L-4*	Femme	43 ans	1972	Restauratrice
L-5	Homme	50 ans	1971	Menuisier
L-6*	Homme	45 ans	1976	Chauffeur-livreur
L-7	Femme	51 ans	1977	Secrétaire
L-8	Femme	47 ans	1985	Femme de ménage
L-9	Femme	51 ans	1973	Femme de ménage
L-10	Homme	48 ans	1972	Libraire
L-11	Femme	30 ans	1984	Secrétaire
L-12	Homme	59 ans	1975	Restaurateur
L-13	Femme	51 ans	1988	Femme de ménage
L-14	Homme	41 ans	1974	Chauffeur-Livreur
L-15	Femme	45 ans	1980	Femme de ménage
L-16	Homme	47 ans	1975	Hôtellerie
L-17	Homme	59 ans	1963	Chauffeur de taxi
L-18*	Homme	50 ans	1979	Responsable de magasin
L-19	Homme	57 ans	1971	Pré-pensionné /salarié dans un magasin
L-20	Homme	66 ans	1972	Pensionné/salarié chez un producteur de vin

* Ces citoyens sont également candidats.

Les entretiens avec les candidats

Personnes	sexe	âge	Date d'arrivée au Luxembourg	Profession	Nationalité
L-21	Femme	28 ans	Née au Luxembourg	Infirmière	Portugaise
L-22	Femme	23 ans	Née au Luxembourg	Travaille dans le domaine financier	En cours de naturalisation
L-23	Homme	27 ans	Né au Luxembourg	Éducateur	En cours de naturalisation
L-24	Homme	29 ans	1979	Banquier	Portugaise
L-25	Femme	36 ans	1972	Ouvrière	Portugaise
L-26	Homme	27 ans	1979	Travaille dans le bâtiment	Portugaise
L-27	Femme	23 ans	Née au Luxembourg	Femme au foyer	Portugaise

Les entretiens informatifs

Domaines	Personnes	Statuts
Services de la commune d'Esch-sur-Alzette	L-28	Responsable du service des élections de la commune d'Esch-sur-Alzette
	L-29	Secrétaire du Conseil Consultatif des Étrangers de la ville d'Esch-sur-Alzette
Partis politiques portugais au Luxembourg	L-30	Ancien président du Parti Social Démocrate
	L-31	Fondateur du Parti Social Démocrate
	L-32	Président du Parti communiste portugais
Associations portugaises ou interculturelles	L-33	Président de la Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg/Membre du Conseil National des Étrangers
	L-34	Membre du club de football « Uniao Juventude Portuguesa d'Esch »
	L-35	Président de l'asbl Amitié Portugal-Luxembourg
	L-36	Président du SESOPI (Service Socio-Pastoral Intercommunautaire)
Médias portugais au Luxembourg	L-37	Journaliste à Radio *Amizade*
	L-38	Journaliste à *Contacto*
	L-39	Journaliste à *Correio*
	L-40	Ancien éditeur du journal *Verdade*
Services à destination de la population étrangère et portugaise	L-41	Prêtre de la Mission Catholique Portugaise/ Président du Centre Social et Culturel Portugais d'Esch-sur-Alzette
	L-42	Président et le secrétaire du département des étrangers de la Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg
	L-43	Consul Général du Consulat du Portugal
Partis politiques luxembourgeois	L-44	Membre de la section locale d'Esch-sur-Alzette du DP
	L-45	Membre de la section locale d'Esch-sur-Alzette du CSV
	L-46	Président de la section locale d'Esch-sur-Alzette de l'ADR
	L-47	Président de la section locale d'Esch-sur-Alzette des Verts
	L-48	Membre de la section locale d'Esch-sur-Alzette du LASP

ANNEXE 7 : Photographies utilisées lors des entretiens

Photo n°1 : Visite d'État au Portugal : Jacques Chirac, Président de la République française, accompagné de Jorge Sampaio, Président du Portugal - 4 février 1999 -

Photo n°2 : Président du Front National, Jean-Marie Le Pen lors de la campagne électorale présidentielle 2002 -

Photo n°3 : Visite officielle à Luxembourg du premier ministre portugais, José Manuel Barroso, accompagné du premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker - 10 mars 2003 -

Photo n°4 : Le Président de la République française, Jacques Chirac, accueille Guy Verhofstadt, premier ministre de Belgique - 2003 -

Photo n°5 : Portrait de Salazar : Chef d'État portugais (1932-1968) qui a instauré un régime dictatorial – 1933 -

<u>ANNEXE 8</u> : Le paysage partisan luxembourgeois[1231]

Le paysage politique luxembourgeois peut s'inscrire sur un clivage gauche-droite.

Extrême-gauche	Gauche		Centre	Droite	Extrême-droite
PCL	La Gauche [Déi Lénk]	Les Verts [Déi Gréng]	POSL [LSAP]	PD	PCS	ADR

PCL : Parti Communiste Luxembourgeois
POSL : Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois
PCS : Parti Chrétien-Social
PD : Parti Démocrate Luxembourgeois
ADR : Action Démocratique pour l'Équité des Retraites

Le Parti Communiste Luxembourgeois : créé en 1921, le PCL est toujours resté très fidèle à la politique soviétique. Il obtient ses meilleurs scores électoraux dans les années soixante. Le parti s'est plusieurs fois uni au Parti de la Gauche, mais les désaccords idéologiques sont à l'origine de plusieurs scissions.

La Gauche (Déi Lénk) : créé en 1999, le parti appelé « la Gauche » (Déi Lénk) rassemble plusieurs courants politiques situés à gauche de la social-démocratie et des écologistes. Ce parti peut être considéré comme protestataire.

Les Verts (Déi Gréng) : le mouvement écologique est né au Luxembourg en 1978. S'inscrivant dans une perspective post-matérialiste, il canalise une partie des votes protestataires. Cependant, depuis sa création, il a connu une grande instabilité surtout entre 1989 et 1996. A la fin des années quatre-vingt, les Verts font leur entrée au Parlement et depuis 1993, certains conseils communaux comptent parmi leurs membres des élus Verts. Le *Woxx* est un hebdomadaire alternatif proche des Verts.

Le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (POSL ou LSAP) : le Parti social-démocrate est créé en 1902 à partir de divers courants de tendance social-démocrate. Il devient le Parti socialiste en 1906. Il prend son nom actuel en 1946. Ses statuts font de lui un parti populaire

[1231] - La rédaction de cette partie s'appuie sur POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, « Le système des partis » dans *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000 pp.49-99.

de gauche. Seconde force politique du pays, il a participé depuis 1945 à plusieurs gouvernements, en coalition avec le PCS ou le PD. Même si « *le mouvement socialiste luxembourgeois connaît un fléchissement électoral certain depuis 1989, il n'en demeure pas moins un parti politique fortement implanté dans le sud du pays où à la disparition du monde ouvrier s'est substituée la permanence d'une culture politique dont les marques idéologiques sont grosso modo celles de l'héritage du mouvement socialiste.* »[1232]

Le Parti Chrétien-Social (PCS ou CSV) : créé en 1919, sous le nom de la Droite, il est refondu en 1945 sous le nom de Parti Chrétien-Social. Depuis 1945, ce parti a toujours été au pouvoir (sauf entre 1974 et 1979). D'origine catholique, le parti a su élargir son électorat et gardé un contact avec les couches populaires. Parti pivot du système politique luxembourgeois, le PCS bénéficie de l'appui du *Luxemburger Wort*.

Le Parti Démocrate Luxembourgeois (PDL ou PD) : en 1945 est créé le Groupement Patriotique et Démocratique, qui devient le Parti Démocratique, dix ans plus tard. De tendance libérale, il prend une place dans le système politique de plus en plus importante en participant aux coalitions. Le *Letzebuerger Journal* est l'organe de presse officiel du Parti démocrate.

Comité d'action pour la démocratie et la justice sociale en matière de retraites (ADR) : « *Particularité propre au système politique luxembourgeois* »[1233], ce parti est né 1984 suite à un mécontentement dans l'opinion publique à l'égard du régime des retraites. Si au départ, sa revendication principale s'appuyait sur la parité des retraites entre le secteur privé et le secteur public, son programme tend à s'élargir et vise à lutter contre toute injustice sociale. « *Parti anti-système* », on ne peut cependant pas le qualifier de parti d'extrême droite[1234] même si il doit drainer des votes racistes. Globalement, ce parti semble remplir une fonction « *tribunitienne* »[1235].

[1232] - POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000, p.67.

[1233] - POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000, p.91.

[1234] - POIRIER Philippe, FEHLEN Fernand, *Les élections au Grand-Duché de Luxembourg, Rapport sur les élections législatives du 13 juin 1999*, Etude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché, Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2000, p.96.

[1235] - LAVAU Georges, *A quoi sert le part communiste français ?*, Paris, Fayard, 1982.

ANNEXE 9 : Le paysage politique belge[1236]

Trois clivages fondamentaux structurent la société belge : clérical-laïque, bourgeois-prolétaire, francophone-flamand.

Créé en 1846, le parti libéral est le parti le plus ancien. En 1961, il devient le Parti de la liberté et du progrès (PLP) puisqu'il s'ouvre aux chrétiens. Mais le parti va connaître une scission dans les années soixante-dix.

Le parti flamand libéral est incarné par le PVV (Partij voor vrijheid en vooruitgang) qui deviendra en 1992 le VLD (Vlaamse Liberalen en Democraten). Celui-ci marque un côté plus libéral mais éprouve des difficultés à s'imposer sur la scène politique.

Quant au parti francophone, il s'agit du parti réformateur libéral (PRL). Il défend l'économie libre.

Le parti catholique est né en 1868. Un siècle plus tard, le parti se divise en deux : d'un côté, le parti social chrétien et d'un autre côté, le christelijke volkspartij.

Le PSC connaît au fur et à mesure une baisse des ses électeurs et de ses adhérents. Cantonné à un rôle d'opposition et subissant l'effet de la sécularisation, le PSC devient minoritaire sur la scène politique. En 2002, il devient le Centre Démocrate Humaniste (CDH).

Le CVP est un parti attrape-tout catholique qui fait autant appel aux ouvriers, aux classes moyennes qu'aux agriculteurs. Il connaît un déclin électoral, mais il reste électoralement le premier parti, aussi bien en Flandre que pour l'ensemble du pays. En 2001, le CVP se transforme en Christen-Democratisch en Vlaams (CD&V). Ce changement d'appellation confirme l'appartenance chrétienne et indique une radicalisation flamande.

Le parti socialiste (PS) est né en 1885. Issu du Parti ouvrier belge (POB), le parti socialiste connaît une scission en 1978.

Du côté francophone, le parti socialiste est la première formation politique wallonne. Il enregistre un nombre important de membres et fait une place particulière dans son programme à la défense de la sécurité sociale et de l'état fédéral.

[1236] - Cette partie a été rédigée à partir de DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1997 et MABILLE Xavier, *L'évolution récente des partis politiques*, CRISP, n°1759, 2002.

En ce qui concerne le parti socialiste flamand, le socialistische partij (SP), il reste minoritaire face au CVP et connaît des résultats électoraux irréguliers en raison du rétrécissement de son électorat ouvrier. Il change d'appellation en 2001, pour devenir le SP.A (Socialistische partij Anders – Sociaal progressief alternatief).

Le mouvement écologiste a émergé dans les années quatre-vingt et a connu une impulsion aux européennes de 1979. Écolo connaît une baisse des résultats électoraux à partir des années quatre-vingt-dix, mais arrive à se maintenir à un niveau de crédibilité important.

Né en 1980, Agalev est le parti écologiste flamand.

Les deux partis défendent des valeurs post-matérialiste comme l'environnement, l'opposition au libéralisme moderne et pour l'intervention de l'Etat. L'électorat de ces partis écologistes se caractérise par sa jeunesse, son niveau d'éducation plus élevé et son activité dans le secteur tertiaire.

Créé en 1978, le vlaams blok revendique l'indépendance de la Flandre avec la préférence nationale et véhicule un discours xénophobe. Il développe son électorat dans les années quatre-vingt. En novembre 2004, il est condamnée par la Cour de cassation en tant que parti raciste et il change de nom : le Vlaams Blok devient le Vlaams Belang, il change de nom pour continuer à recevoir les subventions du gouvernement distribuées aux partis politiques.

Le front national est né en 1985. Libéral, conservateur, national et européen, il réussit à obtenir des élus à tous les échelons politiques. Le FN se caractérise par une faiblesse organisationnelle, mais cette caractéristique ne remet pas en cause l'existence d'un vote d'extrême droite.

Né en 1964, le Front démocratique des Francophones (FDF) rassemble les déçus des trois familles politiques traditionnelles. En l'espace de quelques élections, le FDF est devenu la première force politique bruxelloise. Dès 1991, le FDF se rapproche du PRL. Pour plusieurs élections, ils présentent une liste commune. Finalement, en 2002, le FDF et le PRL se rassemble sous l'appellation de Mouvement réformateur (MR).

La Volksunie (VU) naît en 1946, il connaît des débuts difficiles mais devient en 1971 le troisième parti flamand (après le CVP et le SP). Il défend notamment l'indépendance de la Flandre et la flexibilité du travail. Ensuite, ses résultats électoraux déclinent. En 2001, il

devient le Spirit (Sociaal Progressief Internationaal Regionalistisch Integraal-democratisch Toekomstgericht).

Le parti communiste a été créé en 1921 et connaît aujourd'hui une faiblesse électorale.

<u>ANNEXE 10</u> : La Une du journal *A Verdade*, 1974.

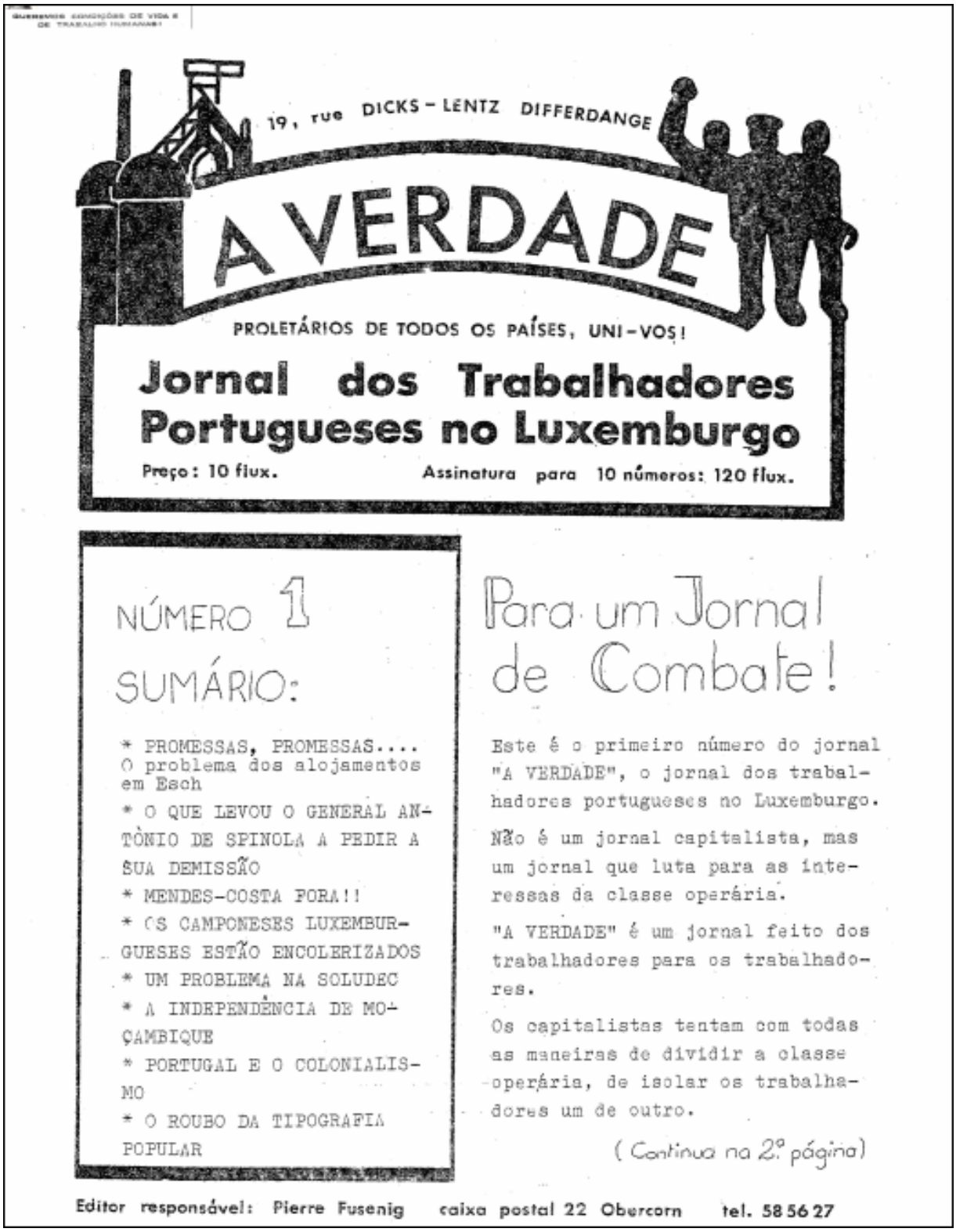

19, rue DICKS - LENTZ DIFFERDANGE

A VERDADE

PROLETÁRIOS DE TODOS OS PAÍSES, UNI-VOS!

Jornal dos Trabalhadores Portugueses no Luxemburgo

Preço: 10 flux. Assinatura para 10 números: 120 flux.

NÚMERO 1

SUMÁRIO:

* PROMESSAS, PROMESSAS.... O problema dos alojamentos em Esch
* O QUE LEVOU O GENERAL ANTÒNIO DE SPINOLA A PEDIR A SUA DEMISSÃO
* MENDES-COSTA FORA!!
* OS CAMPONESES LUXEMBURGUESES ESTÃO ENCOLERIZADOS
* UM PROBLEMA NA SOLUDEC
* A INDEPENDÊNCIA DE MOÇAMBIQUE
* PORTUGAL E O COLONIALISMO
* O ROUBO DA TIPOGRAFIA POPULAR

Para um Jornal de Combate!

Este é o primeiro número do jornal "A VERDADE", o jornal dos trabalhadores portugueses no Luxemburgo.

Não é um jornal capitalista, mas um jornal que luta para os interessas da classe operária.

"A VERDADE" é um jornal feito dos trabalhadores para os trabalhadores.

Os capitalistas tentam com todas as maneiras de dividir a classe operária, de isolar os trabalhadores um de outro.

(Continua na 2.º página)

Editor responsável: Pierre Fusenig caixa postal 22 Obercorn tel. 58 56 27

<u>ANNEXE 11</u> : Appel à la manifestation, extrait de *A Verdade*, n°17, 1975.

QUEREMOS CONDIÇÕES DE VIDA E DE TRABALHO HUMANAS!

CONTRA OS DESPEDIMENTOS ARBITRÁRIOS!

DIREITOS IGUAIS PARA TODOS OS TRABALHADORES!

PARA MELHOR DEFENDERMOS OS NOSSOS DIREITOS

TODOS À MANIFESTACÃO.

DOS EMIGRANTES

NO SÁBADO, DIA 22 DE NOVEMBRO, PELAS 3 HORAS DA TARDE

NA PRAÇA DA GARE EM LUXEMBURGO

80% DE INDEMNIZAÇÃO DE DESEMPREGO DA QUAL 20% A CARGO DO PATRÃO!

NEM MAIS UM CONTRATO NOVO PARA O LUXEMBURGO!

OS PATRÕES FAZEM A CRISE, E TÊEM QUE PAGÁ-LA!

O PODER A QUEM TRABALHA!

Comité dos Operários Emigrantes Despedidos

«A Verdade» caixa postal 22 Obercorn tel. 58 56 27

<u>ANNEXE 12 :</u> Manifestation de travailleurs portugais à Esch-sur-Alzette en 1976.

<u>ANNEXE 13</u> : Règlement ducal du 5 août 1989 relatif aux Commissions consultatives communales pour étrangers – Luxembourg -

Règlement grand-ducal du 5 août 1989 fixant l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives communales pour étrangers.

(Mém. A 1989, p.1088)

Art. 1er. Dans chaque commune dont la population résidentielle comprend plus de 20% d'étrangers, le conseil communal constitue une commission consultative pour étrangers, ci-après dénommée commission.

Art. 2. La commission est chargée des intérêts des résidents de nationalité étrangère sur le plan communal. Elle a notamment pour mission d'assurer la participation des étrangers à la vie de la commune, de proposer aux autorités communales des solutions adéquates aux problèmes spécifiques des étrangers et de leurs familles du fait de leur insertion dans la population locale, de favoriser la compréhension mutuelle entre Luxembourgeois et étrangers et de faciliter les relations administratives entre les étrangers et les services de l'administration communale.

Elle délibère, soit à la demande du conseil communal ou du collège des bourgmestre et échevins, soit de sa propre initiative et peut saisir les autorités communales des propositions, avis et doléances.

Peuvent plus particulièrement, sans en exclure d'autres, former l'objet de délibérations de la commission:

- l'information de l'administration communale sur la situation des étrangers résidant dans la commune;
- l'information appropriée des étrangers sur les services communaux;
- les problèmes scolaires des enfants étrangers;
- l'organisation de cours de langues pour les jeunes et adultes;
- les problèmes de l'accueil, du logement, de l'hygiène et de la santé, de la sécurité et de l'aide sociale;
- l'aide aux associations d'étrangers dont les statuts ont été reconnus par l'administration communale pour l'organisation de loisirs, d'activités et de manifestations culturelles, éducatives, récréatives et sportives;
- l'organisation de manifestations destinées aux étrangers dans le cadre d'un échange culturel en vue de la promotion culturelle et sociale des étrangers;
- la participation des étrangers à la vie de la communauté locale.

Art. 3. La commission comprend des membres luxembourgeois et des membres étrangers. Sa composition est paritaire, le nombre total minimum étant de six membres. La commission comprend autant de membres suppléants que de membres effectifs. Les membres de la commission sont désignés par le conseil communal.

Les représentants luxembourgeois sont choisis de façon à ce qu'il y ait au moins un membre du conseil communal et au moins un représentant qui ne fait pas partie du conseil communal. Ils doivent être majeurs, de nationalité luxembourgeoise, jouir des droits civils et politiques et avoir leur résidence sur le territoire de la commune.

Les représentants des étrangers sont choisis en tenant compte de l'importance des différentes communautés d'étrangers parmi les étrangers majeurs résidant depuis au moins une année dans la commune.

Art. 4. La commission est renouvelée à la suite des élections communales et dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus.

Le mandat des membres de la commission est renouvelable.

Le mandat individuel d'un représentant des étrangers prend fin, en dehors du cas de décès ou de démission, dès que l'intéressé cesse de résider sur le territoire de la commune ou qu'il acquiert la nationalité luxembourgeoise.

Art. 5. Le conseil communal désigne le président de la commission, qui doit être membre du conseil communal. Il désigne le vice-président de la commission parmi les membres de la commission qui représentent les étrangers, sur proposition des représentants étrangers.

Un fonctionnaire communal à désigner par le collège échevinal assume les fonctions de secrétaire de la commission; il n'a que voix consultative.

Art. 6. Le bourgmestre, ou l'échevin par lui délégué, peut assister aux réunions de la commission avec voix délibérative; dans ce cas il préside la commission.

Art. 7. La commission se réunit aussi souvent que l'exige la bonne marche de ses travaux, mais au moins une fois par trimestre. La convocation de la commission est faite par le président. Le président est tenu de convoquer la commission si la majorité des membres en font la demande écrite avec indication de l'ordre du jour.

La convocation est faite par écrit et elle contient l'ordre du jour. Elle doit être adressée aux membres de la commission au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion, le cachet postal faisant foi.

Art. 8. Les réunions de la commission ne sont pas publiques.

Art. 9. La commission ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres n'est pas présente. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. Le secrétaire dresse un procès-verbal des délibérations de la commission.

Le procès-verbal indique les noms des membres ayant participé aux différentes délibérations et énumère les résolutions qui sont prises. Il est signé par le président et contresigné par le secrétaire.

Copie du procès-verbal est remise aux membres de la commission, aux membres du conseil communal et au ministre ayant dans ses attributions le service de l'immigration.

L'administration communale informe les habitants des activités de la commission par les moyens appropriés.

Art. 11. Les membres de la commission ainsi que le secrétaire peuvent toucher des jetons de présence à fixer par le conseil communal, sous l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Art.12. Dans les communes dont la population comprend plus de 20% d'étrangers au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, le conseil communal constitue une commission consultative pour étrangers dans les trois mois qui suivent la mise en vigueur du présent règlement. Le mandat des membres désignés pour faire partie de cette commission expire lors du prochain renouvellement normal de la commission conformément à l'article 4 du présent règlement.

Dans les communes où fonctionne déjà une commission consultative pour étrangers au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, le mandat des membres de cette commission expire au plus tard lors du prochain renouvellement normal de la commission conformément à l'article 4 du présent règlement.

Art.13. Notre Ministre de la Famille et de la Solidarité et Notre Ministre de l'Intérieur sont chargés, [illegible] de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

<u>ANNEXE 14</u> : Guide électoral des dirigeants associatifs portugais de France, réalisé par la Fédération des Associations Portugaises de France – 2000 -

FEDERAÇÃO DAS ASSOCIAÇÕES PORTUGUESAS DE FRANÇA
FEDERATION DES ASSOCIATIONS PORTUGAISES DE FRANCE

Eleições Municipais – França 2001

DOSSIER DE INFORMAÇÃO

Élections municipales en France
Élections au Portugal

Pour une pleine citoyenneté !

Guide électoral

des dirigeants associatifs portugais de France

Quem não vota, não conta !

109 boulevard Henri Barbusse – (F) 78800 HOUILLES
E-mail : fapfass@aol.com

Tél. / Télécopie : (0)1.39.15.47.43
de l'étranger : Tel. / Telefax : +33.1.39.15.47.43

Élections municipales en France 2001
Pour une pleine citoyenneté
QUI NE VOTE PAS, NE COMPTE PAS !

Modalités

Les élections municipales de 2001

Vous ne pouvez vous inscrire que dans votre commune de résidence. L'inscription devra être faite à titre individuelle et sous la base du volontariat.

Qui peut s'inscrire ?

Tous les portugais résidant en France avec :

- ☑ 18 ans avant le 28 février 2001,
- ☑ Résidant en permanence dans la commune et en France depuis plus de 6 mois,
- ☑ Une pièce d'identité en cours de validité.

Comment s'inscrire ?

Dirigez-vous à la mairie de votre commune de résidence, au service des Affaires Électorales, avec les documents suivants :

- ☑ Justificatifs de domicile faisant preuve de votre résidence en France et dans votre commune depuis plus de 6 mois (factures d'EDF/GDF, ou de téléphone, ou feuille d'imposition, ou quittance de loyer),
- ☑ Carte de séjour en cours de validité,
- ☑ Une déclaration sur l'honneur indiquant votre nom et prénoms, votre adresse, la nationalité portugaise et votre pleine jouissance de tous vos droits civiques en France et au Portugal.

Où s'inscrire ?

À la mairie de votre commune de résidence au service des Affaires Électorales, ***avant le samedi 30 décembre 2000*** (attention aux horaires spéciaux pour les fêtes de fin d'année !).

Inscription sur les listes électorales complémentaires

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), _____,
Prénom (en minuscules) et nom de famille (en majuscules)

né(e) le _____ à _____ (Portugal), de nationalité portugaise,
Date de naissance *Lieu de naissance au Portugal*

demeurant _____, à _____,
Adresse complète *Commune de résidence*

déclare sur l'honneur n'avoir jamais été privé(e) du droit de vote ni en France ni au Portugal et jouir de tous mes droits civiques.

Je désire être inscrit(e) sur la liste électorale complémentaire de ma commune pour les élections municipales.

Fait à _____
Commune de résidence

Le _____
Date du jour

Signature :

À présenter avec votre attestation :

- ☐ Un justificatif de domicile
- ☐ Votre carte de séjour

Tampon de l'Association

(votre ville),
(date du jour).

Monsieur le Député-Maire,
Madame le Député-Maire,

Monsieur le Sénateur-Maire,
Madame le Sénateur-Maire,

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

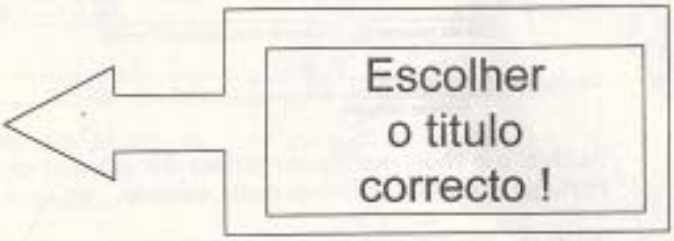

Association portugaise locale, nous vous prions de bien vouloir insérer le texte
ci-joint dans l'édition du prochain journal de notre ville.

Notre association est profondément impliquée dans l'inscription massive des résidents portugais, ressortissants d'un État de l'Union Européenne, sur les listes électorales complémentaires des prochaines échéances pour les municipales de mars de 2001.

L'inscription des portugais et de nos nombreux adhérents sera notre leitmotiv jusqu'au 30 décembre 2000.

Confiant de l'importance que vous attribuez à notre initiative et certains de voir notre article dans la prochaine parution du journal de notre ville, veuillez croire à nos salutations les plus respectueuses.

(NOM et Prénom du/de la Président/e)
(Signature)

<u>ANNEXE 15</u> : Formulaire de demande d'inscription électorale à destination des ressortissants communautaires – Belgique- 2000 -

NF

Modèle de la demande que les citoyens non belges de l'Union européenne établis en Belgique doivent introduire auprès de la commune de leur résidence principale s'ils souhaitent être inscrits sur la liste des électeurs dressée en prévision des élections communales.

Je soussigné(e)

- nom et prénoms : .....
- date de naissance : .....
- adresse : .....
- nationalité (1) : .....

sollicite par la présente, conformément à l'article 1er bis, § 2, de la loi électorale communale, y inséré par la loi du 27 janvier 1999, mon inscription sur la liste des électeurs qui est dressée tous les six ans, en prévision du renouvellement ordinaire des conseils communaux, le 1er août de l'année durant laquelle ce renouvellement a lieu.

J'affirme sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet en Belgique d'une condamnation ou d'une décision entraînant dans mon chef l'exclusion ou la suspension des droits électoraux par application des articles 6 à 9bis du Code électoral.

Je déclare avoir connaissance :

– que si ma demande d'inscription sur la liste des électeurs est agréée (2), je suis tenu(e) de me présenter au scrutin sous peine des sanctions prévues par la loi électorale belge et visées aux articles 207 à 210 du Code électoral, lesquels sont applicables aux élections communales en vertu de l'article 62 de la loi électorale communale coordonnée le 4 août 1932 ;

– que ma demande d'inscription sur la liste des électeurs peut être refusée s'il apparaît :

  - que je n'aurai pas atteint l'âge de dix-huit ans accomplis à la date des premières élections communales suivant la signature de la présente ;
  - qu'à cette date, je tomberai sous l'application des articles 6 à 9bis du Code électoral du chef d'une condamnation ou d'une décision prononcée en Belgique ;

– que même dans le cas où ma demande d'inscription sur la liste des électeurs est agréée, cet agrément pourra faire l'objet d'un retrait si après son octroi,

- je fais l'objet d'une condamnation ou d'une décision prononcée en Belgique, entraînant dans mon chef, par application des articles 6 à 9bis du Code électoral, soit l'exclusion définitive des droits électoraux, soit la suspension, à la date des élections, de ces mêmes droits ;
- il apparaît que je cesse de posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou que j'ai été rayé définitivement des registres de la population en Belgique, soit pour avoir omis de déclarer mon changement de résidence sans que ma nouvelle résidence ait été découverte, soit pour avoir transféré ma résidence à l'étranger ;

– que si ma demande d'inscription est refusée, je bénéficie de la procédure de réclamation et de recours prévue à l'article 1er bis, § 3, de la loi électorale communale, y inséré par la loi du 27 janvier 1999 (3).

Fait à ..... le ..... (4)

(Signature)

– visa du service responsable du casier judiciaire communal

– visa du service de la population (vérification de l'inscription)

Accusé de réception (5)

La demande d'inscription de M. (Mme) ..... (nom et prénoms) a été reçue par le service de la population le ..... (date).

Sceau de la commune Signature du préposé

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du .....

Le Ministre de l'Intérieur,

L. VAN DEN BOSSCHE

Notes (à reproduire au verso ou à annexer au formulaire de demande)

(1) Indiquer ici votre nationalité, parmi celles ci-après énumérées : danoise, allemande, grecque, espagnole, française, irlandaise, italienne, luxembourgeoise, néerlandaise, portugaise, anglaise, autrichienne, finlandaise, suédoise.

(2) Le collège des bourgmestre et échevins vérifie si le demandeur remplit les conditions de l'électorat et lorsque tel est le cas, il lui notifie par lettre recommandée à la poste, sa décision de l'inscrire sur la liste des électeurs. Mention de cette inscription est en outre portée dans les registres de la population.

Les conditions de l'électorat sont les suivantes : posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (cfr. note 1), être âgé de dix-huit ans accomplis, être inscrit aux registres de population de la commune auprès de laquelle la demande est introduite et ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par les articles 6 à 9bis du Code électoral.

Les conditions d'âge et de non-suspension ou de non-exclusion des droits électoraux doivent être remplies au plus tard le jour de l'élection.

(3) Lorsque le demandeur ne remplit pas l'une ou l'autre des conditions de l'électorat, le collège de bourgmestre et échevins de la commune de sa résidence lui notifie par lettre recommandée à la poste, en le motivant, son refus de l'inscrire sur la liste des électeurs.

Dans ce cas, le demandeur peut, dans les dix jours de cette notification, faire valoir ses objections éventuelles par lettre recommandée à la poste adressée au collège des bourgmestre et échevins. Le collège se prononce dans les huit jours de la réception de la réclamation et sa décision est immédiatement notifiée à l'intéressé par lettre recommandée à la poste.

Si le collège des bourgmestre et échevins maintient sa décision de refus, le demandeur peut interjeter appel de cette décision devant la Cour d'appel dans un délai de huit jours à compter de la notification visée à l'alinéa précédent.

L'appel est introduit par une requête remise au procureur général près la Cour d'appel. Celui-ci en informe aussitôt le collège des bourgmestre et échevins de la commune concernée.

Les parties disposent d'un délai de dix jours à dater de la remise de la requête pour déposer de nouvelles conclusions. Ce délai expiré, le procureur général envoie dans les deux jours le dossier, auquel sont jointes les nouvelles pièces ou conclusions, au greffier en chef de la Cour d'appel qui en accuse réception.

Pour le surplus, la procédure devant la Cour d'appel et réglée par les articles 28 à 39 du Code électoral.

Le dispositif de l'arrêt rendu par la Cour d'appel est notifié sans délai et par tous moyens, par les soins du ministère public, au collège des bourgmestre et échevins qui a rendu la décision dont appel et aux autres parties.

Exécution immédiate est donnée à l'arrêt au cas où celui-ci emporte reconnaissance de la qualité d'électeur dans le chef de l'appelant.

Il est statué sur le recours tant en l'absence qu'en la présence des parties. Les arrêts rendus par la Cour d'appel en cette matière sont réputés contradictoires et ne sont susceptibles d'aucun recours.

(4) Les demandes d'inscription sur la liste des électeurs dressée en prévision des élections communales peuvent être introduites à tout moment, sauf durant la période qui s'écoule entre le jour de l'établissement de cette liste (le 1er août de l'année durant laquelle le renouvellement ordinaire des conseils communaux a lieu) et le jour de l'élection en prévision de laquelle ladite liste est établie. Dès le lendemain du jour de l'élection, elles peuvent à nouveau être introduites.

De même, à tout moment, sauf durant la période visée à l'alinéa précédent, toute personne qui a été agréée en qualité d'électeur peut déclarer par écrit auprès de la commune où elle a établi sa résidence principale, renoncer à cette qualité.

L'agrément en qualité d'électeur reste valable aussi longtemps que l'intéressé continue à réunir les conditions de l'électorat et n'a pas renoncé à sa qualité d'électeur, quelle que soit la commune de sa résidence en Belgique.

Si après avoir été agréé en qualité d'électeur, le citoyen non belge de l'Union européenne a déclaré par écrit auprès de la commune de sa résidence principale, renoncer à cette qualité, il ne peut réintroduire une nouvelle demande d'agrément comme électeur qu'après les élections communales en prévision desquelles il avait été inscrit en ladite qualité.

(5) L'accusé de réception de la demande est détaché par le préposé de l'administration communale et est remis au demandeur, après avoir été dûment daté et signé et estampillé du sceau de la commune.

<u>ANNEXE 16</u> : Formulaire de demande d'inscription électorale pour les ressortissants communautaires en vue des élections communales luxembourgeoises d'octobre 2005.

Au collège des bourgmestre et échevins
de la commune de .....

<u>Listes électorales pour les élections communales</u>

Demande d'inscription pour ressortissant non-Luxembourgeois de l'Union européenne

Je soussigné(e) .....
(nom patronymique, prénoms)

né(e) le ..... (date) à ..... (localité, pays)

nationalité .....

résidant à .....
(rue, numéro)

L-.....
(localité)

demande à être inscrit(e) sur les listes électorales pour les élections communales.

<u>DECLARATION</u>

Je déclare ne pas être déchu(e) du droit de vote dans mon pays d'origine, resp. que la perte du droit de vote est due aux conditions de résidence imposées par l'Etat d'origine.

J'ai pris connaissance du fait que toute fausse déclaration est susceptible des sanctions prévues à l'article 235 de la loi électorale.

..... (date) ..... (signature)

En application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1979, réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques, l'intéressé(e) est informé(e) qu'en vue d'une gestion rationnelle ses données seront enregistrées sur support informatique.

Dépôt à la commune le: .....

<u>ANNEXE 17</u> : Brochures incitant les ressortissants communautaires à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales de 1999 – Versions française et portugaise – Luxembourg -

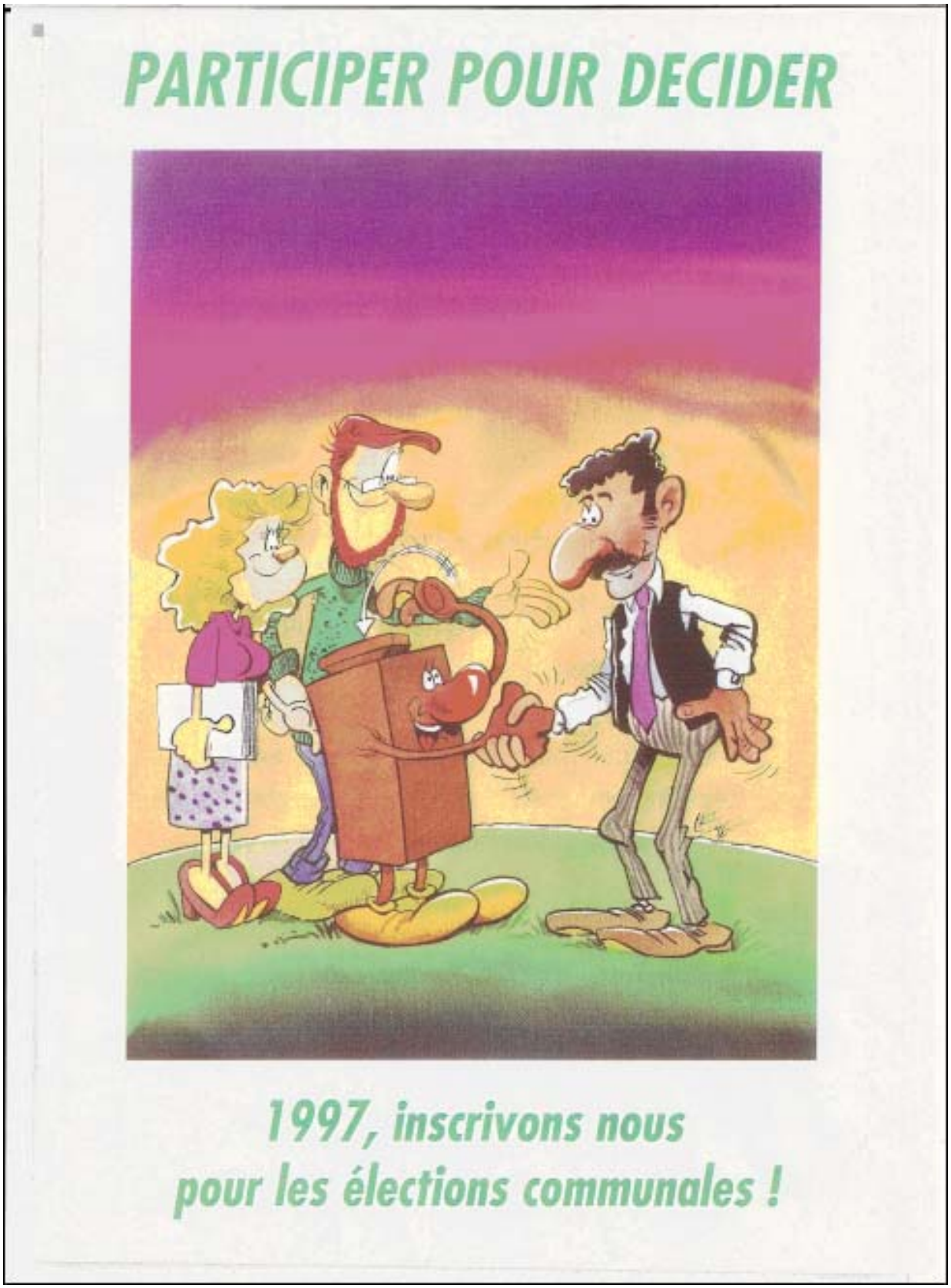

Le droit de vote communal accordé aux citoyens ressortissants des pays de l'Union européenne résulte de l'application du traité de Maastricht qui a institué la citoyenneté européenne. Le Luxembourg a transposé dans sa législation (loi du 28 décembre 1995) les modalités de participation des citoyens de l'Union aux élections communales.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité à tous de développer cette démocratie locale en participant aux élections des membres du conseil communal de notre commune. Le conseil communal est l'organe de décision de la commune. Participer à son élection, c'est prendre part aux décisions qui nous concernent tous!

Ce droit de participation politique a toujours été une revendication du CLAE et des associations qui le composent. S'il est vrai que ce droit n'est aujourd'hui acquis que sous certaines conditions, le CLAE continuera à se battre, pour réduire les délais de résidence, pour éliminer les restrictions encore existantes et pour obtenir le même statut pour les citoyens non-communautaires.

1997 année européenne contre le racisme

CLAE

Comité de Liaison et d'Action des Etrangers

26, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
Tél 29 86 86 Fax 29 86 01

Avec le soutien et la collaboration de la Commission Européenne, du Gouvernement luxembourgeois et des syndicats OGB-L et LCGB.

QUAND S'INSCRIRE ?

Tout de suite et à tout moment de l'année (avant le 31 mars 1998).

Voter, c'est un droit et un devoir civique !

Ne pas voter, c'est laisser d'autres décider à ta place !

Allons nous inscrire à la commune !
Allons nous inscrire à la commune !

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- être **citoyen de l'Union européenne**
- avoir **18 ans**
- **résider au Luxembourg depuis 6 années** au moins, au cours des 7 dernières années

Elections communales
Elections européennes :
des listes électorales différentes

Profitez de cette inscription pour vous inscrire également sur les listes électorales pour les élections européennes en utilisant les mêmes documents !

Allons nous inscrire à la commune !
Allons nous inscrire à la commune !

COMMENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ELECTORALE ?

Vous devez vous présenter à l'administration communale et **fournir les documents suivants :**

- un **document d'identité** en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte de séjour),
- un ou plusieurs **certificat(s) de résidence** justifiant de 6 années de résidence au Luxembourg sur les 7 dernières années (les certificats sont généralement fournis gratuitement par la commune).

Un formulaire pré-imprimé **qu'il vous suffira de compléter** sera mis à votre disposition.

(Cette déclaration formelle précise votre nationalité, votre adresse et que vous n'êtes pas déchu de votre droit de vote dans votre pays d'origine)

Allons nous inscrire à la commune !
Allons nous inscrire à la commune !

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

Les citoyens de l'Union européenne :

- âgés de **21 ans,**
- qui habitent **depuis 6 mois dans la commune,**
- qui résident **au Luxembourg depuis12 années** au moins, au cours des 15 dernières années.

CLAE

Comité de Liaison et d'Action des Etrangers

Le CLAE, fondé en 1985, est une plateforme issue du mouvement associatif étranger. Il s'emploie à promouvoir la participation des non-luxembourgeois à la vie sociale, culturelle et politique du pays. Il est un interlocuteur des pouvoirs publics sur les questions d'intégration des étrangers au Luxembourg. En 1991, le CLAE a constitué le CLAE Services asbl. Cette asbl, grâce au soutien de l'Etat luxembourgeois, offre aux associations, commissions communales consultatives pour étrangers et à tout autre organisme qui stimule les échanges entre étrangers et Luxembourgeois, des services de formation, d'information, d'aide et de soutien aux activités interculturelles.

PARTICIPAR PARA DECIDIR

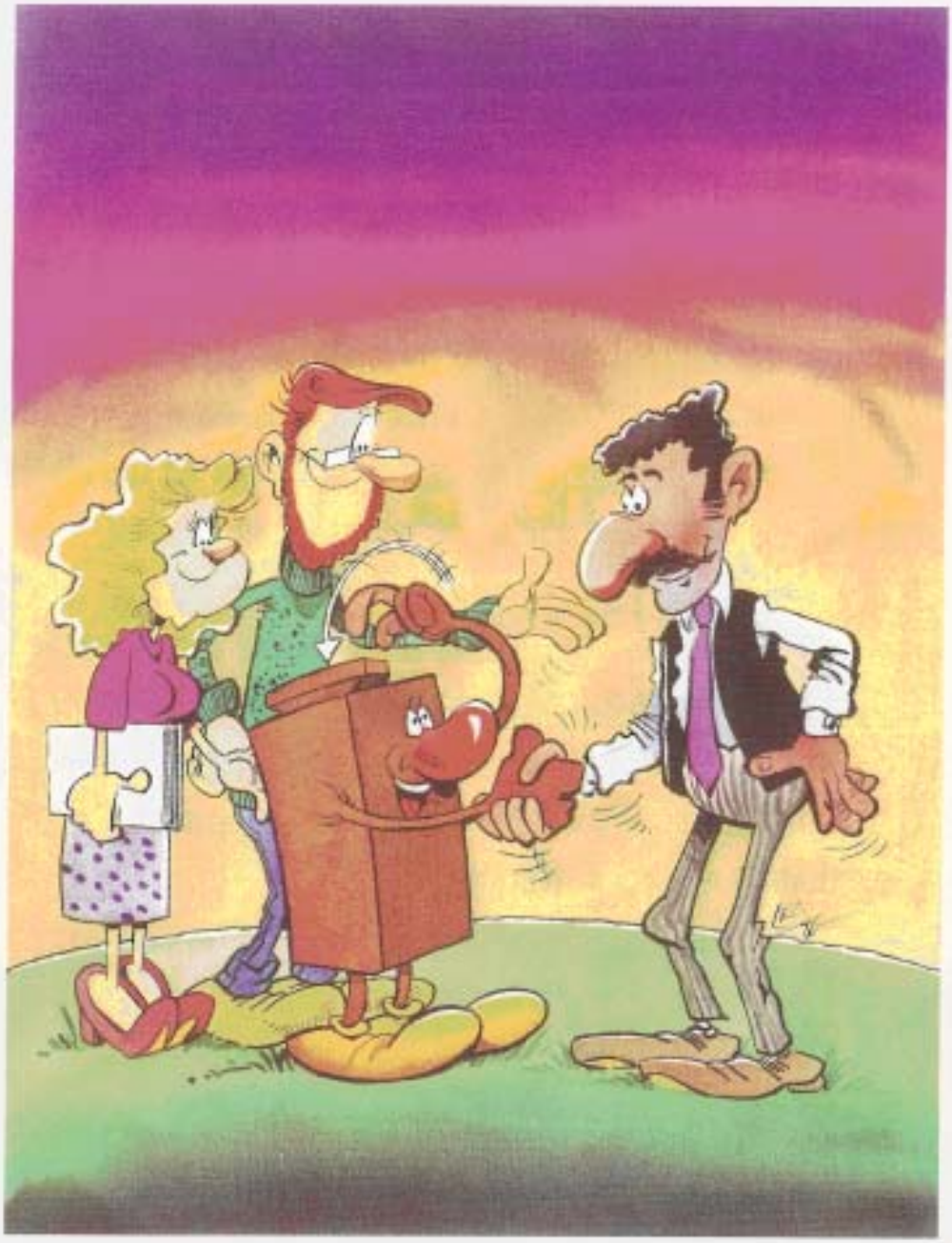

1997, vamos inscrever-nos para as eleições autárquicas !

O direito de voto para os conselhos municipais (Communes) concedido aos cidadãos da União Europeia, resulta da aplicação do tratado de Maastricht que estabelece a cidadania europeia. O Luxemburgo transcreveu para a legislação nacional (lei de 28 de Dezembro de 1995) as modalidades de participação dos cidadãos da União nas eleições autárquicas.

Agora compete a todos nós desenvolver este tipo de democracia local, participando na eleição dos membros do Conselho Municipal da nossa autarquia (Commune). O Conselho Municipal é o orgão de decisão da Câmara Municipal (Commune). Participar na sua eleição, é tomar parte nas decisões que nos dizem respeito a todos!

O direito de participação política foi sempre uma reivindicação do CLAE e das associações que o constituem. Este direito está sujeito a certas condições, mas o CLAE continuará a lutar para reduzir os períodos de residência, eliminar as restrições, e obter o mesmo estatuto para os cidadãos não comunitários.

CLAE

Comité de Liaison et d'Action des Etrangers

26, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
Tel 29 86 86 Fax 29 86 01

Com o apoio e a colaboração da Comissão Europeia, do Governo luxemburguês e dos sindicatos OGB-L e LCGB

QUANDO DEVEMOS INSCREVER-NOS ?

Imediatamente, e durante todo o ano
(até 31 de Março de 1998)

Votar
é um direito
e um dever cívico !

Não votar,
é deixar os outros
decidir por nós !

Vamos inscrever-nos na Câmara Municipal (Commune) !

Vamos inscrever-nos na Câmara Municipal (Commune) !

QUAIS SÃO AS CONDIÇÕES ?

- ser **cidadão da União Europeia**
- ter pelo menos **18 anos**
- **residir no Luxemburgo à pelo menos 6 anos**, no decurso dos ultimos 7

Eleições autárquicas
Eleições europeias :
duas listas diferentes

Quando se inscrever nas listas para as eleições autárquicas, aproveite e inscreva-se também nas listas para as eleições europeias utilizando os mesmos documentos !

Vamos inscrever-nos na Câmara Municipal (Commune) !
Vamos inscrever-nos na Câmara Municipal (Commune) !

COMO INSCREVER-SE NAS LISTAS ELEITORAIS ?

Deve apresentar-se na administração municipal e **fornecer os seguintes documentos:**

- um **documento de identificação** válido (bilhete de identidade, passaporte, "carte de séjour"),
- uma ou várias **certidões de residência** que justifiquem que reside no Luxemburgo à pelo menos 6 anos no decorrer dos ultimos 7 (em geral as certidões são fornecidas gratuitamente pela Câmara Municipal).

Preencher um impresso (fornecido pela Câmara Municipal) onde consta a declaração formal sobre a sua nacionalidade, a sua morada e que não se encontra destituido do direito de voto no seu país de origem.

Vamos inscrever-nos na Câmara Municipal (Commune) !
Vamos inscrever-nos na Câmara Municipal (Commune) !

QUEM PODE SER CANDIDATO ?

Os cidadãos da União europeia :

- maiores de **21 anos,**
- que residam **à mais de 6 meses na autarquia** (commune),
- que residam **no Luxemburgo à pelo menos 12 anos** no decurso dos ultimos 15.

CLAE

Comité de Liaison et d'Action des Etrangers

Fundado em 1985, o CLAE é uma plataforma nascida do movimento associativo dos estrangeiros. Promove a participação dos não Luxemburgueses na vida social, cultural e política no Luxemburgo. É um interlocutor priveligiado junto dos poderes públicos luxemburgueses nas questões de integração dos estrangeiros. Em 1991, O CLAE constituiu o CLAE Services asbl. Esta asssociação, que tem o apoio do Estado Luxemburguês, está ao serviço das associações, comissões consultivas para estrangeiros e a todas as organizações que estimulem as relações entre estrangeiros e luxemburgueses, proporcionando-lhes informação, ajuda e apoio às actividades interculturais e, sobretudo, acções de formação.

<u>ANNEXE 18</u> : Brochures en plusieurs langues, éditées par le CLAE, incitant les ressortissants communautaires à voter aux élections communales de 1999 au Luxembourg.

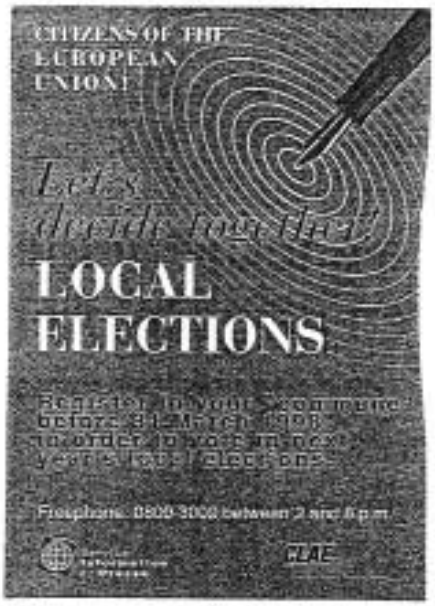

<u>ANNEXE 19</u> : Brochure éditée par le Ministère de l'intérieur à destination des ressortissants communautaires en vue des élections municipales de 2001-France-

CITOYENS EUROPÉENS

VOUS AVEZ LE DROIT

DE VOTER EN FRANCE

Les élections municipales de mars 2001

Les prochaines élections municipales en France auront lieu les 11 et 18 mars 2001.

Les élections municipales se déroulent tous les six ans au suffrage universel. Elles ont pour but de désigner les membres du conseil municipal qui, à leur tour, éliront le maire et ses adjoints.

La citoyenneté européenne

Le traité de Maastricht a institué, pour tous les ressortissants des États membres de l'Union européenne, une citoyenneté européenne qui complète les citoyennetés nationales sans les remplacer.

Cette citoyenneté européenne offre aux ressortissants européens le droit de voter et d'être élus aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, même s'ils n'en possèdent pas la nationalité.

Ainsi, si vous êtes ressortissant allemand, autrichien, belge, britannique, danois, espagnol, finlandais, grec, irlandais, italien, luxembourgeois, néerlandais, portugais ou suédois, vous avez le droit de voter et d'être élu(e) en France, lors des élections municipales de mars 2001, et ainsi mieux participer à la vie de votre commune.

Qui peut voter ?

Si vous décidez de voter pour les élections municipales en France, il vous faut remplir les trois conditions suivantes :

- **être âgé(e) d'au moins 18 ans avant le 1er mars 2001 ;**
- **être domicilié(e) en France ;**
- **et ne pas être privé(e) du droit de vote en France ou dans l'État dont vous avez la nationalité.**

Quand et où s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour voter aux élections municipales de mars 2001, vous devez obligatoirement vous inscrire sur les listes électorales dites complémentaires, ouvertes dans la mairie de votre lieu de résidence en France, même si vous vous êtiez déjà inscrit(e) pour les élections européennes.

Vous devez impérativement vous inscrire avant le 30 décembre 2000.

Pour vous inscrire, que faut-il faire ?

Munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- d'un document prouvant que vous êtes domicilié en France (par exemple l'adresse portée sur une pièce d'identité, sur des factures de téléphone ou d'électricité, ou bien votre avis d'imposition) ;
- d'une attestation sur l'honneur dans laquelle vous indiquerez :
  - votre nationalité,
  - votre adresse en France,
  - que vous n'êtes pas privé(e) du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant.

Inscrivez-vous

impérativement dans votre mairie avant le 30 décembre 2000

<u>ANNEXE 20</u> : Brochure éditée par le Service public fédéral intérieur en vue des élections européennes 2004 – Belgique-

13 JUIN 2004
ELECTIONS EUROPEENNES

Le dimanche 13 juin 2004, les 732 membres du Parlement européen seront élus dans les 25 Etats membres de l'Union européenne.

Les personnes qui résident en Belgique en tant que citoyens non belges d'un Etat membre actuel ou futur de l'Union européenne et qui possèdent l'une des nationalités ci-après indiquées, peuvent participer à l'élection du Parlement européen en Belgique et voter pour des candidats figurant sur des listes belges.

La demande d'inscription sur la liste des électeurs doit s'effectuer au plus tard le 31 mars 2004.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Vous souhaitez davantage d'informations sur les élections européennes ou sur le vote électronique ? N'hésitez pas à vous adresser au service élections de votre administration communale.

Vous pouvez également consulter le site web Elections du Service public fédéral Intérieur :

www.elections.fgov.be

Service public fédéral Intérieur
Direction des Elections et de la Population
Boulevard Pachéco 19 – boîte 20
1010 BRUXELLES
Pop.bev@rrn.fgov.be

13 JUIN 2004
QUI PEUT VOTER LE 13 JUIN 2004 ?

Pour participer à cette élection en tant que citoyen européen, vous devez réunir quatre conditions, à savoir :

1° Posséder la nationalité d'un Etat membre actuel ou futur de l'Union européenne
2° Avoir une résidence principale dans une commune belge
3° Etre âgé d'au moins 18 ans
4° Etre inscrit sur la liste des électeurs.

1. Nationalité

Pour pouvoir voter, vous devez avoir la nationalité d'un des 24 pays suivants : **Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie ou Suède.**

Les personnes qui possèdent la nationalité belge outre l'une de ces 24 nationalités sont considérées comme Belges et participent par conséquent à l'ensemble des élections belges. Les citoyens des Etats membres ou des futurs Etats membres de l'Union européenne peuvent participer à cette élection.

2. Résidence

Vous devez en outre être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de votre commune de résidence en Belgique. Cette condition doit être remplie **au plus tard le 1er avril 2004**.

Les fonctionnaires européens et leur famille ne sont en règle générale pas inscrits au registre de la population. Pour ces personnes et leur famille, il suffit de faire l'objet d'une mention au registre de la population de la commune belge où elles ont leur résidence principale.

13 JUIN 2004
QUI PEUT VOTER LE 13 JUIN 2004 ?

3. Age et non exclusion ou suspension des droits électoraux

Pour pouvoir voter, vous devez ensuite être âgé d'au moins 18 ans au 13 juin 2004, jour du scrutin, ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par la loi belge et ne pas avoir été déchu de votre droit de vote dans votre Etat d'origine par l'effet d'une décision individuelle en matière civile ou pénale.

Les personnes qui atteignent l'âge de dix-huit ans au plus tard le 13 juin 2004 peuvent aussi être inscrites comme électeurs.

4. Liste des électeurs

Vous devez enfin être inscrit sur la liste des électeurs de la commune. Vous compléterez à cette fin une demande d'inscription sur cette liste (formule C/1) que vous pouvez obtenir auprès de l'administration communale de votre résidence principale.

Il convient que vous déposiez le formulaire complété à la maison communale pour le 31 mars 2004 au plus tard.

En échange, vous recevrez un accusé de réception. L'administration communale examinera votre demande sur la base des éléments que vous aurez indiqués sur ledit formulaire.

Si vous êtes agréé comme électeur par le Collège des bourgmestre et échevins, vous recevrez un avis officiel de la commune.

Vous devez voter dans la commune belge qui vous a inscrit. Attention : vous ne pourrez plus participer aux élections européennes dans votre pays d'origine.

Peut-être avez vous déjà introduit une demande d'inscription sur la liste des électeurs dans le passé (pour les élections européennes du 13 juin 1999, par exemple). Si vous avez été agréé comme électeur à l'époque, vous ne devez plus introduire de nouvelle demande (pour autant que vous réunissiez toujours les autres conditions d'électorat).

Le vote est obligatoire en Belgique. Dès que votre inscription sur la liste des électeurs aura été agréée, vous serez en conséquence légalement tenu de vous rendre aux urnes le 13 juin 2004.

<u>ANNEXE 21</u> : Brochure éditée par le CLAE au Luxembourg en vue des élections européennes 1994

ELECTIONS EUROPEENNES
1994

Citoyens communautaires, inscrivez-vous sur les listes électorales auprès de votre commune jusqu'au 28 février

CLAE - Comité de Liaison et d'Action des Etrangers
10, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg Tél.: 43 83 33 Fax.: 43 08 71

Pour devenir électeur au Luxembourg

Il faut:
1) être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne;
2) être âgé(e) de dix-huit ans accomplis au 1er janvier 1994;
3) jouir des droits civils et politiques;
4) être domicilié(e) au Grand-Duché au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale et y résider depuis cinq années au moins au cours des six dernières années (exception possible pour les anglais ou les irlandais - renseignez-vous auprès du CLAE ou à votre commune!);
5) se présenter auprès de votre commune avec un ou plusieurs certificats de résidence *, un document d'identité et y remplir une déclaration demandant l'inscription sur la liste électorale.

Attention

- * le certificat de résidence est obtenu auprès de la commune. Si vous n'avez pas déménagé dans une autre commune au cours des cinq dernières années vous n'aurez à aller que dans votre commune de résidence; sinon vous devrez produire plusieurs certificats jusqu'à totaliser 5 années de résidence.
- la demande d'inscription doit être faite **jusqu'au 28 février inclus.**

Pour tout renseignement adressez-vous au CLAE (tél.: 43 83 33) permanence téléphonique "spéciale élections" jusqu'au 28 février (de 16h.00 à 19h.00 du lundi au jeudi et de 16.00 à 21.00 le vendredi)

Déclaration des partis politiques luxembourgeois

Les partis politiques luxembourgeois:

- soulignent l'importance des élections européennes,
- considèrent la participation des non-luxembourgeois comme un élargissement de la démocratie,
- invitent les citoyens de l'Union à répondre positivement à cette offre en s'inscrivant sur les listes électorales de leur commune, dans les conditions prévues par la loi, jusqu'au 28 février 1994,
- sont convaincus que la mise en œuvre du droit de vote des étrangers aux européennes contribuera à un rapprochement supplémentaire entre luxembourgeois et non-luxembourgeois.

Cette déclaration a été signée par:

Jean-Claude Juncker - Président du Parti Chrétien Social
Ben Fayot - Président du Parti Ouvrier Socialiste
Charles Goerens - Président du Parti Démocratique
Jean Gebhardt - Représentant du Groupe Alternativ Partei
Jupp Weber - Président du Groupe Lénk - ökologesch Initiativ
Alexis Bisdorff - Président du Parti Communiste Luxembourgeois

VOTONS AU LUXEMBOURG

Les élections européennes du 12 juin 1994 seront les premières à mériter véritablement leur nom: pour la première fois tous les citoyens de l'Union pourront voter ensemble.
L'électeur communautaire pourra exercer son droit de vote soit dans l'Etat membre de résidence, soit dans l'Etat membre d'origine.
A partir de maintenant, un européen ne sera plus un étranger au Luxembourg mais un citoyen, à condition qu'il décide d'exercer ses droits au Grand-Duché où il pourra choisir parmi les luxembourgeois et étrangers proposés sur les listes des candidats.
Le Parlement Européen deviendra finalement le représentant de tous les citoyens européens.

Allons nous inscrire à la commune!
Votons au Luxembourg!

Le Parlement européen a insisté pour que la Commission européenne et les états membres organisent une campagne de sensibilisation et d'information sur "les élections européennes et la participation des citoyens de l'Union à la prise de décision au niveau européen".

Le CLAE invite tous les citoyens de l'Union résidents au Luxembourg à s'inscrire sur les listes électorales.

Nous devons encourager tous les citoyens de l'Union à s'inscrire sur les listes.
Malgré la crise, l'unité européenne doit progresser, elle est la garantie de notre avenir.

Votons au Luxembourg!
Allons nous inscrire à la commune!

A nos amis Luxembourgeois, nous disons **"jouez le jeu"**, il s'agit d'un processus démocratique qui ne peut qu'enrichir le pays.
A nos concitoyens de l'Union, nous disons **"jouez le jeu"**, parce que participer aux élections, c'est participer à la vie du pays où nous vivons.
Aux partis politiques luxembourgeois, nous disons **"jouez le jeu"**, en faisant participer des non-nationaux dans vos listes. Votre rôle est essentiel pour la formation d'une conscience européenne et pour l'intégration harmonieuse de tous les citoyens au sein de l'Union.

Allons à la commune!
Inscrivons-nous sur les listes électorales!

VOTIAMO IN LUSSEMBURGO

Le elezioni europee del 12 giugno 1994 saranno le prime a meritare veramente il loro nome; per la prima volta i cittadini dell'Unione potranno votare insieme. I cittadini europei potranno esercitare il loro diritto di voto nel loro paese di origine oppure nel loro paese di residenza.
Un cittadino dell'Unione non sarà più uno straniero in Lussemburgo, ma un cittadino a tutti gli effetti a condizione che decida di esercitare i suoi diritti in Lussemburgo dove potrà scegliere tra i candidati, stranieri e lussemburghesi, proposti dai partiti locali.
Il Parlamento Europeo diventerà finalmente il rappresentante di tutti i cittadini dell'Unione.

Andiamo ad iscriverci al comune! Votiamo in Lussemburgo!

Il Parlamento Europeo ha insistito affinché la Commissione Europea e gli stati membri organizzino una campagna di informazione e di sensibilizzazione su "le elezioni europee e la partecipazione dei cittadini dell'Unione alla presa di decisione a livello europeo"

Il CLAE invita quindi tutti i cittadini dell'Unione residenti in Lussemburgo ad iscriversi sulle liste elettorali.

Dobbiamo combattere l'astensione con tutti i mezzi e incoraggiare tutti i cittadini dell'Unione a iscriversi sulle liste. Malgrado la crisi, l'Unità europea deve progredire, essa è garante del nostro avvenire.

Votiamo in Lussemburgo! Andiamo ad iscriverci presso il comune!

Ai nostri amici lussemburghesi possiamo dire **"state al gioco"**, si tratta di un allargamento della democrazia che non può che arricchire il paese.
Ai nostri concittadini dell'Unione possiamo dire **"state al gioco"** perché partecipare alle elezioni vuol dire partecipare alla vita del paese che ci ospita.
Ai partiti politici lussemburghesi possiamo dire **"state al gioco"**, facendo partecipare dei non lussemburghesi sulle vostre liste. Il vostro ruolo è essenziale per la formazione di una coscienza europea e per l'integrazione armoniosa di tutti i cittadini nell'Unione.

Andiamo al comune! Iscriviamoci tutti sulle liste elettorali!

VOTEMOS NO LUXEMBURGO

As eleições europeias de 12 de Junho de 1994 serão as primeiras a merecerem verdadeiramente o seu nome; pela primeira vez todos os cidadãos da União Europeia poderão votar juntos. O eleitor comunitário poderá exercer o seu direito de voto no país de residência ou no país de origem.
A partir de agora, um europeu não será mais um estrangeiro no Luxemburgo, mas um cidadão, na condição em que decida exercer os seus direitos no Grão-Ducado do Luxemburgo onde poderá escolher entre os candidatos Luxemburgueses e estrangeiros propostos nas listas luxemburguesas. O Parlamento Europeu será finalmente o representante de todos os cidadãos europeus.

Vamos inscrever-nos à comuna ! Votemos no Luxemburgo!

O Parlamento Europeu insistiu com a Comissão Europeia e os Estados-Membros para que estes organizem uma campanha de sensibilização e de informação sobre " As eleições europeias e a participação dos cidadãos da União Europeia na tomada de decisão a nível europeu".

O CLAE convida todos os cidadãos da União Europeia residentes no Luxemburgo a inscrever-se nas listas eleitorais.

Devemos combater a abstenção por todos os meios e encorajar todos os cidadãos da União Europeia a inscreverem-se nas listas. Apesar da crise, a União Europeia deve progredir, ela é a garantia do nosso futuro.

Votemos no Luxemburgo! Vamos à comuna inscrever-nos !

Aos nossos amigos Luxemburgueses, dizemos **cooperem**, trata-se de um processo democrático que só enriquece o país.
Aos nossos concidadãos da União, dizemos **cooperem**, porque participar nestas eleições, é participar na vida do país onde vivemos.
Aos partidos políticos, dizemos **cooperem**, fazendo participar os não-nacionais nas vossas listas. A vossa função é essencial na formação de uma consciência europeia e na integração harmoniosa na União de todos os cidadãos.

Vamos à comuna inscrever-nos nas listas eleitorais !

<u>ANNEXE 22</u> : Brochure franco-portugaise diffusée par le CLAE en vue des élections communales 2005 – Luxembourg-

Direitos dos cidadãos residentes

Transportes públicos e escolares, aulas de apoio escolar, conservação das estradas e espaços públicos, bibliotecas, habitação social, etc. Como residentes, todos são confrontados com estas questões que lhes dizem directamente respeito e têm por certo necessidades e reivindicações que queiram que sejam ouvidas. É o seu autarquia que tem competências nestes assuntos e ajuda em muitos outros (ver abaixo).

Ao votar nas eleições autárquicas, poderá influenciar directamente as decisões dos políticos da sua autarquia e pressioná-los para a melhorar situações que o preocupem. **Votar é uma das formas de agir.**

A sua actividade na vida social, cultural e económica do Grão-Ducado do Luxemburgo manifesta-se de numerosas maneiras, quer como membro de uma associação cultural, desportiva ou de país de origem, como membro de um sindicato, de um comité de bairro, de um comité de organização de festas, através da participação nas manifestações e petições às autoridades, certamente como trabalhador mas principalmente como residente.

A sua participação na vida deste país, o exercício dos seus direitos enquanto cidadão residente, poderão igualmente exercer-se eficazmente graças ao voto, sendo importante que este direito não seja negligenciado, proporcionando à classe política a oportunidade de poder representar todos os cidadãos residentes. Se reside no Luxemburgo há pelo menos 5 anos (independentemente do país de origem), **deverá inscrever-se nos cadernos eleitorais junto da sua autarquia antes do dia 31 de Março de 2004, para poder exercer o seu direito de voto.**

Em algumas das competências da autarquia:

O ensino pré-escolar, pré-escolar e primário, o apoio escolar, os cursos na língua materna, obrigatórios ou gratuitos, a permanência na escola durante todo o dia, os transportes escolares, os apoios financeiros e estudantes, etc.

Bibliotecas, subsídios e apoios diversos às associações, centros culturais, actividades culturais, cursos de línguas, consultórios da juventude, etc.

Construção e disponibilização na habitação social, apoios à habitação, novos alinhamentos, lazer, litígios entre proprietários e inquilinos, conservação dos lugares de culto, etc.

Polícia, regulamentação do trânsito, autorizações diversas, funcionamento dos serviços consulares autárquicos, boletim autárquico, etc.

Saneamento público, higiene, supervisão das condições de habitação, rede de distribuição de água, rede de electricidade*, conservação das estradas, pavimentação, serviços públicos, instalações desportivas, serviços para do Estado, serviço social, bairros das autarquia, estacionamento, etc.

Eleições autárquicas

A lei de 22 de Fevereiro de 2003 permite que as pessoas de nacionalidade estrangeira se tornem eleitores na autarquia onde residam no Luxemburgo. Poderão votar nas eleições autárquicas, não perdendo o direito de voto na autarquia do país de origem.

Quais as condições para se tornar eleitor?

- ter 18 anos à data das eleições; os jovens que ainda não tenham atingido a maioridade, mas que a terão atingido na altura das eleições em Outubro de 2005, podem igualmente inscrever-se;
- residir no Grão-Ducado de Luxemburgo há pelos menos 5 anos na altura da inscrição;
- inscrever-se nos cadernos eleitorais (se tiver nacionalidade luxemburguesa, não necessita inscrever-se, será automaticamente inscrito na lista eleitoral da sua autarquia)

Como proceder à inscrição?

Deverá apresentar-se na sua autarquia com os seguintes documentos:
- Um documento de identidade válido (bilhete de identidade ou passaporte ou cartão de residência);
- Uma ou várias certidões de residência que provem um total de 5 anos de residência no Grão-Ducado do Luxemburgo no momento da inscrição.

ATENÇÃO!

- Tem apenas até ao dia 31 de Março de 2004 para se inscrever. Depois desta data, não poderá votar para as eleições de 2005.
- Se tiver nacionalidade luxemburguesa não terá necessidade de se inscrever, estando automaticamente inscrito nos cadernos eleitorais da sua autarquia.

Informações: tél. 29 86 86 1
www.clae.lu
www.gouvernement.lu

This leaflet also exists in English
Dieses Faltblatt ist ebenfalls auf Deutsch erhältlich

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CLAE

RESIDENTES ESTRANGEIROS:
ELEIÇÕES AUTÁRQUICAS
OUTUBRO DE 2005

VOTAR PARA AGIR
AGIR PARA VOTAR

Inscreva-se na sua autarquia até 31 de Março de 2004!

<u>ANNEXE 23 :</u> Fiche éditée par le CLAE pour expliquer aux étrangers la procédure de vote pour les élections communales de 2005 – Luxembourg -

Comment vote-t-on ?

Si tu t'es inscrit sur la liste électorale avant le 31 mars 2004, tu recevras par courrier, quelques jours avant les élections, une convocation pour te rendre aux urnes. Cette convocation te précisera l'adresse, les horaires du bureau de vote ainsi que les modalités.

Dessin : Nuria Montero

Le 9 octobre, tu te rends au bureau de vote muni de ta carte de convocation. Selon la commune où tu habites, tu voteras soit selon le système de la représentation proportionnelle, soit selon le système de la majorité absolue.

Si tu votes d'après le système de la représentation proportionnelle,
tu seras en présence de listes de candidats proposés par les partis politiques.
Tu auras autant de voix qu'il y a de conseillers à élire dans ta commune.
Pour voter, tu as 3 possibilités :
1) Tu peux soit voter pour la liste,
dans ce cas, tu noicis le cercle en tête de la liste.

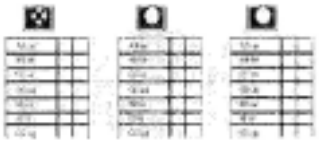

2) tu peux soutenir le ou les candidats que tu préfères sur une même liste. Dans ce cas, tu inscris 1 ou 2 croix dans les cases à la suite des noms des candidats.
Ne donne pas plus de voix qu'il n'y a de candidats sinon ton bulletin sera nul !

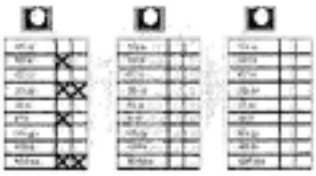

3) tu peux soutenir le ou les candidats que tu préfères sur plusieurs listes. Dans ce cas, tu inscris 1 ou 2 croix dans les cases à la suite des noms des candidats.
Ne donne pas plus de voix qu'il n'y a de candidats sinon ton bulletin sera nul !

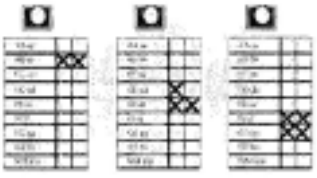

Si tu votes d'après le système de la majorité absolue,
Tu auras autant de voix qu'il y a de conseillers à élire.
Tu donnes 1 ou 0 voix par candidat.
Ne donne pas plus de voix qu'il n'y a de candidats sinon ton bulletin sera nul !

<u>ANNEXE 24</u> : Brochure éditée par le CIDEM en vue des élections européennes de 2004 – France -

ES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

imanche 13 Juin 2004 : lors des prochaines élections
uropéennes vous désignerez les 78 représentants français au
rlement européen.

s députés européens sont élus pour cinq ans au suffrage
niversel direct. Pour la première fois, l'élection aura lieu dans le
dre de huit circonscriptions regroupant les régions :
ord-Ouest (12 sièges), Ouest (10 sièges), Est (10 sièges),
ud-Ouest (10 sièges), Sud-Est (13 sièges), Centre-Massif Central
sièges), Ile-de-France (14 sièges) et Outre-Mer (3 sièges).

OUR VOTER EN FRANCE

Pour voter, il est obligatoire d'être inscrit sur
les listes électorales.

Pour être inscrit sur les listes électorales, il faut :
• être âgé(e) d'au moins 18 ans au plus tard
le 29 février 2004
• ne pas être privé(e) du droit de vote en France
et dans l'Etat dont vous avez la nationalité
• résider en France, ou payer un impôt communal
depuis au moins 5 ans

RESSORTISSANTS DE L'UNION
UROPÉENNE ET DES 10 ÉTATS
DHÉRENTS

e traité de Maastricht a institué, pour tous les ressortissants
es Etats membres de l'Union européenne, une citoyenneté
uropéenne qui complète la citoyenneté nationale sans la
mplacer.

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de vote
t d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'Etat
membre où il ou elle réside, dans les mêmes conditions que les
ressortissants de cet Etat." (article II-39 du Traité)

Si vous êtes ressortissant(e) de l'Union européenne (allemand,
autrichien, belge, danois, espagnol, finlandais, grec, irlandais,
italien, luxembourgeois, néerlandais, portugais, britannique,
ou suédois)

Si vous êtes ressortissant(e) d'un Etat adhérent (Chypre,
Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne,
Slovénie, Slovaquie ou République tchèque).

ous avez le droit de voter.
Vous avez 23 ans ou plus, vous pouvez également être candidat.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes ressortissant(e) de l'Union européenne

Pour voter aux élections européennes du 13 juin 2004, vous devez obligatoirement vous inscrire sur les listes électorales dites complémentaires, ouvertes dans la mairie de votre lieu de résidence en France, même si vous étiez déjà inscrit(e) pour les élections municipales de 2001.

Dans tous les cas, munissez-vous :
• d'une pièce d'identité en cours de validité
• d'un document prouvant que vous êtes domicilié en France
(facture de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition...)
• d'une déclaration écrite indiquant votre nationalité, votre adresse en France, précisant que vous bénéficiez du droit de vote dans l'Etat dont vous ressortissant(e), et que vous n'exercez votre droit de vote qu'en France.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2003.

Si vous êtes ressortissant(e) d'un Etat adhérent à l'Union européenne le 1er mai 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie ou République tchèque)

Vous avez jusqu'au 15 avril 2004.

L'association Civisme et DEMocratie - CIDEM regroupe aujourd'hui 11 associations* très diverses par leur champs d'actions et leurs origines, unies sur la même volonté de contribuer à l'approfondissement de citoyens autonomes, solidaires et responsables. Il s'est fixé pour but de revitaliser le civisme et dynamiser la démocratie.

* Association 400 Avenir Jeunes, Centre Français pour l'UNICEF, Confédération des MJC de France, Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, Francas, Ligue de l'enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement, MRJC, Scouts de France.

Civisme et Démocratie, 16, Bd Jules Ferry 75011 Paris
www.cidem.org cidem@cidem.org

civisme et démocratie

Union Européenne

L'Europe des 25,
c'est l'Europe
qui grandit.

2004, UNE ANNÉE DÉCISIVE
POUR L'EUROPE

EN 2004, L'UNION EUROPÉENNE VA VIVRE DES ÉCHÉANCES POLITIQUES IMPORTANTES :

l'adhésion de 10 nouveaux pays le 1er mai 2004
l'élaboration d'un projet de Constitution pour l'Europe
les élections européennes le 13 juin 2004.

LE VISAGE DE L'EUROPE DES 25 AU 1er MAI 2004

Le 1er mai 2004, l'Europe des 15 deviendra l'Europe des 25. Elle représentera 3 909 710 km² avec 453 millions d'habitants.

La date de 2007 est envisagée pour l'adhésion de la Bulgarie et la Roumanie.

En décembre 2004, le Conseil européen décidera si les négociations avec la Turquie doivent s'ouvrir.

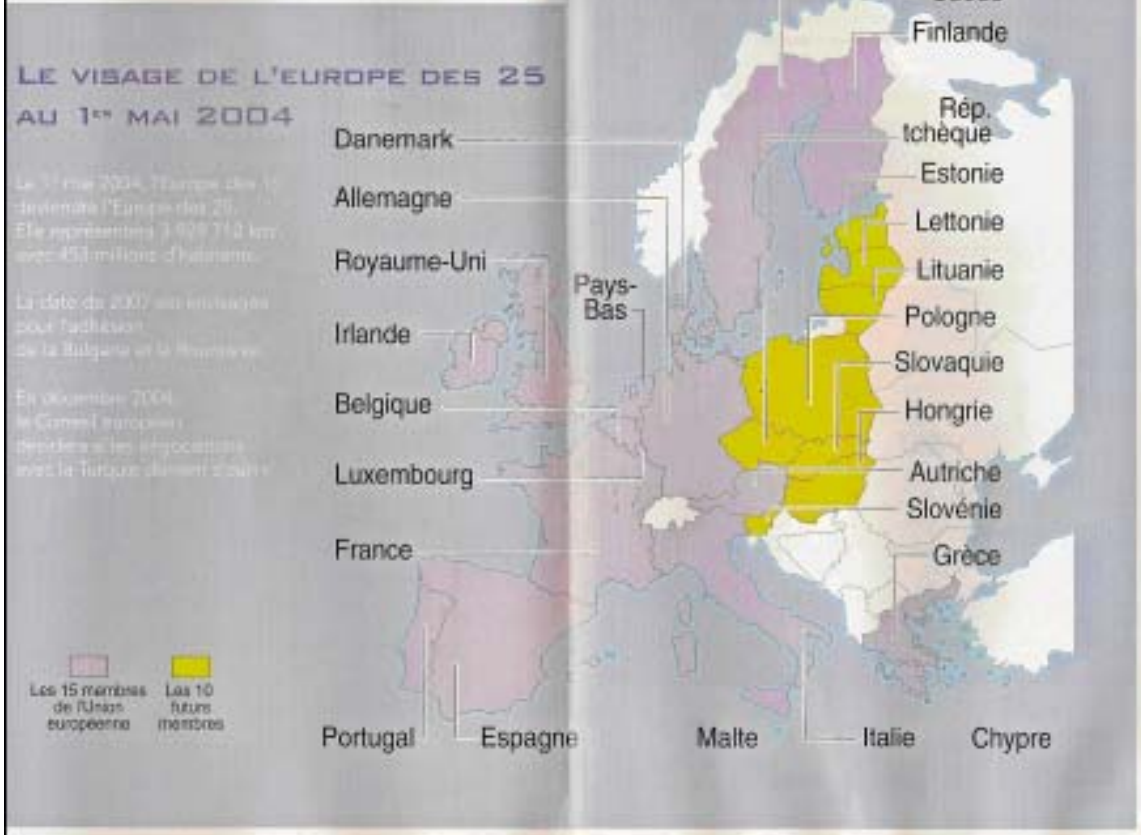

L'ÉLARGISSEMENT : L'EUROPE DES 25

Le processus d'élargissement a été lancé en 1993 par le Conseil européen de Copenhague, qui a défini des critères d'adhésion précis et exigeants (politiques, économiques et institutionnels). Le 1er mai 2004, l'Europe sera officiellement composée de 25 pays.

UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE

La Convention pour l'avenir de l'Europe a été chargée d'élaborer un projet de Constitution européenne précisant les principes fondamentaux, les objectifs et les politiques de l'Union européenne.

Le projet de Constitution, adopté par consensus par la Convention, a été remis au Conseil européen le 18 juillet 2003. Il constitue la base de travail de la conférence intergouvernementale (CIG) qui a débuté à Rome le 4 octobre 2003.

Pour entrer en vigueur, le traité constitutionnel devra être ratifié par les 15 Etats membres et par les 10 futurs Etats membres de l'Union, à partir du 1er mai 2004.
En France, la ratification pourra intervenir soit par la voie parlementaire soit par référendum.

ETRE CITOYEN DE L'EUROPE, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Tous les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne sont des citoyens européens.

Acteurs de la vie politique, économique et sociale de l'Union européenne, les citoyens européens bénéficient de nombreux droits :

- circuler et séjourner librement : voyager, s'établir et travailler sans être discriminé en raison de leur nationalité
- voter et être éligible dans l'ensemble des pays de l'Union
- adresser des pétitions au Parlement européen et recourir aux services du médiateur européen
- bénéficier d'une protection diplomatique
- étudier et se former partout en Europe, grâce aux programmes SOCRATES (Erasmus, Lingua, Comenius) et LEONARDO.

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'EUROPE

- du Gouvernement français : www.europe.gouv.fr www.diplomatie.gouv.fr
- du Parlement européen : www.europarl.eu.int
- de la Commission européenne : http://europa.eu.int/comm
- de la Convention : http://european-convention.eu.int/

<u>ANNEXE 25</u> : Brochure éditée par le CIDEM en vue des élections régionales, cantonales et européennes de 2004 – France -

> La majorité, qu'est-ce que cela implique ?

• Vous avez 18 ans ou vous allez atteindre cet âge d'ici le mars 2004. Vous êtes de nationalité française. Vous accédez donc à la majorité civique et politique. Vous devenez ainsi un citoyen de la République.

• Responsable de vos actes, vous êtes aussi désormais responsable de l'avenir collectif, avec tous ceux de votre âge, au même titre que vos aînés.

La carte électorale... c'est encore la meilleure carte quand on a des vœux à exprimer !

Pour pouvoir voter, chacun doit être inscrit sur les listes électorales de son lieu de domicile

Voter :

> c'est exprimer un avis

> c'est prendre part à la vie démocratique de son pays

> c'est affirmer un choix

> c'est être citoyen !

L'association Civisme et Démocratie - CIDEM - regroupe aujourd'hui 11 associations* très diverses par leur champ d'actions et leurs origines, unies par la même volonté de contribuer à l'épanouissement de citoyens autonomes, solidaires et responsables. Il s'est fixé pour but de revitaliser la civisme et dynamiser la démocratie.

Les associations du CIDEM représentent plus de 4 millions de membres et 50 000 implantations locales qui agissent pour l'esprit civique et la promotion de la citoyenneté.

*Animafac, ATD Quart Monde, Comité Français pour l'UNICEF, Confédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, France Nature Environnement, Ligue des Droits de l'Homme, La Ligue de l'Enseignement, Mouvement rural de Jeunesse Chrétienne, MRAP, Scoutisme français.

Pour connaître toutes les modalités d'inscription sur les listes électorales, connectez-vous au :

www.cidem.org ou www.interieur.gouv.fr.

civisme et démocratie

16, Bd Jules Ferry 75011 Paris

www.cidem.org www.cidem

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CARTE ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

C'EST ENCORE LA MEILLEURE CARTE QUAND ON A DES VŒUX À EXPRIMER

VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE
POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES
DANS VOTRE MAIRIE

> Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

Pour voter, l'inscription est obligatoire sur la liste électorale du lieu du domicile, de la résidence ou, à défaut, du lieu où l'on acquitte un impôt direct communal depuis au moins 5 ans. Cette inscription permet en outre de recevoir sa carte électorale et de connaître l'adresse de son bureau de vote.

Les prochaines élections sont :

• **les élections régionales,** qui permettent de désigner les membres du conseil régional de votre région, et **les élections cantonales**, qui permettent de désigner les membres du conseil général de votre département, auront lieu les 21 et 28 mars 2004.

• **les élections européennes,** qui permettent de désigner les représentants français au Parlement européen, auront lieu le 13 juin 2004.

> L'inscription d'office

La procédure d'inscription d'office des jeunes de 18 ans a été introduite par la loi du 10 novembre 1997. Elle prévoit normalement que les personnes qui remplissent la condition d'âge ou la rempliront entre la dernière et la prochaine clôture des listes électorales, qui sont de nationalité française et qui jouissent de leurs droits civils et politiques, sont inscrites d'office sur les listes.

Toutefois, il est important de vérifier auprès de la mairie avant le 31 décembre que vous avez été pris en compte au titre de cette procédure.

> Comment s'inscrire ?

Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire avant le 31 décembre 2003 à la mairie de votre nouveau domicile.

Vous avez plus de 18 ans et vous avez omis de vous inscrire avant le 31 décembre.

Si vous n'avez jamais été inscrit(e) sur une liste électorale et que vous effectuez cette démarche après le 1er janvier 2004, votre demande d'inscription à la mairie sera prise en compte, mais elle ne sera effective qu'à compter du 1er mars 2005 dans le cadre de la prochaine révision des listes électorales. Vous ne pourrez donc pas voter pour les élections de 2004. Il faut donc vous inscrire dans votre mairie avant le 31 décembre 2003.

Vous avez eu ou vous aurez 18 ans entre le 1er mars 2003 et le 29 février 2004

Cette période concerne les dates pour lesquelles les listes électorales sont arrêtées. Si vous remplissez la condition d'âge avant le 29 février 2004, vous entrez dans le cadre de l'inscription d'office.

La mairie pourra éventuellement vous demander un justificatif d'identité ou de domicile dans le cadre de cette opération. Vous pourrez également vérifier auprès de votre mairie avant le 31 décembre 2003, que votre inscription est bien prise en compte.

Vous aurez 18 ans entre le 1er mars et les prochaines échéances électorales de 2004.

Si vous atteignez l'âge de 18 ans entre la clôture définitive des listes le 29 février 2004 et la veille de chacun des scrutins prévus en 2004 (cantonales, régionales et européennes), vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales et aurez donc la possibilité de voter.

Si vous n'avez pas reçu de la part de la mairie la notification de votre inscription ou votre carte électorale, un tableau comportant les nouvelles inscriptions sera affiché en mairie et vous permettra de vérifier votre inscription. Si vous constatez que votre nom ne figure pas sur ce tableau, vous avez la possibilité de saisir le tribunal d'instance, dans les dix jours qui suivront l'affichage de ce tableau.

> Où serez-vous inscrit(e) ?

• Vous serez normalement inscrit(e) sur les listes électorales de votre domicile.

• Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial, par exemple parce que vous êtes interne ou étudiant(e), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis au moins six mois au 29 février 2004.

• Si vous êtes ressortissant(e) d'un pays de l'Union Européenne, vous pouvez également demander votre inscription sur les listes électorales pour voter aux élections municipales ou européennes.

> Pour vous inscrire, que faut-il faire ?

Munissez-vous :

Si vous êtes de nationalité française,

✓ d'une pièce d'identité en cours de validité ;

✓ d'un document prouvant que vous êtes domicilié(e) en France (par exemple l'adresse portée sur une pièce d'identité, sur des factures de téléphone ou d'électricité, ou bien votre avis d'imposition).

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, vous devez vous munir en plus,

✓ d'une attestation sur l'honneur dans laquelle vous indiquerez :

- votre nationalité,
- votre adresse en France,
- que vous n'êtes pas privé(e) du droit de vote dans l'Etat dont vous êtes ressortissant,
- que vous n'exercerez votre droit de vote qu'en France (uniquement pour les élections européennes).

<u>ANNEXE 26</u> : Affiche éditée par la CCPL en vue des élections communales 2005 – Luxembourg –

<u>ANNEXE 27</u> : Affiche éditée par la Fédération des Associations Portugaises de France – France – 1998 –

<u>ANNEXE 28</u> : Brochure éditée par *Amitié Portugal Luxembourg* en vue des élections communales 2005.

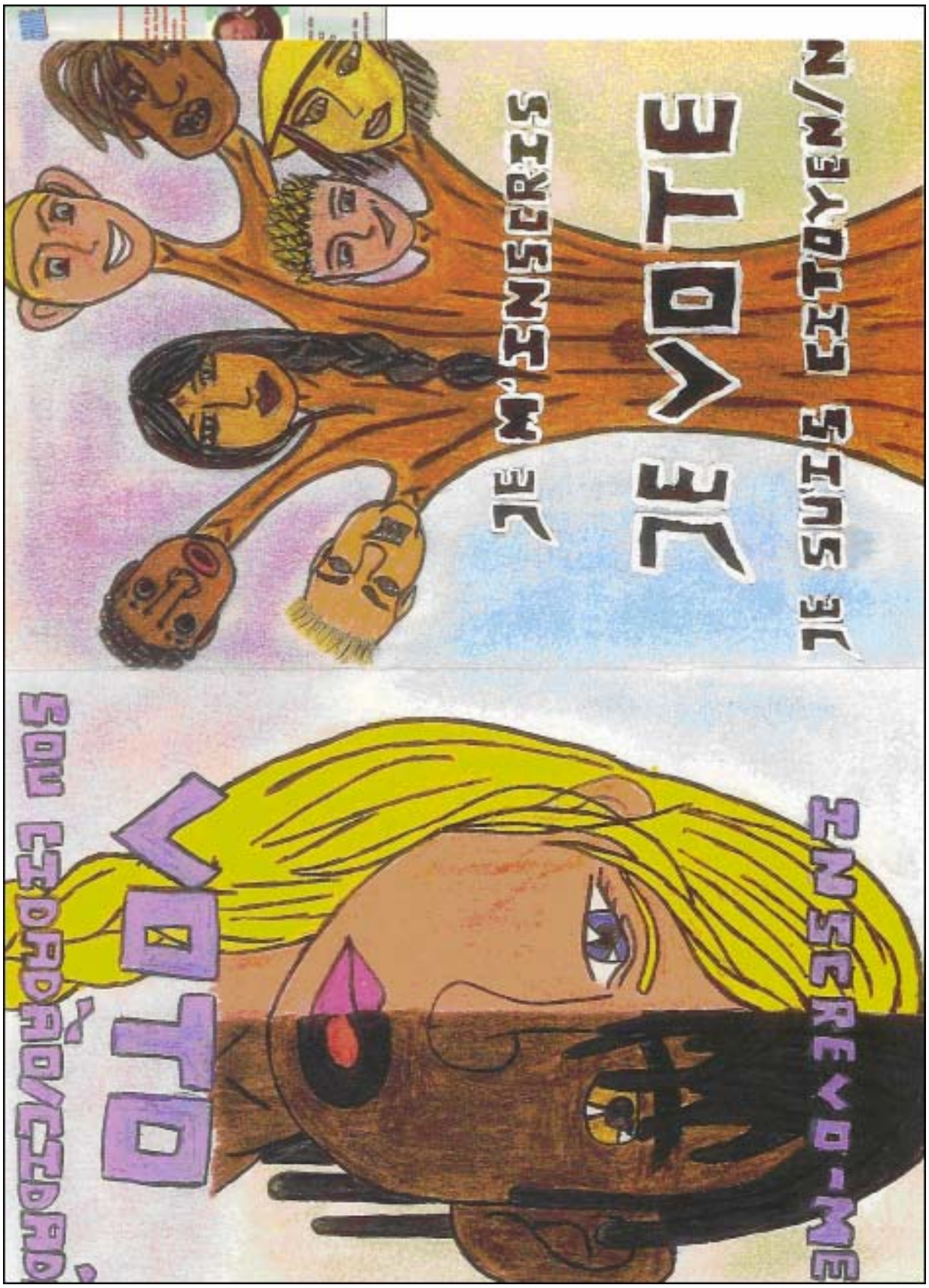

Inscription des étrangers aux élections communales

Quelles sont les conditions ?

être âgé de dix-huit ans accomplis *au jour des élections*

être domicilié légalement au Luxembourg

avoir résidé au Luxembourg pendant 5 années au moins au moment de la demande d'inscription

Quel(s) document(s) fournir à l'administration communale?

un document d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)

certificat(s) de résidence justifiant de 5 années de résidence au Luxembourg

vous aurez également à compléter un formulaire pré-imprimé mis à votre disposition

Inscris-toi jusqu'au 31 mars 2004 dans à ta commune

Si tu as minimum 16 ans et demi lors de l'inscription
tu auras 18 ans le jour des élections

Inscrição dos estrangeiros nas eleições autárquicas

Quais as condições ?

Residir legalmente no Luxemburgo

Ter atingido a idade de 18 anos à data das eleições

Residir no Luxemburgo há pelo menos 5 anos na altura da inscrição

Que documentos apresentar na administração autárquica?

Um documento de identificação válido (Bilhete de identidade, passaporte, "*carte de séjour*")

certidões de residência que provem pelo menos 5 anos de residência no Luxemburgo

Preencher um formulário pré-impresso colocado à sua disposição

Inscreve-te até 31 de Março 2004 no teu município ("commune")

Informations – Informações:
APL Tél.: 4474343-342 – 26 56 16 92
votre commune ou le CLAE 29868-1

<u>ANNEXE 29</u> : Brochure éditée par *Amitié Portugal Luxembourg* à destination des jeunes étrangers en vue des élections communales 2005.

COUPON
A
AFFRANCHIR

Renvoyez le talon à
AMITIE PORTUGAL-LUXEMBOURG
5, av. Marie Thérèse
L-2132 Luxembourg

Tél.: 44743-342 (14h00-17h00)

Le talon réponse pour le concours

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
_____
Date de naissance
_____
Lieu de naissance:
_____
Je me suis procuré(e) ce dépliant
_____
Signature _____

Conditions d'inscription

- être âgé(e) de dix-huit ans au jour des élections le 9 octobre 2005
- être domicilié(e) au G.D. de Luxembourg et y avoir résidé pendant 5 années au moins au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale prévu

A 16 ANS & DEMI AU 31 MARS 2004 :: TU PEUX T'INSCRIRE

Comment s'inscrire?

- Dans ta commune avec la carte d'identité valable, le passeport ou la carte de séjour
- Avec le ou les certificat(s) de résidence qui justifient tes 5 années de résidence au Luxembourg

VOTE MON POTE

POURQUOI S'INSCRIRE

Pour aller voter dans ta commune
Pour jouir de tes droits
Pour faire valoir ta voix
Pour orienter la politique dans ta commune
Pour...

Une maison de je
Un terrain de foot
Une salle culturel
Une autoroute
Un transport publ
...

Exprime toi,
Vote &
Fais ton choix

Une campagne commune de
APL – Tél.: 44743-342
CCPL - Tél.:29 00 75
CLAE - 29 86 86 1
avec le soutien du SNJ et du
Commissariat du Gouvernement
aux Etrangers

<u>ANNEXE 30</u> : Affiche éditée par *Cap Magellan* en vue des élections européennes 2004 – France -

<u>ANNEXE 31</u> : Document diffusé par l'association MAR en 2004 – Belgique-

Ser português aqui!
Viver a cidadania

Guia da Comunidade Portuguesa na Bélgica

BelgaVida
FICHAS

MAR

Escritório de Representação
Bélgica

Caixa Geral de Depósitos

RECENSEAMENTO PARA ELEIÇÕES EM PORTUGAL

RECENSEAMENTO PARA ELEIÇÕES NA BÉLGICA

ELEIÇÕES EM PORTUGAL

ELEIÇÕES NA BÉLGICA

SER PORTUGUÊS AQUI!

A defesa dos nossos interesses, como comunidade, passa por assumirmos direitos e deveres cívicos).

Se não nos assumirmos como uma comunidade interveniente outros o farão, usufruindo assim, e por mérito próprio, dos benefícios que poderiam caber-nos.

A comunidade portuguesa só poderá ser reconhecida e respeitada quando, lado a lado com outras comunidades, existir em termos eleitorais.

Porque um país tem a grandeza dos seus homens...
Manuel Alegre
in "O Canto e as Armas"

Ficha Técnica
Data: Fevereiro 2004
Editor: Mário Cambolango
Edição: MAR
Square Cogghen 19 - 1180 Bruxelles
maractivo@hotmail.com
www.abrasileira.pt/maarte.2160/
GSM 0476 559813
Agradecimento: José Campos, José de Matos, Abel Magalhães
Design: Giz Design
Impressão: Gráfica Central Mealhadense
Tiragem: 3000 ex.
Distribuição: Gratuita

Fichas BelgaVida:
Ser português aqui! Viver a cidadania
Serviços consulares
Ensino de português
Associações e animação cultural
Restaurantes e produtos alimentares
Firmas portuguesas

SER PORTUGUÊS AQUI, E SER CIDADÃO PORTUGUÊS E CIDADÃO EUROPEU!

Ser português aqui passa por vivermos a cidadania europeia, nacional e local.

Na Bélgica a Comunidade Portuguesa quase não existe nos cadernos eleitorais, e como tal não tem condições para se fazer ouvir. Muitas das suas preocupações não são tidas em conta ou são simplesmente esqueecidas.

Cada vez mais é preciso dizer que existimos e afirmar que queremos viver plenamente a nossa cidadania.

Para podermos viver propositas de paz, de progresso e bem estar, é preciso que cada um de nós participe.

Os nossos interesses passam cada vez mais pelas decisões tomadas ao nível Europeu, Nacional e local.

E quem não vota não conta.
Diga que existe.
Recenseie-se.
VOTE

VIVER A CIDADANIA

Ser português aqui passa por assumirmos a cidadania europeia e a participação cívica nacional e local.

Nível Europeu

A nível europeu são tomadas decisões que influenciam de forma decisiva as políticas nacionais e até locais.

A economia, o emprego, a protecção social, a protecção do ambiente, etc. estão sob influência crescente das decisões tomadas a nível da Europa comunitária. Daí que seja fundamental a nossa participação nas eleições para o Parlamento Europeu.

Participar nestas eleições optando por votar nas listas locais é, ao mesmo tempo, afirmar e dignificar a presença da nossa comunidade na Bélgica.

Nível Nacional

A nível nacional nas eleições legislativas votamos para a eleição dos deputados que nos irão representar na Assembleia da República de Portugal.

A fraca participação das comunidades neste acto eleitoral retira aos deputados eleitos pela emigração parte da sua capacidade de intervenção.

Direitos de reforma, assistência médica, equivalência de estudos, escolaridade em língua e cultura portuguesa, apoio ao movimento associativo, apoio ao Conselho das Comunidades Portuguesas, são desafios importantes que os deputados da emigração podem ajudar a resolver.

Também a participação na eleição do representante da Comunidade no Conselho das Comunidades Portuguesas reforça o peso deste órgão consultivo do Governo para as políticas da emigração.

Nível Local

A nível local, adquirimos recentemente o direito de eleger e ser eleitos nas eleições comunais belgas.

Questões como a escolaridade, a saúde, o urbanismo, o ambiente e a habitação são já decididas na sua comuna.

A qualidade das creches e dos jardins de infância, o acolhimento nas escolas ou nos lares de terceira idade, a gestão de casas de repouso ou a confecção de comida para as cantinas públicas usadas pelos seus filhos, a atribuição do rendimento mínimo ou de casas sociais, tudo isto passa hoje, em grande medida, pelos poderes locais e pelas decisões do conselho comunal.

Não deixe que sejam os outros a decidir por si. A comuna onde vivemos é de todos os seus habitantes. Por isso você deve participar.

Ao recenseares-se está a defender e dignificar a participação da comunidade portuguesa na comuna em que vive.

ENDEREÇOS ÚTEIS

Serviço Consular

Secção Consular em Bruxelas
Av. Toison d'Or 55 (1º andar)
1060 Bruxelas
Tel: 02 533 07 00 / Fax: 02 538 72 49
Email: scbru@dgaccp.pt
Segunda, Terça, Quinta e Sexta, das 9 às 14 horas
Quarta das 12.30 às 17.30 horas

Consulado honorário de Portugal em Antuérpia
Gounodstraat 2-A 1º G
2018 Antwerpen
Tel/Fax: 03 238 80 28
Segunda e Quinta das 10 às 17 horas

Consulado honorário de Portugal em Liége
Palais des Congrès
Esplanade de l'Europe 2
4020 Liége
Tel/Fax: 04 344 46 62
Terça e Sexta das 9.30 às 15.30 horas

Secretaria de Estado das Comunidades Portuguesas
www.secomunidades.pt

Comunas Belgas

Consulte a lista telefónica para obter endereços completos

Partidos políticos portugueses com assento na Assembleia da República e representados na Bélgica

Partido Comunista Português
Coordenadora da Organização do PCP na Bélgica - Célia Matos
Av. Hansen-soulie, 13
1040 Etterbeek
Tel: 02 742 27 80

Partido Socialista
Secretário Coordenador - Helena André
Av. Slegers, 176
1200 Bruxelas
Tel: 02 770 14 10

Partido Social Democrata
Presidente da Secção Local - Dr. Carlos Rocha
Rue de la Brasserie 83
1050 Bruxelas
Tel: 02 647 40 85

Deputados pela Emigração (círculo da Europa)
Assembleia da República
Palácio de S. Bento
1249-068 Lisboa
Tel: +351 21 39 19 000 / Fax: + 351 21 39 17 440
Carlos Gonçalves (PSD)
Email: carlosgoncalves@psd.parlamento.pt
Carlos Luís (PS)
Email: cluis@ps.parlamento.pt

Representante da Comunidade Portuguesa da Bélgica no Conselho das Comunidades Portuguesas
Francisco Barradas
Rue du Printemps, 59a
1050 Bruxelles
Tel/Fax: 02 647 52 53 / Gsm: 02 477 82 76 76
Email: barradas@brutele.be

<u>ANNEXE 32</u> : La Une de *Contacto* - janvier 1970 -

CONTACTO

ANO I • N.º 1

Janeiro 1970

Órgão mensal da associação «AMIZADES PORTUGAL-LUXEMBURGO» a. s. fl. para os portugueses no Luxemburgo
Redacção e Administração: «Amizades Portugal-Luxemburgo» a. s. fl. 3 rue Bourbon, Luxemburgo

Telef. N.º 25007

C.C.P. N.º 39371

EDITORIAL

Apresentação

Um novo jornal!

Eles existem já tantos... Sim, é verdade, mas nenhum até agora para os emigrantes portugueses no Luxemburgo, e para os seus amigos luxemburgueses.

Em todo o caso não é completamente novo este jornal que vos apresentamos, através deste primeiro número do «CONTACTO», pois que já existiu um seu antecessor, modesto boletim mensal, policopiado, intitulado «VOZ DO EMIGRANTE», que era órgão dos trabalhadores portugueses no Luxemburgo.

Criado há cerca de um ano pela iniciativa de alguns portugueses e luxemburgueses, com a ajuda e sobre a responsabilidade redactorial e financeira da Confederação Luxemburguesa dos Sindicatos Cristãos, ele foi distribuído gratuitamente durante todo um ano e poderia já uma tiragem muito pesada dos mil exemplares.

Este boletim, modesto na sua forma, mas profundamente interessante pelo seu conteúdo, não há dúvida que bem serviu a causa dos emigrantes portugueses até aqui. Que os seus iniciadores, os seus responsáveis e colaboradores sejam vivamente cumprimentados e recompensados com a nossa estima e gratidão pelo trabalho efectuado.

Ora «VOZ DO IMIGRANTE» vai deixar de existir e ceder o seu lugar a «CONTACTO», e é deste modo que a Associação «Amitiés Portugal-Luxembourg» ficará com o dever de colmatar a lacuna que o primeiro deixará, e procurará fazer o melhor possível e num âmbito mais largo, através do segundo.

Acontecendo que o número de emigrantes portugueses está em constante crescimento, e que portanto as necessidades de informação e de «contactos» se multiplicam, e como favorecer estes contactos é precisamente uma das finalidades da Associação «Amitiés Portugal-Luxembourg», o seu Conselho de Administração tomou pois a decisão de fundar um jornal específico para os emigrantes portugueses no Luxemburgo, a exemplo dos jornais análogos que existem nos países vizinhos que possuem emigração portuguesa.

Eis o primeiro número deste jornal, «CONTACTO»!

Que finalidades pretende atingir este novo jornal?

Em resumo, ele quer e deverá responder às próprias finalidades estatutárias da Associação «Amitiés Portugal-Luxembourg»:

— Servir de ajuda aos emigrantes portugueses, através de uma informação útil para a sua vida quotidiana, profissional e social.

— Desenvolver os contactos humanos e culturais entre portugueses e luxemburgueses, e entre os dois países, Portugal e Luxemburgo, quer por reportagens adequadas, quer por intermédio dos relatórios das suas actividades e outras manifestações associativas.

— Promover os contactos dos portugueses entre si e com o país natal, por um lado, e a sua adaptação ao país de acolhimento, por outro lado; a publicação do noticiário referente às actividades da «colónia» portuguesa no Luxemburgo, e por artigos e reportagens sobre Portugal e o Luxemburgo.

Numa palavra, «CONTACTO» quer ser um meio de ligação para os membros da Associação e, para além disso, uma força, uma ajuda e uma fonte de informação para todos os emigrantes portugueses no Luxemburgo, e mesmo um laço de amizade com a população luxemburguesa, se não uma forma de comunicação e convivência com toda a grande família portuguesa, lá longe, em Portugal.

A sua distribuição será efectuada directamente, pelos correios, e nos moldes que poderão ser observados na última página, esperando o Corpo Redactorial e Administrativo de «CONTACTO» que, através dos preços extremamente reduzidos estabelecidos, a colónia portuguesa, na sua totalidade, não deixe de proceder rápidamente à sua assinatura, único processo de atingirmos os resultados que se pretendem.

O começo está pois dado.

Presentemente «CONTACTO» reveste-se de uma forma modesta, mas não trabalhamos para o melhorar, na medida dos nossos próprios meios, não apenas em matéria de colaboração mas sobretudo financeiros.

No entanto o êxito dependerá em grande parte de vós todos, caros Leitores! Da vossa colaboração com artigos e sugestões, e mesmo, se necessário, de uma vez e objectiva crítica.

Ajudai-nos vós!

Nós vos ajudaremos!

E para este novo jornal... boa sorte no seu caminho e vida!

A Redacção

«CONTACTO», *através deste seu número de Janeiro, o primeiro do Novo Ano de 1970, ainda cordialmente e oportuno os melhores votos de Ano muito próspero e repleto de Bénçãos Divinas, a todos os seus Amigos, Leitores, Colaboradores, Autoridades* Religiosas e Civis *Luxemburguesas e Portuguesas.*

«CONTACTS, *par son numéro, de Janvier, le premier de la Nouvelle, Année 1970, adresse très cordialement et présente ses meilleurs vœux d'une Nouvelle Année bien prospère et pleine de Bénédictions Divines, à tous ses Amis, Lecteurs, Collaborateurs, Conseillers, Autorités Religieuses et Civiles, Luxembourgeoises et Portugaises.*

Natal do Emigrante

PRECE

Ó Jesus,
Olhando a Sagrada Família,
Amparadora do Povo Macedónio;
Meu Senhor Jesus Cristo;
Mãe Vos Registou,
Pairei com que não Vos Esquecerão,
que pensarão contra Vós,
que ofenderão Deus-Deus,

Auxiliadores, Senhor;
Para que a nossa Fé não seja apenas tradicional,
mas viva e operante.

Dai-nos a força,
para que infâncias corrompidas,
M coragem,
para perseverarmos na luta diária.
Pairei com que sejamos considerados,

Finalmente;
Como homens;
e como Vossos irmãos.
Sereis alguns,
e respeitados.

Oh, Meu Deus,
que agora Nascestes!
Permiti que não sejamos Vítimas,
como escória de uma sociedade,
párias ou fugitivos!

E que um dia e sempre,
Libertemo-nos,
pertencer regressar à Pátria distante,
ao seio da família que adoramos,
à terra que amamos,
em paz e boa razão da vitória.

De joelhos Vo suplicamos, Senhor!
Com o coração pleno de alegria,
nesta Data Sublime,
e de tristeza,
pela saudade,
e a condição dos seus queridos;

Ajudai-nos para que,
hoje, amanhã e sempre,
a despeito de todas as adversidades,
continuemos Portugueses!

C. P.

Conhecimento do Luxemburgo

— O Grão Ducado do Luxemburgo

O Grão Ducado de Luxemburgo

Para a maior parte dos estrangeiros, o Luxemburgo encontra-se algures na Europa Ocidental, mas faltam-lhes indicações mais precisas.

Com o fim de tornar conhecido, aos nossos amigos portugueses este território que para muitos deles só está a tornar uma segunda pátria, é preciso situar mais exactamente este pequeno país.

Entre os seus grandes vizinhos, a França, a Bélgica e a Alemanha, o Grão-Ducado ocupa um território de cerca de 2.587 quilómetros quadrados.

Da extremidade norte até à fronteira do sul, a distância é de mais ou menos 80 quilómetros; a largura é de 48 a 80 quilómetros no máximo.

O país é divide naturalmente em duas partes distintas, a saber: ao norte o prolongamento das Ardenas belgas, chamado «Oesling»; ao sul, o Bons-Pays, região pouco elevada, a fértil do ponto de vista agrícola; ao longo da fronteira francesa, ao sul, encontra-se a região industrial com as siderurgias.

As Ardenas luxemburguesas apresentam colinas cuja altitude

(Continua na página quatro)

Você também pode e deve ser colaborador de «CONTACTO»!

Faça uma assinatura anual imediatamente, e procure que ele chegue às mãos de todos os seus conhecidos e amigos, aqui e em Portugal!

<u>ANNEXE 33</u> : Campagne de l'APL pour favoriser les inscriptions électorales en vue des élections communales de 2005.

Amitié Portugal - Luxembourg a.s.b.l.

Associação Amizade Portugal - Luxemburgo a.s.f.l.

Luxembourg, le 25 novembre 2003

Concerne:
CAMPAGNE APL pour favoriser les inscriptions sur les listes électorales pour les élections communales

Bonjour,

Concernant la campagne de sensibilisation aux inscriptions sur les listes électorales pour les élections communales, nous sommes encore à la recherche de personnes comme vous pour réaliser le projet suivant:

A la mi-décembre une campagne sera réalisée où chaque semaine une personne (ou un couple) se présente avec son profil personnel et sa motivation individuelle expliquant pourquoi il est important de s'inscrire.

Par la suite, nous présentons à la presse (Contacto, Correio, Voix du Luxembourg, Le Quotidien, etc. et Radios Latina, Amizade, etc.) la proposition de faire pendant 15 semaines des portraits qui présentent leurs arguments pourquoi s'inscrire, pourquoi voter.

Nous allons présenter le projet à la presse et leur proposer de faire l'illustration pendant quinze semaines consécutives de divers portraits différents présentant chacun les arguments en faveur de l'inscription aux listes électorales et pourquoi il faut voter.

Merci de votre collaboration

Guy Reger
secrétaire général

Secrétariat: 5, av. Marie Thérèse L-2132 Luxembourg – Bloc B - Tél.: 44 743 – 342 / 506 ou 021 470 324
Fax: 44 743 – 560 / 515 ou 56 64 99 - CCPL: IBAN LU 96 1111 0393 7186 0000
Centre de Formation "LUCIEN HUSS" Rumelange: 26 56 16 92

Amitié Portugal - Luxembourg a.s.b.l.

Associação de Amizade Portugal - Luxemburgo a.s.f.l.

Assunto:

CAMPANHA da APL para incentivar a inscrição nos cadernos eleitorais para as eleições autárquicas

Eu, abaixo assinado, aceito testemunhar para a campanha em questão:

Apelido: _____

Nome próprio: _____

Profissão: _____

Actividade de que me posso ocupar benevolamente: _____

_____

Idade: _____ Zona de residência: _____

Por que razão me inscrevi nos cadernos eleitorais para as eleições autárquicas:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Secretaria: 5, av. Marie Thérèse L-2132 Luxembourg – Bloc B - Tél.: 44 743 – 342 / 506 ou 021 470 324
Fax: 44 743 – 560 / 515 ou 56 64 99 - CCPL: IBAN LU 96 1111 0393 7186 0000
Centro de Formação "LUCIEN HUSS" Rumelange: 26 56 16 92

Amitié Portugal - Luxembourg a.s.b.l.

Associação Amizade Portugal - Luxemburgo a.s.f.l.

Pourquoi je vais voter:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

J'accepte pour que mon témoignage soit repris dans un ou plusieurs journaux et/ou radios contactés par Amitié Portugal-Luxembourg.

Mes coordonnées de contact sont:
Adresse
Rue et No: _____

Code postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Téléphone 2 : _____

Heures de contact privilégiés: _____

J'accepte de donner une brève interview à une ou plusieurs stations radios:

Oui * Non *

* biffer ce qui vous ne convient pas

Lieu: _____ date: _____

Secrétariat: 5, av. Marie Thérèse L-2132 Luxembourg – Bloc B - Tél.: 44 743 – 342 / 506 ou 021 470 324
Fax: 44 743 – 560 / 515 ou 56 64 99 - CCPL: IBAN LU 96 1111 0393 7186 0000
Centre de Formation "LUCIEN HUSS" Rumelange: 26 56 16 92

Amitié Portugal - Luxembourg a.s.b.l.

Associação de Amizade Portugal - Luxemburgo a.s.f.l.

Por que razão vou votar:

Secretaria: 5, av. Marie Thérèse L-2132 Luxembourg – Bloc B - Tél.: 44 743 – 342 / 506 ou 021 470 324
Fax: 44 743 – 560 / 515 ou 56 64 99 - CCPL: IBAN LU 96 1111 0393 7186 0000
Centro de Formação "LUCIEN HUSS" Rumelange: 26 56 16 92

<u>ANNEXE 34</u> : Affiche éditée par le Conseil des Communautés Portugaises – Europe – 1999 –

<u>ANNEXE 35</u> : Lettre du Consulat du Portugal de Lille à destination des associations portugaises de la région – 21 octobre 2003 -

S. R.

CONSULADO DE PORTUGAL EM LILLE

1, Square Rameau - B.P. 1021 - 59011 LILLE CEDEX

Tél. 03 20 54 45 58 - Fax 03 20 54 88 49

_____ / DF

2003 Circ. 017

O Consulado de Portugal em Lille apresenta os seus melhores cumprimentos às Associações Portuguesas e, atendendo a que se realizarão eleições para o Parlamento Europeu no dia ***13 de Junho do próximo ano***, solicita a mais ampla divulgação das seguintes informações :

- Os portugueses residentes em França têm o direito de exercer o seu direito de voto e de elegibilidade nas eleições para o Parlamento Europeu, nos termos e nas condições legalmente exigidos para o exercício desse direito ;

- Para o exercício de tal direito, é exigida a inscrição no recenseamento eleitoral relativo às eleições para o Parlamento Europeu, obrigação de que estão dispensados todos os que estiverem já recenseados nas referidas listas ;

- É porém, de notar que a inscrição no recenseamento eleitoral para as eleições municipais não é válida para as eleições para o Parlamento Europeu, pelo que um eleitor inscrito unicamente para as eleições municipais deve igualmente inscrever-se para as eleições europeias ;

- O prazo para a inscrição no recenseamento eleitoral para o Parlamento Europeu termina em **<u>31 de Dezembro de 2003</u>**.

Lille aos 21 de Outubro de 2003

Às Associações Portuguesas

<u>ANNEXE 36</u> : Message de l'Archevêque de Luxembourg pour inciter l'inscription électorale des ressortissants communautaires – Versions française et portugaise - 4 mars 1998 -

L'Archevêque de Luxembourg

Luxembourg, le 4 mars 1998

Mesdames, Messieurs,
Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Les travaux et les analyses de la Commission Diocésaine pour la Pastorale Intercommunautaire et du SeSoPI-Centre Intercommunautaire avaient abouti en 1992 à la conclusion suivante : **l'intégration doit être comprise comme un processus dans lequel interviennent les différents acteurs de la société**: le gouvernement, le législateur, les organisations, les personnes. L'intégration se pose par rapport à tous les domaines de la vie en société : la scolarité, le travail, les loisirs, la vie associative, la vie culturelle, la vie économique et politique.

Après être intervenus auprès des instances étatiques pour plaider le droit de vote aux ressortissants d'autres origines et cultures, nous nous réjouissons avec d'autres structures et mouvements associatifs que cette interpellation ait pu porter ses fruits.

Aujourd'hui, un pas décisif et important pour la participation effective est enfin réalisé, mais seulement pour les ressortissants de l'Union Européenne : **la participation démocratique à la vie communale, avec comme corollaire, des droits et des devoirs nouveaux.** Nous avons constaté qu'à l'heure actuelle peu de personnes se sont inscrites sur les listes. C'est pourquoi j'ai décidé de lancer ce double appel.

Appel à sensibiliser à l'inscription

Je lance un large appel à toutes les structures, mouvements et associations pour appuyer les efforts d'information et de sensibilisation envers nos concitoyens de l'Union Européenne afin qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales.

Appel à vous inscrire sur les listes électorales

Mais je m'adresse surtout à vous, chers concitoyennes et concitoyens, maintenant que ce droit vous est acquis, pour vous encourager à vous inscrire sur les listes électorales des élections communales.

C'est en vous inscrivant sur ces listes que vous pourrez voter pour les personnes et les partis qui défendent le mieux vos intérêts particuliers (ceux de votre famille, de vos enfants et de votre entourage) et nos intérêts communs (infrastructures, éducation, associations, culture, ...) pour le bien de toutes les personnes qui vivent, qui travaillent et qui résident dans les communes de notre pays.

+ Fernand Franck

+ Fernand Franck
Archevêque de Luxembourg

Téléphone 45 16 03 – 3, avenue Marie-Thérèse – Boîte postale 419 – L-2014 Luxembourg

L'Archevêque de Luxembourg

Luxemburgo, 4 de Março de 1998.

Minhas Senhoras, Meus Senhores
Caras Concidadãs, Caros Concidadãos

Os trabalhos e as análises da Comissão Diocesana para a Pastoral Intercomunitária e do SESOPI-Centro Intercomunitário, em 1992 chegaram à seguinte conclusão : a integração deve ser compreendida como um processo no qual intervêm os diferentes actores da sociedade: o Governo, o Parlamento, as organizações, as pessoas. A integração considera-se em relação a todos os aspectos da vida em sociedade : a escolaridade, o trabalho, os tempos livres, a vida associativa, a vida cultural, a vida económica e política.

Após a intervenção realizada junto das instâncias do Estado, para defender o direito de voto dos imigrantes de outras origens e culturas. Nós nos alegramos com outras estruturas e Movimentos Associativos, aos quais esta interpelação tenha ajudado a produzir os seus frutos.

Actualmente, foi dado, enfim, um passo decisivo e importante para a participação efectiva, mas somente para os imigrantes de União Europeia : a participação democrática na vida comunal, como corolário dos novos direitos e deveres. Constatamos que, neste momento, poucas pessoas se inscreveram nas Listas. Foi por isso que decidi lançar este duplo apêlo.

Primeiro : Apêlo para sensibilizar à Inscrição

Dirijo um grande apêlo a todas as Estruturas,Movimentos e Associações para apoiar os esforços de informação e de sensibilização junto dos nossos Concidadãos da União Europeia afim de que se inscrevam nas Listas Eleitorais.

Segundo : Apêlo a que se inscrevam nas Listas Eleitorais

Porém, dirijo-me sobretudo a vós, Caros Concidadãos, agora que este direito foi conquistado, para vos encorajar a vos inscreverdes nas Listas Eleitorais das Eleições Comunais.

É inscrevendo-vos nestas Listas, que podeis votar pelas pessoas e partidos que melhor defendam os vossos interesses particulares (da vossa família, dos vossos filhos e daqueles que vos rodeiam) bem como nos interesses comuns (infra-estruturas, educação, associações, cultura, ...) para o bem de todas as pessoas que vivem, que trabalham e que residem nas Comunas do nosso País.

+ Fernand Franck

+Fernand Franck
Arcebispo do Luxemburgo

Téléphone 45 16 03 – 3, avenue Marie-Thérèse – Boîte postale 419 – L-2014 Luxembourg

<u>ANNEXE 37</u> : Réunion d'information organisée par l'association portugaise « Les Amis du 25 avril » : « Pour qui allons-nous voter ? Connaître les programmes des candidats ! » - élections communales d'octobre 2005 – Luxembourg-ville – Luxembourg – 29 septembre 2005.

9 • Outubro • 2005

Eleições Comunais

no Luxemburgo

Reunião de informação

5ª feira · 29 Setembro · 20h

no CLAE · 26, rue Gasperich · Luxemburgo

Por quem vamos votar? Venha conhecer as propostas dos candidatos!

- ☐ ***Paula Gomes,*** *LSAP, Luxemburgo*
- ☐ ***Fernando Ribeiro,*** *CSV, Steinfort*
- ☐ ***Félix Braz,*** *DÉI GRÉNG, Esch/Alzette*
- ☐ ***Amílcar Magalhães,*** *DP, Differdange*
- ☐ ***Beatriz Carrilho,*** *DÉI LÉNK, Luxemburgo*

e muitos outros

Que propostas para melhorar a integração e a igualdade de direitos dos estrangeiros, a nível do ensino, da habitação, da cultura, do desporto ...
Porquê votar nos candidatos estrangeiros?

Venha colocar as suas questões!

Organização: **Amigos do 25 de Abril**

<u>ANNEXE 38</u> : Appel à une réunion organisée par *La Gauche* à destination de la population portugaise et appel du *Bloco de Esquerda* à voter en faveur de *La Gauche*- Esch-sur-Alzette - septembre 2005-

déi Lénk
la Gauche

Cara cidadã, caro cidadão !

Muitas pessoas de nacionalidade portuguesa têm-se inscrito nos cadernos eleitorais, e felicitamos-vos por isso. Usando do vosso direito ao voto, poderão influenciar as decisões políticas em Esch/Alzette.

déi Lénk - la Gauche (a Esquerda) reune gente que luta pelos direitos dos trabalhadores, pela justiça social, por uma escola mais justa, pelo desenvolvimento cultural. Como membro da coligação que dirige a nossa cidade desde cinco anos, temos contribuido para um desenvolvimento urbano dinâmico e para uma nova política social. Os nossos representantes têm feito grandes esforços para fazer participar a população não-luxemburguesa na vida pública da nossa comuna.

Temos exigido que os cidadãos da União Europeia possam votar no referendo à Constituição europeia. E temos combatido aquele projecto de regressão social contra as elites políticas e jornalísticas.

déi Lénk - la Gauche luta por serviços públicos eficientes. As catástrofes recentes em Portugal (incêndios) e nos EUA (inundação) mostram como a imensa maioria da população sofre das reduções neoliberais nos serviços públicos.

No Luxemburgo, saudámos em 1974 a luta corajosa do povo português contra a ditadura. Poderão confirmar esses ideais democráticos e sociais votando à esquerda no dia 9 de Outubro.

O vosso voto na lista 6, déi Lénk - la Gauche, será um voto em favor duma comuna solícita, da justiça social e dos direitos da população não-luxemburguesa. Será também um sinal forte contra a regressão social no Luxemburgo e na Europa.

Convidamos-vos para uma reunião de informação destinada à população portuguesa:
Segunda-feira, 26 de setembro, pelas 19.30 horas,
no Café Welcome, 103, rue du Canal

As candidatas e os candidatos da lista 6, déi Lénk - la Gauche

Baum Marc, Biltgen Laurent, Fiorese Josiane, Goffinet Viviane, Gorza Thérèse, Hansen Brenda, Harsch Patrick, Hilger Ro, Hoffmann André, Jost Frank dit Tun, Karier Marc, Kersch Guy, Muller Marie-Paule dite Milly, Putz Georges, Ramos Rogerio, Rossi John, Welter Nicole, Weimerskirch Florence, Werer-Rodrigues Lola

Um apelo de Francisco Louçã

Francisco Louçã, o candidato do Bloco de Esquerda à presidência da República Portuguesa, apela para as eleitoras e os eleitores portugueses do Luxemburgo:

« Caros concidadãos

Esta é a primeira vez em que as portuguesas e os portugueses votam em grande número nas eleições comunais do Luxemburgo. Felicito-vos por esta vitória da democracia e espero que possam escolher os melhores representantes da nossa comunidade e os que mais contribuam para a justiça social no país.

De há muito que tenho acompanhado a evolução do Luxemburgo e o trabalho de déi Lénk - la Gauche, que tem defendido os direitos dos imigrantes no Luxemburgo e que representa uma esquerda moderna e combativa pela defesa do trabalhador. Apelo por isso ao vosso voto no déi Lénk - la Gauche.

Um abraço amigo de

Francisco Louçã »

BLOCO DE ESQUERDA

<u>ANNEXE 39 :</u> Publicités électorales, extraites de *Correio*, 30 septembre 2005.

CSV
Laurent MOSAR
Candidato às eleições como Burgomestre de 2005
LISTA 2
Competente
Claro
de confiança
Uma mão segura
para a nossa cidade.

Des Portugais en Europe du Nord: une comparaison France, Belgique, Luxembourg. Contribution à une sociologie électorale de la citoyenneté de l'Union européenne.

Portugueses in Northern Europe: a comparison between France, Belgium, Luxembourg. Contribution to an electoral sociology of the citizenship of the European Union.

Résumé

La recherche vise à définir la relation au vote des ressortissants portugais résidant dans des Etats membres de l'Europe du Nord. La mise en place de la citoyenneté de l'Union européenne nous a donné l'opportunité d'interroger les pratiques électorales, les représentations politiques et les appartenances identitaires des Portugais. Après avoir présenté les recherches relatives à l'immigration portugaise en Europe du Nord, nous avons exposé le choix méthodologique de la monographie et de la comparaison internationale (France, Belgique, Luxembourg). A partir de notre étude de terrain, nous avons montré que le comportement électoral des Portugais repose sur des déterminants contextuels et individuels. Plusieurs modèles de participation ont été construits pour rendre compte de la diversité et de la complexité des rapports des Portugais à la politique.

Mots clefs :
Portugais, citoyenneté de l'Union européenne, vote, participation politique, immigration, sociologie électorale, étrangers.

Summary

This research aims at defining relation in the vote of the Portuguese nationals domiciling in Member States of Northern Europe. The citizenship of the europea Union is an opportunity to question electoral practices, political presentations and self-defining memberships of the Portugueses. Having introduced researches relating to Portuguese immigration in Northern Europe, we displayed the methodological choice of the monograph and international comparison (France, Belgium, Luxembourg). From our inquiry, we showed that the electoral behaviour of the Portugueses rests on contextual and individual determiners. Several models of participation were constructed to give an account of diversity and complicacy of the reports of the Portugueses in policy.

Key words

Portugueses, citizenchip of the European Union, vote, political participation, immigration, electoral sociology, foreigners.

Discipline : science politique

Ecole doctorale des sciences juridiques, politique et de gestion de Lille n 74
1 place Déliot
59 000 Lille

Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales
1 place Déliot
59 000 Lille